


600013808Q



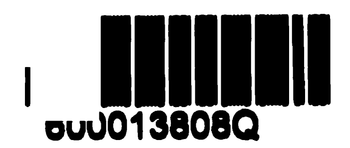


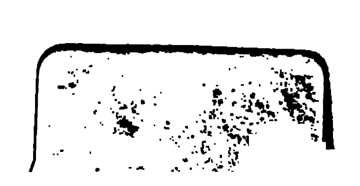



600013608Q













[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

I

[redacted]

ŒUVRES DE Mme DE MAINTENON

Publiées pour la première fois, dans la *Bibliothèque-Charpentier*, d'après les textes originaux ou copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Théophile Lavallée.

Ces Œuvres se vendent séparément comme suit :

LETTRES ET ENTRETIENS sur l'Éducation des filles. . . . . . . 2 vol.
LETTRES HISTORIQUES ET ÉDIFIANTES. . . . . 2 vol.
CONSEILS AUX DEMOISELLES. . . . . 2 vol.

Sous presse :

MÉMOIRES SUR MADAME DE MAINTENON, contenant : 1° *Souvenirs de madame de Caylus*; 2° *Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale*; 3° *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*. . . . 2 vol.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE MADAME

DE MAINTENON

Publiée pour la première fois

SUR LES AUTOGRAPHES ET LES MANUSCRITS AUTHENTIQUES
AVEC DES NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

PRÉCÉDÉE D'UNE

ÉTUDE SUR LES LETTRES DE Mme DE MAINTENON
PUBLIÉES PAR LA BEAUMELLE

TOME PREMIER



PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

1865

[redacted]

[redacted]

DES LETTRES

DE M[ME] DE MAINTENON

PUBLIÉES PAR LA BEAUMELLE

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SERVANT DE PRÉFACE

---

§ I

Madame de Maintenon est un des personnages historiques qui ont le plus écrit. Ses lettres seules, si la plus grande partie n'en avait pas été détruite, composeraient *soixante à quatre-vingts* volumes; il y en avait plus de quarante dans les archives de Saint-Cyr. Mais, et comme il arrive ordinairement aux personnes qui d'une condition humble sont parvenues à la grandeur, sa correspondance n'a été conservée que vers le milieu de sa vie : les lettres de sa jeunesse sont extrêmement rares, celles de son âge moyen peu communes, celles de sa vieillesse très-nombreuses. D'ailleurs elle-même en a brûlé une grande partie et la plus intéressante, « voulant être, disait-elle, une énigme pour la postérité ; » ainsi elle a détruit toute sa correspondance avec Louis XIV, dont il ne reste pas une ligne [1], avec la plus secrète, la plus intime

1. Même les lettres qu'elle avait reçues du roi, dont il reste à peine quelques fragments. On lit dans une note autographe d'une Dame de Saint-Cyr (madame de Glapion) : « Madame de Main-

de ses amies, madame de Montchevreuil [1], avec son directeur, l'évêque de Chartres, etc. Malgré cela, il en reste assez pour que ses lettres et instructions aux Dames de Saint-Cyr, ses lettres à son frère d'Aubigné, à l'abbé Gobelin, à mesdames de Caylus et de Dangeau, à la princesse des Ursins, au duc et au cardinal de Noailles, etc., forment l'un des monuments historiques les plus importants du dix-septième siècle.

Ces lettres, du vivant de madame de Maintenon, allèrent se renfermer (outre les maisons particulières qui en recueillirent un assez bon nombre) dans deux grands dépôts : la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, et l'hôtel de Noailles à Paris. Les archives de la maison de Saint-Louis renfermaient tous les documents relatifs à la fondation de cette maison, les lettres aux Dames, les instructions aux demoiselles, des papiers de la famille d'Aubigné, une grande partie de la correspondance générale, les Mémoires des Dames de Saint-Cyr, de mademoiselle d'Aumale, de madame de Caylus, etc. Les archives de l'hôtel de Noailles avaient en double une partie de ces mêmes documents, les lettres à d'Aubigné, à madame de Caylus, au duc et au cardinal de Noailles, à la princesse des Ursins, à la reine d'Angleterre, de nombreuses lettres de divers personnages à madame de Maintenon, etc. Ces deux dépôts, aujourd'hui dispersés [2], étaient soigneuse-

tenon a brûlé toutes les lettres qu'elle avoit du roi, surtout un grand nombre pendant la campagne de Mons ; ce fut une perte irréparable que tout ce qu'elle mit au feu ce jour-là en l'année 1713 ; mais elle ne vouloit pas le laisser après elle. »

1. Voir la *Note* d'une Dame de Saint-Cyr à La Beaumelle, page XXXIV.

2. Les archives de la maison de Saint-Louis, à l'époque de la destruction de cette maison, en 1793, furent emportées par les

[redacted]

ment fermés à tout le monde, et pendant plus de trente ans, quelques personnes seulement eurent connaissance de lettres ou de documents isolés.

Parmi ces personnes, il faut compter le fils du grand Racine, l'auteur du poëme de la *Religion*, qui avait hérité de l'amitié que les Dames de Saint-Louis témoignaient à son père. Il eut d'abord la facilité de publier quelques lettres adressées à une Dame qu'avait affectionnée madame de Maintenon[1] ; puis il obtint par un ami dont il ne dit pas le nom, un recueil contenant de nombreuses lettres de madame de Maintenon, avec des anecdotes tirées probablement des *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* ou des *Notes des Dames de Saint-Cyr*. Il fit lui-même un extrait de ces lettres et de ces anecdotes; il y ajouta une notice avec quelques notes, et le tout fut mis précieusement dans sa bibliothèque. A l'époque où il fit ce travail, il avait cinquante-huit ans, et après avoir passé une grande partie de sa vie en province, comme inspecteur *général des fermes*, il venait de s'établir à Paris.

Dames et se trouvèrent dispersées dans les familles où celles-ci se retirèrent. Les documents relatifs à l'institution, à ses propriétés, à son administration, sont aujourd'hui aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise; une grande partie des lettres et instructions de madame de Maintenon, mais composées de copies, se trouve au séminaire de Versailles. Les archives de l'hôtel de Noailles furent dispersées dans plusieurs dépôts publics et entre des mains particulières : une grande partie est aujourd'hui à la bibliothèque du Louvre et à la Bibliothèque impériale ; une partie a été restituée, en 1815, à la branche cadette de la famille de Noailles et se trouve aujourd'hui dans les archives du château de Mouchy.

1. Voir les *OEuvres de Louis Racine*, t. V, p. 392, et les *Lettres historiques et édifiantes* adressées par madame de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr, t. I, p. 101.

[redacted]

§ II

C'est dans ces circonstances que vers le mois de septembre 1750, se présenta chez lui un jeune homme de vingt-quatre ans, nommé Angliviel, qui se faisait appeler de La Beaumelle, et se disait professeur de langue française à Copenhague. Voyons quel était ce personnage, si fameux par ses démêlés avec Voltaire, et qui a eu, par ses publications, la plus fâcheuse influence sur la mémoire de madame de Maintenon.

Laurent Angliviel de La Beaumelle était né, en 1726, à Valleraugue, dans le Languedoc, d'une famille protestante. Après avoir fait ses études au collége des jésuites d'Alais [1], il se rendit à Genève en 1745 pour y achever son éducation et se préparer, dit-on, au ministère évangélique. Après dix-huit mois de séjour dans cette ville et en Suisse, il renonça à sa carrière et s'en alla à Copenhague pour faire l'éducation d'un jeune seigneur danois. Un an après, en 1748, il profita de la passion qu'on avait alors dans tout le nord de l'Europe pour la langue et les ouvrages de la France, et obtint du roi de Danemark la fondation dans l'université de Copenhague d'une chaire de langue et belles-lettres françaises. La Beaumelle occupa cette chaire [2].

Dans le même temps, il publia avec la collaboration d'un

1. « C'est autant au roi qu'à mon père que je suis redevable de mon éducation. » (*Lettres de M. de La Beaumelle à M. de Voltaire*, p. 20.)

2. Son titre officiel était : « Professeur royal en langue et belles-lettres françaises dans l'université de Copenhague et conseiller au consistoire souverain de Danemark. »

[redacted]

ou deux compatriotes, un recueil périodique, la *Spectatrice danoise*, qui forma, en moins d'un an, trois vol. in-8°. Nous verrons plus loin ce qu'il pensait lui-même de cet ouvrage. Il était plein d'ardeur, d'esprit, d'instruction; il montrait une grande facilité de travail, un talent tout spécial pour s'assimiler les idées d'autrui, des opinions libres et tranchantes; enfin, il avait une présomption sans bornes, beaucoup d'audace, peu de scrupules et la croyance intime qu'il était appelé à une grande destinée littéraire. Il publia, en moins d'un an, outre la *Spectatrice danoise*, une défense de l'*Esprit des lois* et un roman philosophique, l'*Asiatique tolérant* (1 vol. in-12); il entama trois autres ouvrages; enfin il conçut le projet d'une collection de classiques français *à l'usage du prince royal de Danemark*, publication qui devait être répandue dans tout le nord de l'Europe, et qui lui aurait donné à la fois de la gloire et de la fortune. Au milieu de tous ces travaux, de tous ces projets, il s'en alla à Paris pour se mettre en relation avec quelques écrivains, et de lui-même il vint trouver Louis Racine.

Celui-ci l'accueillit avec sa bonté et sa modestie ordinaires. Depuis qu'il était débarrassé de ses fonctions financières, il vivait dans la retraite, occupé uniquement d'œuvres pieuses et d'études littéraires. Il avait une belle bibliothèque, et s'était fait une collection remarquable d'estampes, de manuscrits, de livres étrangers. Il aimait à montrer ses curiosités; il les montra au jeune La Beaumelle, et spécialement son recueil de lettres de madame de Maintenon. Celui-ci vit d'un coup d'œil qu'il y avait là un trésor à exploiter, et il témoigna une passion extrême pour avoir ce recueil. Après plusieurs pourparlers, il obtint d'abord de le publier de concert avec Louis Racine, puis la cession complète du manuscrit, à la condition d'en-

[redacted]

voyer du Danemark, en payement ou en compensation, des livres, des curiosités, même, comme nous le verrons plus loin, *du thé et des fourrures.*

La Beaumelle quitta Paris au mois de novembre 1750 : il devait s'arrêter à Valenciennes, à Bruxelles, à Amsterdam, à Hambourg. Il lut en route son manuscrit et reconnut tout le parti qu'un homme habile en pouvait tirer. A cette époque, et bien que trente-cinq ans se fussent écoulés depuis la mort de Louis XIV, les documents sur le grand règne étaient assez rares : on n'avait pas les Mémoires de Saint-Simon, les Souvenirs de madame de Caylus, les Mémoires du maréchal de Noailles, etc; aussi les moindres renseignements sur la cour de Louis XIV étaient-ils accueillis avec avidité. La mémoire de madame de Maintenon était restée sous le coup des romans calomnieux de la Hollande, des pamphlets des protestants, des chansons de la cour; personne n'en osait prendre la défense, et la famille même de l'illustre femme, partageant peut-être les préjugés du vulgaire[1], aimait mieux garder le silence que d'engager la lutte contre l'opinion publique.

Mais si La Beaumelle mettait à haut prix la découverte qu'il avait faite, il la jugeait insuffisante et aurait voulu la compléter. Aussi, quand il fut arrivé à Valenciennes, il écrivit à Louis Racine la lettre suivante que nous copions sur l'autographe :

« Valenciennes, 18 novembre 1750.

« J'ai lu en route le manuscrit que je tiens de vous, monsieur; je le trouve très-intéressant, mais il y manque

1. Voir le portrait de madame de Maintenon dans les *Mémoires du maréchal de Noailles*, publiés par l'abbé Millot, t. I, p. 368.

[redacted]

bien des choses; il y a bien du vuide dans ces mémoires. La curiosité y est toujours excitée, mais presque jamais entièrement satisfaite. Oserai-je vous prier de faire de nouvelles recherches pour compléter ce petit ouvrage? Vous vivez, monsieur, dans un pays et dans un monde où vous êtes à même d'avoir bien des éclaircissements sur grand nombre de faits très-intéressants et d'apprendre bien des anecdotes qui méritent de passer à la postérité; vous m'obligeriez sensiblement si vous daigniez prendre ce soin. Faites-moi la grâce, je vous prie, de m'envoyer les deux lettres de M. Bossuet à Louis XIV sur madame de Montespan[1]; vous dites, monsieur, qu'elles existent encore, et sans doute que vous en avez une copie. A propos de M. Bossuet, j'aurai bien de la peine à me résoudre à faire imprimer l'éloge que vous lui donnez aux dépens de M. de Fénelon que vous traitez[2] de *bel esprit*. Est-il possible que vous jugiez si sévèrement l'homme de France dont les talents, le cœur et l'esprit ont eu le plus de conformité avec les talents, le cœur et l'esprit de monsieur votre père? Fénelon et Bossuet me paroissent dans leur genre ce que Racine et Corneille ont été dans le leur, et j'aime plus Racine que Corneille. Ne pourriez-vous pas découvrir quelque chose de plus positif sur le mariage secret et des particularités sur la vie domestique de la dame depuis qu'elle fut élevée au rang suprême? Que disoient ces billets que les ennemis jetoient parmi nous, lors du siége de Lille? Ne pourriez-vous point m'envoyer le détail des traits du visage de la dame

1. Elles ont été publiées dans les *Œuvres de Bossuet*; mais à cette époque elles étaient inconnues. Voir t. XXXVII de l'édit. de Versailles (1818), p. 82.

2. Ceci démontre que L. Racine avait fait un travail de notes sur le manuscrit qu'il donnait à La Beaumelle.

[redacted]

d'après les portraits les plus estimés? Pourquoi cachoit-on si scrupuleusement la maladie du roi? Quels chagrins avoit-elle pour pleurer si souvent dans le temps de sa plus haute faveur? Où pourroit-on trouver des détails sur la maison de Saint-Cyr? Madame de Maintenon a-t-elle encore quelques parents? Les d'Aubigné subsistent-ils? A qui appartient aujourd'hui le marquisat de Maintenon? Qui est en possession du petit portrait de Louis XIV qu'elle légua dans son testament à sa famille[1]? Tâchez, monsieur, de m'éclaircir là-dessus; j'en aurai une reconnoissance infinie. S'il vous est possible de répondre bientôt à quelques-unes de ces questions, je vous prie d'adresser votre réponse à MM. Westein et Smith, libraires à Amsterdam, où je séjournerai quelques jours, pour me la remettre à mon passage; je vous prie de remettre le reste à mon frère qui aura l'honneur de vous présenter ses respects. Quant à la lettre dont vous m'avez flatté, comme je n'arriverai à Copenhague qu'après elle, je vous prie, de peur qu'elle ne s'égare, de joindre ces mots au bas de l'adresse : *Recommandée à M. Héraut, rue Aabenraa.* Il y a de l'indiscrétion sans doute à recourir à vous, monsieur, pour le plan raisonné d'un cours de langue et de belles-lettres françoises que je dois publier par forme de *prospectus* en arrivant en Danemark, mais il est bien difficile d'être discret avec un savant aussi poli, aussi indulgent que vous l'êtes, et peut-être vous est-il aussi difficile de prendre ma prière en mauvaise part. J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus vrai, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE. »

1. Elle légua ce portrait à M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, qui était d'une branche très-éloignée de sa famille.

[redacted]

Il y a une remarque importante à faire sur cette lettre : c'est que La Beaumelle, avant d'avoir vu Louis Racine, ignorait les faits les plus vulgaires sur madame de Maintenon; c'est qu'il ne savoit rien de sa famille, de sa vie, même de la maison de Saint-Cyr; en quittant Paris, il n'avait donc sur elle d'autre document que le manuscrit qu'on venait de lui donner. On va voir que pendant les deux années qui s'écoulèrent entre le don de ce manuscrit jusqu'à sa publication, il est difficile et presque impossible qu'il ait eu d'autres renseignements, d'autres documents.

Louis Racine répondit sur-le-champ à la lettre de La Beaumelle, mais nous n'avons point sa réponse, et une correspondance assez active s'engagea entre les deux écrivains; malheureusement elle n'a pas été conservée, sauf une lettre de La Beaumelle, datée de Copenhague, et qui est probablement de la fin de mai 1751. Nous en citerons les principaux passages que nous copions sur *l'autographe :*

« Monsieur,

« Je viens de recevoir vos deux lettres du 10 et du 12 de ce mois. Elles m'ont fait beaucoup de plaisir, parce qu'elles m'apprennent des choses qu'il m'est important de savoir. J'y vais répondre en détail.

« Qu'il ne soit plus question, je vous prie, de notre marché; je m'en tiendrai à ce que je vous ai promis; je suis bien aise de l'éclaircissement que vous me donnez. Qu'il n'en soit donc plus parlé; que le libraire seul ait tort; aussi bien nous ne pouvions guère l'avoir ni l'un ni l'autre [1].

1. Ceci se rapporte, sans doute, à quelque modification de la convention première.

[redacted]

« Voici comment je publierai le manuscrit. Je commencerai par donner les lettres purement et simplement. Je n'y ajouterai aucune note, seulement une préface de huit à dix lignes. Je donnerai ensuite la vie de la dame d'après l'historique de notre recueil et quelques mémoires que je travaille à rassembler[1]. Si M. le maréchal de Noailles est homme à donner quelques lumières, vraisemblablement il ne les refusera pas à celui qui les lui demandera dans quelques semaines[2].

« J'ai eu besoin d'être rassuré par vos lettres sur le secret que nous nous sommes promis, parce que M. de Bernsdorff[3] m'a parlé de ce manuscrit d'un ton à me faire craindre qu'il ne sût d'où il venoit. Il a donc là-dessus plus de curiosité que de lumières, et tant mieux.

« Je me conformerai maintenant à ce que vous me prescrivez, monsieur, touchant l'envoi de l'ouvrage... »

(Suivent deux longues pages relatives au projet de publication des classiques français à l'usage du prince royal; puis La Beaumelle finit ainsi :)

« J'expédierai incessamment à mon frère un ballot où il y aura pour vous : vingt-quatre portraits; un exemplaire des *Hommes illustres de Danemark*, in-4°, huit parties avec figures, qui coûte chez l'auteur même 30 francs; un *Saxo grammaticus*, un *Iter subterraneum*, du professeur baron de Holberg; deux exemplaires de mon Discours d'ouverture, de l'édition royale, et une livre de bon thé

1. On verra plus loin que tout cela ne fut pas exactement exécuté.

2. Le maréchal de Noailles n'eut aucune part à la première publication des lettres de madame de Maintenon.

3. L'un des ministres du roi de Danemark.

tateur anglais. Je ferai bientôt imprimer un essai sur *rit et le génie*, où il n'y aura pas beaucoup de l'un ni autre, mais où je tâche depuis cinq ans de mettre un de bon sens et du goût [1]. Je suis charmé que votre id ouvrage sur Racine soit sur le point de paroître : nneur de commenter le père appartenoit au fils par es sortes de titres [2]. Je vais annoncer ce livre dans la lle d'aujourd'hui de ma *Gazette littéraire de Paris* [3]. Je très-essentiellement, monsieur, votre très-humble et -obéissant serviteur.

« La Beaumelle. »

cette époque, La Beaumelle était occupé, outre son i sur *l'esprit et le génie,* outre sa *Spectatrice danoise*, e sa *Gazette littéraire*, de trois ouvrages : 1° de sa ection des classiques français, pour laquelle il deman- le concours des écrivains célèbres, principalement de aire, qui était alors à Berlin ; ce projet de collection

Cet ouvrage n'a été publié que longtemps après la mort de

[redacted]

ne réussit pas. 2° De la publication convenue avec Racine; mais au lieu de faire ce qu'il avait promis, il faisait une *Vie* de madame de Maintenon, qui devait avoir trois volumes et être accompagnée des *Lettres* de cette dame. Il avait entamé à cet effet un travail mystérieux sur le manuscrit donné par Racine, mais sans demander aucune aide à cet écrivain, car, tout à coup et sans qu'on en sache la raison, il cessa toute correspondance avec lui. Nous verrons ce que devint ce travail. 3° D'un livre philosophique, intitulé *Mes Pensées*, et qui parut en 1751 (Copenhague, 1 vol. in-12). C'était un recueil de réflexions politiques et morales sur tous les États de l'Europe, réflexions hardies, tranchantes, quelquefois justes, le plus souvent impertinentes, mais écrites de ce style libre, vif, badin, qui plaisait tant au dix-huitième siècle. Ce livre eut un grand succès; on l'attribua à Montesquieu. Il se vendit à Paris jusqu'à 48 livres, fut proscrit par la police et eut en deux ans six contrefaçons.

La Beaumelle avait alors vingt-cinq ans. Ébloui du succès de ses *Pensées*, il se dégoûta de l'obscur théâtre où sa mauvaise fortune l'avait égaré, et il en convoita un autre plus digne de ses talents. Il le fit si bien sentir à Copenhague qu'il obtint sans peine son congé avec une gratification. Il s'en alla à Berlin. C'était vers la fin de 1751.

§ III

Berlin était alors une sorte d'Athènes française pour les grands talents que Frédéric avait réunis dans sa cour, et parmi lesquels trônait Voltaire. L'auteur de la *Henriade* avait alors soixante ans; il était au comble de la gloire et venait de publier le *Siècle de Louis XIV*. La

[redacted]

Beaumelle, grâce aux documents que lui avait donnés Racine, avait commencé à étudier cette époque; c'était un *sujet qu*'il croyait lui appartenir, sur lequel il fondait des espérances; il était donc jaloux de l'ouvrage de Voltaire, jaloux de la gloire du grand écrivain, jaloux des honneurs dont il jouissait auprès de Frédéric. Il était résolu à se présenter devant lui, non avec l'humilité et la déférence qui convenaient à son obscurité et à son âge, mais avec l'outrecuidance et la fatuité d'un égal. « Je viens voir, lui dit-il en arrivant, je viens voir Frédéric et vous. »

« Il me parla de son Siècle de Louis XIV, raconte-t-il lui-même; je lui parlai de *mes* Lettres de madame de Maintenon. Il me demanda à les voir. Je me rappelai qu'un certain manuscrit des Lettres de Sévigné, que Thieriot lui avait prêté, s'étoit trouvé imprimé à Troyes. Je lui refusai le mien avec autant de politesse que si je ne me fusse pas rappelé cette anecdote. Il me répondit : « *Eh ! qui* est-ce qui vous les demande ? »

Comme on le voit, l'idée fixe du jeune homme était de mettre en parallèle le *Siècle de Louis XIV* et *ses Lettres de madame de Maintenon*, le travail de Voltaire, la trouvaille de La Beaumelle. Quelques jours après, il lui envoya le volume de *Mes Pensées*, et à la page 70 de cet ouvrage, plein d'une présomption si déplaisante, Voltaire lut ceci :

« Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne, on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné sept mille écus de pension à un homme de lettres à titre d'homme de lettres. Il y a eu de plus grands poëtes que Voltaire, il n'y en eut jamais de si bien récompensés... Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talent précisément par les mêmes raisons qui engagent un

[redacted]

prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain. »

Voltaire bondit de colère à cette lecture. Dès lors il mit La Beaumelle au même rang que Fréron et Desfontaines, et il chercha toutes les occasions de le perdre. La Beaumelle lui en fournit aisément, car, à la suite d'une aventure galante, il fut enfermé pendant un mois à la forteresse de Spandau. Sorti de prison, il essaya néanmoins de se réconcilier avec Voltaire, mais lui-même était si orgueilleux, si irascible, que, dans une dernière entrevue, il s'emporta à des injures inouïes, aux menaces les plus insensées[1]. Il eut cruellement à s'en repentir, car Voltaire n'eut plus d'autre passion que de le persécuter et, s'il le pouvait, de l'anéantir.

Il y avait à peine six mois que La Beaumelle était à Berlin lorsque, à la demande de son ennemi, il fut invité à quitter cette ville. C'était au mois de mai 1752. Il s'en alla à Gotha, où il eut encore une aventure scandaleuse dont Voltaire sut tirer parti ; puis il alla à Francfort. Un libraire y préparait une édition du *Siècle de Louis XIV*, du consentement de l'auteur et avec privilége impérial. La Beaumelle engagea un autre libraire de Francfort à faire une contrefaçon de cet ouvrage avec des *Remarques* de sa composition, et il lui donna ces *Remarques*, raconte-t-il lui-même, « moyennant cent cinquante florins,

1. « Misérable que tu es, je sais toutes tes horreurs ; je souillerois ma bouche en les répétant ; mais je saurai les punir. Je te poursuivrai jusqu'aux enfers. Je veux que tu dises : Hélas ! Desfontaines et Rousseau vivent encore. Ma haine vivra plus longtemps que tes vers. » (*Lettres sur mes démêlés avec M. de Voltaire.*) — La Harpe écrivait en 1774 : « Je l'ai entendu, il y a deux ans, avouer lui-même que son procédé était inexcusable et qu'il avait eu les premiers torts avec Voltaire. »

[redacted]

cinquante exemplaires et quarante rames de papier destinées à l'impression des Lettres de madame de Maintenon. »
Voltaire essaya d'empêcher cette contrefaçon et ces *Remarques* en s'adressant à la loyauté de La Beaumelle[1]; il n'en put rien obtenir. Les *Remarques* eurent du succès; elles étaient injurieuses et pleines de fiel, mais elles portaient souvent juste, montraient une instruction solide, beaucoup d'esprit, encore plus d'audace et l'envie de faire du bruit.

Voltaire en fut profondément irrité; il souleva contre l'auteur ses amis, les magistrats, les ministres, prétendant que le gouvernement et la société étaient en cause et devaient prendre sa défense; enfin, il fit tant que La Beaumelle, arrivant à Paris, fut, comme nous allons le voir, dénoncé, arrêté et mis à la Bastille. C'était le 23 avril 1753.

§ IV

Retournons six mois en arrière. La Beaumelle avait séjourné à Francfort, non pas seulement pour publier ses *Remarques* sur le *Siècle de Louis XIV*, mais pour commencer une publication qu'il vantait depuis longtemps, dont il menaçait son ennemi, et sur laquelle il basait sa fortune.

En novembre 1752, trois petits volumes avaient été imprimés à Francfort sous le nom de *Nancy*, et avec la fausse indication de *Deilleau, imprimeur du roi*. Le premier était le commencement d'une *Vie de madame de Maintenon;* les deux autres contenaient ses *Lettres*. La Beaumelle avait fait cette impression à ses frais; il céda

1. Voir la lettre à M. Roques du 17 novembre 1752.

[redacted]

une partie de l'édition à l'imprimeur de Francfort, et, au commencement de 1753, il s'en alla à Paris pour vendre le reste et continuer cette publication.

Cependant Voltaire avait quitté Berlin, brouillé avec Frédéric, et il s'était établi à Colmar. Il lut les *Lettres* avec la même anxiété qu'il avait lu les *Remarques*. Le *Siècle de Louis XIV*, ouvrage plein d'agrément, de naturel et de facilité, avait été fait avec peu de lectures, peu de recherches, presque sans documents; on pouvait dire que Voltaire avait plutôt deviné qu'il n'avait étudié « ce grand siècle, dont un souffle avait passé sur son berceau[1]. » Il connaissait lui-même la faiblesse du fond, la ténuité des détails, et tremblait que La Beaumelle, avec les documents dont il faisait étalage depuis deux ans, ne vînt à discréditer son chef-d'œuvre. Il fut soulagé quand il eut lu les *Lettres*, parce qu'elles ne changeaient rien à son *Siècle*, et, sans se donner la peine de les étudier à fond, il ne s'inquiéta que de savoir comment La Beaumelle avait pu les posséder.

« J'ai vu les *Lettres de madame de Maintenon*, écrivait-il à d'Argental, le 22 novembre 1752; heureusement ces lettres confirment tout ce que j'ai dit d'elle; si elles m'avaient démenti, mon *Siècle* était perdu[2]. Comment se peut-il faire qu'un nommé La Beaumelle, prédicateur à Copenhague, depuis académicien, bouffon, joueur, fripon, et d'ailleurs ayant malheureusement de l'esprit, ait été le possesseur de ce trésor?... On disait, il y a quelques années, qu'on avait volé à madame de Caylus ses lettres

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XIII.

2. Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, il dit : « Il s'est trouvé que madame de Maintenon avait signé par avance tout ce que j'ai dit d'elle. »

[redacted]

et ses mémoires sur sa tante. N'en sauriez-vous pas des nouvelles ? »

D'Argental ayant répondu que ces lettres avaient été *volées*, et volées par La Beaumelle à Racine, Voltaire continue (18 décembre 1752) :

« J'aurais ajouté quelques couleurs rembrunies au portrait de madame de Maintenon si j'avais vu plutôt ses lettres. Elle est tout ce que vous dites, et toutes les dévotes de cour sont comme elle. De l'ignorance, de la faiblesse, de la fausseté, de l'ambition, du manége, des messes, des sermons, des galanteries, des cabales, voilà ce qui compose une Esther; mais l'Esther-Maintenon écrit bien, et j'aime à la voir s'ennuyer d'être reine. Je lui préfère Ninon sans doute, mais madame de Maintenon vaut son prix. »

Arrêtons-nous un instant. On voit, par le portrait que Voltaire vient de tracer, la vive impression qu'avaient faite sur son esprit les *Lettres* publiées par La Beaumelle : la *femme*, tant discutée, tant controversée, pleine de tant de mystères, s'était enfin révélée ! Elle était prise sur le fait, elle s'avouait elle-même avec sa fausseté, son manége, son ambition; Ninon lui était préférable ! Cette impression est celle que les *Lettres* publiées par La Beaumelle ont faite sur tous ceux qui les ont lues, sur tous ceux qui ont tenté d'expliquer madame de Maintenon ; c'est l'impression qu'en gardera probablement la postérité. Nous allons voir tout à l'heure sur quel éclatant mensonge elle est basée; mais il faut auparavant continuer à lire la lettre de Voltaire à d'Argental :

« ..... Je m'étais toujours douté que ce La Beaumelle avait volé ces lettres. Il est donc avéré qu'il a fait ce vol chez Racine. Ce La Beaumelle est le plus hardi coquin que j'aie encore vu. Il m'écrivit de Copénhague, de la

[redacted]

part du roi de Danemark, pour une prétendue édition, *ad usum delphini Danemarki*, des auteurs classiques français. Il datait sa lettre du palais du roi. Je le pris pour un grave personnage, d'autant plus qu'il avait prêché; mais quinze jours après, mon prédicateur arriva avec un plumet à Postdam. Il me dit qu'il venait voir Frédéric et moi. Cette cordialité pour le roi me parut forte... Le vol des lettres de madame de Maintenon pourrait bien le faire mettre au carcan. C'est un rare homme; il parle comme un sot, mais il écrit quelquefois ferme et serré, et ce qu'il pille, il l'appelle ses *pensées*. Dieu merci, le vaurien est de Genève et calviniste; je serais bien fâché qu'il fût Français et catholique : c'est bien assez que Fréron soit l'un et l'autre ! »

Et le 17 janvier 1753, à M. Formey : « Vous dites qu'il faudrait savoir par quelles mains ce dépôt a passé. M. le maréchal de Noailles avait ce dépôt; son secrétaire le prêta à un écuyer du roi, et celui-ci au petit Racine. La Beaumelle le vola sur la cheminée de Racine et s'enfuit à Copenhague; c'est un fait public à Paris. La Beaumelle, de retour à Paris, devait être mis à la Bastille... Cet homme-là ira loin. »

Comme on le voit, et d'après ce que nous avons dit du manuscrit de Louis Racine, Voltaire faisait fausse route sur l'origine de la publication de La Beaumelle. Égaré par sa haine contre l'homme, il ne regardait l'œuvre qu'à moitié et cherchait les traces d'un vol où il avait chance de trouver celles d'un faux. Au lieu de s'enquérir si les lettres n'auraient pas été falsifiées ou inventées, il les crut d'emblée exactes et vraies; il les lut avec intérêt, s'en servit pour corriger son *Siècle* et n'émit aucun doute sur leur authenticité, même dans la réponse sanglante qu'il fit aux *Remarques* de La Beaumelle sous le titre de

[redacted]

Supplément au Siècle de Louis XIV. Ce fut seulement dans les éditions suivantes de cet ouvrage qu'il lui vint un scrupule : « Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées, dit-il[1]. Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'authenticité de ces lettres, si d'ailleurs on n'y reconnaissait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire. » Et son scrupule fut vitement dissipé : comment douter de documents qui confirmaient son *Siècle?*

La Beaumelle dut se féliciter : le plus méchant de ses ennemis, le plus malin des hommes était pris à son habileté ; la postérité devait s'y laisser prendre. Aussi, dans sa réponse au *Supplément*, il ne crut pas nécessaire de se défendre longuement contre les ignobles accusations de Voltaire. « Pourquoi, écrivait-il à celui-ci, pourquoi me reprochez-vous d'avoir publié les lettres de madame de Maintenon? Le public m'en a su gré. Vous dites que je les ai *butinées?* Je n'entends point ce mot ; mais je vous dis que j'ai quittance de M. Racine le fils, et cela est clair[2]. » La Beaumelle disait tout haut qu'il avait payé le manuscrit de Louis Racine deux cents louis : nous avons vu que cela n'était pas exact.

Il avait un peu plus d'inquiétude sur la maison de Noailles et les Dames de Saint-Cyr ; mais il leur fit humblement part de sa publication, et « instruites de la plupart des *faits* que j'avance, dit-il lui-même, se croyant seules en possession des manuscrits d'où je les ai tirés, elles furent surprises de mes découvertes et avouèrent la plupart des *faits*[3]. »

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVII.
2. *Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire*, p. 33.
3. Préface de l'édit. de 1755, p. 10.

[redacted]

D'ailleurs, à cette époque, les éditeurs de documents inédits ne se faisaient aucun scrupule d'abréger, d'arranger, de corriger ce qu'ils publiaient, et le public approuvait ces changements qui semblaient faits uniquement pour son plaisir. C'est ainsi que le chevalier Perrin avait expurgé et corrigé les lettres de madame de Sévigné, que Voltaire devait plus tard arranger les mémoires de madame de Caylus, etc. Personne ne s'en plaignait, et si les Dames de Saint-Cyr aperçurent d'étranges choses dans les lettres publiées par La Beaumelle, et dont elles avaient les autographes ou les copies authentiques, elles ne dirent mot, crurent que l'éditeur avait eu des renseignements particuliers et finirent même par l'approuver. Le livre eut d'ailleurs le plus grand succès; il se vendit jusqu'à douze livres l'exemplaire; il s'en fit immédiatement plusieurs contrefaçons, dont une à Paris.

§ V

Cependant il y avait un homme qui devait regarder de plus près l'œuvre de La Beaumelle : c'était Louis Racine. On pourrait croire que la première visite du professeur de Copenhague avait été pour le modeste et honnête écrivain qui lui avait procuré son trésor; mais il n'en fit rien. Il ne lui envoya pas même un exemplaire de sa publication, et le fils du grand Racine n'eut jamais l'occasion de revoir M. Anglivіel de La Beaumelle.

Cependant il reçut d'un ami qui était attaché à l'ambassade française de Hollande un exemplaire des *Lettres*, et Racine lut en tête de la *Préface* :

« Je ne m'arrêterai point à prouver l'authenticité de ces lettres. On n'a qu'à les lire. Il me semble qu'elles

[redacted]

t un caractère de vérité qui ne permet pas le
re doute. »
ùt se débarrasser à bon marché de la question la
licate qu'on pût lui adresser. Puis il ajoutait : « Je
ii point de qui je tiens ces lettres, parce que j'ai
de ne pas le dire. Je ne sais pourquoi on a exigé
it, car je n'y vois rien qui puisse nuire ou déplaire
qu'un, mais enfin on l'a exigé et cela me suffit. »
es mots si vagues, La Beaumelle laissait planer sur
lication une sorte de mystère qui ne pouvait que
favorable. Ne semblait-il pas avoir promis le se-
ion à Louis Racine, mais à quelque ministre, et
es lettres de madame de Maintenon une affaire
Puis il appréciait ces lettres en très-bons termes,
ait un troisième volume et n'avouait rien de plus.
s Racine, mécontent de cette préface, fut encore
irpris quand, ouvrant les deux volumes, il recon-
ie, sur les deux cent quatre-vingt-dix-huit lettres
contenaient, il y en avait seulement cent soixante-
aies, encore étaient-elles toutes tronquées, arran-
hangées, quelques-unes mêmes méconnaissables;
ux cent trente-cinq autres, soixante lui étaient en-
ent inconnues ou suspectes, et parmi elles, vingt
unesse de madame de Maintenon qui paraissaient
à plaisir, soixante-quinze étaient entièrement
ou inventées, et parmi celles-ci se trouvaient, au
de soixante-cinq, toutes les lettres adressées à
ersonnages de fantaisie, mesdames de S. G. et
personnages transformés plus tard en mesdames
t-Géran et de *Frontenac*.
tons, et c'est là le côté grave de cette supercherie
re dont Louis Racine n'a pu voir tous les effets :
tres suspectes, fausses ou inventées, sont les plus

[redacted]

importantes, les plus curieuses du recueil; ce sont les seules qui donnent des détails sur la jeunesse de madame de Maintenon, sur ses relations avec madame de Montespan et avec Louis XIV, sur les causes et la marche de son élévation, les lettres authentiques étant presque entièrement muettes sur ce sujet; elles ont fait de madame de Maintenon un personnage presque factice qui ressemble plus au personnage des pamphlets qu'au personnage de l'histoire; tous les historiens s'en sont largement servis, les ont victorieusement citées, depuis Voltaire jusqu'à M. le duc de Noailles, et si j'ose me nommer ensuite, jusqu'à moi-même; enfin c'est un roman qui est devenu de l'histoire, et, je le crains, de l'histoire irréparable[1].

Louis Racine lut attentivement cette étrange publication; il compara les lettres soit aux copies qu'il avait pu garder, soit aux manuscrits des Dames de Saint-Cyr; il mit à chacune d'elles, sur son exemplaire, une *apostille de sa main* qui est très-modérée, mais qui n'en est pas moins une condamnation de l'œuvre de La Beaumelle; puis il colla sur cet exemplaire *qui existe encore, que j'ai entre les mains*, les deux lettres qu'il avait reçues de Valenciennes et de Copenhague et que nous avons citées; c'étaient sans doute les seules qu'il eût gardées. Enfin à tout cela il ajouta, *de sa main*, une *note* explicative fort réservée, fort calme, au-dessous de la vérité, qui résume les

1. Qui voudra jamais croire que madame de Maintenon n'a jamais écrit les fameuses phrases : *Je le renvoie toujours affligé, jamais désespéré... — Cela m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments... — M. Bossuet est plus savant, mais M. Pellisson est plus persuasif... — M. Colbert ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion... — Si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité..., etc.*

[redacted]

principaux faits de cette affaire et que nous allons reproduire d'après l'autographe.

« Voici la première édition qui parut en 1752. Elle s'est vendue pendant quelque temps 12 livres l'exemplaire.

« Ces lettres ne doivent pas toujours faire autorité par la raison que je vais dire :

« Un ami[1] m'avoit prêté un recueil de lettres de madame de Maintenon qui en contenoit plusieurs très-inutiles[2]. Je lui demandai la permission d'extraire de ce recueil ce que j'y trouverois de plus intéressant. Aux lettres que je choisis, j'ajoutai quelques petits faits historiques que je trouvai dans le même recueil[3]. Quelque temps après, je reçus la visite d'un étranger qui me dit être professeur de la langue française à Copenhague et qu'il se nommoit La Beaumelle. En lui faisant voir mes livres, je lui montrai le recueil que j'avois fait des lettres de madame de Maintenon et de quelques faits concernant sa vie. Il me témoigna une grande passion pour l'avoir et me demanda ce que je voulois le vendre. Je le lui cédai à condition qu'il m'enverrait du Danemark quelques curiosités et surtout des livres.

1. Voltaire disait, nous l'avons vu, que c'était « un secrétaire du maréchal de Noailles qui le prêta à un écuyer du roi et celui-ci au petit Racine. »

2. Il est probable que ce recueil était une des nombreuses copies qu'avaient les Dames de Saint-Cyr. Racine en avait extrait environ deux cents lettres.

3. Ces petits faits historiques sont probablement ou les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* ou les *Notes des Dames de Saint-Cyr*, qui ont en effet la forme d'anecdotes. L. Racine n'en prit qu'un extrait; et, en somme, le manuscrit devait être assez peu volumineux.

[redacted]

« Quand il y fut retourné, il m'en envoya quelques-uns; mais peu de temps après il perdit sa place et se retira à Berlin.

« Depuis longtemps j'ignorois ce qu'il était devenu, lorsque je vis paroître ce livre, où je fus surpris de trouver plusieurs lettres qui m'étoient inconnues, et plusieurs autres composées sur les traits historiques recueillis dans mon manuscrit; dans quelques-unes des lettres conformes à celles de mon manuscrit, je trouvai quelques traits ajoutés. Voilà pourquoi dans cet exemplaire je marque ce que j'en pense par les apostilles : *inconnue, fausse, vraie.* Je ne prétends pas accuser de fausseté celles qui me sont inconnues, elles me sont seulement *suspectes*, d'autant plus que l'éditeur imite fort bien le style de madame de Maintenon. J'appelle *fausses* les lettres que je reconnois composées sur les faits historiques rassemblés dans mon manuscrit; *je crois les faits vrais, mais ils n'ont jamais été écrits par madame de Maintenon.*

« Si je voyois M. La Beaumelle, je lui demanderois d'où il a eu tant de lettres qui me sont inconnues; mais depuis trois mois qu'il est à Paris, il ne m'a pas honoré de sa visite et ne m'a pas même envoyé un exemplaire de ce livre.

« Il a vendu le reste de son édition à deux libraires de Paris avec de nouvelles lettres qui composeront, dit-on, un troisième volume. »

Cette *note* si curieuse est confirmée par une lettre de Louis Racine[1] adressée à l'ami qui lui avait envoyé de Hollande l'exemplaire des *Lettres de madame de Maintenon* et qui est datée du 26 janvier 1753.

1. L'*autographe* appartient aujourd'hui à M. Dubrunfaut qui a bien voulu me le communiquer.

[redacted]

« Je vous suis bien redevable, monsieur, de m'avoir envoyé les *Lettres de madame de Maintenon.* Je ne puis comprendre pourquoi celui qui les a imprimées en Hollande veut faire entendre par la première page qu'elles sont imprimées à Paris[1]. Cet exemplaire deviendra peut-être un jour très-curieux, parce que je vais marquer à la marge les lettres véritables et celles (en très-grand nombre) qui sont faites par M. de La Beaumelle. Je suis au fait, comme vous le savez; je crois vous avoir confié l'histoire de ces Lettres dont M. de La Beaumelle ne m'a pas même envoyé un exemplaire, quoiqu'elles lui aient rapporté bien au delà des deux cents louis qu'il m'a payés (à ce qu'il dit) pour avoir mon manuscrit. Comme il a une grande facilité pour faire des lettres, je ne suis par surpris qu'à la fin de cette édition, l'imprimeur de Hollande annonce les troisième et quatrième volumes sous presse. Nos libraires de Paris m'ont dit en avoir acheté seulement un troisième qu'ils imprimeront quand l'édition de Nancy sera *épuisée*[2]. Je suis bien curieux d'avoir cette suite qu'on imprime en Hollande..., etc. »

Le jugement de Louis Racine sur l'œuvre de La Beaumelle ne saurait être ni discuté ni contesté; néanmoins de nombreuses preuves viennent le confirmer. Voici les principales :

1° Toutes les lettres *vraies*, données par La Beaumelle, existent encore aujourd'hui soit en autographes, soit en copies authentiques; aucune des lettres réputées *fausses* par Louis Racine ne se trouve nulle part, malgré toutes les

1. Louis Racine ayant reçu son exemplaire de Hollande, le croyait de fabrication hollandaise; de plus, la fausse indication : *Nancy*, chez Deilleau, imprimeur du roi, était destinée à faire croire que le livre était imprimé à Paris.

2. Tout cela n'est pas exact. Nous le verrons plus loin.

[redacted]

recherches qui en ont été faites par diverses personnes, soit dans les collections particulières, soit dans les dépôts publics, soit dans les archives dispersées de l'hôtel de Noailles et de la maison de Saint-Cyr; il n'y en a de trace dans aucun document; il n'y est fait allusion dans aucun écrit du temps; elles n'ont absolument pour garant que La Beaumelle. Il faut excepter une prétendue lettre de madame de Maintenon à Louis XIV[1], qui a une origine plus fâcheuse même que l'imagination de l'éditeur; elle est presque textuellement tirée du plus absurde, du plus sale pamphlet qui ait été publié en Hollande contre l'illustre femme: les *Amours de madame de Maintenon*, réimprimé vingt fois de 1686 à 1706.

2° Il est impossible d'imaginer comment La Beaumelle, s'il ne les a pas inventées, aurait pu se procurer ces lettres réputées fausses. Avant qu'il eût fait connaissance avec Louis Racine, il est certain qu'il n'avait aucun document sur madame de Maintenon: sa lettre du 18 novembre 1750 le prouve; et depuis qu'il eut quitté Paris, il mena pendant deux ans la vie la plus errante, la plus aventureuse à Copenhague, à Berlin, à Gotha, à Francfort, occupé de sa querelle avec Voltaire, travaillant à dix ouvrages, n'ayant, à ce qu'il semble, aucune relation qui pût le mettre sur la voie de pareils documents, documents très-secrets d'après ce qu'ils renferment; documents très-cachés, puisque personne que lui n'en aurait eu connaissance; documents qui ne pouvaient être qu'à Paris et dans des familles dont il n'a jamais approché.

3° Ces lettres fausses fourmillent, malgré l'art avec lequel elles ont été composées, non pas seulement d'er-

1. Voir t. I, p. 205 de l'édit. de Nancy. Cette lettre n'est pas reproduite dans les autres éditions.

[redacted]

reurs et de bévues, mais de fraudes, d'inventions, de contradictions, d'impossibilités de tout genre. Ainsi, d'après La Beaumelle, madame de Maintenon aurait écrit à madame de Saint-Géran en 1675: *Toute la cour est chez madame de Montausier...* Madame de Montausier était morte depuis quatre ans! — Elle aurait écrit encore à la même: *Votre fils est très-joli...* Madame de Saint-Géran n'a jamais eu qu'une fille en laquelle a fini la branche cadette de la famille de La Guiche. — Elle aurait écrit de même le 23 août 1680 : *Je vous attends après-demain à Maintenon...* Madame de Maintenon était alors en voyage avec la cour à Stenay!... — Enfin elle aurait écrit le 13 décembre 1686 : « *Le roi va toujours à cheval; nous suivons en chaise...* » Le roi venait de subir la grande opération! Etc., etc. De plus, La Beaumelle, quand il ne se contente pas d'emprunter, a des procédés de fabrication [1] dont il nous a donné la clef en retranchant lui-même des autres éditions, comme *apocryphes*, des lettres qu'il avait inventées et mises dans la première; ainsi quatre lettres *intimes* de Louis XIV à madame de Maintenon (t. I, p. 188 et suiv.), une lettre hideuse de la duchesse de Bourgogne (t. II, p. 78), etc. Enfin La Beaumelle a pu habilement imiter le style, mais non pas le ton de madame de Maintenon, et il

1. Ces procédés peuvent se réduire à trois : tantôt il fait une lettre avec des vers et des faits empruntés à Scarron, à Saint-Évremond et autres écrivains du temps : c'est le procédé employé pour les lettres de la jeunesse de madame de Maintenon; tantôt il fait une lettre avec une anecdote empruntée aux *Mémoires* de mademoiselle d'Aumale et des Dames de Saint-Cyr : c'est le procédé employé pour les lettres de 1670 à 1680 ; enfin, vers 1680, il est plus sûr de lui-même, il compose de toutes pièces et invente entièrement : c'est le procédé employé pour les lettres à mesdames de Saint-Géran et de Frontenac.

[redacted]

l'a remplacé par le sien ou par celui de son temps. Madame de Maintenon, au dire de Voltaire, était « la femme la plus décente et la plus polie ; » elle mettait à tout, et surtout quand il s'agissait d'elle-même, une réserve, une délicatesse sans égale ; même dans les sujets qui la touchent le plus, elle n'appuie pas, elle effleure ; elle ne s'emporte et ne se livre jamais ; enfin dans ses écrits comme dans sa personne, elle est, selon le mot de Saint-Simon, « d'une grâce incomparable. » On ne trouve rien de cela dans les lettres inventées par La Beaumelle, et presque toutes pèchent par un ton leste et même grossier, un sans-façon, des crudités qui n'étaient ni dans les manières de madame de Maintenon ni dans celles de son temps.

Revenons à la *note* de Louis Racine. Cette note, enfermée secrètement dans un exemplaire de l'édition de Nancy, et qui, après plus de cent ans, sort aujourd'hui seulement de l'oubli où elle était restée, fut, avec quelques confidences à ses amis, toute la vengeance que Louis Racine tira de l'éditeur infidèle des *Lettres de madame de Maintenon*. S'il eût dit un mot à Voltaire des falsifications de La Beaumelle, il eût rendu sans doute un service à l'histoire et surtout à la mémoire de l'illustre femme ; mais il se serait trouvé lui-même engagé dans les scandaleux démêlés des deux écrivains, et cela répugnait à son amour du silence, à sa vie de retraite, à son esprit de charité. Cette résolution indulgente fut d'ailleurs corroborée par la persécution qu'eut à subir La Beaumelle : trois mois après son arrivée à Paris, il fut subitement arrêté et enfermé à la Bastille (avril 1753). On lui reprochait d'avoir mis dans le deuxième volume de ses *Remarques* sur le *Siècle de Louis XIV* une note injurieuse pour le Régent. Nul ne saurait douter que Voltaire ne fût l'ins-

[redacted]

tigateur de cette odieuse mesure. La Beaumelle resta six mois à la Bastille.

§ VI.

A peine sorti de prison, il publia une réponse au *Supplément du Siècle de Louis XIV*, qui est le meilleur de ses écrits; puis il chercha à se venger de Voltaire en composant un ouvrage qui pût effacer le fameux *Siècle* : ce furent les *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, mémoires qui devaient être suivis des *Lettres* complètes de l'illustre dame. « Ce que j'ai fait précédemment, disait-il dans la préface de cet ouvrage, n'était qu'une faible ébauche hasardée dans l'espérance que les personnes intéressées me fourniroient assez de traits pour finir le tableau. Je me trompai. La maison de Saint-Cyr, les parents de madame de Maintenon, ses héritiers même, sans désapprouver mon projet, refusèrent de le seconder. Mais le zèle de plusieurs particuliers à qui sa mémoire était chère, quoiqu'ils ne tinssent à elle ni par les liens du sang, ni par ceux de la reconnaissance, me consola des refus de sa famille[1]... »

Dans cette préface, La Beaumelle, de l'aveu probable des intéressés, dissimule la vérité. Il est certain, et nous en allons donner la preuve, qu'il chercha des documents dans les archives de la maison de Saint-Cyr, peut-être même à l'hôtel de Noailles, et que ces documents lui furent communiqués d'abord avec circonspection, ensuite avec bienveillance. Il parvint à entamer des relations en premier lieu avec une Dame de Saint-Louis,

1. Préface de l'édit. de 1755, p. 4.

[redacted]

puis avec la supérieure et les Dames du conseil[1]; il obtint ainsi, et peut-être avec le consentement du maréchal de Noailles, une copie des Mémoires de mademoiselle d'Aumale et des Dames de Saint-Cyr, puis des copies des lettres de madame de Maintenon à d'Aubigné, à l'abbé Gobelin, aux Dames de Saint-Louis, etc. Le maréchal de Noailles fût-il aussi facile à ouvrir ses archives? On ne le sait, la Révolution ayant dispersé les richesses qu'elles renfermaient, il ne reste pas la moindre trace des relations que La Beaumelle a pu avoir avec la maison de Noailles, et toutes les recherches qu'a pu faire sur ce sujet le chef actuel de cette illustre maison ont été sans résultat. Cependant il est certain que soit par fraude, comme le dit Voltaire, soit par des voies légitimes, comme il est plus simple de le penser, La Beaumelle a eu communication des lettres au cardinal et au duc de Noailles, à la princesse des Ursins, etc. En définitive, et comme le disaient les Dames de Saint-Louis, il fut traité en *auteur favori*.

Cette faveur a droit de nous surprendre : La Beaumelle était calviniste; ses démêlés avec Voltaire et sa vie d'aventures lui avaient fait une fâcheuse renommée; ses publications sur madame de Maintenon étaient, ce nous semble, plutôt dignes de blâme que d'éloge. Comment donc les Dames de Saint-Cyr et la maison de Noailles lui accordèrent-elles leur confiance?

On était encore dans le feu de la réaction injuste et

1. La Beaumelle (t. III, p. 105 des *Lettres*) « pour donner une idée des obstacles qu'il a eu à surmonter, » a publié une lettre d'une demoiselle de Saint-Cyr qui lui aurait copié ou *butiné* des documents. Cette lettre doit être fausse. Elle commence ainsi : « La première chose que je fais en sortant de Saint-Cyr, est d'écrire à un homme : ce n'est pas assurément ce qu'on m'y a appris... » Aucune demoiselle de Saint-Cyr n'a écrit cela.

[redacted]

violente qui, après la mort de Louis XIV, avait attaqué son règne et son gouvernement ; dans cette réaction, madame de Maintenon était regardée comme la principale cause des malheurs de cette époque : on lui reprochait la révocation de l'édit de Nantes, la guerre de la succession d'Espagne, les persécutions contre le jansénisme, la misère générale ; l'opinion publique était complétement hostile à sa mémoire ; les pages pleines de fiel que le haineux Saint-Simon écrivait secrètement contre elle, vers cette époque, n'étaient que l'écho du sentiment général ; Voltaire lui-même avait été blâmé pour avoir tracé dans son *Siècle de Louis XIV* un portrait modéré de cette femme odieuse. Or, les *Lettres* données par La Beaumelle étaient les premiers documents (censés authentiques) qu'on publiait sur elle ; ces documents, quoique falsifiés, étaient, en n'y regardant pas de trop près, à son avantage ; ils montraient sans doute madame de Maintenon comme une « coquette adroite » et une « dévote précieuse ; » mais l'opinion publique allait plus loin : elle la regardait comme ayant été le fléau de la France et le mauvais génie de Louis XIV ; enfin La Beaumelle était le premier écrivain indépendant qui osât dire : « Pour moi, qui ne sais qu'estimer ce qui me paraît estimable, j'admire madame de Maintenon[1]. » On comprend donc, en n'oubliant pas que La Beaumelle était un homme habile et d'un esprit séduisant, que les Dames de Saint-Louis et peut-être la maison de Noailles lui aient donné les moyens d'achever et de compléter son œuvre.

Il faut ajouter que les Dames de Saint-Cyr ne consentirent à donner leurs documents qu'à la condition de rester dans l'ombre. Elles pensaient qu'en laissant à La Beau-

1. Préface de l'édition de 1752.

[redacted]

melle, connu par ses hardiesses et son franc parler, toute sa liberté d'écrire, la mémoire de madame de Maintenon n'aurait qu'à gagner à ces révélations. Si la publication eût été avouée par ses élèves ou sa famille, elle n'eût inspiré aucune confiance et eût passé pour un panégyrique. La manière d'écrire de La Beaumelle, ses anecdotes romanesques, son style léger, ses assertions hasardées, tout cela ne déplaisait pas : on comptait que l'ouvrage n'en aurait que plus de succès, et madame de Maintenon n'avait besoin, pour être réhabilitée, que d'avoir de nombreux lecteurs.

Maintenant voici la preuve que La Beaumelle a reçu des Dames de Saint-Cyr, et probablement avec le consentement du maréchal de Noailles, les documents dont il s'est servi pour faire ses *Mémoires* et ses *Lettres de madame de Maintenon*.

La Beaumelle, nous le dirons tout à l'heure, fut une seconde fois enfermé à la Bastille en 1756, c'est-à-dire quelques mois après qu'il eut publié ses *Mémoires* et ses *Lettres*. On saisit alors ses papiers, parmi lesquels étaient les matériaux du grand travail qu'il venait de faire. Quelques-uns de ces papiers existent encore. Ce sont : 1° des copies faites par lui-même, à Saint-Cyr, des lettres de madame de Maintenon, copies très-exactes et exemptes de toutes les altérations qui se trouvent dans les imprimées; 2° des notes historiques des Dames de Saint-Cyr sur madame de Maintenon; 3° enfin une longue lettre, note ou mémoire adressé à lui par une de ces Dames dont je n'ai pu découvrir le nom. Ces papiers paraissent être les débris de liasses nombreuses et volumineuses, et sont signés de La Beaumelle et du lieutenant de police Berryer. Ils restèrent à la Bastille, lorsque le prisonnier fut délivré, et ils n'en sortirent que le 14 juillet 1789!... Emportés

[redacted]

dans le pillage de la forteresse, ils passèrent de main en main, furent vendus plusieurs fois, et enfin vinrent dans la possession de M. Monmerqué, qui me les a donnés.

La note ou mémoire de la Dame de Saint-Cyr adressée à La Beaumelle, a pour titre : *Réponse au mémoire de ce qui manque.*

D'après cette note, il paraît que La Beaumelle avait adressé à cette dame une série de questions sur les points qui l'embarrassaient dans son ouvrage. Celle-ci lui répondit numéro par numéro et en trois fragments, qui portent : le premier, dix-sept réponses ; le second, trente-cinq ; le troisième, vingt. Ces réponses sont presque toutes curieuses et éclaircissent plusieurs points importants sur les lettres de madame de Maintenon. Nous en allons citer quelques-unes.

2. « Il n'y a qu'une ou deux lettres à l'abbé Gobelin qui soient signées d'Aubigné ; les autres sont avec cette marque ... ou approchante [1].

« Il est à remarquer que madame de Maintenon n'a pas été instruite que nous fussions en possession de ce dépôt, et que l'abbé les envoya secrètement à la supérieure de Saint-Louis [2].

1. La Dame de Saint-Cyr figure ici une marque ou un signe par lequel madame de Maintenon finit presque toutes ses lettres. Cette marque ou ce signe est probablement un A.

2. La Beaumelle a fait usage de ce renseignement qui est important. Madame de Maintenon avait recommandé à l'abbé Gobelin de détruire ses lettres. Il ne le fit pas, et étant à son lit de mort, il envoya ces lettres aux Dames de Saint-Louis ; mais celles qui sont relatives au mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV ne s'y trouvent pas. Il est probable que cette dame avait eu soin de reprendre et de détruire elle-même ces lettres. (Voir la *Correspondance générale*, t. I, p. 171.)

[redacted]

3. « Je sais que les héritiers ou héritières de M. de Barillon ont quantité de ces lettres; mais comment les avoir[1]?

5. « On ne croit pas qu'il y ait de lettres de ses parents, ou du moins fort peu, mais il y en a un grand nombre de celles qu'elle leur a écrites et qu'ils n'ont conservées que depuis sa faveur naissante[2].

7. « Il falloit que la marquise de Montchevreuil fût paresseuse pour écrire; il ne nous est resté aucune lettre d'elle, ni de madame de Maintenon à elle[3].

8. « On n'a point de date sûre de la commission ordonnée par le roi pour se charger des enfants qu'il eut de madame de Montespan, mais ce fut pour cacher la naissance du premier, qui mourut à l'âge de trois ans[4].

18. « Les publier en entier (les lettres de l'évêque de Chartres) seroit assez difficile et même ennuyeux[5].

19. « Pour la lettre au roi, c'est un volume; nous n'avons rien de plus fort; on la montrera; elle n'est point datée; mais elle est apostillée de madame de Maintenon : *lettre très-secrète*[6].

21. « On satisfera sur les lettres de M. de Fénelon.

1. On ne les a pas cherchées probablement, car aucune collection n'en renferme.

2. La Dame de Saint-Cyr veut parler sans doute des lettres à M. et à madame de Villette, car il n'y en a point aux autres parents.

3. Cela est vrai et fort regrettable. Mais j'ai retrouvé quelques lettres à M. de Montchevreuil, et fort importantes. La Beaumelle ne les a pas connues.

4. Voir la *Correspondance générale*, t. I, p. 142.

5. Elles ont été publiées en entier; mais la Dame de Saint-Cyr a raison.

6. C'est une lettre de l'évêque de Chartres qui prouve le mariage. On la trouvera dans la *Correspondance générale*.

[redacted]

22. « L'idée de buriner le bordereau est admirable, mais ce serait afficher que nous enrichissons l'auteur favori [1].

26. « Oh! qu'il est bon de voir un mondain touché! Plaise à Dieu que le tissu des vertus qu'il rend avec tant d'agrément passe de sa plume dans son cœur!

27. « On donnera le mémoire sur l'édit de Nantes; mais s'il annonce un caractère doux, il n'exprime pas moins beaucoup de fermeté : elle s'y oppose au rappel [2].

28. « Oui, et je pense que M. le maréchal ne s'y opposera pas [3].

34. « Les lettres au comte d'Aubigné parlent affaires de famille, parlent raison, piété et quelquefois complaisance pour son insatiable avidité d'argent, souvent des réprimandes; il les méritoit bien [4].

31. « Un voyage pour cela est nécessaire [5]. »

D'après les extraits qu'on vient de lire, on voit qu'il est parfaitement certain que La Beaumelle a fait sa deuxième édition des lettres de madame de Maintenon, c'est-à-dire sa collection complète, avec le concours des Dames de Saint-Cyr, avec le consentement plus ou moins ouvert

1. *Buriner le bordereau.* La Dame de Saint-Louis entend par là graver une note autographe de Louis XIV sur la fondation de Saint-Cyr, que l'on conservait dans les archives de cette maison. J'ai donné ailleurs (*Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 56) le *fac-simile* de cette note, qui se trouve aujourd'hui dans les archives de la préfecture de Seine-et-Oise.

2. Ce Mémoire a été publié par La Beaumelle, avec des altérations. Il se trouve reproduit plus exactement dans les *Mémoires* de Languet de Gergy, p. 260.

3. Cette note démontre suffisamment que le maréchal approuva les communications faites à La Beaumelle.

4. Tout cela est exact.

5. La Beaumelle allait donc chercher ses documents à Saint-Cyr.

[redacted]

du maréchal de Noailles, que tout lui a été communiqué, qu'il faisait, à cet effet, des voyages à Saint-Cyr, qu'il était, pour les Dames, l'*auteur favori*. Mais, dans tout cela, s'il est question des lettres à l'abbé Gobelin, à d'Aubigné, des raisons pour lesquelles on n'a pas de lettres à madame de Montchevreuil, il n'y a pas trace des lettres de la jeunesse de madame de Maintenon, des lettres à Saint-Géran, à Frontenac, c'est-à-dire des lettres déclarées *fausses* par Louis Racine.

§ VII

Les deux ouvrages parurent à la fin de 1755 à Amsterdam. La Beaumelle avait obtenu des souscriptions à l'avance; il en a donné la liste et l'on y lit les noms les plus distingués de l'Europe, des princes, des ministres, des magistrats; les Dames de Saint-Louis y figurent pour deux exemplaires, et un commis de leur intendant pour cent soixante-trois; madame de Pompadour pour douze. Voltaire pour deux, etc.

Nous n'avons pas à nous occuper spécialement des *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon;* mais nous devons dire qu'ils s'appuient entièrement sur les fausses lettres, qu'ils répètent les mêmes faits mensongers, tous les traits romanesques, tous les mots inventés que celles-ci renferment; de telle sorte que les *Mémoires* ont cimenté les *Lettres* et ont achevé d'en faire un document historique. Ces *Mémoires* eurent un grand succès, et l'on ne doit point s'en étonner. Ils étaient animés, amusants, hardis, pleins d'épigrammes, scandaleux, même cyniques; ils renfermaient un grand nombre d'anecdotes et de détails hasardés, mais piquants et nouveaux; ils étaient

[redacted]

moins mensongers, moins impudents que ne l'a dit Voltaire ; en certains points, ils étaient même plus exacts et empruntés à de meilleures sources que le *Siècle de Louis XIV*. Cependant leur succès ne se maintint pas ; ils parurent, après le premier moment, une spéculation sur la crédulité publique, et aujourd'hui que les récits calomnieux de Saint-Simon sur le grand siècle sont seuls lus et estimés, l'œuvre trop méprisée de La Beaumelle n'est plus même consultée[1].

Quant aux *Lettres*, de deux petits volumes qu'elles formaient dans l'édition de 1752 (Nancy), elles forment, dans l'édition de 1755-1756 (Amsterdam), huit volumes in-18, outre un neuvième volume qui renferme les lettres de l'évêque de Chartres à madame de Maintenon. Ces huit volumes, qui contiennent plus de 2,500 lettres, sont la digne continuation de l'œuvre mensongère et falsifiée publiée avec les documents fournis par Louis Racine ; les copies authentiques des Dames de Saint-Cyr, les *documents autographes* du maréchal de Noailles ne sont pas mieux traités, plus respectés : « Jamais éditeur ne s'est

1. « Cent ans se sont écoulés depuis que Voltaire et La Beaumelle ont écrit sur le siècle de Louis XIV ; et l'on trouve dans les ouvrages des deux auteurs relatifs à madame de Maintenon des faits qui se heurtent, des jugements inconciliables qui les mettent en contradiction l'un avec l'autre. Les écrivains qui depuis ont tracé des histoires ou des notices sur la vie de Françoise d'Aubigné ont rarement manqué l'occasion de se plaindre de la légèreté de Voltaire ; mais ils témoignent un mépris complet pour l'ouvrage de La Beaumelle et s'abstiennent de le citer, ou ne le citent que fort rarement. Je suis néanmoins en mesure d'affirmer qu'on ne trouve chez aucun d'eux un seul fait, un seul détail de faits, une seule appréciation favorable ou défavorable, une seule vérité, une seule erreur, qui ne soit dans La Beaumelle. » (Walkenaer, *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. V, p. 432.)

[redacted]

donné plus de licence, » dit l'abbé Millot. La Beaumelle, voulant à tout prix faire de l'effet et effacer Voltaire, ne trouve pas que madame de Maintenon ait assez d'esprit, et que ses lettres soient suffisamment intéressantes; donc il ajoute, il abrége, il change, il mutile, il mélange, il amplifie, il supprime; un très-petit nombre échappe à sa fabrication. Dans quelques-unes, il n'ajoute ou ne change que des mots, une ligne, une phrase, et il serait possible que ces modifications lui eussent été demandées par les Dames de Saint-Cyr; mais dans les autres, tantôt avec quatre ou cinq lettres qu'il abrége, il en compose une en y ajoutant des soudures, tantôt il les transforme tellement qu'elles deviennent méconnaissables et qu'on y retrouve à peine le sens général. Tout ce travail manque généralement de goût; il est souvent plein d'erreurs et de bévues; mais il n'est pas fait sans esprit et ne manque pas de vraisemblance. J'ai dit, dans la préface des *Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon*, p. 17, ce qu'il a fait des lettres et instructions aux Dames de Saint-Cyr; les lettres à d'Aubigné, à l'abbé Gobelin, au duc de Noailles, ne sont pas plus heureuses; mais il serait impossible d'en donner ici les preuves : car il faudrait des volumes pour indiquer les falsifications que La Beaumelle a fait subir au texte de madame de Maintenon. Quant aux lettres qu'il a complétement inventées, il s'en trouve peu de nouvelles dans l'édition de 1756. Comme les matériaux abondaient, il n'en avait pas besoin; mais il a repris, à l'exception de cinq ou six, toutes les lettres qu'il avait fabriquées dans l'édition de 1752; il les a seulement corrigées, arrangées, et au lieu des initiales S. G. et F. qui se trouvent à la tête des principales, il a mis des noms qui sont impossibles comme les lettres elles-mêmes, *Saint-Géran* et *Frontenac*. Il serait trop long

[redacted]

de le démontrer ici, et nous renvoyons aux notes préliminaires de ces lettres mensongères.

Les *Lettres* eurent autant de succès que les *Mémoires*, et par les mêmes raisons que nous avons déduites précédemment. C'étaient les documents les plus détaillés, les plus complets qu'on eût encore sur madame de Maintenon; d'ailleurs, si les lettres étaient falsifiées, le fond en était vrai, et cela suffisait pour intéresser le public. Enfin, le mauvais goût de La Beaumelle était d'accord avec celui de son temps : qui peut même dire que des *lettres exactes*, et donnant le personnage vrai de madame de Maintenon, auraient été aussi bien accueillies? Quoi qu'il en soit, il s'en fit, dès la première année, une deuxième édition à Amsterdam, et deux contrefaçons à Glascow et à Hambourg; puis, en 1757, trois autres (éditions ou contrefaçons) à la Haye, à Amsterdam, à Genève. D'ailleurs, ces éditions diffèrent peu les unes des autres; il n'y a de changement que dans la disposition des lettres. *La Beaumelle n'a réellement avoué que la première*, celle de *1755-1756*.

Quel effet cette publication produisit-elle sur les personnes qui y étaient intéressées, c'est-à-dire sur les Dames de Saint-Louis et la maison de Noailles, sur Louis Racine et sur Voltaire?

Les Dames de Saint-Louis furent mécontentes, non pas tant des mutilations des *Lettres* que des gaillardises des *Mémoires*; elles le témoignèrent et cessèrent toute relation avec l'*auteur favori*. Le maréchal de Noailles ne fut pas sans doute plus satisfait, mais on ne trouve de preuve de son mécontentement que dans ses *Mémoires*, rédigés et publiés par l'abbé Millot, en 1770 : après la citation d'une lettre de madame de Maintenon (t. IV, p. 294), on y lit cette note que j'ai déjà indiquée : « Outre

[redacted]

les changements que M. de La Beaumelle fait à chaque phrase de cette lettre, il ajoute trois phrases entières. Jamais éditeur, je crois, ne s'est donné plus de licence. »

Quant à Louis Racine, il n'eut point à s'occuper de cette publication nouvelle : car il était alors, pour ainsi dire, mort au monde. Il n'avait qu'un fils, plein de brillantes qualités, et sur lequel il fondait les plus belles espérances; ce fils périt à Cadix, emporté par le mouvement de mer que causa le tremblement de terre de Lisbonne (1755). Le malheureux père, accablé de douleur, n'eut plus dès lors d'autre pensée que d'aller rejoindre au ciel le fils qu'il avait perdu. Il vendit sa bibliothèque, ses estampes, ses curiosités, employa le produit en bonnes œuvres, se retira dans une petite maison du faubourg Saint-Denis et y mourut en 1763. Ses estampes furent achetées par le peintre Chardin; ses livres, par le frère de ce peintre, bibliophile distingué, et c'est chez les descendants de ce bibliophile qu'est resté jusqu'à ces dernières années le petit volume annoté par Louis Racine. Il appartient aujourd'hui à M. le duc de Noailles.

Il nous reste à dire quel fut le sentiment de Voltaire à la lecture des *Mémoires* et des *Lettres*. Celles-ci l'inquiétèrent peu; il se douta bien que « La Beaumelle avait falsifié plusieurs lettres et supposé quelques autres; » mais il regarda cela comme une peccadille et n'en fit pas de bruit. Quant aux *Mémoires*, qui avaient l'ambition ouverte d'effacer le *Siècle de Louis XIV*, ils excitèrent sa fureur :

« Vous soucieriez-vous de savoir, écrivait-il au duc de Richelieu (le 14 juin 1756), que La Beaumelle, qui s'est fait, je ne sais comment, héritier des papiers de madame de Maintenon, a fait imprimer quinze volumes, soit de

[redacted]

Lettres, soit de *Mémoires?* Ce ramas d'inutilités est relevé par un tas d'impudences et de mensonges qui est fait tout juste pour l'avide curiosité du public... » — Et au comte d'Argental (15 et 25 juin, 9 juillet) : « Je lis cette compilation des Mémoires de madame de Maintenon, et j'admire comment un homme a l'audace de publier tant de sottises, tant de mensonges et de contradictions, d'insulter tant de familles, de parler si insolemment de tout ce qu'il ignore, et comment on a la bonté de le souffrir... Il a eu quelques bons Mémoires et a noyé le peu de vérités inutiles qu'ils contiennent dans un fatras d'impostures...

« Il est triste d'être obligé de répondre à La Beaumelle; cependant il le faut. Son livre a trop de cours pour que je laisse subsister tant d'erreurs et tant d'impostures. Il attaque cent familles et prodigue le scandale et l'injure sans la moindre preuve; il parle de tout au hasard, et plus il est audacieux dans le mensonge, plus il est lu avec avidité. »

Quand il apprit que La Beaumelle venait d'être mis à la Bastille, il ne cacha pas sa joie, et il écrivait à madame de Lutzelbourg (6 octobre) : « Vous avez bien raison de détester le style d'un polisson qui veut faire le plaisant et parler en homme de cour des princes et des femmes dont il n'a jamais vu l'antichambre... Il est très-bien à la Bastille pour quelques impostures punissables; notre chère Marie-Thérèse y est pour quelque chose... »

Plus tard, ayant appris qu'on venait d'imprimer son poëme de la *Pucelle* « avec des horreurs, » il écrit à Thieriot : « On dit qu'on a découvert que La Beaumelle en était l'auteur, et qu'on l'a transféré de la Bastille pour le mettre à Vincennes dans un cachot... Un tel éditeur mérite mieux. » Enfin, dans ses *Fragments sur l'histoire*,

[redacted]

art. 18, il dit : « Sous un ministère moins indulgent, ses crimes l'auraient conduit au supplice. »

§ VIII

Revenons à La Beaumelle. A la page 6 du tome VI des *Mémoires* se trouvait cette phrase :

« Le prince de Bavière mourut à Bruxelles, âgé de sept ans. Valincour[1] impute sans détour cette mort subite à la cour de Vienne, de tout temps infectée des maximes de Machiavel et soupçonnée de réparer par des empoisonnements les fautes de ses ministres. »

La cour de Marie-Thérèse fut avertie par Voltaire de cette inculpation calomnieuse ; elle s'en plaignit vivement à la cour de France. Le moment était bien choisi ; Louis XV et Marie-Thérèse venaient de signer (1er mai 1756) le fameux traité de Versailles, qui pour la première fois unissait les armes de la maison d'Autriche et celles de la maison de Bourbon. On alla au-devant des désirs de l'impératrice-reine : La Beaumelle fut mis à la Bastille le 6 août 1756 et y resta jusqu'au 6 septembre 1757. A sa sortie de prison, il lui fut interdit de résider à Paris, d'habiter autre part que dans le Languedoc, d'imprimer et publier aucun ouvrage, etc. On ne saurait douter que ces mesures abominables n'eussent été sollicitées par Voltaire, qui voulait faire passer son ennemi pour un criminel de lèse-majesté.

La Beaumelle se retira dans sa famille, y vécut obscu-

1. Valincour est un des auteurs à qui La Beaumelle prétend avoir emprunté plusieurs détails de ses Mémoires ; or il n'a laissé que des notes sur la marine.

[redacted]

rément, occupé de nombreux ouvrages qu'il avait commencés dans sa prison et dont nous n'avons point à parler. Il se maria avec une veuve riche, la sœur du jeune Lavaysse, qui fut impliqué dans le procès des Calas, et il prit une part très-honorable à la défense de cette malheureuse famille. Cela ne le réconcilia pas avec Voltaire, qui le poursuivit sans relâche dans son exil, et saisit toutes les occasions de l'insulter, de le calomnier, de le déshonorer. Nous n'avons pas à parler de ce scandaleux débat, les *Lettres de madame de Maintenon* ne s'y trouvant mêlées que pour donner prétexte à des injures. La Beaumelle revint à Paris en 1770. Il avait obtenu un emploi à la Bibliothèque du roi; mais il n'en jouit que peu de temps, étant mort en 1773, âgé seulement de quarante-sept ans.

Outre quelques ouvrages de la dernière partie de sa vie, et qui ont été imprimés sans nom d'auteur, tels que le *Préservatif contre le déisme*, un *Commentaire sur la Henriade*, etc., La Beaumelle laissait de nombreux manuscrits. Deux ont été publiés par sa famille après sa mort : *l'Esprit*, Paris, 1802, in-12; *Vie de Maupertuis*, Paris, 1856, in-18.

Nous n'avons rien à dire du premier; mais le second rentre dans notre sujet, puisqu'il a eu pour résultat de mettre le comble à la renommée déplorable de La Beaumelle comme *éditeur*, de démontrer que cet écrivain était incorrigible dans sa manie de sophistications, enfin qu'il avait le triste génie de la supercherie littéraire.

La *Vie de Maupertuis*, ouvrage froid, mais exact, est suivie des *Lettres inédites de Frédéric le Grand à Maupertuis*. Ces lettres, au nombre de quatre-vingt-sept, devaient présenter d'autant plus d'intérêt que la collection des *Œuvres complètes du grand Frédéric*, publiées à Berlin,

[redacted]

n'en renferme que sept. Malheureusement La Beaumelle a cru nécessaire de leur faire subir le même remaniement qu'aux lettres de madame de Maintenon; il les transforme, il les amplifie, il leur ajoute de longues phrases qui ont pour résultat de rendre Frédéric méconnaissable et de le faire beaucoup plus philosophe qu'il n'était. Tout cela ne peut être contesté, puisque les autographes existent dans la collection de M. Feuillet de Conches; et tout cela achève de démontrer que toute lettre publiée par La Beaumelle, sans être appuyée par le texte autographe ou la copie authentique, doit être regardée, ainsi que dit Louis Racine, comme suspecte, falsifiée ou inventée à plaisir. On peut voir sur cette *Vie de Maupertuis*, publiée par M. Maurice Angliviel, neveu de La Beaumelle, la charmante *Causerie* écrite par M. Sainte-Beuve dans le *Moniteur* du 26 octobre 1857, et qui se termine ainsi :

« L'histoire est chose sacrée. Quoi ! vous me transcrivez des lettres d'un homme historique, d'un grand roi, d'un héros, et vous y mêlez de vos tours et de vos pensées, sans me le dire ! Je crois étudier Frédéric, je me livre à le critiquer ou à l'approuver, je m'appuie au besoin de son autorité et de sa parole, et je suis dupe, je suis mystifié, je n'ai en main que du La Beaumelle, de la fausse monnaie à effigie de roi ! Et, tout bas, vous riez à l'avance de mon mécompte, du piége où je vais tomber. Et ce piége, voyez combien vous étiez imprudent et coupable de le tendre : vous y avez fait tomber tout le premier un homme de votre sang et de votre nom, l'historiographe estimable qui, en publiant votre ouvrage posthume et ce que vous y aviez préparé de pièces à l'appui, a cru vous rendre service, venger votre mémoire,

[redacted]

réhabiliter votre caractère; et il n'aura aidé, bien involontairement et de la meilleure foi du monde, qu'à confirmer en définitive l'opinion sévère qu'on avait conçue de vous, et à prouver à tous que vous étiez incurable dans votre procédé d'homme d'esprit foncièrement léger et sans scrupule. De même qu'on dit un Varillas, pour exprimer d'un mot l'historien décrié à qui l'on ne peut se fier, de même on continuera plus que jamais de dire un La Beaumelle pour exprimer *l'éditeur infidèle* par excellence. »

§ IX

Après la mort de La Beaumelle, une édition des *Mémoires* et des *Lettres* fut faite en 1778, à Maëstricht. Cette édition ne diffère des autres qu'en ce qu'elle renferme seize volumes; le seizième contient les *Souvenirs de madame de Caylus* qui venaient d'être publiés par Voltaire. Ce fut la dernière édition faite dans le dix-huitième siècle.

En 1806, le libraire Léopold Collin entreprit de donner en six volumes in-18 une édition nouvelle, et autre que celle de La Beaumelle, des *Lettres de madame de Maintenon*. Il confia ce travail à un bibliographe érudit et consciencieux, Auger. La révolution avait dispersé les archives de Saint-Cyr, les archives de la maison de Noailles, etc.; Auger put en recueillir quelques débris, et au moyen d'un certain nombre de lettres autographes, au moyen de deux volumes manuscrits des Dames de Saint-Louis, il put apprécier le travail de La Beaumelle, et voici ce qu'il en dit :

« ... Encore s'il avait imprimé exactement les lettres

[redacted]

qu'on lui a communiquées !... mais quand on peut en venir à la vérification, on découvre en lui le plus hardi et le moins scrupuleux éditeur qui ait jamais existé. Dans les lettres au comte d'Aubigné, il substitue perpétuellement au style de l'original, qui est toujours naturel et sans prétention, un style expéditif et de petites phrases coupées. De deux lettres il n'en fait souvent qu'une, et ce qui est bien plus inexcusable, il prête à madame de Maintenon son bel esprit dans de courtes et fréquentes additions. »

Ainsi donc, Auger, après l'abbé Millot, après Louis Racine, après tous ceux qui ont regardé de près l'œuvre de La Beaumelle, pensait que cette œuvre était falsifiée et en certaines parties inventée. Avec les renseignements nouveaux qu'il put obtenir, il essaya de faire une édition vraie et exacte des *Lettres de madame de Maintenon*, mais il ne parvint à faire qu'une édition insuffisante et tout à fait incomplète. Il rétablit une partie des lettres authentiques, surtout celles à d'Aubigné, mais il en retrancha un grand nombre comme étant inutiles, ou bien il n'en donna que des fragments; il ajouta une quarantaine de lettres au maréchal de Villeroy, d'après les originaux, et c'est la partie la plus utile de son édition; mais il accepta sans scrupule, sans observation, les lettres fausses les plus fameuses, celles de la jeunesse de madame de Maintenon, celles à madame de Saint-Géran, à madame de Frontenac, etc. En résumé, l'édition de 1806 est une édition informe, plus estimable sans doute que celles de La Beaumelle, mais qui a le plus grave défaut : elle ne renferme pas la dixième partie des lettres de madame de Maintenon.

Depuis cette époque, aucune édition nouvelle n'a été

[redacted]

tentée, mais des travaux ont été entrepris sur ce sujet, surtout depuis que les Mémoires de Saint-Simon, complétement connus, ont reproduit sur madame de Maintenon, avec une verve nouvelle, toutes les injures et les calomnies publiées par les écrivains protestants et les pamphlétaires de Hollande. Il n'y avait pour y répondre que la malheureuse publication de La Beaumelle, et l'on sentait son insuffisance et ses défauts. Deux érudits, qui avaient fait du dix-septième siècle leur principale étude, Walkenaer et Monmerqué, firent des recherches pour retrouver les écrits de madame de Maintenon; mais ils ne purent que ramasser des documents et reconnaître, sans en pouvoir donner la preuve, que l'œuvre de La Beaumelle était arrangée, mutilée ou inventée. Je me servirai de leur témoignage quand j'aurai à apprécier les lettres prétendues à mesdames de Saint-Géran et de Frontenac.

Quelques années plus tard, deux autres écrivains entreprirent le même travail, chacun de son côté et à l'insu l'un de l'autre, avec l'intention de faire une édition complète, critique, définitive, des lettres et autres écrits de madame de Maintenon : ce furent M. le duc de Noailles et l'auteur de cette *Préface*. Ils avaient été conduits à ces recherches, le premier par son *Histoire de madame de Maintenon*, le second par son *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, ouvrages dont la préparation leur avait révélé tous les défauts de l'œuvre mensongère de La Beaumelle. Voici comment leurs travaux isolés vinrent à se confondre et ont produit la publication actuelle.

Le 29 mai 1854, je reçus de M. Guizot la lettre suivante :

« ... On dit, monsieur, que vous avez trouvé un assez

[redacted]

grand nombre de lettres inédites de madame de Maintenon, et que vous préparez une nouvelle édition complète de ses lettres en général. Le duc de Noailles a formé depuis longtemps le même dessein; il en a entretenu la Société de l'histoire de France. Il possède non-seulement beaucoup de lettres inédites, mais les originaux d'un grand nombre de lettres publiées. Il serait très-fâcheux que, poursuivant le même but, les deux publications se fissent mutuellement tort et n'arrivassent l'une et l'autre qu'à un résultat incomplet. Le duc de Noailles m'en a parlé et serait fort aise de s'en entretenir et de s'en entendre avec vous. La Société de l'histoire de France désire aussi, à coup sûr, qu'il n'y ait qu'une seule publication et qu'elle soit pleinement satisfaisante. Si vous preniez la peine de voir M. le duc de Noailles et d'en causer avec lui, certainement la chose s'arrangerait à votre satisfaction comme à la sienne. Il m'en a témoigné le désir, et je me permets de vous y engager. L'intérêt que je porte à cette entreprise, la plus importante qui reste à faire sur le siècle de Louis XIV, est mon seul motif d'intervention dans cette circonstance. »

J'accueillis cette ouverture avec empressement, et l'accord ne fut pas difficile à conclure. M. le duc de Noailles renonça gracieusement à continuer son travail; il me laissa le soin de faire, seul et en toute liberté, l'édition nouvelle et complète des écrits de madame de Maintenon; il me confia tous les documents, autographes, copies, qu'il avait rassemblés, tout le fruit de ses recherches; enfin, pendant douze années, il m'a aidé de ses conseils et de sa bienveillante amitié.

Grâce à ce précieux concours, grâce à celui que m'avaient déjà donné MM. Monmerqué et Feuillet de Con-

[redacted]

ches, dont les collections ont été mises à ma disposition, grâce enfin aux communications que j'ai obtenues de M. le duc de Mouchy, de M. le duc de Cambacérès, de M. de Chevry, de M. Honoré Bonhomme, et de plusieurs autres personnes dont on retrouvera les noms à l'appui de chaque lettre, je pus donner une direction certaine à mon travail, et voici comment je le partageai.

Il y a dans madame de Maintenon deux existences distinctes, encore bien qu'elles se trouvent nécessairement confondues : d'une part, l'existence publique, la vie de cour et de Versailles, la vie de la compagne de Louis XIV; d'autre part, l'existence intime et cachée, la vie de piété, de bonnes œuvres, de Saint-Cyr, la vie de l'institutrice de la maison de Saint-Louis. Il faut ajouter à la première la vie ordinaire, de jeunesse, de famille, de société, la vie avant le mariage avec Louis XIV. J'ai séparé ces deux existences dans les œuvres de madame de Maintenon, et j'ai commencé par publier les lettres qui ont un objet à part, un intérêt tout spécial, les lettres de piété, d'éducation, de direction, les lettres ou instructions aux Dames et aux Demoiselles de Saint-Cyr. Elles étaient presque entièrement inconnues : car La Beaumelle les avait dédaignées, et pour tous ceux qui les ont lues, elles ont modifié les idées émises vulgairement sur madame de Maintenon. Les six volumes publiés de cette correspondance spéciale comprennent :

1° *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, 2 vol. in-18; Paris, 1854-1855; 2e édition, 1861.

2° *Lettres historiques et édifiantes*, adressées aux Dames de Saint-Cyr, 2 vol. in-18; Paris, 1856.

3° *Conseils et instructions aux demoiselles qui entrent dans le monde*, 2 vol. in-18; Paris, 1857.

[redacted]

Je publie aujourd'hui la *Correspondance générale*, c'est-à-dire la correspondance historique, celle qu'on croyait connaître par les éditions de La Beaumelle, celle que j'ai mis plus de douze ans à rassembler et qui formera, je l'espère, malgré quelques lacunes peu importantes et impossibles à combler, un des monuments littéraires du siècle de Louis XIV.

Voici la marche que j'ai suivie dans ce travail :

1° J'ai employé, autant qu'il m'a été possible, les lettres originales et *autographes* qui sont, malgré deux siècles écoulés, encore nombreuses. J'ai indiqué avec soin, pour chaque lettre, les collections d'où je les ai tirées, ou bien les noms des personnes qui me les ont communiquées.

2° Quand les autographes manquent, j'ai employé des manuscrits authentiques, et principalement les copies faites sous les yeux de madame de Maintenon par mademoiselle d'Aumale, et celles des Dames de Saint-Cyr, qui équivalent à des autographes pour la certitude historique.

3° J'ai considéré comme *fausses les lettres qui ne se trouvent que dans la collection de La Beaumelle, et qui n'ont que cet écrivain pour garant*, c'est-à-dire celles qui ne sont ni dans les autographes, ni dans les copies authentiques, par conséquent la plupart des lettres de la jeunesse de madame de Maintenon, les lettres à Ninon de Lenclos, à madame de Montespan, à mesdames de Saint-Géran et de Frontenac, etc.

4° J'ai néanmoins inséré ces lettres fausses parmi les lettres vraies, parce que, depuis un siècle, elles passent pour des documents authentiques, mais j'ai pris soin de les distinguer par un caractère d'impression à part et par les initiales (La B.); enfin, je les ai accompagnées de notes qui démontrent leur fausseté.

[redacted]

5° Je n'ai pas indiqué toutes les falsifications, additions, suppressions que La Beaumelle a fait subir aux lettres que je donne d'après les autographes et les copies authentiques. A quoi bon? puisque nous avons le texte vrai. D'ailleurs cela aurait exigé des volumes, tant ces falsifications sont nombreuses; je me suis contenté de relever les plus saillantes ou les plus scandaleuses.

TH. LAVALLÉE.

1er avril 1865.

[redacted]

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

Mme DE MAINTENON

PREMIÈRE PARTIE

(1635-1669)

DEPUIS LA NAISSANCE DE FRANÇOISE D'AUBIGNÉ JUSQU'A L'ÉPOQUE OU ELLE ÉLÈVE LES ENFANTS NATURELS DE LOUIS XIV.

INTRODUCTION[1]

Françoise d'Aubigné[2], marquise de Maintenon, était d'une ancienne famille originaire de l'Anjou, mais qui n'a acquis de célébrité que dans le seizième siècle par Théodore Agrippa d'Aubigné. On sait que celui-ci fut l'un des personnages les plus fameux de son temps par sa vie aventureuse, ses talents de tout genre, ses ouvrages pleins de verve et d'esprit, les services qu'il rendit au parti calviniste, enfin par son humeur

1. J'emprunte, en l'abrégeant, cette *Introduction* à l'ouvrage que j'ai publié en 1863, et qui a été presque entièrement composé avec des documents originaux et inédits : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon*; un vol. in-8.

2. *D'Aubigné* ou *d'Aubigny*. Le vrai nom paraît être *d'Aubigny*, et madame de Maintenon le signe presque partout; mais on écrivait indifféremment l'un et l'autre. L'usage a fait prévaloir *d'Aubigné*.

[redacted]

turbulente et son état de rébellion incurable qui le conduisirent à mourir dans l'exil. Entré dans les guerres civiles à l'âge de seize ans[1] « pieds nus et en chemise, » dit-il lui-même, il était, à l'époque de l'édit de Nantes, gouverneur de Maillezais, vice-amiral d'Aunis et de Saintonge, ayant sept mille livres de pension de la cour, et autant des biens que lui avait apportés sa femme, Suzanne de Lezay. Il laissa trois enfants, un fils et deux filles : Constant, né en 1585, qui fut le père de madame de Maintenon; Marie qui épousa Josué de Caumont, sieur d'Adde ou Dadou; Louise Arthémise, mariée à Benjamin Le Valois, sieur de Villette.

Constant eut une vie très-agitée, pleine de désordres et même de crimes. Il trahit son père et la cause protestante, changea plusieurs fois de religion, dissipa tous ses biens, ne vécut que de dettes, d'expédients et même de faux monnoyage. En 1613, il fut condamné à mort à la Rochelle pour complicité de rapt de la fille d'un magistrat; son père obtint sa grâce. Il se maria une première fois en 1611, et huit ans après, « ayant trouvé sa femme avec le fils d'un avocat, il tua celui-ci de trente coups de poignard et sa femme de sept après l'avoir fait prier Dieu[2]. » Poursuivi criminellement pour ce fait, il fut encore aidé par son père et obtint des lettres de rémission. Enfin, avec de l'esprit, de la valeur et des talents, il mena une existence vagabonde, débauchée, misérable, dont la moitié se passa « dans les prisons de la Rochelle, d'Angers, de Paris, de Bordeaux et même hors du royaume[3]. » Il se trouvait, en 1627, enfermé au château Trompette « à cause de ses commerces avec les Anglois, » lorsque, étant âgé de quarante-trois ans, il épousa,

1. Il était né en 1552.

2. Lettre d'Anne de Rohan à la duchesse de La Trémoille, en date du 23 fév. 1619 (Archives du château de Thouars).

3. *Autographe* du 21 fév. 1630, par lequel Constant reconnaît avoir reçu de son père diverses sommes pour le tirer de ses prisons.

[redacted]

avec des circonstances mystérieuses, une demoiselle de dix-sept ans, Jeanne de Cardilhac, fille d'un gentilhomme qui commandait le château Trompette pour le duc d'Épernon. « M. le duc, écrivait-il à un ami, envoya quérir, hier au soir, M. de Cardilhac et ses enfants, commanda que le mariage se consumât entre cy et dimanche, et défense après cela, au père et au fils, de ne voir de leur vie, ni ma maîtresse ni moi[1]. » Sorti de prison quelques mois après en y laissant de nouvelles dettes, il resta à peine libre pendant quatre ans, et fut de nouveau enfermé à Bordeaux, soit pour ses anciens méfaits, soit pour avoir pris part, en 1632, à la révolte de Gaston d'Orléans contre le cardinal de Richelieu. Il devait cette fois être privé de sa liberté pendant dix ans.

Jeanne de Cardilhac n'avait pas longtemps conservé d'illusions sur l'étrange époux qu'elle s'était donné, car, un an après son mariage, elle avait demandé et obtenu du tribunal de Niort une séparation de biens qui était à peu près inutile, son mari étant ruiné et elle-même n'ayant aucun bien. Elle venait d'accoucher d'un premier enfant[2]. Cependant, lorsque Constant fut de nouveau mis en prison, elle vint s'établir à Bordeaux, probablement au château Trompette, et au commencement de l'année 1634, elle accoucha d'un deuxième fils, nommé Charles[3]. Après ses couches, elle obtint que son mari fût transféré à Poitiers, et un acte signé d'elle constate qu'elle demeurait le 11 décembre 1634 « dans la maison d'un pâtissier sise rue Notre-Dame-la-Petite, pendant que son mari était aux prisons de la conciergerie du palais de ladite ville[4]. » Elle y devint de nouveau enceinte,

1. Voir pour les détails : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.*

2. Cet enfant, comme nous le verrons plus loin, mourut en 1647.

3. C'est ce frère de madame de Maintenon qui lui donna tant de soucis et à qui elle écrivit tant de lettres curieuses.

4. *Autographe* appartenant à M. Fillon (de Fontenay).

[redacted]

et obtint encore que d'Aubigné fût transféré « aux prisons de la conciergerie du palais de Niort[1]. » Elle était alors tombée dans le plus grand dénûment, et elle voulait être à portée des secours qu'elle recevait de sa belle-sœur, madame de Villette. Alors, laissant ses deux fils aux soins charitables de leur tante, elle alla s'enfermer avec son mari.

Constant ne s'occupait point des besoins de sa famille; il avait perdu toute activité et toute énergie, et semblait usé par sa vie d'aventures et de débauches. C'est dans cette affreuse situation que Jeanne de Cardilhac accoucha, le 27 novembre 1635, d'une fille qui devait être madame de Maintenon. Elle fut assistée par madame de Villette, qui, sur les instantes prières de la mère, et même par la volonté expresse du père, la fit baptiser dans une église catholique.

Voici l'acte de baptême extrait du registre de l'église Notre-Dame de Niort, déposé aux archives de la mairie de cette ville :

« Le vingt-huitième jour de novembre 1635 fut baptisée Françoise, fille de messire Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny et de Surimeau, et de dame Jeanne de Cardilhac, conjoints. Son parrain fut François de la Rochefoucault, fils de haut et puissant messire Benjamin de la Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigno, et sa marraine demoiselle Suzanne de Beaudéan, fille de haut et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuilhant, gouverneur pour Sa Majesté de cette ville et château.

« Suzanne de Baudéan, François de la Rochefoucault, Constant d'Aubigny, Meaulme (curé). »

1. Cette prison n'existe plus. Il ne faut pas la confondre avec le château de Niort, qui existe encore, où Constant ne fut jamais enfermé, quoique plusieurs historiens fassent naître madame de Maintenon dans ce château.

[redacted]

Le parrain et la marraine de Françoise d'Aubigné étaient deux enfants de neuf à dix ans. Le parrain était le petit-neveu de l'auteur des *Maximes*; la marraine était fille de Charles de Baudéan, le compagnon de débauches de Constant d'Aubigné, et elle avait pour mère une femme qui fut la vraie marraine de Françoise, car elle lui donna son nom et s'attribua des droits sur la malheureuse enfant : c'était Françoise Tiraqueau, petite-fille du jurisconsulte de ce nom, fille d'un ligueur passionné, elle-même catholique très-ardente qui, en 1629, avait chassé les protestants de ses terres. C'était une femme de beaucoup d'esprit, mais dure, avare, ambitieuse. Charles de Baudéan avait eu pour mère une tante de Suzanne de Lezay, mère de Constant d'Aubigné; c'est ainsi que Françoise Tiraqueau, baronne de Baudéan ou comtesse de Neuillant, se disait parente des d'Aubigné et s'attribuait un droit de protection sur les enfants de Constant, principalement sur celle qui venait de naître. Ajoutons que l'enfant qu'on avait donné pour marraine à Françoise devint la maréchale de Navailles, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, si célèbre par la disgrâce qu'elle encourut de la part de Louis XIV[1].

Madame de Villette, qui avait une amitié très-tendre pour son frère, emporta l'enfant nouvellement née, et lui donna la même nourrice qu'avait eue l'une de ses filles. Quant à Jeanne de Cardilhac, elle resta encore un an dans la prison de Niort avec son mari. Enfin, se voyant chargée de trois enfants, avec un mari qui semblait s'accommoder de pourrir en prison, elle résolut de l'abandonner pour travailler à ravoir une partie de son bien. Elle avait alors vingt-cinq ans. C'était une femme très-belle, de goûts paisibles, de beaucoup d'intelligence, d'une grande fermeté, ayant avec un air

1. Voir sur ce sujet les *Mémoires de Saint-Simon*. Voir aussi sur Suzanne de Baudéan, ce qu'en dit dans ses *Mémoires* mademoiselle de Montpensier, dont elle fut quelque temps l'amie.

[redacted]

sévère des manières pleines de charme. Elle allait, après huit années du plus triste mariage, commencer une vie de luttes, d'aventures et de misères.

Agrippa d'Aubigné, par son mariage avec Suzanne de Lezay, avait acquis les terres et seigneuries de Surimeau, de Mursay, de la Berlaudière, avec les métairies et moulins de l'Herce, du Taillon, etc. Tout cela avait une valeur d'environ 170,000 livres, et rapportait 6 à 7,000 livres, monnaie du temps, c'est-à-dire qu'il faudrait au moins quadrupler ces chiffres pour avoir aujourd'hui la valeur de ces terres. Suzanne de Lezay était morte en 1596, et Agrippa qui était fort ménager de son bien, très-vigilant à l'augmenter, retors et rigoureux en affaires, avait eu de continuelles contestations avec ses enfants à cause de l'héritage de leur mère. A la fin, il fut forcé de conclure un arrangement par lequel il donna à sa fille préférée, madame de Villette, celle qu'il appelait son *unique* et sa *fillette*, la belle terre de Mursay; à sa fille aînée qu'il avait mariée tard et à regret, madame de Caumont d'Adde, les petites terres de la Berlaudière et de l'Herce, enfin à Constant la baronnie de Surimeau. Mais celui-ci n'eut en réalité que le titre de ce domaine, car le père, tenant compte des dépenses qu'il avait faites pour son fils en divers cas, le réduisit à une rente de 1,500 livres qui fut mal payée, et il continua à jouir lui-même de Surimeau. Quant à Caumont d'Adde ou Dadou, gentilhomme grossier, prodigue, faisant sa compagnie de gens de peu, il ne put se mettre en possession de sa petite part que huit ans après, et il n'eut d'autre pensée que de s'en venger[1].

Cependant Agrippa, après avoir pris part à toutes les conspirations et révoltes contre le gouvernement de Louis XIII, en vint à se mêler de la guerre des seigneurs, en faveur de

1. Voir *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.*

[redacted]

la reine mère et contre le duc de Luynes. Louis XIII résolut d'en finir avec ce rebelle : il marcha avec une armée dans le Poitou, s'empara de Maillezais et des autres places des révoltés. Agrippa fut condamné à mort et sa tête mise à prix; alors il résolut « de venir prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève [1]. » Il s'enfuit, emportant une somme de 100,000 livres dans les sacoches de douze chevaux; ses biens furent confisqués. En même temps, Constant fut contraint « de faire banqueroute et abandonnement de ses biens, » par jugement du tribunal de Niort rendu à la requête de ses créanciers. Caumont d'Adde profita de cette déconfiture : il s'installa dans la seigneurie de Surimeau comme gérant ou curateur, avec la résolution de n'en jamais sortir, et il y réussit si bien que ses descendants en sont encore aujourd'hui possesseurs.

Agrippa s'était établi à Genève : de l'argent qu'il avait emporté, il avait acheté une belle terre et bâti un château qui existe encore, le Crest. Il mourut en 1630 laissant un *testament très-pompeux* et très-obscur, par lequel il déshéritait *Constant*, et un codicille par lequel il donnait la terre du Crest aux deux filles de sa fille Marie, celle-ci étant morte *dix ans* auparavant. Ces actes n'avaient nulle valeur en France comme émanant d'un homme condamné à mort et dont les biens étaient confisqués; aussi Jeanne de Cardilhac avait espéré que le Crest serait laissé à Constant ou à ses enfants pour le dédommager de Surimeau. Conseillée par la famille Villette et même par la veuve d'Agrippa [2], elle résolut « d'interrupter les demoiselles Caumont dans la pos-

1. *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.*

2. Agrippa s'était remarié à Genève à une veuve italienne très-distinguée, Renée Burlamachi. Voir l'ouvrage : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon,* où j'ai donné quelques lettres de cette dame.

[redacted]

session du Crest » et de demander à leur père « compte des fruits de Surimeau dus à Constant. »

Elle s'engagea ainsi dans une suite de procès fort compliqués, qui durèrent de 1637 à 1642, où il est difficile, même avec les pièces que j'ai entre les mains, de démêler le droit et la vérité, mais où elle trouva constamment l'approbation de la famille de Villette et de la veuve d'Agrippa, qui la regardaient comme « persécutée et dépouillée. » Elle passa presque tout ce temps à Paris, et logeait dans la cour de la Sainte-Chapelle, pour être à portée des gens de loi à qui elle avait affaire. Elle avait auprès d'elle ses deux fils, qu'elle élevait avec beaucoup de tendresse, et elle avait laissé sa fille, pour qui elle ne ressentait que de la froideur, aux soins de madame de Villette, qui l'élevait, contrairement à son baptême et aux volontés de ses père et mère, dans la religion réformée. Elle se tenait dans la retraite, et voyait néanmoins quelques personnes de la cour, notamment madame de Neuillant, qui venait souvent à Paris. Ses ennemis ont dit, et nous le verrons plus loin, qu'elle avait eu pendant ces cinq années une vie dissipée et même « noircie de crimes. » L'estime que lui témoigna constamment la veuve d'Agrippa, l'appui qu'elle ne cessa de trouver dans la famille de Villette, la misère où elle fut réduite pendant plusieurs années, enfin la noblesse de sentiments que révèlent ses lettres, répondent suffisamment à cette calomnie.

Quant à ses relations avec son mari, elles se bornaient à quelques missives nécessitées par les affaires judiciaires. Jeanne de Cardilhac ne pouvait dissimuler l'aversion que lui inspirait l'auteur de tous ses maux, et cependant nous verrons qu'elle fit quelques efforts pour le délivrer de sa prison. Quant à lui, il n'écrivait à sa femme que pour lui demander de l'argent, car sa misère était fort grande. Il tirait des secours de madame de Villette, qui allait souvent le voir en compagnie de Françoise qu'il aimait tendrement. « Je

[redacted]

n'ai d'autre consolation, disait-il, que de ma petite innocente[1]. »

Dans la lutte qu'elle engagea contre Caumont d'Adde et ses filles, madame d'Aubigné eut d'abord l'avantage : elle força ses adversaires à vendre le Crest et elle s'en fit adjuger le produit, en abandonnant ses droits sur Surimeau ; une partie du produit servit à payer les créanciers de Constant, le reste demeura entre ses mains et elle l'employa pour ses besoins et les *geôlages* de son mari. Mais il survint à Caumont un auxiliaire qui fit changer la fortune. L'aînée de ses filles, Arthémise, qui était très-belle, fut demandée en mariage par Sansas de Nesmond, gentilhomme catholique n'ayant que peu de bien, mais fort instruit, fort méchant, neveu d'un président au Parlement de Paris. Caumont d'Adde le refusa. Marie d'Aubigné à peine morte, il avait épousé une femme de basse condition[2] qui lui avait donné plusieurs enfants, et il malversait les biens de ses filles pour enrichir ses enfants du second lit : il craignait donc de trouver dans Sansas de Nesmond un contrôleur de sa vie et de ses méfaits. Mais Sansas et Arthémise ne se rebutèrent point et menacèrent d'en appeler au roi. Cette lutte fit grand bruit dans la province et surtout dans la famille d'Aubigné. Jeanne de Cardilhac était favorable au mariage, espérant que le

1. *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — C'est sans doute à ces visites de Françoise d'Aubigné dans la prison de son père qu'il faut rapporter l'anecdote suivante que mademoiselle d'Aumale place inexactement au château Trompette :

« Elle se souvenoit d'avoir joué avec la fille du geôlier, qui étoit de son âge. Celle-ci avoit un ménage d'argent, et madame de Maintenon n'en avoit pas ; elle lui reprochoit qu'elle n'étoit pas si riche qu'elle. Non, mais, répondit Françoise, je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas. »

2. C'était la fille de son procureur, nommé *Meriodeau.* Il sera question des *Meriodot* ou *Meliodot* dans les lettres de madame de Maintenon.

[redacted]

gendre serait plus accommodant que le beau-père, et à cette occasion, comme pendant tous ses procès, elle entretint avec M. et madame de Villette une correspondance dont quelques lettres ont été conservées. Ces lettres nous paraissent ouvrir dignement la *Correspondance générale de madame de Maintenon* par la raison, le bon sens, la dignité qui les distingue; elles expliquent d'ailleurs le caractère de Françoise d'Aubigné qui avait hérité de l'esprit, de la fermeté, de la résignation de sa mère, comme aussi de sa froideur, de son air sévère, de sa légitime tristesse.

[redacted]

LETTRE PREMIÈRE[1]

MADAME D'AUBIGNÉ A M. DE VILLETTE.

12 juin 1641.

Monsieur mon frère,

J'ai reçu la chère vostre du 23 mai, où j'ai cru voir une raillerie en termes bien doux, de quelque mot qui m'est possible échappé sentant la moralle que je souhaiterois apprendre de vous, plutôt que de prétendre de vous y faire leçon en cela comme en toutes les bonnes choses ; il faut en chercher les principes et l'origine chez vous. J'admire la gentillesse de votre moquerie où vous dites que si je continue, je profiterai plus en la moralle qu'au droit. Je souhaite avec grande passion le mariage de votre bonne niepce (quoique je ne l'espère pas) sur la croyance que j'aurois que ce prétendu gendre seroit plus raisonnable que son père, et qu'ainsi je n'aurois plus à faire de jurisprudence.....

J'ai fait porter et très-promptement vos lettres à M. de la R., et pour M. de Vaugelas[2], je lui ai fait faire compliment de votre part ; à quoi il a répondu civilement à son ordinaire. Ce Médor[3] duquel vous

1. *Autographe* appartenant à M. Bonhomme et publié dans son ouvrage : *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 43.

2. C'était un parent du grammairien et qui avait aidé madame d'Aubigné dans ses procès.

3. Sansas de Nesmond.

[redacted]

me parlez, en tant que tel, méritera un mausolée de votre niepce Arthémise, si tant est que la diversité de religion et autres difficultés leur permettent de conclure. Votre frère m'avoit donné espérance de le voir ici, où il vient pour parler de son mariage à son oncle. S'il me fait l'honneur de me voir, vous serez adverti fidèlement de notre dialogue, étant, monsieur mon frère, votre très-humble, très-fidelle et très obéissante servente,

JEANNE DE CARDILHAC.

LETTRE II

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame d'Aubigné ne se doutait pas de l'ennemi qu'elle allait avoir sur les bras. Sansas de Nesmond épousa Arthémise de Caumont. Aussitôt il se fit donner procuration par le beau-père et ses deux filles, s'en alla à Paris et mena grand train l'affaire qui traînait depuis quatre ans. Dès son arrivée, le 28 décembre 1641, il écrivait à Caumont : « J'espère réduire mes gens à demander composition, et n'épargnerai ni amis, ni proches, ni puissances pour qu'ils se rendent à discrétion. Quoi qu'il arrive, je mêlerai si bien les cartes qu'ils ne sauront plus ni commencer le jeu, ni qui est ce qui tourne[1]. »

Madame d'Aubigné était alors dans un si grand dénûment, « qu'elle sembloit ne vivre, disait-elle, avec ses enfants que par la providence seule de Dieu. » Nous en verrons tout à l'heure les témoignages. Malgré cela, elle songeait à faire venir à Paris sa fille, qu'elle voyait avec peine élevée dans la religion protestante. La famille de Villette la blâmait de

1. Papiers autographes de Sansas de Nesmond. Ces papiers m'ont été communiqués par M. Fillon (de Fontenay).

[redacted]

prolonger son séjour à Paris, l'accusait d'indifférence pour son mari et la pressait de le faire sortir de prison. Constant lui écrivait dans des termes assez violents, car il s'était subitement pris de l'envie d'être transféré à Paris auprès de sa femme et de ses enfants. Elle fit quelques démarches à ce sujet, et, grâce à M. Citois, médecin du cardinal de Richelieu, qui était de Poitiers[1] et s'intéressait à sa famille, elle put avoir une audience du ministre. La lettre suivante nous apprend quel fut le résultat de sa demande.

MADAME D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE[2].

26 janvier 1642.

Madame ma très-honorée sœur,

Je ne doute point du peu de temps que vous avez, sachant, comme je fais, les subjets que vous avez de l'employer sans sortir de chez vous, où pour surcroît il faut encore que vous ayez votre petite nièce[3]. Je vous suis d'autant plus obligée de l'honneur qu'il vous plait me faire de m'écrire, les présents des disetteux étant bien plus estimés, quoique petits, que les magnifiques de ceux qui sont dans l'abondance. Je vous plains de la continuation de la maladie de ma petite niepce[4], car je sais combien ces choses-là vous touchent, du naturel que vous êtes, bon et sensible pour les personnes qui vous touchent, et charitable pour le prochain en général. Vous me donnez des preuves

1. Tallemant des Réaux dit quelques mots de ce médecin, qui était l'ami de Bois-Robert, et s'occupait de belles-lettres. Il y a encore dans le Poitou des descendants de cette famille.

2. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

3. C'est-à-dire Françoise d'Aubigné.

4. L'une des filles de madame de Villette.

[redacted]

du premier, en ce que vous me mandez de votre frère ; mais, ma chère sœur, si vous daignez vous ressouvenir des subjets de soupçon que j'ai de tous côtés de cette part là, vous ne me blâmerez pas tant, et même combien ma facilité et confiance me coûte cher. J'ai bien du regret de n'avoir pu réussir en ce qu'il désiroit de son Éminence ; mais il me dispensera de presser cette affaire-là de sa transfération, ayant senti le vent du bureau, et quand le malheur seroit arrivé, on me pourroit dire : on vous l'avoit bien dit. Qu'il cherche donc un autre solliciteur que moi pour cela. Je crois qu'il vous aura dit ce que je lui en ai mandé. Son Éminence me dit : « Qu'il ne falloit point songer à sa liberté, et que, pour sa transfération, on verroit, qu'il en parleroit au roi[1]. » Et M. Citois, son médecin, qui lui en avait parlé à ma prière, me dit qu'on avoit fait le prisonnier bien noir, et que je ne devois pas souhaiter ce que je demandois, quoiqu'il crut que je le pouvois obtenir ; mais que ce seroit pour lui faire son procès étant ici, car il y avoit bien des choses contre lui. Sur quoi il me demanda si je n'étois pas sa seconde femme, et ce qu'il avoit fait de la première, avec tout plein d'autres choses de pareille farine, si bien que tout le monde me conseille de n'en plus parler du tout.

1. Mademoiselle d'Aumale raconte ainsi cette conversation :

« Madame d'Aubigné demandant un jour la grâce de son mari au cardinal de Richelieu, parce qu'il étoit accusé d'avoir fait de la fausse monnoie, il lui répondit : Vous seriez bien heureuse si je vous refusois. C'est madame de Maintenon qui a conté elle-même ce trait. »

[redacted]

Je me réjouis extrêmement de votre bonne santé. Dieu vous fortifie pour le bien et utilité de votre chère et belle famille. Vous faites trop d'honneur à vos pauvres neveux et très-humbles serviteurs de vous souvenir d'eux, et je crains bien que leur sœur vous donne bien de la peine. Si mademoiselle de Sometrou vient ici, comme on dit, ce seroit une bonne occasion de me l'envoyer. Il s'en trouvera peut-être encore d'autres pareilles, et l'hiver est à présent un peu moins rude qu'il n'a été et le sera encore plus d'ici à un mois ou six semaines. Pardonnez-moi ma longueur et même les lignes pressées de mon écriture, ce que je fais de peur de grossir trop les paquets, ayant même à écrire à B..., et croyez que je suis, avec tout le respect et la passion imaginables, madame ma très-honorée sœur,

Votre très-humble, très-fidèle et très-obéissante servante,

J. DE CARDILHAC.

LETTRE III

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cependant Sansas de Nesmond s'était mis en campagne : lettres, mémoires, sollicitations, calomnies, il employait tout contre la pauvre femme qu'il voulait perdre : « Devant que je parte, écrivait-il à son beau-père, j'espère lui faire haïr autant par le procès Paris, qu'elle l'a aimé et l'aime encore pour le jeu et les promenades. Devant que j'aie obtenu jugement, j'aurai bien crayonné de ses portraits. Nous n'avons de juge dont je n'en remplisse l'idée, et à qui je ne fasse présent d'un tableau de sa joie et de ses mœurs. La

[redacted]

plus grande part savent déjà qu'elle a un procès pour être à Paris, et qu'elle n'est point à Paris pour un procès[1]. »

Pendant que Sansas de Nesmond dépeignait madame d'Aubigné comme occupée de ses plaisirs et menant une vie de désordres, la malheureuse femme était réduite à une profonde misère : elle allait être chassée, faute de payement, du pauvre logis qu'elle habitait, obligée de vendre ses meubles, et de se retirer dans un couvent où une personne charitable lui donna asile en se chargeant de ses enfants. Cependant, grâce à ses manœuvres, Sansas obtint un arrêt du Parlement qui déclara « les fonds provenant de la vente du Crest mal mis aux mains de la dame d'Aubigny. » Celle-ci, voyant sa cause perdue par cet arrêt, et n'ayant plus l'argent de cette vente, sollicita un accommodement que Sansas refusa en redoublant ses injures et ses menaces. La pauvre femme alla trouver l'oncle de son persécuteur, le président de Nesmond, le supplia de prendre compassion d'elle et de ses enfants, et obtint ainsi le consentement de Sansas à un accommodement.

Sansas le lui fit payer chèrement. Il alla la voir, l'injuria de nouveau et la maltraita tellement, que la malheureuse se mit au lit avec la fièvre. C'est lui-même qui raconte cette scène dans une lettre écrite à son beau-père le jour de la Pentecôte 1642.

« Depuis le jour de notre dernière prise, notre pauvre dame a la fièvre, qui la malmène un peu; je lui dis trop de vérités et trop sévèrement, je le confesse; mais je m'en repens. Elle a trop grande envie de terminer nos affaires et de sortir de ma tyrannie; elle le fait assez paroître par son procédé et par la continuation de notre traité, qu'elle sollicite et fait très-ardemment solliciter, dès notre dernière querelle, où je fis mon possible pour la faire rompre et remettre ma parole, à quoi elle ne voulut jamais consentir, bien que je lui eusse dit jusque-là que je ferois déclarer ses enfants bâtards et illégitimes, si la compassion ne m'en em-

1. Papiers autogr. de Sansas de Nesmond.

[redacted]

pêchoit, et justifierois par pièces et témoins que toute sa vie étoit noircie de crimes, fraudes, infidélités et infamies. Tout cela la fit taire court. La pâleur et la fièvre se sont saisies d'elle depuis ce temps-là. Je l'ai été voir ce matin au lit malade; elle m'a promis pourtant qu'elle écriroit ce jourd'hui à son mari pour avoir son autorité. C'est à quoi elle ne manquera pas très-certainement, par l'envie qu'elle a de sortir de mes mains, et des occasions de se voir par moi canonisée...

« Je suis bien aise que le sieur et dame de Villette dorment. Quand je n'aurai qu'eux à combattre, je ne leur donnerai pas moins d'agitations qu'à madame d'Aubigny, leur ancienne camarade... »

Les deux parties, par un acte du 13 juin 1642, nommèrent chacune deux avocats au Parlement comme arbitres pour régler leurs différends, et ces arbitres furent présidés par un conseiller, nommé par le président de Nesmond, et ami de Sansas.

Pendant que se délibérait la ruine de sa famille, Constant, au lieu d'aider sa femme dans la lutte inégale qu'elle soutenait, commençait à s'irriter de sa longue absence. Il lui fit écrire à ce sujet par madame de Villette, et celle-ci manda en même temps à la pauvre femme que la petite Françoise était malade d'une teigne dangereuse. Jeanne de Cardilhac, au milieu de ses chagrins, tâchait de montrer du calme; elle répondit.

MADAME D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE [1].

14 juillet 1642.

Je crains bien que cette pauvre galeuse ne vous donne bien de la peine. Ce sont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui fasse la grâce de s'en pouvoir revencher, mais non pas en pareil cas. Je plains bien votre frère, et voudrois de tout

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

2.

[redacted]

mon cœur pouvoir être auprès de lui comme il le souhaite, croyant bien qu'il en recevroit quelque soulagement et consolation. Je n'ai au monde de passion plus forte, après celle de vous servir, que de me voir hors de tous mes embarras, parmi lesquels j'éprouve le conseil qu'un de nos auteurs catholiques donne aux veuves de n'avoir point de procès, s'il se peut. C'est feu M. de Salles, évêque de Genève ; il en dit les inconvénients. C'est ce qui me feroit sequestrer du monde et trouver un couvent dans ma chambre et parmi les miens, où je trouverois autant d'occasions de servir Dieu que dans un couvent monastique. J'admire la providence de Notre-Seigneur, qui laisse les personnes aux fonctions qui leur sont le moins agréables, vous avouant que je hais le monde de tout mon cœur. C'est une aversion que j'ai toujours eue, ne voyant que corruption de tous côtés. Mais il faut avoir patience ; j'espère que je ne me plaindrai pas toujours, et que je me verrai un jour près de vous le plus que je pourrai et en état de vous y rendre les devoirs, madame très-honorée sœur, d'une très-humble, très-fidelle et très-obéissante servente,

J. DE CARDILHAC.

LETTRE IV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame de Villette aimait son frère avec *passion* et le regardait comme plus malheureux que coupable. Elle écrivit à sa belle-sœur pour lui apprendre que Constant se préparait

[redacted]

à adresser contre elle une requête au tribunal de Niort. En même temps, elle la blâmait de son long séjour à Paris, de l'abandon qu'elle faisait de son mari auquel on ne pouvait reprocher, disait-elle, que de *légers désordres;* enfin elle ajoutait que, par sa persistance à s'éloigner du pays et sa résolution de se retirer dans un couvent, elle aurait de la peine à *se justifier elle-même.*

Madame d'Aubigné fut navrée de douleur en apprenant le dernier coup que lui préparait son mari et en voyant les injustes accusations de M. et de madame de Villette, les seules personnes qui l'eussent aidée dans ses malheurs et conseillée dans ses affaires. Il y avait déjà plus d'un mois qu'elle s'était retirée dans un couvent, mais la misère seule l'y avait contrainte. Elle répondit par cette lettre pleine d'angoisse et de dignité, où l'on pressent le style et la pensée de madame de Maintenon :

MADAME D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE[1].

23 juillet 1642.

Madame ma sœur,

Vous trouverez toujours en moi les dispositions d'une personne qui vous honore parfaitement ; je confesse que je ne vous ai point dissimulé le déplaisir que je recevois des mauvais déportements de votre frère, ne vous ayant jamais rien caché ; mais je les ai toujours supportés et les souffrirai autant de temps qu'il plaira à Dieu, ayant bien mérité le traitement que j'en ai reçu. Mais sur ce que vous me mandez de révoquer la résolution que j'ai prise de me mettre en pension dans un couvent, c'est à présent trop tard, y étant il y a tantôt un mois; et je ne comprends

1. *Autographe* appartenant à M. H. Bonhomme et publié dans son ouvrage : *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 51.

[redacted]

point pourquoi vous croyez votre frère plus privé de moi, étant où je suis, que lorsque j'étois logée dans la cour du Palais, n'étant ici obligée à rien, qu'à vivre comme je faisois dans le monde. Je m'assure, madame ma sœur, que vous m'objecterez que si j'avois dessein de retourner dans le pays, je n'aurois pas changé de demeure pour six mois ou un an, tant plus que moins, que pourront durer mes affaires; mais à cela j'ai à vous répondre que je ne pouvois faire autrement, et quoiqu'il me fâche assez d'écrire ces choses pour l'avantage qu'en peuvent tirer les C...[1] le sachant, je vous porte tant de respect que je me crois obligée à vous dire mes raisons que vous goûterez assurément, si, pour en bien juger, vous vous dépouillez de la passion de sœur pour vous mettre en ma place par imagination.

Vous saurez donc qu'il y a plus de dix-huit mois que je vis ici avec mes enfants par la providence seule de Dieu, et roule de si peu que cela n'est pas croyable. Je vous en donnerai de bons témoignages, n'ayant pas reçu depuis ce temps-là, 500 livres, tellement que je me suis trouvée sans un sol, devant à tout le monde, trois quartiers de la maison où j'étois, à boulanger et autres gens. Je vous laisse à penser ce que je pouvois faire ; mais comme j'ai appris de longue main que de deux maux il faut choisir le moindre, et qu'encore de ce moindre, il en faut tirer tout l'avantage qu'on peut, voici ce que j'ai fait : sous prétexte de n'avoir que faire de meubles, me retirant dans un couvent (quoique en

1. Les Caumont d'Adde.

[redacted]

effet il en faille, mais moins), j'ai vendu tous mes meubles, à la vérité très-peu, d'autant qu'il falloit que ce fût tout à la fois, l'hôte du logis n'ayant rien laissé sortir qu'au préalable on ne l'eût payé ; je m'en suis acquittée le plus que j'ai pu et me suis mise ici où une femme d'honneur et de vertu à laquelle je prie Dieu que je puisse rendre un jour quelque service ou aux siens, a répondu pour moi comme elle a fait pour mes enfants qui sont ici auprès, seulement jusqu'à la Saint-Michel. Voilà la seule assistance que j'ai trouvée ici, que j'ai voulu prendre ; il est vrai qu'on m'a assez offert de choses, mais c'étoit personnes desquelles je craignois la conséquence [1].

Après cela, jugez, s'il vous plaît, si j'aurai de la peine à me justifier moi-même, comme vous dites, et si je pouvois faire chose meilleure et plus honnête selon Dieu et selon les hommes que ce que j'ai fait. Vous appelez cela de légers désordres de la part de votre frère, de mettre, par un mauvais ménage, sa femme et ses enfants en tel état tous les jours, et vous voudriez que je n'y misse pas ordre ! A la fin, madame ma sœur, il est temps que je me fasse sage à mes dépens, et j'ai trop ressenti ce dernier coup pour l'amour de mes enfants, pour n'y pas songer à l'avenir. Je crois que vous aurez sujet de le trouver bon, puisque j'aurai l'approbation de tous les gens d'honneur et la bénédiction de Dieu qui voit mon cœur, sait mes raisons

1. La vie de Jeanne de Cardilhac est tellement enveloppée d'obscurité qu'il est impossible de savoir quelles sont « ces personnes de conséquence, » ainsi que la « dame d'honneur et de vertu » dont il est question plus haut.

[redacted]

et que ce n'est que pour sa plus grande gloire tout ce que j'entreprends. C'est là mon but et ma fin, et ainsi je crois qu'on doit approuver les moyens desquels je me sers pour y parvenir; je crois que c'en est un de me dire, y étant obligée de tant de façon,

Madame ma sœur,

Votre très-humble servante et très-obéissante,

J. DE CARDILHAC.

Je suis très-humble servante à mon frère.

LETTRE V

NOTE PRÉLIMINAIRE

Pendant que madame d'Aubigné écrivait cette lettre touchante, Constant adressait au tribunal de Niort une requête où il exposait : « que sa femme avait reçu par ses arrangements avec les demoiselles de Caumont une somme de quatorze mille livres, et qu'au lieu de l'employer en la nourriture et entretien tant dudit suppliant que de demoiselle Françoise d'Aubigny, âgée de six à sept ans, elle retient pardevers elle tous les biens ci-dessus qu'elle emploie à ses usages particuliers dans la ville de Paris où elle demeure depuis quatre ans en çà, sous prétexte de quelque procès, et ainsi abandonne contre toute sorte de justice son mari prisonnier et sa petite fille, que le suppliant est contraint par nécessité de laisser ès mains de personnes faisant profession de la religion prétendue réformée, en quoi elle court d'autant plus grand danger que ces personnes sont de très-bonne vie moralement; ce qui peut facilement faire impression sur l'esprit d'un enfant de cet âge, pour la divertir de la religion catholique, apostolique et romaine, qui serait le plus grand déplaisir qui pourroit advenir au suppliant parmi les autres

[redacted]

afflictions qu'il souffre maintenant, qui sont telles qu'il ne lui reste aucuns moyens pour vivre, ni pour payer ses geôlages, ni s'entretenir en quelque manière que ce soit[1]. »

Cette requête n'eut pas de suite, un arrêt du Parlement de Paris ayant prononcé la ruine de la dame d'Aubigné, en ordonnant la restitution de l'argent provenant de la vente du Crest et en adjugeant la terre de Surimeau aux demoiselles de Caumont. Mais l'argent du Crest était dépensé; lorsque Sansas de Nesmond en demanda la restitution, il se trouva « avoir peiné et sué, disait-il, inutilement; » il n'en continua pas moins ses poursuites contre la famille d'Aubigné.

Quelques mois après, un grave événement changea la position de cette famille : ce fut la mort de Richelieu (4 décembre 1642). Dès son entrée au pouvoir, Mazarin ouvrit la plupart des prisons de l'État : Constant d'Aubigné fut du nombre des délivrés.

Il se hâta d'aller à Paris, rejoignit sa femme, et lui amena Françoise, alors âgée de sept ans. Jeanne n'avait pas vu sa fille depuis quatre années; néanmoins elle l'accueillit froidement. Françoise pleura, regretta sa tante bien-aimée et ne parla jamais de cette entrevue qu'avec émotion. « Elle ne se souvenoit, raconte mademoiselle d'Aumale, d'avoir été embrassée de sa mère que deux fois, et seulement au front, après une séparation assez longue. » Le malheur avait desséché le cœur, aigri le caractère de cette femme, qui se voyait condamnée de nouveau à vivre avec son époux. Françoise était déjà jolie, pleine d'agréments et montrant de la fermeté; aussi, quand sa mère voulut lui apprendre le catéchisme romain, elle résista. « Un jour qu'on la mena à l'église, elle tourna le dos à l'autel; sa mère lui donna un soufflet qu'elle porta avec un grand courage, se sentant glorieuse de souffrir pour sa religion[2]. » Cette résistance dura peu, et Françoise devint catholique comme ses frères.

1. Pièce publiée par M. Fillon, d'après l'original, dans la *Revue de l'Ouest* de décembre 1853.

2. *Mémoires manusc. de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Constant d'Aubigné, devenu libre à l'âge de soixante ans, sans biens, sans amis, avec une renommée fâcheuse, recommença à vivre tristement de dettes et d'expédients; mais les renseignements manquent pendant quelques années sur lui et sa famille. On le voit, à la fin de 1643, recevant une somme de mille florins, que la veuve d'Agrippa venait de lui léguer par testament. A la fin de mars 1645, on le trouve sollicitant quelque emploi de la Compagnie des îles de l'Amérique, et voici ce qu'on trouve à ce sujet dans les « *Actes d'assemblées de la Compagnie des îles de l'Amérique, pour ce qui concerne ses affaires particulières de* 1635 *à* 1648 : »

« Sur le rapport de Fouquet [1], commission de gouverneur pour trois ans et assurance pour trois autres est donnée à Constant d'Aubigny, qui avoit demandé d'aller habiter Marie-Galante, à certaines conditions.

« La Compagnie agrée les articles convenus entre d'Aubigny et Berruyer.

« Incontinent après, d'Aubigny entre en l'assemblée et y prête le serment de gouverneur de Marie-Galante entre les mains de M. d'Aligre [2]. »

Constant partit immédiatement avec sa femme et ses trois enfants et arriva à la Martinique; mais il paraît qu'il ne put faire usage de sa commission de gouverneur de Marie-Galante, cette île étant habitée entièrement par des sauvages qu'on appelait les *Irrois*, car on trouve dans les mêmes Actes cités, à la date du 12 décembre 1645 :

« La Compagnie approuve ce que M. Berruyer a écrit au sieur d'Aubigny pour s'habituer en une autre île au lieu de Marie-Galante, au cas qu'elle se trouve habitée par les *Irrois*. »

On croit que d'Aubigné se contenta d'un petit emploi sous les ordres du gouverneur de la Martinique, et que sa famille végéta auprès de lui dans cette île. Il continua néanmoins à

1. C'est le père du surintendant.
2. Pièce communiquée par M. Margry.

[redacted]

faire une grande dépense, par conséquent des dettes, et il donna à sa femme jusqu'à vingt-quatre esclaves pour la servir. Madame de Maintenon a témoigné toute sa vie une grande répugnance à parler de son père et de sa mère; ce n'est qu'à Saint-Cyr, et pour citer des exemples pris sur elle-même, qu'elle a raconté par incident quelques anecdotes à ce sujet. On sait donc très-peu de chose du séjour de la famille d'Aubigné à la Martinique, et seulement ce que mademoiselle d'Aumale tenait de madame de Maintenon.

Jeanne de Cardilhac continua à élever ses enfants dans la religion romaine, pendant que son mari, que nous avons vu si fervent catholique dans sa requête au tribunal de Niort, avait repris la religion réformée. Celui-ci se montrait même indigné quand il s'apercevait des instructions que sa femme donnait à ses enfants; il prenait alors Françoise entre ses genoux et lui disait : « Je ne puis souffrir, ma fille, qu'on vous dise de telles rêveries. Vous avez trop d'esprit pour vous laisser ainsi tromper. » Jeanne éleva ses enfants sévèrement et même durement, surtout sa fille, qui ne la regardait qu'en tremblant. Elle leur faisait apprendre à lire dans *Plutarque*, leur défendant « de parler entre eux d'autres choses que de ce qu'ils lisoient dans ce livre[1]. » Elle leur formait l'esprit en les forçant à écrire des lettres en France, et en toute occasion, elle leur enseignait la fermeté à soutenir tous les maux de la vie.

Sansas de Nesmond continua de poursuivre de ses actes judiciaires Jeanne de Cardilhac pour obtenir l'annulation de la vente du Crest; mais celle-ci en tint peu de compte, dans le lieu où elle se trouvait. Elle eut d'ailleurs une correspondance suivie à ce sujet avec la famille de Villette, correspondance où l'on voit que Constant d'Aubigné, livré à la même apathie, la même indolence que dans ses prisons, laissait la pauvre mère de famille s'occuper seule du sort de ses enfants.

1. *Lettres et Entretiens sur l'éducation des filles*, par madame de Maintenon, t. II, p. 47 et 103.

[redacted]

MADAME D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE[1].

2 juin 1646.

Madame ma très-honorée sœur,

Excusez-moi si je vous dis que vous n'avez pas pris mes lettres dans le droit sens que je les écrivois, ou bien que je ne sais pas m'expliquer, si vous avez eu subjet de croire que je voulusse taxer M. de Villette, mon très-honoré frère, des choses que vous alléguez par la vôtre. Je n'ai jamais parlé que des vantances du sieur de Sansas, et n'en ai rien dit ni écrit qu'à vous. Mais n'en parlons plus, et qu'il mange à son aise le bien des veuves et des orphelins. Si n'envierai-je jamais sa condition, aimant beaucoup mieux avec ma pauvreté souffrir injustice que de la faire souffrir. Le temps découvrira tout, et la providence de Dieu ne dort pas toujours. Vous suppliant de croire, madame ma sœur, que le changement de lieu ni la longueur des temps ne me fera pas détourner de mes devoirs, tant qu'il plaira au Seigneur m'assister de ses grâces et ne m'abandonner pas à un espoir réprouvé. Je vous assure que, pour le moins, le désir des richesses de celui qui me persécute ne me tourmente nullement, et même je ne me soucie guère d'avoir ce qui m'appartient légitimement, étant plus satisfaite et plus tranquille que celui qui jouit tout à son aise de ce qui est à moi en bonne justice. J'ai appris que la main du Tout-Puissant l'a déjà touché, ayant retiré sa femme[2]; je le prie qu'il ne lui rende

1. *Autographe* appartenant à M. le duc de Noailles.
2. Arthémise était morte laissant quatre filles.

[redacted]

pas en l'autre monde ce qu'elle m'a prêté en celui-ci.

Je crois, madame ma sœur, que vous étiez en colère contre moi, lorsque vous avez écrit celle dont il vous a plu m'honorer, m'accusant de dire des injures. Certes, je n'en dis jamais à personne; ce seroit le mal entendre que de s'adresser pour cela à une personne de votre singulière vertu et exemplaire piété, et à qui j'ai les obligations que je vous ai, comme le sieur de Sansas pourroit témoigner, s'il vouloit, m'avoir ouï dire en justice, et, pour les mêmes raisons, n'avoir jamais voulu consentir à ce qu'il désiroit de moi contre vous. Madame ma sœur, les bienfaits, comme vous savez mieux que moi, ne sont jamais perdus, quand on les fait en charité, et quand j'aurois assez d'ingratitude pour oublier les bons offices que j'ai reçus de vous et de M. de Villette, votre très-chère et très-digne moitié (ce qui ne m'arrivera pas, je crois), si est-ce que Dieu a bonne mémoire, si cela se pouvoit dire de la divinité; et lisant votre lettre, il m'est venu en pensée que quelqu'un comme votre frère m'a fait écrire ce à quoi je n'ai jamais pensé. Quand il l'auroit fait, cela ne seroit pas nouveau pour parvenir à quelques fins; il m'a fait souvent ce petit jeu à Paris. Je ne vous parlerai point de lui ni de sa conduite, crainte d'affliger de rechef votre bon naturel en ce qui le concerne. Seulement vous dirai-je que j'ai dessein d'envoyer votre neveu, le plus grand, en quelque garnison, apprendre ses commencements, car il se perd ici, et perd son temps et sa santé, tant par le mauvais air que par les mauvaises nourritures. Et, pour le cadet, je le souhaiterois page; c'est un fort doux enfant,

[redacted]

j'oserai dire cela pour lui, et, puisque leur père ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de père et de mère. Si vous me faisiez la charité de jeter un peu les yeux en quelque lieu pour cela, me le mandant, je l'enverrois aussitôt, car je vois bien que je suis encore ici pour quelques années, et je crains que leur santé s'altère si fort qu'elle ne se puisse jamais remettre. *Bignette* [1] prend la liberté de vous écrire, honteuse de ce qu'elle oublie tout, et à cause de la grande chaleur du pays et aussi des mauvaises nourritures. Je ne l'ose attacher beaucoup à cela; elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorsqu'elle peut savoir de vos nouvelles et est toujours en inquiétude pour votre cadette. J'aurois écrit à mademoiselle de Villette, ma belle et vertueuse niepce, sans la crainte de grossir le paquet, car l'honorant et l'estimant au point que je fais, j'aurois mille choses à lui mander. Je ferai ici mes très-humbles et très-respectueux baise-mains à M. de Villette, mon très-honoré frère, et à toute votre chère, belle et honneste famille, pour la santé et prospérité de laquelle je supplie tous les jours le Créateur, lequel je supplie de tout mon cœur m'oster plutôt la vie que la sensible mémoire des obligations qui m'ont rendue, avec tant d'autres devoirs,

Madame ma très-honorée sœur, votre très-humble, très-fidelle et très-obéissante servante,

J. DE CARDILHAC.

1. Françoise d'Aubigné, que, selon la coutume du Poitou, on appelait *Aubignette* ou *Bignette*.

[redacted]

LETTRE VI

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 1647, Constant d'Aubigné tomba malade et mourut. Aussitôt sa veuve retourna en France avec ses enfants : on ne sait quelles ressources elle employa pour faire ce voyage. Elle trouva un asile à Mursay; mais, dès les premiers jours, elle éprouva un nouveau malheur : son fils aîné, qui avait seize à dix-sept ans, et qui pouvait devenir le soutien de la famille, se noya dans un étang. De plus, Sansas de Nesmond, dès qu'il apprit qu'elle était de retour, recommença ses poursuites. Madame d'Aubigné plaça son fils Charles comme page chez le comte de Neuillant et confia de nouveau sa fille à madame de Villette; puis elle s'en alla à Paris pour solliciter de la cour quelque don ou pension et recommencer la lutte contre Sansas de Nesmond.

Françoise d'Aubigné, alors âgée de douze ans, retrouva sa vraie mère avec bonheur : elle fut traitée par madame de Villette avec le même soin et la même tendresse que dans sa première enfance; mais elle fut de nouveau élevée dans la religion réformée, et elle y prit d'autant plus de goût qu'elle était capable, par sa raison précoce, d'apprécier les vertus de sa tante[1]. Elle reçut de cette femme de mérite une éducation sévère et sensée, avec des habitudes charitables qu'elle garda toute sa vie : « Quand madame de Villette faisoit l'aumône, raconte mademoiselle d'Aumale, elle avoit soin de la faire faire par sa nièce, et la mettoit au bout du pont-levis pour donner aux pauvres. » Elle avait pour sa tante la plus grande vénération, et elle en garda toute sa vie le plus tendre souvenir[2] : « elle n'en parloit jamais, disent les Dames de Saint-Cyr, même dans sa vieillesse, que les larmes aux yeux; » le jour anniversaire de sa mort, elle

1. On trouvera quelques détails à ce sujet dans les *Mémoires de Languet de Gergy*.

2. Voir la lettre XIV.

[redacted]

s'enfermait dans son oratoire afin de prier pour elle, bien convaincue que Dieu lui avait fait miséricorde. On lui avait donné pour gouvernante une femme de chambre bonne et sensée, qu'elle aimait « avec une tendresse surprenante, » et dont le souvenir lui était si cher que, plus de trente ans après, elle la fit venir auprès d'elle à la cour; elle prit aussi son fils pour maître d'hôtel, et le garda jusqu'à sa mort[1].

Madame de Neuillant affectait de prendre un grand intérêt à la famille d'Aubigné, et surtout à Françoise, qu'elle appelait sa filleule et sa nièce; voulant faire sa cour à la reine mère, Anne d'Autriche, elle lui fit savoir l'éducation protestante que madame de Villette donnait à une fille baptisée catholique et née de parents catholiques. Elle obtint un ordre pour retirer Françoise d'Aubigné des mains de sa tante, et elle la prit chez elle; « mais comme elle étoit l'avarice même, » elle la relégua parmi ses domestiques, et lui confia le gouvernement de sa basse-cour. « Je me souviens, racontait madame de Maintenon aux demoiselles de Saint-Cyr, que j'étois chez une de mes tantes, assez riche pour avoir un carrosse à six chevaux, un autre pour elle-même, une litière, car elle étoit assez malsaine pour en avoir besoin. Cependant quoiqu'elle ne fût pas pauvre, je n'avois dans la maison que des sabots, et on ne me donnoit des souliers que lorsqu'il venoit compagnie. Je me souviens encore que ma cousine et moi, qui étions à peu près du même âge, nous passions une partie du jour à garder les dindons de ma tante. On nous plaquoit un masque sur notre nez, car on avoit peur que nous ne nous hâlassions; on nous mettoit au bras un petit panier où étoit notre déjeuner, avec un petit livret des quatrains de Pibrac, dont on nous donnoit quelques pages à apprendre par jour; avec cela on nous mettoit une grande gaule dans la main, et on nous chargeoit d'empêcher que les dindons n'allassent où ils ne devoient point aller.[2] »

1. Voir les *Lettres et Entretiens sur l'éducation des filles*, t. II, p. 347.

2. *Conseils et instr. aux demoiselles de Saint-Cyr*, t. I, p. 98.

[redacted]

Madame de Neuillant essaya de ramener Françoise au catholicisme, même par de mauvais traitements; celle-ci résistant avec beaucoup de fermeté, elle s'en lassa et la mit au couvent des Ursulines de Niort, mais en refusant de payer sa pension, qu'elle voulut mettre à la charge de madame de Villette. « Quelque amitié que cette dame eût pour sa nièce, dit mademoiselle d'Aumale, elle ne voulut jamais, comme bonne huguenote, payer la pension; elle lui donnoit bien pour sa personne des habits et des petites choses dont elle avoit besoin, mais pour la pension, elle ne la voulut pas payer, et elle étoit encore due quand madame de Maintenon se trouva en faveur. Elle l'a bien payée depuis. »

Elle eut dans ce couvent une maîtresse qu'elle aimait « à un point que je ne puis dire, racontait-elle aux demoiselles de Saint-Cyr. Je n'avois pas de plus grand plaisir que de me sacrifier pour son service. J'étois fort avancée dans les exercices, de sorte que, dès qu'elle étoit sortie, je faisois lire, écrire, compter, l'orthographe et jouer toute la classe, et je me faisois un plaisir de faire tout son ouvrage, sans qu'il me fallût d'autre récompense que celle de lui faire plaisir. Je passois les nuits entières à empeser le linge fin des pensionnaires, afin qu'elles fussent toujours propres et qu'elles fissent honneur à la maîtresse, sans qu'elle en eût la peine; j'étois charmée de voir son étonnement de trouver tout son ouvrage fait sans elle... Je pensai mourir de chagrin quand je sortis de ce couvent... Je priois pour elle tous les jours, et étant ensuite entrée dans le monde, je ne l'ai jamais oubliée; je lui écrivois régulièrement deux fois la semaine, quelque affaire pressée que j'eusse. Quand je fus établie à la cour, je demandai d'aller faire un voyage dans le Poitou pour voir mes parents, mais c'étoit en effet pour aller voir ma chère mère Céleste; je fis cinquante lieues exprès, et mon amitié pour elle n'a fini qu'avec sa vie[1].

Malgré sa grande amitié pour la mère Céleste, malgré les exhortations des Ursulines, Françoise refusa de se convertir.

1. *Lettres et Entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 347.

[redacted]

Alors les religieuses se lassèrent d'une fille qui ne les payait pas et était une sorte de scandale pour leur maison, encore bien qu'elles l'aimassent à cause de son bon cœur et de son esprit; elles la renvoyèrent à madame de Neuillant. « Celle-ci s'ennuya bien vite de se voir chargée d'une demoiselle sans bien, quoique sa parente; elle voulut s'en défaire à quelque prix que ce fût [1], » la ramena à Paris et la remit à sa mère.

Jeanne de Cardilhac avait vécu de quelque gratification qu'elle obtint de la cour, et elle luttait contre sa mauvaise fortune avec une énergie désespérée; elle avait repris ses procès contre la famille de Caumont, mais elle avait été contrainte, en définitive, à signer une transaction qui lui assurait, en échange de tous les droits des d'Aubigné sur le domaine et les dépendances de Surimeau, une misérable rente de deux cents livres. Jeanne de Cardilhac n'avait alors que trente-huit ans; mais elle paraissait très-vieille, tant le chagrin avait endurci ses traits et son cœur; elle était devenue d'une dévotion outrée, et voulut à son tour dompter la petite huguenote; mais elle n'y réussit pas davantage. Alors elle la mit chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, où les obsessions pour la convertir devinrent « rudoiements, duretés et façons cruelles. » La jeune fille était alors âgée de treize ans; déjà grande, forte, résolue, elle rappelait par son énergie et son intelligence le caractère et l'esprit d'Agrippa. C'est alors que poussée à bout, elle jeta un cri de détresse vers sa tante si vénérée, et lui écrivit une lettre touchante, la première que nous ayons d'elle, et où se révèlent déjà son esprit et son caractère.

1. *Mémoires de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ A MADAME DE VILLETTE[1].

De Paris, ce 12 octobre (1648?)

Madame et tante,

Le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a pleu faire tomber sur de pauvres petits abandonnés me fait tendre les mains devers vous et vous suplier d'amployer votre crédit et vos soins à me tirer de céans, la vie m'y étant pire que mort. Ah! madame et tante, vous n'imaginez l'enfer que m'est ceste maison soy disant de Dieu, et les rudoiements, durtés et façons crueles de celles qu'on a fait gardiennes de mon corps, et de mon âme non, pource qu'elles n'y peuvent joindre. Rivette vous dira tout au long mes angoisses et soufrances, estant céans seule et unicque à qui me fier. Vous suplie de rechef, madame et tante, de prendre en pitié la fille de vostre frère et humble servante [2].

FRANÇOISE.

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mougon, et dont la copie m'a été communiquée par M. Fillon (de Fontenay). La famille de Mougon est la seule descendance féminine d'Agrippa d'Aubigné qui existe encore : du mariage d'Arthémise de Caumont avec Sansas de Nesmond vinrent quatre filles, dont l'aînée, Arthémise, (*il en sera* question dans les lettres de madame de Maintenon), épousa Aubin Avice, sieur de Mougon. Cette famille est encore en possession du domaine de Surimeau.

2. J'ai conservé seulement pour cette première lettre de madame de Maintenon l'orthographe de la pièce originale. On a pu déjà remarquer par les lettres de Jeanne de Cardilhac combien le style du seizième siècle s'était conservé dans le Poitou. On ne le retrouvera presque pas dans les lettres suivantes : Françoise d'Aubigné perdit ce style dans la société de Scarron.

[redacted]

LETTRE VII (La Beaumelle[1].)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame de Villette n'entendit ou n'écouta pas la plainte de Françoise d'Aubigné. Alors la pauvre fille, qui avait déjà fait un si cruel apprentissage de la vie, commença à faiblir. D'ailleurs on prit pour la vaincre d'autres moyens plus efficaces, la douceur et la persuasion. Voici comment les Dames de Saint-Cyr racontent sa conversion :

« Nous lui avons entendu dire qu'étant aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, elle trouva une maîtresse fort habile qui ne voulut point la gêner pour sa religion ; elle la laissoit libre de manger gras les jours maigres et ne l'obligeoit point d'aller à la messe. Par ses manières sages, prudentes et gracieuses, elle s'insinua dans son esprit et gagna sa confiance ; ensuite elle l'instruisit adroitement de la vérité de notre sainte religion, et lui en donna assez l'estime pour lui faire désirer de s'en éclaircir à fond ; car elle ne vouloit point se rendre qu'elle ne fût convaincue par des preuves solides que la religion catholique étoit la seule sûre. Elle n'avoit pourtant alors que douze ou treize ans, mais sa raison et son discernement étoient déjà bien avancés. Pour ne faire rien qu'avec mûre délibération et assurer sa conscience, elle voulut voir disputer devant elle un docteur catholique avec un ministre ; ils vinrent au parloir des religieuses ; mademoiselle d'Aubigné s'y trouva avec sa maîtresse, et fit mettre devant elle la sainte Bible, pour lire, de son côté, les passages sur lesquels les docteurs appuyèrent leurs raisons. Ces conférences durèrent plusieurs jours... Les huguenots qui savoient qu'on l'instruisoit et qui craignoient qu'elle ne quittât leur parti, lui faisoient de puissantes sollicitations, et lui jetèrent des billets par-dessus le mur du couvent, où ils l'exhortoient de ne se point rendre et de se souvenir qu'elle étoit petite-fille du grand Théodore Agrippa, qui étoit toujours demeuré si ferme dans leur religion, que rien

1. Ce nom va être expliqué.

[redacted]

n'avoit été capable de l'ébranler. C'étoit bien son dessein d'abord, mais ensuite elle s'aperçut que le ministre tronquoit quelques passages de la Bible...; enfin, elle trouva, étant éclaircie, sans doute, intérieurement, que la vérité devoit être du côté où il y avoit plus de droiture. C'est ce qui la détermina à embrasser le parti catholique, après une assez longue résistance et assez honorable pour son âge; ensuite elle fit son abjuration, et elle nous a dit qu'auparavant, s'étant rendue sur des articles principaux de la religion, elle fut quelque temps à ne se vouloir convertir, qu'à condition qu'on ne l'obligeroit pas de croire, que sa tante, madame de Villette, qui étoit morte[1] dans ce temps-là, fût damnée : tant elle conservoit de l'amitié pour elle et de reconnoissance des obligations qu'elle lui avoit. »

Elle sortit du couvent après son abjuration, et vint rejoindre, dans une petite chambre de la rue des Tournelles, sa mère, qui vivait du travail de ses mains et de sa rente de deux cents livres. Françoise était déjà remarquée pour sa beauté; elle l'était aussi pour son esprit et sa raison. Les agitations et les misères de son enfance, tout ce qu'elle avait pu savoir, tout ce qu'elle avait vu des aventures et des malheurs de sa famille, sa propre vie si délaissée, si agitée, si misérable avaient donnée à sa personne un air sérieux, grave, même défiant, qui n'était pas de son âge, et qui imprima sur sa figure une sorte de tristesse sévère dont elle ne se défit jamais.

Dans le voisinage de la dame d'Aubigné demeurait un homme célèbre par ses ouvrages, son esprit, ses précoces infirmités : c'était Scarron, né en 1610, et qui appartenait à une famille honorable du Parlement de Paris. Comme il désirait avoir des renseignements sur la Martinique où il avait le projet d'aller s'établir, il s'adressa à madame de Neuillant qui était liée avec lui, Bois-Robert et les autres

1. Les Dames de Saint-Cyr se trompent, non sur le fait qu'elles racontent, mais sur l'époque de la mort de madame de Villette; celle-ci vivait encore en 1660, comme nous allons le voir par les lettres XIV et XX.

[redacted]

beaux esprits de ce temps[1]. Celle-ci amena chez le poëte madame d'Aubigné et sa fille. La jeune Françoise apparut dans la chambre de Scarron, remplie, comme de coutume, du plus grand monde, avec une robe si courte et une toilette si pauvre qu'elle en rougit et se mit à pleurer. Scarron, qui avait le cœur le plus généreux, en fut touché et prit dès lors de l'affection pour cette enfant si intéressante par ses malheurs et sa beauté. « Voyant qu'elle manquait de beaucoup de choses nécessaires, il lui offrit une somme d'argent qu'elle refusa avec beaucoup de hauteur[2]. » Quelques mois après, madame d'Aubigné, pressée par la misère, quitta Paris avec sa fille et retourna à Niort. Elle y mourut de chagrin presque en arrivant (1650). Françoise se trouva de nouveau à la charge de madame de Neuillant et resta auprès d'elle pendant près d'une année. Son frère servait comme page le mari de madame de Neuillant, gouverneur de Niort. C'est dans cette triste situation qu'elle reçut, à ce qu'on croit, d'une jeune fille qu'elle aurait connue à Paris, mademoiselle de Saint-Hermant, une lettre à laquelle elle fit une réponse. Cette réponse ne nous est pas authentiquement connue, mais il est certain qu'elle a été faite, puisqu'il en est question dans une lettre de Scarron que nous allons voir.

La réponse de mademoiselle d'Aubigné à mademoiselle de Saint-Hermant est la première lettre que renferme la collection de La Beaumelle, et c'est dans cette collection seulement que l'on trouve la plupart des lettres que madame de Maintenon aurait écrites pendant sa jeunesse, c'est-à-dire de 1650 à 1669. Ces lettres sont au nombre de 34; 14 seulement sont authentiques; 20 n'ont d'autre garant que La Beaumelle. Celui-ci ne dit pas un mot de l'origine de ces

1. Il y a une épître de Scarron à mademoiselle de Neuillant (la maréchale de Navailles) qui commence ainsi :

Belle Neuillant, fille charmante,
Beaucoup aimée et point aimante...

2. *Notes qui pourront servir un jour à écrire la vie de madame de Maintenon* (Manuscrit des Dames de Saint-Cyr).

[redacted]

20 lettres; il n'y en a de trace nulle part; il n'y est fait aucune allusion ni dans les manuscrits des Dames de Saint-Cyr, ni dans les mémoires de mesdames de Caylus et d'Aumale; Louis Racine les apostille toutes de ce mot : *m'est inconnue*, c'est-à-dire et comme il l'explique lui-même[1], *m'est suspecte*. Je suis convaincu qu'elles sont toutes inventées, et je suis en mesure de le démontrer pour le plus grand nombre. Le procédé de fabrication de La Beaumelle est simple : « il manque bien des choses à votre manuscrit, écrivait-il à Louis Racine, il y a bien du vuide[2]. » Pour combler ce vide, il prend toutes les circonstances connues de la jeunesse de madame de Maintenon, et il les tourne ingénieusement en lettres, en empruntant des détails aux œuvres de Scarron, de Saint-Evremond, de Méré, etc.; ainsi la liaison de cette dame avec Ninon de Lenclos, ses relations avec madame Fouquet, une proposition de mariage, les démarches faites pour rétablir sa pension, etc. Nous allons assister à cet étrange et curieux travail, car je dois insérer ces lettres apocryphes parmi les lettres vraies, puisque, depuis plus d'un siècle, elles ont trompé tout le monde et comptent comme des documents historiques. Mais, comme je l'ai dit dans la *Préface*, je les mettrai dans un caractère à part, avec le signe La B.; enfin autant qu'il me sera possible, je les accompagnerai de notes qui démontreront leur fausseté, en partant de cette base : *toute lettre donnée par La Beaumelle et qui n'a que lui pour garant doit être regardée comme fausse*[3].

Revenons à la première lettre de la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 1, édit. d'Amsterdam, t. I, p. 1). Il est certain que mademoiselle d'Aubigné a écrit vers cette époque une lettre à une demoiselle de Saint-Hermant, mais on peut douter que ce soit la lettre donnée par La Beaumelle : elle est d'un style trop maniéré, trop recherché, trop hardi, et Françoise d'Aubigné n'a jamais écrit ainsi, surtout à l'âge de quinze ans. Elle repose d'ailleurs sur des

1. Voir la *Préface*.
2. Voir la *Préface*.
3. Voir la *Préface*.

[redacted]

faits obscurs et vagues qui peuvent être vrais, mais qu'il est impossible de discuter.

A MADEMOISELLE DE SAINT-HERMANT[1].

De Niort, 1650.

Mademoiselle, vous m'écrivez des choses trop flatteuses, et vous me traitez, peu s'en faut, comme si j'étois d'un sexe différent du vôtre. Je suis bien plus flattée de vos louanges que de celles de M. de M...[2] Il m'en donne avec plus de passion, mais pas avec autant de tendresse. Aussi me méfierois-je bien d'un amant, qui sauroit entrer dans mon cœur avec la même adresse que vous y entrez. Je ne regretterois point Paris, si vous n'y étiez pas. Vous effacez tout ce qui m'y a plu. Je n'oublierai jamais les larmes que vous avez versées avec moi, et toutes les fois que j'y pense, j'en verse encore. Je m'assieds avec un plaisir toujours nouveau sur cette chaise, que vous avez travaillée de vos mains; et, quand je veux écrire, je ne suis contente ni de mes

1. On ne sait rien sur cette demoiselle, dont il n'est plus question dans la *Correspondance* de madame de Maintenon.

2. « Vraisemblablement M. de Méré. » (Note de La B.) Georges Brossin, chevalier de Méré, gentilhomme du Poitou, était un homme riche et distingué; mais un bel esprit assez maniéré, qui avait obtenu, dit-on, de madame de Neuillant, d'achever l'éducation de mademoiselle d'Aubigné. En effet, il lui donna des leçons et s'en vanta plus tard avec une fatuité naïve : « Je n'ai pas peu contribué, écrivait-il en 1675, à ces manières si délicates et à ces grâces si piquantes qu'on admire en elle. » — « Elle échappa heureusement au goût affecté de son maître, mais lui ne put échapper à l'empire qu'exerçaient déjà ses jeunes attraits : il devint amoureux de son élève. » (*Hist. de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. I, p. 149.) — « Elle m'a fait passer de fâcheuses nuits, écrivait-il encore, et si je la revoyois souvent, cela pourroit bien encore arriver. » Nous donnerons plus loin une lettre importante du chevalier de Méré sur mademoiselle d'Aubigné devenue madame Scarron. Il mourut le 23 janv. 1685.

[redacted]

expressions ni de mes pensées, si je ne me sers pas de vos plumes et de votre papier. Je vous prie, Mademoiselle, de me dispenser de vous l'envoyer tout écrit. Je n'ai ni assez de courage ni assez d'esprit pour cela; je vous en promets la moitié; et vous aurez le reste, quand j'aurai autant d'esprit que M. Scarron. J'aime bien mademoiselle de Neuillant[1], je vous prie de le lui dire, et de la remercier du service qu'elle m'a rendu, en me donnant en vous une amie qui me consoleroit de ma mère, si quelque chose pouvoit m'en consoler.

LETTRE VIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre de mademoiselle d'Aubigné à mademoiselle de Saint-Hermant, quelle qu'elle fût, fut sans doute montrée à Scarron, et telle était l'impression qu'avait faite sur le poëte malade la vue de Françoise d'Aubigné, qu'il saisit avec empressement cette occasion de lui écrire. Sa lettre est authentique, puisque nous la trouvons dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr* et dans les *Œuvres de Scarron*, t. I, p. 195 de l'édit. de 1752. La Beaumelle l'a publiée assez exactement (édit. de Nancy, t. I, p. 3).

SCARRON A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ

Mademoiselle, je m'étois toujours bien douté, que cette petite fille, que je vis entrer il y a six mois dans ma chambre avec une robe trop courte, et qui se mit à pleurer, je ne sais pas bien pourquoi, étoit aussi

1. Madame de Neuillant avait deux filles, toutes deux filles d'honneur de la reine régente : la première, qui était la marraine de mademoiselle d'Aubigné, devint, en 1651, la maréchale de Navailles; la seconde épousa le comte de Froulay.

[redacted]

spirituelle qu'elle en avoit la mine. La lettre que vous avez écrite à mademoiselle de Saint-Hermant est si pleine d'esprit, que je suis malcontent du mien de ne m'avoir pas fait connoître assez tôt tout le mérite du vôtre. Pour vous dire vrai, je n'eusse jamais cru, que dans les îles de l'Amérique ou chez les religieuses de Niort, on apprît à faire de belles lettres ; et je ne puis bien m'imaginer pour quelle raison vous avez apporté autant de soin à cacher votre esprit, que chacun en a de montrer le sien. A cette heure que vous êtes découverte, vous ne devez point faire difficulté de m'écrire aussi bien qu'à mademoiselle de St-Hermant. Je ferai tout ce que je pourrai, pour faire une aussi bonne lettre que la vôtre ; et vous aurez le plaisir de voir qu'il s'en faut beaucoup que j'aie autant d'esprit que vous. Tel que je suis, je serai toute ma vie, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

LETTRE IX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est empruntée aux *Œuvres de Scarron*, t. I, p. 206 de l'édit. de 1752 ; La Beaumelle l'a donnée avec quelques altérations. Elle est indiquée dans ces œuvres comme adressée à *** ; mais d'après ce qu'elle contient, il est très-probable qu'elle a été adressée à mademoiselle d'Aubigné.

SCARRON A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ [1].

Vous êtes devenue malade de la fièvre tierce ; si

1. Mademoiselle d'Aubigné était à Niort, malade, et mal soignée à cause de l'avarice de madame de Neuillant.

[redacted]

elle se tourne en quarte, nous en aurons pour tout notre hiver; car vous ne devez pas douter qu'elle ne me fasse autant de mal qu'à vous. Faites-moi savoir, je vous prie, combien d'accès nous en avons déjà eus, et ce que les médecins en disent, puisque vous les verrez la première. Et, en vérité, cela est assez extraordinaire que vous sachiez de mes nouvelles quatre ou cinq jours avant moi-même. Je me fie bien en mes forces, accablé de maux comme je suis, de prendre tant de part dans les vôtres. Je ne sais si je n'aurois pas mieux fait de me défier de vous la première fois que je vous vis. Je le devois faire à en juger par l'événement. Mais aussi quelle apparence y avoit-il qu'une jeune fille dût troubler l'esprit d'un vieil garçon? Et qui l'eût jamais soupçonnée de me faire assez de mal pour me faire regretter de n'être plus en état de me revancher? Douceurs à part, je sais que vous êtes malade, et ne sais si on a de vous tout le soin qu'on en doit avoir. Cette inquiétude-là augmente fort le déplaisir que j'ai de vous voir aussi malheureuse que je vous suis inutile[1].

Tandis que la cuisse étendue,
Dans un lit toute nue,
Vous reposez votre corps blanc et gras
Entre deux sales draps,
Moi malheureux pauvre homme,
Sans pouvoir faire un somme,
Entre mes draps qui sont sales aussi,
Je veille en grand souci.

Et tout cela pour vous aimer plus que je ne pensois.

1. Toute cette lettre donnerait une triste idée de l'esprit de Scarron si elle ne renfermait pas cette phrase.

[redacted]

La male-peste, que je vous aime! Et que c'est une sottise que d'aimer tant! Comment! vertu de ma vie, à tout moment il me prend envie d'aller en Poitou, et par le froid qu'il fait: n'est-ce pas une forcenerie? Ah! revenez, de par Dieu, revenez, puisque je suis assez fou pour me mêler de regretter des beautés absentes. Je me devois mieux connoître, et considérer que j'en ai plus qu'il ne m'en faut d'être estropié depuis les pieds jusqu'à la tête sans avoir encore celui qu'on appelle *l'impatience de vous voir*. C'est un maudit mal. Ne vois-je pas bien comme il en prend au pauvre Méré de ce qu'il ne vous voit pas aussi souvent qu'il voudroit, encore qu'il vous voie tous les jours? Il nous en écrit en désespéré; et je vous le garantis âme damnée, à l'heure que je vous parle, non pas à cause qu'il est hérétique, mais parce qu'il vous aime, et c'est tout dire. Vous devriez pourtant vous en tenir à vos conquêtes, laisser le genre humain en paix,

Et commander à vos œillades
De faire un peu moins de malades.

Vous êtes bien heureuse de n'avoir pas à faire à moi. je vous rosserois d'importance. Vous vous moquez peut-être de mes menaces; mais sachez, beauté fière, qu'on ne manque point d'hommes forts en une affaire où le public est intéressé. Il n'y auroit donc qu'à faire mourir les gens! Et dites-moi, ma mignonne! êtes-vous chrétienne? vous êtes turque, sur mon honneur: je m'y connois bien, et vous êtes turque des plus méchantes. Encore les turcs de bien et d'honneur sont-ils grands aumôniers; mais de l'humeur

[redacted]

que je vous connois, vous ne feriez pas du bien pour un empire, même à ceux qui vous aiment. Vous ne valez donc rien, quoique vous soyez toute faite de quantité de belles et bonnes choses; vous autorisez plus que personne du monde le proverbe qui dit: *Tout ce qui reluit n'est pas or*, et enfin vous êtes aussi diablesse que vous êtes blanche. Avec tout cela, voyez ce que c'est que d'être belle, je suis plus que personne du monde votre très-humble et très-obéissant serviteur.

APPENDICE A LA LETTRE IX

A la suite de cette lettre, La Beaumelle en donne trois autres qu'il prétend avoir été écrites par Scarron à mademoiselle d'Aubigné, et qui sont toutes trois mensongères. L première commence ainsi :

« Que vous êtes querelleuse! et si vous n'aviez beaucoup d'autres qualités, etc. »

Cette lettre se trouve en effet dans les *Œuvres de Scarron* (t. I, p. 211), mais elle est adressée à ***, et dans le courant de la lettre on lit :

« Voyez-vous, mademoiselle de la Illière, j'aime si fort mes amis... » Et plus loin : « monsieur votre neveu n'a guère d'affaires de vouloir nous brouiller... » Ainsi donc, et d'aucune façon elle ne saurait se rapporter à mademoiselle d'Aubigné : La Beaumelle a eu soin de retrancher *la Illière, monsieur votre neveu*, etc.

La deuxième commence ainsi : « Oh! pour le coup, voici les vers. Vous y verrez, petite tigresse, que j'avois bien raison de me défier de vous.

Je voyois tous les jours l'Incomparable Iris,
J'admirois son esprit, je la trouvois fort belle, etc.

Suivent vingt-deux vers, et la lettre finit par ces mots :

[redacted]

« M. de Miossens a la goutte : on voit bien qu'il vous aime. Aimez-moi et je serai guéri de tous mes maux. »

Cette lettre est inventée ou arrangée. Elle ne se trouve aucunement dans les œuvres de Scarron, mais les vers s'y trouvent sous la forme de *stances*, à la page 282 du tome VII des Œuvres. Pas un mot n'indique qu'ils aient été adressés à mademoiselle d'Aubigné : *l'incomparable Iris* est une Iris en l'air. Quant aux lignes de prose, elles sont tout à fait de l'invention de La Beaumelle. M. de Miossens, c'est le maréchal d'Albret; il avait alors trente-six à trente-huit ans et n'avait point la goutte. De plus, il n'a connu Françoise d'Aubigné que dans la maison de Scarron et après son mariage.

La troisième lettre commence ainsi : « Mademoiselle, je vous envoie ma confession. Quoique je sois devant tout le monde en posture de pénitent, il n'y a personne en qui j'ai plus de confiance qu'en vous : pour vous mon cœur est percé à jour.

Si je n'aime de tout mon cœur
Iris dont le bel œil s'est rendu mon vainqueur, etc.

Suivent dix-huit vers entremêlés de prose et de ce style :

« Que diable allois-je faire dans cette galère? Pourquoi vous aimer, vous qui n'aimerez jamais? Vous me dites toujours avec cette gaieté qui me désespère : Vous m'aimez, parce que je suis jolie, je ne vous aime point, parce que je suis laid. »

Cette lettre est inventée comme la deuxième. Les vers se trouvent sous forme de *stances* à une Iris quelconque à la page 284 du tome VII des œuvres de Scarron. La prose est de la façon de M. Angliviel de La Beaumelle. — Je ne crois pas devoir reproduire ces trois lettres, prose et vers n'ayant pas même été adressés à mademoiselle d'Aubigné.

[redacted]

LETTRE X[1]

DE M. DE MÉRÉ A MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ.

Je n'ose vous écrire, Mademoiselle, quoique vous m'ayez fait la grâce de me le permettre et que ce ne soit pas la première fois que je me le sois permis. J'étois bien plus hardi avant d'avoir l'honneur de vous connoître, et je trouve que plus je vous ai vue, plus vous m'avez inspiré de respect. Je crois que si vous n'étiez que la plus belle et la plus agréable personne du monde, je vous dirois librement tout ce qui me viendroit dans la fantaisie. Mais vous avez tant d'autres qualités de plus haut prix, que lorsque l'on vous écrit ou que l'on vous parle, il est bien malaisé de ne vous pas craindre, et je remarque en vous un mérite si pur et si rare, que j'aurois de la peine à me persuader, que le plus honnête homme qui parut jamais fût digne de vous. Depuis que je vous ai quittée, je n'ai rien vu de tout ce que j'aime, rien de noble, rien de galant, ni de bon air. Même, quand il m'arrive de tourner ma pensée à ces dames, chez qui j'allois quelquefois, lorsque je ne pouvois être auprès de vous, cette idée ne me donne pas de sentiments bien vifs, et je ne songe aux plus accomplies que pour vous mettre au-dessus d'elles. Encore que vous les

1. Cette lettre est tirée des *OEuvres de M. de Méré*, t. II, p. 212. Dans ces OEuvres elle est adressée à une anonyme. La Beaumelle la donne dans son édit. d'Amsterdam (elle n'est point dans l'édit. de Nancy) comme ayant été écrite à mademoiselle d'Aubigné : cela est très-douteux.

[redacted]

effaciez et que vous soyez l'admiration de Paris et des mieux faits de la cour, il est pourtant vrai, Mademoiselle, que c'est dans mon esprit que vous conservez tous ces avantages. De la sorte que je les regarde, et qu'ils me sont chers, il me semble que les plus grands princes ne sauroient être heureux sans vous, et que plus ils ont de fortune et de grandeur, plus ils sont à plaindre de ne vous avoir pas. Aussi, Mademoiselle, si je m'étois aperçu que les matières brillantes vous plussent, je vous pourrois assurer qu'Alexandre et César vous eussent préférée à toutes leurs conquêtes. Mais est-il possible qu'avec tant de raisons que vous avez d'aimer le monde et la vie, il arrive pourtant que vous ne laissez pas quelquefois d'être bien sombre et d'avoir de tristes pensées[1] ? Je vous ai pourtant vue en cet état, et vous me fesiez souvenir de ces tems bas qu'on aime quelquefois mieux que les plus brillants jours de l'été. Mais ce qui me plaisoit tant ne me tourmentoit pas moins. Et puisque votre présence qui m'est si chère ne m'empêchoit pas de souffrir, parce que vous étiez mélancolique, imaginez vous si je suis à plaindre à cette heure que je ne vous vois plus, quand votre tristesse me revient dans l'esprit. Croyez-moi, vous devez mieux goûter ce que vous valez. Je vous le conseille sincèrement et vous en conjure de tout mon cœur[2].

1. Cette phrase est la seule de cette lettre qui puisse s'appliquer à mademoiselle d'Aubigné et qui permettrait de croire que la lettre lui a été adressée. Nous avons déjà dit que les misères de son enfance lui avaient donné un air sombre et triste qu'elle garda toute sa vie.

2. La Beaumelle ajoute ici, comme leçon à mademoiselle d'Au-

[redacted]

LETTRE XI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 1652, madame de Neuillant, lassée d'avoir à sa charge une fille sans biens, ramena à Paris mademoiselle d'Aubigné avec l'intention de lui chercher un établissement. Elle la conduisit de nouveau chez Scarron, « voulant profiter, dit mademoiselle d'Aumale, de la mauvaise disposition où il étoit contre sa famille qui l'avoit injustement plaidé. » Scarron parut ravi de la revoir, et touché de compassion pour cette fille si belle, si modeste, si pauvre, il lui offrit ou de la prendre pour femme ou de payer sa dot dans un couvent. Elle n'hésita point et préféra au couvent « le pauvre estropié, » perclus de tous ses membres, cloué dans un fauteuil par des douleurs continuelles, n'ayant d'autre fortune que sa plume et de petites rentes viagères, mais qui, avec l'esprit le plus enjoué, l'imagination la plus vive, avait une bonté extrême et jouissait d'une très-grande renommée. Ce fut certainement pour elle une fortune inespérée et en même temps un repos et un asile pour sa jeunesse si tourmentée, si malheureuse, si abandonnée; enfin ce fut l'origine de sa grandeur, puisque c'est dans la maison de Scarron qu'elle connut les personnages qui devaient la conduire à la cour de Louis XIV.

Le mariage se fit en mai 1652 [1]; mademoiselle d'Aubigné avait donc près de seize ans et demi. Les faiseurs d'anecdotes ont raconté que « quand on dressa le contrat, Scarron dit qu'il reconnoissoit à l'accordée quatre louis de rente deux grands yeux fort mutins, un très-beau corsage, une paire de belles mains et beaucoup d'esprit [2]. » Il est possible

bigné, un fragment d'un auteur grec, traduit par M. de Méré, et qui se trouve dans une autre partie de ses Œuvres.

1. La *Gazette* de Loret du 9 juin 1652, dit qu'il venait de se marier.

2. La Beaumelle, *Mémoires sur madame de Maintenon*, t. I, p. 113.

[redacted]

que le bouffon ait fait cette facétie; mais le contrat fut plus sérieux, et nous verrons plus loin que Scarron reconnut à mademoiselle d'Aubigné une somme de vingt-trois mille livres, somme qu'il venait de recevoir et qui était à peu près toute sa fortune.

Françoise d'Aubigné vécut dans le mariage avec Scarron pendant huit ans. Elle s'y trouva d'abord dans une position assez difficile. « La maison de Scarron étoit le rendez-vous, dit Segrais, de tout ce qu'il y avoit de plus poli à la cour et de tous les beaux esprits de Paris : » on y voyait le duc de Vivonne, le marquis de Coligny, le maréchal d'Albret, le comte de Grammont, Scudery, Pelisson, Ménage, etc. Mais les ouvrages de Scarron témoignent que les conversations y devaient être d'un goût équivoque, souvent même licencieuses. « Cependant, disent les Dames de Saint-Cyr, Françoise d'Aubigné vécut avec lui d'une manière fort douce et fort honnête, lui rendant les assiduités et les complaisances qu'une femme doit à son mari, mais imprimant par sa modestie tant de respect à la nombreuse compagnie, qu'un de ces jeunes gens disoit : « S'il me falloit manquer à la reine ou bien à elle, j'aimerois mieux le faire à l'égard de la reine[1]. » Nous verrons qu'elle se trouva soutenue dans ce personnage par son naturel, ennemi de toute faiblesse; par sa défiance du monde et le souvenir des malheurs de son enfance; par un amour de la bonne gloire et de sa propre dignité, qui a été le mobile de toute sa conduite; enfin, « par un grand fonds de religion, qui l'empêchoit de faire aucun mal. » Scarron lui-même subit le charme de cette vertu pleine d'agréments. « Il étoit extrêmement libre dans ses paroles, dit Segrais; mais au bout de trois mois elle l'avoit corrigé de bien des choses[2]. » Sa bouffonnerie devint une gaieté douce et résignée; il n'eut plus que des témoignages de respect pour sa jeune épouse; « il la consultoit même sur tous ses ouvrages, et se trouvoit très-bien de ses corrections[3]. »

1. *Notes manuscrites des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Mém. anecdotes*, p. 106.
3. *Ibid.*, p. 84.

[redacted]

Nous n'avons de madame Scarron, pendant les huit années de son mariage, que deux lettres authentiques; La Beaumelle en a fabriqué sept autres et nous allons voir par quels procédés, avec quelle facilité et quelle imagination. La première est adressée à Ninon de Lenclos, et n'a d'autre fondement que la liaison de madame Scarron avec cette femme trop célèbre.

Les ennemis de madame de Maintenon lui ont amèrement reproché cette liaison. Il est cependant facile de l'expliquer. Mademoiselle de Lenclos était une courtisane à part et qui ne ressemblait nullement à celles de nos jours. « Elle se fait porter respect, dit Tallemant des Réaux, par tous ceux qui vont chez elle et ne souffriroit pas que le plus huppé de la cour se moquât de qui que ce soit qui y fût. » « Elle n'avoit jamais, ajoute Saint-Simon, qu'un amant à la fois, non des adorateurs en foule; et quand elle se lassoit du tenant, elle le lui disoit franchement et en prenoit un autre. » « Tout se passoit chez elle, dit-il encore, avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des foiblesses. Elle eut ainsi pour amis *tout ce qu'il y avait* de plus trié et de plus élevé à la cour... Désintéressée, fidèle, secrète, sûre au dernier point, et à la foiblesse près, on pouvoit dire qu'elle étoit vertueuse et pleine de probité. » Saint-Évremond lui écrivait :

> Dans vos amours on vous trouvoit légère,
> En amitié toujours sûre et sincère;
> Pour vos amants les humeurs de Vénus,
> Pour vos amis les solides vertus.

Ninon était l'amie très-dévouée de Scarron. Françoise d'Aubigné la rencontra donc dans la société de son mari; elle en fut très-recherchée; mais dans les commencements surtout, elle ne se lia avec elle qu'autant que le pouvait faire une femme de dix-sept ans avec une femme de trente-quatre ans. Le marquis de la Fare, l'un des principaux détracteurs de madame de Maintenon, raconte qu'elles eurent le même lit pendant plusieurs mois. Il est difficile de voir à quelle

[redacted]

époque cela aurait pu se passer : au surplus, c'était un usage du temps qui n'aurait paru scandaleux pour personne. Enfin il faut ajouter, et nous aurons bien des occasions de le constater, que la société du dix-septième siècle, toute religieuse qu'elle fût, était très-indulgente pour les désordres reprochés à Ninon. Comme le dit Saint-Évremond :

> La douce erreur ne s'appeloit point crime,
> Les vices délicats se nommoient des plaisirs [1].

Nous reviendrons sur cette liaison de madame Scarron avec Ninon de Lenclos, et principalement sur ses relations avec le marquis de Villarceaux [2].

Venons maintenant à la *Lettre XI*. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 15; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 17). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue;* nous allons voir qu'elle est certainement inventée.

Il y a dans la vie de Ninon de Lenclos une époque remarquable. Vers l'année 1654 et alors qu'elle avait trente-quatre ou trente-cinq ans [3], elle s'attacha à l'un des seigneurs les plus libertins, les plus séduisants de son temps, le marquis de Villarceaux [4], le suivit dans une de ses maisons de campagne et y resta avec lui pendant trois années. Elle y accoucha de deux enfants. Ses nombreux amis la croyaient perdue pour Paris et ses plaisirs. On l'engagea à revenir, et elle-même était lasse de « sa languissante vie, » quand l'un des beaux esprits de sa société, Saint-Évremond [5], lui adressa une élégie célèbre qui date probablement de 1657 et qui commence ainsi :

> Chère Philis, qu'êtes-vous devenue?
> Cet enchanteur qui vous a retenue

1. *Œuvres de Saint-Évremond*, édit. 1753, t. III, p. 294.
2. Voir l'appendice à la lettre XIX.
3. Elle était née à Paris le 15 mai 1620; elle mourut le 17 août 1706.
4. Louis de Mornay, né en 1619, mort en 1691. Nous en reparlerons plus loin.
5. Il était né en 1613 et mourut en 1703.

[redacted]

Depuis trois ans, par un charme nouveau,
Vous retient-il en quelque vieux château ?

Et pour l'engager à se délivrer elle-même,

Pour relever son courage abaissé,

il lui rappelle le temps passé, ses amours d'il y a quinze ou vingt ans,

Ce beau garçon dont vous fûtes éprise[1]...
Un maréchal, l'ornement de la France[2]...
Ce jeune duc qui gagnoit des batailles[3]...

Enfin

Toutes ces belles jeunesses,
Qui vous donnoient leurs plus molles caresses.

Il lui reproche sa vie actuelle : Philis, dit-il,

Philis languit dans l'inutilité,
Et pour flatter sa languissante vie,
Philis n'a pas le plaisir d'une envie.

Il termine par des conseils d'une morale étrange et qu'il lui a répétés jusqu'à la fin de sa vie :

Il faut brûler d'une flamme légère,
Vive, brillante et toujours passagère,
Être inconstante aussi longtemps qu'on peut,
Car un temps vient que ne l'est pas qui veut[4].

Il n'existe pas de lettre de madame Scarron à mademoiselle de Lenclos. Cependant La Beaumelle en avait besoin d'une pour affriander sa collection; il l'a fabriquée avec l'élégie de Saint-Évremond et avec des stances de Scarron. Il suppose donc dans la lettre XI que madame Scarron écrit

1. Le duc de Châtillon.
2. Le maréchal d'Albret.
3. Le duc d'Enghien.
4. *Œuvres de Saint-Évremond*, édit. 1753, t. II, p. 87.

[redacted]

à Ninon pour la faire revenir; mais d'abord il se place, non pas comme Saint-Évremond en 1657, mais en 1653, c'est-à-dire quand Ninon n'était pas même partie de Paris; il ne l'excite pas seulement à l'inconstance en lui rappelant ses premières amours, il la menace, par une étrange bévue, de lui envoyer ses premiers amants pour l'enlever.

« Saint-Évremond, fait-il dire à madame Scarron, veut vous envoyer Châtillon, Miossens et du Rincy en qualité de chevaliers errants pour vous enlever *dans votre vieux château.* »

Comme on le voit, c'est la traduction ou l'abrégé de l'élégie; mais La Beaumelle a soin de mettre du Rincy à la place du grand Condé, parce que, en 1653, le grand Condé était dans l'armée espagnole; il le remplace donc par du Rincy[1], ami de Scarron, qu'on ne dit point avoir été l'amant de Ninon. Quant aux deux autres chevaliers errants, il eût été difficile à l'un d'eux d'aller à la conquête du vieux château : le duc de Châtillon était mort depuis quatre ans, il avait été tué au combat de Charenton !

Je laisse de côté le sujet même de la lettre, le ton leste et badin qu'on y trouve, ces privautés d'une femme de dix-sept ans que tous ses contemporains disent sévère et modeste avec une femme de trente-cinq ans, ce tableau de gens qui boivent et qui bâillent en attendant la courtisane pendant trois ans, etc. J'arrive aux vers qui terminent la lettre. Ils sont de Scarron; on les trouve dans ses Œuvres, t. VII, p. 240, sous le titre de : *Étrennes à mademoiselle de Lenclos*. Ils sont sans date, n'appartiennent à aucune lettre, et ne sont accompagnés d'aucune prose : ces mots : l'autorité *d'une*

1. Jacques Bordier, sieur du Rincy, fils d'un intendant des finances qui avait acheté et bâti la terre des Rincys ou du Rincy, dont il prit le nom. C'était un personnage assez ridicule. On peut voir son historiette dans Tallemant des Réaux : « Il menoit, dit-il, quelquefois à la promenade madame de Franquetot et madame Scarron. » (T. III, p. 378 de l'édit. Paulin Paris.) Voir aussi dans les Œuvres de Scarron (t. I, p. 241) une lettre où Scarron raconte une partie de plaisir où était « l'impétueux Rincy. »

[redacted]

jeune personne et le souhait *d'un mari* à Ninon témoignent qu'ils sont d'un autre temps et que jamais madame Scarron n'a dû les envoyer, encore moins la lettre qu'ils accompagnent.

MADAME SCARRON A MADEMOISELLE DE LENCLOS[1].

Janvier 1653.

Mademoiselle, voici des vers que M. Scarron a faits pour vous, après avoir très-inutilement tenté d'en faire contre vous. Je n'ai pas voulu lui permettre de vous les envoyer; et voyez combien je compte sur vous, je lui ai dit que vous les recevriez de ma main avec plus de plaisir que de la sienne. Tous vos amis soupirent après votre retour. Depuis votre absence, ma cour en est grossie; mais c'est un foible dédommagement pour eux : ils causent, ils jouent, ils boivent, ils bâillent. Le marquis a l'air tout aussi ennuyé que les premiers jours de votre départ : il ne s'y fait point : c'est une *constance héroïque*. Revenez, ma très-aimable; tout Paris vous en prie. Si M. de Villarceaux savoit tous les bruits que madame de Fiesque[1] séme contre lui, il auroit honte de vous retenir plus longtemps. Saint-Évremond veut vous envoyer Châtillon, Miossens et du Rincy, en qualité de chevaliers errants pour vous enlever dans votre vieux château. Revenez, belle Ninon, et nous ramenez les grâces et les plaisirs. Ce sont mes vœux. Voici ceux de M. Scarron :

O belle et charmante Ninon,
A laquelle jamais on ne répondra, non,

1. Gilonne d'Harcourt, comtesse de Fiesque. C'était l'une des *maréchales de camp* de mademoiselle de Montpensier. Il en est question dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*. « Elle passa sa vie dans le plus frivole du grand monde, » dit Saint-Simon.

[redacted]

Pour quoi que ce soit qu'elle ordonne :
Tant est grande l'autorité
Que s'acquiert en tous lieux une *jeune personne*,
Quand avec de l'esprit elle a de la beauté !
Le premier jour de l'an nouveau,
Je n'ai rien d'assez bon, je n'ai rien d'assez beau
De quoi vous donner une étrenne.
Contentez-vous de mes souhaits :
Je consens de bon cœur d'avoir grosse migraine,
Si de bon cœur je ne les fais.
Je souhaite donc à Ninon
Un *mari* peu hargneux, mais qui soit bel et bon,
Force gibier tout le carême,
Bon vin d'Espagne, gros marron,
Force argent sans lequel tout homme est triste et blême,
Et que chacun l'estime autant que fait Scarron.

APPENDICE A LA LETTRE XI

Si l'on veut avoir une idée vraie de la vie qu'on menait chez le poëte et de la part qu'y prenait madame Scarron, il faut lire une lettre de Scarron au duc d'Elbeuf : « Trouvez bon, écrit-il, que je vous rende mille grâces de l'honneur de votre souvenir, de tous les pâtés que vous m'avez envoyés, et du dernier que je viens de recevoir. L'ouverture s'en fera aujourd'hui entre messieurs de Vivonne, de Mata, d'Elbène, Châtillon[1] et moi ; nous y boirons votre santé avec emportement, et l'honneur de votre souvenir me consolera pleinement de l'absence de madame Scarron que madame de Montchevreuil m'a enlevée[2]. J'ai grand peur que cette dame débauchée ne la fasse devenir sujette au vin et aux femmes, et ne la mette sur les dents avant de me la rendre. » (*Œuvres de Scarron*, t. I.)

Ou bien encore il faut entendre madame de Caylus :

« Elle passoit ses carêmes à manger un hareng au bout

1. La marquis de Coligny, qui était de la maison de Châtillon.
2. L'amie la plus sévère et la plus intime de madame de Maintenon pendant toute sa vie.

[redacted]

de la table et se retiroit aussitôt dans sa chambre, parce qu'elle avoit compris qu'une conduite moins exacte et moins austère, à l'âge où elle étoit, feroit que la licence de cette jeunesse n'auroit plus de frein et seroit préjudiciable à sa réputation. Ce n'est pas d'elle seule que je tiens ces particularités; je les tiens de mon père, de M. le marquis de Beuvron et de plusieurs autres qui vivoient dans la maison dans le même temps. » (*Souvenirs*, page 60 de l'édit. de 1806.)

LETTRE XII (La B.)

La Beaumelle place aux années 1653 et 1654 (t. I, p. 18 et 19 de l'édit. de Nancy) deux lettres sur le même sujet qui sont l'une et l'autre inventées. Voici la première qui est adressée, dit-il, à *madame de Fontenay* :

. . . . Il ne vous le pardonnera jamais, me dit-il d'un ton et d'un air que je ne lui ai jamais vu. Vous l'avez blessé dans l'endroit le plus sensible : vous avez trompé sa confiance : enfin c'est un déchaînement, une obstination, dont je ne l'aurois pas cru capable. Écrivez-lui, dites-lui vos mécontentements, dites tout avec fermeté : j'épierai le moment. Il seroit bien triste pour moi d'être privée du commerce de la personne que j'aime le plus. Ne vous rebutez pas, ne fléchissez point; dans deux jours je tiens votre paix faite. Dans le fonds, vous n'êtes coupable que d'une imprudence : et son cœur est porté à vous justifier. Mon mari est surpris d'une si prompte rupture; il prétend qu'au lieu de vous en alarmer, vous devez en bénir le ciel.

Je n'ai pas trouvé le moindre renseignement ni sur l'objet de cette lettre, ni sur la personne à qui elle est adressée. Il n'y a pas un mot dans la vie et dans les œuvres de Scarron

[redacted]

qui autorise à croire que madame Scarron l'ait jamais écrite. C'est une invention de La Beaumelle, et probablement le premier chapitre d'un roman qu'il a bâti avec l'histoire qu'on va lire.

Scarron avait tendrement aimé « dans sa plus florissante jeunesse, » dit son biographe, une fille de qualité, nommée Céleste de Palaiseau. Ceci se passait vers 1635. Depuis ce temps-là, elle s'était laissée abuser, sous promesse de mariage, par un gentilhomme que Tallemant des Réaux nomme Roger, et qui était fort riche. Celui-ci aima mieux lui payer quarante mille livres que de l'épouser. Elle se retira avec cette somme au couvent de la Conception. Les religieuses bâtissaient alors; elles reçurent avec joie cette dot, mais elles firent tant de dépense que, pendant la guerre civile de Paris, en 1648, elles furent réduites à faire banqueroute. Le couvent fut abandonné. La demoiselle se souvint de la tendresse que Scarron avait eue pour elle et elle recourut à lui. Il la retira dans sa maison, et comme, à cette époque, il avait le projet d'aller en Amérique, elle devait l'y accompagner; au moins, c'est ce que dit la Gazette de Loret :

Monsieur Scarron, dit-on, se pique
De transporter dans l'Amérique
Son corps maigret, faible et menu,
Quand le printemps sera venu,
Et que l'aimable sœur Céleste,
Qui pour l'esprit en a de reste,
Doit être aussi, sans manquement,
Comprise en cet embarquement.

Mais en ce temps-là, Scarron, par le crédit de ses amis, parvint à faire avoir à la demoiselle Céleste un prieuré près d'Argenteuil d'environ deux mille livres de rente. La demoiselle étant tombée malade, eut la complaisance de résigner son prieuré en faveur d'une personne qui n'en eut aucun soin et qui la laissa mourir de faim. A cette époque, Scarron venait de se marier.

Tels sont les faits racontés dans les *Mémoires-anecdotes* de Segrais et qui ont été confirmés par Tallemant des Réaux. On

[redacted]

voit donc que madame Scarron n'a probablement pas connu mademoiselle de Palaiseau. Malgré cela, La Beaumelle lui fait écrire une lettre adressée à cette demoiselle, sur sa rupture avec le gentilhomme aux quarante mille livres, c'est-à-dire à l'époque d'une aventure qui datait de dix ou quinze ans, et il lui fait terminer cette lettre par des conseils de piété tout à fait semblables à ceux qu'elle donnait quarante ans plus tard aux Dames de Saint-Cyr. Ajoutons que madame Scarron aurait eu, quand elle donnait ces conseils, dix-neuf ans et que mademoiselle de Palaiseau en aurait eu au moins quarante.

La lettre commence ainsi : « J'ai dit à M. de Souvré... » C'est un procédé ordinaire à La Beaumelle de mettre en avant des noms propres qui donnent de la vraisemblance à ses romans. Il est certain que le commandeur de Souvré, grand prieur de France, était l'un des amis de Scarron qui lui dédia sa comédie de *Jodelet;* mais rien ne dit qu'il ait été compris dans cette aventure.

MADAME SCARRON A MADEMOISELLE DE PALAISEAU.

Paris, 1654.

J'ai dit à M. de Souvré tout ce que vous lui auriez dit vous-même. Je doute qu'il réussisse; soyez pourtant sûre qu'il fera l'impossible : il me l'a promis. Il convient qu'il y a de la lâcheté dans le procédé de son ami; mais il soutient que vos hauteurs diminuent sa faute. La chose est sans remède; il tâchera seulement de l'engager à doubler la somme. Avec cela vous seriez heureuse, si vous saviez l'être, et si la réputation pouvoit se renouveler. Donnez-vous à Dieu; fuyez du moins le monde pour un temps; vous pourrez y reparoître ensuite, comme si cet accident n'avoit fait aucun éclat. Vous avez toujours aimé la vertu : quand le public en sera persuadé, et vous le persuaderez par votre retraite, il oubliera vos foiblesses. Monsieur Scarron, qui juge très-sainement des choses quand il veut bien les consi-

[redacted]

dérer sérieusement, est de mon avis. Adressez-vous à quelque homme de bien qui vous conduise dans les voies du Seigneur. Tout est vanité, tout est affliction d'esprit : l'expérience doit vous l'apprendre. Jetez-vous dans les bras de Dieu ; il n'y a que lui dont on ne se lasse point, et qui ne se lasse jamais de ceux qui l'aiment.

LETTRE XIII (La B.)

Cette lettre, qui ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle et que Louis Racine annote : *m'est inconnue*, est fabriquée comme les précédentes avec les Œuvres et la biographie de Scarron.

Madame de Pommereuil, femme d'un président au Parlement de Paris, était des amies de Scarron : c'était une des femmes galantes de cette époque ; mais son beau temps était déjà passé. « Je ne pouvois me passer de galanterie, dit le cardinal de Retz en 1642, je la fis avec madame de Pommereuil, jeune et coquette... » Voici maintenant comment La Beaumelle a trouvé le moyen de mêler cette femme dans l'histoire de madame Scarron.

On trouve dans les *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 386, les vers suivants adressés à madame de Pommereuil :

Incomparable présidente,
Qui valez bien un président,
Votre œil-planète assassinant
Brûle comme un miroir ardent
De sa prunelle étincelante ;
J'en ressentis bien le pouvoir
Le jour que vous me vîntes voir,
J'en fus brûlé comme une mèche,
Et si vous eussiez ajouté
A la brûlure un coup de flèche,
Ha ! par ma foi, j'étais gâté !

[redacted]

On trouve encore dans le même volume des *Remerciements à madame de Pommereuil*, où sont les vers suivants :

Vous m'avez pourtant régalé
D'un présent d'argent et de soie,
Et par ce plaisir signalé
Peu s'en faut fait mourir de joie.
Votre belle toile d'argent,
A fleurs isabelles et jaunes,
Est sans doute un fort beau présent ;
Je crois qu'il y en a quatre aunes.
Je vais réparer richement
De mon autel la gueuserie,
Et vos armes artistement
Y paraîtront en broderie.
Un prêtre, fort homme de bien,
Aumônier de monsieur Deslandes [1],
Qui dit la messe en moins de rien
(Je n'entends pas parler des grandes),
Le visage doux comme miel,
Dira pour vous ses patenôtres...

De plus, on lit dans la biographie de Scarron l'anecdote suivante. L'un de ses amis, Madaillan, marquis de Montataire, lui avait écrit sous le nom d'une demoiselle qui, charmée de son esprit, souhaitait passionnément de le voir. Scarron donna dans le piége, fit des vers, écrivit des lettres à la *belle inconnue* et alla même à des rendez-vous où il ne trouva personne. Il eut de la peine à pardonner cette mystification.

Avec la visite et le don de madame de Pommereuil à Scarron, avec l'anecdote de la belle inconnue, avec quelques noms propres jetés à l'aventure, La Beaumelle a composé la lettre suivante. On peut juger par là de son esprit inventif et de la

1. L'abbé Deslandes-Payen était conseiller de la grand'chambre, prieur de la Charité-sur-Loire, abbé du Mont-Saint-Martin. C'était un des grands amis du père de Scarron. Scarron lui a adressé une épître qui commence ainsi :

Ame élevée au-dessus du vulgaire...

[redacted]

manière dont il tire parti des plus minces circonstances pour bâtir ses petits romans.

A MADAME DE POMMEREUIL.

Paris, 10 juillet 1655.

Madame, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une aussi belle passion, que celle que M. Scarron a conçue pour vous, depuis qu'il a eu l'honneur de vous voir au chevet de son lit. Il ne trouve rien de si beau que vous, pas même madame de Longueville : il vous donne le prix de la beauté, le prix de l'esprit, le prix de la vertu. Vous êtes, Madame, la seule personne dont il prononce le nom avec respect. A votre considération, il a oublié *la belle inconnue*, et pardonné à Madaillan. Madame de Brienne est jalouse de vous; madame de Fiesque l'est aussi : jugez combien je dois l'être. Je ne vous remercierai point de cette belle et magnifique chasuble : c'est le présent d'une rivale trop redoutable. Si j'en croyois mes amis, je vous priverois des prières de la chapelle que vous embellissez, et je défendrois au prêtre de M. Deslandes-Payen de se ressouvenir de sa bienfaitrice. Madame de Bonneau sort d'ici : elle vous est si attachée, et elle le dit avec tant de plaisir et de zèle, qu'on a honte de ne pas vous aimer autant qu'elle vous aime.

LETTRE XIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici enfin une lettre parfaitement authentique : elle est tirée des *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale*. On verra par le ton seul et le style combien les lettres vraies de madame de Maintenon diffèrent de celles que lui prête La Beaumelle. Elle

[redacted]

est adressée à la tante bien-aimée de Françoise d'Aubigné, madame de Villette, et date de 1654 ou 1655.

Madame Scarron, depuis son mariage, avait eu de nombreuses relations avec sa famille, et lui avait rendu quelques services; elle aurait même fait un voyage dans le Poitou, si elle avait eu, dit Scarron, « plus de bien et d'équipage. » M. et madame de Villette lui ayant fait part d'un projet de mariage pour l'une de leurs filles, elle leur répondit par cette lettre pleine de tendresse et de reconnaissance. M. et madame de Villette avaient trois enfants : Philippe Le Valois, sieur de Villette et Mursay, qui devint lieutenant général de marine : c'est le père de madame de Caylus; Aimée Le Valois qui épousa le sieur de Fontmort; Madeleine Le Valois qui épousa le sieur de Sainte-Hermine et de la Laigne. C'est de cette dernière qu'il est ici question; elle était née un an ou deux ans avant madame Scarron, avait eu la même nourrice et avait été élevée avec elle. Elle eut de son mariage cinq enfants dont trois fils qui servirent dans la marine et dont il sera souvent question dans la *Correspondance générale*.

A MADAME DE VILLETTE, A MURSAY.

Ce mercredi (1654 ou 1655).

Vous vous moquez de moi de me remercier de la soumission que j'ai pour vous, et d'appeler générosité ce qui ne peut partir que du respect que je vous dois et de la tendresse que j'ai pour vous. Je suis contente de moi là-dessus, et je n'ai certainement rien à me reprocher sur les sentiments que je dois avoir, et sur la reconnoissance que j'ai de toutes les bontés que vous avez eues pour moi. Mon cousin m'a dit que vous me faisiez l'honneur de vouloir qu'il m'avertit du mariage que l'on propose pour ma cousine de Mursay; je souhaite qu'elle soit aussi bien

mariée que celui qui l'épousera sera bien marié. Ses intérêts sont en bonnes mains puisqu'ils sont dans les vôtres et dans celles de mon oncle que j'assure de mes respects, et pour vous, ma chère tante, je vous conjure d'être persuadée que je suis pour vous comme je dois, et que je crois que c'est dire que j'ai pour vous toute l'estime, tout le respect, toute l'amitié et toute la reconnaissance imaginables.

LETTRE XV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous plaçons ici une lettre de M. de Méré à la duchesse de Lesdiguières comme une réfutation des calomnies répandues par les ennemis de madame de Maintenon sur cette époque de sa jeunesse. Saint-Simon, la princesse Palatine d'Orléans et plusieurs autres écrivains ont prétendu que, soit pendant la vie, soit après la mort de Scarron, elle avait eu de nombreux amants, et parmi eux, l'on cite le marquis de Villars, le marquis de Beuvron, le maréchal d'Albret, et surtout le marquis de Villarceaux.

Il y a d'abord une objection très-simple à faire aux accusations de Saint-Simon, le plus acharné, le plus accrédité des ennemis de madame de Maintenon : c'est qu'il n'était point né à l'époque dont il parle avec tant d'assurance et qu'il n'a pu en parler que par des ouï-dire. En effet, le haineux chroniqueur est né seulement en 1675, c'est-à-dire vingt-trois ans après le mariage de madame Scarron, quinze ans après son veuvage ; il n'a paru à la cour que vers 1690 et il n'a écrit définitivement ses mémoires, d'après des notes antérieures, il est vrai, qu'en 1713 ! c'est-à-dire qu'il y a entre cette date et la jeunesse de madame de Maintenon dont il parle comme s'il l'avait vue, près d'un siècle. On oublie trop ces chiffres irréfutables quand on cite avec tant

[redacted]

de confiance le célèbre historien. Ajoutons que Saint-Simon trompe souvent ses lecteurs, non-seulement parce qu'il n'a pas vu et parce qu'il ne fait que répéter des médisances ou des calomnies, mais parce que souvent il ne craint pas d'avancer perfidement des mensonges. J'en ai cité un exemple considérable dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 302, et j'en citerai d'autres[1].

Quant aux grossièretés et aux invectives de la princesse Palatine, je crois qu'on peut les laisser sans réponse : l'ordure ne se discute pas. D'ailleurs cette princesse, née en 1652, n'épousa le duc d'Orléans qu'en 1671 et ne parle aussi que d'après des ouï-dire. Enfin nous verrons qu'un motif très-secret l'animait contre madame de Maintenon[2], et nous mettrons en regard des infamies qu'elle écrivait à ses parents d'Allemagne les lettres trop soumises où elle se met aux genoux d'une femme qui lui a rendu les plus éminents services.

Je laisse de côté les autres détracteurs de madame de Maintenon qui sont ou moins importants ou plus excusables, comme les écrivains protestants que la révocation de l'édit de Nantes met hors de cause; je ne parle pas des monceaux de libelles que madame de Maintenon elle-même lisait avec le plus tranquille dédain. « Il est désagréable, disait-elle à mademoiselle d'Aumale, de vivre avec des gens de qui l'on n'est point connue, qui n'ont point été témoins de la vie qu'on a menée, de la conduite qu'on a tenue dans tous les temps de la vie, en un mot qui sont d'un autre siècle que vous. »

A ces accusations de gens qui n'ont connu madame de Maintenon que dans sa vieillesse et sa grandeur, il faut opposer les témoignages de gens qui l'ont connue dans sa jeunesse et dans sa pauvre condition. Or, la lettre de M. de Méré trace de madame Scarron, de sa vertu et de son caractère, un portrait exactement et de tous points semblable à celui

1. Voir aussi l'*Hist. de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. IV.

2. Voir dans madame de Sévigné la lettre du 7 juillet 1680, et dans madame de Maintenon la lettre du 25 décembre 1686.

[redacted]

qui ressort de toute sa correspondance et de sa vie entière : « Ce qu'on la voit si libre, dit-il, et qui engage beaucoup de gens auprès d'elle, ne leur doit pas faire espérer d'en venir à bout, car ce n'est qu'une marque de sa confiance et qu'elle sait bien à quoi s'en tenir. »

Un autre écrivain du même temps, Sorbière, qui mourut en 1670, c'est-à-dire avant la faveur de madame de Maintenon, s'exprime de la même façon que M. de Méré.

« L'histoire du mariage de M. Scarron ne seroit pas le plus sombre endroit de sa vie. Cette belle personne de l'âge de seize ans qu'il se choisit plutôt pour se récréer la vue et pour s'entretenir avec elle que pour aucun usage auquel il pût l'appliquer, en fesoit le principal ornement. L'indisposition de son mari, mais surtout la beauté, la jeunesse, l'esprit galant de cette dame n'ont fait aucun tort à sa vertu; et quoique les personnes qui soupiroient pour elle fussent des plus riches du royaume et de la plus haute qualité, elle a mérité l'estime de tout le monde par la régularité de sa conduite; et on lui doit cette justice qu'elle s'est piquée d'une belle amitié conjugale sans en pratiquer les principales actions. »

Bois-Robert, Segrais, mademoiselle Scudery, etc., parlent de madame Scarron avec le même respect. Enfin, dans tout ce que racontent les écrivains du temps sur la société si libre que recevait Scarron, on ne trouve que des témoignages d'estime pour cette jeune femme si étrangement placée dans cette société, et qui sut si bien s'y faire respecter. Une seule fois, Nicolas Boileau, frère de Despréaux, s'avisa de faire une épigramme contre Scarron où la femme de celui-ci était outragée : l'indignation fut générale et Nicolas se hâta de se rétracter[1].

Nous reviendrons sur cette question de la conduite de madame Scarron soit avant, soit après la mort de son mari.

1. Voir les détails de cette petite aventure dans la *Vie de Scarron*, par La Martinière, qui se trouve au 1er volume des Œuvres de Scarron, édit. de 1752.

[redacted]

M. DE MÉRÉ A LA DUCHESSE DE LESDIGUIÈRES[1].

1656?

Vous voulez que je vous parle de cette jeune Indienne[2] que vous appelez mon écolière, et je vous dirai, madame, que c'est une des personnes que je connoisse qui mérite autant qu'on lui donne de bonnes leçons. Je souhaiterois fort qu'elle fût aussi votre écolière, et qu'elle eût devant les yeux ce qu'on ne lui peut montrer en votre absence que par une foible idée. Si vous l'eussiez menée avec vous de la sorte que vous l'aviez résolu, et comme elle s'y attendoit, si son mari eût pu se passer d'elle si longtemps, elle fût revenue tout autre et c'eût été un chef-d'œuvre. Je vous assure aussi, Madame, que votre voyage en eût été plus agréable, car, outre qu'elle est fort belle et d'une beauté qui plaît toujours, elle est douce, reconnoissante, secrète, fidèle, modeste, intelligente, et pour comble d'agréments, elle n'use de son esprit que pour divertir ou pour se faire aimer. Et ce que j'admire d'une si jeune personne, c'est que tous les galants ne sont bien reçus auprès d'elle qu'autant qu'ils sont honnêtes gens; et suivant cette règle, il me semble qu'elle n'est pas en grand danger; cependant les mieux faits de la cour et les plus puissants dans les finances l'attaquent de tous les côtés. Mais

1. *OEuvres du chev. de Méré*, t. II, lettre LXI, p. 157. Amsterdam, 1692. — Anne de la Magdeleine de Ragny, deuxième femme (1632) de François de Bonne-Créqui, duc de Lesdiguières, morte en 1656.

2. On croyait Françoise d'Aubigné née en Amérique.

[redacted]

comme je la connois, elle soutiendra bien des assauts avant que de se rendre, et ce qu'on la voit si libre, et qui engage beaucoup de gens auprès d'elle, ne leur doit pas faire espérer d'en venir à bout, car ce n'est qu'une marque de sa confiance et qu'elle sait bien à quoi s'en tenir. Ce qui me fâche d'elle, je vous l'avoue, c'est qu'elle s'attache trop à son devoir, malgré tous ceux qui tâchent de l'en corriger. Je m'aperçus qu'elle avait cet horrible défaut, dernièrement que son mari qui ne se peut tourner d'un côté de son lit à l'autre, se mit en fantaisie d'aller aux Indes, s'imaginant que le séjour de ce pays-là le remettroit dans sa première santé. Je vis l'heure qu'il alloit partir, et cette jeune femme qui se devroit plaire en France, étoit prête de l'accompagner et de voir encore une fois l'Amérique. Je trouve par là qu'une grande reine[1] qui parle toujours avec beaucoup d'esprit et juge si bien de tout, ne l'avoit pourtant pas bien connue quand elle dit à ce malade « que sa femme étoit le meuble le plus inutile de sa maison. »

LETTRE XVI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous plaçons ici trois prétendues lettres de madame Scarron à madame Fouquet, mais qui ne se trouvent que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I. p. 23; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 24 et suiv.). Louis Racine les annote : *me sont inconnues*. Je les crois inventées. Il est certain que Scarron était protégé par le surintendant Fouquet, qu'il lui

1. Anne d'Autriche.

[redacted]

adressa de nombreuses lettres ou plutôt de très-humbles requêtes, qu'il en reçut même une pension de cinq cents écus; il est certain aussi que madame Scarron faisait visite à madame Fouquet (Marie-Madeleine de Castille, née en 1633), jeune femme vertueuse et « fière jusqu'à l'insolence, » mais elle n'avait nulle intimité avec elle. « Elle a été à Saint-Mandé, écrit Scarron. Elle est fort satisfaite de la civilité de madame la surintendante... mais comme elle ne va que quand ses amis la mènent, faute de carrosse, elle ne peut lui faire sa cour autant qu'elle le souhaite. » Il est possible que madame Scarron ait écrit à madame Fouquet, mais nous n'avons pour garant de ces lettres que La Beaumelle.

La première est composée d'après un fait vrai, mais la date que donne La Beaumelle est fausse, ce qui rend la lettre fort suspecte. Scarron, qui importunait journellement Fouquet de demandes d'argent, ou d'affaires d'argent, lui avait demandé un privilége pour la décharge des marchandises aux portes de Paris par des préposés en titre qui les conduiraient ensuite dans l'intérieur de la ville. Il devait tirer de cette affaire six mille livres de revenu. Mais il trouva une vive opposition dans le chancelier et le corps de ville : « Ce qui se passera jeudi, écrivait-il à de Rincy, à la maison de ville sera ma bataille de Pharsale. Mon destin doit s'y décider. Je vous conjure donc, ô brave de Rincy, de représenter au généreux Pelisson que c'est ici un coup de partie, qu'il faut redoubler ou jamais la recommandation de son patron devant qui maintenant tout genou fléchit... » Il ne parvint à obtenir son privilége qu'en 1660, c'est-à-dire après trois années de lutte, et eut à peine le temps d'en jouir, puisqu'il mourut au mois d'octobre de cette année.

A MADAME FOUQUET.

25 mai 1658.

Madame, je ne vous importunerai plus de l'affaire des déchargeurs; elle est heureusement terminée par la

[redacted]

protection de ce héros[1] auquel nous devons tout, et que vous avez le plaisir d'aimer. Le prévôt des marchands a entendu raison, dès qu'il a entendu le grand nom de M. Fouquet[2]. Je vous supplie, Madame, de trouver bon que j'aille vous en remercier à Vaux. Madame de Vassé m'a assurée que vous me continuez vos bontés et que vous ne me trouveriez pas de trop dans ces allées, où l'on pense avec tant de raison, où l'on badine avec tant de grace[3].

LETTRE XVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre repose sur un fait douteux et probablement faux : la mort d'un fils de Fouquet. Fouquet a laissé trois fils et deux filles : il n'est nulle part question qu'il ait perdu un enfant en bas âge, bien que la mort de cet enfant, dit la lettre, ait ému toute la France, « et que la mort du frère du roi n'aurait pas été plus pleurée. » Enfin il y a dans cette lettre une exagération de flatteries qui n'était pas dans la nature de madame Scarron.

A MADAME FOUQUET.

Paris, 4 septembre 1659.

Madame, la perte que vous venez de faire est une perte publique par la part que la cour et la ville y prennent. Si quelque chose pouvoit en adoucir l'amer-

1. Le mot de *héros* employé pour le surintendant est du langage du temps. Scarron, dans une lettre du 13 oct. 1659, appelle aussi Fouquet mon *héros*. Voir encore les *OEuvres de Sarrazin*, p. 255, dans la *Pompe funèbre de Voiture*.

2. Cela n'est pas vrai. Le prévôt des marchands résista pendant plusieurs années.

3. Cette phrase est certainement de La Beaumelle.

[redacted]

tume, ce seroit sans doute la preuve que ce triste événement vous donne de l'estime que toute la France a pour vous et pour monseigneur le surintendant. La mort du duc d'Anjou n'auroit pas plus été pleurée[1]. Pour moi, Madame, qui suis votre redevable par tant de titres, j'ai bien plus besoin de consolation que je ne suis en état d'en donner. J'aimois cet enfant avec des tendresses infinies : j'avois souvent lu dans ses yeux une félicité et une gloire, à la quelle Dieu n'a pas voulu qu'il parvînt. Que son saint nom soit béni! Le ciel vous l'a ravi, madame : il ne vous l'a ravi que pour le rendre plus heureux.

LETTRE XVIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle, édition de Nancy, t. I, p. 25. Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Il n'y a pas trace dans la vie de Scarron du fait qui aurait donné lieu à cette lettre, c'est-à-dire de la proposition faite à madame Scarron d'un emploi dans la maison du surintendant; dans les nombreuses et très-humbles lettres de Scarron à Fouquet il n'en est aucunement question. D'après la lettre donnée par La Beaumelle, cette proposition aurait été refusée par Scarron qui était arrivé au terme de ses infirmités.

A MADAME FOUQUET.

Paris, 18 janvier 1660.

Madame, les obligations que je vous ai ne m'ont pas permis d'hésiter sur la proposition que madame Bon-

1. Le frère du roi était alors âgé de 19 ans. Comment madame Scarron peut-elle comparer l'émotion qu'aurait causé sa mort, à celle que la mort d'un enfant pouvait produire?

[redacted]

neau m'a faite de votre part ; elle m'est si glorieuse, je suis si dégoutée de ma situation présente, j'ai tant de vénération pour votre personne, que je n'aurois pas balancé un instant quand même la reconnoissance que je vous dois ne m'auroit point parlé[1]. Mais, Madame, M. Scarron, quoique votre redevable et votre très-humble serviteur, ne peut y consentir; mes instances ne l'ont point fléchi; mes raisons ne l'ont point persuadé. Il vous conjure de m'aimer moins, ou de m'en donner des marques qui coûtent moins à l'amitié qu'il a pour moi. Lisez sa requête, Madame, et pardonnez-en la vivacité à un mari qui n'a d'autre ressource contre l'ennui, d'autre consolation dans tous ses maux, qu'une femme qu'il aime. J'ai dit à madame Bonneau, que si vous vouliez abréger le terme, j'aurois peut-être son consentement; mais je vois bien qu'il est inutile de m'en flatter, et que j'avois trop présumé de mon pouvoir. Je vous prie, Madame, de me continuer votre protection : personne ne vous est plus attaché que moi, et ma reconnoissance ne finira qu'avec ma vie.

LETTRE XIX

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette lettre, très-authentique, est tirée des *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr* et des *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*. La Beaumelle l'a publiée (t. I, p. 27 de l'édit. de Nancy), mais avec de grandes altérations. J'indiquerai les principales.

Elle renferme le récit de l'entrée triomphale de Louis XIV et de Marie-Thérèse le 26 août 1660, après leur mariage qui avait été l'une des conditions du traité des Pyrénées. Ce

1. Tout cela est très-douteux, d'après ce que dit M. de Méré dans sa lettre de 1656. Voir page 66.

[redacted]

mariage avait été célébré le 9 juin à Saint-Jean de Luz, et le jeune roi, qui était allé chercher son épouse sur la frontière, la conduisit par toute la France jusqu'à Paris. Le cortége vint de Vincennes, passa par le faubourg et la rue Saint-Antoine, le pont Notre-Dame, la Cité, le pont Neuf, et s'arrêta au Louvre. La ville avait fait de si grands apprêts que la fête lui coûta plus de 10 millions, outre les dépenses des particuliers et celles de la cour. On avait dressé un arc de triomphe et un trône à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et cette entrée en a gardé le nom de *barrière du Trône*. C'est là que le roi et la reine reçurent pendant cinq heures les hommages du Parlement, du clergé, de l'Université, des cours des aides et des comptes, du corps de ville, etc.

Le récit de madame Scarron, écrit à la hâte, ne donne qu'une faible idée de la magnificence de cette entrée : nous le compléterons avec quelques fragments de la *Gazette* du 3 septembre 1660. Elle était d'ailleurs bien placée pour voir ce pompeux cortége, puisqu'elle se trouvait à l'hôtel de Beauvais ou d'Aumont, sis rue saint-Antoine : c'était là que s'était placée la reine mère avec la reine d'Angleterre, la princesse Henriette, la princesse Palatine, le cardinal Mazarin, et les plus grandes dames de la cour.

A MADAME DE VILLARCEAUX[1].

Paris, 27 août 1660.

Je n'entreprendrai point de vous faire la relation de l'entrée du roi. Je vous dirai seulement que ni moi ni personne ne saurions vous en faire comprendre toute la magnificence ; je ne crois pas qu'il se puisse

1. Denise de La Fontaine d'Elches, mariée en 1643 au marquis de Villarceaux. C'était une femme de mérite, qui vécut dans l'obscurité et supporta avec résignation les désordres de son mari. Elle resta l'amie de madame Scarron, malgré la passion que Villarceaux affichait pour cette dame. Voir à l'appendice de cette lettre.

rien voir de si beau, et la Reine dut se coucher hier au soir assez contente du mari qu'elle a choisi [1]. S'il y a des relations imprimées, dès aujourd'hui je vous en envoierai, sinon j'attendrai. Mais je ne puis rien vous dire en ordre, à peine puis-je démêler tout ce que je vis hier, dix ou douze heures durant [2].

La maison de M. le cardinal Mazarin ne fut pas ce qu'il y eut de plus laid : elle commença par soixante-douze mulets de bagages ; les vingt-quatre premiers avec des couvertures assez simples ; les autres vingt-quatre avec des couvertures plus belles, plus fines et plus éclatantes que les plus belles tapisseries que vous ayez jamais vues, et les derniers vingt-quatre en avaient de velours rouge en broderie d'or et d'argent, avec des mords d'argent et des sonnettes ; enfin tout cela d'une magnificence qui surprit tout le monde [3]. Ensuite vingt-quatre pages passèrent et puis tous les gentilshommes et officiers de sa maison, en très-grand nombre ; après cela douze carrosses à six chevaux, et puis ses gardes ; enfin sa maison fut plus d'une heure à passer ; après cela celle de Monsieur vint. J'oubliois dans celle de M. le cardinal vingt-quatre chevaux de main, couverts de housses magnifiques, et si beaux eux-mêmes, qu'en mon particulier, je n'en pouvois ôter les yeux. La maison de Monsieur parut donc très-pi-

1. La réflexion est assez curieuse sous la plume d'une femme qui devait vingt-quatre ans après succéder à Marie-Thérèse d'Autriche.

2. La Beaumelle transforme ceci : « Et tout ce que je vis hier fort distinctement est à présent confus dans ma tête. »

3. La Beaumelle ajoute : « Sur laquelle on se récria beaucoup. »

[redacted]

toyable [1], et ensuite celle du roi, véritablement royale [2], car rien au monde n'étoit plus beau; vous savez mieux que moi ce qu'elle contient, mais vous ne sauriez comprendre la beauté des chevaux sur quoi les pages de la grande et de la petite écurie étoient montés; ils alloient par bonds, et étoient maniés le plus agréablement du monde. Ensuite tous les mousquetaires avec différentes plumes : la première brigade en avoit de blanches, la deuxième de jaunes, noires et blanches, la troisième de bleues, blanches et noires, et la quatrième de vertes et blanches. Après cela les pages de la chambre, avec des casaques de velours couleur de feu, toutes couvertes d'or; ensuite monsieur de Navailles [3], à la tête des chevau-légers, tout cela magnifique; ensuite Vardes [4],

1. La Beaumelle ajoute ici cette phrase qui est entièrement de son invention : « Et il y avoit, dit-on, du dessein; c'étoit pour montrer l'excessive opulence du cardinal. Le cardinal d'Estrées appeloit pourtant cela une fastueuse simplicité. »

2. Dans le récit de la *Gazette*, la maison de la reine précède celle du roi : elle se composait principalement de pages conduisant sa haquenée, de serviteurs portant son manteau royal, ses pierreries, etc.

3. M. de Navailles avait épousé, en 1651, Suzanne de Baudéan, la marraine de Françoise d'Aubigné (Voir l'Introduction, p. 4), la fille aînée de madame de Neuillant. Madame de Navailles venait d'être nommée dame d'honneur de la nouvelle reine. Quant à son mari, il devint maréchal de France en 1675 et mourut en 1685. « C'étoit, dit Saint-Simon, un homme de qualité de Gascogne, de ces gens de l'ancienne roche, plein d'honneur, de valeur, de fidélité à toute épreuve, comme il le montra bien au cardinal Mazarin dans les temps les plus critiques de sa vie. Il commandoit sa compagnie de chevau-légers, car le cardinal avoit sa maison militaire comme le roi. » (T. IV, p. 214.)

4. Le marquis de Vardes, né en 1615, capitaine des Cent-

[redacted]

à la tête des Cent-Suisses, il étoit avec du vert sur de l'or, et de fort bonne mine.

Ensuite... Non, je crois que les gens de qualité suivoient les chevau-légers; on en vit un très-grand nombre, tous si magnifiques, que l'on ne sauroit juger en faveur de personne[1]; j'y cherchai mes amis : Beuvron[2] passa un des premiers avec M. de Saint-Luc ; il me cherchoit aussi, mais non pas où j'étois, tous les autres marchoient assez en désordre ; je cherchai M. de Villarceaux, mais il avoit un cheval si fougueux, qu'il étoit à vingt pas de moi avant que je le reconnusse. Il me parut fort bien; il étoit des moins magnifiques, mais des plus galamment, de plus il avoit un beau cheval qu'il manioit bien. Sa tête brune paroissoit fort aussi, et on se récria sur lui quand il passa[3]. Tous

Suisses de la garde du roi. Il prit part à des intrigues contre la princesse Henriette d'Angleterre, fut exilé pendant dix-huit ans, revint à la cour en 1683, et mourut en 1688.

1. Voici ce que dit la *Gazette* de ce groupe de seigneurs qui attira surtout les regards de madame Scarron, parce que là étaient ses amis et ceux de madame de Villarceaux.

« Aussitôt que M. de Sourches, grand prévôt de France, fut passé, on aperçut un gros de seigneurs qui éblouissoient les yeux par l'éclat de leurs habits, autant qu'il excitoit l'admiration des spectateurs, de voir tant de richesses amassées. Cette pompeuse noblesse ayant pris à tâche de contribuer à la majesté d'une fête si célèbre, les uns avoient des habits en broderie tout or plein, d'autres tout argent à bords et à taillades, quelques-uns chamarrés de passements enrichis de broderies, et plusieurs or et argent, brodés à bords, en sorte qu'il ne se pouvoit rien voir de plus magnifique... »

2. Le marquis de Beuvron, de la maison d'Harcourt, capitaine des gardes du corps de Monsieur. C'était un des courtisans de madame Scarron et il lui resta dévoué pendant toute sa vie.

3. On voit avec quelle aisance madame Scarron parle à sa propre

[redacted]

ces gens-là allèrent faire de grandes révérences au balcon de l'abbé d'Aumont ; je vous ai mandé qui y étoit[1]. Le comte de Guiche[2] marchoit seul fort paré de broderies, de pierreries qui éclatoient au soleil admirablement ; il étoit entouré de force belle livrée, et suivi de quelques officiers des gardes ; il alla sous le balcon, comme vous pouvez penser, où je crois qu'il plut assez, car il étoit admirablement bien, et plein de vert et de blanc qui réussit fort bien.

Les maréchaux de France précédoient le roi, devant lequel on portoit un dais de brocart.....

Note de mademoiselle d'Aumale : « Ici il manque une feuille de quatre pages qu'on n'a pu retrouver, où elle dépeint, les seigneurs, leurs suites, puis la magnificence du roi ; et voilà la suite de ce qui est perdu. »

...... avec une grâce et une majesté surprenantes. *Ensuite parut* monsieur le chancelier[3], avec une robe et un manteau de brocart d'or, environné de laquais et de pages vêtus de satin violet, chamarrés d'argent et couverts de plumes. Enfin, madame, il ne

femme de ce seigneur : il témoignait pourtant à cette époque une grande passion pour elle. Voir l'*Appendice* de cette lettre.

1. La reine mère, la reine d'Angleterre, etc. (Voir la note préliminaire). Aussi toutes les personnes du cortége firent successivement halte devant l'hôtel d'Aumont. Il y eut encore des haltes devant quatre arcs de triomphe qui étaient dressés à la porte Saint-Antoine, au cimetière Saint-Jean, au pont Notre-Dame, à la place Dauphine.

2. Le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont, né en 1638, mort en 1673. Il aimait la princesse Henriette et le témoigna avant comme après le mariage de cette princesse avec le duc d'Orléans.

3. Pierre Séguier, né en 1588, mort en 1672.

[redacted]

se peut rien voir de plus pompeux que tout ce qui s'y fit. On ne sauroit dire des gens de qualité qui étoient le mieux : ils étoient tous admirablement, et si j'avois à donner le prix à quelqu'un, ce seroit au cheval qui portoit les sceaux. La Feuillade[1] avoit affecté une singularité qui ne réussit pas : il n'avoit sur de la broderie que du ruban noir et des plumes noires. Le chevalier de Gramont[2], Rouville et Bellefonds, et quelques autres gens de qualité suivoient la maison de monsieur le cardinal; je ne sais si c'étoit par manière de flatterie, et je m'en informerai, car cela surprit tout le monde. Le chevalier étoit tout couvert de couleur de feu, et fort magnifique. Rouville étoit en housse d'emprunt; pour moi j'aurois pris le parti de n'y pas être, car le roi sait bien qu'il n'est pas en état de faire ces dépenses-là.

Voilà, madame, tout ce que je puis vous dire pour aujourd'hui; j'ai même la main si lasse, que je ne vous remercierai point de toutes les bontés que vous me témoignez. Madame de Préaux m'envoya encore hier au soir une de vos lettres dont je vous rends mille grâces. Je n'enverrai celle-ci à la poste que le plus tard que je pourrai, afin d'attendre des relations s'il y en a d'imprimées[3].

1. Le duc de la Feuillade, depuis maréchal de France.

2. C'est le héros des Mémoires d'Hamilton.

3. En effet, le récit de madame Scarron ne donne pas exactement l'ordre du cortége, et voici comment on peut réparer, avec la relation de la *Gazette*, les lacunes qui se trouvent dans sa lettre :

« Après le gros des seigneurs, marchoient les gouverneurs et

[redacted]

Dans les premières harangues que l'on a faites, je n'ai point ouï parler de celle du président Amelot; pour hier, on ne peut encore savoir ce qu'ils auront fait, ni celui qui aura le mieux réussi; je m'en informerai. Ils les firent très-courtes, et par conséquent moins mauvaises; les présidents à mortier étoient

lieutenants du roi des provinces, puis les principaux officiers de la maison du roi.

« Alors quatre trompettes ayant par leurs fanfares fait tourner les yeux de leur côté, on découvrit la compagnie des héraults d'armes de France, au nombre de dix-neuf, vêtus de velours violet cramoisi, chacun avec la cotte d'armes, semée de grandes fleurs de lys d'or, leur devise sur la manche, la toque de velours noir ondoyée de plumes blanches et violettes attachées à un cordon d'or, avec une médaille aussi d'or représentant le roi et la reine, et le caducée couvert de velours violet semé de fleurs de lys d'or, tous sur des chevaux houssés de velours de la même couleur, à franges et dentelles d'or.

« Sur leurs pas étoit le grand-maître de l'artillerie, magnifiquement vêtu et monté, suivi d'un train des plus nombreux et des plus lestes, à la tête des maréchaux de France, en habits de broderies d'or et d'argent, sur des chevaux choisis, avec des trains des mieux vêtus.

« Ils devançoient le comte d'Harcourt, grand-écuyer de France, qui précédoit immédiatement le roi, ayant ses deux cavalcadours à ses côtés et tous les grands et petits valets de pied depuis Sa Majesté jusques à lui, selon la coutume, et portant l'épée royale dans son fourreau semé de fleurs de lys, avec son air de l'un des plus grands capitaines de l'Europe.

« Le roi étoit vêtu d'un habit tout de broderie d'argent, trait par bord, mêlé de perles et garni d'une quantité merveilleuse de rubans incarnat et argent, avec un superbe bouquet de plumes incarnat et blanc, attaché d'une enseigne de diamants, un baudrier et une épée des plus riches, et monté sur un superbe cheval d'Espagne bai-brun, qui avoit sa housse toute en broderie d'argent et le harnois semé de pierreries...

« Le duc de Bouillon, grand chambellan, marchoit à la droite, touchant à l'étrier de Sa Majesté, vêtu d'un habit de brocart d'ar-

[redacted]

assez ridicules avec leur mortier sur leur tête : il sembloit de loin qu'ils avoient de ces boîtes plates de confitures. On chante aujourd'hui le *Te Deum*, et dimanche, il y aura un feu sur l'eau, devant le Louvre. Enfin, madame, on ne parle que de plaisirs; je vous prie de croire que je n'en ai point un plus

gent filé d'or, chamarré de dentelle d'or, avec de gros boutons d'or, traits entre les dentelles; la garniture de rubans d'or et d'argent renouée de taffetas couleur de feu, et les plumes à trois rangs, couleur de feu et blanc, monté sur un riche cheval d'Espagne bai, couvert d'une housse en broderie d'or à fond d'argent, et le reste du harnois de tresse d'or et d'argent. Le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, étoit de même à l'autre côté, vêtu non moins à l'avantage, sur un cheval des plus beaux, et le duc de Tresmes, capitaine des gardes, suivoit...

« Monsieur, suivi du comte de Vaillac, son premier écuyer, du comte de Clère, capitaine de ses gardes, et autres officiers de sa maison, venoit seul. Il avoit un habit aussi tout couvert de broderie d'argent trait par bord, enrichi de perles et de quantité de diamants, avec le baudrier pareil, la garniture des plus magnifiques, un bouquet de plumes attaché à un cordon encore de diamants, et le reste de l'équipage convenable à la solennité du jour et à la galanterie de ce beau prince, qui montoit un barbe blanc si richement houssé et caparaçonné, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus leste ni de plus digne du frère unique d'un grand roi.

« Le prince de Condé marchoit après, entre le duc d'Enghien et le prince de Conti : ces trois princes équipés et montés en sorte qu'ils formoient une ligne des plus éclatantes aussi bien que des plus considérables.

« Ils étoient suivis du comte de Soissons, si avantageusement mis et monté qu'il ne pouvoit que donner beaucoup d'éclat à la troupe qui venoit après composée des ducs.

« Ils devançoient les deux compagnies des deux cent gentilshommes ordinaires de la maison de Sa Majesté, recommandables par l'ancienneté de leur création.

« Les pages de la chambre de la reine, en superbes livrées, suivoient; puis la calèche de la reine qu'on nommeroit mieux un char de triomphe : elle étoit couverte dedans et dehors d'une bro-

[redacted]

grand que de vous donner des marques de ma gratitude et de mon respect.

Je viens d'apprendre que le roi donna les clefs de *la ville*, que l'on lui apporta, à monsieur de Tresmes [1], lequel les envoya sur l'heure à madame de

derie d'or trait, d'une invention toute nouvelle, sur un fond d'argent, les dehors devant et derrière et les côtés ornés de festons de relief, tous brodés d'or et d'argent trait, le dais aussi brodé dedans et dehors de pareille broderie avec des festons pendants à l'entour, soutenu de deux colonnes environnées de fleurs de jasmin et d'olivier, hiéroglyphes de l'amour et de la paix, et tout ce qui devoit être de fer étoit de vermeil doré, et même les roues et le train couverts d'or ducat.

« Ce merveilleux char étoit attelé de six chevaux danois gris-perle de qui les crins et les queues alloient jusques à terre, caparaçonnés et couverts de housses de la même broderie et tous d'une beauté si particulière qu'il ne s'en peut faire une peinture qui l'égale, et que tout ce qu'on en sauroit dire est que c'étoient des chefs-d'œuvre de la nature qui les avoit faits exprès pour *servir à ce triomphe.*

« La princesse y étoit vêtue d'une robe où l'or, les perles et les pierreries faisoient un brillant et pompeux mélange, ainsi que dans sa coiffure, étant parée de tous les joyaux de la couronne, mais qui lui donnoient beaucoup moins d'éclat que ses propres charmes...

« Elle avoit à ses côtés, à la portière droite, le comte de Fuensaldagne, supérieurement accommodé et avec une suite des plus lestes, et à la gauche le duc de Guise, en habit de brocart d'or brodé d'or et d'argent, avec la garniture pareille, monté sur un cheval turc fort beau, suivi du duc d'Elbeuf, des comtes de Lillebonne et d'Armagnac et du chevalier de Lorraine... etc.

« Puis venoient les carrosses où étoient Mademoiselle, mesdemoiselles d'Orléans et de Valois, la duchesse de Longueville, la duchesse de Nemours, etc.

A ce pompeux cortége de la cour, il faut ajouter les cortéges non moins pompeux du parlement, de la chambre des comptes, du corps de ville, de l'université, des compagnies de milices bourgeoises, etc.

1. Gouverneur de Paris.

[redacted]

Navailles[1]. Les relations ne sont pas encore imprimées ; je vous envoie ce qu'il y a.

Trouvez bon, madame, que je fasse ici mes compliments à messieurs de Villarceaux, et à monsieur et mademoiselle de la Garenne.

APPENDICE A LA LETTRE XIX.

La lettre XIX étant adressée à madame de Villarceaux et renfermant une phrase remarquable sur l'époux de cette dame, ici se présente naturellement cette question : madame Scarron a-t-elle été la maîtresse de Villarceaux? Saint-Simon, la princesse palatine d'Orléans et les autres ennemis de madame de Maintenon l'affirment, et s'ils éprouvent quelque doute à l'égard des autres seigneurs qu'ils lui donnent pour amants, ils n'en ont point pour celui-ci.

J'ai déjà dit que le témoignage de ces écrivains, pour des faits qu'ils n'ont connus que par des ouï-dire, ne peut avoir la moindre valeur. Mais M. Feuillet de Conches a publié récemment dans les *Causeries d'un curieux* (t. II, p. 588) une lettre de Ninon de Lenclos, dont il possède l'autographe, et qui semble un document plus grave et plus concluant. Voici cette lettre avec son orthographe : elle est adressée à Saint-Évremond, alors retiré en Angleterre, et date probablement des dernières années de Ninon qui mourut en 1706.

« ... Les tems sont venus ou iay tout oublié, hors mes amys : iugés apres cela si iay esté ettonée de vos nouvelles questions. A quoy songés vous d'oublier que il me faut lire en lunettes ces histoires d'amour? Que vous seriés sage si vous vous en teniés a vostre Engleterre et un peu a lamitié que vous me devés, dont ie suis digne par latachement que ie vous porte. S. estoit mon amy; sa fame m'a donné mille plaisirs par sa conversation, et dans le temps, ie l'ay trouvée trop gauche pour lamour. Quant aux détails, ie ne scay

1. C'était une galanterie pour la reine, dont madame de Navailles était la dame d'honneur.

[redacted]

rien, ie n'ay rien veu, mais ie lui ay presté souvent ma chambre iaune a elle et a Villarseaux. »

Cette lettre, écrite un demi-siècle après l'aventure dont elle *parle*, *est-elle* bien une preuve? Ninon est-elle bien un *témoin* qu'on puisse croire aveuglément? Qui de nous voudrait être condamné sur un pareil témoignage? Ces lignes ne semblent-elles pas, comme dit M. Feuillet de Conches, « une réminiscence de gaieté de la moderne Leontium? » N'est-ce pas un trait de Parthe lancé par la vieille courtisane, alors délaissée de tous et dégoûtée de tout[1], contre ce témoin de ses désordres, parvenue par sa vertu au sommet de la considération et de la grandeur. Notons que Ninon *elle*-même, en rappelant ce malicieux souvenir de la chambre jaune, semble contredire ce qu'elle vient d'écrire une ligne plus haut : « je l'ai trouvée trop gauche pour l'amour, » et que dans une autre circonstance elle s'exprimait de même : « Madame de Maintenon, disait-elle, étoit vertueuse par foiblesse d'esprit; j'aurois voulu l'en guérir, mais elle craignoit trop Dieu. »

Il est certain que Villarceaux aima madame Scarron et la *poursuivit longtemps* de ses obsessions[2] : mais ce grand débauché, ce courtisan sans vergogne qui, dix ans plus tard, offrait à Louis XIV de lui vendre sa nièce[3], n'a jamais osé dire qu'il eût réussi auprès d'elle; au contraire, il se plaignait à ses amis de sa mauvaise fortune, s'en montrait abattu et chagrin, et il était reconnu, dans la société de ce temps, qu'il perdait « ses soupirs et ses pas. » C'est ce que lui disait l'abbé de Bois-Robert en 1659 dans une épître qui témoigne en même temps la réputation sans tache de madame Scarron.

1. Voir les lettres que lui adressait Saint-Évremond, et où il s'efforce vainement de la ranimer. Il est assez remarquable que dans les onze volumes des *OEuvres de Saint-Évremond* il n'y ait pas un mot sur madame de Maintenon :

2. Cette passion date à peu près de 1658. A cette époque, il avait quitté Ninon et se vantait « d'en être défait pour toujours. »

3. Voir la lettre de madame de Sévigné du 23 déc. 1671.

[redacted]

Marquis, de quelle humeur es-tu?
Je te trouve tout abattu,
Rêveur, inquiet, solitaire,
Et plus bourru qu'à l'ordinaire.
Cependant, marquis, je te voy
Mieux que jamais auprès du roy;
J'apprends que Jules[1] te caresse;
Je ne sens plus rien qui te blesse;
Laïs[2] est hors de sa prison;
Je voy la paix dans ta maison.
Marquis, si je m'y scay connestre,
Je sens d'où cela peut te naistre :
Tu dois, sans doute, estre amoureux,
Et ce mal est bien dangereux.
Seroit-ce point certaine brune
Dont la beauté n'est pas commune,
Et qui brille de tous costés
Par mille rares qualités?
Outre qu'elle est aimable et belle,
Je t'ay vu lancer devers elle
De certains regards languissants
Qui n'estoient pas trop innocents.
Je lui voy des attraits sans nombre :
Ses yeux bruns ont un éclat sombre
Qui, par un miracle d'amour,
Au travers des cœurs se fait jour,
Et sçait éblouir la paupière
Mieux que la plus forte lumière.
Dans son esprit et dans son corps
Je découvre plus de trésors
Qu'elle n'en vit jamais paraître
Dans le climat qui l'a vu naistre[3].
Si c'est cette rare beauté
Qui tient ton esprit enchanté,
Marquis, j'ai raison de te plaindre;
Car son humeur est fort à craindre :

1. Mazarin.
2. Ninon de Lenclos.
3. Nous avons déjà dit que madame Scarron passait pour être née dans les Indes.

[redacted]

Elle a presque autant de fierté
Qu'elle a de grâce et de beauté.
Comme ton mérite est extrême,
Songe à n'aimer que ce qui t'ayme,
Suis qui t'estime et ne perds pas
En l'air tes soupirs et tes pas[1].

Villarceaux, désespéré, en vint à insulter secrètement madame Scarron. Il la fit peindre de grandeur naturelle, étendue sur un lit de repos, entièrement nue, sortant du bain, et il se donnait l'étrange plaisir de la contempler solitairement. Cette peinture, ayant été faite de fantaisie, ne ressemble nullement aux portraits authentiques de madame Scarron; elle existe encore au château qu'habitait Villarceaux : c'est le seul indice qui reste de la passion de ce seigneur[2]. On a longtemps parlé de plusieurs lettres conservées soigneusement, soigneusement cachées dans la famille de Mornay et qui témoignaient que madame Scarron aurait partagé la passion de Villarceaux. Il n'en est rien. Madame la marquise de Mornay, fille de l'illustre maréchal Soult, femme de grand mérite et qui est morte récemment, a bien voulu me communiquer les papiers de sa famille qui touchent au règne de Louis XIV. J'y ai trouvé uniquement des lettres autographes de madame de Maintenon au marquis de Mornay de Montchevreuil, lettres dont j'avais déjà les copies et qui feront partie de cette collection. Il n'y a dans ces lettres, ni dans les autres papiers de la famille de Mornay, pas un mot qui, de près ou de loin, puisse donner un soupçon sur la vertu de madame Scarron. Et comme, après avoir fait toutes mes recherches, je parlais à madame de Mornay de ces lettres compromettantes dont la tradition s'était conservée : « C'est une tradition de fatuité, » me répondit-elle.

1. *Épîtres en vers et autres œuvres poétiques de M. de Bois-Robert*, etc. Paris, 1659.

2. M. Feuillet de Conches a fait faire un croquis de ce tableau, qui se trouve dans son cabinet. Voir les *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 590.

[redacted]

Venons à d'autres preuves par lesquelles je n'entends point faire l'apologie de madame de Maintenon, mais seulement expliquer ce personnage souvent dénigré et calomnié, presque toujours contesté, rarement aimé, et qui est resté un problème et un mystère pour tant de gens.

Madame Scarron était, comme l'on disait dans le dix-septième siècle, aimable et galante, c'est-à-dire que suivant les habitudes de ce temps, elle aimait à être courtisée; elle souriait des doux propos; elle ne s'effrayait ni d'une déclaration amoureuse, ni d'une protestation passionnée[1], elle était peut-être de l'humeur de madame de Sévigné, « qui ne tenoit pas, disait Bussy-Rabutin, ses bras trop cher[2]; » mais elle était naturellement froide et surtout, à cause des souvenirs de son enfance, contenue, en garde contre tout le monde, sûre d'elle-même, incapable d'un égarement, d'une faiblesse, gardant à travers ses sourires séduisants et ses airs dégagés un fonds de misanthropie, de tristesse et de défiance. « Ce qu'on la voit si libre, disait M. de Méré (qui s'y laissa prendre), et qui engage beaucoup de gens auprès d'elle, ne leur doit pas faire espérer d'en venir à bout, car ce n'est qu'une marque de sa confiance et qu'elle sait bien à quoi s'en tenir. »

Dans une pièce de vers que nous donnerons plus loin, elle dit elle-même de ses galants :

> Je les prends sans vouloir les prendre ;
> Je ne cherche point les moyens
> De les mettre dans mes liens ;
> Ce sont eux qui viennent s'y rendre.
> Mais comme sans faire la vaine,
> Je les prends sans combattre et sans rien hasarder,
> Sans me donner beaucoup de peine
> Je sais comme il faut les garder.

1. « On ne regardoit pas alors, dit madame de Caylus, un amant déclaré qui ne produisoit que des galanteries publiques, comme des affaires dont on se cache et dans lesquelles on apporte du mystère » (*Souvenirs*, p. 141 de l'édit. de 1806).

2. *Histoire amoureuse des Gaules.*

[redacted]

De telles femmes sont beaucoup moins rares qu'on ne pense; et ceux qui les ont rencontrées sur le chemin de leurs passions peuvent dire ce que sont pour elles les rendez-vous de la chambre jaune.

D'ailleurs nous verrons que toute la correspondance de madame de Maintenon témoigne la supériorité de sa raison, la solidité de ses idées, la virilité de ses sentiments, mais qu'il n'y a pas la moindre place pour le dérèglement de la pensée, les écarts de l'imagination, la mollesse du cœur.

La froideur naturelle de Françoise d'Aubigné fut sans doute augmentée par l'étrange mariage qu'elle eut à subir. « Je n'ai jamais été mariée, écrit-elle nettement à son frère[1]; » mais sa pudeur n'eut pas moins à souffrir, surtout dans les premiers temps, de la compagnie de son époux, libertin émérite qui disait de sa jeune femme, cette enfant de seize ans, aussi fière qu'innocente : « Je ne lui ferai pas de sottises, mais je lui en apprendrai. » Elle en conçut une répugnance profonde pour le mariage, une sorte d'horreur, je ne dis pas pour l'amour, mais pour l'*homme*. Aussi ne parlait-elle, même à Saint-Cyr, qu'avec un dégoût marqué de cet état imparfait, « où l'on est exposé à toutes les extravagances, à toutes les bizarreries des maris... » — « Il seroit difficile de prévoir, disait-elle, jusqu'où ils peuvent porter le commandement... Il faut se soumettre avec eux à des choses presque impossibles. » Enfin devenue la femme de Louis XIV et malgré l'affection sincère qu'elle avait pour ce prince, elle garda ses répugnances : elle ne se soumettait qu'avec regret au devoir conjugal, et plus d'une fois son directeur dut l'exhorter à se vaincre dans ces *occasions pénibles*. « C'est une grande pureté, lui écrivait-il, de préserver celui qui lui est confié des impuretés et des scandales où il pourroit tomber... Il faut servir d'asile à un homme foible qui se perdroit sans cela... Quelle grâce de faire par pure vertu ce que tant d'autres femmes font sans mérite ou par passion ! »

1. « Vous trouverez peut-être bizarre qu'une personne qui n'a jamais été mariée donne tant d'enseignements sur le mariage. » (Lettre du 28 février 1678).

[redacted]

A la froideur naturelle, au calme des sens de madame Scarron, il faut ajouter, pour démontrer la pureté de sa vie, en laissant à part, comme disait Ninon, « qu'elle craignoit trop Dieu, » il faut ajouter sa fierté extrême, sa passion de se faire un renom de femme sage, son amour presque immodéré de considération : « J'ai vu de tout, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, mais toujours en tout honneur : c'étoit une amitié d'estime et générale. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce soit; je voulois l'être de tout le monde, faire dire du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens : c'étoit là mon idole... Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour cela. Je me contraignois beaucoup, mais cela ne me coûtoit rien, pourvu que j'eusse une belle réputation : c'étoit là ma folie. Je ne me souciois pas de richesse; j'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt; mais je voulois de l'honneur[1]. »

« Je ne me connois pas de péché, écrivait-elle à son confesseur; j'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal, et j'ai un désir d'être estimée qui me met en garde contre toutes mes passions[2]. » Je répète qu'une femme ainsi faite, en supposant vrais les tête-à-tête dans la chambre jaune, pouvait ne pas les éviter, et devait en sortir sans dommage.

A l'appui de tout ce que je viens de dire, il faut dire encore que madame de Maintenon n'a jamais cessé, surtout à Saint-Cyr, de parler de cette époque de sa vie, sans embarras, sans réticence, avec une aisance, une sérénité parfaites; elle l'a même continuellement proposée pour exemple aux demoiselles qui devaient se trouver comme elle, pauvres, orphelines, exposées à tous les dangers. Enfin on chercherait vainement dans sa correspondance avec ses directeurs, dans ses redditions de conscience, dans ses prières et ses méditations, ce qu'on trouve dans les écrits de madame de Lon-

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 221.
2. Voir la lettre du 8 janvier 1680.

[redacted]

gueville, de madame de la Vallière, et des autres grandes pécheresses de ce temps, un mot qui ressemble à un remords, qui fasse *allusion* à des fautes passées, qui indique la nécessité *de s'humilier* dans le repentir et le besoin de faire *pénitence*.

Ces explications étant données sur un sujet si délicat et qui peut prêter au ridicule, je crois devoir terminer cette note en citant quelques lignes de madame de Caylus, mais en faisant observer que cette dame ne peut parler que par ouï-dire, puisqu'elle ne naquit qu'en 1671, et ne connut sa tante qu'en 1680. « Quelque persuadée que je sois de la vertu de madame de Maintenon, dit-elle, je ne ferai pas comme M. de Lassay[1], qui, pour trop affirmer un jour que ce qu'on avoit dit sur ce sujet étoit faux, s'attira une question singulière de la part de madame sa femme, fille naturelle de M. le Prince. Ennuyée de la longueur de la dispute, et admirant comment monsieur son mari pouvoit être aussi convaincu qu'il le paroissoit, elle lui dit, d'un sang-froid admirable : Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces *choses-là*[2]. »

LETTRE XX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Scarron mourut le 6 octobre 1660 et fut inhumé dans l'église de Saint-Gervais. « Le seul regret que j'aie en mourant, dit-il, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme qui a infiniment de mérite et de qui j'ai tous les sujets imaginables

1. Armand de Madaillan de Lesparre, comte de Montalaire. C'est le fils de ce Madaillan dont il est question dans la biographie de Scarron. Il fut protégé par madame de Maintenon, qui lui fit épouser une fille naturelle de M. le prince, appelée mademoiselle de Chateaubriand. Il a laissé un ouvrage curieux : *Recueil de différentes choses*, 4 vol. in-12. Lausanne, 1756.

2 *Souvenirs*, p. 149. Édit. de 1806.

[redacted]

de me louer[1]. » Madame Scarron fut très-affligée de la mort de son mari, et elle le témoigna, non-seulement alors par ses larmes et ses plaintes à ses amis, mais quatorze ans après, quand, sortie enfin de la misère, elle employa le premier don qu'elle reçut de Louis XIV à faire élever un tombeau à Scarron dans l'église Saint-Gervais et à fonder une messe perpétuelle pour le repos de son âme[2]. Par suite de cette mort, elle retombait dans la pauvreté, ainsi que ses lettres vont nous l'apprendre, et elle se retira au couvent des Hospitalières de la place Royale, qu'on appelait vulgairement la *Charité-Notre-Dame*, ou la *Petite-Charité*[3]. La maréchale d'Aumont, qui était cousine de Scarron, y avait une chambre qu'elle lui prêta. « Elle lui envoya, raconte Tallement des Réaux, au commencement, jusqu'à des habits; mais elle le fit savoir à tant de gens, qu'enfin la veuve s'en lassa, et un jour elle lui renvoya, par une charrette, le bois que la maréchale avait fait décharger dans la cour du couvent. » Ainsi que nous allons le voir dans les lettres suivantes, les affaires que lui laissait son mari étaient fort embrouillées, et elle dut avoir recours à sa protection ordinaire, madame de Villette.

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[4].

Octobre 1660.

J'ai été bien accablée tous ces jours ici, et la mort de M. Scarron m'a donné assez de douleur et assez d'affaires pour ne pouvoir vous écrire. Je n'ai même loisir que de vous demander un extrait de mon baptis-

1. *Mémoires de Segrais*, p. 85.
2. Voir la lettre du 29 juillet 1674.
3. Par opposition au couvent des Hospitalières de la rue de la Roquette qu'on appelait la *Grande-Charité*. C'est sans doute ce mot de *charité*, mal entendu par Saint-Simon dans les contes qu'il recueillait de toutes mains, qui lui fait dire : « Elle fut réduite à la *charité* de sa paroisse Saint-Eustache. »
4. *Autographe* appartenant à M. Bonhomme et publié dans l'ouvrage : *Madame de Maintenon et sa famille*.

[redacted]

taire qui m'est absolument nécessaire. Envoyez-le-moi le plus tôt qu'il vous sera possible, et croyez, ma chère tante, qu'en quelque condition que je sois, je suis absolument à vous.

LETTRE XXI[1]

MADEMOISELLE SCARRON[2] A M. NUBLÉ[3],

AVOCAT AU PARLEMENT, A AMBOISE.

Paris, octobre 1660.

Monsieur, je vous écris la mort de mon frère avec toute la douleur imaginable. Si quelque chose peut me consoler, c'est la fin qu'il a faite qui est la plus

1. *Autographe* appartenant à la Bibliothèque impériale de Vienne, et formant le n° 81 du t. Ier du fonds *Hogendorp*. Il a été copié par M. Feuillet de Conches et publié dans les *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 576.

2. Françoise Scarron, sœur cadette de Scarron. Elle demeurait dans la même maison que son frère, mais à un étage supérieur. Elle était belle, ne se maria point et avait pour amant le marquis de Tresme, dont elle eut un fils que Scarron appelait en riant *son neveu à la mode du Marais*. Ce fils fut élevé en gentilhomme et madame de Maintenon se l'attacha plus tard en qualité d'écuyer. Il se nommait Fontenay et eut ses filles élevées à Saint-Cyr.

3. Voici ce que Segrais raconte de M. Nublé, l'un des hommes les plus considérés de son temps et qui fut l'ami intime de Ménage : « Scarron en se mariant n'avoit pas de bien, car il avoit fait donation à ses parents du peu qu'il avoit ; mais ses parents le lui rendirent, et il le vendit à M. Nublé qui lui en donna six mille écus sans savoir positivement ce qu'il valoit, et Scarron fut très-content du marché. M. Nublé alla voir ce bien qui était situé près d'Amboise, et, à son retour à Paris, étant allé voir Scarron, il lui dit : « Vous avez cru que votre bien ne valoit que 18,000 francs, il en vaut davantage et je ne veux pas vous tromper ; il vaut

[redacted]

belle du monde. Je vous prie de prier Dieu pour lui. J'ai déjà parlé de vos intérêts : l'on dit que tout ira en déconfiture, et, par conséquent, tout à la veuve [1]. Je crois qu'il seroit bien à propos que vous vinssiez faire un voyage ici ; vous savez l'intérêt que j'y ai, n'ayant point fait mon partage ; l'on m'a conseillé de me prendre à la terre de madame Cigonne [2]. Je crois que je ne vous ai pas donné de consentement quand vous l'avez achetée. Je vous prie de m'en mander la vérité comme tout s'est passé, le plus tôt que vous pourrez. Ma belle-sœur s'est mise à la Petite-Charité [3], fort affligée de la mort de son mari. Je vous demande la grâce de me conserver une part à l'amitié que vous aviez pour lui, et de me croire plus que personne, Monsieur, votre très-humble servante,

F. SCARRON.

24,000 fr. par l'estimation que j'en ai fait faire. Et M. Nublé l'obligea de prendre encore 2,000 écus qu'il lui donna pour achever cette somme. M. Nublé étoit un des premiers avocats consultants, un des plus honnêtes hommes de son temps. » (*Mémoires*, p. 66.) Il est probable que ces 24,000 francs furent donnés en dot par Scarron à mademoiselle d'Aubigné, qu'ils furent dépensés pendant les huit années du mariage, enfin que Scarron emprunta en outre de l'argent à M. Nublé.

1. D'après cette phrase, il paraît que les intérêts de M. Nublé et de mademoiselle Scarron étoient contraires à ceux de la veuve, mais comment ? Le résultat fut que madame Scarron n'hérita absolument rien de son mari.

2. Madame Cigonne était l'une des sœurs de Scarron du premier lit. C'était contre elle et son mari que Scarron avait plaidé une partie de sa vie.

3. Voir la note préliminaire de la lettre précédente.

[redacted]

LETTRE XXII

MADAME SCARRON A M. DE VILLETTE[1].

Octobre ou novembre 1660.

J'ai trop de marques de votre bonté et de votre amitié pour croire que l'envie que vous me témoignez de savoir l'état de mes affaires soit un simple effet de curiosité; mais, à vous dire le vrai, l'état où je suis est si déplorable, que je crois vous épargner de la douleur en ne vous en rendant pas un compte fort exact.

M. Scarron a laissé dix mille francs de bien et vingt-deux mille francs de dettes; il m'en est dû vingt-trois par mon contrat de mariage, mais il est fait en si mauvaise forme que, bien que ma dette soit la première, et que, par conséquent, je dusse être préférée aux autres créanciers, je n'aurai d'avantage sur eux que d'absorber une bonne partie de leurs dettes, à cause que la mienne est plus grande toute seule que toutes les autres ensemble, si bien que, venant à contribution, il faudra que je partage avec eux; après donc avoir bien plaidé, il m'en reviendra franc et quitte quatre ou cinq mille francs[2]. Voilà l'état du bien de ce pauvre homme qui avoit toujours quelque chimère dans la tête et qui mangeoit tout ce qu'il avoit

1. Cette lettre, précieuse et touchante, appartient en *autographe* à M. H. Bonhomme et a été publiée dans : *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 68.

2. Il n'y eut pas de procès, et madame Scarron abandonna la succession de son mari à ses créanciers.

[redacted]

de liquide sur l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée. Il avoit commencé une certaine affaire auprès de M. le procureur [1] que je tâche de rendre bonne, et si j'en viens à bout, je crois qu'elle sera suffisante pour me mettre l'esprit en repos.

Voilà bien vous parler de mes affaires; mais vous l'avez voulu ainsi. Vous verrez par ce que je vous en dis que je ne suis pas destinée à être heureuse ; mais entre nous autres dévots, nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la croix avec une grande résignation [2]. Je souhaite qu'il y ait plus de prospérités à Mursay, où j'ai très-certainement les personnes du monde que j'aime avec le plus de respect et de tendresse.

LETTRE XXIII

A M. NUBLÉ [3].

Octobre ou novembre 1660.

Monsieur de Bouilly ne pouvoit m'obliger plus sensiblement qu'en me rendant de bons offices auprès de vous, et il n'a pu vous exagérer assez le cas que

1. Fouquet, qui était procureur général au Parlement de Paris.

2. Cette phrase si triste semble empruntée aux lettres de Jeanne de Cardilhac, et Françoise d'Aubigné a dû songer aux malheurs de sa mère en l'écrivant. Elle prouve d'ailleurs que les idées de dévotion de madame de Maintenon datent de sa plus grande jeunesse.

3. *Autographe* appartenant à la Bibliothèque impériale de Vienne (manuscrits Hogendorp), et copié par M. Feuillet de Conches.

[redacted]

je fais de votre mérite et de l'amitié que vous m'avez promise. Vous avez perdu un ami si zélé en la personne de feu M. Scarron qu'il me semble que je dois partager votre douleur aussi bien que vous partagez la mienne ; je vous en suis infiniment obligée, et je suis plus que je ne vous le saurois dire votre très-humble servante,

D'AUBIGNÉ [1].

LETTRE XXIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame Scarron, pour se tirer de l'embarras où la mettait la mort de son mari, sollicitait à la fois de la reine mère, une pension, et du surintendant Fouquet, une *affaire*, commencée du vivant de Scarron et sur laquelle nous n'avons pas de détails. Elle demanda pour cette affaire une audience au tout puissant ministre, « mais, dit mademoiselle d'Aumale, elle afficha d'y aller dans une si grande négligence, que ses amis étoient honteux de l'y mener. Tout le monde sait ce qu'étoit alors M. Fouquet, et son foible pour les femmes [2]. »

Ces démarches de madame Scarron auprès de Fouquet, et dont elle parle dans la lettre qui suit, ont été étrangement dénaturées par les ennemis que lui fit plus tard son élévation, et l'on a réimprimé, de nos jours, un prétendu billet d'elle au surintendant, trouvé dans les papiers de Conrart; billet hideux, qu'on a pourtant attribué à celle que Voltaire appelle « la femme la plus décente et la plus polie de son siècle. »

1. Cette lettre, sobre et mesurée, est sans doute une réponse à une lettre de condoléance de M. Nublé.

2. *Mémoires manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

« J'ai toujours fui le vice, et naturellement je hais le péché; mais je vous avoue que je hais encore davantage la pauvreté. J'ai reçu de vous dix mille écus; si vous voulez en apporter dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. »

« Cette lettre, dit M. Feuillet de Conches, qui traîne dans tous les recueils de scandale, cette lettre qui est si peu dans le caractère et dans le style d'une femme du monde, telle éhontée qu'on la suppose, cette lettre qui eût révolté Ninon, et qui est à peine celle d'une fille de carrefour, est cependant, le croirait-on, attribuée à madame Scarron, au tome XI, p. 151, des manuscrits du bonhomme Conrart. Plus loin, aux mêmes manuscrits, elle est attribuée à madame d'Aufremont, et à côté de cette attribution même, une note marginale donne pour certain qu'elle est de la marquise de la Baume. Le plus certain en toute cette confusion, c'est que la lettre, digne des inepties qu'on était en possession d'envoyer de Hollande, n'a jamais existé [1]. »

Saint-Simon amplifie sur ces calomnies : il dit que madame de Maintenon « avait été entretenue dans sa jeunesse par Villars, père du maréchal, Beuvron, père d'Harcourt, les trois Villarceaux, qui demeurèrent les trois tenants, et bien d'autres. »

La duchesse palatine d'Orléans, les écrivains protestants et les pamphlets de Hollande répètent ces absurdités. Tout cela tombe devant un fait irréfutable : Madame Scarron était l'une des plus belles, des plus spirituelles, des plus séduisantes femmes qui aient jamais existé; elle vivait dans le plus grand monde : « les personnes qui soupiroient pour elle, dit Sorbière, étoient des plus riches du royaume et de la plus haute qualité; » « les mieux faits de la cour, dit Méré, et les plus puissants dans les finances l'attaquoient de tous les côtés. » Elle n'avait donc qu'à dire un mot pour sortir de la misère : or, il est incontestable qu'elle est restée pauvre.

1. *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 504.

[redacted]

A M. DE VILLETTE [1].

7 décembre 1660.

La *régularité* que vous avez eue à m'envoyer mon *papier baptistaire* vous va attirer encore une importunité de ma part; je vous conjure donc de vouloir faire des papiers que je vous envoye ce qu'il faut; j'entends si peu les affaires que je ne saurois vous dire que c'est pour faire *compulser* [2] mon extrait baptistaire. Voilà un grand mot, et je ne sais s'il suffira pour vous faire entendre ce que je souhaite de vous; je vous conjure d'y travailler le plus tôt qu'il vous sera possible.

Je n'ai encore nulles nouvelles à vous mander de mes affaires; on me fait espérer que celle de M. le surintendant réussira, et mesdames de Navailles et de Montausier [3] s'emploient pour me faire donner une pension par la reine. Voilà toutes mes espérances; *je ne sais si elles* sont bien ou mal fondées; je vous en avertirai quand je le saurai; puisque vous avez la bonté de vous intéresser dans mes malheurs, je vous supplie de faire part de cette lettre ici à ma chère tante.

Je ne sais si vous avez ouï parler du retranchement de ce qui étoit le plus beau dans la charge de capitaine

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. « Prendre communication des registres d'un officier public en vertu d'une ordonnance judiciaire. »

3. Madame de Navailles, nous l'avons dit, était la marraine de madame de Maintenon. Malgré sa position de dame d'honneur de la reine, il ne paraît pas qu'elle ait été grandement utile à sa filleule. Madame de Montausier devint dame d'honneur de la reine après la disgrâce de madame de Navailles.

[redacted]

des gardes du corps ; le roi veut disposer de tous les officiers subalternes, et ce ne sera plus les capitaines qui en disposeront ; on retranche dix compagnies du régiment des gardes ; on met un quatrième trésorier de l'épargne ; on retranche aussi quelque chose aux gouverneurs de provinces, mais je ne me suis pas bien fait expliquer ce que c'est ; on met tous les jours de nouveaux impôts ; l'édit contre les passements d'argent et de fil sera publié le premier jour de l'an, et fort observé ; le roi dit fort qu'il ne veut pas voir ruiner sa noblesse. On a fait une comédie du mariage du roi, où l'on voit sur le théâtre les rois de France et d'Espagne, l'infante, la reine mère, le cardinal, don Louis de Haro, et de plus l'empereur et la princesse de Savoie ; on la joua au Louvre il y a deux jours, et toutes les personnes intéressées en furent fort contentes ; c'est une pastorale [1] ; je ne l'ai point vue, car je ne suis plus en état de voir ces choses-là que lorsqu'elles seront imprimées, je vous enverrai celle-là dès que je l'aurai.

Adieu, mon cher oncle ; j'en use avec vous avec bien de la liberté ; mais en qui dois-je avoir plus de confiance qu'en vous ? puisque vous êtes l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation, et qui m'a servi de père en mon enfance ; je conserve ce souvenir avec toute la tendresse et toute la reconnoissance que je dois.

1. Cette pastorale fut jouée le 9 décembre. Les paroles sont de Quinault. Voir *la Gazette* de 1660, p. 1217.

[redacted]

LETTRE XXV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle où elle porte, dans l'édition de Nancy (t. I, p. 32.) la date de 1660 et dans les autres éditions, la date de 1664. Si la lettre est vraie, la date de 1660 est seule bonne. Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Il est douteux, en admettant qu'elle soit vraie, qu'elle ait été écrite à la maréchale d'Albret (on va en voir la raison); de plus, La Beaumelle la date des *Ursulines de la rue Saint-Jacques;* or, madame Scarron était aux *Hospitalières de la place Royale*, et elle ne devait pas s'y tromper.

« On ne manqua pas, raconte Segrais, d'entretenir la reine de la mort de Scarron en lui disant qu'il s'étoit rendu indigne de la pension que Sa Majesté lui faisoit, pendant la guerre de Paris : c'étoit pour avoir fait la *Mazarinade;* mais qu'il laissoit une femme sans aucun bien, une jeune femme fort belle, vertueuse et de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourroit peut-être réduire à de grandes extrémités, et que Sa Majesté ne pourroit pas faire une plus grande charité que de faire rétablir la pension qu'elle avoit ôtée à son mari. La reine demanda aussitôt de combien était la pension; elle n'était que de 500 écus, mais un des courtisans, ayant aussitôt pris la parole, dit qu'elle étoit de 2,000 livres. La reine eut la bonté d'ordonner sur-le-champ le rétablissement de la pension sur le pied de 2,000 livres, et d'ordonner qu'on lui en portât le premier payement[1]. » Mademoiselle d'Aumale et les Dames de Saint-Cyr, qui les avaient entendu raconter à madame de Maintenon, confirment ces détails, et disent que ce fut le baron de la Garde qui en parla le premier à Anne d'Autriche et qu'il fut soutenu par le maréchal de Villeroy. Elles ajoutent que ce fut « la bonne conduite de madame Scarron et la juste admiration qu'elle causa » qui décidèrent la reine.

1. *Mémoires-anecdotes*, p. 98.

[redacted]

Nous venons de voir, dans la lettre XXIV, que mesdames de Navailles et de Montausier s'employèrent également à cette pension. Mais rien n'indique que la maréchale d'Albret y ait contribué (madame de Maintenon ne l'eût pas oublié); ce qui rend la lettre que donne La Beaumelle fort douteuse, quoiqu'il soit certain que cette dame était intimement liée avec madame Scarron.

La maréchale d'Albret était fille de Guénégaud, trésorier de l'épargne. « M. le maréchal d'Albret, disent les Dames de Saint-Cyr, avoit lié madame Scarron avec madame sa femme, preuve certaine de la vertu qu'il avoit reconnue en elle ; car les maris de ce temps-là, quelque galants qu'ils fussent, n'aimoient pas que leurs femmes en vissent d'autres dont la réputation eût été entamée. Madame la maréchale d'Albret étoit une femme de mérite, sans avoir beaucoup d'esprit; mais madame Scarron, dont le bon sens ne l'égara jamais, crut dans un âge aussi peu avancé que le sien, qu'il valoit mieux s'ennuyer avec des femmes de ce caractère que de se divertir avec d'autres. La maréchale d'Albret la prit en si grande amitié, qu'elle fit son possible pour l'engager à venir demeurer chez elle. » Nous verrons plus loin ce qu'était le maréchal d'Albret.

A MADAME LA MARÉCHALE D'ALBRET.

Des Ursulines de la rue Saint-Jacques.

Madame, je suis pénétrée du service que vous m'avez rendu, et ce qui me charme dans votre procédé, c'est que vous m'ayez accordé votre protection sans me l'avoir promise. Par la noblesse de votre action, jugez, madame, de ma reconnoissance et de mon respect. Je pourrai donc enfin désormais travailler tranquillement à mon salut : j'ai bien promis à Dieu de donner aux pauvres le quart de ma pension. Ces cinq cents livres de plus que n'avoit M. Scarron leur sont dus en bonne morale, ne fût-ce que pour réparer le mensonge officieux de votre ami.

[redacted]

LETTRE XXVI

A M. DE VILLETTE[1].

Ce dimanche 2 janvier 1661.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je suis honteuse de toutes les peines que je vous donne; mon procureur m'a chargée de vous faire tenir le papier que je vous envoie; il ne me mande point ce qu'il faut en faire, car il juge que vous le saurez bien; je n'ai donc qu'à vous faire mille excuses d'user avec vous avec tant de liberté; mais je suis si accoutumée à vous être redevable, et vous l'êtes tant à me faire du bien que j'espère que vous continuerez dans cette occasion-ci.

M. le cardinal[2] est toujours en assez mauvaise santé; c'est presque tout ce que je vous puis dire de la cour, car il n'y a rien de nouveau présentement; trouvez bon que ma tante reçoive ici les assurances de mes très-humbles respects.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

2. Mazarin était malade d'une hydropisie de poitrine, dont il mourut à Vincennes le 9 mars 1661, âgé de 59 ans. Voici ce qu'en dit Guy Patin : « Hier, à deux heures, dans le bois de Vincennes, quatre de ses médecins, savoir Guénaut, Valot, Brayer et Beda des Fougerais, alterquoient ensemble et ne s'accordoient pas de l'espèce de la maladie dont le malade mouroit : Brayer dit que la rate est gâtée ; Guénaut dit que c'est le foie ; Valot dit que c'est le poumon et qu'il y a de l'eau dans la poitrine ; des Fougerais dit que c'est un abcès du mésentère..... »

[redacted]

LETTRE XXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lettres de madame de Maintenon à son frère existent presque toutes en autographe (cabinet de M. Feuillet de Conches); de plus les Dames de Saint-Cyr en avaient fait de nombreuses copies; il suit de là que toutes celles qui ne se trouvent ni dans ces autographes, ni dans ces copies, sont à bon droit suspectes. La Beaumelle en a donné quelques-unes de ce genre; celle-ci est la première. On ne la trouve que dans l'édition de Nancy, sans date, et dans l'édition d'Amsterdam avec la date de 1664 et des variantes. Si elle est vraie, ce qui est très-douteux, surtout à cause du style et des lieux communs qu'elle renferme, elle doit être de 1661, puisqu'il y est question de la pension de madame Scarron.

Voici maintenant ce qu'était M. d'Aubigné :

Charles d'Aubigné, né en 1634, comme nous l'avons dit précédemment, après avoir été page chez M. de Neuillant, fut placé comme enseigne en 1655 dans le régiment d'infanterie dit de Mazarin. Il était en 1661 lieutenant dans le régiment du roi, et il devint successivement, comme nous le verrons, capitaine de cavalerie, gouverneur d'Amersfort, de Belfort, de Cognac, du Berry, etc. C'était un diminutif des vices, des travers et de l'esprit de son père. Il devint le fléau de sa sœur, qui ne cessa pas néanmoins de lui marquer une grande affection. Saint-Simon en fait ce portrait : « C'étoit un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit, et des saillies, et des reparties auxquelles on ne pouvoit s'attendre; avec cela, bon homme et honnête homme, poli et sans rien de ce que la vanité de la situation de sa sœur eût pu mêler d'importance. »

Paris, le 3 janvier.

Je suis bien fâchée, mon cher frère, de n'avoir cette année que des vœux à vous offrir. Je n'ai pas encore

[redacted]

payé toutes mes dettes, et vous sentez bien que c'est là le premier usage que je dois faire de ma pension[1]. Avec un peu d'économie, vous pourriez vivre à votre aise. Votre dissipation me perce le cœur. Séparez-vous des plaisirs : ils coûtent toujours cent fois plus que les besoins. Soyez délicat sur le choix de vos amis. Votre fortune et votre salut dépendent également des premiers pas que vous ferez dans le monde. Je vous parle en amie. Appliquez-vous à votre devoir; aimez Dieu. Soyez honnête homme; prenez patience[2], et rien ne vous manquera. Madame de Neuillant m'a souvent répété ces conseils, et je m'en suis jusqu'ici bien trouvée. Adieu, mon cher frère, je ne serai heureuse qu'autant que vous le serez, et vous ne le serez qu'autant que vous serez sage. Pardonnez ce petit sermon à mon amitié[3].

LETTRE XXVIII

A M. DE VILLETTE[4].

6 février 1661.

Je vous suis infiniment obligée du soin et de la diligence que vous avez eue de m'envoyer les papiers que je vous avois demandés; je prie mon cousin[5]

1. Dans l'édition de 1756, La Beaumelle ajoute ceci : « Et vous haïriez des étrennes données aux dépens de vos créanciers. »
2. Ces petites phrases hachées ne sont aucunement du style de madame de Maintenon.
3. Dans l'édition de 1756, La Beaumelle retranche cette phrase.
4. *Autographe* appartenant à M. le duc de Noailles.
5. Philippe Le Valois, né en 1632, cousin germain de Françoise d'Aubigné, et qui avait été élevé avec elle comme un frère. Il en sera question plus loin et avec plus de détails.

[redacted]

de vous rendre la pistole que vous avez mise pour moi; car je ne sais comment vous faire tenir une si petite somme, et mon cousin me donne tous les jours des commissions dans lesquelles j'emploierai ce qu'il vous rendra pour moi. J'ai contenté M. Rolas, qui est le meilleur homme du monde, et le plus zélé pour nous. Il n'y a point présentement de nouvelles; M. le cardinal n'est pas dans une parfaite santé, et du reste on se divertit à la cour, et je ne saurois vous parler que de ballets et de comédies[1]. Trouvez bon que j'assure ma tante et toute la famille de mes très-humbles services. Je suis toujours dans mon couvent, et mon affaire n'est point encore faite[2]; M. le chancelier me promit devant hier de la sceller au premier jour. Je suis toute à vous et avec tout le respect que je dois, etc.

LETTRE XXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

On ne trouve point de lettres de madame Scarron, ni de la fin de 1661, ni de 1662 et 1663, ni de 1665. Il n'y en a qu'une et apocryphe, comme nous allons le voir, de 1664. C'est pourtant le plus heureux temps de la vie de madame de Maintenon, et c'est elle-même qui le dit.

1. En effet, *la Gazette* est remplie de détails sur les fêtes de la cour; on y parle surtout d'un ballet des saisons que le roi aimait à danser. Elle dit, à la date du 5 janvier 1661 : « Le roi, très-lestement vêtu à la romaine, alla avec la reine et une galante troupe de seigneurs chez le maréchal d'Albret, où il y avoit bal. »

2. C'est-à-dire que le brevet de sa pension n'était pas encore scellé.

[redacted]

Après avoir obtenu sa pension, elle s'était retirée dans le couvent où elle avait abjuré le calvinisme, aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. « Elle y vit la meilleure compagnie de ce temps-là, disent les Dames de Saint-Cyr, et, avec sa modique pension, elle gouverna si bien ses affaires qu'elle étoit toujours honnêtement vêtue, quoique simplement, car ses habits n'étoient que d'étamine du Lude, et avec cette *grisette*[1], du linge uni, bien chaussée, de beaux jupons, chose qu'on lui a entendu dire, sa pension, celle de sa femme de chambre et ses gages payés, elle avoit encore de l'argent de reste et disoit qu'elle n'avoit jamais passé de temps plus heureux[2]. — « Le temps de ma jeunesse a été fort agréable, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, n'ayant point d'ambition ni aucune de ces passions qui auroient pu troubler le bonheur que je trouvois dans la sorte de vie que je m'étois ménagée; j'étois contente et heureuse; je ne connaissois ni le chagrin ni l'ennui[3]. »

Elle fréquentait principalement les hôtels d'Albret et de Richelieu, où abondait « la compagnie de la cour et de la ville la plus distinguée et la plus choisie[4]. » Madame Scarron, malgré sa mauvaise fortune, y était accueillie avec empressement : « Elle plaisoit infiniment, dit Saint-Simon, au maréchal d'Albret et à tous ses commensaux, par ses grâces,

1. « Étoffe fort à la mode dans ce temps, dit mademoiselle d'Aumale, pour les personnes d'une médiocre fortune. »

2. *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

3. Entretien avec madame de Glapion, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 219.

4. « Cette agréable compagnie, dit-elle, auroit bien désiré que je ne l'eusse pas quittée; cependant j'allois ordinairement chez ma bonne amie madame de Montchevreuil qui étoit continuellement malade ou en couche. Je prenois soin de son ménage, je faisois ses comptes et toutes ses affaires. Un jour que j'avois vendu un veau quinze ou seize francs, j'apportai cette somme en deniers, parce que les bonnes gens à qui je l'avois vendu ne pouvoient me donner d'autre monnoie..... J'avois toujours les enfants de madame de Montchevreuil autour de moi; j'apprenois à lire à l'une, le catéchisme à l'autre, et leur montrois tout ce que je savois. »

[redacted]

son esprit, ses manières douces et respectueuses, et son attention à plaire à tout le monde[1]. »

« Elle avoit encore, ajoute madame de Caylus, l'hôtel de Richelieu où elle alloit souvent, également désirée partout... M. et madame de Richelieu avoient, l'un et l'autre, du goût pour les gens d'esprit, et ils rassembloient chez eux, comme le maréchal d'Albret, ce qu'il y avoit de mieux à Paris en hommes et en femmes[2]...

Les ennemis de madame de Maintenon ont essayé de flétrir cette époque de sa vie; mais leurs accusations calomnieuses sont démenties par le respect ou l'estime que lui témoignaient les gens les plus sévères, les femmes les plus vertueuses; par les louanges que tous les écrivains de cette époque, même Bussy-Rabutin, donnent « à son honnêteté et à sa vertu »; enfin, par sa glorieuse pauvreté. « Je l'ai cent fois, dit l'intendant Basville, ramenée dans mon carrosse des hôtels d'Albret et de Richelieu dans la rue Saint-Jacques où elle demeuroit. J'étois pénétré pour elle du même respect que j'aurois eu pour la reine; son regard seul en inspiroit, et nous étions tous surpris qu'on pût allier tant de vertus, de pauvreté et de charmes. »

« Je témoignerois devant Dieu, disait le cardinal d'Estrées, qui passait pour l'un de ses courtisans, de l'innocence de sa vie; » et en 1705, il écrivait : « Il y a cinquante ans que je vénère sa vertu. » M. de Barillon, ambassadeur en Angleterre, maltraité comme amant, « fort estimé comme ami, » dit madame de Caylus, s'exprimait dans les mêmes termes. Enfin madame de Maintenon écrivait à une religieuse obscure, madame Saint-Bazile, qui l'a connue de 1660 à 1715 : « Je remercie Dieu de m'avoir sauvée par des moyens humains des occasions où je me suis trouvée. »

Venons à la lettre de 1664. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle, et elle est inventée, quoique Louis Racine se contente de noter qu'elle lui est *inconnue*, c'est-à-dire suspecte. D'abord elle est adressée à

1. *Mémoires*, t. I, p. 401.
2. *Souvenirs*, p. 65, édit. de 1806.

[redacted]

M. d'Hermilly, qualifié de cousin ; or, madame Scarron n'avait pas de parent de ce nom; on ne le trouve dans aucun écrit du temps, pas même dans les dictionnaires de la noblesse. Je laisse de côté le sujet et le style qui ne sont point de madame Scarron. Enfin le texte de cette lettre, dans l'édition de Nancy (t. 1, p. 35) diffère singulièrement du texte des autres éditions, et nous allons le voir. L'édition de Nancy s'exprime ainsi :

A M. D'HERMILLY.

De Saint-Germain, le 18 septembre 1664.

Nous avons fait vœu, mon cher cousin, de passer ici une partie de l'automne, vous ferez donc sans nous la vendange ; croyez qu'il n'y a qu'une résolution aussi forte que celle que nous avons prise, qui puisse nous faire refuser vos offres. Nous menons ici une vie fort uniforme, agréable pourtant. Madame de Fiesque, Beuvron, mademoiselle de Praslin et Coulanges, nous donnent tous les soirs un petit concert. L'abbé fait des vers, *ou nous lit* ceux qui nous viennent de Paris. Nous avons la matinée à nous, et le reste de la journée nous le donnons au jeu, à la conversation, à la musique. A Saint-Germain, tout est plaisir ; à Paris tout ennuie, tout endort. Les jours sont ici plus sereins, l'air plus pur, les zéphyrs plus doux.

A la place de ces dernières lignes, voici ce qu'on lit dans *l'édition* d'Amsterdam :

Les jours sont plus sereins, les zéphirs sont plus doux :
C'est dans ces lieux charmants que règne l'innocence :
Un amant malheureux y dit tout ce qu'il pense.
Que vos courtisans soient jaloux !
Du bonheur ils ont l'apparence,
Nous en avons la jouissance.
D'un favori superbe ils craignent le courroux :

[redacted]

D'amour seul nous craignons les coups.
L'art semble fait pour eux, et pour nous la nature.
Les fruits font nos repas, les fleurs notre parure.
Nul autre miroir, parmi nous,
Que le cristal d'une onde pure.

Adieu, mon cher cousin, et bonne vendange.

Ces vers sont de la façon de La Beaumelle, ou pour mieux dire, ils sont imités de deux tercets improvisés sans prétention par madame Scarron, et qui ne se rapportent aucunement à la prétendue lettre à M. d'Hermilly. On les trouve dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, et c'est là que La Beaumelle les aura pris et transformés.

Voici ces deux tercets :

C'est dans ces lieux que règne l'innocence,
Où les amants disent tout ce qu'ils pensent;
Mais à la cour tout n'est qu'en apparence.

Ce sont des fleurs qui sont notre parure;
Nous nous lavons avecque de l'eau pure;
Notre beauté doit tout à la nature.

XXX

D'après la lettre précédente on voit que madame Scarron, suivant l'usage du temps, faisait quelquefois des vers; ils sont généralement assez médiocres, à l'exception de ceux qu'on va lire, et qui ont été conservés par mademoiselle d'Aumale.

C'était dans un de ces jeux d'esprit qui se faisaient à l'hôtel d'Albret : on y tirait au sort des métiers sur lesquels chaque personne devait improviser quelques vers. Madame Scarron ayant eu le métier de geôlière, fit ce joli morceau, où elle trace d'une main légère un portrait d'elle fort ressemblant, car on y trouve ce mélange de grâce et de froideur qui formait le fond de son caractère[1].

1. Voir l'Appendice à la Lettre XIX.

[redacted]

LA GEOLIÈRE.

1664 ou 65.

Il le faut avouer, le métier de geôlière
Est un fort pénible métier :
Il faut être barbare et fière,
Faire enrager souvent un pauvre prisonnier,
Et ce n'est pas là ma manière.
Si ceux qui sont dans ma prison
Se plaignent, ils n'ont nulle raison :
Je les prends sans vouloir les prendre,
Je ne cherche point les moyens
De les mettre dans mes liens ;
Ce sont eux qui viennent s'y rendre.
Mais comme, sans faire la vaine,
Je les prends sans combattre et sans rien hasarder,
Sans me donner beaucoup de peine,
Je sais comme il faut les garder[1].

1. La Beaumelle a donné ces vers dans ses *Mémoires sur madame de Maintenon*, mais en les transformant, selon sa coutume. Les quatre derniers vers sont ainsi changés :

Prison ou liberté, je leur donne à choisir.
Je le dis donc sans être vaine :
Je prends mes captifs sans plaisir
Et je sais les garder sans peine.

[redacted]

LETTRE XXXI[1]

A M. D'AUBIGNÉ[2].

Janvier, le samedi à minuit, 1666.

Je vous suis bien obligée du soin que vous avez de moi; mais cela ne valoit pas la peine que vous donnez à Dandelot[3], ni celle que vous avez à vous passer de lui. Il est vrai que mademoiselle de Pons[4] se marie et que j'ai la joie d'y avoir contribué; j'irai la conduire à Heudicourt, et nous passerons par Pontoise; vous croyez bien que ce ne sera pas sans vous voir; je lui ferai demain vos compliments; mais je crois vous pouvoir assurer par avance qu'ils seront bien reçus. Je me trouve un peu mal, non pas par les veilles que les plaisirs m'auroient fait faire, mais par l'extrême inquiétude que j'ai eue du succès de cette affaire. Je ferai parler à M. de la Vallière[5] de-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — C'est la seule lettre de l'année 1666 qui soit authentique; les autres ne se trouvent que dans la collection de La Beaumelle.

2. Charles d'Aubigné était alors à Pontoise et sollicitait une commission de capitaine de cavalerie.

3. Valet de M. d'Aubigné.

4. Bonne de Pons, parente du maréchal d'Albret, et qui, n'ayant pas de fortune, avait été recueillie dans sa maison. Saint-Simon dit qu'elle était « belle comme le jour, » et il ajoute « qu'elle plaisoit extrêmement au maréchal d'Albret et à bien d'autres. » Elle épousa Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France. Il en sera souvent question dans la *Correspondance générale*. Elle mourut en 1709, âgée de 65 ans.

5. Frère de madame de la Vallière. Il était gouverneur du Bourbonnais, maréchal de camp et eut un commandement dans la guerre de 1666.

[redacted]

vant que d'aller à Pontoise, et je crois cependant que vous n'avez plus guère à attendre, car on ne parle ici que de guerre; je la souhaite pour l'amour de vous[1]. Bonsoir; ni vous ni moi n'aimons les longues *lettres*; je ne sais présentement aucune nouvelle, n'ayant songé depuis quinze jours qu'au mariage de mon amie; je suis bien récompensée de mes peines par la joie que j'en ai[2].

APPENDICE A LA LETTRE XXXI.

Nous ajoutons à cette lettre où il est surtout question du mariage de mademoiselle de Pons, une lettre fabriquée par La Beaumelle sur ce sujet, mais qu'il n'a mise que dans l'édition de Nancy, ayant reconnu lui-même qu'il s'était fourvoyé dans ses mensonges. On aura par là une idée de

1. La Beaumelle ajoute ici cette phrase de son invention : « Et voilà comme mon amitié pour mon frère me rend cruelle pour le *genre humain!* » La guerre que prévoit madame Scarron est celle qui eut lieu pour les droits de la reine sur le Hainaut et le Brabant, guerre qui ne commença que l'année suivante et se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle.

2. Madame de Maintenon a parlé dans ses entretiens avec les Dames de Saint-Cyr du mariage de madame d'Heudicourt, et voici ce qu'elle en dit :

« Je me souviens que quand elle se maria, je fus si occupée d'elle que je m'oubliai entièrement et me laissai voir à toute la cour qui vint à ses noces, aussi négligée et aussi lasse qu'une servante. On me mit promptement dans une chambre pour m'habiller à mon tour, et quand je rentrai, madame de Montespan ni personne ne me reconnût, tant on me trouva différente de ce qu'on venoit de me voir, et tout cela, selon ma coutume, pour faire plaisir à mes amies et point par intérêt, car je n'en attendois rien et j'étois bien éloignée en ce temps-là de croire que madame de Montespan seroit après Dieu la première cause de la haute fortune que j'ai faite. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 460.)

[redacted]

ses procédés de fabrication, de son imagination inventive, de sa facilité à imiter le style du temps. Dans cette lettre il suppose que madame Scarron ignore le mariage de mademoiselle de Pons, que ce mariage s'est fait à son insu: elle lui en fait des reproches et lui en demande des nouvelles. On vient de voir dans la lettre à d'Aubigné que c'est elle-même qui fit ce mariage, qu'elle y assista, qu'elle en fut uniquement occupée pendant quinze jours, etc. Or voici ce que La Beaumelle fait écrire à mademoiselle de Pons par madame Scarron :

Paris le 12 août 1666.

« Que je commence par des reproches, je finirai par des compliments. Madame d'Aiguillon a fait part à un de vos amis de votre mariage avec un des plus aimables et des plus honnêtes hommes de la cour; cette affaire est publique; je ne vois personne qui ne m'en parle sans fin. J'en demande des nouvelles à toute la terre, et toute la terre s'imagine que je joue mon rôle, et que je sais ce qu'il y a de plus caché. Je ne vous pardonne point cette réserve, à moins que M. d'Heudicourt ne l'ait exigée dans les articles; et encore ne sais-je pas, si vous auriez dû lui permettre de l'exiger; les droits de l'amitié sont sacrés. Vous avez été la dépositaire de mes plus secrets sentiments et je ne suis pas plus instruite de vous que le public. On dit ici que madame de Chalais a conduit cette affaire, que madame de Thianges[1] vous prépare un présent digne d'elle et de vous; que M. d'Heudicourt est aussi amoureux que l'étoit notre ami; que vous allez à l'autel de l'air le plus noble et le plus désintéressé; que le roi a donné en peu de mots de grandes espérances. Tout cela est-il vrai? Je vous ai promis des compliments, vous n'en aurez point que vous n'ayez satisfait à toutes ces questions : l'amitié me les dicte, que la confiance y réponde. »

Je répète que La Beaumelle a supprimé de lui-même ce

1. Nous prenons ici La Beaumelle en flagrant délit de noms et de personnages inventés.

[redacted]

tissu de mensonges dans les éditions d'Amsterdam, de Glascow, etc., en avouant que la lettre est apocryphe. Qu'on juge par cet exemple de la confiance qu'on doit avoir dans les lettres données par lui, dont nous n'avons ni les originaux *ni les copies*, et surtout dans les sept qui vont suivre.

LETTRE XXXII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre XXXI est la seule authentique que nous ayons de madame Scarron pendant l'année 1666. La Beaumelle a voulu combler cette lacune avec *sept* lettres qu'il a inventées, ainsi que la plupart des faits qu'elles renferment, faits qu'il a reproduits avec plus de détails dans ses *Mémoires*.

La reine mère étant morte le 20 janvier 1666, et madame Scarron se trouvant par là déchue de sa pension, La Beaumelle suppose ou arrange les faits suivants : 1° que madame de Richelieu offre un asile à madame Scarron, *retombée dans la misère* : c'est l'objet d'une lettre ; 2° que madame Scarron *refuse* une proposition de mariage : c'est l'objet de deux lettres ; 3° qu'elle sollicite le rétablissement de sa pension : c'est l'objet d'une lettre ; 4° qu'elle refuse d'aller en Portugal et obtient le rétablissement de sa pension : c'est l'objet de deux lettres ; 5° qu'elle invite Ninon de Lenclos à souper, etc. : c'est l'objet d'une lettre. Excepté le projet de voyage en Portugal, tout cela me paraît inventé. Nous n'avons de détails sur cette partie de la vie de madame de Maintenon que par elle-même, par ce qu'elle a raconté aux Dames de Saint-Cyr, et que l'on trouve dans leurs *Mémoires*, leurs *Notes*, les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* et de *madame de Caylus*, ces quatre sources étant tellement vraies qu'elles paraissent souvent identiques ; or elles sont complétement muettes, sauf le projet de voyage en Portugal, sur tous les détails donnés par La Beaumelle, dans ses *Mémoires* et dans ses *Lettres*. On ne les trouve que dans ces deux ou-

[redacted]

vrages : tous les historiens de madame de Maintenon, même les plus défiants, comme Walkenaer et Monmerqué, les ont puisés à cette source unique. On peut seulement y ajouter : 1° une tradition qu'on retrouve dans les romans du temps, et qui fait rétablir la pension de madame de Maintenon par le crédit de madame de Montespan ; 2° le fameux compliment de Louis XIV à madame Scarron, qui n'est rapporté que par Voltaire, et que celui-ci disait tenir du cardinal de Fleury : « Madame, je vous ai fait attendre longtemps, mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. »

La vérité est que la reine étant morte le 20 *janvier* 1666, madame Scarron cessa de recevoir sa pension, mais qu'elle n'en attendit pas longtemps le rétablissement, puisque le brevet de cette pension est daté du 23 *février* de la même année ; c'est-à-dire que si madame Scarron fut embarrassée à la mort de la reine mère, elle le fut à peine pendant un mois et qu'elle ne retomba nullement dans l'état de misère où elle se trouva à la mort de son mari. Elle n'en a jamais dit un mot à Saint-Cyr, et il est probable que ses amis firent continuer aisément par le roi, si respectueux des volontés de sa mère, une pension déjà établie. On pourrait supposer que le brevet du roi est antidaté, mais en admettant ceci, il est certain que, trois ou quatre mois après la mort de la reine, madame Scarron refusa, nous allons le voir, « de quitter son pays et de renoncer à *sa vie pleine d'agréments*[2] ; » c'est-à-dire qu'elle se retrouvait, après la mort de la reine, dans l'état de fortune où elle était auparavant. Il suit

1. Ce brevet, qui est conservé dans les archives du château de Maintenon, porte que : « S. M. désirant gratifier dame Françoise d'Aubigny, veuve du sieur Scarron, tant en considération des services dudit sieur Scarron que de ceux que le sieur d'Aubigny, son aïeul, a rendus au feu roi Henri IV, et aussi en considération que la feue reine mère avoit accordé à ladite dame Scarron une pension qu'elle lui avoit fait payer jusqu'à son décès, lui accorde et lui fait don d'une pension de 2,000 livres. » 23 février 1666. Signé Louis, et plus bas *Letellier*.

2. *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 65.

[redacted]

de là que les six lettres données par La Beaumelle et qui roulent uniquement sur la misère de madame Scarron, sur ses efforts pour faire *rétablir* sa pension, sur son désespoir, sont *impossibles et inventées*. Nous allons en donner d'autres preuves.

Je n'ai presque rien à dire de la lettre XXXII, qui ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle, édition de Nancy, t. I, p. 34. Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Si La Beaumelle pouvait inspirer la moindre confiance, on croirait aisément que cette lettre a pu être écrite, puisque, en admettant l'état de misère de madame Scarron, elle ne renferme aucune impossibilité. Il est certain que madame de Richelieu, étant intimement liée avec madame Scarron, aurait pu lui faire l'offre qu'on va lire ; mais celle-ci, qui a parlé si souvent de cette dame dans ses entretiens à Saint-Cyr, n'en dit pas un mot.

Madame de Richelieu devant revenir plusieurs fois dans la *Correspondance générale*, il est nécessaire de dire ce qu'elle était.

Anne Poussard de Fors du Vigean avait épousé en premières noces, en 1644, le frère aîné du maréchal d'Albret ; elle devint veuve en 1648 et, l'année suivante, épousa « par son savoir-faire, dit madame de Caylus, et au grand étonnement de toute la cour, le duc de Richelieu », petit-neveu du grand cardinal. Elle maria le fils unique de son premier lit avec la fille unique du maréchal d'Albret. Nous verrons qu'elle devint dame d'honneur de la reine en 1671, et que madame Scarron contribua à cette élévation. L'hôtel Richelieu, où elle demeurait, était situé au coin de la place Royale et de la rue Saint-Louis : il est aujourd'hui détruit.

A MADAME LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Le 10 février 1666.

Je vous remercie, Madame, de tout mon cœur de la retraite que vous m'offrez ; mais je suis bien éloignée aujourd'hui de penser à quitter la rue Saint-Jacques ; il n'y a qu'une vie retirée qui puisse me convenir dans

[redacted]

la situation où me réduit la mort de la Reine. J'aurai l'honneur, Madame, de vous porter moi-même le voile, et tel que vous l'avez commandé. Mon deuil est bien différent de celui de la cour; j'ai à pleurer ma bienfaitrice, et mon repos et mon bonheur. Avez-vous lu, Madame, le sonnet que l'abbé a fait sur cette mort? c'est la plus belle chose du monde. Il faut que l'abbé aime la vertu, puisqu'il la loue si bien.

LETTRE XXXIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les deux lettres suivantes ne se trouvent que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 35 et 37; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 37 et 38), et très-probablement sont de son invention. Louis Racine les apostille : *me sont inconnues*. Dans ces lettres on suppose que madame Scarron, réduite à la misère par la perte de sa pension, reçoit la proposition d'un mariage avec un homme de qualité, vieux, riche, sot et vicieux, que l'on a soin de ne pas nommer. Elle refuse. Il n'y a dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale*, dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr*, dans les *Souvenirs de madame de Caylus*, et dans les autres écrits du temps, aucune trace de cette proposition. Les historiens modernes de madame de Maintenon n'en ont parlé que sur la foi des *Mémoires* et des *Lettres* de La Beaumelle. On est conduit à conclure qu'elle est inventée. En 1674 et à l'époque des démêlés de madame de Maintenon avec madame de Montespan, celle-ci, voulant se débarrasser de celle-là, lui fit, comme nous le verrons, une pareille proposition : il s'agissait alors également d'un homme vieux, riche, sot et vicieux, le duc de Villars-Brancas. Elle refusa. Il est probable que ce fait aura donné à La Beaumelle occasion de composer les deux lettres de 1666.

Ces deux lettres sont les mieux faites de toutes celles qu'il

[redacted]

a inventées. Elles ne renferment que peu de bévues et de contradictions; mais le ton larmoyant qui y règne n'est pas celui de madame de Maintenon et ne convient nullement à sa situation; une femme aussi ferme et aussi éprouvée supportait mieux l'adversité, en admettant que l'adversité fût venue. La première est adressée à la duchesse de Richelieu, ce qui se peut comprendre; la deuxième à Ninon de Lenclos, ce qui est invraisemblable.

A MADAME LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Le 3 mars 1666.

Madame, je le jure en présence de Dieu : quand même j'aurois prévu la mort de la reine, je n'aurois point accepté ce parti : j'aurois encore mieux aimé ma liberté, j'aurois respecté mon indigence. Mes amis sont bien cruels, Madame : ils me blâment d'avoir rejeté les propositions d'un homme riche et de condition, à la vérité, mais sans esprit et sans mœurs. J'ai dit à ce sujet à madame la maréchale tout ce que j'ai pu trouver de plus fort et de plus sensé : elle me condamne; elle m'impute mes malheurs. A la vérité, je n'aurois pas aujourd'hui à regretter la perte de la pension qui me faisoit subsister : mais Dieu y pourvoira; et j'aurois à présent à regretter ma solitude, ma liberté, mon repos, biens que Dieu ne pourroit me rendre sans miracle. Si le refus étoit à faire, je le ferois encore, malgré la profonde misère dont il plaît au ciel de m'éprouver[1]. Je me suis bien consultée; j'ai tout considéré, tout pesé, tout vu. Je ne suis donc pas coupable, Madame; je ne suis que malheureuse : et c'est bien assez.

1. Ceci détruit toute la vraisemblance de la lettre. Au 3 mars, la pension était rétablie, et si elle ne l'était pas encore, madame Scarron, sage et économe comme elle l'était, ne pouvait être réduite à une *profonde misère*.

[redacted]

LETTRE XXXIV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, comme la précédente, est impossible, quoiqu'elle soit habilement faite, le sujet même de la lettre n'ayant jamais existé. On ne trouve nulle part que madame Scarron, depuis la mort de son mari, ait eu des relations avec Ninon de Lenclos; d'ailleurs nous avons vu qu'elle était déjà occupée de dévotion, et c'est pendant cette année qu'elle se mit sous la direction du sévère abbé Gobelin. Enfin, il n'est pas vraisemblable que, dans la circonstance qu'on suppose, elle soit allée prendre la courtisane pour conseillère et confidente. Il faut répéter qu'il n'existe aucune lettre de madame Scarron à Ninon de Lenclos, et que toutes celles qu'a données La Beaumelle sont inventées.

A MADEMOISELLE DE L'ENCLOS.

Le 8 mars 1666.

Votre approbation me console de la cruauté de mes amis; dans l'état où je suis, je ne saurois me dire trop souvent, que vous approuvez le courage que j'ai eu de m'y mettre[1]. A la place Royale on me blâme, à Saint-Germain[2] on me loue; et nulle part on ne songe à me plaindre ni à me servir. Que pensez-vous de la comparaison qu'on a osé me faire de cet homme à M. Scarron? O Dieu! quelle différence! Sans fortune, sans plaisirs, il attiroit chez moi la bonne compagnie : celui-ci l'auroit haïe et éloignée. M. Scarron avoit cet enjouement que tout le monde sait, et cette bonté d'esprit que presque

1. Répétons qu'à la date du 8 mars la pension de madame Scarron était rétablie.

2. A Saint-Germain, c'est-à-dire à la cour. Madame Scarron n'était point connue à la cour de telle façon qu'on y pût parler d'elle.

[redacted]

personne ne lui a connue. Celui-ci ne l'a ni brillant, ni badin, ni solide : s'il parle, il est ridicule. Mon mari avoit le *fonds* excellent; je l'avois corrigé de ses licences. Il n'*étoit* ni fou, ni vicieux par le cœur; d'une probité *reconnue*, d'un désintéressement sans exemple. C*** n'aime que ses plaisirs, et n'est estimé que d'une jeunesse perdue. Livré aux femmes, dupe de ses amis, haut, emporté, avare, et prodigue : au moins m'a-t-il paru tout cela. Je vous sais bon gré de ne l'avoir pas reçu, malgré les recommandations de La Châtre[1], il n'auroit pas senti que la première fois devoit être la dernière. Assurez ceux qui attribuent mon refus à un engagement, que mon cœur est parfaitement libre, veut toujours l'être, et le sera toujours. Je l'ai trop éprouvé, que le mariage ne sauroit être délicieux; et je trouve que la liberté l'est. Faites, je vous prie, mes compliments à M. de la Rochefoucault[2], et dites-lui que le livre de Job et le livre des *Maximes* sont mes seules lectures. Vous ne serez pas remerciée, puisque vous ne voulez pas l'être; mais la reconnoissance ne perd rien au silence que vous m'imposez. Que je vous dois de choses, ma très-aimable[3]!

1. Les recommandations de La Châtre arrivent ici malheureusement pour la vraisemblance de la lettre.

2. Ninon avait-elle des relations avec l'ami de madame de la Fayette?

3. Dans l'édition de Nancy, La Beaumelle ajoute : « Et qu'il m'est doux de vous les devoir! »

[redacted]

LETTRE XXXV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici encore une lettre qui ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 39, de l'édit. de Nancy ; t. I, p. 40 de l'édit. d'Amsterdam), et qui est très-probablement inventée. Elle est adressée à une dame imaginaire, ou du moins sur laquelle on ne trouve pas le moindre renseignement. Les faits qu'elle renferme paraissent vraisemblables, mais il n'y en a trace nulle part ; ils n'ont absolument pour garant que La Beaumelle, et ils sont dominés par celui-ci : au 28 avril 1666, la pension de madame Scarron était rétablie.

La première phrase se rapporte à une prédiction qu'avait faite à madame Scarron un nommé Tarbé qui se mêlait d'astrologie. « C'étoit une espèce d'architecte, racontait-elle aux Dames de Saint-Cyr, qui me dit pendant que j'étois encore fort éloignée de la faveur, que j'aurois un jour tous les plus grands honneurs auxquels une femme peut parvenir, etc. » (Voir *Lettres hist. et édif.*, t. I, p. 457.) Tout le reste de la lettre ne paraît pas avoir le moindre fondement : *M.* ***, *madame de Chalais*, *madame de Lyonne*, *le duc*, *le maréchal*, semblent des noms mis en avant pour donner de la vraisemblance à la lettre [1]. Il est certain que madame de Chalais, depuis si fameuse sous le nom de princesse des Ursins, était connue de madame Scarron, qui la voyait dans les hôtels d'Albret et de Richelieu ; mais madame Scarron n'a jamais eu de relations avec madame de Lyonne, l'une des héroïnes de l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

A MADAME DE CHANTELOU.

Passy, 28 avril 1666.

Me voilà, Madame, bien éloignée de la grandeur prédite ! Je me soumets à la Providence : et que gagnerois-je à murmurer contre Dieu ? Mes amis m'ont con-

1. Voir page 110.

[redacted]

seillé de m'adresser à M. ***, comme s'ils avoient oublié les raisons que j'ai de n'en rien espérer. Irai-je le regagner par mes soumissions, et briguer l'honneur d'être à ses gages ? On m'a envoyée à M. Colbert, mais sans fruit. J'ai fait présenter deux placets au roi, où l'abbé Testu a mis toute son éloquence : ils n'ont pas seulement été lus. Oh ! si j'étois dans la faveur, que je traiterois différemment les malheureux ! Qu'on doit peu compter sur les hommes ! Quand je n'avois besoin de rien, j'aurois obtenu un évêché[1] : quand j'ai besoin de tout, tout m'est refusé. Madame de Chalais m'a offert sa protection, mais du bout des lèvres ; madame de Lyonne m'a dit : *Je verrai*, *je parlerai*, du ton dont on dit le contraire. Tout le monde m'a offert ses services et personne ne m'en a rendu. Le duc est sans crédit, le maréchal occupé à demander pour lui-même. Enfin, Madame, il est très-sûr que ma pension ne sera point rétablie. Je crois que Dieu m'appelle à lui par ces épreuves : il appelle ses enfans par les adversités ; qu'il m'appelle ! je le suivrai dans la règle la plus austère : je suis aussi lasse du monde que les gens de la cour le sont de moi. Je vous remercie, Madame, des consolations chrétiennes que vous m'offrez et des bontés que mon frère m'écrit que vous daignez lui témoigner.

LETTRE XXXVI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de la Beaumelle (t. I, p. 41, de l'édition de Nancy ; t. I, p. 41, de l'édition d'Amsterdam). Racine la qualifie : *m'est inconnue.* Elle

1. Madame Scarron n'a pu s'exprimer ainsi.

[redacted]

est certainement inventée. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* :

« A peu près dans ce même temps, une des princesses de Nemours devint reine de Portugal ; les amis de madame Scarron lui inspirèrent un grand désir de la mener avec elle ; cette occasion paroissoit avantageuse pour elle ; mais d'un autre côté, il étoit bien triste de quitter son pays et de renoncer à une vie aussi douce que l'étoit la sienne[1] ; les raisons qu'elle trouvoit pour et contre la tinrent quelque temps en balance ; mais enfin son étoile l'emporta ; Dieu la destinoit à autre chose ; elle refusa les offres de la reine de Portugal. »

Avec cette anecdote, La Beaumelle a composé la lettre suivante qui est impossible. Remarquons d'abord la date : 30 juin 1666. Or, la princesse de Nemours était partie le 29 mai et se maria à Lisbonne le 28 juin ; de sorte qu'elle était mariée quand La Beaumelle fait hésiter madame Scarron à l'accompagner. Puis il suppose que madame Scarron accepte les propositions de la princesse de Nemours, parce qu'elle est dans la misère ; or sa pension était rétablie et elle avait repris *sa vie douce et pleine d'agréments ;* enfin il ajoute qu'étant décidée à partir, et avant de le faire, elle s'adresse à mademoiselle d'Artigny pour avoir une audience de madame de Montespan.

Qu'était mademoiselle d'Artigny ? C'était une des filles d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans, et elle avait été la confidente, on peut même dire, l'entremetteuse des amours de mademoiselle de la Vallière. « Le roi lui donna, dit madame de Motteville, de considérables sommes d'argent, et la fit épouser au comte du Roure avec de grands avantages. Elle eut sujet, selon les fausses maximes du monde, de s'estimer heureuse d'avoir été la confidente des secrets du roi ; car, de pauvre et accablée de mauvaise fortune, elle

1. Madame de Caylus répète la même anecdote, et à la place de ces mots, elle met : « Une vie pleine d'agréments. » Voir plus haut p. 112.

[redacted]

devint une grande dame [1]. » De plus, mademoiselle d'Artigny épousa le comte du Roure le 10 janvier 1666, c'est-à-dire avant la mort de la reine mère, et elle alla immédiatement avec son mari qui était gouverneur du Vivarais. Au 30 juin 1666, elle s'appelait donc madame du Roure, non pas mademoiselle d'Artigny, et n'était pas à la cour; elle n'y revint que l'année suivante. Il n'est donc pas possible qu'elle ait reçu une lettre de madame Scarron, le 30 juin, lui demandant la faveur d'une audience auprès de madame de Montespan. Madame Scarron ne la connaissait probablement pas; enfin ce n'est pas à la confidente de mademoiselle de la Vallière qu'elle se serait adressée pour avoir audience de madame de Montespan.

Je ne relèverai pas toutes les bévues qui se trouvent dans la lettre; je me contente de signaler la fin qui est complétement impossible.

Voici d'abord la lettre :

A MADEMOISELLE D'ARTIGNY.

30 juin 1666.

Si tout ce que madame l'ambassadrice me dit de la *donna cameira* [2] est vrai, je n'aurai lieu de regretter ni Paris ni le Poitou. Notre princesse est riche et bonne [3], elle a été élevée ici, et elle aimera tout ce qui en est. Je ne serai pas mal à la cour; ce n'est qu'un enfant, mais aimable et d'un bon naturel [4]. Les Portugais sont polis à l'excès, pleins d'esprit et magnifiques, à en juger par ceux-ci. A Lisbonne, il y a plus de société qu'on ne

1. *Mémoires*, t. IV, p. 417.

2. Il y a dans l'édition de Nancy *dona Almeira*.

3. « Il n'y avoit pas cent mille francs de rente dans toute la maison de Nemours, » dit la grande *Mademoiselle* (*Mémoires* t. IV, p. 199).

4. Cette enfant, d'un bon naturel, avait plus de 20 ans; elle accusa son mari Alphonse VI d'impuissance, le détrôna, l'emprisonna et épousa son frère Pierre II.

[redacted]

dit, et les chaleurs n'y sont pas excessives. Enfin on m'y promet toutes sortes d'agréments. Et que quitté-je ici? des amis à qui je suis à charge, des gens qui ne savent pas servir l'infortune[1]. Le maréchal d'Albret est le seul qui me reste. Mais les choses sont bien changées; autrefois mon ami, il est aujourd'hui mon protecteur. Il a bien voulu s'intéresser pour moi auprès de madame de Montespan. Ménagez-moi, je vous prie, l'honneur de lui être présentée lorsque j'irai vous faire mes remercîments et mes adieux. Que je n'aie point à me reprocher d'avoir quitté la France sans en avoir revu la merveille!

Il semblerait, au ton des deux dernières phrases, que madame Scarron connaît à peine, et de loin seulement, madame de Montespan, et que celle-ci, déjà maîtresse du roi, est regardée comme la source de toutes les grâces. Rien de tout cela n'est vrai. Madame Scarron connaissait intimement madame de Montespan dont le mari était cousin germain du maréchal d'Albret, et qu'elle voyait presque tous les jours. « C'est à l'hôtel d'Albret, disent les Dames de Saint-Cyr, que madame de Montespan connut madame de Maintenon; son esprit lui plut et le sien fit le même effet sur cette dame... » Saint-Simon s'exprime de même : « M. et madame de Montespan ne bougeoient de chez le maréchal, et ce fut là où elle connut madame Scarron et prit amitié pour elle. » Il n'est donc pas possible que madame Scarron ait eu besoin de mademoiselle d'Artigny pour lui ménager « l'honneur d'être présentée à madame de Montespan. » Quant à la flatterie qui termine la lettre, on la comprendrait quelques années plus tard, quand madame de Montespan était au comble de la faveur; mais à cette époque, en 1666, elle

1. Il faut répéter que la pension de madame Scarron était rétablie, qu'elle n'avait plus besoin ni du maréchal d'Albret, ni de madame de Montespan, en supposant qu'elle ait eu recours à leur crédit.

[redacted]

n'avait pas même attiré les regards de Louis XIV, et l'on peut voir dans les *Mémoires de Mademoiselle* (t. IV, de l'édit. Chéruel) la position très-effacée qu'elle avait alors à la cour. Le roi avait à cette époque, pour maîtresse déclarée, mademoiselle de la Vallière, qui lui donnait, le 2 octobre de cette année 1666, une fille qui fut la première mademoiselle de Blois, et le 4 octobre de l'année suivante, un fils qui fut le comte de Vermandois. C'est dans cette année 1667, le 14 mai, que mademoiselle de la Vallière fut déclarée duchesse; c'est en juin 1667 qu'elle alla trouver si hardiment le roi, en présence de la reine, à l'armée de Flandre, et que madame de Montespan disait tout haut : « Dieu me garde d'être la maîtresse du roi; mais si je l'étois, je serois bien honteuse devant la reine! » Enfin, les relations du roi avec madame de Montespan, tenues d'abord très-secrètes, ne commencèrent à être soupçonnées qu'en 1669. Il est donc impossible que madame Scarron ait usé en 1666 de cette grosse et inutile flatterie : « que je ne quitte pas la France sans en avoir revu la merveille! »

LETTRE XXXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

¶ Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 43, édit. d'Amsterdam, t. I, p. 43); Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* C'est la continuation du roman de la lettre précédente. Les *Lettres galantes* de madame Dunoyer (t. I, p. 106) racontent les faits de cette lettre à peu près de la même façon; et c'est probablement dans ce recueil mensonger que La Beaumelle les a pris. « On conseilla à madame Scarron de s'insinuer auprès de madame de Montespan qui étoit maîtresse du roi. Madame Scarron lui fut présentée et lui parla avec tant de grâce, que madame de Montespan, touchée de l'état où elle la voyoit, résolut de l'en tirer et voulut se charger de donner pour elle un placet au roi... Madame Scarron revint remercier madame de Mon-

[redacted]

tespan qui la trouva si fort à son gré, qu'elle voulut la présenter au roi... » L'appendice de la lettre précédente démontre que le récit de madame Dunoyer et la lettre donnée par La Beaumelle sont tous deux romanesques.

A MADAME DE CHANTELOU.

Paris, 11 juillet 1666.

Je n'irai point en Portugal, Madame, c'est une chose décidée. Ces jours passés, madame de Thianges[1] me présenta à sa sœur, lui disant que je devois partir incessamment pour Lisbonne. Pour Lisbonne ! dit-elle, mais cela est bien loin, il faut rester ici ; Albret m'a parlé de vous, et je connois tout votre mérite[2]. J'aimerois bien mieux, disois-je en moi-même, qu'elle connût toute ma misère. Je la lui peignis, mais sans me ravaler ; elle m'écoutoit avec attention, quoiqu'elle fût à sa toilette[3]. Je lui dis que ma pension étoit supprimée, que j'avois sollicité en vain M. Colbert ; que mes amis avoient inutilement présenté des placets au roi ; que j'étois obligée de chercher hors de ma patrie une subsistance honnête, que la longueur du voyage ne m'effrayoit point, puisque j'avois fait dès mon enfance celui

1. Sœur de madame de Montespan.

2. Ce ton de protectrice et de parvenue n'est pas possible, d'après les relations qui existaient depuis longtemps entre madame Scarron et madame de Montespan. (Voir la note de la page 109.)

3. Tout cela est évidemment du style et de l'invention de La Beaumelle. Il est possible que le placet de madame Scarron ait été présenté par madame de Montespan au roi, qui l'agréa ; mais l'entrevue des deux dames n'a pu se passer comme le raconte la lettre. C'est un roman complet : fait principal, détails, paroles, tout est inventé. Je le répète : Madame Scarron et madame de Montespan étaient depuis longtemps amies ; la seconde n'était pas alors en position de prendre envers la première ce ton de protectrice à sa toilette, et dans quels termes !

[redacted]

de l'Amérique[1]. Enfin, madame de la Fayette auroit été contente du vrai de mes expressions et de la brièveté de mon récit. Madame de Montespan en parut touchée, et m'en demanda le détail dans un mémoire qu'elle se chargea de présenter au roi. Je la remerciai très-affectueusement. J'écrivis à la hâte mon placet, et j'en fus aussi contente que si notre abbé y avoit mis tout son esprit. Je le lui fis remettre par la bonne dame. Le roi l'a, dit-on, reçu avec bonté : peut-être la main qui l'a offert l'aura rendu agréable. M. de Villeroy s'est joint à elle : c'est presque le seul homme de ma connoissance que je n'avois pas prié de me servir, et le seul qui m'ait servi. Enfin ma pension est rétablie sur le même pied que la feue reine me l'avoit accordée. Deux mille livres, c'est plus qu'il n'en faut pour ma solitude et pour mon salut. A mon lever, j'ai trouvé un billet de M. d'Albret qui m'annonce cette nouvelle, et me l'annonce par ordre exprès. Je crois que vous en faire part est la meilleure réponse à votre lettre d'adieu. J'irai demain remercier madame de Montespan et M. d'Alincourt[2].

LETTRE XXXVIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, comme la précédente, ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 45, de l'édit. de Nancy;

1. Tout cela est impossible. A cette époque, la pension de madame Scarron était rétablie; elle n'avait pas eu dessein d'aller en Portugal pour sortir de la misère, mais pour y trouver un emploi distingué, etc., etc.

2. François de Neufville, duc et maréchal de Villeroy, né en 1643, mort en 1730. Il portait, du vivant de son père, le nom de d'Alincourt.

[redacted]

t. I, p. 45 de l'édit. d'Amsterdam). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle est certainement inventée. Madame Scarron, depuis que sa pension était rétablie, avait repris sa vie ordinaire, mais elle ne donnait pas à souper, et elle n'a jamais écrit de ce ton leste et grossier. La lettre qui suivra celle-ci, et qui est du maréchald'Albret, témoigne seule qu'on parlait un autre langage dans la société de madame Scarron.

Il est temps de dire ce qu'était ce maréchal. César, comte de Miossens, était né en 1614, et s'était montré très-dévoué à la reine et à Mazarin : il « eut le bâton de maréchal, dit Saint-Simon, pour avoir conduit les princes à Vincennes. » C'était un homme de beaucoup d'esprit et de grandes manières, l'un des amis assidus de Scarron. « Votre carrosse, lui écrivait celui-ci en 1659, rend ma petite porte vénérable à tous les habitants de la rue Saint-Louis. » On a dit, comme pour tous ceux qui ont approché madame Scarron, qu'il avait été son amant ; mais comme pour tous les autres, sans apporter la moindre preuve. Nous avons vu plus haut qu'il avait contribué à la liaison de sa femme avec la jeune veuve, à cause de sa vertu. Quand à l'objet de la lettre, c'est-à-dire à la jalousie de Ninon envers madame Scarron qui lui aurait enlevé l'amour du maréchal, cela n'a pas de fondement. Le maréchal a été deux fois l'amant de Ninon : une première fois vers 1645 et après le duc de Châtillon, comme le dit l'élégie de Saint-Évremond ; une seconde fois, en 1656, et après Villarceaux : « Villarceaux, dit Tallemant des Réaux à cette date, prit jalousie du maréchal d'Albret, qui en conta à Ninon pour la seconde fois. » En 1666, à la date de la lettre XXXVIII, il n'était plus question des amours de Ninon avec le maréchal ; Ninon avait quarante-six ans et n'avait plus la retenue et le bon goût de sa jeunesse ; le maréchal en avait cinquante-deux, et vivait dans une grande piété. Il fut nommé gouverneur de la Guyonne en 1670, et mourut en 1676. Voici en quels termes madame Scarron parle de cette mort à son frère : « M. le maréchal d'Albret est mort et m'a écrit une heure avant d'expirer, d'un style qui marque l'estime et l'amitié qu'il avait pour moi ; c'est une perte irré-

[redacted]

parable et qui me donne une tristesse mortelle. Il est mort comme un saint. »

Revenons à la lettre XXXVIII : madame Scarron, d'après La Beaumelle, dit à Ninon : « Je vous attends, à moins *que le marquis* n'y mette obstacle. » Le marquis, c'est Villarceaux, d'où il suit que celui-ci serait encore l'amant de Ninon. Mais il y avait dix ans qu'il ne l'était plus. C'est ce que Tallemant des Réaux affirme : « Vers l'an 1657, Villarceaux se vantoit tout haut qu'il en étoit défait pour toujours. » La lettre qu'on va lire est donc un tissu de maladroites faussetés.

A MADEMOISELLE DE L'ENCLOS.

Paris, le 18 juillet 1666.

Le maréchal d'Albret est mon ami de tous les temps : je ne sache pas qu'il ait été mon amant. Quand on vous a servi, belle Ninon, on devient d'une délicatesse extrême. Je le vois tous les jours ; et vous savez bien qu'on peut le voir sans danger. Vous vous plaignez de son absence, je suis trop fidèle à l'amitié pour que vous puissiez vous en prendre à moi. Venez souper chez moi ce soir, et préparez votre vengeance. Madame de Fiesque et madame de Coulanges ont fait partie de mettre le maréchal de belle humeur. Je vous attends, à moins que le marquis n'y mette obstacle. Menez-le, si vous ne portez pas votre luth : mais songez bien qu'il nous faut ou le luth ou le marquis.

LETTRE XXXIX[1]

LE MARÉCHAL D'ALBRET A M. D'AUBIGNÉ.

De Paris, ce 15 août 1666.

L'affaire que vous avez avec M. le chevalier de Lussé me donne de l'inquiétude[2], car elle est très fâcheuse et par sa nature et par la considération de M. et de madame de Piennes. J'ai prié M. le marquis d'Hervant de proposer à M. de Piennes de la terminer à l'amiable, et que je me fesois fort de vous faire consentir d'en passer par le jugement de lui-même, quoiqu'oncle du chevalier de Lussé, de M. d'Hervant et de moi. Je saurai bientôt s'il accepte mon offre, dont je m'assure que vous ne disconviendrez pas, ne doutant point que vous ne soyez bien persuadé que vos intérêts ne sauroient être ménagés par aucun de vos amis et de vos serviteurs qui les prenne plus à cœur que je ferai toute ma vie. Cependant je vous prie comme votre ami, et je vous ordonne comme votre supérieur, de n'en venir à aucune voie de fait, directement ni indirectement, avec M. le chevalier de Lussé, et de ne faire porter ni recevoir aucune parole à lui ni de

1. *Autographe* tiré des Mémoires originaux sur la maison d'Aubigné, fol. III, Biblioth. du Louvre. — J'insère cette lettre, qui est en dehors de mon sujet, pour donner une idée du style du maréchal d'Albret, et parce qu'elle est adressée au frère de madame Scarron.

2. J'ignore quelle est cette affaire, mais on peut le deviner à la conduite de Charles d'Aubigné qui avait en partie les défauts et même les vices de son père.

[redacted]

lui. Il n'y a rien de si facile que de se perdre en ce temps ici, ni rien de si difficile que de sortir d'une méchante affaire quand on a été assez malheureux pour y être tombé. Vous apprendrez le reste de madame votre sœur. Je vous conjure de me conserver vos bonnes graces et de compter sûrement sur mon très humble service.

LE MARÉCHAL D'ALBRET.

LETTRE XL

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous n'avons pas trouvé de lettre de madame Scarron pour l'année 1667. En cette année, elle fit un voyage dans le Poitou pour y voir sa famille et sa chère mère Céleste. M. et madame Villette, ses oncle et tante, étaient morts : elle demeura chez leur fils, Philippe de Villette, qui était marié depuis cinq ans. Par son entremise et à sa sollicitation, elle se réconcilia avec ses autres parents qui avaient persécuté sa mère, et elle consentit à voir la deuxième fille de Caumont d'Adde et de Marie d'Aubigné, les filles de Sansas de Nesmond, les fils et petits-fils du deuxième lit de Caumont d'Adde, etc.[1]. Nous n'avons d'autre renseignement sur ce voyage qu'un reçu (publié dans le *Bulletin du Bibliophile*, septembre 1860) donné à M. de Villette pour des papiers de famille remis entre les mains madame Scarron, et qui est daté du 7 octobre 1667.

A la suite de ce voyage, elle devint en quelque sorte la chargée d'affaires de ses parents du Poitou, qui lui supposaient un grand crédit à cause de ses relations avec les gens de cour. Nous allons voir dans la lettre XL que les de Launay, les Caumont, etc., l'importunèrent d'affaires plus ou moins importantes. Elle ne prit un grand intérêt

1. Voir l'*Introduction*.

[redacted]

qu'à celles de son cousin de Villette, qu'elle aimait comme un frère.

Philippe Le Valois, qui prit plus tard le titre de marquis de Villette, était né en 1632. Dès l'âge de 17 ans, il avait servi dans l'infanterie et avait été réformé à la paix des Pyrénées. En 1662, il s'était marié avec Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, qui lui donna deux fils et une fille dont nous parlerons plus tard. Parvenu à l'âge de trente-cinq ans, n'ayant qu'une fortune médiocre avec beaucoup d'intelligence et d'activité, il supportait impatiemment l'oisiveté où il était réduit dans sa province. Il cherchait à ravoir un emploi soit dans l'armée, soit dans les ambassades, et chargea madame Scarron de le solliciter. Nous allons voir qu'elle y travailla avec beaucoup de zèle et avec peu de succès.

A MONSIEUR DE VILLETTE[1].

Ce jeudi 22 mars 1668.

J'ai reçu votre lettre et vos mémoires; je les consulterai pour vous en rendre compte. M. de Barillon[2] doit venir faire un tour ici; je voudrois bien

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Paul de Barillon d'Amoncourt, maître des requêtes et ambassadeur en Angleterre. C'était un homme fort distingué par l'esprit et le caractère, de la société de madame de Sévigné, et que madame Scarron avait beaucoup connu à l'hôtel d'Albret. « M. de Barillon, dit mademoiselle d'Aumale, avoit toujours passé hautement pour aimer madame de Maintenon avant sa faveur, et la voyant depuis, un jour qu'elle passoit dans la galerie de Versailles suivie de bien des courtisans, il la montroit, disant : « J'avois bien tort. » Madame de Maintenon consultait ce seigneur dans toutes ses affaires et dans toutes celles où son frère était intéressé. A Saint-Cyr, elle en parlait souvent et c'est à lui qu'elle tint un propos qui résume toute sa vie : « Je disois à M. de Barillon, il y a bien des années, racontait-elle aux Dames de Saint-Louis, qu'il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irrépro-

[redacted]

prendre son avis, car j'y ai beaucoup de confiance.

M. Barentin[1] me vient chercher; je vais chez lui et nous ne nous trouvons point; il a beaucoup d'affaires, et mademoiselle de Marlot est malade : voilà de quoi l'occuper.

Je voudrois bien que vous fussiez employé, et je comprends qu'il est cruel, avec autant d'esprit que vous en avez, d'être inutile, et de passer votre vie dans une province; mais je doute que vous rentriez dans l'emploi étant aussi oublié que vous l'êtes et n'ayant point de patron à la cour. Quant à la guerre, vous feriez une grande folie d'y songer, on croit que la paix se fera cet été[2]; mais quand çela ne seroit pas, on se ruine dans le service, ce n'est pas le parti d'un homme marié; si vous ne l'étiez pas, je vous conseillerois de vendre Mursay et de le hasarder pour votre fortune. Vous n'êtes plus en état de prendre de pareilles résolutions, et je crois que le meilleur conseil pour vous est de vivre doucement. Les recommandations auprès de M. de Louvois sont des chansons, si elles ne sont bonnes, et il n'y en a guère auprès de lui; ils sont accablés de gens qui leur demandent des emplois, et en tout on aime les gens qui peuvent y faire de la dépense.

M. de Fonmort[3] m'a fait commencer une affaire

chable. Il trouva que j'avois raison, et qu'en effet il n'y a rien de si habile que d'être, par sa bonne conduite, à l'abri de toutes sortes de reproches. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 75).

1. Barentin (Jacques-Honoré), conseiller au Parlement de Paris, intendant du Poitou.

2. En effet, la paix fut conclue cette année à Aix-la-Chapelle.

3. M. de Fontmort était un gentilhomme de Niort qui avait

[redacted]

contre un nommé Rouget, dont j'ai bien peur qu'il ne vienne pas à son honneur. On a dit à madame de Brancas que M. de Fonmort recevoit une pension de Rouget et qu'il n'en étoit malcontent que parce que l'autre ne lui donne plus; cela est bien sale, et je crains fort qu'en se poussant les uns les autres ils ne se déshonorent; pour moi, je leur en dirai mon avis bien franchement. Je doute que M. et madame de Fonmort fassent ici un voyage ni utile, ni agréable, ni honnête; du reste, ils font fort bien d'y venir; vous avez bien fait de n'être point de la partie; si cette fantaisie vous prenoit, il vaudroit mieux que ce fût de votre chef.

Voilà les *reliefs*[1] du petit de Launay[2]. Assurez bien madame sa mère que ce n'est pas ma faute si elle ne les a pas eus plus tôt; j'en ai parlé ici et toutes les fois que j'ai été à Saint-Germain; enfin, la dernière fois que j'y allai, j'ordonnai à un maître d'hôtel de madame d'Heudicourt d'aller tous les matins chez

épousé la deuxième fille de M. et madame de Villette (oncle et tante de Françoise d'Aubigné); il était donc par alliance cousin germain de madame Scarron.

1. On entend par *reliefs*, dit le Dictionnaire de Furetière, « un droit qu'un fief doit au seigneur dominant, presque en toutes mutations, et qui consiste en une année de revenu. » Cela se dit aussi « des lettres qu'on obtient pour relever un appel interjeté et faire intimer devant le juge supérieur la partie qui a obtenu sentence à son profit. »

2. On se rappelle que Caumont d'Adde avait eu deux filles de son mariage avec Marie d'Aubigné (voir l'*Introduction*, p. 7) : l'aînée mariée à Sansas de Nesmond, la cadette à Pierre de Guilloteaux, sieur de Launay ou Launé. Le petit Launay est le fils de de celle-ci, qui était veuve. Voir mon ouvrage : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.*

[redacted]

M. de Saint-Pouanges[1]; il me les envoya hier. Faites mes compliments à madame de Mougon[2] et à mesdemoiselles ses sœurs.

Je vous prie de dire à madame de la Pannerie que je n'ai point reçu un panier qu'elle me mande m'avoir envoyé.

Mon frère se porte très-bien, et est en garnison sur la frontière de la Suisse; j'espère que le régiment où il est servira en Flandre.

Adieu, mon cher cousin; je suis très-abattue du carême, et je me repens de m'y être engagée. Mille amitiés pour moi à ma cousine; je l'aime toujours, et je souhaiterois de tout mon cœur d'être trois mois avec vous à Mursay.

LETTRE XLI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 48 de l'édit. de Nancy; t. I, p. 46 de l'édit. d'Amsterdam). Louis Racine l'annote ainsi : *m'est inconnue; je la crois fausse.* Un seul fait le démontre : La Beaumelle date la lettre du 15 novembre sans indiquer l'année; le nom de l'abbé Gobelin place cette année en 1667 *ou 1668*; dans le courant de la lettre on lit : « Le père Bourdaloue ne parleroit pas sur ce ton. » Or, en 1668, Bourdaloue n'était pas encore connu : il ne vint à Paris qu'en 1669! Il prêcha son premier Avent à la cour en 1670[3]!

1. Premier commis de M. de Louvois.
2. Madame de Mougon était la fille aînée de Sansas de Nesmond, mariée à Avice, sieur de Mougon (Voir la note 1 de la page 33).
3. Voir la lettre de madame de Sévigné du 3 décembre 1670.

[redacted]

A cette époque madame Scarron, parvenue à l'âge de trente-quatre ans, s'était jetée entièrement dans la dévotion, et, sans abandonner ses amis, vivait dans une plus grande retraite. Elle avait pris pour directeur un prêtre fort austère et d'un esprit assez médiocre, l'abbé Gobelin, qui eut sur elle la plus grande influence pendant vingt-quatre ans. Voici ce que raconte à ce sujet mademoiselle d'Aumale, et qui aura certainement fourni à La Beaumelle le sujet de sa lettre.

« Une des premières pratiques qu'il lui donna fut de tâcher d'ennuyer tout le monde dans la conversation, parce qu'il vit en elle cette envie de plaire si naturelle à l'amour-propre, et dans laquelle elle avoit si bien réussi qu'on la désiroit partout. Après cette première pratique, ses amis la trouvèrent tout d'un coup changée, car elle prit cette pratique fort à cœur, voulant obéir. Elle prit donc le parti de ne plus parler, elle qui le faisoit avec tant d'agrément, de vivacité et d'esprit; elle se contraignit si fort là-dessus, que cela la rebuta de la piété. M. l'abbé Testu l'étant venu voir, et apercevant comme les autres le changement qui étoit en elle, lui dit : « Madame, je ne veux pas savoir votre secret, mais vous avez affaire à un indiscret. »

Quant à l'abbé Testu, à qui est adressée la prétendue lettre XLI, voici ce qu'il était, d'après madame de Caylus : « Il dominoit à l'hôtel de Richelieu et s'en croyoit le Voiture. C'étoit un homme plein de son propre mérite, d'un savoir médiocre et d'un caractère à ne pas aimer la contradiction; aussi ne goûtoit-il pas le commerce des hommes: il aimoit mieux briller au milieu d'un cercle de dames... Il faisoit des vers médiocres, et son style étoit plein d'antithèses et de pointes... » (*Souvenirs*, p. 138 de l'édit. de 1806.) Il est mieux traité par Saint-Simon : « C'était un fort honnête homme, de bonne famille du parlement, plein d'esprit, de lettres, autrefois très-galant, singulier et vif à l'excès, qui a passé sa vie, jusqu'à la dernière vieillesse, dans le grand monde et dans les meilleures compagnies. Il étoit fort de celles de l'hôtel d'Albret et avoit conservé un commerce continuel avec madame de Maintenon, souvent utile à ses amis. Il a conservé un ascen-

[redacted]

dant sur elle jusqu'à la gronder et à lui parler de toutes choses... » Je n'ai pas trouvé de lettres authentiques de madame de Maintenon à l'abbé Testu.

A MONSIEUR L'ABBÉ TESTU.

Paris, le 15 novembre 1668 ?

Ne vous alarmez pas de ma dévotion, mon pauvre abbé. Rassurez l'hôtel de Richelieu; on n'oublie pas dans la solitude des amis à qui l'on en doit tous les agréments. Ma vie, dites-vous, n'a pas besoin de réforme; le père Bourdaloue ne me parleroit pas sur ce ton. Vous êtes aujourd'hui mondain, vous ne le serez pas toujours; viendra un temps, où vous préférerez le ciel à la terre : vous êtes fait pour Dieu. Ceux qui attribuent ma retraite à un dépit, sans doute ne me connoissent pas. Ai-je jamais donné lieu à de pareils soupçons? Elle est le fruit de réflexions sérieuses; je fuis le monde parce que je l'ai trop aimé, parce que je l'aime trop. Vous *me dites qu'on y peut* faire son salut; vous devez sentir vous-même combien cela est difficile. J'aime bien cette maxime du père Joseph : pour être vertueux à Paris, il ne suffit pas de le vouloir. Je ne veux pourtant pas en sortir encore : trop de chaines m'y attachent, et, à ma foiblesse, je sens que je ferois des efforts inutiles. On vous a dit vrai si l'on vous a dépeint mon directeur[1] comme un homme rigide; mais vous ne devriez pas vous le figurer ridicule. Il ne défend point les plaisirs innocents; mais il ne permet pas de traiter d'innocents ceux qui sont criminels. Sa piété est douce, gaie, point fastueuse; il n'exige pas une vie toujours mortifiée, mais il veut une vie chrétienne et active : c'est un homme admirable. Je vous l'enverrai, si vous souhaitez,

1. L'abbé Gobelin. Nous en parlerons plus loin.

[redacted]

à vous et à Guébriant[1]. Il commence par s'emparer des passions, il s'en rend maître, et il y substitue des mouvements contraires. Il m'a ordonné de me rendre ennuyeuse en compagnie, pour mortifier la passion qu'il a aperçue en moi de plaire par mon esprit; j'obéis, mais voyant que je bâille et que je fais bâiller les autres, je suis quelquefois prête à renoncer à la dévotion.

LETTRE XLII[2]

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[3].

Décembre 1668.

J'ai été si incommodée de mes migraines dans les commencements que mon cousin a été ici[4], que je n'ai pu vous écrire ; mais puisque je me porte beaucoup mieux depuis huit ou dix jours, il faut que je vous dise moi-même de mes nouvelles, et que je vous rende mille grâces des marques de souvenir que vous me donnez dans les lettres de monsieur votre mari. Le pauvre homme fait ici un séjour bien désagréable; il est tout occupé d'une affaire dont on ne lui a pas laissé l'entière disposition, et il a le chagrin de donner tout son temps et toute son application pour une chose dont le succès sera très-désagréable

1. Qu'est-ce que Guébriant? Certainement un nom en l'air. Le maréchal de Guébriant était mort en 1643, sa veuve en 1659, et ils n'avaient pas laissé d'enfants.

2. C'est la femme de Philippe Le Vallois, marquis de Villette, la mère de madame de Caylus (Voir page 130.)

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

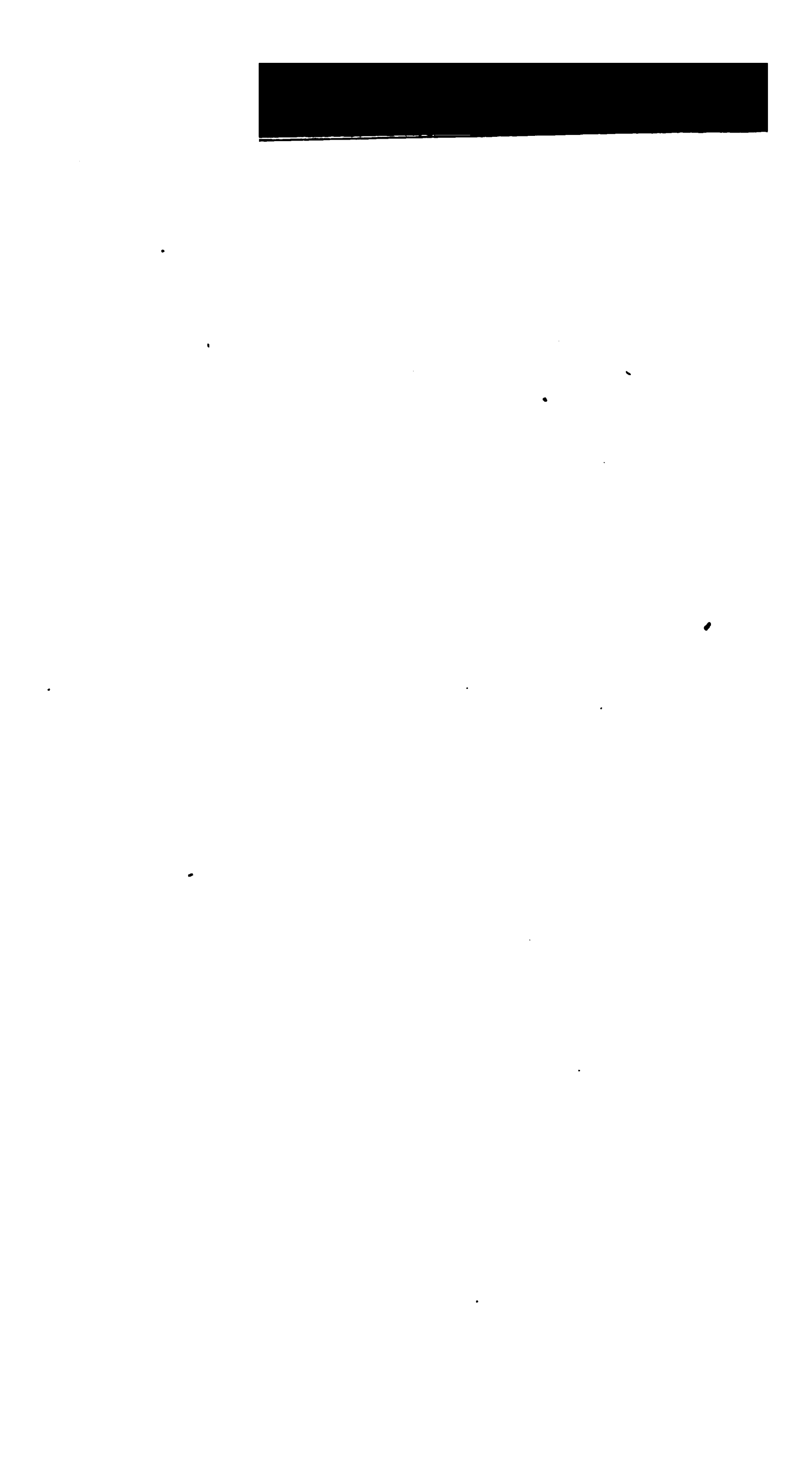
4. M. de Villette était venu à Paris pour une affaire sur laquelle je n'ai trouvé aucun renseignement. Il y resta plus de deux mois.

[redacted]

et par la seule faute de M. Gendraut. J'admire la patience de mon cousin sur tout cela; mais je crois son *séjour ici* très-inutile; l'affaire qui l'y retient va *mal*, et il n'y a de plaisir que celui qu'il veut que je croie qu'il trouve dans ma chambre; ainsi je lui conseille de s'en retourner à Mursay. Je ne crois pas me brouiller avec vous par un tel conseil.

Adieu, ma chère cousine; je vous ai souhaitée bien des fois en tiers dans notre conversation, et je vous souhaiterois toujours partout où je serai.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



[redacted]

DEUXIÈME PARTIE

(1669-1684)

DEPUIS L'ÉPOQUE OU MADAME DE MAINTENON ÉLÈVE LES ENFANTS NATURELS DU ROI JUSQU'A SON MARIAGE AVEC LOUIS XIV.

ANNÉE 1669.

Nous sommes arrivés en 1669, c'est-à-dire que madame Scarron a trente-cinq ans. Jusqu'à cette époque, nous n'avons trouvé d'elle que treize lettres authentiques, dix de ses parents ou amis, dix-neuf apocryphes. A partir de 1669, *la position de madame Scarron va changer, et les lettres authentiques vont devenir plus nombreuses* : s'il n'y en a que deux pour 1669, deux pour 1670, quatre pour 1671, il y en aura neuf pour 1672, huit pour 1673, vingt-six pour 1674, vingt-sept pour 1675, etc.

Les deux lettres authentiques de 1669 sont adressées à madame de Villette : elles ne parlent point de l'événement qui va changer la position de madame Scarron : aucune lettre *authentique* n'en parle. Cela n'a pas empêché La Beaumelle de *composer* une lettre sur ce sujet.

[redacted]

LETTRE PREMIÈRE

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT [1].

Ce 28 février 1669.

Je crois que vous aurez mon cousin avant cette lettre ici [2]; je prends part à la joie que vous allez avoir l'un et l'autre; j'ai été témoin de son impatience, et je doute qu'il eût pu demeurer à Paris quand il y auroit été nécessaire pour les affaires qui l'y ont amené; mais, dans la vérité, il n'auroit pu y faire que ce qu'il y a fait, qui est beaucoup plus que je n'avois espéré et que tout autre n'eût fait qui eût été à sa place. Je souhaite que M. Golbert achève comme il a commencé, et que les effets répondent aux espérances que M. de Villette peut concevoir sur cette affaire; il s'y est donné si entier, que je n'ai pu l'obliger à voir une fois une comédie qui fait grand bruit, et que je vous enverrai aussitôt qu'elle sera imprimée [3]. Je vous prie de dire à mon cousin que j'ai vu M. Cabout, que M. Arnaut m'a écrit deux fois, et qu'il a deux billets de moi; il verra par là le cas que je fais des amis.

Adieu, ma chère cousine, soyez bien persuadée de mon amitié; j'embrasse Philippe [4].

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Voir la note précédente, page 136.

3. C'est de *Tartuffe* que madame Scarron veut sans doute parler. Cette pièce, après une première représentation en 1667, avait été suspendue. Molière ayant obtenu du roi la levée de l'interdiction, elle reparut le 5 février 1669, et eut de suite quarante-quatre représentations.

4. C'est le fils aîné de madame de Villette : il avait alors cinq à six ans.

[redacted]

LETTRE II

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

Ce 5 juillet 1669.

J'ai eu l'honneur de voir M. de La Rochallart[2], qui ne m'a pas paru avoir de grands desseins à Paris, ni espérer que l'on fasse rien pour lui; je lui ai offert mes services, mais il ne m'emploie en aucune occasion. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir vous donner en sa personne des marques de l'amitié que j'ai pour vous; je sais qu'on ne pourroit vous obliger en rien qui vous fût plus sensible; c'est à mon grand regret que je lui suis inutile; vous devez juger que j'ai peu de crédit ou que la réforme a été bien générale, puisque mon frère y a été compris[3]; il est *appointé* avec cinq cents francs de pension, qui n'est pas un *état bien* agréable ni pour lui ni pour moi; cependant il n'y a pas autre chose à faire qu'à prendre patience.

Je ne sais si vous avez reçu une petite robe de chambre de taffetas gris que je vous ai envoyée avec un tablier que mon cousin m'avoit demandé pour vous; j'en ai chargé mademoiselle de la Brenegou, parce que je ne me souvenois plus du logis du messager.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Officier de marine, parent de madame de Villette.

3. Il s'agit de l'espèce de réforme qui fut faite dans l'armée après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Cette réforme ne fut que fictive, et Louis XIV voulait, par une démonstration pacifique, se préparer à la guerre contre la Hollande.

[redacted]

Adieu, ma chère cousine, mille amitiés à M. de Villette, et assurez-le qu'il est plus heureux dans sa solitude de Mursay que nous ne sommes ici.

LETTRE III (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame Scarron continuait à vivre dans l'obscurité et la médiocrité; elle y serait probablement restée; elle aurait même probablement, sa dévotion s'accroissant tous les jours, terminé sa vie dans un couvent, s'il n'était survenu un événement qui changea son existence : elle fut choisie pour élever les enfants du roi et de madame de Montespan. Cet événement est raconté ainsi dans les Mémoires de madame de Caylus et de mademoiselle d'Aumale :

« Madame de Montespan, dit madame de Caylus, plut au roi et en eut des enfants, et il fut question de les mettre entre les mains d'une personne qui sût les bien élever et les cacher. Elle se souvint de madame de Maintenon, et elle crut qu'il n'y avoit personne qui en fût plus capable. Elle lui en fit donc faire la proposition ; à quoi madame de Maintenon répondit : que pour les enfants de madame de Montespan, elle ne s'en chargeroit pas; mais que si le roi lui ordonnoit d'avoir soin des siens, elle lui obéiroit. Le roi l'en pria, et elle les prit avec elle[1]. »

Pour comprendre cette réponse, qui semble cacher une pensée ambitieuse, il faut savoir que madame de Montespan était enceinte pour la première fois, que sa liaison avec le roi était un mystère, très-soigneusement caché, et que le peu de gens qui s'aperçurent de sa grossesse crurent que c'était l'œuvre du duc de Lauzun, qui passait pour son amant et qui n'était que le confident de Louis XIV et le

1. *Souvenirs*, p. 86 de l'édit. de 1806.

[redacted]

témoin très-secret des couches de madame de Montespan[1]. La distinction que faisait madame Scarron entre l'enfant du roi et l'enfant de sa maitresse est donc facile à expliquer.

Voici maintenant le récit encore plus clair de mademoiselle d'Aumale :

« Madame de Montespan lui fit donc proposer cet emploi (c'est à madame de Maintenon que je l'ai entendu dire). Elle le refusa, disant qu'il ne lui convenoit pas d'élever les enfants de madame de Montespan, que si c'étoient ceux du roi et qu'il le voulût, il falloit qu'il l'en priât. »

On peut ajouter à ces deux témoignages le récit encore plus circonstancié de Languet de Gergy (*Mémoires sur madame de Maintenon*, p. 126). « Madame de Montespan s'ouvrit à elle et lui fit la proposition de prendre soin de l'enfant qui auroit un roi pour père. La jeune veuve, qui sentoit ce qu'elle étoit née, refusa de se charger de l'éducation d'un enfant de madame de Montespan; on la pressa cependant de telle sorte qu'elle répondit enfin qu'elle ne se chargeroit pas d'un tel soin, à moins que le roi n'eût la bonté de le lui ordonner lui-même. Le roi le fit; une entrevue fut ménagée à cet effet; il commanda, et madame Scarron crut ne pouvoir refuser ce bon office à l'ordre de son maître et à l'honneur de son amie. »

Il n'existe aucune lettre de madame Scarron sur ce sujet, et on le comprend aisément; cependant La Beaumelle voulait en avoir une : il l'a fabriquée en amplifiant le récit de mademoiselle d'Aumale, le seul qu'il eût entre les mains, et nous allons voir la lettre qu'il a donnée comme écrite à madame d'Heudicourt, et que Louis Racine déclare *faite à plaisir*. Cette dame, nous l'avons vu, était fort liée avec madame Scarron, mais elle était l'amie encore plus intime de madame de Montes-

1. « J'ai ouï conter à M. de Lauzun, dit Mademoiselle (t. IV, p. 394), que le jour qu'elle accoucha du duc du Maine (31 mars 1670), on n'eut pas le temps de l'emmailloter, on l'entortilla dans une lange, et il le prit dans son manteau et le cacha, et l'emporta dans un carrosse qui l'attendoit au petit parc de Saint-Germain. »

[redacted]

pan, et c'était elle qui avait été l'intermédiaire de ses amours avec Louis XIV, de sorte que la confidence de madame Scarron pouvait paraître vraisemblable. La Beaumelle a daté sa lettre, dans l'édition de Nancy, du 14 mars 1670 : il croyait alors que le duc du Maine était le premier enfant de madame de Montespan, qu'il était né le 31 mars 1670. Dans l'édition d'Amsterdam, instruit par les Dames de Saint-Cyr que le duc du Maine était le deuxième enfant, il a mis : 24 mars 1669. C'est une date possible, mais nullement certaine. Dans le mémoire qu'une Dame de Saint-Louis envoya à La Beaumelle, et dont nous avons parlé dans la *Préface*, on lit : « On n'a point de date sûre de la commission ordonnée par le roi pour se charger des enfants qu'il eut de madame de Montespan; mais ce fut pour cacher la naissance du premier, qui mourut à l'âge de trois ans. »

A MADAME D'HEUDICOURT.

Paris, le 24 mars 1669.

M. de Vivonne[1] m'a déjà parlé : je suis fort sensible à l'honneur qu'on veut me faire, mais je vous avoue que je ne m'y crois nullement propre. Je vis tranquille; me convient-il de sacrifier mon repos et ma liberté? D'ailleurs, ce mystère, ce profond secret qu'on exige de moi, sans m'en donner positivement la clef, peuvent faire penser à mes amis qu'on me tend un piége. Cependant, si les enfants sont au roi, je le veux bien; je ne me chargerois pas sans scrupule de ceux de madame de Montespan; ainsi il faut que le roi me l'ordonne. Voilà mon dernier mot. J'ai écrit à peu près la même chose à madame de Thianges[2], et c'est une précaution que m'inspire la prudence. Il y a trois ans que je n'aurois pas eu cette délicatesse; mais depuis j'ai appris

1. Frère de madame de Montespan.
2. Sœur de madame de Montespan.

[redacted]

bien des choses qui me la prescrivent comme un devoir. Et vous, me blâmerez-vous aussi ?

APPENDICE A LA LETTRE III

Madame Scarron accepta donc la charge d'élever les enfants du roi et de madame de Montespan. On a dit qu'elle chercha par là l'occasion de s'approcher du roi et qu'elle rêva dès lors sa grande fortune. Il n'en est rien. Madame Scarron chercha tout simplement à ne pas retomber dans la misère où elle s'était trouvée après la mort de son mari. Le roi lui promit une récompense pour les soins qu'elle allait prendre, et il ne lui donna cette récompense que cinq ans après, en 1674; ce qui permit à madame Scarron d'acheter la terre de Maintenon. Pendant les deux premières années, elle n'eut que sa pension de 2,000 livres, qui fut portée à 6,000 livres en 1672. Il est bien entendu que les dépenses des enfants, de la maison où elle les éleva, étaient faites par le roi, et c'était Louvois qui en avait le compte et la charge.

Les lettres de madame Scarron, pendant les premières années où elle éleva les enfants, sont très-rares. Nous essayerons d'y suppléer par quelques fragments de ses entretiens avec les Dames de Saint-Cyr.

« Si madame de Montespan, disait-elle, ne m'avoit pas connue d'un caractère infatigable et de bonne foi, elle ne m'auroit pas choisie pour l'emploi que le roi me confia sous le dernier secret. Une dame de votre connoissance (madame d'Heudicourt) étoit de leur confidence, et pour rien au monde je n'aurois voulu y être comme elle y étoit; ils ne la choisirent pourtant pas pour l'exécution de leurs desseins; ils me vinrent chercher pour cela, au moment que je ne pensois certainement à rien de pareil. Cette sorte d'honneur assez singulier m'a coûté des peines et des soins infinis : j'étois montée à l'échelle à faire l'ouvrage des tapissiers et ouvriers, parce qu'il ne falloit pas qu'ils entrassent; je faisois tout moi-même, les nourrices ne mettant la main à rien de peur

[redacted]

d'être fatiguées et que leur lait ne fût pas bon; j'allois souvent à pied de nourrice en nourrice, déguisée, portant sous mon bras du linge, de la viande; je passois quelquefois la nuit entière chez un de ces enfants qui étoit malade, dans une petite maison hors de Paris; je rentrois le matin par une petite porte de derrière, et après m'être habillée, je montois en carrosse par celle de devant pour m'en aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société ordinaire ne s'aperçût de rien et ne soupçonnât pas seulement que j'eusse un secret à garder. Je maigrissois, mais on n'en pouvoit deviner la cause[1]... »

Mademoiselle d'Aumale ajoute : « Parlant un jour des peines qu'elle prenoit pour garder son secret, elle dit : « J'avois donné ma parole au roi; il se confioit en moi; j'aurois tout souffert pour garder la fidélité à quoi l'honneur m'engageoit. »

Madame Scarron n'eut d'abord à élever que l'enfant née en 1669, et qui mourut trois ans après; mais en 1670 naquit le duc du Maine, en 1672 le comte du Vexin, en 1673 mademoiselle de Nantes, en 1674 mademoiselle de Tours. Ce fut madame Scarron qui éleva tous ces enfants. On avait d'abord placé les premiers dans des maisons séparées, aux environs de Paris, et qu'elle allait successivement visiter; puis on les réunit dans une maison isolée de la rue de Vaugirard, où elle demeurait dans la retraite. « Quand madame de Montespan étoit prête d'accoucher, raconte mademoiselle d'Aumale, on envoyoit chercher madame Scarron. Elle emportoit l'enfant, le cachoit sous son écharpe, se cachoit elle-même sous un masque, prenoit un fiacre et revenoit ainsi à Paris, non sans beaucoup de frayeur qu'on ne découvrît le secret que le roi lui avoit demandé. On a su par elle-même les peines extraordinaires que cet emploi lui a causées, ses assiduités, ses veilles; quelquefois levée quatorze ou quinze fois dans une nuit; veillant les enfants pour laisser dormir une nour-

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 461.

[redacted]

rice, etc. Tout le temps que ces enfants furent cachés, pour qu'il ne parût rien à ses amis, elle les voyoit à l'ordinaire, mais elle alloit toute la nuit dans les endroits différents où ils étoient, et paroissoit le matin comme si elle eût bien dormi, afin qu'on ne se doutât de rien. Tout ce qui lui faisoit le plus de peine, c'est qu'elle étoit timide, rougissant très-aisément, et comme on se doutoit bien de quelque chose de ce qui se passoit, dès qu'on disoit un mot qui en approchoit, elle devenoit incarnat; et pour diminuer cette facilité à rougir, elle se fit saigner, mais elle y gagna peu de chose[1]. »

A ces fragments, nous ajouterons cette réflexion :

« Le personnage de madame de Maintenon, dans ces circonstances, nous semble assez étrange et peu digne de la réputation de vertu sévère qu'elle ambitionnait, qu'elle avait acquise; mais les idées de cette époque n'étaient nullement les nôtres. La royauté s'était placée dans une sphère si élevée, toutes les classes de la société l'entouraient de telles adorations, qu'on lui avait fait une existence et une morale en dehors de l'humanité; ses faiblesses et ses scandales, tout en *restant des crimes* aux yeux de la religion, étaient, aux yeux *du monde*, excusés, et pour ainsi dire respectés; enfin l'on éprouvait à l'égard des amours du Jupiter de Versailles un sentiment un peu semblable à celui qu'éprouvaient les anciens à l'égard des désordres de leurs dieux[2]. Aussi le poste de gouvernante des enfants naturels du roi était regardé non comme une dégradation, mais comme une faveur; madame Colbert l'avait occupé pour les enfants de madame de la Vallière sans exciter d'autre sentiment que l'envie; pas un des contemporains n'a reproché à madame de Maintenon ce qu'elle appelle elle-même « cette sorte d'honneur un peu singulier. » Ajoutons qu'elle sanctifia son personnage par la tendresse passionnée qu'elle eut pour les enfants de madame de Montespan, par les peines infinies qu'elle se

1. *Mémoires manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. Nous en verrons de nombreux témoignages.

[redacted]

donna pour les élever : elle en fut la vraie mère, et ils la regardaient comme telle, surtout le duc du Maine, enfant maladif et infirme, pour lequel elle eut toutes les alarmes, toutes les faiblesses, toutes les illusions de la maternité[1]. »

ANNÉE 1670.

Cette année ne renferme que deux lettres authentiques et une apocryphe. Les deux lettres authentiques sont adressées à M. et à madame de Villette; la lettre apocryphe est relative à la vie de madame Scarron dans sa retraite de la rue de Vaugirard.

LETTRE IV

A MONSIEUR DE VILLETTE, A NIORT[2].

Ce 14e de juin 1670.

J'ai reçu les commissions de madame votre femme, et je vous aurois envoyé aujourd'hui tout ce qu'elle me demande, si ma lingère ne m'avoit vilainement manqué; ce sera pour le premier ordinaire; mais je vous prie, toutes les fois que vous voudrez des hardes, de me marquer exactement par où je vous les enverrai, tout comme si c'étoit la première fois, car j'oublie tout; on change de laquais, et je ne sais plus où j'en suis.

J'aimerois trop Philippe[3] si je croyois qu'il se

1. *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 20.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

3. Fils aîné de M. de Villette, qui avait alors six à sept ans. Il en sera question plus loin.

[redacted]

souvint encore de moi; à tout hasard, faites-lui mes compliments. Vous pouvez en faire d'un peu plus *sérieux* à M. Colbert du Terron[1], car je fais quelque *différence* de leur mérite. Je suis fort tentée de recevoir le présent que vous m'offrez de sa part, et je vous avoue que j'aurois beaucoup de joie de donner un *sapajou* à une dame de mes amies. J'ai bien de la joie de vous savoir hors d'affaires avec votre famille; rien ne me paroît si bon que le repos et la paix; je souhaiterois du meilleur de mon cœur de pouvoir vous tirer de l'état où vous êtes, et je ferai toujours tout ce qui me sera possible. Je connais M. Foucault[2] indirectement, et je lui ferai parler en faveur de M. Chaufepied[3]. J'ai encore fait écrire à M. le comte d'Estrées; j'ai aussi parlé à M. le maréchal d'Albret[4] pour MM. de Sainte-Hermine, mais il pourra bien l'avoir oublié. J'écrirai quand on voudra.

Adieu, mon cher cousin, je vous aime fort, et je souhaiterois que vous fussiez plus heureux en ce monde ici, et moins huguenot pour l'autre.

1. Charles Colbert du Terron, intendant du pays d'Aunis et commissaire général de la marine du Ponent.

2. Je crois qu'il est question ici de Joseph-Nicolas Foucault, né en 1643, intendant de Montauban, en 1674; de Pau, en 1683; du Poitou, en 1685; de Caen, en 1689; mort en 1720. En 1670, il était procureur général des chancelleries de France. Ce fut un des plus terribles exécuteurs de la révocation de l'édit de Nantes. Il a laissé des Mémoires qui ont été publiés par M. Baudry dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

3. Ministre protestant.

4. Il fut, à la fin de cette année, nommé gouverneur de la Guienne.

[redacted]

LETTRE V

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

Le 25 de juin 1670.

J'avois dimanche une si violente migraine, qu'il me fut impossible de vous écrire un mot pour vous avertir que je chargeois le messager d'une boëte pour vous. Il y a de la dentelle faite pour chamarrer votre jupe de tabis[2] blanc; il faut mettre devant trois agréments et quatre dentelles. J'ai fait blanchir votre mouchoir, et j'ai retenu l'autre, parce qu'une personne de mes amies m'a demandé de l'acheter pour lui faire une cornette; et j'ai cru que vous ne seriez peut-être pas fâchée de vous en défaire; si je me suis trompée, je vous l'enverrai promptement; et si vous voulez le vendre, vous me manderez combien vous l'estimez. On n'a jamais tant porté de tabliers de point d'Angleterre que l'on fait présentement; mais je voudrois que les tours de bras et les manchettes en fussent aussi, car rien ne sied mieux que les assortiments. Cela seroit propre à mettre avec une robe de chambre; et si votre dessein est de le mettre avec votre mouchoir, il faudroit un tablier et des tours de bras qui y assortissent. Vous pouvez

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale*. — On a souvent reproché à madame de Maintenon ses goûts peu féminins : voici une sorte de *Courrier des modes* qui prouve qu'elle avait, tout autant que les autres femmes, le goût de la parure, mais accommodée à la simplicité.

2. Taffetas ondulé au cylindre.

[redacted]

faire une robe de chambre de l'habit gris que je vous ai envoyé : on les porte fermées sur le sein et échancrées sur les épaules ; on y met de la dentelle quand on veut ; pour moi, je les porte unies ; on a de belles manches dessous quand on en veut faire la dépense, et beaucoup de gens n'en mettent point. J'ai oublié les rubans, mais il me faut dire de quelle couleur vous les voulez, et vous les aurez ensuite. Votre dentelle noire sera fort bien pour un habit d'hiver ; si vous vendez votre cornette, il ne me faudra guère d'autre argent ; elle est à la vieille mode, et peut-être aimerez-vous mieux autre chose.

Adieu, ma chère cousine, rien ne peut m'importuner de tout ce qui viendra de votre part.

LETTRE VI (LA B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

On vient de voir que les lettres de 1670 ne parlent point de la retraite mystérieuse de madame Scarron et de son emploi auprès des enfants naturels du roi. Cependant La Beaumelle, pour égayer sa collection, avait besoin d'une lettre qui en parlât : il en a fabriqué une avec le récit suivant de mademoiselle d'Aumale :

« On demanda un jour à une nourrice de ces princes à qui elle croyoit qu'étoit l'enfant qu'elle nourrissoit. Cette nourrice, qui voyoit les soins extraordinaires qu'en prenoit madame Scarron, et se doutant que c'étoit un enfant bien précieux, répondit avec simplicité : « Je ne sais, mais je pense que ce pourroit bien être le bâtard d'un président à mortier, » ne croyant rien au-dessus de cela[1]. »

Voici la lettre inventée avec cette anecdote, que La Beau-

1. *Mémoires manuscrits*, etc., p. 33.

[redacted]

melle donne pour adressée à madame d'Heudicourt, et que Louis Racine déclare *faite à plaisir*. On la trouve dans l'édition de Nancy (t. 1, p. 53), à la date du 24 décembre 1670, et dans l'édition d'Amsterdam (t. 1, p. 49), à la date du 24 décembre 1672. Si la lettre était vraie, cette dernière date serait impossible, puisque madame d'Heudicourt fut exilée en 1671, cessa toute relation avec madame Scarron et ne revint à la cour qu'en 1673.

A MADAME D'HEUDICOURT.

Paris, 24 décembre 1670 ou 1672.

La petite se porte mieux[1]; Puthau[2] vous a donné une fausse alarme; je n'ai pas craint un seul instant; et vous savez qu'il n'en faut pas beaucoup pour me faire trembler; les douleurs ont été assez vives, mais sans convulsions; soyez donc tranquille, ma chère madame. Les enfants furent avant-hier à Saint-Germain[3], la nourrice entra, et je restai dans l'antichambre. A qui sont ces enfants? lui dit le roi. Ils sont sûrement, répondit-elle, à la dame qui demeure avec nous; j'en juge par les agitations où je la vois, au moindre mal qu'ils ont. Et qui croyez-vous, reprit le roi, qui en soit le père? Je n'en sais rien, repartit la nourrice, mais je m'imagine que c'est quelque duc ou quelque président du parlement. La belle dame est enchantée de cette réponse, et le roi en a ri aux larmes.

1. La Beaumelle désigne par là la fille de madame d'Heudicourt que madame Scarron élevait avec les enfants de madame de Montespan pour mieux cacher le mystère de ces enfants. Cette fille devint madame de Mongon.

2. Il y a Marthon dans l'édition de Nancy.

3. Il y a *Clagny* dans l'édition de Nancy. La Beaumelle s'étant aperçu que Clagny n'avait été acheté et bâti pour madame de Montespan qu'en 1675, il a mis Saint-Germain dans l'édition d'Amsterdam, au lieu de Clagny.

[redacted]

ANNÉE 1671.

L'*année 1671* ne renferme que quatre lettres authentiques, à *Villette* et à d'Aubigné, outre une lettre apocryphe. La *première* est la plus importante : elle est relative à la disgrâce de madame d'Heudicourt.

Nous avons vu que cette dame avait été la confidente très-intime des amours du roi avec madame de Montespan. Il paraît qu'elle abusa de sa situation pour trahir ce secret et en même temps calomnier son amie, madame Scarron.

LETTRE VII

A M. DE VILLETTE, A NIORT[1].

Ce jour de Pâques 1671.

Je suis presque toujours malade; je vais souvent à Saint-Germain; j'ai beaucoup d'affaires, et je suis très-paresseuse. Voilà les raisons qui m'ont empêchée de vous écrire plus tôt. J'ai longtemps attendu que vous eussiez reçu la réponse de M. Colbert, car je ne suis pas avec lui à lui aller vous proposer pour l'ambassade de Moscovie. Mais s'il vous avoit agréé, je pourrois traiter les conditions avec lui et faire de tout mon mieux pour qu'on vous en fît d'avantageuses. Voilà les seuls services que je suis en état de vous rendre; et quoi qu'on vous dise de ma faveur, il s'en faut de beaucoup que je gouverne l'État[2].

1. *Lettre autographe* appartenant à M. H. Bonhomme et publiée par lui dans l'ouvrage : *Madame de Maintenon et sa famille*, etc., page 84.

2. Le bruit de la faveur de madame Scarron commençait à se

[redacted]

J'ai été sensiblement touchée d'être obligée d'abandonner madame d'Heudicourt; mais je ne pouvois plus la soutenir sans nuire beaucoup à ma réputation et à ma fortune.

J'ai reçu les dépêches de ma cousine, qui étoient admirables; je les ai données en bon lieu. M. et madame de Fontmort ont ici une fâcheuse affaire, et dont ils ne peuvent sortir que très-désagréablement[1]; j'en suis très-fâchée, et j'y fais de tout mon mieux.

APPENDICE A LA LETTRE VII

Voici comment madame de Sévigné explique la disgrâce de madame d'Heudicourt (6 février 1671).

« Le maréchal d'Albret a convaincu madame d'Heudicourt non-seulement d'une bonne galanterie avec M. de Béthune, dont il avoit voulu toujours douter; mais d'avoir dit de lui et de madame Scarron tous les maux qu'on peut s'imaginer. Il n'y a point de mauvais offices qu'elle n'ait tâché de rendre à l'un et à l'autre, et cela est tellement avéré que madame Scarron ne la voit plus, ni tout l'hôtel Richelieu. Voilà une femme bien abîmée; mais elle a cette consolation de n'y avoir pas peu contribué. » (Édit. Hachette, t. II, p. 50.)

Madame d'Heudicourt fut exilée par le roi : il y avait donc dans sa faute ou son crime autre chose que des médisances ou des calomnies sur madame Scarron et le maréchal d'Albret. Il paraît qu'elle révéla le secret des amours, alors très-cachées, du roi et de madame de Montespan à son amant le marquis de Béthune. C'est ce que madame de Sévigné dit à mots couverts trois jours après sa première lettre (9 février).

répandre, et on l'exagérait, puisque M. de Villette la croyait capable de lui faire donner l'ambassade de Moscovie.

1. Est-ce celle dont il est question dans la lettre XL, page 132?

[redacted]

« Madame d'Heudicourt est partie avec un désespoir inconcevable, ayant perdu toutes ses amies, convaincue de tout ce que madame Scarron avoit défendu et de toutes les trahisons du monde. »

Madame de Caylus raconte plus clairement la chose :

« Sans doute qu'il y avoit plus que de la galanterie dans les lettres de madame d'Heudicourt à M. de Béthune, car il n'y a pas d'apparence que le roi et madame de Montespan eussent été si sévères sur la découverte d'une intrigue où il n'y auroit eu que de l'amour. Selon toutes les apparences, madame d'Heudicourt rendoit compte de ce qui se passoit de plus particulier à la cour. Je sais que madame de Maintenon dit au roi que, pour cesser de voir et abandonner son amie, il falloit qu'on lui fît voir ses torts d'une manière convaincante. On lui montra ces lettres dont je parle et elle cessa alors de la voir. » (*Souvenirs*, p. 187, édit. de 1806.)

Enfin on lit dans une lettre de madame du Bouchet à Bussy-Rabutin :

« Vous savez que madame d'Heudicourt ne s'est pas contentée de partager le secret de madame de Montespan avec le *marquis de Béthune*, mais qu'elle a encore jugé le marquis *de Rochefort* digne de pareilles faveurs.... lequel en a rendu un compte fidèle aux intéressés. »

LETTRE VIII

A M. DE VILLETTE, A NIORT[1].

Avril 1671.

J'ai vu M. de Lagny, et je lui ai trouvé beaucoup plus d'esprit que je ne le puis dire et toute l'amitié possible pour vous. Nous avons parlé de vos intérêts; mais il m'a dit que le voyage de Moscovie étoit

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

[redacted]

remis à un autre temps et que votre religion pourroit vous être un obstacle à cette ambassade, aussi bien qu'à tous les autres avantages que vous pourriez espérer. Je ne voudrois pas que ces raisons-là fussent le motif de votre conversion, mais j'avoue que j'aurois une grande joie de vous voir en état de faire votre fortune et votre salut.

Je fais tout de mon mieux pour M. et madame de Fontmort, et ils sont dans une chambre[1] où j'ai des amis; cependant je crains fort de leur être inutile, car leur affaire a été mal conduite dans le commencement et dans la suite. Mandez-moi des nouvelles de cette pauvre femme[2], et assurez-la bien que rien n'efface le goût que j'ai eu pour elle, et que je l'aimerois de tout mon cœur si je la voyois.

Adieu, mon cher cousin, je vous rends grâces de vos pois; il n'y en aura ici de longtemps, et je crois qu'il n'y a que le roi et moi qui en ayons mangé. J'embrasse Philippe.

LETTRE IX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la seconde lettre authentique à d'Aubigné. Ces lettres, pendant quinze ans, vont devenir très-abondantes et former la partie principale de la *correspondance* de madame de Maintenon. Les *autographes* avaient été conservés par les Dames de Saint-Cyr; ils ont été dispersés pendant la ré-

1. C'est-à-dire leur affaire ressort d'une chambre du Parlement.
2. Probablement madame d'Heudicourt.

[redacted]

volution; la plupart appartiennent aujourd'hui à M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu me les communiquer. La Beaumelle a eu connaissance, non des autographes, mais des copies qu'avaient faites les Dames de Saint-Cyr. Il leur a fait subir des altérations, des transformations, des additions incroyables. Je n'indiquerai que de loin en loin les principales : mes notes seraient trois fois plus étendues que le texte.

A M. D'AUBIGNÉ [1].

Le 18 septembre 1671.

Soit que je vous écrive, ou que je ne vous écrive pas, vous devez être également persuadé de mon amitié et des soins que je prendrai toujours pour votre repos et votre fortune. Je vous aime tendrement, et je suis persuadée que vous êtes de même pour moi; ainsi, mon cher frère, nos fortunes seront communes, et elles ne seront pas si malheureuses *qu'elles ont été* [2]. Je n'ai point encore demandé en quel *régiment* je vous voulois, parce que l'on m'a promis que l'on me donneroit à choisir. Je vais recevoir votre argent; payez vos étoffes et gardez le reste. Votre compagnie d'infanterie sera vendue avant que l'on délivre aucune commission des augmentations que l'on fait dans le régiment [3].

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — L'adresse porte : *Au maître de la poste du Quesnoy, pour faire tenir à monsieur d'Aubigné, capitaine de cavalerie et d'infanterie au Quesnoy.*

2. Ce retour de madame Scarron sur les misères de son enfance se retrouvera souvent. Aussi nous allons la voir, pendant plusieurs années, n'être occupée qu'à garantir de ces misères son frère et elle-même.

3. D'Aubigné vendait sa compagnie d'infanterie et allait entrer dans un régiment de cavalerie, le régiment du Roi.

[redacted]

Adieu, mon enfant, conservez votre santé, et faites mille amitiés pour moi à votre gouverneur[1]. Je me porte très-bien présentement.

LETTRE X

A M. D'AUBIGNÉ[2].

Ce 27 décembre 1671.

Je suis très-fâchée de ce que votre valet vous a volé, et encore plus fâchée de ce que M. de Barillon me mande, que vous lui paroissez triste, par les lettres que vous lui écrivez[3]. Vous savez qu'il ne faut que cela pour nous brouiller, et qu'il n'y a aussi que cela qui nous puisse brouiller. Réjouissez-vous donc, je vous en prie ; dépensez vos vingt mille francs cette année, faites une compagnie merveilleuse, mais que ce soit par avoir de vieux cavaliers bien faits et bien montés, et non pas par avoir plus de rubans que les autres. Signalez-vous, s'il s'en présente quelque occasion ; appliquez-vous à votre métier, et connoissez tous vos cavaliers et tous vos chevaux ; faites votre cour aux bons ouvriers, et surtout à M. de

1. Probablement le gouverneur du Quesnoy.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — L'adresse porte : *Au maître de la poste de Saint-Quentin, pour faire parvenir à monsieur d'Aubigné, capitaine de cavalerie dans le régiment du Roi, à Saint-Quentin.*

3. D'Aubigné était naturellement triste, misanthrope, bizarre, et le resta presque toute sa vie. Les mots : *soyez gai*, *réjouissez-vous*, reviendront souven dans la correspondance de sa sœur.

[redacted]

Fourille[1]; faites-vous aimer des officiers; ne vous moquez de personne; réjouissez-vous toujours et laissez-moi faire le reste.

J'ai demandé à M. de Louvois quelque gratification; il m'a promis de donner ses ordres là-dessus à M. de Saint-Pouanges, mais ils sont partis l'un et l'autre. Je ne vois pas que vous en soyez à cela près; vous ne manquez pas d'argent, et celui que vous m'avez laissé ne tient à rien. Je vous le dis sans chagrin, je serai contente pourvu que vous ayez une bonne compagnie. Je vous fais faire un lit au meilleur marché que je pourrai[2].

M. Charpentier m'a dit qu'il avoit envoyé votre route et votre quartier d'assemblée à M. de Barillon.

Adieu, mon cher frère, je n'aime rien au monde tant que vous; faites votre devoir et soyez gai, voilà tout ce que je demande.

ANNÉE 1672.

Madame Scarron continuait à élever les enfants du roi, mais en fréquentant plus souvent ses anciennes amies et surtout madame de Sévigné chez laquelle elle soupait tous les soirs. Celle-ci en parle dans plusieurs de ses lettres. (Voir celles des 25 décembre 1671 et 6 janvier 1672.) Voici ce qu'elle en dit dans une lettre du 13 janvier :

« Nous soupons tous les soirs avec madame Scarron. Elle a l'esprit aimable et merveilleusement droit. C'est un plaisir

1. Mestre de camp général de la cavalerie légère. Il fut tué à Senef.

2. La Beaumelle invente et ajoute : « Soyez le mieux monté et le plus mal couché de votre régiment. »

[redacted]

que de l'entendre raisonner sur les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connoît bien, et le désespoir qu'avoit cette d'Heudicourt dans le temps que sa place paroissoit si miraculeuse, les rages continuelles du petit Lauzun, les noirs chagrins ou les tristes ennuis des dames de Saint-Germain, et peut-être que la plus enviée (madame de Montespan) n'en est pas toujours exempte. C'est une plaisante chose que de l'entendre causer de tout cela. Ces discours nous mènent quelquefois bien loin, de moralité en moralité, tantôt chrétienne et tantôt politique. » (t. II, p. 464, édition Hachette.)

Le 26 février, elle écrit encore :

« Madame Scarron qui soupe ici tous les soirs, et dont la compagnie est délicieuse, s'amuse et se joue avec votre fille. » (t. II, p. 514)

Enfin le 16 mars : « Madame Scarron vous aime ; elle passe ici le carême et céans presque tous les soirs. » (t. II, page 538)

On ne trouve dans le commencement de l'année 1672 que deux lettres d'elle à M. de Villette, mais à la fin de l'année, il y en a cinq à son frère.

LETTRE XI

A MONSIEUR DE VILLETTE, A NIORT[1].

Saint-Germain, ce samedi soir, janvier 1672.

Je viens de recevoir votre gros paquet, et j'ai lu toutes les lettres qui étoient dedans. Votre mademoiselle de Cominge me fait pitié, et la lettre de M. Colbert du Terron m'afflige ; tout ce qu'il dit est très-raisonnable, nous voyons les inconvénients qu'il prévoit, mais nous ne trouvons pas le remède que

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

l'on y peut apporter. Je vous plains d'avoir à négocier avec une folle : concluez ou rompez promptement, nous n'avons pas de temps à perdre avant la campagne.

J'ai vu aujourd'hui M. de Louvois, qui ne trouve rien de faisable pour vous [1]. La lieutenance-colonelle n'est pas à remplir, on ne fait point de cavalerie, on ne casse aucune des compagnies déjà faites, on ne fait plus de régiments d'infanterie; il ne se mêle point des aides de camp; les officiers généraux ne sont point encore nommés, c'est un emploi de dépense et qui ne va à rien. Vos démarches sont trop vagues, voilà tout ce qu'il m'a dit, et m'a mis dans un très-grand chagrin, car il est cruel que je serve mes autres parents et que je ne puisse rien pour vous. Venez vous-même vous intriguer et voir les gens qui vraisemblablement seront officiers généraux [2].

Adieu, mon cher cousin, je suis en mauvaise humeur de vos affaires.

LETTRE XII

A MONSIEUR DE VILLETTE, A PARIS [3].

Mars 1672.

Je voudrois de tout mon cœur que madame de Villette fût ici aujourd'hui, car il fait un temps bien

1. On faisait les apprêts de la guerre de Hollande.
2. M. de Villette suivit le conseil de sa cousine et vint à Paris avec sa femme. Nous allons voir que, ne trouvant pas d'emploi dans l'armée, il se tourna vers la marine.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

..., je me partage
elle et les princes, et il ne me reste pas de mom
ainsi. il faut que notre cousin fasse auprès de M
Seignelay tout ce que je ferois si je le voyois[2].

LETTRE XIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

On ne trouve pas de lettres de madame Scarron de r
à septembre 1672. Cette époque est pourtant mémoral
c'est celle de la conquête de la Hollande. Le roi partit p
l'armée le 27 avril : il s'en alla presque seul et s'arrêta
crètement près de Nanteuil, dans le château de Genitoy,

1. Versailles n'était pas encore l'habitation de Louis XIV, m
il y donnait des fêtes, y faisait des séjours, et depuis douze a
on y continuait d'immenses travaux : en 1672, le château é
en partie construit avec les jardins, le canal, etc. La ville
bâtissait depuis deux ans. Ce ne fut qu'en 1684 que Versai
devint définitivement le séjour du roi et de la cour.

2. M. de Seignelay qui était chargé de la marine, sous les or
de son père, conseilla à M. de Villette d'entre...

[redacted]

il trouva madame de Montespan et ses enfants « qu'il voyait, dit madame de Sévigné, pour la première fois ; » ce qui n'est pas vraisemblable. « La belle, ajoute-t-elle, y est demeurée avec des gardes et une de ses amies (probablement madame Scarron) : elle y sera trois ou quatre mois sans en partir. » (T. III, p. 54 de l'édition de 1862.) Madame de Montespan était enceinte et accoucha le 20 juin d'un troisième enfant qui fut nommé le comte du Vexin. Dans cette même année mourut sa fille aînée dont on ne dit point le nom : elle avait trois ans. « Madame Scarron, dit madame de Caylus, en fut touchée comme une mère tendre et beaucoup plus que la véritable ; sur quoi le roi dit, en parlant de madame Scarron : « Elle sait bien aimer ; il y auroit du plaisir à être aimé d'elle. »

Pendant ce temps d'Aubigné faisait la campagne de Hollande dans l'armée du duc de Luxembourg. Par le crédit de sa sœur, on lui donna le commandement d'une petite place, Amersfort ou Amsfort, à cinq lieues d'Utrecht.

A M. D'AUBIGNÉ, A AMERSFORT[1].

A Paris, ce 2 septembre 1672.

Je suis bien surprise de n'entendre pas parler de vous depuis que le roi vous a fait l'honneur de vous nommer pour commander dans Amsfort. J'ai reçu une lettre de vous, au bout du mois, jour pour jour, que vous me l'avez écrite ; cependant je sais que l'on en peut recevoir de plus fraîches d'Utrecht. Je ne vous répondrai point sur ce que vous me mandez, que vous croyez être mal avec moi ; vous savez assez que cela ne peut jamais arriver, et que, soit que je vous fasse des amitiés ou que je vous querelle, je vous aime toujours également, et plus que tout ce qui est au monde. Mais revenons à nos

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

affaires. J'ai une grande impatience de savoir comment vous êtes sur ce que le roi vient de faire pour vous; je ne sais point le détail de ces choses-là, mais il me semble que dix mille francs d'appointements sont considérables; il est vrai que ce ne peut-être un établissement solide, mais on n'ôte point un homme d'un lieu sans le remettre dans un autre. Acquittez-vous donc à merveille de votre emploi. J'espère que M. de Luxembourg ne vous sera pas contraire. Au nom de Dieu, mon très-cher frère, n'oubliez rien pour mériter l'estime du roi. Il a commencé à vous faire du bien, et il achèvera; M. de Louvois ne s'y opposera pas, et pour peu que vous vous aidiez, vous trouverez de grandes facilités.

M. Rosteau vous doit deux cents pistoles, que vous devriez donner au marchand qui a habillé votre compagnie; il faut toujours faire justice quand on le peut, et vous ne pouvez ni en honneur ni en conscience ne pas payer cet homme. Dandelot meurt d'envie de retourner avec vous, et m'a priée de vous en écrire; je vous prie de m'instruire amplement de tout ce qui vous regarde et de vous réjouir, car tout ira bien.

LETTRE XIV

A M. D'AUBIGNÉ, A AMERSFORT[1].

Ce 19 septembre 1672.

Je ne comprends point pourquoi vous ne recevez point de mes lettres, ni la raison de ce que les vôtres

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

ne me sont rendues qu'un mois après que vous les avez écrites. On peut avoir un commerce plus fréquent de Paris à Utrecht, et vous m'obligerez d'y donner ordre autant que vous le pouvez, car j'aime encore à recevoir de vos nouvelles, quelque brouillés que nous soyons. Vous êtes admirable de croire que je ne vous aime plus parce que je vous ai grondé; c'est une marque sûre de la tendresse que j'ai pour vous, et je suis très-fâchée que ce vous en soit une marque désagréable. J'ai bien de la joie de ce que vous me paroissez content de ce que le roi a fait pour vous; je ne regarde pas le gouvernement d'Amersfort comme un établissement bien solide, mais c'est un chemin à un autre; faites-y donc de votre mieux pour le service d'un homme qui le mérite et dont je vous crois plus charmé encore que moi, parce que vous avez vu de plus près ce qu'il a fait cette campagne. Il me semble qu'il y a plaisir de servir un héros, et un héros que nous voyons de près. Vous me faites plaisir de me dire les gens dont vous êtes content[1]. Dites à M. de Luxembourg que s'il veut que je vous fasse recommander à lui que je le ferai, mais qu'en attendant j'ai beaucoup de reconnoissance de ce qu'il a fait pour vous d'obligeant.

Faites merveille, mon cher frère, pour répondre à l'honneur qu'on vous a fait; soyez appliqué, vigilant et exact, et songez que, dès qu'on n'est pas assez dévot pour être capucin, il n'y a rien de plus agréa-

1. La Beaumelle ajoute cette absurdité : « Marquez-moi les noms de ceux qui vous aiment et vous protégent, *ils ne s'en repentiront pas.* »

[redacted]

ble ici-bas que de se faire estimer[1]. Écrivez-moi souvent, je vous en prie.

LETTRE XV

A M. D'AUBIGNÉ, A AMERSFORT[2].

A Paris, ce 27 septembre 1672.

Je sens plus que je n'avois fait encore la joie de votre établissement depuis que j'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois. Je suis ravie de vous voir content, et, bien loin de me reposer là-dessus, je vais être plus vive que jamais sur votre fortune. Rien n'encourage tant à faire plaisir que lorsque l'on a affaire à des gens qui le sentent; ne pensez donc qu'à vous bien acquitter de votre devoir à Amersfort, et laissez-moi le soin de vos affaires d'ici.

J'ai parlé à M. de Louvois sur votre compagnie : il m'a dit qu'il la falloit garder encore quelque temps, et qu'ensuite on verra ce qu'on en fera. J'ai remercié tous les gens dont vous vous louez, et j'ai une grande impatience de voir M. de Saint-Pouanges, pour avoir de vos nouvelles particulières. Je suis ravie de vous voir tenant table et le prié-Dieu me ravit; vous avez raison de croire que j'aurois du plaisir de vous y voir et d'être témoin de votre gravité. Réjouissez-vous, mon cher frère, mais songez à votre salut; il y faut venir, et les honnêtes gens doivent y

1. La Beaumelle transforme ainsi cette phrase : « Il n'est rien de plus beau que de se faire tuer. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

penser par un motif plus noble que celui de la peur. Je vous recommande les catholiques, et je vous prie de n'être pas inhumain aux huguenots; il faut attirer les gens par la douceur, Jésus-Christ nous en a montré l'exemple[1].

Adieu, je parlerai à Dandelot, mais vous êtes bien éloignés pour vous rejoindre. Je me porte assez bien; que je sache de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, et de longues lettres. Je reçois tous les jours des compliments pour vous, et de mes amis, et de mes parents; je me contente d'y répondre.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

APPENDICE A LA LETTRE XV

La lettre qu'on vient de lire ne se trouve dans l'édition de Nancy (t. I, p. 63) qu'en un résumé de dix à douze lignes. La Beaumelle a retranché surtout ces quatre lignes : *Je vous recommande les catholiques*, etc., non parce qu'elles lui déplaisaient, mais parce qu'il a cru bon de faire avec ces quatre lignes une lettre particulière où il pourrait amplifier les sentiments de tolérance de madame Scarron. Cette lettre (édit. de Nancy, t. I, p. 64 ; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 94) est devenue ainsi très-célèbre; elle a trompé tout le monde, tant elle est habilement faite, et on l'a souvent citée, tantôt à l'honneur de madame de Maintenon et comme prouvant sa piété éclairée et sa charité évangélique, tantôt à son détriment, parce qu'on a mis en opposition ses sentiments de 1672 à ceux de 1685. Cette lettre, comme on le pense bien, ne se trouve ni dans les autographes à d'Aubigné, ni dans les quatre copies que j'ai entre les mains, ni dans les manuscrits des Dames de Saint-Cyr et de mademoiselle d'Aumale. Louis

1. Voir l'*Appendice* à cette lettre.

[redacted]

Racine l'annote ainsi : *Il n'y a de madame de Maintenon dans cette lettre que les trois lignes que j'ai soulignées* (Je vous recommande les catholiques, etc.) *et qui sont de la lettre précédente. Toute cette lettre est composée par l'éditeur qui est calviniste.* D'ailleurs nous allons voir que cette composition du rhéteur de Copenhague est remplie d'impossibilités et de contradictions.

« On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur[1] : vous maltraitez les huguenots, vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions; cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables : ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et d'où la violence ne nous auroit jamais tirés[2]. Henri IV a professé la même religion et plusieurs grands princes[3]. Ne les inquiétez donc point; il faut attirer les hommes par la douceur et la charité : Jésus-Christ nous en a donné l'exemple[4]; et telle est l'intention du roi[5]. C'est à vous à contenir tout le monde dans l'obéissance; c'est aux évêques et aux curés de faire des conversions par la doctrine et par l'exemple[6]. Ni Dieu ni le roi ne vous ont donné charge d'âmes. Sanctifiez la vôtre et soyez sévère pour vous seul. J'aurois bien du plaisir de vous

1. On avait alors, en effet, des sujets de plainte contre d'Aubigné, mais on verra, dans les lettres suivantes, en quoi ils consistaient.

2. D'Aubigné n'avait pas cessé d'être catholique.

3. D'Aubigné avait-il besoin qu'on lui apprît cela?

4. Ceci est textuellement emprunté à la lettre XV.

5. Madame Scarron n'était pas encore en position d'affirmer ainsi les intentions du roi.

6. On comprendrait que madame Scarron eût écrit cela à son frère s'il eût été gouverneur d'une ville de France, mais en Hollande! et dans une ville où il n'y avait peut-être pas cent catholiques!

[redacted]

voir ici ; mais cela viendra avec le temps. J'ai de bonnes espérances ; M. de Louvois nous sert bien ; nous lui avons de grandes obligations [1]. Je vous le répète, mon cher frère, que M. de Ruvigny ne se plaigne plus de vous [2]. »

LETTRE XVI

A M. D'AUBIGNÉ, A AMERSFORT [3].

A Paris, ce 16 octobre 1672.

M. de Louvois m'a écrit aujourd'hui qu'il vous avoit envoyé vos expéditions telles que vous les pouvez désirer, et que le roi avoit décidé en votre faveur quelque difficulté que l'on vous faisoit. Vous savez à quel point je suis sensible à ce que l'on fait pour vous, mais c'est aussi par cette raison-là que je suis troublée, dans la joie que j'ai de vous voir en *meilleur état que* vous n'étiez. J'apprends que les Hollandois assiégent des places, et je sais que la vôtre n'est point fortifiée ; vous avez la guerre tous les jours, et je tremble également, soit que vous eussiez à périr dans Amsfort, ou à vous rendre. Vous connoissez mon cœur et ce qu'il est capable de faire, et

1. Ces deux phrases sont presque littéralement empruntées à une lettre du 16 juin 1673 : *M. de Louvois fait merveille en toute occasion, et nous lui sommes très-obligés. Je vous avoue que j'aurois un grand plaisir à vous voir à Paris.*

2. A côté de cette phrase, L. Racine met : *Faux !* En effet, Ruvigny était le député général des églises réformées de France auprès du roi. Il est impossible d'imaginer qu'il ait pu faire à Louis XIV des plaintes en faveur des protestants de Hollande.

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

pour l'honneur et par reconnoissance, mais vous ne connoissez pas la tendresse que j'ai pour vous. Je ne puis vous parler d'autre chose aujourd'hui ; ne me laissez pas dans ces inquiétudes-là, et mandez-moi de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Voilà des lettres de M. de Villette; faites mille amitiés pour moi à M. de Caumont[1], si vous le voyez, et dites-lui que je ne me lasserai jamais de l'obliger en tout ce qu'il me sera possible.

Adieu, mon cher frère, je me porte très-bien; n'ayez aucune inquiétude pour moi, tout ira bien, et je ne désire avec ardeur que ce qui vous regarde[2].

LETTRE XVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

D'Aubigné répondait mal aux conseils et aux bienfaits de sa sœur. Il avait tous les défauts que Louis XIV eut tant de peine à corriger dans sa noblesse militaire : indiscipline, prodigalité, esprit de violence envers la population paisible; Il venait de rançonner à son profit les habitants d'Amersfort. Louvois mettait alors l'ordre le plus sévère dans l'armée, quand il apprit cela, il fut très-mécontent et aurait cassé d'Aubigné sans la considération qu'il avait pour madame Scarron. Il se contenta de le réprimander. Mais nous verrons par une lettre du maréchal de Luxembourg que cela ne le

1. L'un des fils du deuxième mariage de Caumont d'Adde avec Madeleine Mériodeau. Nous avons vu que madame Scarron s'était réconciliée non-seulement avec ses propres parents, mais avec les enfants du deuxième lit de Caumont d'Adde, qui furent auprès d'elle de grands solliciteurs.

2. La Beaumelle transforme ainsi cette dernière ligne : « C'est moi qui vous le dis; oui, moi, qui espère si difficilement. »

[redacted]

corrigea pas. Il est probable que Louvois ferma les yeux, puisque d'Aubigné, au lieu d'être disgracié, obtint de nouvelles faveurs.

LOUVOIS A D'AUBIGNÉ[1].

Versailles, le 10 décembre 1672.

Monsieur, j'ai su qu'outre vos appointements, vous prétendez de tirer encore d'autres avantages auxquels vous voulez obliger les habitants d'Amersfort, et comme ce n'est pas l'intention du roi, j'ai empêché que cela ne vînt à la connoissance de Sa Majesté qui sans doute l'auroit trouvé fort mauvais. Contentez-vous donc de ce qu'elle vous ordonne sans penser à tirer autre chose sous quelque prétexte que ce soit, par les inconvénients qui en pourroient arriver. C'est le conseil que je vous donne, étant véritablement, monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE LOUVOIS.

LETTRE XVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des lettres à l'abbé Gobelin. Ces lettres sont tirées des manuscrits des Dames de Saint-Cyr : elles sont généralement très-importantes et renferment, sinon des révélations explicites, au moins des allusions assez claires aux événements les plus graves de la vie de madame de Maintenon.

L'abbé Gobelin, docteur en Sorbonne, devint, vers 1666, le directeur de madame Scarron : « Il avoit été, disent les

1. *Autographe* tiré des archives du château de Mouchy.

[redacted]

Dames de Saint-Cyr, homme de guerre dans sa jeunesse et s'étoit fait d'église par un vrai détachement du monde et par amour de la science et de la vertu. Avec un aspect fort commun, il avoit beaucoup d'esprit et de pénétration et lui disoit bien toutes ses vérités. »

L'abbé Gobelin dirigea, comme nous le verrons, la conduite de madame de Maintenon à l'égard de madame de Montespan; il fut dans la confidence de son mariage avec Louis XIV; il eut donc avec elle une correspondance très-suivie; mais quelques lettres seulement furent conservées par l'abbé qui fut forcé de rendre ou de détruire celles de 1683, 1684 et 1685, c'est-à-dire celles où il était question du mariage. Quelques heures avant sa mort, il envoya celles qui lui restaient aux Dames de Saint-Cyr qui en gardèrent le secret à madame de Maintenon, ainsi que nous l'avons vu dans la *Préface*. La Beaumelle a retranché plusieurs de ces lettres et a fait subir aux autres de nombreuses altérations. Je me contenterai d'indiquer les principales.

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

1672.

Je m'étois bien doutée que la pauvre madame Loiselle se flattoit; elle doit aller voir sa fille aujourd'hui[2]. Je vous prie de ne pas confondre vos messages avec ceux dont je suis si fatiguée; je vous distingue sur tout, et rien de vous ne peut m'être que très-agréable; je n'en excepte pas moins vos répréhensions. J'ai vu madame la maréchale que j'ai révoltée le plus qu'il m'a été possible[3], nous devons faire des promenades ensemble; je ne serois pas fâchée que vous en fussiez. Je voudrois vous voir ven-

1. *Manuscrits des dames de Saint-Cyr.*

2. C'est une dame que madame Scarron secourait et dont la fille était sur le point de mourir.

3. Probablement à cause du silence qu'elle gardait.

[redacted]

dredi; j'enverrai savoir si vous serez de retour et si vous passez la fête à Pontoise. Il faudra que je fasse mes *dévotions* dans l'Octave, toutes mes femmes se *préparent* à faire les leurs; mais ces sortes de gens-là *veulent* que ce soit le jour même[1]. Je crois que saint Bernard dit vrai, et je vois avec douleur qu'il ne suffit pas de se vider la tête des choses criminelles, et que, si les autres n'éloignent pas tant du salut, du moins sont-elles autant opposées à la perfection où vous voudriez me mener. Je suis fort enrhumée et je ne sais que faire ayant perdu madame de Montchevreuil et ne voulant guère voir l'abbé[2].

LETTRE XIX

DE M. DE MÉRÉ A MADAME SCARRON[3].

1672.

Je ne crois pas avoir été de ma vie si ébloui que je le fus hier, madame, en me promenant dans votre jardin[4], lorsque vous me fîtes signe de monter dans

1. La Beaumelle retranche cette phrase, qu'il a trouvée sans doute peu convenable, et qui est caractéristique. Madame de Sévigné en a souvent de pareilles.

2. Madame de Monchevreuil n'était pas à Paris. L'*abbé* est sans doute l'abbé Testu.

3. La Beaumelle (t. I, p. 50 de l'édit. d'Amsterdam) prétend que cette lettre a été adressée à madame Scarron; cela n'est pas impossible, mais dans les *OEuvres de Méré* d'où il l'a tirée (t. I, p. 359), rien ne l'indique : la lettre est adressée à madame ***.

4. Si la lettre a été adressée à madame Scarron, Méré aurait été reçu par elle dans la maison de la rue de Vaugirard. C'eût été une grande faveur, car madame de Sévigné écrivait, le 16 dé-

15.

[redacted]

votre chambre. Et si de loin vous me parûtes belle et brillante, je fus encore plus surpris de votre abord et de vos façons, quoi que je ne le dûsse pas être. Car qui sait mieux que moi et qui l'a plus profondément senti, qu'en tout ce qui peut plaire, vous ne le cédez en rien aux plus aimables de la cour. Mais, sans mentir, madame, vous aviez dans ces moments, des grâces bien particulières qui m'étoient encore inconnues. Comme vous n'êtes visible que pour fort peu de gens, je pensois que vous seriez seule; c'est seule qu'on vous souhaite le plus. Je fus néanmoins bien aise de m'être trompé. La bonne mine de M.....[1] qui vous tenoit compagnie, les excellentes choses qu'il disoit, et sa manière de s'expliquer me donnèrent de l'admiration et me firent connoître que le bonheur ne se peut limiter. En effet, madame, je m'étois cru parfaitement heureux du seul plaisir de vous regarder et de vous écouter. Je vous avoue pourtant que cet homme ne s'en fut pas plutôt allé que je le trouvai beaucoup à dire. Ce n'est donc pas une chose bien étrange, si vous l'avez quelquefois auprès de vous, malgré votre humeur solitaire, et je ne m'étonne pas non plus s'il quitte si souvent la la cour pour venir goûter les charmes de votre conversation. Aussi, madame, je suis persuadé qu'il au-

cembre 1672 : « Pour madame Scarron, c'est une chose étonnante que sa vie : aucun mortel, sans exception, n'a de commerce avec elle. J'ai reçu une de ses lettres, mais je me garde bien de m'en vanter de peur des questions infinies que cela attire. » (t. III, p. 176.)

1. Peut-être est-il question de Louvois, qui venait quelquefois converser avec madame de Maintenon dans sa retraite de la rue de Vaugirard.

[redacted]

roit moins de plaisir à prendre la conduite d'un si beau royaume, sous le plus grand prince du monde, qu'à *gouverner* une si belle dame. Ces deux charges *méritent* bien d'être briguées; et celui qui discouroit avec vous me semble assez habile homme pour espérer l'une, et même assez honnête homme pour aspirer à l'autre. Mais, madame, quand ce seroit le plus honnête homme qu'on se puisse imaginer, toujours devroit-il bien craindre que votre sévérité ne l'éloignât encore plus de vos bonnes grâces que son mérite ne l'en pourroit approcher.

ANNÉE 1673.

L'année 1673 renferme huit lettres authentiques et deux apocryphes. Elles sont adressées à MM. de Villette, d'Aubigné et Gobelin, et ont peu d'importance. On y voit cependant madame Scarron croître en considération et en crédit.

LETTRE XIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous plaçons au commencement de 1673 une lettre romanesque et probablement inventée par La Beaumelle, mais qui mérite d'être remarquée. On ne la trouve que dans la 3e édition (Glascow), et elle est adressée à madame de Saint-Géran [1] avec cette note : « L'original est dans le cabinet de M. de Courtenvaux. » Dans ses *Mémoires sur madame de*

1. Nous dirons plus loin ce qu'était madame de Saint-Géran et la valeur des lettres que, selon La Beaumelle, madame de Maintenon lui aurait adressées.

[redacted]

Maintenon, La Beaumelle cite la phrase la plus importante de cette lettre : « Ce maître vient quelquefois chez moi, malgré moi » (t. II, p. 188) ; il dit que la lettre est adressée à madame de Coulanges[1], ce qui semble plus vrai, la place en 1680, ce qui lui ôte tout sens, et y met cette note : « L'original de cette lettre est entre les mains de M. de M... de l'Académie. » Louis Racine n'a point connu cette lettre ; Walkenaër l'estime la plus fausse de celles qu'a composées ou arrangées La Beaumelle ; et cependant le fait sur lequel elle repose paraît vrai. C'est que Louis XIV, qui avait d'abord témoigné de la répugnance pour madame Scarron à cause de sa réputation d'esprit supérieur, de sa dévotion, de son maintien froid et réprobateur, avait commencé à éprouver pour elle, dès l'année 1672 ou 1673, un sentiment plus tendre. Il la voyait, soit quand il allait visiter ses enfants dans la rue de Vaugirard, soit lorsqu'elle venait avec eux en secret à Saint-Germain, et il la trouvait « si aimable et de si bonne compagnie, » comme va nous l'apprendre madame de Coulanges (lettre du 20 mars 1673), « qu'il souffroit impatiemment son absence. » De plus, il est certain que les jalousies de madame de Montespan à l'égard de madame Scarron commencèrent dans cette même année, ainsi que les hauteurs et les oppositions de madame Scarron envers madame de Montespan ; que de cette année datent les dons, les grâces de Louis XIV envers cette dame ; enfin si nous ne trouvons que deux ans après, en 1675, un aveu très-clair de madame de Maintenon à son directeur sur *l'amitié trop vive* de ce prince, il est fait dans des termes tels que cette amitié ne pouvait être tout à fait récente. Ajoutons que la retraite mystérieuse de madame Scarron dans la maison de la rue de Vaugirard, où elle vivait avec opulence en recevant les visites secrètes de grands personnages, avait excité la curiosité et la malignité

1. Je n'ai pas besoin de dire ce qu'était madame de Coulanges, cousine germaine de madame de Sévigné, et dont il est si souvent question dans les lettres de cette dame. Il n'y a pas de lettres authentiques de madame de Maintenon à madame de Coulanges.

[redacted]

publiques. Nous venons de voir ce qu'en écrivait madame de Sévigné le 2 décembre 1672.

D'après *toutes* ces données, La Beaumelle a composé une lettre *ou un* roman dont le moindre défaut consiste dans le *ton général*. Il suppose que madame de la Fayette, madame *de Coulanges* et les autres dames de la société de madame Scarron, disent ou laissent dire qu'elle est devenue la maîtresse du roi et qu'elle se cache parce qu'elle est enceinte. Elle l'apprend et écrit ou à madame de Coulanges ou à madame de Saint-Géran [1].

A MADAME DE SAINT-GÉRAN [2].

« J'ai eu tant d'affaires que je n'ai pu vous remercier plus tôt de la lettre que vous m'avez écrite ni vous gronder de ne pas écrire plus souvent. Je ne sais si vous connoissez tout le mérite de ce que vous écrivez, mais pour moi je n'ai encore rien vu de si beau. Donnez-moi donc, si vous m'aimez, quelques heures par jour comme si vous étiez encore à Lyon [2].

« *Mandez-moi tout* ce qu'on dit, tout ce que vous pensez. *Quel plaisir* de se croire enfermée pour les raisons que vous dites ! Est-il possible que madame la Fayette ne s'en paye pas et qu'elle ait de la peine à croire que j'ai supplanté mon amie ? Combien se fera-t-on mettre de sangsues quand on saura ce qu'a fait mon esprit? Vous m'avouerez, madame, que cette petite aventure achève admirablement toutes les autres, et qu'après cela il n'y a plus qu'à aller à la Trappe pour finir glorieusement une si belle vie. L'abbé Testu m'y croit déjà; mais dites-

1. Il n'y a pas de date dans La Beaumelle : à cause de la lettre de madame de Coulanges du 20 mars 1673, je la place au commencement de l'année.

2. Ceci s'appliquerait à madame de Coulanges qui était fille de l'intendant de Lyon.

[redacted]

lui, s'il vous plaît, qu'il se contente de m'écrire de très-froids billets, et qu'il vous laisse me faire des gazettes de tout ce qui vous viendra à la tête. Je suis en très-bonne santé, enfermée dans une assez belle maison, un jardin très-spacieux, ne voyant que des gens qui me servent, toute ravie, tout extasiée dans la contemplation de ma dernière aventure. Je vois tous les soirs votre gros cousin[1] qui me dit quelque chose de son maître, et puis s'en va; car je ne voudrois pas causer longtemps avec lui. Ce maître vient quelquefois chez moi, malgré moi, et s'en retourne désespéré mais sans être rebuté[2]. Vous pensez bien qu'à son retour chez lui, il trouve à qui parler. Pour moi, je demeure tranquille par la vérité de mon procédé. Voilà, madame, une légère teinture de ma vie; j'ai bien voulu vous la donner, mais que cela n'aille pas plus loin, s'il vous plaît. Écrivez, mon enfant, écrivez souvent et très-amplement, même quand je ne vous ferai pas de réponse. Il y a des temps où je ne le pourrai, mais il n'y en a point où je ne désire le pouvoir.

LETTRE XX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Quoi qu'il en soit de la lettre précédente, il est certain que madame Scarron faisait des progrès dans l'esprit de Louis XIV. Ce prince lui en donna un témoignage qui éveilla

1. M. de Louvois, sans doute, qui était en effet cousin de madame de Saint-Géran et de madame de Coulanges. — Walkenaer fait observer avec raison que madame de Maintenon ne parle pas aussi familièrement des ministres et des grands seigneurs.

2. C'est l'origine de la fameuse phrase tant de fois répétée contre madame de Maintenon : « Je le renvoie toujours affligé, jamais désespéré. » Nous la retrouverons ailleurs.

[redacted]

l'attention de toute la cour : de lui-même, il porta sa pension de 2,000 livres à 2,000 écus. C'était la première grâce qu'il lui faisait depuis qu'elle élevait ses enfants. Les amis de madame Scarron l'en félicitèrent, principalement madame de *Coulanges*, et, si l'on croit La Beaumelle, madame Scarron *lui* aurait écrit à ce sujet la lettre qui va suivre et qui n'a de vrai que les faits. (Racine la note seulement comme lui étant *inconnue*, édit. de Nancy, t. I, p. 70.) Quant à madame de Coulanges, elle écrivit à madame de Sévigné une lettre importante qui affirme le fait principal de la lettre précédente et explique la vie de madame Scarron (20 mars 1673.)

« Nous avons enfin retrouvé madame Scarron, c'est-à-dire que nous savons où elle est ; car pour avoir commerce avec elle, cela n'est pas aisé. *Il y a chez une dame de ses amies un certain homme qui la trouve si aimable et de si bonne compagnie qu'il souffre impatiemment son absence.* Elle est cependant plus occupée de ses anciens amis qu'elle ne l'a jamais été ; elle leur donne le peu de temps qu'elle a avec un plaisir qui fait regretter qu'elle n'en ait pas davantage. Je suis assurée que vous trouvez que 2,000 écus de pension sont *médiocres* ; mais cela s'est fait d'une façon qui peut laisser espérer d'autres grâces. Le roi vit l'état des pensions : il trouva 2,000 livres pour madame Scarron, il les raya et mit 2,000 écus. »

Voici maintenant, d'après La Beaumelle, la réponse que madame Scarron aurait faite à la lettre de félicitations de madame de Coulanges.

A MADAME DE COULANGES.

Mars 1673.

Je vous fais mille remerciments, Madame, de tout ce que votre lettre contient de gracieux pour moi. Les deux mille écus sont au-dessus de mon mérite, mais rien n'est au-dessus de mes soins ; je consume le plus beau de ma vie au service d'autrui ; je suis toujours

[redacted]

dans des inquiétudes mortelles, et vous ne sauriez croire combien les désagréments nécessaires de mon état ajoutent à la vivacité de mon tempérament. J'aurois besoin de repos, et je vis dans une action continuelle : pas un moment à donner à mes amis. Les bontés du roi ne sauroient me dédommager de toutes ces pertes. Je remercie madame de Sévigné. Dites-lui combien je mérite qu'elle m'aime toujours. La belle Victoire sort d'ici fort piquée[1], je pense, de n'avoir pu me persuader de souper ce soir chez sa mère. Je ne serois jamais à moi, si je ne refusois pas toujours. Ma servitude finira, mais, hélas! peut-être finira-t-elle par une autre servitude. Le *mignon*[2] a fort bien retenu les vers de M. de Coulanges : il les a récités avec grâce; on en a demandé l'auteur, je l'ai nommé; on a souri. Dans ce pays-ci rien ne se perd.

LETTRE XXI

A M. DE VILLETTE, A NIORT[3].

A Saint-Germain, ce 3 avril 1673.

Je ne vous ai pas mandé tout le chagrin que j'ai eu de ce qui s'est passé sur vos intérêts dans le temps que j'étois invisible, parce que je hais tout ce qui est inutile; j'ai parlé à M. de Seignelay et lui ai demandé fort instamment de vous donner du moins tous les agréments que vous pourriez désirer pour

1. Je ne sais quelle est la belle Victoire, et probablement La Beaumelle ne le savait pas lui-même.
2. Le duc du Maine : il avait trois ans!
3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

adoucir le chagrin où vous êtes[1]. Il m'a donné sa parole positive de vous accorder tout ce qui dépendra de lui et de songer à vos neveux de Sainte-Hermine : prenez donc patience, et espérez qu'une autre année vous sera plus heureuse; mais comptez que rien ne peut vous être si bon en ce pays-ci que de vous attacher à votre métier, comme si vous vouliez être un matelot. Il ne faut point être si actif, et ce qui paraîtroit propre à réussir pourroit très-bien nuire auprès de gens qui veulent que l'on sache se tenir en repos, et qui appréhendent plus que toutes choses les gens inquiets et intrigants.

Adieu, mon cher cousin; je suis très-fâchée de pouvoir si peu, et étant très-contente pour moi, je vois avec bien de la douleur que je suis peu utile à mes proches dont vous êtes assurément ce que j'aime le mieux.

LETTRE XXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

22 avril 1673.

Il y a ici une femme de qualité qui s'appelle madame la comtesse de Ribeirac, qui demande l'aumône, parce qu'elle est séparée d'avec son mari; elle est

1. M. de Villette avait à peine une année de service dans la marine qu'il fatiguait déjà M. de Seignelay de sollicitations prématurées.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

vieille et sage, et madame de Montespan voudroit la mettre en pension, mais à bon marché [1]. Elle vous prie de vouloir aller aux Filles de la Croix de la rue Saint-Antoine, pour voir si on la voudroit recevoir avec sa femme de chambre, et l'une et l'autre à juste prix, et pour vivre simplement, car on ne prétend pas payer la qualité.

Ayez la bonté de nous en rendre compte promptement.

LETTRE XXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi était parti cette année pour l'armée, le 1er mai. Il se fit accompagner de la reine et de ses dames, parmi lesquelles était madame de La Vallière. Madame de Montespan vint le joindre un peu plus tard, quoiqu'elle fût dans un état de grossesse avancé; elle était accompagnée de madame Scarron. On fit le siége de Maestricht, et pendant ce siége, la reine et les dames s'établirent à Tournay. Madame de Montespan logea dans la citadelle, et c'est là qu'elle accoucha (1er juin) de son quatrième enfant, mademoiselle de Nantes. « Elle ne vit la reine, dit Mademoiselle, que deux jours avant de partir. La duchesse de La Vallière logeait chez la reine à son appartement ordinaire. La reine eut beaucoup de va-

1. Madame de Montespan était très-libérale pour les pauvres, et croyait effacer sa conduite par des œuvres de charité. « Non-seulement elle donnoit beaucoup et volontiers, mais elle s'occupoit à faire elle-même des habits aux pauvres, et de ses mains délicates, elle tailloit et cousoit les chemises de toile grossières qu'elle leur destinoit. Elle étoit si régulière pour l'observance des jeûnes d'église, qu'elle faisoit peser le pain de sa collation, etc. » (*Mém. de Languet de Gergy*, p. 169.)

[redacted]

peurs à Tournay[1]. » On peut ajouter que ce n'était pas sans sujet.

A M. D'AUBIGNÉ[2].

A Tournay, ce 16 juin 1673.

Il y a longtemps que M. de Louvois m'a dit que l'on abandonnoit Amsfort, et que vous auriez un autre gouvernement; je suis bien fâchée qu'il soit si avancé, et je serois dans une étrange état si on vous assiégeoit; j'espère que la paix finira bientôt toutes les craintes. Vous avez raison d'être persuadé de mon amitié, et je le suis de la vôtre; il seroit seulement à souhaiter d'en jouir un peu plus souvent; cela viendra avec le temps. Vous croyez bien que je ne vous oublierai pas, quoi qu'il arrive; j'ai de bonnes paroles pour vous; M. de Louvois fait merveille en toute occasion, et nous lui sommes très-obligés[3]. Je vous avoue que j'aurois un grand plaisir de vous voir à Paris. N'en espérez pas sur le récit de ce voyage ici; la citadelle de Tournai est trop ennuyante pour que j'en puisse faire une relation agréa-

1. *Mémoires*, t. IV, p. 386 de l'édit. Chéruel.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*. — L'adresse est : *A M. de Saint-Quentin, commandant à Campen, pour faire tenir à M. d'Aubigné, gouverneur d'Elbourg*. Elbourg est une petite ville, située sur le Zuyderzée, dont on venait de donner le commandement à d'Aubigné, en échange d'Amsfort.

3. Voir, page 169, la lettre apocryphe où La Beaumelle a placé cette phrase. De son côté d'Aubigné écrivait à M. de Louvois, le 18 juillet : « Je ne reçois point de lettre de madame Scarron qu'elle ne m'assure que vous continuez, monseigneur, toujours à nous obliger, et que je puis espérer la continuation de votre protection en servant bien le roi. »

[redacted]

ble, mais je trouverois d'autres choses à vous dire qui vous le seroient bien autant. Je me porte fort bien; je suis très-contente et avec raison; je suis si hors de commerce avec tout le monde que je ne puis vous trouver l'homme que vous me demandez pour votre maison; je m'en informe pourtant autant que je le puis.

Adieu, mon cher frère, je suis tout à vous.

LETTRE XXIV

A M. DE VILLETTE[1].

Ce 9 octobre 1673.

Vous avez raison de croire que j'ai plus de temps à moi présentement que je n'ai accoutumé[2], mais il est vrai aussi que je l'emploie presque entier à écrire et que l'absence de la cour me donne beaucoup de commerce de lettres; vous savez que c'est de toutes les occupations la plus terrible pour moi, et que je m'en dispense le plus que je puis et souvent plus que je ne le devrois. Je suis très-fâchée de ne pouvoir vous envoyer que la lettre que je viens de recevoir de M. le marquis de Seignelay; il faut que le vaisseau que vous lui demandez ait été donné bien vite, car j'écrivis le même jour que je reçus vos paquets, et vous pouvez voir que je dis vrai puisqu'en

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Madame de Montespan, après ses couches, était revenue à Paris, ainsi que madame Scarron. La cour ne revint que dans le courant d'octobre.

[redacted]

voilà la réponse. Il ne faut pas se rebuter; on nous en fait espérer d'autres et je parlerai dès que l'on sera ici; je songe aussi à nos neveux; et je voudrois de tout mon cœur avoir autant de crédit que vous m'en croyez, mes proches s'en trouveroient fort bien; mais quand on voit les choses de loin, on grossit souvent les objets. J'ai lu l'éloquente lettre que vous avez dictée à Poignette[1] : je ne la prendrai pas tant qu'elle sera huguenote, mais si elle vouloit venir passer un hiver avec madame de Fontmort, nous verrions ce que nous pourrions faire, et au pis-aller elle auroit fait un voyage à Paris qui ne lui coûteroit rien, et qui nous feroit renouveler connoissance.

M. de Caumont m'avoit priée de demander son congé, et je ne l'avois pas jugé à propos dans l'état où sont les affaires. J'ai reçu une lettre de lui qui me fait voir qu'il a pensé là-dessus comme moi; nous verrons dans un mois ce qu'il désirera, car ce sera une saison où l'on ne pourra plus rien faire.

Ne vous rebutez point de m'écrire, et pour me faire savoir des nouvelles de votre santé, et pour m'informer de ce qui vous passe par la tête pour votre fortune; je choisirai parmi vos vues celles qui seront de ma portée, et j'y travaillerai avec toute l'amitié d'une personne qui vous est proche, et qui vous a toujours aimé avec tendresse et qui vous estime fort.

La cour sera à Saint-Germain le 20 de ce mois[2] :

1. Femme de chambre de madame de Villette, qui éleva ses enfants. Il en sera question plus loin.

2. La cour revint en effet à cette date par la Lorraine et la Champagne.

[redacted]

on croit que l'hiver se passera sans décision sur les grandes affaires, et que ce sera au printemps que chacun prendra son parti ; mes amitiés à madame de Villette.

LETTRE XXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous avons vu que Louvois, quand on abandonna Amersfort, avait donné le gouvernement d'Elbourg à d'Aubigné. Celui-ci s'y était comporté comme auparavent, au su du maréchal de Luxembourg, qui écrivait le 13 octobre à Louvois : « Elbourg ne sera pas attaqué cet hiver et ne subsistera plus au printemps : il faut l'y laisser (d'Aubigné) jusqu'à présent ; et par d'autres considérations, on lui laisse faire de petites choses sur l'intérêt qu'on ne souffriroit pas à un autre ; et il aura là et à Amersfort gagné quelque chose. » Louvois ne suivit pas le conseil de Luxembourg ; mais au lieu de punir d'Aubigné, il le destina, probablement sur la demande de sa sœur, au gouvernement d'une place française, Belfort. Il fit connaître alors à madame Scarron la conduite de d'Aubigné, et celle-ci lui écrivit la lettre suivante :

A M. D'AUBIGNÉ, A ELBOURG[1].

31 Octobre 1673.

Je reçois les lettres que vous m'écrivez ; mais il ne me paroît point que vous receviez les miennes et quoi qu'elles ne soient pas bien importantes, je serois bien aise qu'elles allassent jusqu'à vous. On me promet de vous faire tenir celle-ci sûrement ; c'est

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — La Beaumelle n'a donné que le commencement de cette lettre, jusqu'à ces mots : « Et je vous avoue que je m'y prépare comme..... »

[redacted]

pourquoi je m'étendrai sur toutes les choses que j'ai à traiter avec vous. M. de Louvois m'assure que vous n'avez rien à craindre où vous êtes, et le roi vous a donné un gouvernement en Alsace où vous serez très-bien ; vous attendrez des ordres là-dessus, et ne ferez aucun semblant de le savoir, tant que vous ne le saurez que par moi. Je vous verrai quand vous changerez de lieu; et je vous avoue que je m'y prépare comme à une grande joie; mais elle est un peu troublée par avoir appris qu'on n'est pas tout à fait content de vous et que vous songez plus à votre intérêt qu'à plaire au roi. Je ne croirois pas ce qu'on m'a dit là-dessus si je ne le savois par des gens qui certainement ne veulent que vous servir et me faire plaisir, car vous m'avez toujours paru si éloigné de l'avarice que je ne comprends pas qu'étant plus à votre aise que vous n'avez jamais été, vous hasardiez pour de très-petites sommes de perdre votre fortune et de m'affliger sensiblement. Je vous conjure de changer de conduite là-dessus, quoi que vous n'ayez plus guère à être à Elbourg. Je ne sais de quelle nature sont les choses dont vous profitez et si elles peuvent compatir avec l'honneur; mais je sais bien qu'il viendra quelque heure où vous serez inconsolable d'avoir fait des maux et des injustices que vous ne pourrez réparer. Faites-y réflexion, mon cher frère; restituez, si vous avez reçu; agissez noblement et justement, et ne vous amusez point à des distinctions sur votre profession qui ne seront point reçues devant Dieu. Vous avez du bien et plus que vous n'en pouviez espérer naturellement; j'en ai qui est à

[redacted]

vous, et nous en laisserons l'un et l'autre; ne pensez donc qu'à vivre en honnête homme, à mériter l'estime des gens qui vous connaissent, et à me donner le plus sensible plaisir que je puisse avoir au monde, si je voyois que l'on fût content de votre conduite.

Adieu, je n'ai rien fait pour Saint-Bazile; son affaire n'est pas encore dans les lieux où je pourrois la servir. Nos parents m'accablent toujours, et j'espère vous en faire des histoires qui ne vous déplairont pas. Voici des parties et une lettre que votre marchand de drap m'a prié de vous faire tenir. Vous m'offriez de l'argent, il y a quelque temps; si vous en avez, payez vos dettes; c'est le plus pressé; s'il vous en restoit et que vous pussiez sans embarras m'apporter d'une certaine panne que l'on vend à Amsterdam, et dont le marquis de Béthune m'a fait voir des échantillons, je serois ravie d'en avoir; nous aurons le temps de nous en écrire.

Adieu, mon cher frère, on ne peut vous aimer plus que je ne fais.

APPENDICE A LA LETTRE XXV.

D'Aubigné n'eut le gouvernement de Belfort que le 10 janvier 1674. Le maréchal d'Albret lui écrivit à ce sujet la lettre suivante :

« Que vous m'avez fait plaisir, monsieur le gouverneur, de vous être donné le soin de me donner de vos nouvelles et de m'apprendre que vous avez le gouvernement de Belfort. Je vous assure qu'il n'y a que madame votre sœur au monde plus sensible à votre fortune que je le suis, et quand vous en aurez une aussi bonne que je vous la souhaite, elle et

[redacted]

vous aurez tout sujet d'être contents... » (*Autographe de la Biblioth. du Louvre.*)

LETTRE XXVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici une lettre de Bussy-Rabutin à madame de Sévigné que nous insérons ici pour témoigner la considération et l'influence dont jouissait déjà madame Scarron. Bussy-Rabutin a mis en tête de cette lettre :

« Sur ce que la plupart de mes bons amis et moi avions jugé que madame Scarron me nuisoit à la cour par l'amitié qu'elle avoit pour les La Rochefoucauld [1], j'écrivis cette lettre à madame de Sévigné, afin de la lui montrer et de l'obliger de me raccommoder avec eux ou du moins à être neutre, et je la datai de Bussy, quoique je fusse encore à Paris. »

DE BUSSY-RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ [2].

13 décembre 1673.

Vous pouvez vous souvenir, madame, de la conversation que nous eûmes le jour que je vous dis adieu. Elle fut presque toute sur les gens qui pouvoient traverser mon retour; et quoique je pense que nous les ayons tous nommés, je ne crois pas que nous ayons parlé des voies dont ils se servent pour me nuire. Cependant j'en ai découvert quelques-uns depuis que je ne vous ai vue, et l'on m'a assuré entre autres que madame Scarron en étoit une. Je ne l'ai

1. On sait que Bussy-Rabutin était exilé de la cour et qu'il cherchait par tous les moyens à rentrer en grâce auprès du roi. Il avait pour ennemis les La Rochefoucauld.

2. *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 323 de l'édit. Charpentier.

[redacted]

pas cru, car bien que je sache qu'elle est aimée de gens qui ne m'aiment pas, je sais qu'elle est encore plus amie de la raison, et il ne m'en paroît pas à persécuter un homme de qualité qui n'est pas sans mérite, accablé de disgrâces. Je sais bien que les gens d'honneur entrent et doivent entrer dans les sentiments de leurs amis; mais quand ces sentiments sont trop aigres ou poussés trop loin, il est, ce me semble, de la prudence de ceux qui agissent de sang-froid de modérer la passion de leurs amis et de leur faire entendre raison. La politique conseille ce que je vous dis, madame, et l'expérience apprend à ne pas croire que les choses soient toujours en même état. On l'a vu en moi, car enfin ma liberté surprit tout le monde. Le roi a commencé à me faire de petites grâces sur mon retour dans le temps que personne ne les attendoit, et sa bonté et ma patience me feront tôt ou tard retourner absolument; il n'en faut pas douter, madame : les disgrâces ont leurs bornes comme les prospérités. Ne trouvez-vous pas qu'il est de la politique de ne pas outrer les miennes et de ne pas désespérer les gens? Mais quand on se flatteroit assez pour croire que je ne retournerois jamais (chose à quoi je vous répète encore qu'il y a peu d'apparence, me portant mieux que tous mes ennemis), où est l'humanité? où est le christianisme? Je connois assez les courtisans, madame, pour savoir que ces sentiments sont bien foibles en eux, et moi-même avant mes malheurs, je ne les avois guère. Mais je sais la générosité de madame Scarron, son honnêteté et sa vertu, et je suis persuadé que la corruption de la cour ne la

[redacted]

gâtera jamais. Si je ne croyois ceci, madame, je ne vous le dirois pas, car je ne suis point flatteur, et même je ne vous supplierois pas, comme je fais, de lui parler sur ce sujet : c'est l'estime que j'ai pour elle qui m'a fait souhaiter de lui être obligé et croire qu'elle n'y aura pas de répugnance. Si elle craint l'amitié des malheureux, elle ne fera rien pour avoir la mienne; mais si l'amitié de l'homme le plus reconnoissant et à qui il ne manquoit que de la mauvaise fortune pour avoir assez de vertu, lui est considérable, elle voudra bien me faire ce plaisir.

Madame de Sévigné répondit à cette lettre le 18 décembre[1] :

« J'ai fait voir votre lettre à la dame pour qui elle étoit écrite. Elle n'a, m'a-t-elle dit, jamais ouï nommer votre nom en mauvaise part. Du reste, elle a fort bien reçu votre civilité. Elle m'a promis que si elle entendoit dire quelque chose, elle m'en avertiroit et qu'elle ne trouveroit jamais occasion de vous rendre de bons offices qu'elle ne le fît. »

« Je parlai fort de votre mérite et de vos malheurs. L'audience étoit favorable. Je serois fort aise que vous m'eussiez entendue; peut-être que vous en seriez bien aise aussi. »

LETTRE XXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Versailles, 17 décembre 1673.

Je sais tous vos maux, et j'en suis sensiblement touchée, tant pour votre intérêt que pour le mien; car j'avois fort envie de vous voir. Conservez-vous,

1. T. III, p. 323 de l'édit. Hachette.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

et mandez-moi quelquefois de vos nouvelles. J'ai été malade tout hier, je suis mieux présentement, et j'ai fort envie de me sauver. Il me semble que voilà vous répondre à tout ce que vous voulez savoir, et il est fort inutile que j'y ajoute des assurances de mon amitié, car je crois que vous n'en pouvez jamais douter.

APPENDICE A LA LETTRE XXVIII

Après le voyage de Flandre, madame Scarron continua à vivre dans la maison de la rue de Vaugirard, mais avec moins de mystère, parce que le roi était décidé à reconnaître et à légitimer ses enfants naturels. « Nous soupâmes encore hier, écrit madame de Sévigné le 4 décembre, avec madame Scarron et l'abbé Testu, chez madame de Coulanges. Nous trouvâmes plaisant de l'aller ramener (madame Scarron), à minuit, au fin fond du faubourg Saint-Germain, fort au delà de madame de La Fayette, quasi auprès de Vaugirard, dans la campagne : une grande et belle maison où l'on n'entre point; il y a un grand jardin, de beaux et grands appartements; elle a un carrosse et des chevaux; elle est habillée modestement et magnifiquement, comme une femme qui passe sa vie avec des personnes de *qualité*; elle est aimable, belle, bonne et négligée. On cause fort bien avec elle. [1] »

Les enfants naturels du roi furent légitimés le 20 décembre. « Dans ce même temps, raconte Mademoiselle, le roi déclara trois enfants naturels : deux garçons dont l'un s'appelle le duc du Maine, l'autre, le comte du Vexin, et une fille, mademoiselle de Nantes. Dans leur légitimation, on ne nomma point la mère[2]. » — « Madame de Coulanges, écrit madame de Sévigné, le 25 décembre, avec deux ou trois amies, sont allées voir *le Dégel* (madame Scarron) dans sa

1. T. III, p. 299.
2. *Mémoires*, t. IV, p. 358.

[redacted]

grande maison : on n'y voit rien de plus. Je compte y aller un de ces jours et je vous en manderai des nouvelles. » Et le 1er janvier 1674 : « On ne voit point encore ces petits princes. L'aîné a été trois jours avec père et mère; il est *joli*, mais personne ne l'a vu. »

Un autre petit événement avait modifié la vie de madame Scarron : « Madame d'Heudicourt, écrit madame de Sévigné le 4 décembre, est allée rendre ses devoirs; il y avoit longtemps qu'elle n'avoit paru en ce pays-là. Si elle n'étoit point grosse, on est bien persuadé qu'elle rentreroit bientôt dans ses premières familiarités. On juge par là que madame Scarron n'a plus de vifs ressentiments contre elle. Son retour a pourtant été ménagé par d'autres, et ce n'est qu'une tolérance [1]. »

Enfin madame de Neuillant mourut à Paris le 15 décembre, âgée de 82 ans, « avec de grandes marques, dit la *Gazette*, de la piété dont elle avoit toujours fait profession. » Madame Scarron en fut affligée.

ANNÉE 1674.

L'année 1674 renferme vingt-cinq lettres authentiques et cinq apocryphes. C'est une des plus importantes de la vie de madame de Maintenon.

Madame Scarron est établie à la cour avec les enfants du roi et dans l'appartement de madame de Montespan; ses rapports avec cette dame, et par conséquent avec le roi, vont devenir plus fréquents et plus intimes; sa position paraît équivoque, et elle ne semble plus que la complaisante de la favorite. Elle s'en inquiète et voudrait quitter la cour, mais elle craint de déplaire au roi et appréhende de retomber dans la misère. « J'ai ouï dire bien des fois à madame de Maintenon, raconte mademoiselle d'Aumale, qu'elle haïssoit naturellement la cour, et l'on demandera pourquoi donc elle y restoit et dans le pénible emploi qu'elle avoit...

1. T. III, p. 299 de l'édit. Hachette.

[redacted]

Mais elle étoit née sans biens, et tous ses projets, en y restant, étoient de tâcher d'avoir quelque grâce du roi, qui la mît en état d'en sortir... » Cependant elle hésita longtemps, ne croyant pas, disait-elle, pouvoir y rester en conscience, et elle consulta son directeur en lui exposant nettement ses scrupules. Celui-ci fit tous ses efforts pour les dissiper, et il lui enjoignit expressément de rester dans sa position, quelque difficile qu'elle fût. Voici pourquoi :

Tous les gens de bien s'alarmaient de la vie scandaleuse du roi, de ce roi « qui, selon Leibnitz, faisait les destinées de son siècle ; » il s'était formé entre eux, et principalement entre Bossuet, Montausier et d'autres personnages de la cour, une sorte de complot pour arracher le monarque à ses désordres. L'obscur abbé Gobelin, sans qu'il s'en doutât lui-même, était de ce complot : en voyant l'estime et l'affection que le roi témoignait à madame Scarron, en appréciant toute la sagesse, l'esprit, la vertu de cette femme éminente, il avait conçu l'espoir qu'elle pourrait être l'instrument de la Providence pour cette bonne œuvre, et c'est pour cela qu'il lui ordonna, comme de la part de Dieu, de rester à la cour ; c'est pour cela qu'il l'engagea à travailler au salut du roi par sa conduite, ses bons exemples, et, si elle le pouvait, par ses exhortations.

Nous allons voir que madame Scarron ne suivit les conseils de l'abbé Gobelin qu'avec répugnance : elle eût préféré la retraite et le repos. « Elle m'a dit, raconte madame de Glapion, que sans l'assurance que ses directeurs lui avoient donnée, que Dieu la vouloit à la cour, elle n'y seroit jamais restée ; qu'elle auroit été plutôt à l'Amérique et fait quelque échappée imprudente que d'y demeurer ; mais quand, disoit-elle, outre les assurances que m'avoit données ces hommes de Dieu, je commençai à voir qu'il ne me seroit peut-être pas impossible d'être utile au salut du roi, je commençai à être convaincue que Dieu ne m'y retenoit que pour cela, et je bornai là toutes mes vues.

« Je haïssois la cour, disoit-elle encore, et n'ai jamais désiré d'y être. D'ailleurs le roi ne me goûtoit pas, et d'abord

[redacted]

il eut assez longtemps de l'éloignement pour moi; il me craignoit sur le pied de bel esprit, s'imaginant que j'étois une personne difficile et qui n'aimoit que les choses sublimes[1]. »

En même temps que son crédit et son influence sur Louis XIV viennent à s'accroître, ses démêlés avec madame de Montespan commencent, et de là des querelles interminables et une vie très-tourmentée. Ces démêlés avaient pour cause l'éducation des enfants fort mal dirigée par leur mère, la fierté extrême de madame Scarron qui voulait dépendre uniquement du roi et non de la favorite, les oppositions qu'elle mettait à la vie scandaleuse de madame de Montespan. Il faut y joindre la jalousie de cette dame qui voyait le roi prendre de plus en plus de l'affection pour la gouvernante de ses enfants. C'est au milieu de ces agitations que les bienfaits du roi redoublent; madame Scarron reçoit les récompenses qu'on lui a promises; elle en acquiert la terre de Maintenon et en prend le nom.

LETTRE XXVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Ce 2 mars 1674.

Vous avez tant pris de part à mes maux[3] qu'il est bien juste que je vous dise que je me porte bien, et que j'espère ne pas retomber, pourvu que j'aie certains soins de moi que ma délicatesse m'oblige de prendre, et qui me font autant de peine que mon mal même. Je ne sais point combien je serai ici, je

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 454.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
3. Madame Scarron, en arrivant à la cour, avait été malade pendant un mois.

[redacted]

suis résolue, puisque vous l'avez voulu, de me laisser conduire comme un enfant, de tâcher d'acquérir une profonde indifférence pour tous les lieux, et pour les genres de vie auxquels on me destine, de me détacher de tout ce qui trouble mon repos, et de chercher Dieu dans tout ce que je ferai. Ce n'est pas que je sois bien propre à une dévotion toute particulière, et privée de toute consolation; les actions m'y auroient peut-être mieux conduite; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que vous voulez que je demeure à la cour, et que je la quitterai dès que vous me le conseillerez. Écrivez-moi avec liberté; vos lettres me seront rendues très-sûrement.

Je vous supplie d'avoir la bonté de faire relier un de vos livres pour la messe [1] avec du chagrin, et des fermoirs d'or tout unis, et de me l'envoyer dès que vous l'aurez. J'ai bien fait votre cour sur les soins que vous avez de nos enfants, et sur le dessein que vous aviez imaginé pour les fables d'Ésope; vous êtes fort bien avec eux; je crois aussi qu'ils mettent sur votre compte la douceur qu'ils me trouvent présentement. Dieu veuille qu'elle ne soit que sur le sien, et qu'en effet la déférence que j'ai pour vous, et l'envie de trouver du repos ne soient pas les motifs qui me fassent agir.

Le P. Bourdaloue fait ici des merveilles [2]. Notre

1. L'abbé Gobelin est auteur d'un livre qui a pour titre : *Brève intelligence de l'ordre des cérémonies de la messe*, par M. Gobelin, prêtre, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi ; 1 v. in-12. La deuxième édition est de 1669.

2. Il prêcha devant le roi pendant tout le carême.

[redacted]

duchesse[1] et moi nous le voyons tous les jours; ne m'oubliez jamais dans vos prières.

Je crois que vous vous souviendrez que quand madame Barri[2] sortit de la maison, vous et moi lui demandâmes ce qu'elle vouloit et on lui donna trois mille francs, avec quoi elle prétendoit faire des merveilles; cette somme est mangée et on lui a donné toujours depuis deux cents francs par an, et d'autres secours très-fréquents. Cependant elle meurt de faim; et pour se délivrer de ses continuelles importunités, voilà cent pistoles qu'on lui donne; mais comme c'est pour la dernière fois, voyez s'il y auroit quelque moyen de placer cette somme un peu utilement; usez-en comme il vous plaira; tout ce que vous ferez sera bien fait.

LETTRE XXIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. 1, p. 99; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 52). Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Elle repose sur un fait vrai, mais elle est inventée.

« M. le duc du Maine, raconte mademoiselle d'Aumale, était né droit et bien fait, et le fut jusqu'à trois ans, que les grosses dents lui percèrent et lui causèrent des convulsions si terribles qu'une de ses jambes se retira beaucoup plus que l'autre. On essaya en vain tous les remèdes de la Faculté de Paris, après lesquels on le mena à Anvers pour le faire

1. La duchesse de Richelieu.
2. La nourrice d'un des enfants de madame de Montespan.

[redacted]

voir à un homme dont on vantoit le savoir et les remèdes, et comme on ne vouloit pas que M. le duc du Maine fût connu, madame Scarron fit ce voyage sous le nom supposé d'une femme de condition du Poitou, la marquise de Surgères, qui menoit son fils à cet empirique, dont les remèdes étoient apparemment bien violents puisqu'il allongea la jambe de M. le duc du Maine beaucoup plus que l'autre; mais il ne la fortifia pas, et les douleurs extrêmes qu'il souffrit ne servirent qu'à la lui faire traîner. »

Avec ces faits, La Beaumelle a composé les deux lettres suivantes :

A MADAME DE MONTESPAN.

Anvers, 18 avril 1674.

Madame, notre voyage a été fort heureux, et le prince se porte aussi bien que la marquise de Surgères, tous deux également inconnus, tous deux très-fatigués, tous deux fort surpris de ne pas trouver ici vos ordres. Nous les attendons avec impatience. Il fait le même temps que nous avons eu dans la route, c'est-à-dire le plus beau du monde. Le prince est assez gai, il a bon appétit et dort tranquillement. Il est bien juste que je passe ici pour sa mère, moi qui en ai toute la tendresse et qui partage avec vous tous ses maux.

LETTRE XXX (La B.)

A MADAME DE MONTESPAN[1].

Anvers, 20 avril 1674.

Madame, le médecin visita hier le prince; il parla

1. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle, t. I, p. 101 de l'édit de Nancy; t. I, p. 52 de l'édit. d'Amsterdam. Racine l'annote ainsi : *m'est inconnue et me paraît composée par l'éditeur.* On ne saurait en douter.

[redacted]

de fort bon sens sur son incommodité; il est tel qu'on vous l'a dit, fort doux, simple, point charlatan. Cependant je vous avoue, Madame, que j'ai de la peine à le lui confier : mais il faut obéir. Il nous donne encore cette journée pour nous remettre des fatigues du voyage. Demain il commencera ses remèdes; je souffre par avance de tout ce que le pauvre enfant souffrira. C'est bien à présent, Madame, que vous auriez à me reprocher de l'aimer avec excès. Je ne pourrai soutenir la vue de l'appareil; il m'a promis pourtant de traiter le mal avec douceur. Il prétend que ce n'est qu'un affoiblissement, et cela me rassure. Le prince lui a dit : Au moins, Monsieur, je ne suis pas né comme cela. Voyez maman, et papa n'est pas boiteux[1]. Il a dit cela avec beaucoup de grâce et de vivacité. Nous sommes ici parfaitement inconnus, et nous y vivrons d'une manière fort retirée; heureux si nous pouvons en rapporter la santé; je le demande à Dieu à toutes les heures du jour, et je ferai dire cent messes à cette intention. Le petit mignon baise très-humblement les mains à la belle Madame.

1. Il y a une anecdote relative au voyage d'Anvers dans les Mémoires de mademoiselle d'Aumale, mais elle est plus simple : « Étant à Anvers avec M. le duc du Maine, un médecin fort vieux, mais de bon sens, qui voyoit les soins pleins de tendresse qu'elle prenoit de M. le duc du Maine, répondit à quelqu'un qui demandoit à qui étoient ces enfants-là (on avait emmené la petite d'Heudicourt) : Je n'en sais rien, dit le vieux médecin; mais à coup sûr voilà la mère, montrant madame Scarron. »

voir à un homme dont on vantoit le
comme on ne vouloit pas que M. le
madame Scarron fit ce voyage s
femme de condition du Poitou
qui menoit son fils à cet empiri
apparemment bien violents p
M. le duc du Maine beaucou
fortifia pas, et les douleur
virent qu'à la lui faire trai

Avec ces faits, La Bea
suivantes :

A MADA

Madame, notre v
se porte aussi bie
deux également
deux fort surpr
les attendons
que nous av
beau du m
et dort tran
pour sa m
partage a

Madal

E FORT.

ire et remettois de
petites choses qui
que Des Rolines ne
nes nouvelles. Je me
ne trouve toujours de
mon esprit sont en
le se porte bien, et si
je serois fort contente
puis vous dire de nous.
plaisir de m'écrire, mais
le la manière dont vous
suis bien aise que vous avez
considération de M. de Tu-
remerciements qui l'oblige-
tous vos compliments, et
Je ne vois pas fort souvent
parlez, excepté madame de
je m'enferme plus que ja-
très-douce. Je songe fort à
il y a deux ou trois affaires
ne sont pas assez avancées
Adieu, mon cher frère: j'ai

de M. Feuillet de Couches.

1. ... armée du Rhin pendant que le roi ... avait confié ... conduite.

[redacted]

[illegible] terres auxquelles je pense[1] : quand [illegible] se de décidé, vous le saurez. J'ai [illegible] à madame Colbert en faveur de

---

LETTRE XXXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[3].

[illegible]

[illegible] a longtemps que j'ai envie de vous écrire, [illegible] les jours se passent dans un esclavage qui empêche de faire [illegible] assez triste, et les choses prennent [illegible] convient pas[4]. Je n'ai [illegible] assez [illegible] pour n'en point souffrir, mais [illegible] et c'est quelques progrès que [illegible] l'impatience et de n'avoir plus [illegible] mon possible pour me consoler [illegible] dans une situation plus [illegible] péré. Je fis hier mes dévotions [illegible] le jour de la Visitation ; je me [illegible] qui ne m'entendoit point, et [illegible] lui disois pas un péché ; je [illegible] riez jugé autrement.

1. Elle pensait à acheter [illegible] pour l'éducation des enfants [illegible] récompense avait été fixée dans [illegible] mais on lui avait fait espérer [illegible]

2. Voir plus loin, page 2[illegible].

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Voir la note préliminaire de l'année 1[illegible].

[redacted]

LETTRE XXXI

A M. D'AUBIGNÉ, GOUVERNEUR DE BELFORT[1].

A Paris, ce 21 mai 1674.

Je mourois d'envie de vous écrire et remettois de jour en jour par la quantité de petites choses qui m'occupent; et je ne doutois pas que Des Rolines ne prît soin de vous mander de mes nouvelles. Je me porte bien, Dieu merci, et je me trouve toujours de la santé dès que mon corps et mon esprit sont en quelque repos. La petite famille se porte bien, et si M. le duc du Maine marchoit, je serois fort contente d'eux; voilà tout ce que je puis vous dire de nous. Vous me faites un extrême plaisir de m'écrire, mais vous ne m'instruisez guère de la manière dont vous vous trouvez à Belfort. Je suis bien aise que vous ayez reçu des marques de considération de M. de Turenne[2]; il en recevra des remerciements qui l'obligeront à continuer. J'ai fait tous vos compliments, et ils ont été fort bien reçus. Je ne vois pas fort souvent les gens dont vous me parlez, excepté madame de Montchevreuil. Du reste, je m'enferme plus que jamais, et mène une vie très-douce. Je songe fort à votre établissement, et il y a deux ou trois affaires sur le tapis, mais elles ne sont pas assez avancées pour vous en parler. Adieu, mon cher frère; j'ai

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Turenne commandait l'armée du Rhin pendant que le roi faisait la conquête de la Franche-Comté. Le poste qu'on avait confié à d'Aubigné était important, et il y tint une bonne conduite.

[redacted]

aussi plusieurs terres auxquelles je pense[1]; quand il y aura quelque chose de décidé, vous le saurez. J'ai parlé à M. et à madame Colbert en faveur de M. Arnaud[2].

LETTRE XXXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[3].

Ce lundi 10 juillet 1674.

Il y a longtemps que j'ai envie de vous écrire, mais les jours se passent dans un esclavage qui empêche de faire ce qu'on voudroit; je suis toujours assez triste, et les choses prennent un air qui ne me convient pas[4]. Je n'ai pas assez de pouvoir sur moi pour n'en point souffrir, mais je veux bien souffrir; et c'est quelques progrès que j'ai faits d'avoir ôté l'impatience et de n'avoir plus que la douleur. Je fais mon possible pour me consoler avec Dieu; je suis dans une situation plus douce que je ne l'avois espéré. Je fis hier mes dévotions, n'ayant pu le faire le jour de la Visitation; je me confessai à un homme qui ne m'entendoit point, et qui m'assura que je ne lui disois pas un péché : je suis sûre que vous en auriez jugé autrement.

1. Elle pensait à acheter une terre avec la récompense promise pour l'éducation des enfants du roi, et voulait s'y retirer. Cette récompense avait été fixée dans les commencements à 100,000 liv.; mais on lui avait fait espérer davantage.

2. Voir plus loin, page 204.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Voir la note préliminaire de l'année 1674.

[redacted]

Voilà le compte que je vous dois de mes affaires spirituelles, passons aux temporelles. J'ai une extrême envie d'acheter une terre, et je n'y puis parvenir. M. de Montchevreuil est à Paris, et je l'ai prié d'y travailler, et de s'instruire de tout ce qui est à vendre. Je vous prie de le voir et de joindre toute la vivacité de l'amitié que vous avez pour moi pour me servir dans cette occasion; car il n'y en aura jamais une plus importante pour mon repos.

Si vous voyez madame de Richelieu, excitez-la à presser les gens à qui j'ai affaire à songer un peu à mon établissement[1].

LETTRE XXXIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

12 juillet 1674.

Monsieur votre neveu[3] me défend de lui faire réponse et me fait grand plaisir, car je n'en aurois jamais eu la hardiesse. J'ai lu sa lettre avec le plus grand plaisir du monde; il me feroit plaisir de m'en écrire une que je pusse montrer, car j'ai une grande passion pour que son mérite soit connu ici. Il faut

1. C'est-à-dire le roi et madame de Montespan de lui donner les 100,000 livres qu'on lui avait promises : c'est ce qu'elle appelle *son établissement*.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*.

3. L'abbé Le Ragois qui fut, par la protection de madame de Maintenon, nommé précepteur du duc du Maine. C'est pour l'éducation de ce prince qu'il a composé ses *Abrégés d'histoire de France et d'histoire romaine*, tant de fois réimprimés. On voit que madame de Maintenon lui en avait suggéré l'idée. Il mourut en 1681.

[redacted]

que ce soit un simple remerciement de ce que je lui ai fait voir mes princes et Versailles ; qu'il loue tout ce qu'il a vu et qu'il dise quelque chose sur l'éducation, et tout cela simplement et sérieusement. Je connois le goût de ce pays, et je prends la liberté de vous dire ce qu'il leur faut. Je vous prie de me faire faire des copies de tout ce que vous et monsieur votre neveu avez écrit sur l'histoire de France, et qu'il fasse quelque chose d'aussi succinct sur l'histoire romaine ; mais que vos copies soient de cette belle écriture dont vous usez quelquefois. Écrivez-moi amplement par M. l'aumônier.

LETTRE XXXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, ce 17 juillet 1674.

Il y a longtemps que je veux vous écrire, et je n'ai pu y parvenir. La vie que l'on mène ici est fort dissipée, comme vous savez, et les jours y passent fort vite. Tous mes petits princes y sont établis, et je crois pour toujours; cela, comme toute autre chose, a son vilain et bel endroit. Je suis assez contente, je me porte bien, et je songe très-sérieusement à vous marier. Je travaille à une affaire qui seroit bonne, n'en parlez point, et comptez que tout revient, et que l'on ne peut être trop sur ses gardes quand on a les moindres relations en ce pays ici. Je ne puis

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

trouver de terre comme je la voudrois, mais je ne me rebuterai point que je n'en aie une.

Adieu, mon cher frère, réjouissez-vous, et soyez bien persuadé que je n'oublierai rien pour vous mettre en état de vous passer de moi et de tout le monde. Je ferai peindre votre carrosse, et j'ai donné ordre pour des armes. Toute la maison vous fait des compliments, et notre petit duc vient de me dire, de son chef, qu'il vous baise les mains, et qu'il voudroit bien que vous fussiez ici. Je ne sais ce qui vous revient de ce que j'ai fait pour M. Arnaud[1], mais j'aurois pu le vendre bien cher, et j'ai été étonnée de tout ce qu'on m'a offert là-dessus; je ne lui en demande que quelques petits emplois que je suis ravie de faire donner à des misérables, et vous me ferez plaisir de lui marquer que c'est en cela qu'il m'en peut faire; et, du reste, tâchez d'en profiter autant que l'honneur et la conscience le peuvent permettre, car il faut que tout cède à notre devoir. Adieu, mon cher frère, je vous aime bien tendrement.

1. M. Arnaud était l'un des principaux intéressés « dans les fermes unies du roi. » Il avait obtenu de Colbert, par la protection de madame Scarron, le renouvellement d'un bail et avait donné à M. d'Aubigné une sorte de part ou de pot-de-vin sur ses bénéfices. Nous allons voir madame Scarron, toute désintéressée qu'elle fût naturellement, se mêler de ces sortes d'affaires, selon les usages du temps, pour fournir aux dépenses de son frère, digne fils de Constant d'Aubigné pour la prodigalité et l'amour des plaisirs.

[redacted]

LETTRE XXXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Versailles, ce 24 juillet 1674.

Je suis bien persuadée que je ne pouvois mettre mes affaires en meilleures mains que dans les vôtres, et qu'étant autant mon ami que vous l'êtes, et aussi bien informé de l'intérêt que j'ai d'acheter une terre, vous ne perdriez pas de temps pour m'en faire trouver une. Quelques soins que vous preniez, je n'en aurai pas sitôt; on a de la peine à trouver ce qu'on cherche, et les gens de qui je dépends ne me paroissent guère pressés de m'établir. Cependant il faut s'éclairer de la manière dont ils sont pour moi, en leur proposant quelque chose de présent et de solide.

Madame la duchesse de Richelieu et madame de Montespan traitent présentement d'un mariage pour moi qui ne s'achèvera pas; c'est un duc assez malhonnête homme et fort gueux[2]; ce seroit une source de déplaisirs et d'embarras qu'il seroit imprudent de s'attirer; j'en ai déjà assez dans une condition singulière et enviée de tout le monde, sans en aller chercher dans un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain[3]. Cependant, je n'ai point rompu

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Le duc de Villars-Brancas. Comparez cette proposition de mariage avec celle qu'invente La Beaumelle dans ses lettres apocryphes des pages 115 et 116.

3. On retrouve la même pensée dans les *Conseils et Instructions* aux demoiselles de Saint-Cyr. Voir t. I, p. 32.

[redacted]

la négociation, car je serois bien aise que madame de Richelieu voie la froideur et l'indifférence de madame de Montespan sur tout ce qui regarde mes affaires essentielles.

Je vous ai envoyé de l'argent par madame de Coulanges, pour payer le premier quartier de la pension de Toscan, et pour avancer quelque chose à madame Loiselle ; il en faudra faire des mémoires différents, car c'est madame de Montespan qui paye pour le petit garçon, et ce sera moi qui aurai soin de cette pauvre femme.

M. le duc du Maine est toujours malade, mais je n'y vois point encore de péril ; je ne laisse pas d'être affligée, et c'est toujours quelque chose de terrible de voir souffrir ce que l'on aime. Je sens avec beaucoup de douleur que je n'aime pas moins cet enfant ici que je n'aimois l'autre[1], et cette foiblesse me met en si mauvaise humeur, que j'en ai pleuré tant que la messe a duré ; rien n'est si sot que d'aimer avec cet excès un enfant qui n'est point à moi, dont je ne disposerai jamais et qui ne me donnera dans la suite que des déplaisirs qui me tueront et qui déplairont aux gens à qui il est. En vérité, il y a bien du mauvais sens à demeurer dans un état si désagréable ; il faut être bien esclave de l'usage pour n'oser innover une conduite qui me mettroit en repos. Voilà trop parler de moi, et pour en finir le discours, trouvez bon que je vous dise que je ne comprends pas le scrupule où vous me paroissez être d'avoir fait deux

1. Le premier enfant de madame de Montespan, mort en 1672.

[redacted]

voyages à Versailles[1]. Si vous croyez que j'y puisse demeurer en conscience, il sera difficile que vous n'y veniez pas quelquefois; et ne rompant pas avec moi, il faudra bien me venir chercher où je suis. J'entends mieux le regret où vous êtes de me conduire si lentement à Dieu, et je mène une vie à donner peu de plaisir et à faire peu d'honneur à mon confesseur. Ce n'est pas que je fasse plus de mal qu'à Paris, au contraire, je pense plus souvent à mon salut; il est vrai que ce sont des pensers inutiles, et que le même esprit d'extrémité qui me fait désirer de quitter la place où je suis, parce qu'on m'y trouble, me fait abandonner tout usage de piété, parce que je ne règle pas ma vie comme je le voudrois. Je n'ai point oublié de faire mes dévotions à la Madeleine, j'en ai eu une assez grande envie; mais soit raison ou tentation, j'ai cru qu'il y avoit une manière d'hypocrisie à communier ici plus souvent que je ne faisois à Paris. Si vous voulez me donner une règle là-dessus, vous me ferez plaisir. Dites-moi aussi votre avis sur *la medianoche*[2]; je suis bien aise de la faire avec le roi, si vous jugez qu'il n'y a point de mal, et s'il y en a, je n'hésiterai pas à ne m'y plus trouver.

Vous devriez vous faire un grand scrupule des louanges que vous me donnez et de celles qui me viennent par vous de M. Le Ragois. L'estime des gens

1. La situation de madame Scarron auprès de madame de Montespan paraissait équivoque, et le directeur avait scrupule de la partager en venant voir madame Scarron à la cour. Celle-ci répond très-nettement à ce scrupule.

2. Repas en gras que l'on faisait à la fin des jours maigres, vers minuit. Les dévots blâmaient cet usage.

[redacted]

d'aussi bon goût ne sauroit être indifférente et ne flatte que trop la vanité d'une personne pétrie de gloire et d'amour-propre. Je vous demande pardon de vous avoir fait lire si longtemps; on a bien des choses à dire à un homme en qui on a toute sorte de confiance.

LETTRE XXXVI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

On trouve dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. 1, p. 68; édit. d'Amsterdam, t. 1, p. 57) une prétendue lettre de madame Scarron à madame d'Heudicourt, qui se rapporte au projet de mariage dont il est parlé dans la lettre précédente. Je n'en ai trouvé de trace nulle part. Louis Racine l'annote ainsi : *Lettre composée par l'éditeur.* La dernière phrase indique seule qu'elle est inventée : « Ne craignez pas que je renonce jamais aux sentiments qui m'attachent à vous. » Or, l'on a vu dans la lettre du jour de Pâques 1671, et dans l'appendice de cette lettre, que madame d'Heudicourt était restée disgràciée de la cour et brouillée avec madame de Maintenon pendant deux ans. Ce n'était qu'avec peine qu'elle était rentrée en grâce. La Beaumelle n'a pas mis de date à cette lettre.

Le mariage dont on vous a parlé n'a été proposé que d'une manière fort vague, et c'est bien assez. Cet homme n'était pas fait pour moi : il n'a ni biens ni mérite, et il ne m'a pas fallu un grand effort pour refuser un duc. J'ai remercié madame de Montespan, et rejeté la cause de mon refus sur ma tendresse pour les princes. Je l'en ai si bien persuadée, que je suis sûre qu'elle se repent à présent d'avoir recouru à ce moyen

[redacted]

pour m'éloigner. Elle ne se doute pas que je l'aie pénétrée, et elle m'en aime davantage. Ce matin, elle a exigé que je lui donnasse ma parole de ne la point quitter. Je lui ai tout promis; j'ai tout oublié; nous nous sommes embrassées. Désormais nous vivrons en paix[1]. Elle m'a offert d'en signer le traité. On est malheureux de vivre dans un pays où la bonne foi de l'amitié dépend des serments. Il faut s'accoutumer à tout : j'ai déjà renoncé à mes goûts, à ma santé, à mes plaisirs. Mais ne craignez pas que je renonce jamais aux sentiments qui m'attachent à vous.

LETTRE XXXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

29 juillet 1674.

Quelques différentes que mes lettres aient pu vous paroître, je puis vous assurer qu'il y a sept mois que je pense la même chose[3]; comme je vous parle toujours sincèrement, je ne vous dis point que c'est pour mieux servir Dieu que je voudrois quitter le lieu où je suis, je crois que je puis faire mon salut ici et ailleurs, mais je ne vois rien qui nous défende de songer à notre repos et à nous tirer d'un état qui nous trouble à tout moment[4]. Je me suis mal expli-

1. On va voir dans la lettre du 6 août une vraie scène de raccommodement et autrement racontée.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. C'est-à-dire depuis qu'elle est à la cour.

4. La Beaumelle ajoute cette phrase de son invention : « Dans le monde tous les retours sont pour Dieu, dans le couvent tous

[redacted]

quée, si vous avez compris que je pense à être religieuse, je suis trop vieille pour changer de condition, et selon le bien que j'aurai, je songerai à m'en établir une pleine de tranquillité[1].

Madame de Richelieu est présentement avec madame de Montespan pour tâcher de la faire expliquer sur ce que je puis espérer. Si, par la mauvaise humeur où l'on est pour moi, on se tient exactement aux cent mille francs[2], je ne crois point devoir les mettre en une terre; nous verrons ce que nous ferons. Je me consomme de chagrin et de veilles, je sèche à vue d'œil et j'ai des vapeurs très-mélancoliques. M. le duc du Maine se porte beaucoup mieux, et les autres sont en parfaite santé. J'ai signé le contrat de la fondation[3]; j'ai donné deux pistoles au notaire; si ce n'est pas assez, vous pouvez suppléer à

les retours sont pour le monde. Voilà ma grande raison : celle de l'âge vient ensuite. »

1. Ceci est le fond de la pensée de madame de Maintenon. Elle ne voulait, en élevant les enfants du roi, que se faire une position ou un établissement, et ce fut son confesseur qui lui inspira d'autres idées.

2. On s'y tint en effet, mais après les explications contenues dans la lettre suivante.

3. Il s'agit de la fondation d'une messe perpétuelle pour l'âme de Scarron. Cette pieuse fondation est le premier usage qu'elle fit des dons du roi. L'acte notarié existe encore (cabinet de M. Feuillet de Conches); il est daté du 10 juillet 1674, et on y lit :

« ... Fut présente Françoise d'Aubigny, veuve de messire Paul Scarron..., demeurant à Saint-Germain-des-Prés, rue de Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, laquelle ayant toujours eu dessein de fonder une messe basse pour être dite à perpétuité tous les dimanches de l'année dans l'église des Filles de Saint-Joseph, sise rue Saint-Dominique, partout qu'il plairait aux religieux du noviciat général des Jacobins réformés, établis rue Saint-Domi-

[redacted]

ce qui manque. Je m'en vais écrire à madame Couthurier, afin qu'elle achète du linge à Toscan.

Je vous donne le bonjour, et je vous prie de croire que je suis aussi sensible que je le dois à toutes les bontés que vous avez pour moi; elles font aussi toute ma consolation et je ne vous accuse plus de dureté.

LETTRE XXXVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Versailles, ce mardi 6 août 1674.

Les froideurs que l'on a pour moi ont augmenté depuis que vous êtes parti; mes amis s'en sont aperçus et m'ont fait des compliments sur ma disgrâce. J'en parlai hier au matin à madame de Montespan, et je lui dis que je priois le roi et elle de ne point regarder la mauvaise humeur où je leur paroissois comme une bouderie contre eux, que c'étoit quelque chose de plus sérieux, et que je voyois, à n'en pouvoir douter, que j'étois très-mal avec elle et qu'elle m'avait brouillée avec le roi. Elle me dit sur cela de très-mauvaises raisons, et nous eûmes une assez vive conversation, mais pourtant fort hon-

nique..., offrant de payer pour cette fondation la somme de mille livres, etc. »

Cet acte est signé de *F. d'Aubigny Scarron* et de quinze religieux prof..s.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — Cette lettre explique très-nettement la position de madame Scarron en face de madame de Maintenon et la sincérité de ses desseins.

[redacted]

nête de part et d'autre. Ensuite j'allai à la messe, et je revins dîner avec le roi. On rendit compte de ce qui se passoit à M. de Louvois, et on me l'envoya le soir pour me faire entendre raison ; il me parut qu'il entendait les miennes, et je les lui expliquai, avec peut-être trop de sincérité ; vous savez qu'il ne m'est pas possible de parler autrement. Enfin, la conclusion fut que j'emploierois encore quelque temps à tâcher à me raccommoder de bonne foi. Je lui promis ce qu'il voulut, et madame de Montespan et moi devons nous parler ce matin ; ce sera de ma part avec beaucoup de douceur ; cependant je demeure ferme dans le dessein de les quitter à la fin de l'année, et je m'en vais employer ce temps-là à prier Dieu qu'il me conduise à ce qui sera le meilleur pour mon salut. Faites-en de même, je vous en conjure. J'ai trop de marques de votre amitié pour douter de l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe, je vous en rendrai compte avec soin. Mes compliments à M. Le Ragois ; il me semble que je le reçus très-mal la dernière fois qu'il vint ici ; vous savez le trouble où j'étois, et je vous prie que je n'en sois pas plus mal avec lui.

LETTRE XXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, le 10 août 1674.

Notre favori Des Rolines m'apporte une lettre de vous qui me donne de la joie, parce qu'il me paroît

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que vous en avez un peu ; au moins votre style est assez gai. Je me porte mieux que personne ne feroit à ma place, car je veille beaucoup, et cependant je ne me trouve point mal. Le pauvre petit duc aura de la peine à vivre, étant abandonné aux médecins comme il l'est ; mais il faut tout remettre entre les mains de Dieu qui nous conduit à ce qui nous est de meilleur. Je voudrois bien savoir ce que vous donne M. Arnaud et quelles sûretés vous avez, car s'il vous en revient quelque chose de solide, je ne me repentirai point de ce que j'ai fait ; mais je vous prie d'épargner et d'amasser ce que vous pourrez, et de compter que tout ceci est sujet à de grands changements. Je fais mon possible pour vous marier, mais nous traitons avec des gens qui sont fort loin ; ainsi notre négociation va lentement ; je crois que vous ne doutez pas de l'envie que j'ai de vous voir établi.

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent, je vous prie.

LETTRE XL

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 15 août 1674.

J'ai prié madame la duchesse de Richelieu de vous dire ce qui s'est passé ici ; on m'a montré de la tendresse, mais à vous dire la vérité, on ne m'a pas persuadée, et je ne saurois renoncer au projet que j'ai fait avec vous ; j'y envisage une douceur extrême, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

nète de part et d'autre. Ensuite j'allai à la messe, et je revins dîner avec le roi. On rendit compte de ce qui se passoit à M. de Louvois, et on me l'envoya le soir pour me faire entendre raison ; il me parut qu'il entendait les miennes, et je les lui expliquai, avec peut-être trop de sincérité ; vous savez qu'il ne m'est pas possible de parler autrement. Enfin, la conclusion fut que j'emploierois encore quelque temps à tâcher à me raccommoder de bonne foi. Je lui promis ce qu'il voulut, et madame de Montespan et moi devons nous parler ce matin ; ce sera de ma part avec beaucoup de douceur ; cependant je demeure ferme dans le dessein de les quitter à la fin de l'année, et je m'en vais employer ce temps-là à prier Dieu qu'il me conduise à ce qui sera le meilleur pour mon salut. Faites-en de même, je vous en conjure. J'ai trop de marques de votre amitié pour douter de l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe, je vous en rendrai compte avec soin. Mes compliments à M. Le Ragois ; il me semble que je le reçus très-mal la dernière fois qu'il vint ici ; vous savez le trouble où j'étois, et je vous prie que je n'en sois pas plus mal avec lui.

LETTRE XXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, le 10 août 1674.

Notre favori Des Rolines m'apporte une lettre de vous qui me donne de la joie, parce qu'il me paroît

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que vous en avez un peu ; au moins votre style est assez gai. Je me porte mieux que personne ne feroit à ma place, car je veille beaucoup, et cependant je ne me trouve point mal. Le pauvre petit duc aura de la peine à vivre, étant abandonné aux médecins comme il l'est ; mais il faut tout remettre entre les mains de Dieu qui nous conduit à ce qui nous est de meilleur. Je voudrois bien savoir ce que vous donne M. Arnaud et quelles sûretés vous avez, car s'il vous en revient quelque chose de solide, je ne me repentirai point de ce que j'ai fait ; mais je vous prie d'épargner et d'amasser ce que vous pourrez, et de compter que tout ceci est sujet à de grands changements. Je fais mon possible pour vous marier, mais nous traitons avec des gens qui sont fort loin ; ainsi notre négociation va lentement ; je crois que vous ne doutez pas de l'envie que j'ai de vous voir établi.

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent, je vous prie.

LETTRE XL

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 15 août 1674.

J'ai prié madame la duchesse de Richelieu de vous dire ce qui s'est passé ici ; on m'a montré de la tendresse, mais à vous dire la vérité, on ne m'a pas persuadée, et je ne saurois renoncer au projet que j'ai fait avec vous ; j'y envisage une douceur extrême, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

nête de part et d'autre. Ensuite j'allai à la messe, et je revins dîner avec le roi. On rendit compte de ce qui se passoit à M. de Louvois, et on me l'envoya le soir pour me faire entendre raison ; il me parut qu'il entendait les miennes, et je les lui expliquai, avec peut-être trop de sincérité ; vous savez qu'il ne m'est pas possible de parler autrement. Enfin, la conclusion fut que j'emploierois encore quelque temps à tâcher à me raccommoder de bonne foi. Je lui promis ce qu'il voulut, et madame de Montespan et moi devons nous parler ce matin ; ce sera de ma part avec beaucoup de douceur ; cependant je demeure ferme dans le dessein de les quitter à la fin de l'année, et je m'en vais employer ce temps-là à prier Dieu qu'il me conduise à ce qui sera le meilleur pour mon salut. Faites-en de même, je vous en conjure. J'ai trop de marques de votre amitié pour douter de l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe, je vous en rendrai compte avec soin. Mes compliments à M. Le Ragois ; il me semble que je le reçus très-mal la dernière fois qu'il vint ici ; vous savez le trouble où j'étois, et je vous prie que je n'en sois pas plus mal avec lui.

LETTRE XXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, le 10 août 1674.

Notre favori Des Rolines m'apporte une lettre de vous qui me donne de la joie, parce qu'il me paroît

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que vous en avez un peu ; au moins votre style est assez gai. Je me porte mieux que personne ne feroit à ma place, car je veille beaucoup, et cependant je ne me trouve point mal. Le pauvre petit duc aura de la peine à vivre, étant abandonné aux médecins comme il l'est ; mais il faut tout remettre entre les mains de Dieu qui nous conduit à ce qui nous est de meilleur. Je voudrois bien savoir ce que vous donne M. Arnaud et quelles sûretés vous avez, car s'il vous en revient quelque chose de solide, je ne me repentirai point de ce que j'ai fait ; mais je vous prie d'épargner et d'amasser ce que vous pourrez, et de compter que tout ceci est sujet à de grands changements. Je fais mon possible pour vous marier, mais nous traitons avec des gens qui sont fort loin ; ainsi notre négociation va lentement ; je crois que vous ne doutez pas de l'envie que j'ai de vous voir établi.

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent, je vous prie.

LETTRE XL

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 15 août 1674.

J'ai prié madame la duchesse de Richelieu de vous dire ce qui s'est passé ici ; on m'a montré de la tendresse, mais à vous dire la vérité, on ne m'a pas persuadée, et je ne saurois renoncer au projet que j'ai fait avec vous ; j'y envisage une douceur extrême, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

nète de part et d'autre. Ensuite j'allai à la messe, et je revins dîner avec le roi. On rendit compte de ce qui se passoit à M. de Louvois, et on me l'envoya le soir pour me faire entendre raison ; il me parut qu'il entendait les miennes, et je les lui expliquai, avec peut-être trop de sincérité ; vous savez qu'il ne m'est pas possible de parler autrement. Enfin, la conclusion fut que j'emploierois encore quelque temps à tâcher à me raccommoder de bonne foi. Je lui promis ce qu'il voulut, et madame de Montespan et moi devons nous parler ce matin ; ce sera de ma part avec beaucoup de douceur ; cependant je demeure ferme dans le dessein de les quitter à la fin de l'année, et je m'en vais employer ce temps-là à prier Dieu qu'il me conduise à ce qui sera le meilleur pour mon salut. Faites-en de même, je vous en conjure. J'ai trop de marques de votre amitié pour douter de l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe, je vous en rendrai compte avec soin. Mes compliments à M. Le Ragois ; il me semble que je le reçus très-mal la dernière fois qu'il vint ici ; vous savez le trouble où j'étois, et je vous prie que je n'en sois pas plus mal avec lui.

LETTRE XXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, le 10 août 1674.

Notre favori Des Rolines m'apporte une lettre de vous qui me donne de la joie, parce qu'il me paroît

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que vous en avez un peu ; au moins votre style est assez gai. Je me porte mieux que personne ne feroit à ma place, car je veille beaucoup, et cependant je ne me trouve point mal. Le pauvre petit duc aura de la peine à vivre, étant abandonné aux médecins comme il l'est ; mais il faut tout remettre entre les mains de Dieu qui nous conduit à ce qui nous est de meilleur. Je voudrois bien savoir ce que vous donne M. Arnaud et quelles sûretés vous avez, car s'il vous en revient quelque chose de solide, je ne me repentirai point de ce que j'ai fait ; mais je vous prie d'épargner et d'amasser ce que vous pourrez, et de compter que tout ceci est sujet à de grands changements. Je fais mon possible pour vous marier, mais nous traitons avec des gens qui sont fort loin ; ainsi notre négociation va lentement ; je crois que vous ne doutez pas de l'envie que j'ai de vous voir établi.

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent, je vous prie.

LETTRE XL

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 15 août 1674.

J'ai prié madame la duchesse de Richelieu de vous dire ce qui s'est passé ici ; on m'a montré de la tendresse, mais à vous dire la vérité, on ne m'a pas persuadée, et je ne saurois renoncer au projet que j'ai fait avec vous ; j'y envisage une douceur extrême, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

quelques bons traitements que l'on me fasse ici, j'aurois de grands chagrins. Demandez donc bien à Dieu qu'il vous inspire ce que je dois faire, et, après cela, conduisez-moi où il vous plaira. J'ai fait mes dévotions aujourd'hui, et si j'avois cru toutes nos femmes et que je n'eusse pas appréhendé de vous fatiguer, je vous aurois prié de venir hier nous confesser; mais je ne puis me résoudre à vous donner de la peine quand je puis vous la sauver, et j'aime mieux aller un de ces jours à Paris.

M. le duc du Maine se porte un peu mieux, cependant sa guérison va très-lentement; il y a des médecins qui croient qu'il y en a encore pour un mois.

Mes compliments à M. Le Ragois. Je vous crois trop bon François pour n'avoir pas été ravi de ce qui s'est passé[1].

Adieu, monsieur, écrivez-moi, je vous en prie.

LETTRE XLI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Versailles, ce 2 septembre 1674.

Monsieur l'aumônier de monsieur le duc du Maine m'a dit que vous ne vouliez pas venir ici sans mon consentement; je ne sais pourquoi vous apportez toujours ce retardement au plaisir que j'ai de vous

1. A la bataille de Senef, livrée le 11 août, et qui fut regardée d'abord comme une victoire décisive.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

voir, étant aussi persuadé que vous devez l'être, qu'il n'y a point de temps à prendre pour vous avec moi; venez donc, sûr de me trouver prête à vous entretenir et à vous donner à dîner. En attendant, voyez, je vous conjure, la mère prieure des Hospitalières, et tâchez d'obtenir d'elle de recevoir à la Roquette[1] une demoiselle que je voudrois y mettre pour quelque temps; c'est la sœur de mademoiselle de La Harteloire[2] qui est auprès de moi, et que je crois que vous connoissez; je l'avois donnée à madame de Montespan, qui l'a ôtée pour me fâcher; je cherche à la placer, et, en attendant je l'avois mise chez madame de Lencosme, mais elle s'en va en Touraine; ainsi il faut mettre cette fille ailleurs. C'est une créature sans façon ni pour le logement, ni pour la nourriture; et c'est assez pour vous le faire voir de vous dire qu'elle est réduite à servir. Sa pension ne peut être considérable, et je ne leur laisserai que peu de temps; je sais les difficultés raisonnables qu'elles ont de recevoir de grandes filles, mais celle-là ne verra que son frère ou sa sœur et ne sortira point du tout : j'espère dans leur amitié pour moi et à la déférence qu'elles ont pour vous.

Adieu, monsieur, j'ai grande envie de vous entretenir.

1. Le couvent des Hospitalières de la Charité Notre-Dame, situé rue de la Roquette. Il avait été fondé en 1636, et occupait l'ancien hôtel de Bel-Esbat qui appartenait à Henri III. Sur l'emplacement de ce couvent se trouvent aujourd'hui le Pénitencier des jeunes détenus et la prison de la Roquette.

2. C'était une parente de Scarron. Il en sera question plus loin.

[redacted]

LETTRE XLII

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Paris, ce 6 septembre 1674.

Je suis venue à Paris pour me guérir de la fièvre tierce dont j'ai eu cinq accès; j'en suis quitte et je m'en retourne à Versailles. Je n'ai pas voulu qu'on vous l'ait mandé, parce que j'ai cru que vous en seriez en peine; voilà une confiance à quoi je ne suis pas fort sujette, mais je crois la devoir à votre amitié.

Je suis bien aise que M. Arnaud vous tienne compte de ce que j'ai fait pour lui. Je vous prie d'épargner quelque somme considérable pour les frais de vos noces que j'espère faire bientôt. Sérieusement je traite un mariage pour vous qui va assez bien, et je fais mon compte que vous ne prendrez pas un sol du bien de la future épouse, car il faut songer à vous établir et non pas à la ruiner.

Le petit duc est malade depuis six semaines, mais il est mieux présentement; les autres sont en bonne santé, et la princesse est belle comme un ange. Tous nos amis me voient ici avec beaucoup de soin, j'y suis seule et par conséquent très-libre; j'ai recommandé les intérêts de M. Arnaud à M. Fremont[2]; enfin je fais tout ce qu'il désire de moi; profitez-en, puisque je n'en profite pas.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. « Garde du trésor royal, dit Saint-Simon, et qui sous Colbert avait gagné de grands biens. » Sa fille épousa le maréchal de Lorges.

[redacted]

Adieu, mon cher. Matta[1] est mort sans confession; Villandry[2] a été trouvé mort dans son cabinet, un moment après y être monté, voilà ce qui arrive aux libertins. Songez à Dieu, tandis que vous le pouvez, et ne remettez pas votre conversion à la mort, car nous sommes capables de peu de choses en ce temps-là. Pardonnez ce petit sermon à la solidité de mon amitié.

LETTRE XLIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[3].

A Versailles, ce 10 septembre 1674.

Il est vrai que j'ai été dans une extrême tristesse les premiers jours que j'ai été ici, il me semble que je le suis moins présentement; je passe les heures comme des moments quand je laisse aller mon imagination aux châteaux en Espagne, et je me fais des retraites plus ou moins sévères, selon l'état où seront mes affaires. Ne vous alarmez pourtant pas, il n'y a aucun dont vous ne soyez, et je ne songe pas du tout à vous échapper. J'avois dans la tête trois affaires, dont il y a déjà deux de faites; ce sont des avis que

1. Charles de Bourdeille, comte de Matta, en Saintonge, petit-neveu de Brantôme, capitaine au régiment des gardes en 1740, l'un des adorateurs de la duchesse de Longueville, l'un des amis de Scarron. Il s'était rendu fameux par son libertinage et son impiété. C'est le Matta des *Mémoires* du chevalier de Gramont.

2. Balthazar Le Breton, sieur de Villandry. Voir l'*historiette de Souscarrière*, dans Tallemant des Réaux, t. V, p. 321, et les *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

j'ai demandés et obtenus, et sur lesquels le roi me donnera quelque somme; je ne sais pas encore ce que ce sera. L'autre est un mariage pour mon frère, qui est en assez bon chemin. Je deviens la plus intéressée créature du monde, et je ne songe plus qu'à augmenter mon bien, mais ce n'est pas sans scrupule du côte de l'honnêteté, et j'ai de la peine à presser des gens de me faire des grâces, quand je pense que ce n'est que pour les quitter. Cependant je m'y trouve plus résolue que jamais et rien ne me paroît si difficile que de demeurer dans l'état où je suis.

Madame de Montespan vous a envoyé mille francs par madame la duchesse de Richelieu, pour la fondation de la lampe[1]; si vous en avez meilleur marché, à la bonne heure. Je ferai mon possible pour aller à la Saint-François, à Paris, faire mes dévotions; c'est une coutume que j'ai depuis longtemps, et où je n'ai garde de manquer; il seroit à désirer que ce ne fût pas l'habitude qui m'y eût fait penser.

Nos princes sont en parfaite santé et s'amusent avec beaucoup de plaisir de ce que vous leur avez envoyé. La belle madame s'en est jouée tout un matin. Monsieur l'aumônier est bien reconnaissant de peu de chose, je voudrois lui pouvoir faire plus de bien que je ne lui en fais, il est très-bon homme.

APPENDICE A LA LETTRE XLIII.

Madame de Maintenon était naturellement très-désintéressée, et elle l'a prouvé surabondamment dans sa haute

1. Voir plus loin la note 1 de la page 222.

[redacted]

fortune; mais nous avons vu dans quelle misère elle avait passé son enfance, dans quelles angoisses elle s'était trouvée à la mort de Scarron. Elle avait donc la plus grande appréhension de retomber dans le dénûment, et elle profitait de sa position pour acquérir un peu de fortune et avec elle l'indépendance. Elle avait déjà obtenu les cent mille francs qui lui avaient été promis; de plus, elle sollicita et obtint de Colbert des concessions, des priviléges de divers genres, soit pour elle-même, soit pour son frère, et qui lui procuraient de l'argent. Voici une de ces concessions qu'on trouve dans la *Correspondance administrative de Louis XIV*, publiée par M. Depping.

« Aujourd'hui dernier septembre 1674, le roi, étant à Versailles, voulant gratifier et traiter favorablement dame Françoise d'Aubigny, veuve du feu sieur Scarron, S. M. lui accorde et fait don du privilége et faculté de faire des âtres à des fourneaux, fours et cheminées d'une nouvelle invention, sans pouvoir néanmoins obliger les particuliers à s'en servir, et prendre plus grande somme que celle dont il aura été convenu, ni prétendre aucun droit de visite.

« Fait S. M. défense à toutes personnes de faire ni construire lesdites âtres, à peine de quinze cents francs d'amende; m'ayant S. M. commandé d'expédier à ladite dame veuve Scarron toutes lettres à ce nécessaires, et ce pendant le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi. — COLBERT. »

LETTRE XLIV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est remarquable : elle montre la situation de madame de Maintenon en face de madame de Montespan, et surtout les *oppositions* que celle-ci trouvait en celle-là. Avec la piété et les sentiments d'honneur qu'avait madame de Maintenon, il était impossible qu'elle demeurât auprès de madame de Montespan sans la blâmer et sans la sermonner,

[redacted]

et elle en saisissait toutes les occasions. Languet de Gergy raconte sur ce sujet une singulière anecdote.

Madame de Montespan étoit chrétienne à sa manière : elle faisait de nombreuses charités, et, comme nous venons de le voir, des fondations pieuses; elle se soumettait à des pratiques de piété et d'austérité; elle cherchait des confesseurs faciles pour faire ses dévotions dans les grandes solennités. « Un jour qu'elle était accompagnée de madame de Maintenon, elle entre dans une église, et, après quelques prières, va se mettre dans un confessionnal. Madame de Maintenon est toute joyeuse : « Voilà, se disait-elle, la porte de la conversion ouverte. » Au sortir du confessionnal, madame de Montespan entend la messe et communie. Madame de Maintenon ne douta point que la conversion ne fût parfaite et qu'elle n'eût donné au confesseur des assurances bien précises de son changement... Mais quel fut son étonnement quand, de retour à la maison, elle vit madame de Montespan prendre ses mesures pour retourner à la cour; alors son zèle ne put se contenir et elle lui dit : « Quoi! madame, vous venez de communier et vous allez vous jeter de propos délibéré dans un péril certain d'offenser Dieu? » Madame de Montespan pleura beaucoup, mais ses larmes étaient de foiblesse et non de pénitence [1]. » — « Ai-je tort, racontait-elle aux Dames de Saint-Cyr, de lui avoir donné de bons conseils et d'avoir tâché autant que je l'ai pu de rompre ses commerces [2]? »

A M. L'ABBÉ GOBELIN [3].

Ce jeudi au soir 13 septembre 1674.

Madame de Montespan et moi avons eu aujourd'hui une conversation fort vive; et comme je suis la partie souffrante, j'ai beaucoup pleuré, et elle en a

1. *Mémoires sur madame de Maintenon*, p. 168.
2. *Lettres hist. et édif.*, t. II, p. 73.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

rendu compte au roi, à sa mode; je vous avoue que j'ai bien de la peine à demeurer dans un état où j'aurai tous les jours de ces aventures-là, et qu'il me seroit bien doux de me mettre en liberté. J'ai eu mille fois envie d'être religieuse, et la peur de m'en repentir m'a fait passer par-dessus des mouvements, que mille personnes auraient appelés vocation. Je meurs d'envie, il y a sept mois, de me retirer, et la même peur m'empêche de le faire; c'est une prudence bien timide, et qui me fait consumer ma vie dans d'étranges agitations. Songez-y devant Dieu, je vous en conjure, et considérez un peu mon repos. Je sais bien que je puis faire mon salut ici, mais je crois que je le pourrois encore plus sûrement ailleurs. Je ne saurois comprendre que la volonté de Dieu soit que je souffre de madame de Montespan. Elle est incapable d'amitié, et je ne puis m'en passer; elle ne sauroit trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve sans me haïr; elle me redonne au roi, comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime; je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager[1]. Je n'ose lui parler directement, parce qu'elle ne me le pardonneroit jamais; et quand je lui parlerois, ce que je dois à madame de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle; ainsi, je ne puis jamais mettre aucun remède à ce que je souffre. Cependant la mort vient, et, vous et moi aurons un grand regret à un tel oubli du temps passé.

1. La Beaumelle ajoute : « Comme une bizarre qu'il faut souffrir, comme un bel-esprit qu'il faut ménager, comme une précieuse prompte à prendre ombrage. »

[redacted]

Madame de Montespan trouve quelque raison à accorder à ces bons Pères qu'ils soient chargés de la fondation, en cas que la maison de Saint-Joseph se détruise[1]; mais elle ne veut pas se rendre sur ce qu'elle pourroit être transférée.

LETTRE XLV

NOTE PRÉLIMINAIRE

A la suite des discussions mentionnées dans la lettre précédente, le roi, d'après la promesse qu'il en avait faite plusieurs fois, donna à madame de Maintenon une deuxième somme de cent mille livres. Il voulait par là apaiser ses ressentiments contre madame de Montespan et conserver à ses enfants une gouvernante qu'il leur croyait nécessaire. Madame de Maintenon eut, dit-on, l'obligation de ce don à une parole du duc du Maine, que nous trouverons dans la note préliminaire de la lettre suivante. Le roi adorait ce prince, enfant charmant, merveilleux, petillant d'esprit, et qui faisait l'admiration de toute la cour, si l'on en croit les lettres de madame de Sévigné. On sait combien ce prodige devint un homme médiocre.

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Versailles, ce 30 septembre 1674.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, et je puis pourtant vous dire avec vérité que je ne vous oublie

1. Madame de Montespan faisait dans le couvent des Dames de Saint-Joseph (aujourd'hui les bâtiments du ministère de la guerre) la fondation d'une lampe perpétuelle devant le saint Sacrement, avec la condition que cette fondation pourrait être transférée aux Jacobins de la rue Saint-Dominique, dans le cas où la maison de Saint-Joseph serait détruite.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

pas; mais je suis peu maîtresse de mon temps et les jours se passent ici dans une inutilité dont il n'est pas permis de se tirer. J'avois une grande impatience de vous apprendre que le roi m'a encore donné cent mille francs; et qu'ainsi en voilà deux cents que j'ai à votre service. Je ne sais si vous êtes content de cet établissement, pour moi je le suis, et je changerois bien de sentiments si jamais je leur demande un sol; il me semble que voilà du bien pour le nécessaire, et tout le reste n'est plus qu'une avidité qui n'a point de bornes. Il ne faut point dire ce nouveau bienfait, j'ai des raisons pour le taire; madame de Richelieu et l'abbé le savent. Je suis résolue à acheter une terre auprès de Paris. J'attends des nouvelles de M. Viette pour en aller visiter, et je voudrois joindre ces petits voyages-là avec la Saint-François.

Je vous remercie de tous vos soins pour nos affaires, et de l'exactitude de vos comptes; il y en a encore un sur Toscan dont j'ai besoin, car j'en veux dresser un de onze mille écus en bonne forme.

Je ne change point sur l'envie de me retirer; je suis inutile ici et pour moi et pour les autres; on nourrit très-mal ces enfants; il faut renoncer à ce pays ici, où il faut agir et parler contre sa conscience; vous savez lequel des deux partis m'est le plus aisé. Recommandez tous mes desseins à Dieu et me croyez autant à vous que j'y suis[1].

1. A la place de cette phrase, La Beaumelle met celle-ci qui est de son invention : « On écoute mes conseils; quelquefois on

[redacted]

LETTRE XLVI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici, en ne tenant pas compte de la lettre XIX (voir page 177), la première des lettres prétendues écrites par madame de Maintenon à madame de Saint-Géran.

Ces lettres ne se trouvent que dans la collection de La Beaumelle, soit dans l'édition de Nancy, soit dans les autres éditions, mais avec des variantes. On n'en trouve aucune trace, ni dans les autographes, ni dans les manuscrits de Saint-Cyr, ni dans les archives de la maison de Noailles ; il n'en est fait mention nulle part, et il est impossible de savoir d'où elles ont été tirées. La Beaumelle, dans l'édition de Nancy, les donne comme adressées à *madame de* S. G, et dans les autres éditions à *madame de Saint-Géran*, avec la note suivante qui est déjà suspecte : « On ne donne ici qu'un extrait de ces lettres : on a retranché ce qui se trouve dans les précédentes pour éviter les redites. » Louis Racine apostille toutes ces lettres des notes : *m'est inconnue*, ou *suspecte; fausse; très-fausse; inventée; composée par l'éditeur.* Pas une n'échappe à la condamnation. Le savant Walkenaer, qui avait fait des études si approfondies sur les femmes et la société du dix-septième siècle, appelle ces lettres, ainsi que celles adressées, selon La Beaumelle, à madame de Frontenac, « des lettres apocryphes dont le plus faible examen aurait dû démontrer la fausseté. »

« Ceux qui ont écrit ces fragments, dit-il, ont puisé ce qu'ils ont de vrai dans les lettres adressées par madame de Maintenon à l'abbé Gobelin... Quoique très-courts, ils décèlent leur fausseté par le style toujours imité de Coulanges et de Sévigné, mais plus encore par leur objet qui est de donner à l'opinion un vague sur la nature des liaisons de Louis XIV et de madame de Maintenon... A qui persuadera-t-on, d'ailleurs,

m'en sait gré, souvent on s'en fâche, jamais on ne les suit, et toujours on s'en repent. »

[redacted]

que madame de Maintenon, connue dès sa plus tendre jeunesse par sa discrétion et sa circonspection, se soit avisée d'écrire à qui que ce soit ce qui pouvoit se passer entre elle et Louis XIV dans leurs mystérieux tête-à-tête?... Ainsi les fragments de lettres sont nécessairement apocryphes, ou formés à l'aide de phrases habilement tronquées ou rapprochées, de manière à présenter un sens tout opposé à celui qu'elles avoient; ou bien ce sont de véritables lettres écrites par une personne autre que madame de Maintenon et pour d'autres que mesdames de Frontenac et de Saint-Géran[1]. »

Monmerqué, qui avait commencé, sur madame de Maintenon, un travail analogue à celui qu'il a fait sur madame de Sévigné, était du même sentiment : il qualifiait ces lettres *une œuvre de faussaire*, et qui était, à chaque phrase, à chaque mot, en contradiction avec les documents du temps; enfin, en me confiant les matériaux qu'il avait amassés sur ce sujet, il me recommandait de supprimer entièrement de la correspondance de madame de Maintenon les lettres à madame de Saint-Géran et à madame de Frontenac, lettres qui sont impossibles, disait-il.

Venons à quelques preuves. D'abord ces lettres ne peuvent avoir été écrites à madame de Saint-Géran.

Françoise-Madeleine de Warignies de Blainville, née en 1655, morte en 1733, avait épousé en 1667 Bernard de La Guiche, comte de Saint-Géran[2]. « Leur union fut moins que médiocre, dit Saint-Simon, » qui d'ailleurs ne la connut que dans sa vieillesse. « C'était, ajoute-t-il, une femme charmante d'esprit et de corps, d'excellente compagnie, extrêmement aimable et qui fourmilloit d'amis et d'amies. » Les contemporains ne partagent pas complétement cette opi-

1. *Mém. sur madame de Sévigné*, t. V, p. 432.

2. Il y a eu une autre madame de Saint-Géran, morte en 1679; c'était la belle-mère de celle dont nous parlons. Elle n'a pu être la correspondante de madame de Maintenon, puisque les prétendues lettres données par La Beaumelle sont presque toutes postérieures à sa mort.

[redacted]

nion et représentent madame de Saint-Géran comme légère, dissipée, fort adonnée à la bonne chère et au jeu, peu estimée des sociétés qu'elle fréquentait. Elle eut presque ouvertement pour amant le marquis de Seignelay. Voici ce qu'en dit madame de Sévigné en 1671 : « La petite Saint-Géran m'écrit des pieds de mouche que je ne saurois lire; je lui réponds des rudesses et des injures qui la divertissent et moi aussi. Cette mauvaise plaisanterie n'est pas encore usée; quand elle le sera, je ne dirai plus rien, car je m'ennuierois fort d'un autre style avec elle. » (T. II, p. 180 de l'édit. Hachette.) Et en 1680 : « Madame de Saint-Géran, en mangeant tous les gratins des poêlons des petits enfants (du roi), n'attrape rien. » (T. VI, p. 209). Cependant elle ne cessa jamais d'entretenir les liaisons qu'elle avait formées « avec madame de Sévigné et avec madame de Maintenon auxquelles elle plaisait, sans inspirer à l'une ni à l'autre ni estime ni confiance. » Mais la légèreté de sa conduite la fit plusieurs fois exiler de la cour, même pendant plusieurs années. Comment donc imaginer que madame de Maintenon, si secrète, si réservée, aurait écrit à cette femme plus jeune qu'elle de vingt ans, frivole, coquette, presque ridicule, les choses les plus intimes, les plus délicates, les plus graves même, ce qui se passait dans ses entretiens avec Louis XIV ? De plus, madame de Saint-Géran, dame du palais de la reine, d'après Saint-Simon, « ne sortoit pas de la cour et n'avoit pas d'autre demeure. » — « Elle en suivait tous les mouvements, elle y assortissait sa vie, ses goûts, ses plaisirs, ses croyances, ses occupations. Successivement et suivant les temps galante, dévote, prodigue et rangée[1]. » Or, toutes les lettres prétendues de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran roulent entièrement sur les nouvelles de la cour; c'est madame de Maintenon qui mande à madame de Saint-Géran ce que celle-ci doit savoir aussi bien qu'elle; souvent même c'est d'un lieu éloigné qu'elle lui apprend ce qui se passe là où celle-ci se trouve. Enfin cette prétendue correspondance,

1. Walkenaër, *Mém. sur madame de Sévigné.*

[redacted]

malgré l'habileté très-grande de l'éditeur à composer ces petits romans, fourmille d'absurdités et d'impossibilités évidentes : ainsi, dans une lettre de 1675, il fait dire à madame Scarron : « *Toute la cour est chez madame de Montausier* : » madame de Montausier était morte depuis quatre ans ! — Dans une autre lettre de 1680, on lit : « *Votre fils est très-joli.* » Or, madame de Saint-Géran n'a jamais eu qu'une fille, née en 1688, après vingt et un ans de mariage, et dans laquelle s'éteignit la branche cadette de La Guiche. — Dans une lettre du 23 avril 1680, on lit : *Je vous attends demain à Maintenon.* » Or, madame de Maintenon était alors en voyage avec la cour et se trouvait à Stenay ! etc., etc. Il faut ajouter à tout cela qu'il existe un grand nombre de lettres de madame de Saint-Géran à madame de Maintenon (les autographes sont aux archives du château de Mouchy), et dont La Beaumelle n'a pas eu connaissance. Elles sont toutes postérieures à l'élévation de madame de Maintenon et principalement à 1700. Elles font un étrange contraste avec les lettres prétendues de madame de Maintenon à *son amie* Saint-Géran. On n'y trouve pas trace de familiarité ni d'intimité : elles sont pleines de respect, de crainte, même de bassesse, enfin conformes à ce que nous savons de madame de Saint-Géran, qui voyait continuellement madame de Maintenon et était l'une de ses suivantes les plus flatteuses.

Venons maintenant au sujet de la lettre XLVI.

On lit dans les *Mémoires* de mademoiselle d'Aumale :

« Le roi voulut un jour voir le duc du Maine seul, sans femmes ni gouvernantes, ni qui que ce soit de sa suite. L'enfant ne pleura point, et, sans s'intimider, parla et répondit au roi si à propos sur toutes choses, que S. M. en fut ravie d'admiration. L'enfant lui dit avec esprit : « Comment ne serois-je pas raisonnable, je suis élevé par la raison même ? »

Avec cette anecdote, La Beaumelle a fait la lettre suivante (t. 1, p. 76 de l'édit. de Nancy ; t. 1, p. 98 de l'édit. de 1756), que Louis Racine annote ainsi : « *Le mot du jeune prince est vrai, mais la lettre est composée par l'éditeur.* » Le reste de cette lettre est rempli de phrases vagues qui peu-

[redacted]

vent s'appliquer à tout et dont la fausseté ne peut être démontrée.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Septembre 1674.

Les choses commencent à prendre un tour fort agréable. Vous voulez savoir, madame, ce qui m'a attiré un si beau présent : on croit que je le dois à madame de Montespan : je le dois à mon petit prince. Le roi jouant avec lui, et content de la manière dont il répondoit à ses questions, lui dit : « Qu'il étoit bien raisonnable. Il faut bien que je le sois, répondit l'enfant, j'ai une dame auprès de moi qui est la raison même. Allez lui dire, reprit le roi, que vous lui donnerez ce soir cent mille francs pour vos dragées. » La mère me brouille avec le roi : son fils me réconcilie avec lui : je ne suis pas deux jours de suite dans la même situation : je ne m'accoutume point à cette vie, moi qui me croyois capable de m'habituer à tout. On ne m'envieroit pas ma condition, si l'on savoit de combien de peines elle est environnée, et combien de chagrins elle me coûte. C'est un assujettissement qui n'a point d'exemple : je n'ai ni le temps d'écrire, ni de faire mes prières : un véritable esclavage. Tous mes amis s'adressent à moi, et ne voient pas que je ne puis rien, même pour mes parents. On ne m'accordera point le régiment que je demande depuis quinze jours[1]. On ne m'écoute que quand on n'a personne à écouter. J'ai parlé trois fois à M. Colbert : je lui ai représenté la justice de ce que vous prétendez. Il a fait une foule de difficultés, et m'a dit que le roi seul pouvoit les résoudre. J'intéresserai madame de Montespan : mais il faut un moment favorable : et qui sait s'il se

1. Est-ce que madame Scarron pouvait donner des régiments?

[redacted]

présentera? S'il ne s'offre point, je chargerai notre ami de votre affaire : et il parlera au roi : je compte beaucoup sur lui.

LETTRE XLVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 12 octobre 1674.

Je vous rends mille grâces de votre souvenir et de votre livre, quoique j'aie été un peu surprise de voir que c'est à moi à le remplir. Je ne m'en trouve point du tout capable, et j'avoue à ma confusion que mon esprit me fournit peu sur ces matières-là [2]. J'ai fait de mon mieux à ma fête, et beaucoup moins que ce que vous me prescriviez. Je vous supplie d'envoyer cette lettre à madame de la Vallière [3] aux grandes Car-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Il s'agit d'un livre blanc que madame Scarron devait remplir avec ses redditions de conscience, ses réflexions pieuses, etc. Plusieurs de ces livres ont été conservés : M. Feuillet de Conches en possède un dans son cabinet ; M. Henri Bonhomme en a publié un autre, etc.

3. Madame de la Vallière était entrée aux Carmélites le 2 juin 1673 ; elle y fit profession le 4 juin de l'année suivante. « Quand elle fut touchée de Dieu, racontait madame de Maintenon aux demoiselles de Saint-Cyr, et qu'elle fut sur le point d'entrer aux Carmélites, je crus, comme plusieurs autres, lui devoir représenter qu'elle ne devoit pas passer de la vie molle de la cour à une vie austère, et je lui conseillai de s'essayer quelque temps, en se contentant de se retirer de la cour pour entrer comme bienfaitrice dans un couvent, y demeurant d'abord comme séculière jusqu'à ce qu'elle vît par elle-même si elle pouvoit en observer les règles. J'ajoutai : Mais pensez-vous bien que vous voilà toute battante d'or (car elle s'habilloit magnifiquement) et

[redacted]

mélites; je suis pressée et je ne puis vous en dire davantage.

LETTRE XLVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce mardi au soir, octobre 1674.

L'affaire des Hospitalières a été très-bien conduite, et je vous en remercie de tout mon cœur; vous serez averti quand on voudra y mettre cette fille[2].

Je donnerai le contrat[3], et il ne tiendra pas à moi que vous n'en ayez réponse dès demain; mais la dissipation des dames de la cour est grande, et je ne pourrai presser celle à qui nous avons affaire, parce que je prends médecine demain et que je ne la verrai pas. Le vilain endroit de la fondation sera le poids de la lampe, il n'y en eut jamais une si légère et je crois qu'il sera nécessaire de la remplir de sable pour éviter que l'air ne l'agite.

que dans quelques jours vous serez couverte de bure? Elle me confia qu'il y avoit longtemps que sous ces dehors d'une vie mondaine, elle portoit le cilice, couchoit sur la dure et faisoit toutes les autres austérités des Carmélites. Et quant au conseil que je lui donnois de se retirer comme bienfaitrice dans un couvent, pour y servir Dieu paisiblement en dévote séculière, elle me dit : Seroit-ce là une pénitence? Cette vie seroit trop douce, ce n'est pas là ce que je cherche. » (*Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 8.)

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Mademoiselle de la Harteloire.
3. Le contrat de la fondation de la lampe.

[redacted]

J'ai prié M. Viette d'aller voir une terre dont on me parle, et je suis dans une grande impatience d'en savoir des nouvelles; c'est par où il faut commencer le plan de notre retraite. Je retombe dans ces vilaines maladies que j'eus cet hiver, et qui sont les effets d'un sang brûlé et de la mélancolie noire.

Priez Dieu pour moi, je vous supplie, et ne lui demandez que mon salut : je me tirerai bien du reste.

LETTRE XLIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce mercredi au soir, octobre 1674.

On a trouvé le contrat fort bien; il le faut remplir de Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, séparée du mois de juillet; il faudroit bien feuilleter des papiers pour chercher la date[2], mais celle du contrat sera assurément après; ainsi la fondation ne se pourroit contester. Elle a été séparée à Paris au Châtelet. Je vous écris avant d'avaler ma médecine. C'est tout de bon qu'il ne faut point peser la lampe, elle vous en prie.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Cette date est de 1670.

[redacted]

LETTRE L

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

Versailles, ce 16 octobre 1674.

On m'a écrit de Paris aujourd'hui que votre mariage va assez bien ; il ne faut pourtant s'assurer de rien qu'il ne soit fait, mais à tout hasard amassez un peu d'argent pour les frais des noces. Je compte en cette occasion sur M. Arnaud, et que son affaire meublera votre maison ; la demoiselle est jolie, à ce qu'on dit. Je me porte à merveille. Le duc du Maine a la fièvre quarte, et la princesse la tierce ; il faut y faire de son mieux et se consoler des événements. Je suis en marché d'une terre dont j'offre deux cent quarante mille francs ; n'en dites encore rien ; il ne faut jamais se vanter, cela porte malheur et est ridicule.

Adieu, mon cher frère, je crois que nous passerons une assez jolie vieillesse, s'il peut y en avoir de jolie.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Le cachet de cette lettre porte une devise dont le corps est un miroir ardent et l'âme : *Abbruggio forse non ardo mai.* Les cachets des autres lettres sont tantôt les armes d'Aubigné avec la couronne de comte, tantôt le chiffre F. A. avec une couronne de fantaisie, tantôt le cachet cité plus haut, enfin un cachet favori portant un niveau avec le mot *recté* : ce mot est le résumé et la traduction de celui-ci qui a été la devise de madame de Maintenon : *Rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable.*

[redacted]

LETTRE LI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 30 octobre 1674.

Je souffre d'être si longtemps sans commerce avec vous, mais quand je veux vous écrire, je ne trouve rien à vous dire, que je ne vous aie écrit cent fois. Je suis accablée de mélancolie; on tue ces pauvres enfants à mes yeux sans que je puisse l'empêcher; la tendresse que j'ai pour eux me rend insupportable à ceux à qui ils sont, et l'impossibilité que j'ai à cacher ce que je pense, me fait haïr des gens avec qui je passe ma vie, et auxquels je voudrois ne pas déplaire, quand ils ne seroient pas ce qu'ils sont[2]. Voici une période un peu longue, c'est que la matière ne s'épuise pas aisément, et vous n'en êtes pas quitte. Je me suis résolue quelquefois à ne pas tant mettre de vivacité à ce que je fais, et à laisser ces enfants à la conduite de leur mère; mais j'entre en scrupule d'offenser Dieu par cet abandonnement et je recommence à prendre des soins qui augmentent mon amitié et qui, en me renfermant avec eux, me fournissent mille occasions de douleur et de chagrin. Voilà l'état où je suis qui est plein de troubles[3]; rien ne peut me

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — La Beaumelle a presque doublé cette lettre, tant il y ajoute de phrases de son invention.

2. La Beaumelle ajoute : « Et quand ils ne joindroient pas le titre de bienfaiteurs à celui de parents qui leur donne tant de droits. »

3. La Beaumelle ajoute : « Figurez-vous le cœur le plus sen-

[redacted]

mettre en repos que de me voir un établissement, et je n'y puis parvenir.

Voyez quelquefois M. Viette pour le presser, je vous en supplie, et priez Dieu qu'il me donne la force de le servir malgré l'abattement et l'agitation où je suis ; ce sont deux états fort différents qui se partagent ma vie, et qui sont, comme vous savez mieux que moi, fort opposés à la paix et à la vigilance qu'il faut pour le salut. Dieu soit loué de tout ! je n'aurois peut-être jamais pensé à lui, si j'avois été satisfaite des hommes[1]. Je ne pus vous voir à mon dernier voyage.

— —

LETTRE LII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

A peu près vers la date de la lettre précédente se trouve dans la collection de La Beaumelle (édit. d'Amsterdam, t. I, p. 100) une lettre à madame de Saint-Géran, qui est composée de phrases décousues, de noms hasardés, de faits douteux et dont l'ensemble, quoique imité des lettres à l'abbé Gobelin, est peu compréhensible. On en trouve des fragments dans l'édition de Nancy, mais compris dans une lettre vraie à l'abbé Gobelin (p. 73), et ceci suffit pour démontrer que La Beaumelle a fabriqué cette lettre. Louis Racine l'annote : *m'est inconnue et je la crois fausse*. Il faut répéter d'ailleurs que toute la lettre paraît écrite à une personne qui est en province, et que madame de Saint-Géran était à la cour.

sible et le plus outragé, la femme la plus empressée à mériter de la reconnoissance et la plus certaine de n'obtenir que de l'ingratitude. »

1. La Beaumelle ajoute : « Le malheur m'a approchée de lui, la faveur ne m'en éloigneroit pas. Je suis persuadée plus que jamais que Dieu tire le bien du mal. »

[redacted]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Octobre 1674.

Madame de Durfort[1] ne vous a pas dit la millième partie des sentiments que j'ai pour vous. Croyez qu'ils ne peuvent être exprimés par la bouche la plus éloquente. Je n'oublierai jamais les suretés que vous m'avez données des vôtres dans un temps où les Villars[2] avoient perfidement alarmé mon amitié. Tout ce que je souhaiterois, ce seroit de voir madame de Montespan un cœur fait comme le vôtre; je serois la plus heureuse personne du monde, dans un pays où, pour peu de grandeur qu'on ait, on en a toujours plus que de bonheur. Mais il est inutile de m'en flatter. Je l'ai prise par tous les endroits imaginables : le fonds n'en vaut rien. Elle n'est bonne que par boutades : et sa vertu même est un caprice[3]. Pas deux jours de suite de même humeur. Je suis aussi fatiguée de tous ces éclaircissements qui m'attachent toujours plus que de toutes ces brouilleries qui me consument. Nous sommes bien aujourd'hui : qui sait comme nous serons demain? J'aimerois mieux un peu de malheur fixe que beaucoup de bonheur sans consistance. J'ai beau renoncer à tous mes goûts, à tous mes sentiments : on m'accuse de choses horribles. On fera la Saint-Hubert à Villers-Cottrets[4]; on m'a donné quatre cent louis pour des habits. Tout ce que la Bretigni m'a envoyé est du meilleur goût. Mais qu'est-ce

1. Est-ce la maréchale de Duras ?

2. On ne voit nulle part que madame Scarron ait eu à se plaindre des Villars, mais il est vrai que madame de Saint-Géran leur était parente.

3. *Sa vertu?* Qu'est-ce que cela veut dire ?

4. La cour ne bougea pas, pendant l'automne, de Saint-Germain.

[redacted]

que toutes ces vanités, tous ces plaisirs pour qui est dégoûtée du monde et de ses œuvres? J'envie bien votre tranquillité. Il ne tient qu'à vous, madame, de servir Dieu en paix[1]. Ceux qui m'imputent la longue disgrâce de M. de Lauzun[2], me haïssent plus qu'ils ne me connoissent. Si mes conseils avoient été écoutés, il seroit encore en faveur, parce qu'il ne se seroit pas fait les affaires qui la lui ont ôtée. On ne me consulte qu'après avoir pris son parti : on veut que j'approuve, et non que je dise mon avis. Mon crédit n'est que de bienséance et de politique. On ne se sert de moi que pour mieux régner[3]. Vous êtes bien heureuse, madame. Rien ne manqueroit à votre bonheur, si quinze jours passés à ma place pouvoient vous instruire de son prix. Rien n'est comparable à ce que je souffre : et je demande tous les jours à Dieu qu'il me donne une âme moins sensible. L'évêque de Senlis m'a dit des choses très-consolantes. Vous lui direz, je vous prie, combien j'ai de vénération pour sa personne[4].

1. Cela est absurde, puisque madame de Saint-Géran était à la cour.

2. On sait que le duc de Lauzun, sur le point d'épouser Mademoiselle, en fut empêché par le roi, d'après l'avis de madame de Montespan. Les *Mémoires* de La Fare disent que madame Scarron conseilla madame de Montespan; mais ce témoignage est détruit par le silence complet que gardent les *Mémoires* de Mademoiselle et ceux de Saint-Simon. En 1674, Lauzun était en prison à Pignerol.

3. Toutes ces petites phrases hachées n'ont pas de sens.

4. Toute cette partie depuis la phrase : « Ceux qui m'imputent, etc., » avait d'abord été ajoutée à une lettre vraie à l'abbé Gobelin, dans l'édition de Nancy; dans les autres éditions, La Beaumelle l'a mise dans cette prétendue lettre à madame de Saint-Géran, et quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec le commencement.

[redacted]

LETTRE LIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Novembre 1674.

Il est vrai, monsieur, que l'épreuve que le médecin anglais fait sur M. le duc du Maine m'a mise dans d'étranges agitations, et que je ne me remets pas des frayeurs que je crois que l'on peut avoir avec raison pour la suite des remèdes qu'il avale ; mais je puis vous assurer avec vérité qu'aucun état ne peut me rendre insensible à la continuation de votre amitié, et que j'ai vu avec beaucoup de joie que vous ne m'avez point oubliée, que vous vous souvenez de ce que je pense, et que vous y prenez intérêt. Je vous dirai toujours là-dessus la même chose, qui est la douleur où je suis de ne pas profiter de la bonté particulière que vous avez pour moi ; j'aurois eu lieu d'espérer que jointe à la charité que vous avez pour tous, vous m'auriez menée loin dans le chemin où il est important d'avancer et dans lequel vous croyez bien que je fais peu de progrès. Je suis toujours dans le trouble où vous m'avez vue tant de fois, et vous verrez par les suites que je ne suis pas seule de mon opinion sur ce pays ici. Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, et me croyez votre très-humble servante.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — La Beaumelle a intercalé cette lettre dans trois autres, dont il a fait une seule.

[redacted]

LETTRE LIV.

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Saint-Germain, ce 10 novembre 1674.

Je ne sais si Des Rolines, qui est très-bien informé de tout ce que je fais, vous aura mandé que j'achète une terre, mais il ne sait peut-être pas encore que c'est Maintenon, et que le marché en est fait à deux cent cinquante mille francs[2]. Elle est à quatorze lieues de Paris, à dix de Versailles et à quatre de Chartres; elle est belle, noble, et vaut dix à onze mille livres de rente. Voilà une retraite qui sera votre pis-aller. Vos affaires ne vont pas si bien que les miennes : votre future épouse est très-opiniâtre, et ne se rend ni à la persuasion de nos amis, ni à l'autorité de ses parents; je ne me suis point encore rebutée, et peut-être en viendrons-nous à bout.

M. de Louvois est toujours malade; mais le roi a entendu parler de ce que vous demandez pour votre compagnie de cavalerie; je crois qu'il en ordonnera ce qui lui plaira, et que l'on ne vous refusera pas ce que l'on pourra vous accorder.

Adieu; j'ai bien envie de savoir votre guerre finie

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Le contrat d'acquisition est du 27 décembre 1674. La terre de Maintenon appartenait à une branche de l'illustre maison de Rambouillet. Elle fut vendue à madame Scarron par François d'Angennes, marquis de Maintenon, gouverneur de Marie-Galande de 1679 à 1686. Madame de Maintenon y ajouta, en 1679, les terres de Pierres, Theneuse et Boisricheux, ce qui porta le revenu général à 15,000 liv.

[redacted]

pour tenter de demander un congé pour vous[1]; j'espère que l'hiver ne se passera pas sans vous voir. Je me porte fort bien; mes princes sont toujours malades; le petit duc parle souvent de vous.

APPENDICE A LA LETTRE LIV.

La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 82) place, à la date du 30 novembre 1674, un billet qui démontre une fois de plus ses inventions et falsifications. D'Aubigné est, comme on vient de le voir, en Alsace et fort occupé; cela n'empêche pas La Beaumelle de lui faire écrire par sa sœur le billet suivant :

« Allez chez M. de Louvois et remerciez-le. Aimez-moi toujours; soyez honnête homme; appliquez-vous à votre métier; ne vous faites pas d'ennemis et tout ira bien. Adieu, je pars pour Maintenon. »

Nous allons voir que le 1er décembre elle était à Saint-Germain.

1. Madame Scarron se trompe en croyant la guerre finie en Alsace. C'est justement à cette époque que Turenne se préparait à la belle campagne d'hiver dans laquelle il chassa les Impériaux de cette province. C'est vers Belfort que se réunirent ses différents corps pour marcher sur l'Ill, et cette place qui, plusieurs fois fut menacée par l'ennemi, joua un rôle important dans toute la campagne, bien qu'elle n'eût pas la force qu'elle a aujourd'hui. D'Aubigné s'y comporta avec intelligence, et il facilita la marche de Turenne en inquiétant l'ennemi par les nombreuses courses qu'il fit dans le pays. « La cavalerie qui est à Belfort, dit la *Gazette*, prend beaucoup de chevaux et de prisonniers sur les ennemis. »

[redacted]

LETTRE LV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 1er décembre 1674.

Quoique je ne fasse presque rien depuis le matin jusqu'au soir, je puis pourtant dire que je n'ai pas un moment à moi, et que c'est ce qui m'empêche de vous écrire aussi souvent que je le voudrois. Vous me ferez grand plaisir de me prescrire quelque chose pour cet avent; et si vous n'en avez pas le temps, envoyez-moi un de vos livres pour la messe où il y a des exercices pour les grandes fêtes[2]. Je sens de grandes envies de servir Dieu, et il me semble que si je m'éloignois du trouble où je suis ici, que je me donnerois tout de bon à lui. Je fis hier mes dévotions et j'entendis M. l'abbé de Clermont qui prêcha fort utilement; mais la mémoire lui manqua. Il ne demeura pas pourtant tout à fait; il passa seulement à son troisième point sans avoir dit la moitié du second.

M. le comte du Vexin se porte un peu mieux et M. le duc du Maine est un objet de pitié : il a la fièvre quarte, un grand rhume et un abcès ouvert au derrière qui lui fait de grandes douleurs quand on le panse, et que je partage en mère très-sensible. Je suis fort chagrine par beaucoup d'endroits, et surtout des difficultés que je trouve pour la conclusion de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Voir la note 1 de la page 196.

[redacted]

l'achat de Maintenon; on n'y trouve pas de sûretés et vous savez que c'est ce qu'il faut y trouver.

Adieu, monsieur, ne m'oubliez pas dans le peu de commerce que nous avons présentement et remerciez M. Le Ragois de l'obligeante lettre qu'il m'a écrite. Si je suis maîtresse de Maintenon, il pourra sûrement en faire sa maison de campagne.

LETTRE LVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 4 décembre 1674.

Madame de Coulanges a un peu exagéré le mal de M. le duc du Maine; mais elle n'a pas pu vous dire toute ma douleur. Je suis troublée ici par toutes sortes d'endroits, et je ne sais comment, étant aussi sensible que je le suis, j'ai la force de le supporter. Je tâche de le prendre en patience, mais je songe aussi au remède qui s'éloigne par les difficultés que l'on trouve à mon affaire. Je vous suis très-obligée de la part que vous prenez à mes déplaisirs; ne vous lassez pas de m'écrire; vos lettres ne me sont pas inutiles, et elles me font un grand plaisir. M. le duc du Maine eut hier la fièvre, quoique ce fût son jour d'intermission; je crois que ce fut par la douleur de sa plaie. Je ne sais ce qu'on en doit espérer, mais le pauvre enfant est entre les mains des médecins et des chirurgiens; la moitié suffiroit pour le faire mourir.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Adieu. Voyez, je vous prie M. Viette; vous entendez les affaires, et plusieurs voient plus clair qu'un seul. Je vous supplie d'envoyer cette lettre.

LETTRE LVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 8 décembre 1674.

Je ne sais si votre lettre vous a beaucoup coûté; mais j'espère qu'elle me sera utile, du moins suis-je fort touchée présentement des réflexions qui y sont; elles m'ont paru solides et nouvelles. Je suis toujours dans la même situation et je tâche d'en faire le meilleur usage que je puis. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et me conservez une amitié dont j'espère que je jouirai quelque jour plus tranquillement et plus utilement que je n'ai fait. Il faut payer, s'il vous plaît, la pension de Toscan, et me faire souvenir de vous le rendre.

Il ne tiendra pas à moi que je n'aie Maintenon, je m'en repose sur M. Viette à qui j'ai donné plein pouvoir.

M. le duc du Maine a la fièvre double quarte, M. le comte du Vexin a un vomissement et un dévoiement et mademoiselle de Nantes vient de retomber malade; je me partage entre eux, et les sers comme une femme de chambre, parce que toutes les leurs sont sur les dents[2].

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Ces lignes ont sans doute inspiré à La Beaumelle le petit

[redacted]

Mes compliments à M. Le Ragois; l'état où est le petit duc fait oublier tous les projets que l'on faisoit sur son éducation; il faut espérer qu'il ne sera pas toujours malade.

LETTRE LVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Saint-Germain, 17 décembre 1674.

Je fais le mieux qu'il m'est possible ce que vous m'avez ordonné pour l'Avent, et ne pouvant avoir aucun mérite par mes prières, j'y aurai du moins celui de l'obéissance. Je dis l'office de la Vierge, et quoique ce soit avec de grandes distractions, c'est toujours un temps passé que l'on a destiné à Dieu. Je meurs toujours de langueur ici, et j'attends le printemps avec une extrême impatience. Je n'ai point encore signé le contrat de Maintenon; les sûretés sont difficiles à trouver; Dieu veuille qu'à la fin elles soient suffisantes, et que je ne tombe pas à des procès dans un temps que je voudrois mieux employer.

Le roi juge à l'heure qu'il est l'affaire dont vous m'avez parlé; j'ai fait mon devoir là-dessus; vous

tableau suivant qu'on trouve dans les *Mémoires*, t. I, p. 302 : « Le roi étant entré chez madame Scarron, la trouva seule avec le duc du Maine qui avoit la fièvre et qu'elle soutenoit d'une main, mademoiselle de Nantes qu'elle berçoit de l'autre, et le comte du Vexin qui dormoit sur ses genoux. Les femmes de service avoient succombé sous la fatigue. »

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

croyez bien que toute la cour est pour madame de Verneuil[1], et que l'on croit juste de prendre sur le bourgeois en faveur de la qualité; je trouve qu'une chose de si grande conséquence sera jugée par un bien petit nombre; il n'y a que six juges et le roi qui assurément a les intentions droites, mais qui n'est pas fort bien instruit[2].

M. le duc du Maine est entre les mains de M. Sanguin[3], mais ce n'est que depuis deux jours; le petit comte est fort languissant. Je vous donne le bonjour, et je vous supplie de compter que vous ne serez pas toujours quitte avec moi pour si peu de chose et qu'il ne faut pas vous accoutumer à m'oublier.

ANNÉE 1675.

Cette année renferme dix-sept lettres authentiques de madame de Maintenon et deux apocryphes. Elle est fort remarquable : c'est celle de la première rupture de Louis XIV avec madame de Montespan ; celle où l'on voit des témoignages de son affection pour la gouvernante de ses enfants; enfin dans cette année, madame Scarron change de nom : elle prend celui de la terre qu'elle vient d'acquérir, le marquisat de Maintenon. En même temps ses démêlés avec madame de Montespan deviennent plus fréquents, plus *terribles;* elle témoigne de plus en plus son dégoût pour la cour à l'abbé Gobelin, mais

1. La duchesse de Verneuil, fille du chancelier Seguier, deuxième femme du duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV.

2. La Beaumelle ajoute de son invention : « Madame de Montespan ne s'est pas décidée; au moins a-t-elle voulu me le persuader. »

3. Médecin de Paris dont il est question dans les lettres de madame de Sévigné. Voir t. VIII, p. 178.

[redacted]

celui-ci persiste à lui conseiller, à lui ordonner d'y demeurer. « Il falloit que Dieu, racontait-elle aux Dames de Saint-Louis, eût donné pour moi de grandes lumières à l'abbé Gobelin, pour que ce saint prêtre prît sur lui de me décider avec toute l'autorité qu'il fit que je devois y demeurer, malgré toute l'opposition que j'y avois, les fortes envies qu'il me sembloit que Dieu me donnoit de m'en retirer et les périls que je pouvois y courir. J'admire qu'exposant tout cela à ce saint homme avec les couleurs les plus vives qu'il m'étoit possible, il persista néanmoins toujours à m'ordonner de demeurer à la cour, lui qui avoit en toutes autres choses une morale si serrée et même si sévère. »

LETTRE LIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 17 janvier 1675.

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, et quoique l'on fasse ici une vie très-dissipée, je sens toujours avec chagrin la rareté de notre commerce; je meurs de peur d'en perdre tout le fruit que j'en espérois, dans le temps que je puis l'avoir, et de vous perdre quand je me serai mise en état de vous voir plus souvent. Voilà vous faire envisager votre mort assez franchement; mais je crois que vous n'en avez pas peur.

Je ne puis vous dire de mes nouvelles sans tomber dans des redites continuelles; car je suis toujours dans les mêmes sentiments, et dans les mêmes résolutions. Il faut attendre le temps du voyage de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Baréges, et le faire si le petit duc le fait[1]. Il se porte mieux et le comte aussi; la princesse est malade sans que toute la faculté puisse dire si elle a la petite vérole, ou si elle ne l'a pas. Tout le reste va son chemin : l'affaire de Maintenon est conclue, et on paye journellement les créanciers; j'ai grande envie d'y aller; mais les maux de ces enfants me retiennent. Je me recommande à vos prières.

LETTRE LX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Ce 24 janvier 1675.

Je suis très-fâchée de votre mal, et parce que vous en souffrez et par mon intérêt; vous savez la peur que j'ai de vous perdre, quand je serai en état de profiter de votre amitié, et de vos soins. J'ai déjà nommé un chanoine[3], et j'écrivis hier à M. le curé de Maintenon pour un vicaire; j'écris à M. Viette pour avoir réponse du chanoine qui ne réside point; je remplirai sa place, s'il ne la reprend. Je prie M. Viette de vous

1. Le voyage se fit, comme on le verra plus loin. Il fut ordonné à Foucault, intendant de Montauban, de préparer les chemins qui étaient fort mauvais. « Au mois de janvier 1675, dit-il dans ses *Mémoires*, j'ai fait faire, par ordre du roi, des réparations aux bains et chemins de Baréges. La dépense a monté à 1,200 liv. Ces réparations ont été faites à l'occasion du voyage que M. le duc du Maine, conduit par madame de Maintenon, y a fait, pour l'allongement des nerfs d'une jambe dont il est boiteux. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Au château de Maintenon était attachée une collégiale dont les chanoines étaient nommés par le seigneur.

[redacted]

donner mille francs pour les appointements de M. Le Ragois. J'ai fait vos remercîments à madame de Montespan. Demandez bien à Dieu qu'il rompe mes chaînes, si ma liberté doit être utile à mon salut; c'est ce que je lui demande tous les jours; et ce que je vais lui demander tout à l'heure.

LETTRE LXI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 25 janvier 1675.

Monsieur l'aumônier vient de me donner votre lettre qui me fait un grand plaisir; elle est pleine de dévotion et d'amitié : c'est ce que je voudrois présentement qui partageât ma vie; et je suis dans un milieu où l'on ne connoît ni l'un ni l'autre. Plût à Dieu que le soin de mon salut me donnât l'extrême impatience que j'ai de le quitter, et que ce ne fût pas le dégoût de la personne que vous savez. Cependant il faut se servir de tout et espérer que je ferai un bon usage de la vie que je projette. Vous êtes le maître du temps, mais j'attendrai le retour de Baréges; ce n'est pas que je sache si j'irai ou non, et je suis moins avertie que Ponta[2] de ce que l'on veut faire de ces messieurs; ils sont nourris aussi mal qu'ils puissent l'être, et je ne puis les quitter trop tôt pour la décharge de ma conscience, car j'y agis toujours avec quelque dépit.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Valet de la maison du duc du Maine.

[redacted]

Je ferai tout mon possible pour aller à Paris avant la Notre-Dame, j'en passerai le jour à Chartres[1]. Ne doutez pas que nous ne fassions ici tout ce qu'il faut pour vous mettre en repos; vous ne demandez rien que de juste, et le roi vous l'accordera sans peine; instruisez-nous seulement de ce que nous aurons à faire[2].

Adieu, monsieur, demandez à Dieu ce qui m'est nécessaire[3].

LETTRE LXII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[4].

A Saint-Germain, ce 6 février 1675.

J'avois plus d'impatience de vous dire des nouvelles de Maintenon que vous n'en sauriez avoir d'en apprendre. J'y ai été deux jours qui sans exagération m'ont paru un moment[5]; c'est une assez belle mai-

1. Elle allait partir pour Maintenon et se proposait de passer la fête de la Purification à Chartres.

2. J'ignore de quelle affaire il est ici question; l'abbé Gobelin usait souvent du crédit de madame de Maintenon, mais c'était d'ordinaire pour le succès d'œuvres pieuses et charitables.

3. Au lieu de cette dernière phrase, La Beaumelle invente ceci : « Si pour vous servir il falloit me réconcilier avec madame de Montespan, je me réconcilierois avec elle. Le plaisir de vous obliger est d'un prix à qui tout cède. »

4. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

5. « La première fois que j'y allai (à Maintenon), dès que j'entrai dans la cour, je regardai avec un extrême plaisir la fenêtre de la chambre que je croyois la principale, pensant en moi-même : ce sera là que je finirai mes jours. Je n'avois pas d'autre dessein que de vivre en paix avec mes paysans; mais pendant que je comptois

[redacted]

son, un peu trop grande pour le train que j'y destine, dans une agréable situation et qui a de fort beaux droits; enfin j'en suis très-satisfaite et je voudrois y être. Il est vrai que le roi m'a nommée *madame de Maintenon,* et que j'aurois de plus grandes complaisances pour lui que celle de porter le nom d'une terre qu'il m'a donnée [1].

Vos doreurs sont bien reconnoissants; leur présent ira dans mon château dont je suis présentement tout occupée. Je vous prie de songer à me prescrire quelque chose pour le carême; je me trouvois mieux de l'Avent que je n'ai fait depuis, et la fidélité que j'avois à ne pas manquer à ce que vous m'aviez ordonné, me faisoit prier Dieu plusieurs fois par jour.

Je verrai assurément madame de la Paillerie et fort aisément si elle vient le matin. Nos princes ne sont ni fort bien ni fort mal. Si vous venez ici, je serai fort aise de vous y voir. J'irai demain à Paris pour un moment, mais j'y retournerai dans peu de jours.

APPENDICE A LA LETTRE LXII.

Cette lettre est singulièrement transformée dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 85). Celui-ci

ainsi, Dieu en disposoit autrement. » (*Conseils aux demoiselles* t. I, p. 11.)

1. On sait quelle influence ce changement de nom a eu sur la vie de madame de Maintenon. Il n'y eut pourtant dans ce changement aucun calcul, ni de la part de Louis XIV qui le donna comme en riant, ni de la part de madame de Maintenon qui le prit en suivant les usages de son temps.

[redacted]

la donne comme écrite à madame de Coulanges et substitue à toute la fin une partie de lettre qu'il invente; aussi Louis Racine l'apostille : *composée par l'éditeur*. Voici la lettre falsifiée que donne La Beaumelle et qui a été souvent citée à cause de la phrase : *des bois où madame de Sévigné rêveroit à madame de Grignan*. Cette phrase ainsi que tout le reste est un roman.

5 février 1675.

J'ai plus d'impatience de vous dire des nouvelles de Maintenon, que vous n'en avez d'en apprendre. J'y ai été deux jours qui m'ont paru un moment : *mon cœur y est attaché. N'admirez-vous pas qu'à mon âge je m'attache à ces choses-là comme un enfant?* C'est une assez belle maison : un peu trop grande pour le train que j'y destine. Elle a de fort beaux dehors, *des bois où madame de Sévigné rêveroit à madame de Grignan fort à son aise*. Je voudrois pouvoir y demeurer : mais le temps n'est pas encore venu. Il est vrai que le roi m'a nommée madame de Maintenon, *que j'ai eu l'imbécillité d'en rougir* : et tout aussi vrai, que j'aurois de plus grandes complaisances pour lui que celle de porter le nom d'une terre qu'il m'a donnée. *Je dirai bien à madame de Montespan qu'il y a de faux frères, et que du soir au lendemain la ville est fort exactement informée de tout ce qui se fait ici. Les amis de mon mari ont tort de m'accuser d'avoir concerté avec le roi ce changement de nom : ce ne sont pas ses amis qui le disent : ce sont ou mes ennemis ou mes envieux : peu de bonheur en attire beaucoup. Le voyage de Baréges n'est pas encore fixé ; au retour je serai plus libre, et j'aurai le plaisir de vous écrire moins souvent. M. de Coulanges est ici : on s'en aperçoit bien, on s'ennuyoit.*

[redacted]

LETTRE LXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Saint-Germain, ce 6 février 1675.

Je reçois votre dernière lettre qui m'afflige par me faire voir que vous ne vous portez pas bien; conservez-vous autant que vous le pourrez dans le vilain séjour que vous me dépeignez, et prenez patience dans l'espérance d'une heureuse vieillesse. Je fais tout mon possible pour vous marier, et peut-être en viendrai-je à bout. Ce sera un bon prétexte pour un congé. Comptez que je songe toujours à vous, et que vos intérêts ne sont plus chers que les miens. J'ai été à Maintenon dont je suis très-contente : c'est un gros château au bout d'un grand bourg; une situation selon mon goût, et à peu près comme Mursay; des prairies tout autour, et la rivière qui passe par les fossés; il vaut dix mille livres de rente et en vaudra douze dans deux ans. J'y ai mené notre fidèle ami M. de Montchevreuil.

Nos princes sont en bonne santé; je crois que j'irai cet été mener l'aîné à Baréges. La princesse n'a eu que vingt grains de petite vérole.

Madame de Boury veut vous épouser; mandez-moi, à tout hasard, si vous pourriez vous accorder de sa personne; et je m'informerai du reste.

Adieu, mon cher frère. Nous ferons grande chère à Maintenon, si Dieu nous conserve. Songez à votre

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

salut cependant, et comptez combien il est de mauvais sens de ne se pas mettre dans l'état où l'on voudra être à l'heure de sa mort. Vivez sobrement, et si la poitrine est votre mal, prenez le matin du lait de vache qu'il faut faire bouillir un moment et jeter l'écume qui s'élève; mettez-y autant d'eau d'orge que de lait, et y délayez une cuillerée de miel de Narbonne; prenez-en la valeur d'un bouillon et qui ne soit pas même trop grand; j'ai vu des effets admirables de cette recette.

LETTRE LXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 9 février 1675.

Nous avons encore une chanoinie à remplir. Un grand gentilhomme, frère d'un chanoine mort depuis peu, me la demande. Son extérieur me déplaît fort; son frère étoit libertin : celui-ci n'est point prêtre. Il me répondit fort cavalièrement : « Je le serai, madame, quand il vous plaira m'ordonner. » Là-dessus, je lui fis des difficultés. Enfin je vous le renvoie pour en décharger ma conscience. Écoutez-le donc, et choisissez ensuite ou lui ou le prêtre de l'abbé Testu. J'attends la réponse du curé de Maintenon pour prendre un vicaire; mais il me paroît un peu lent. J'attends le carême avec impatience, parce que j'espère vous voir. Vous me trouverez toujours dans

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

les mêmes sentiments sur tout, et je vous rendrai compte de ce qui se passe ici entre le curé et moi : dans cette espérance je ne veux point traiter ici de pareilles matières.

LETTRE LXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

18 février 1675.

Je ne vous soupçonnerai jamais que vous ayez de la négligence pour moi, ayant reçu trop de marques de votre amitié pour en pouvoir douter légèrement. Gardez s'il vous plaît, mon papier. J'irai à Paris le plus tôt que je pourrai. Je crois que nous n'irons point à Baréges, dont je suis au désespoir ; j'avois espéré à ce voyage plus de repos pour mon corps et de paix pour mon esprit que je n'en trouve ici... On m'interrompt, il faut que je finisse.

LETTRE LXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

Ce jour des cendres (27 février) 1675.

Madame de Coulanges m'a dit que vous aviez pensé mourir ; et quoi que je ne l'ai su qu'après que votre mal a été passé, je ne laisse pas d'en être affligée, et d'appréhender les sujets de vos maux qui de-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

viennent, ce me semble, bien fréquents. Je suis fort intéressée à votre conservation, et j'envisage avec autant de plaisir de me retrouver dans quelque temps entre vos mains, que je serois inconsolable, si vous me manquiez.

Il se passe ici des choses terribles entre madame de Montespan et moi; le roi en fut hier témoin, et ces démêlés-là, joints aux maux continuels de ces enfants, me mettent dans un état que je ne pourrois soutenir longtemps. Dieu soit loué de tout! ne m'abandonnez pas, écrivez-moi quelquefois, je vous en supplie.

APPENDICE A LA LETTRE LXVI.

Madame de Caylus cite cette fin de lettre et ajoute :

« C'est apparemment à cette lettre qu'il faut rapporter ce que j'ai ouï raconter à madame de Maintenon : Qu'étant un jour avec madame de Montespan dans une crise la plus violente du monde, le roi les surprit, et les voyant toutes deux fort échauffées, il demanda ce qu'il y avoit. Madame de Maintenon prit la parole d'un grand sang-froid et dit au roi : Si Votre Majesté veut passer dans cette autre chambre, j'aurai l'honneur de le lui apprendre. Le roi y alla ; madame de Maintenon le suivit et madame de Montespan demeura seule. Sa tranquillité en cette occasion paroît très-surprenante, et j'avoue que je ne le pourrois croire s'il m'étoit possible d'en douter.

« Quand madame de Maintenon se vit tête à tête avec le roi, elle ne dissimula rien ; elle peignit l'injustice et la dureté de madame de Montespan d'une manière vive, et fit voir combien elle avoit lieu d'en appréhender les effets. Les choses qu'elle citoit n'étoient point inconnues du roi, mais comme il aimoit encore madame de Montespan, il chercha à la justifier et, pour faire voir qu'elle n'avoit pas l'âme si dure, il dit à madame de Maintenon : « Ne vous êtes vous

[redacted]

pas aperçue que ses beaux yeux se remplissent de larmes lorsqu'on lui raconte quelque action généreuse et touchante?... » Cette conversation de madame de Maintenon fut suivie de plusieurs autres[1]... »

Cette anecdote est racontée avec des variantes dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr* qui ajoutent : « De sorte que madame de Montespan, voyant que le roi lui échappoit, se lia étroitement avec M. le duc de la Rochefoucault, qui étoit en grande faveur auprès du roi, et à M. de Louvois. Madame de Maintenon savoit fort bien qu'ils avoient résolu de la perdre et qu'il ne tint pas à eux s'ils n'en vinrent pas à bout... »

LETTRE LXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Ce dimanche 3 mars 1675.

Ce n'est point moi qui ai chargé monsieur l'aumônier de vous convier à venir ici ; mais je ne puis point m'y opposer, et quoique je songe plus à votre commodité qu'à mon plaisir, ce seroit outrer la discrétion si j'exigeois de vous que vous n'y vinssiez pas. L'aumônier qui vous aime et qui ne hait pas à se faire voir dans le cabinet de madame de Montespan, lui dit l'autre jour que vous aviez envie de venir, et que je vous en empêchois ; vous savez ce qu'il en est, mais il est vrai que je trouverois fort injuste de vous le demander, n'étant pas maîtresse ni d'un lieu ni d'un autre pour vous recevoir ; et il pourra fort bien arriver que vous ferez dix lieues pour nous voir tous

1. *Souvenirs*, p. 144, édit. de 1806.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

un moment. Si après vous en avoir montré les incommodités, vous voulez vous y exposer, je serai certainement très-aise d'avoir l'honneur de vous voir.

Je voudrois bien obéir à ce que vous me prescrivez pour ce carême, mais je ne pourrai éviter d'y faire quelque transposition, car je n'ai pas un moment le matin, et je ne puis qu'entendre la messe. Ce que vous me demandez sur mes habillements, n'est pas non plus trop facile : je ne porte point de couleur; mais je suis pleine d'or, et il faudroit que je me fisse faire des habits tout exprès. Mandez-moi si les trente sous par jour que vous m'ordonnez doivent être distribués ici; car le curé prétend que mes premières obligations sont maintenant à Maintenon.

J'ai fait mes dévotions aujourd'hui et j'ai entendu une belle déclamation du P. Mascaron : il divertit l'esprit et ne touche pas le cœur, et son éloquence même choque les gens de bon goût, parce qu'elle est hors de sa place. Il a parlé un peu trop fortement sur les conquérants[1], et nous a dit qu'un héros étoit un voleur qui faisoit à la tête d'une armée, ce que les larrons font tout seuls. Notre maître n'en a pas été content; mais jusqu'à cette heure, c'est un secret[2].

1. Mascaron avait aussi déplu en 1669 par un sermon sur l'adultère qui allait droit à Louis XIV.

2. La Beaumelle prend cette dernière phrase sur Mascaron et la mêle à quelques autres phrases prises dans d'autres lettres, il en fait une lettre à part et il ajoute : « En tout il déplaît au roi et aux gens d'esprit. »

[redacted]

Rendez-moi le plaisir que j'ai à vous entretenir par m'écrire quand vous le pourrez.

LETTRE LXVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Saint-Germain, ce 6 mars 1675.

Votre lettre m'a fait un grand plaisir. Je ne sais ce que je trouverai, mais il est certain que je cherche mon salut, en m'éloignant d'un trouble qui y est fort opposé; si je me trompe, ce sera avec le conseil de gens de bien et de bon esprit, vous le savez. Demandez à Dieu, je vous en supplie, qu'il conduise mon projet pour sa gloire et mon salut. Je lui fais cette prière tous les jours, et ce qui me met l'esprit en repos, c'est que si quelqu'un de piété et de bon sens me conseilloit de demeurer où je suis, je le ferois malgré ce qu'il m'en coûteroit, et si de ce côté ici on me traitoit à ma mode, et tout comme je le pourrois désirer, je le quitterois encore si on le vouloit. Cette indifférence me fait espérer que Dieu me bénira, et ne m'abandonnera pas.

Bonjour. Payez s'il vous plaît à Toscan, je vous le rendrai.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE LXIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Mars 1674.

J'ai reçu le livre de l'*Imitation*, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, qui est tel que je le désirois et dont je vous remercie très-humblement; mais ce compliment-là ne m'empêchera pas de vous quereller de m'avoir abandonnée depuis la consultation que je vous fis sur mon salut; elle vous marquoit du moins quelques bonnes intentions et le besoin que j'avois de vous pour me consoler dans mes troubles et m'exciter dans mes faibles résolutions. Cependant je n'ai point entendu parler de vous, dont mon amitié a été très-scandalisée; j'en suis réduite à relire une conduite que vous me donnâtes il y a deux ans; il est vrai que vous ne pourriez me rien marquer de meilleur, et que si j'en avois profité je serois dans un autre état que celui où je suis[2].

Le roi garde un silence sur M. de Cartigny, dont je ne devine point la cause; vous n'avez rien à me dire là-dessus, je souhaite comme vous et plus vivement que lui; sa discrétion n'est point outrée; il y a des gens dont on tourne tout à mal, ou du moins que l'on soupçonne d'intrigue parce qu'ils ont de l'esprit. Dieu sait mieux que nous-mêmes ce qu'il nous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. La Beaumelle a retranché tout ce commencement.

[redacted]

faut, et quand on a fait voir son mérite et ses desseins, il faut se tenir en repos[1].

Adieu. Si vous étiez libre, je vous convierois à dîner vendredi, c'est dans huit jours; mais j'ai du monde mercredi, et vous voulez un jour que je mange maigre.

A la suite de cette lettre on trouve la pièce suivante :

Projet de la conduite que je voudrois tenir si j'étois hors de la cour[2].

Je voudrois me lever à sept heures en été et à huit en hiver; être une heure en prières avant d'appeler mes femmes, ensuite m'habiller et voir pendant ce temps-là les marchands, ouvriers, ou les gens à qui on peut avoir affaire; après être habillée, aller à l'église, et n'en revenir que pour dîner.

Je compterois de sortir environ deux jours par semaine, soit pour mon plaisir, soit pour des visites nécessaires; souper chez quelques amies ces jours-là et en revenir à dix heures.

Garder la chambre deux fois la semaine; donner ces jours-là à dîner et à souper à quelques amis ou amies particuliers; se retirer toujours à dix heures, faire la prière avec mes domestiques, me déshabiller et me coucher à onze heures.

Je destinerois les trois autres jours de la semaine: un pour visiter les pauvres de ma paroisse, l'autre

1. Toute cette phrase sur M. de Cartigny est fort obscure, et je n'ai aucun moyen de l'éclaircir.

2. La Beaumelle abrége en six lignes ce projet de conduite.

[redacted]

pour aller à l'Hôtel-Dieu, et l'autre pour les prisonniers, et passer mes soirées seule à travailler ou à lire.

Ne voir jamais personne la veille des grandes fêtes, ni la veille, ni le jour des communions; ne manquer jamais aux dévotions particulières de certains temps; être habillée modestement et ne porter jamais ni or, ni argent; donner la dixième partie de mon revenu aux pauvres.

Voilà comme je voudrois commencer, en attendant que le zèle m'en fît faire davantage; je n'ai point parlé de la sanctification des dimanches et des fêtes, car je suppose que c'est une des premières obligations.

Voyez ce que vous trouvez à dire sur ce plan; j'ai laissé une marge pour voir ce que vous voudrez ajouter ou retrancher; en attendant ce temps de repos et de calme que je me figure si délicieux, je ne fais rien qui vaille, et m'abandonne à une paresse et à un découragement qui me fait craindre souvent que la dévotion que je projette ne soit par le même esprit d'arrangement que j'ai pour les meubles de Maintenon.

LETTRE LXX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 29 mars 1675.

On ne peut pas mieux répondre que vous avez répondu à madame de Montgeron; il est vrai que notre

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

postulant ne me plaît pas, mais nous ne pouvons, je crois, nous dispenser d'attendre des nouvelles du séminaire, où nous l'avons envoyé. On me fait des propositions à Maintenon qui feront pourtant trouver place au sacristain du calvaire; j'en écris à M. l'archidiacre de Chartres, qui est homme de bien et instruit de ce qui se passe en ces lieux-là.

M. le duc du Maine a la fièvre; mais je crois que ce sera peu de chose. Je vous enverrai le projet que vous m'avez demandé, il faut le faire à loisir et ne se pas trop embarquer.

Bonsoir, monsieur. Priez Dieu qu'il conduise mes desseins.

APPENDICE A LA LETTRE LXX.

« *Priez Dieu qu'il conduise mes desseins!* » — « *Demandez à Dieu qu'il conduise mon projet pour sa gloire,* » dit-elle dans dans une lettre précédente. On ne saurait douter, d'après ce qui suivit, que madame de Maintenon n'entende par ces mots ses projets sur Louis XIV et ses exhortations pour rompre ses commerces avec madame de Montespan. « Quand je me vis, racontait-elle à mademoiselle d'Aumale, assez bien avec le roi pour lui parler librement, un jour qu'on tenoit appartement, j'avois l'honneur de me promener avec lui, pendant que chacun jouoit ou fesoit autre chose, je m'arrêtai quand je fus à portée de n'être point entendue et je lui dis : Sire, vous aimez fort vos mousquetaires; c'est ce qui vous occupe et vous amuse fort aujourd'hui. Que feriez-vous si on venoit dire à Votre Majesté qu'un de ces mousquetaires que vous aimez fort a pris la femme d'un homme vivant et qu'il vit actuellement avec elle. Je suis sûre que dès ce soir il sortiroit de l'hôtel des mousquetaires et n'y coucheroit pas, quelque tard qu'il fût. » — « Le roi, ajoute mademoiselle d'Aumale, ne le trouva pas mauvais; il rit un peu, dit qu'elle

[redacted]

avoit raison; mais il n'en fut pas autre chose. » De son côté, le parti pieux, celui que dirigeait Bossuet et Montausier, travaillait au même but; le carême de 1675 fut prêché par Bourdaloue, qui rappela sévèrement à Louis XIV les devoirs qui lui étaient imposés par la religion et les exemples qu'il devait à ses peuples. Le roi commença à être ébranlé.

LETTRE LXXI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Avril 1675.

Je vais demain à Paris et y arriverai à dix heures; je vous prie d'envoyer votre carrosse à la porte Saint-Honoré; si vous voulez me donner à dîner, vous me ferez plaisir. Nous verrons la veuve[2], si vous le jugez à propos. Il faudroit aussi voir M. de Barillon. Enfin vous m'aurez pour six heures à faire tout ce que vous voudrez, et si vous ne le voulez pas, je trouverai à quoi employer mon temps; mais donnez-moi à dîner, si vous le pouvez.

LETTRE LXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[3].

Paris, avril 1675.

Je suis arrivé en même temps que vous, mais quelque envie que j'aie de vous voir, il faut remettre

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — D'Aubigné venait d'arriver à Paris avec des projets de mariage.
2. Madame de Boury, dont il est question dans la lettre LXII.
3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

à demain au matin. Venez un moment, vous n'y trouverez personne, et vous irez ensuite songer à votre bonne mine, car il faut vous montrer au plus tôt à cette femme : elle en a de l'impatience, et il ne faut pas la négliger. Je ne sais encore rien d'elle; j'en attends des nouvelles demain au matin; et je suis ici pour n'en point partir que l'affaire ne soit faite ou rompue : elle est de conséquence pour vous et pour moi. Bonsoir, faites-vous beau; il faut donner de l'amour à la vieille qui me paraît une bonne femme [1].

LETTRE LXXIII (LA B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

« J'espère que l'agitation de madame de Montespan se calmera, » écrit madame de Maintenon à son frère, dans une lettre qui suivra la lettre apocryphe que nous allons donner. Quelle était la cause de cette agitation ? Pendant que madame de Maintenon semble tout occupée de projets de mariage pour son frère, elle voyait ses exhortations à Louis XIV et ses démélés avec madame de Montespan suivis d'une rupture du roi avec la favorite.

Dans la semaine sainte « une des femmes de madame de Montespan alla à confesse à la paroisse (Notre-Dame de Versailles) et s'adressa à un des missionnaires qui la desservent, nommé Lécuyer; la femme de chambre, qui étoit pieuse, fut fort contente des instructions que le confesseur lui donna, et au retour elle le témoigna par occasion à ma-

1. On aimerait à voir madame de Maintenon traiter avec plus de cœur les projets de mariage pour son frère. Elle n'y voit qu'une affaire d'argent, qu'un moyen de tirer M. d'Aubigné de ses dettes et de sa vie désordonnée.

[redacted]

dame de Montespan. Celle-ci espéra que ce confesseur lui seroit facile et elle se résolut d'aller à ce même missionnaire à confesse; mais elle fut bien étonnée quand elle entendit ce saint prêtre lui dire : « Est-ce là cette madame de Montespan qui scandalise toute la France? Allez, allez, madame, cessez vos scandales, et puis vous viendrez vous jeter aux pieds des ministres de Jésus-Christ. » Ces paroles foudroyantes, dites sans ménagement à la pécheresse, déconcertèrent sa fausse dévotion; elle sortit en fureur et alla au roi porter sa plainte et lui demander vengeance de l'insulte qu'elle disoit avoir reçue [1]. » Le roi en parla à Bossuet, et celui-ci non-seulement approuva la conduite du prêtre, mais déclara « que dans des circonstances semblables une séparation entière et absolue étoit une disposition indispensable pour être admis à la participation des sacrements. » Et il prit de là occasion de l'exciter à changer de vie. Le roi, incertain depuis longtemps, en prit la résolution et le chargea de l'annoncer à madame de Montespan et de l'engager à s'éloigner de la cour. Celle-ci fut désolée, quitta Saint-Germain et s'en alla avec madame de Maintenon dans sa maison de Vaugirard. Elle y reçut les visites de Bossuet, qui parvint difficilement à l'apaiser; puis elle se retira à Clagny. « Mes paroles, écrivoit Bossuet au roi, ont fait verser à madame de Montespan beaucoup de larmes, et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer [2]. »

Le roi fit ses dévotions à Pâques (14 avril) et partit pour l'armée le 10 mai. Madame de Montespan resta à Clagny et alla ensuite à Maintenon. Quant à madame de Maintenon, nous allons voir qu'elle partit le 28 avril pour Baréges. Voici ce que mademoiselle Scudéry écrivait à Bussy-Rabutin sur cette rupture (16 avril) : « Le roi et madame de Montespan se sont

1. *Mémoires* de Languet de Gergy, p. 168.
2. *OEuvres* de Bossuet, t. XXXVII, p. 83 de l'édit. de Versailles.

[redacted]

quittés, s'aimant, dit-on, plus que la vie, purement par un principe de religion. On dit qu'elle retournera à la cour, sans être logée au château et sans voir jamais le roi que chez la reine. Je doute que cela puisse durer ainsi, car il y auroit grand danger que l'amour ne reprît le dessus. »

Les lettres de madame de Maintenon sont très-réservées sur tous ces événements; elle y fait à peine allusion. Cela n'a pas empêché La Beaumelle de donner une lettre écrite, dit-il, à madame de Saint-Géran, et qui entre là-dessus dans de grands détails. « *Les faits sont vrais*, dit la note de Louis Racine, *mais la lettre ne l'est pas.* » Dans l'édition de Nancy, t. I, p. 55, le texte est plus complet que dans les autres éditions; toutes portent également un mot qui démontre seul la fausseté de la lettre : « Toute la cour est chez madame de Montausier. » Madame de Montausier était morte en 1671, c'est-à-dire plus de quatre ans auparavant !

A MADAME DE SAINT-GÉRAN [1].

Ce que vous me demandez n'est plus un mystère qu'en province; je vous dirai le fait tel que je le tiens de madame de Noailles [2]. La belle madame s'est plainte au roi de ce qu'un prêtre lui a refusé l'absolution [3]. Le roi n'a pas voulu le condamner sans savoir ce que M. de Montausier, dont il respecte la probité, et M. Bossuet, dont il estime la doctrine, en pensoient. M. Bos-

1. Il n'y a pas de date à cette lettre apocryphe; mais les faits suffisent pour en donner une.

2. Comment madame de Maintenon tient-elle de madame de Noailles des faits qui se passent sous ses propres yeux, et comment peut-elle raconter cela à madame de Saint-Géran qui est à la cour?

3. L'édition de Nancy porte : « La belle dame a été à confesse à un prêtre qui lui a refusé l'absolution, elle en a été extrêmement surprise et s'en est plainte au roi qui, très-surpris lui-même, n'a pas voulu condamner ce prêtre, etc. »

[redacted]

m'ôte toute espérance de pouvoir vous donner un rendez-vous sûr, car madame de Montespan sort depuis le matin jusqu'au soir, et n'a gardé la chambre qu'un seul jour que je n'en étois pas avertie. Cependant je vous verrai avant de partir et je ne sais encore le jour ni de l'un et de l'autre[1]. Vous entendrez dire que je vis hier le roi : ne craignez rien; il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de madame de Montespan.

APPENDICE A LA LETTRE LXXV.

Aux paroles de froid triomphe qui terminent cette lettre, à cette tranquillité sévère et superbe, on voit quel était le sentiment vrai et profond qui animait madame de Maintenon à l'égard de madame de Montespan. Ce n'était ni de la haine, ni de l'envie, comme on l'a dit tant de fois, c'était le sentiment d'un devoir qui est devenu, nous le verrons, la vraie et unique passion de sa vie, c'était le dessein, le désir, la volonté de *faire le salut du roi*. Elle croyait sincèrement n'agir « qu'en chrétienne et en véritable amie de madame de Montespan; » elle voulait lui rendre le plus important des services; elle ne sentait pas, elle ne comprenait pas son amour, ses douleurs, ses tortures; elle parlait, comme le disait plus tard mademoiselle de Fontanges, « elle parlait de se défaire d'une passion comme de quitter une chemise. » Ce n'était pas de la perfidie, de la trahison; c'était le procédé naturel d'un cœur naïvement froid et d'une âme rigoureusement chrétienne. Voici, d'ailleurs, comment madame de Maintenon expliquait elle-même sa conduite aux Dames de Saint-Cyr : « Madame de Montespan et moi nous avons été les plus grandes amies du monde; elle me goûtoit fort, et moi, simple comme j'étois, je donnois dans cette amitié. C'étoit une femme de beaucoup

1. Pour Baréges. Elle partit le 28 avril.

[redacted]

d'esprit et pleine de charmes; elle me parloit avec une grande confiance et me disoit tout ce qu'elle pensoit. Nous voilà cependant brouillées sans que nous ayons eu dessein de rompre. Il n'y a pas eu assûrément de ma faute de mon *côté*, et si cependant quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est elle; car elle peut dire avec vérité : c'est moi qui suis cause de son élévation ; c'est moi qui l'ai fait connoître et goûter au roi; puis elle devient la favorite et je suis chassée. D'un autre côté, ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi, aux *conditions* que je l'ai acceptée? Ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils et d'avoir tâché, autant que je l'ai pu, de rompre ses commerces?.... Si, en aimant madame de Montespan comme je l'aimois, j'étois entrée d'une mauvaise manière dans ses intrigues; si je lui avois donné de mauvais conseils, ou selon Dieu ou selon le monde; si, au lieu de la porter tant que je pouvois à rompre ses liens, je lui avois enseigné le moyen de se conserver l'amitié du roi; n'auroit-elle pas à présent entre les mains de quoi me perdre si elle vouloit se venger? Et ne pourroit-elle pas dire au roi : Cette personne que vous estimez tant, me disoit telle ou telle chose, elle me portoit à cela; elle me conseilloit de faire ainsi, etc. N'ai-je pas raison de dire : Qu'il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irréprochable[1] ? »

La rupture étant faite, les amants séparés, madame de Maintenon partit pour les Pyrénées, se croyant assurée de sa victoire, heureuse d'avoir, comme elle dit elle-même, *la clef des champs*. Nous allons voir qu'elle n'était pas sans anxiété sur ce qui se passait à la cour, et que cette rupture, loin d'être définitive, fut suivie d'une réconciliation qui dura plus de trois ans.

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 73.

[redacted]

LETTRE LXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Mantelan[2], le 8 mai 1675.

Nous avons marché jusqu'à hier, sans chagrin, du moins, de ma part. M. le duc du Maine eut un accès de fièvre, dont je crains quelque suite, quoiqu'il ait été aujourd'hui dans une très-parfaite santé. Comme la mienne est un peu dépendante de la sienne, je me suis trouvée mal en même temps que lui. Je compte pour rien tout ce qui ne me trouble pas le cœur, et j'ai présentement des douleurs assez vives, dont je m'accommode mieux que des sécheresses d'une dame, dont je souhaite que M. Le Ragois soit content[3]. J'ai une grande impatience d'apprendre son entrée à Clagny; et, outre l'intérêt particulier que je prendrai toujours à ce qui le regarde, je me trouve déjà l'avidité des provinciaux sur les nouvelles. Il me semble qu'il y a mille ans que je n'ai ouï parler ni de la cour, ni de Paris. Cependant, je vous proteste avec la sincérité que vous me connoissez, que je ne me suis pas ennuyée un moment. M. le duc du Maine est d'une très-délicieuse compagnie; il a besoin de soins continuels, et la tendresse que j'ai pour lui me les rend agréables. Je fais ce que

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Mantelan, village de la Touraine, à quatre lieues de Loches.

3. M. Le Ragois avait été nommé précepteur du duc du Maine; mais l'enfant étant malade et âgé seulement de cinq ans, il ne l'avait pas suivi dans le voyage et était resté à Clagny.

[redacted]

vous m'avez ordonné pour mon salut. Enfin les jours me paroissent trop courts, et je n'ai encore écrit qu'à très-peu de gens pour n'en pas trouver le temps.

L'aumônier ne me voit pas souvent, parce qu'il est dans le second carrosse ; mais il n'en est que meilleur, et j'ai beaucoup plus de plaisir à le voir triste selon la bonne ou mauvaise hôtellerie, que je n'en aurois à approfondir ses chagrins. Il s'admire de ne pas succomber à la fatigue d'un voyage qu'il fait dans le fond d'un carrosse, marchant trois heures le matin et autant l'après-dîner, et trouvant partout des repas préparés. J'entends la messe avant de partir, afin de lui faciliter le déjeuner, car il se pique d'avoir le sang chaud et l'estomac dévorant. Je ne sais ce que fait son estomac, mais je sais bien qu'il dévore. Il lui a pris tantôt un saignement de nez, pendant son oraison mentale, qui l'a bien effrayé. Jugez par la longueur de ma lettre si je suis de belle humeur[1].

Je vous prie de dire à M. l'abbé Testu de m'écrire promptement, car je ne veux pas commencer, et je meurs d'envie d'entrer en commerce avec lui. Dites-lui encore, s'il vous plait, qu'il est menacé du second tome des quarante lettres de madame d'Heudicourt. Bonsoir, monsieur.

1. Madame de Maintenon avait naturellement un esprit agréable et enjoué ; mais elle ne le manifestait que rarement : elle avait eu dans sa vie agitée et si longtemps misérable plus d'occasions de s'attrister que de se réjouir. On trouve rarement de ses lettres gaies, quoiqu'elle sût railler et plaisanter aussi bien que madame de Sévigné.

[redacted]

sion qu'il faudra dire : Il vaut mieux tard que jamais. Venons à notre voyage. Il se passe très-heureusement, excepté trois accès de fièvre tierce que notre prince a eus. Je n'ai pas senti un mouvement de chagrin. Je me repose plus qu'en aucun lieu du monde; nous avons un très-beau temps, toutes nos commodités, et, s'il ne nous arrive rien de nouveau, ce voyage ici ne me paroîtra pas si fatigant que d'aller de Paris à Versailles. On nous reçoit partout comme le roi, mais il faut avouer que la Guienne se distingue et que l'on ne peut rien ajouter aux démonstrations de joie qu'ils nous donnent. Madame la maréchale d'Albret me paroît fort aise de nous voir. On nous avoit pensé étouffer à Poitiers, à force de caresses. M. le duc de Saint-Simon[1] nous traita magnifiquement à Blaye, et les jurats de Bordeaux nous y vinrent amener un bateau magnifique; il en périt un de notre train dans le moment que nous nous embarquâmes, et l'aumônier trouva une grande imprudence de ne pas profiter de cet exemple. Nous voguâmes très-heureusement avec quarante rameurs, et, à la vue de la ville, il se détacha des vaisseaux pour nous venir saluer, les uns pleins de violons, et les autres de trompettes; mais quand nous fûmes plus près, rien effectivement ne peut être plus beau que tout le canon du Château-Trompette, celui des vaisseaux qui nous suivoient et les cris de *Vive le roi*, d'une infinité de peuple qui étoit sur le bord de l'eau. M. le maréchal d'Albret

1. C'est le père de l'auteur des *Mémoires*, alors âgé de 69 ans. Il était gouverneur de Blaye. Son fils était né le 15 janvier de cette même année.

[redacted]

qui étoit venu au-devant de nous, jusqu'à Pons, conduisoit notre prince, qui fut reçu par M. de Montégu et tous les jurats qui le haranguèrent. Nous montâmes ensuite en carrosse avec une centaine d'autres *qui* nous suivoient; nous fûmes plus d'une heure à aller du pont à la maison[1].....

LETTRE LXXIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame de Maintenon n'arriva à Baréges que le 20 juin. Elle l'écrivit sans doute à madame de Montespan, mais comme il n'existe aucune lettre à ce sujet, La Beaumelle en a composé une qu'on ne trouve que dans sa collection (t. I, p. 98 de l'édition de Nancy), et que Louis Racine annote : *inventée.* Cette lettre porte en effet des preuves évidentes de fabrication. Ainsi, on y lit : « M. Le Ragois s'est chargé de vous

1. « La suite de cette lettre est perdue. » (*Note des Dames de Saint-Cyr.*) Une lettre de Pellisson (3 juin 1675) ajoute quelques détails et confirme le fait de la correspondance de madame de Maintenon avec le roi. Pellisson avait suivi Louis XIV en Flandre et écrivait du camp de Lessines ou Latines : « Le roi dit hier au soir au petit coucher, avec plaisir, le grand accueil qui avoit été fait à Bordeaux à M. le duc du Maine, et la joie que le peuple témoigna de le voir, bien différente des mouvements où il étoit naguère, comme marquant son repentir *. C'est madame de Maintenon qui lui a écrit *une lettre* de huit à dix pages. Elle marque qu'en son absence, le petit prince répondit de son chef aux harangues, et qu'au retour l'ayant trouvé fort échauffé de la foule qui avoit été auprès de lui, elle lui demanda s'il n'aimeroit pas mieux n'être point fils du roi que de n'avoir point cette fatigue : à quoi il répondit que non, et qu'il aimoit mieux être fils du roi. » (*Lettres de Pellisson*, t. II, p. 278.)

* Au mois d'avril il y avait eu une sédition à Bordeaux que le maréchal d'Albret avait apaisée par des rigueurs.

[redacted]

mander ces particularités. » Comme on l'a vu dans la lettre du 8 mai, M. Le Ragois n'était pas du voyage; il était resté à Clagny.

A MADAME DE MONTESPAN.

Baréges, 10 juin 1675 [1].

Le mignon se porte bien; nous arrivons dans le moment. Ce voyage n'en est pas un : c'est une agréable promenade. La Guienne a fait des merveilles : et j'ai bien promis à MM. d'Albret et de Saint-Simon de vous l'écrire. Le roi n'auroit pas été mieux reçu; partout des honneurs et des acclamations infinies. Vous auriez été enchantée, madame, et vous n'imagineres point jusqu'où va l'amour de ce peuple pour le roi et pour tout ce qui lui appartient. Le mignon a répondu à la harangue des jurats de Bordeaux. M. Le Ragois s'est chargé de vous mander ces particularités. Dans quatre ou cinq jours, nous commencerons les bains. On en raconte ici des prodiges. Mais il faut de la patience. Il y a ici beaucoup de monde [2]. Nous y serons pourtant aussi libres que si nous étions seuls, quoique nous nous soyons déjà aperçus que nous sommes trop respectés pour n'être pas un peu contraints. Voilà un barbouillage du mignon [3].

1. Cette date n'est pas exacte. On n'arriva à Baréges que le 20 juin; madame de Maintenon le dit dans la lettre suivante.

2. Ceci est encore de l'invention de La Beaumelle. Les bains de Baréges étaient à peine visités : on n'y pouvait arriver que par des sentiers affreux; ce fut le voyage du duc du Maine qui les fit connaître. On va voir ce qu'en dit madame de Maintenon dans la lettre suivante.

3. La Beaumelle place ici une lettre du duc du Maine, qu'il tire des *Œuvres d'un auteur de sept ans*, et qui n'a été écrite qu'en 1677. On la trouvera à cette année.

[redacted]

LETTRE LXXX

A M. DE VILLETTE, A TOULON[1].

De Baréges, ce 23 juin 1675.

Je vous rends mille grâces du soin que vous prenez de m'écrire ; vos lettres passent par Clagny et puis on me les renvoie ; ainsi elles instruisent deux personnes des nouvelles de Messine[2].

Je suis arrivée ici le 20 de ce mois ; et j'étois *partie de* Paris le 28 d'avril ; je fus moins longtemps à aller à l'Amérique ; mais aussi ce voyage est-il fort long. Nous baignons notre prince qui ne s'en trouve encore ni bien ni mal ; il n'est pas temps d'en juger. J'ai vu M. de Fontmort à Poitiers et M. de Lalaigne à Varaize[3] ; mais partout si accablée des honneurs que l'on faisoit à M. le duc du Maine que je n'avois pas la force de parler aux gens pour qui je ne me contraignois pas. Je crois passer à Niort au retour, au moins c'est mon intention.

J'embrasse Philippe et je l'aime fort tendrement ; j'ai une tendresse pour vous qui me fait souhaiter

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

2. Vers la fin de 1674, Messine s'était révoltée contre la domination espagnole et mise sous la protection de la France. On y envoya une flotte commandée par Duquesne, et un corps d'armée commandé par le duc de Vivonne, qui fut nommé vice-roi de Sicile. Villette, alors capitaine de vaisseau, se trouvait à Toulon, et y recevait des nouvelles de Messine qu'il envoyait, à Clagny, à madame de Maintenon, laquelle les faisait lire auparavant à madame de Montespan, sœur du duc de Vivonne.

3. Bourg voisin de Saint-Jean-d'Angély.

[redacted]

d'avoir quelqu'un de vos enfants avec moi, mais je n'aime pas que l'on me refuse ; et vous avez un grand travers là-dessus [1]. Adieu, mon cher cousin, je me porte assez bien.

LETTRE LXXXI

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT [2].

A Baréges, ce 8 juillet 1675.

Je vous ai écrit une grande lettre sur la route de Bordeaux ici, et je ne doute point que vous ne l'ayez reçue, car je l'ai adressée à M. Viette que je tiens infaillible comme le pape. Nous sommes ici depuis le 20 juin, et nous ne faisons pas grand'chose. Le petit duc a la fièvre quarte, peu considérable à la vérité, mais c'est toujours un trouble dans ses bains qui nous embarrasse : nous n'en voyons encore aucun fruit. Il faut prendre patience, vous sur votre roche, moi dans les Pyrénées ; nous nous rejoindrons encore s'il plaît à Dieu ; songez à lui, afin d'être toujours prêt à mourir, et du reste tenons-nous gaillards.

Je n'écris point à M. de Louvois sans le faire souvenir de vous, et il me répond qu'il fera ce que je demande. Il faut vous marier cet hiver, et le pis-aller est Maintenon où nous ne mourrons pas de faim. Vous voyez que je prends courage dans un lieu plus affreux que je ne puis vous le dire ; pour

1. Ces lignes font pressentir l'enlèvement de la jeune fille qui fut madame de Caylus.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

comble de misère nous y gelons. La compagnie y est mauvaise, et avec tout cela je m'y porte fort bien parce que j'y ai moins de peine et moins de chagrin qu'ailleurs.

Vous ne sauriez faire trop de liaison avec Vauban ; un bon office de cet homme-là est plus utile que de tous les courtisans [1]. Toutes nos femmes sont toujours malades ; ce sont des badaudes de Paris qui ont trouvé le monde grand dès qu'elles ont été à Étampes.

Adieu, mon cher frère, vous savez si je vous aime.

LETTRE LXXXII

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT [2].

A Baréges, ce 4 août 1675.

Je viens de recevoir une lettre de vous du 29 juin ; vous m'avez fait un fort grand plaisir de m'écrire et vous savez bien, ma chère cousine, que je vous parle sincèrement quand je vous fais des amitiés. M. de

1. D'Aubigné avait, à cette époque, de fréquents rapports avec Vauban, à cause de la fortification de Belfort dont il était chargé et dont il s'acquitta honorablement. Vers cette époque, il perdit un protecteur qui appréciait sa valeur et tenait peu de compte de ses bizarreries : c'est Turenne, tué le 27 juillet. Il en fut très-affligé. On lit dans la *Gazette*, à la date de Belfort, 7 août : « Le corps du vicomte de Turenne est arrivé en cette ville. Tous les peuples d'Alsace témoignent une extrême douleur de sa mort. Le sieur d'Aubigné, notre gouverneur, lui a fait rendre tous les honneurs possibles. »

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Villette m'a écrit de Toulon, et je lui ai répondu; j'ai reçu aussi une lettre de mon neveu, c'est le plus joli enfant que j'aie jamais vu, et vous ne devez point avoir de regret à le voir sur mer, puisqu'il ne peut être mieux qu'avec son père [1]. Je ne manquerai pas de demander à M. de Seignelay ce que vous désirez; vous me devez la justice d'être persuadée que je ne vous refuserai jamais rien de tout ce qui me sera possible. J'ai beaucoup d'envie de vous voir en repassant et, entre vous et moi, de ne point aller à Niort où je serois accablée; si vous pouviez venir à Poitiers, ce me seroit un grand plaisir; nous y séjournerons, et je ne vous quitterois pas. Je vous avertirai du temps. N'avez-vous nulle connoissance là où vous pussiez demeurer quelques jours? Mais je voudrois voir vos enfants, s'il étoit possible. Voyez ce que vous pouvez là-dessus et me le mandez; je vous répondrai fort ponctuellement; n'en faites point de finesse, si vous venez, de peur de vous brouiller dans votre famille; j'espère que peu y pourront venir.

Adieu, ma chère cousine; je vous aime très-fort, croyez-le, et ne m'écrivez pas avec autant de cérémonie à l'avenir.

1. Sur le vaisseau de M. de Villette se trouvait son fils aîné, Philippe de Mursay, âgé de douze ans, qui servait comme volontaire, et ses deux neveux de Sainte-Hermine, qui étaient, l'aîné, lieutenant de vaisseau, le cadet, enseigne.

[redacted]

LETTRE LXXXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT [1].

A Brieu, entre la Villedieu-d'Aulnay et Saint-Léger de Mesle[2].
Ce 16 octobre.

Je crois que la date de ma lettre vous sera connue; on y parle fort poitevin, et ce seul mérite-là me fait trouver tout ce que je vois de fort bonne compagnie. La joie où je suis depuis quelque temps y peut contribuer : M. le duc du Maine marche et, quoique ce ne soit pas bien vigoureusement, il y a lieu d'espérer qu'il marchera comme nous. Vous ne savez pas toute la tendresse que j'ai pour lui ; mais vous en connoissez assez pour ne pas douter que cet heureux succès de mon voyage ne me fasse un grand plaisir. Les nouvelles qui me viennent de la cour me font espérer que j'y passerai mon temps agréablement [3], et qu'on trouvera bon que je m'y conserve plus que je n'ai fait par le passé. J'y suis fort résolue, et de me servir de tout le crédit que j'y aurai pour vous tirer d'où vous êtes. Je me prépare aussi à m'occuper de Maintenon, qui est, je crois, à moi présentement sans que l'on ne puisse plus me l'ôter ; le décret doit être fait ce mois-ci.

Adieu, mon cher frère, il ne me reste plus qu'à vous marier ; et il faut y travailler cet hiver. Je vous

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Madame de Maintenon était en route pour revenir à la cour.
3. Elle se faisait illusion. C'est ce que nous allons voir dans l'appendice à cette lettre.

[redacted]

aime avec une extrême tendresse. Réjouissez-vous, pensez à votre salut ; c'est tout ce qu'il y a d'utile et d'agréable [1].

APPENDICE A LA LETTRE LXXXIII.

Pendant que madame de Maintenon est en route pour revenir à la cour, il est nécessaire de voir ce qui s'y était passé pendant son absence, et nous l'extrairons des lettres de madame de Sévigné.

Cette dame écrivait le 7 juin : « Le roi (il était à l'armée) a fait ses dévotions à la Pentecôte. Madame de Montespan les a faites de son côté; sa vie est exemplaire. »—Le 14 juin : « La reine fut voir madame de Montespan à Clagny. Elle monta dans sa chambre; elle y fut une demi-heure; elle alla dans celle de M. du Vexin, qui est malade, et puis emmena madame de Montespan à Trianon... » — Le 28 juin : « Vous jugez très-bien de *Quantova* : si elle peut ne point reprendre ses vieilles brisées, elle poussera son autorité et sa grandeur au delà des nues; mais il faudroit qu'elle se mît en état d'être aimée toute l'année sans scrupule. En attendant, sa maison est pleine de toute la cour; les visites se font alternativement, et la considération est sans bornes. » — Le 3 juillet : « Que l'autorité et la considération seront poussées loin si la conduite du retour est habile! Cela est plaisant que tous les intérêts de *Quanto* et toute sa politique s'accordent avec le christianisme, et que le conseil de ses amis ne soit que la même chose avec celui de M. de Condom. Vous ne sauriez vous représenter le triomphe où elle est au milieu de ses ouvriers, qui sont au nombre de douze cents : le palais d'Apollidon et les jardins d'Armide en sont une légère description. La femme de son *ami solide* lui fait des visites, et toute la famille tour à

1. La Beaumelle transforme cette dernière phrase : « Pensez à votre salut : il n'est rien de plus doux que le plaisir et la piété. Madame de Montespan m'écrit des lettres fort cordiales. »

[redacted]

tour; elle passe nettement devant toutes les duchesses, et celle qu'elle a placée (la duchesse de Richelieu) témoigne tous les jours sa reconnoissance pour les pas qu'elle fait faire. » (T. III, p. 473, 480, 499, 504, de l'édit. Hachette.)

Mais la passion du roi pour madame de Montespan n'était point éteinte; il avait quitté son armée et revenait à Versailles, résolu à reprendre « ses commerces. » Pendant la route il donna des ordres pour que madame de Montespan se trouvât au château quand il arriverait. « Bossuet, raconte le cardinal Beausset, averti d'un changement si imprévu, crut devoir tenter un dernier effort : il se rendit au-devant du roi à huit lieues de Versailles, et parut devant lui. *Il n'eut pas* besoin de parler : la tristesse religieuse *empreinte sur* son visage révéloit toute la douleur de son âme. Aussitôt que Louis XIV l'aperçut, il lui adressa ces paroles accablantes : « Ne me dites rien : j'ai donné mes ordres pour qu'on prépare au château un logement pour madame de Montespan. »

Cependant le scandale fut moins public qu'auparavant. « *Quantova*, écrit madame de Sévigné, le 26 juillet, est une amie déclarée sans soupçon : l'ami le dit ainsi au curé de la paroisse, qui de son côté dit ce qu'il faut et fait un très-honnête personnage, et ne laisse aucune vérité étouffée. » — « L'attachement est toujours extrême, ajoute-t-elle le 31 juillet ; on en fait assez pour fâcher le curé et tout le monde et peut-être pas assez pour elle, car dans ce triomphe extérieur il y a un fonds de tristesse. »

Le 7 août, elle nous apprend que les querelles de madame de Montespan et de madame de Maintenon, qui étaient restées secrètes entre ces deux dames, sont maintenant connues de la cour. « Je veux vous faire voir un petit dessous de cartes qui vous surprendra; c'est que cette belle amitié de madame de Montespan et de son amie qui voyage est une véritable aversion depuis près de deux ans : c'est une aigreur, c'est une antipathie, c'est du blanc, c'est du noir; vous demandez d'où vient cela? C'est que l'amie est d'un orgueil qui la rend révoltée contre les

[redacted]

ordres de l'autre. Elle n'aime pas à obéir; elle veut bien être au père, mais non pas à la mère; elle fait le voyage à cause de lui et non pas pour l'amour d'elle; elle lui rend compte et point à elle. On gronde l'*ami* d'avoir trop d'amitié pour cette glorieuse; mais on ne croit pas que cela dure, à moins que l'aversion ne se change ou que le bon succès du voyage ne fît changer les cœurs. Ce secret roule sous terre depuis plus de six mois; il se répand un peu; je crois que vous en serez surprise. Les amis de l'amie en sont assez affligés, et on croit qu'il y en a deux qui ont senti cet hiver le contre-coup de cette mésintelligence. N'admirez-vous point comme on raisonne quelquefois et que l'on ne comprend pas les choses? Il y a une grande femme (madame d'Heudicourt) qui pourroit bien vous en mander si elle vouloit. » (T. IV, p. 23.)

Cependant les amis de madame de Maintenon commençaient à parler de son retour et voyaient avec embarras le nouveau triomphe de madame de Montespan. Madame de Sévigné écrit le 21 août :

« Les amis de la voyageuse voyant que le dessous de cartes se voit, affectent fort d'en rire et de tourner cela en ridicule, ou bien conviennent qu'il y a eu quelque chose, mais que tout est raccommodé. Je ne réponds ni du présent ni de l'avenir dans un tel pays; mais du passé, je vous en assure, et qu'il n'y avoit rien de si aigre dans la mortification des petits. Pour la souveraineté, elle est établie comme depuis Pharamond. *Quanto* joue en robe de chambre avec les dames du château, qui se trouvent trop heureuses d'être reçues, et qui souvent sont chassées par un clin d'œil qu'on fait à la femme de chambre. » (T. 4, p. 78.)

Enfin, le 11 septembre :

« Il est certain que l'*ami* et *Quanto* se sont véritablement séparés; mais la douleur de la *demoiselle* est fréquente et même jusques aux larmes de voir à quel point l'ami s'en passe bien : il ne pleuroit que sa liberté et ce lieu de sûreté contre la dame du château [1]; le reste, par quelque raison

1. C'est-à-dire la liberté qu'il avait dans la chambre de la

[redacted]

que ce puisse être, ne lui tenoit plus au cœur. Il a retrouvé cette société qui lui plaît ; il est gai et content de n'être plus dans le trouble, et l'on tremble que cela ne veuille dire une diminution [1], et l'on pleure; et si le contraire étoit, on pleureroit et on trembleroit encore. Ainsi le repos est chassé de cette place. » (Édit. Hachette, t. 4, p. 128.)

LETTRE LXXXIV

M. DE MÉRÉ A M. DE MARILLAC, INTENDANT DU POITOU [2].

Octobre 1675.

« ... Je me prépare donc à vous aller rendre mes respects et je suis bien aise que vous ayez à gouverner trois ou quatre jours madame de Maintenon; mais je la crains presque autant que je la souhaite. Elle m'a fait passer de fâcheuses nuits et, si je la voyois souvent, cela pourroit bien encore arriver [3]. J'ai été le premier à l'instruire ; et, quand elle devroit rougir d'avoir eu un si mauvais maître, je n'ai pas peu contribué à ces manières si délicates et à ces grâces si piquantes que vous admirez en elle. J'espère de lui faire avouer en votre présence qu'elle

maîtresse et un lieu où il échappait à l'ennui de la société de la reine.

1. Une diminution d'attachement.

2. *Œuvres de Méré*, t. II, p. 179. — M. de Méré demeurait dans le Poitou. Sachant le passage de madame de Maintenon, son ancienne élève, son ancienne passion, il vint au devant d'elle à Poitiers, et en écrivit à l'intendant de la province.

3. Voir la note 2 de la page 38.

[redacted]

m'en est obligée, et vous jugez bien, monsieur, que ce ne sera pas tant par reproche que par vanité... »

LETTRE LXXXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre est très-curieuse pour l'histoire de madame de Maintenon et de sa famille. Il est nécessaire, pour la comprendre, de lire l'ouvrage : *La famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon*, ou bien l'abrégé que j'ai donné de cet ouvrage dans l'*Introduction* à la *Correspondance générale*. Madame de Maintenon avait oublié les malheurs de sa famille, les persécutions faites à sa mère, les misères de son enfance, et elle consentit à aller à Surimeau, ce domaine dont on avait iniquement dépouillé son père, dont son frère portait encore le nom, qui était en la possession de Sansas de Nesmond! Elle consentit à y dîner, à y demeurer, à caresser les filles de Sansas (celui-ci avait eu soin de s'absenter), à voir la deuxième fille de sa tante Marie d'Aubigné, à voir les fils du deuxième mariage de Caumont d'Adde! Il est vrai qu'en revoyant tous ces lieux témoins de l'opulence de son grand-père, de la ruine de son père et de sa mère, qu'en relisant des papiers qui lui faisaient voir, disait-elle à son frère, « la légitimité de nos prétentions sur Surimeau, » elle eut la pensée de faire quelques pas contre les spoliateurs, mais elle hésita; et quand elle fut au comble de la faveur, le président de Harlay lui ayant offert de faire reviser les procès qu'avait soutenus sa mère, elle refusa.

Rappelons ici les parents dont il va être question dans cette lettre : Madame de Fontmort est la fille aînée de M. et madame de Villette, oncle et tante chéris de madame de Maintenon; c'est la sœur de Villette le marin. Sansas de Nesmond est l'époux veuf d'Arthémise de Caumont d'Adde, première fille de Marie d'Aubigné; il a plusieurs filles, entre autres Arthémise de Nesmond, mariée à Avice de Mougon.

[redacted]

Madame de Launay ou Launé est la deuxième fille de Marie d'Aubigné, mariée à Guilloteaux de Launay. Madame de La Laigne ou de Saint-Hermine est la fille aînée de madame de Villette (tante); donc c'est une sœur de Villette le marin.

A M. D'AUBIGNÉ A BELFORT[1].

Ce 28 octobre, à Richelieu.

Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit; mais je serai plus soigneuse quand je serai à Paris; j'ai reçu la lettre que vous avez adressée pour moi à M. le maréchal d'Albret, par laquelle vous me faites une proposition qui me paroît très-raisonnable, et qu'il a jugée telle. Il me mande qu'il y faudra travailler dès que je serai de retour, et je vous promets d'y faire tout ce qui me sera possible. Nous partons d'ici le lendemain de la Saint-Martin; et nous arriverons le 18 ou le 20 novembre; après cela vous aurez de mes nouvelles. J'en ai beaucoup à vous dire du Poitou où j'ai été quinze jours : j'ai logé aux Ursulines[2]; mais je n'ai pu me dispenser de coucher souvent chez M. de Villette[3] dont je suis fort contente et de sa femme pareillement qui est plus raisonnable que tout ce que j'ai vu de mes parentes; il n'y a sorte de considération ni d'amitié que je n'aie reçue d'eux. J'ai fait beaucoup de jaloux, et M. et madame de Fonmort en sont tout malcontents. J'ai été trois jours à Mursay; j'ai été dîner à Surimeau où l'on m'a

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. De Niort, où elle avait été élevée. (Voir page 31.)
3. Il faut croire que M. de Villette était en congé, car nous allons le retrouver en Sicile au mois de janvier suivant.

[redacted]

régalée, et où je n'aurois pas été si M. de Sansas n'eût été absent. Madame de Launé a très-bien vécu avec moi; mesdemoiselles de Sansas ne m'ont pas quittée; mais par une conformité de votre goût et du mien, j'ai pris en amitié la pauvre Arthémise : elle est très-changée, et si malade de sa grossesse qu'à peine peut-elle se soutenir. Cependant au travers de cette langueur et d'une très-grande tristesse où elle est, elle m'a plu et par sa personne et par un procédé plein de douceur et de franchise dont je m'accommodois admirablement. Elle passoit les journées avec moi; il est vrai que ce n'étoit pas tête à tête et que j'ai été accablée de visites à n'avoir pas un moment à moi. Il n'y a sorte d'honneurs que l'on ne m'ait fait à Niort, et M. l'intendant me régala en passant par Poitiers. M. et madame de Lalaigne me sont venus voir. J'ai apporté l'histoire de mon grand-père, c'est-à-dire sa vie, et plusieurs papiers qui prouveront notre noblesse s'il en est jamais besoin. Parmi ces papiers, j'en ai vu quelques-uns qui m'ont fait voir nos prétentions sur Surimeau, et je pourrois bien faire quelques pas contre eux; mais je vous assure que, si je prends ce parti-là, je commencerai par des propositions très-douces et très-raisonnables pour des créatures que je ne voudrois point ruiner. Je vous avertirai de tout; cependant faites de votre mieux et conduisez-vous partout comme si vous y deviez passer votre vie.

[redacted]

LETTRE LXXXVI

A M. DE VILLETTE[1].

Ce jour de la Saint-Martin 1675.

J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites depuis que je suis de retour ici[2]; je ferai tout ce que que vous désirez de moi; je corrigerai le placet de M. de la Rochallard et je le donnerai à M. de Louvois. *Je ne vous dis rien sur la députation que l'on vous propose*[3]; si vous m'en donnez le temps, je consulterai des gens habiles en pareille matière et je vous manderai leur avis dès que je serai à Paris. Je crains bien que M. de Caumont n'ait point de réponse de M. de Créqui; il partoit quand on lui porta sa lettre. J'ai envoyé le placet du petit de Launé à M. de Saint-Pouanges et je lui ai écrit pour le présenter à M. de Louvois. Je vous rendrai compte du succès que j'espère qui sera bon. J'ai trouvé le tombeau de Savary d'Aubigné dans l'église de Chinon, comme il est dit dans la vie de mon grand-père[4]; et on me fait espérer que je trouverai de grands éclaircissements sur ma maison dans le trésor d'une autre église du

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Madame de Maintenon écrit sur la route de Poitiers à Paris, mais elle n'indique pas le lieu.

3. C'est-à-dire de l'office de député des églises protestantes du Poitou.

4. Ce Savary d'Aubigné commandait pour le roi d'Angleterre à Chinon en 1329; sa postérité s'éteignit à la fin du quinzième siècle. Voir les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, p. 66 (édition de Lalanne).

[redacted]

même lieu. On a trouvé dans celui de Richelieu un titre de trois cents ans d'un Jacquelin d'Aubigné, et on m'assure que l'on y en trouvera d'autres. Un gentilhomme de M. de Richelieu, curieux de généalogies, prétend avoir la nôtre et pouvoir faire la filiation jusqu'à nous; cela seroit bien opposé à la fable de notre maison. J'ai trouvé aussi dans un livre d'armoiries mes armes où le lion est herminé, comme mon grand-père dit qu'on fait aux de la Jousselinière[1]; mais il a mis d'*Aubigni*, soit qu'il ne sache pas le nom, ou que ce soit une autre maison, à quoi il n'y a guère d'apparence puisque c'est les mêmes armes; quant aux autres titres que j'ai trouvés, il y a partout d'*Aubigné*. Vous voyez que l'engouement de ma maison me dure encore; celui de madame de Villette me dure pareillement et je me sens une tendresse pour elle dont je lui donnerai toutes les marques qui me seront possibles. Dites à madame de La Pannerie, que j'ai reçu ses lettres et que je ferai ce qu'elle désire dès que je serai à Paris, car je ne passe point à Tours. Faites mille compliments pour moi à M. et à madame de Fonmort et à mes cousines et nièces. Je ne puis écrire à personne, il est minuit, et je donne ma lettre à un gentilhomme qui part pour Poitiers à la pointe du jour. Nous serons à Paris le 20 de ce mois.

Adieu, mon enfant, j'embrasse le petit ange.

1. Branche de la famille d'Aubigné qui finit en 1672. Voir les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, p. 66.

[redacted]

APPENDICE A LA LETTRE LXXXVI.

Madame de Maintenon rencontra entre Blois et Paris madame de Montespan, qui venait au-devant d'elle avec l'abbesse de Fontevrault. « ... Je crois qu'un si heureux voyage réchauffera le cœur des deux amies, » dit madame de Sévigné le 3 novembre. Elle arriva à Versailles le 5 novembre. « ... Rien ne fut plus agréable que la surprise qu'on fit au roi. Il n'attendoit M. du Maine que le lendemain. Il le vit entrer dans sa chambre et mené seulement par la main de madame de Maintenon; ce fut un transport de joie. M. de Louvois alla voir cette gouvernante; elle soupa chez madame de Richelieu, les uns lui baisant la main, les autres la robe, et elle se moquant d'eux tous, si elle n'est bien changée; mais on dit qu'elle l'est. » (Édit. Hachette, t. IV, p. 223).

Le 18 décembre, madame de Sévigné écrit :

« Je suis étonnée de ce qu'on m'apprend de madame de Maintenon; on dit qu'elle n'est plus si fort l'admiration de tout le monde et que le proverbe a fait son effet en elle; une amie de Lyon (madame de Coulanges) m'en paroit moins coiffée; la dame d'honneur même n'a plus les mêmes empressements, et cela fait faire des réflexions morales et chrétiennes à ma petite amie[1]. » (T. IV, p. 286.)

LETTRE LXXXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. 1, p. 131). Louis Racine l'annote : *M'est inconnue et je la crois fausse.* Elle est imitée des lettres à l'abbé Gobelin, mais La Beaumelle les prend en badinant au lieu de les prendre au sérieux : on a pu voir

1. Madame de Vins, belle-sœur de M. de Pompone.

[redacted]

que madame de Maintenon a rarement ce ton. Il n'y a pas de date.

A M. L'ABBÉ TESTU.

Et voilà comme les curieux sont toujours les plus mal informés! Mon éloignement de la cour est si peu décidé que j'y tiens par des liens plus forts que jamais. Je n'ai aucun sujet de mécontentement, et l'on vous a sans doute mal instruit à dessein. L'idée d'entrer en religion ne m'est jamais venue dans l'esprit. Rassurez donc madame de la Fayette. Nous avons beaucoup ri du soupçon dont vous m'honorez de m'être mis en tête d'accréditer les vapeurs; il est vrai qu'elles sont ici beaucoup plus communes qu'autrefois; mais vous savez qu'il faut monter plus haut pour trouver la source de cette mode. Tout le monde est ici entre la crainte et l'espérance : on nous promet de grands évènements : vous verrez à la manière dont j'y prendrai part, que je ne pense guère à quitter ce pays; non, je ne le quitterai que quand vous serez digne d'avoir une abbaye. Le roi dit expressément, qu'il ne vouloit désormais que de pieux ecclésiastiques. Que d'abbayes vaqueront, allez-vous dire! Adieu, mon pauvre abbé, ne m'écrivez point quand vous aurez votre accès; vous voyez, vous peignez tout si noir, que si j'aimois la solitude, vous me la feriez haïr.

ANNÉE 1676.

Cette année renferme vingt lettres authentiques de madame de Maintenon et deux apocryphes. Ces lettres contiennent peu de détails sur les événements de la cour, les relations du roi avec madame de Montespan, les faits de guerre, etc. Elles n'y touchent que par des allusions. Ma-

[redacted]

dame de Maintenon y montre généralement un grand dégoût, beaucoup de découragement, un état languissant et maladif.

LETTRE LXXXVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, 2 janvier 1676.

Tous vos présents ont été très-bien reçus; je les portai au roi et à madame de Montespan qui s'en joua fort; elle me donna une grande alarme sur mon tableau; mais enfin il m'est demeuré, et fera un des beaux ornements de mon oratoire de Maintenon; je vous en rends mille grâces et de la continuation de vos soins; j'accepte avec beaucoup de joie la proposition que vous me faites de me venir voir une fois tous les mois pour parler de quelque chose de bon.

Je suis très-convaincue des vérités que vous m'écrivez, et je voudrois de tout mon cœur mener une vie moins dissipée que n'est la mienne; j'en passerai bientôt une bonne partie à l'opéra où je fais quelquefois de bonnes réflexions[2]; mais où il est, ce me semble, honteux d'être quand on a près de quarante ans[3] et que l'on est chrétienne.

Priez Dieu qu'il me conduise et vous inspire ce

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. C'est à cette époque (janvier 1676) que Louis XIV ayant demandé à madame de Maintenon quel opéra elle préférait, elle répondit *Atys*. *Atys est trop heureux*, répondit le roi en citant un vers de cet opéra.

3. Madame de Maintenon étant née en novembre 1635, elle avait alors un peu plus de 40 ans.

[redacted]

que je dois faire[1]. Je ne sais si M. Le Ragois est content de moi ; nous n'avons pas grand commerce ensemble, parce que je crois qu'il ne me seroit pas avantageux ici ; du reste, on ne peut l'estimer plus que je fais. Si le mérite étoit aimé ici, je ne douterois pas du succès du sien qui m'y paroît connu ; nous verrons ce qui en arrivera. C'est toujours un grand bonheur de mériter tout quand même on ne l'obtient pas.

Adieu, j'ai grande envie d'avoir l'honneur de vous voir.

LETTRE LXXXIX

A MADAME DE VILLETTE[2].

A Saint-Germain, ce 24 février 1676.

Il faut vous faire compliment sur les merveilles que M. de Villette a faites[3]. J'en reçus la première nouvelle par le roi qui m'a fait l'honneur de me

1. La lutte contre madame de Montespan était à recommencer. On voit par cette phrase que madame de Maintenon était l'instrument de l'abbé Gobelin, ou plus exactement du parti dévot.

2. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

3. A la bataille navale des îles Lipari, gagnée sur la flotte hollandaise commandée par Ruyter, le 8 janvier 1676. M. de Villette commandait un vaisseau de 3e rang, *l'Assuré*, et faisait partie de l'avant-garde sous les ordres du chef d'escadre de Preuilly-d'Humières. Il avait à son bord, comme volontaire, son fils âgé de douze ans, et deux de ses neveux Sainte-Hermine. Les détails que donne ici madame de Maintenon sont très-exacts : ils furent rapportés par le chevalier de Chaumont, envoyé par le duc de Vivonne au roi pour rendre compte de la bataille.

[redacted]

dire que mon cousin s'étoit signalé ; ce témoignage-là n'est pas à dédaigner, aussi me fit-il un sensible plaisir. Je n'oserois vous dire que votre fils étoit sur le *tillac*, essuyant le feu de quarante mille coups de *canon* et criant au major, qui nous l'a dit : Voilà les coquins qui fuient. Je ne doute point que ce récit ne vous coûte quelques larmes, mais elles seront de joie ; pour moi, j'en ai une bien grande qu'il se soit fait nommer et j'espère que le roi s'en souviendra en temps et en lieu.

Les Sainte-Hermine ont aussi très-bien fait ; j'en écris à madame de Lalaigne [1].

Adieu, ma chère cousine, conservez-moi votre amitié dont je voudrois bien pouvoir jouir.

LETTRE XC

A M. DE VILLETTE, A MESSINE [2].

Saint-Germain, ce 26 février 1676.

Il est vrai que j'ai senti une extrême joie d'apprendre par le roi même que vous aviez fait des merveilles, et que j'ai connu en cette occasion la tendresse que j'ai pour vous depuis si longtemps. M. de Seignelay m'a promis de faire souvenir Sa Majesté, dans toutes les occasions, de ce que vous venez de faire et de vos neveux aussi. M. le chevalier de Chaumont n'en a oublié aucun ; je n'ai plus rien à désirer de vous pour fonder mes bons offices ; je

1. C'est-à-dire à leur mère.
2. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

[redacted]

ferai assurément de mon mieux, mais continuez à vous aider, car mon crédit est médiocre, et ce que vous avez fait sera auprès du roi et aura plus de succès[1] que les offices de tout ce qu'il a de dames en France.

J'ai écrit à madame votre femme ; je crois qu'elle sera bien aise de ce que je lui mande et qu'elle pleurera bien de joie sur ce que je lui dis de son fils : on en conte des choses étonnantes. J'ai montré la lettre à madame de Montespan qui m'a dit qu'elle parleroit au roi.

Vous ne me dites plus rien sur des étoffes ; vos échantillons ont été à Baréges et revinrent ici dans le temps que le roi se trouva mal ; ainsi on les jeta au feu sans y penser. Madame de Montespan vouloit des portières et moi cent aunes de damas vert ou cramoisi. Je crois pourtant le vert à meilleur marché.

Adieu, mon cher cousin, j'attends mon frère et on me fait espérer un mariage pour lui. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur ; vous savez que les femmes aiment les braves.

LETTRE XCI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Mars 1676.

Je ne saurois être fâchée de ce que vous souffrez

1. Cette phrase incorrecte est ainsi dans l'autographe. Cela prouve que madame de Maintenon écrit au courant de la plume.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

pour moi, puisque c'est une marque de votre amitié qui m'est assurément très-chère et que je meurs d'envie de mettre à l'usage que vous désirez.

Madame de Montespan m'écrivit hier que les parents de mademoiselle Carellier [1] ne me demandoient plus que de m'engager après ma mort; mes amis trouvent que c'est encore trop et que je ne dois pas me lier les mains; quelques-uns prétendent que je pourrois me réserver la disposition d'une somme et leur laisser le reste. Comme vous êtes propre à tout, je voudrois bien avoir votre avis. Je vous rends mille grâces de votre tableau et j'espère avec beaucoup de joie que vous placerez à Maintenon tous les présents que vous m'avez faits.

LETTRE XCII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [2].

A Saint-Germain, avril 1676.

Comme je ne sais si je vous verrai bientôt après que vous serez arrivé [3], je vous écris avant que vous puissiez l'être afin de vous apprendre l'état de vos affaires. Votre mariage est conclu avec mademoiselle Carellier, et M. de Louvois en doit voir les articles au premier jour. Elle a, je crois, cent mille écus et est très-jolie. Je ne vous dirai rien de l'obligation que

1. Il s'agit ici d'un projet de mariage pour d'Aubigné.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
3. D'Aubigné arrivait à Paris pour le projet de mariage avec la demoiselle Carellier. Ce projet ne réussit pas.

[redacted]

nous avons à M. de Louvois ; car, si j'entrois en matière, je ne pourrois vous parler d'autre chose. Venons à vous ; il faut songer à vous bien porter, à avoir de l'argent, à ne pas déplaire à la demoiselle. Pour le premier, j'espère que l'air de Paris vous aura guéri au moins à moitié ; pour le second, il faudroit que M. Arnaud fît un effort pour vous en cette occasion, soit pour quelque avance, si vous êtes en quelque convention, soit pour en prêter, s'il ne vous en doit pas, car vous ne pouvez éviter plusieurs dépenses. Quant au dernier, brodez-vous bien, mettez moins de cheveux à vos perruques, tenez-vous droit, soyez gai, et le reste ira fort bien. Je vous avoue que je suis ravie si cette affaire-là se conclut à votre satisfaction et que je serai plus aise assurément que si je me mariois. Ne faites rien sur tout cela que par mes avis, parce que je les attends de M. de Louvois. Voyez-le et témoignez-lui que vous n'êtes pas ingrat.

Adieu, mon cher frère.

LETTRE XCIII

A M. D'AUBIGNÉ[1].

Ce jeudi matin, avril 1676.

Votre lettre a bien plus de l'air d'un homme qui rend compte d'une galanterie que d'un mariage. Voyez ce qui en arrivera et m'en instruisez, afin que je prenne mes mesures là-dessus. Je meurs d'envie d'aller à

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Maintenon, mais je ne veux pourtant pas m'éloigner tant que j'espérerai quelque chose. Pressez-la le plus que vous pourrez puisque le temps vous presse. Ne vous inquiétez point pour ce pays ici, vous ne sauriez rien faire de meilleur que ce que vous faites à Paris. On sait que vous y êtes et ce qui vous y retient.

LETTRE XCIV

A M. D'AUBIGNÉ[1].

15 avril 1676.

Madame de Montespan, qui n'est pas de mauvais sens et à qui j'ai lu votre lettre, prétend que vous devez passer outre et qu'il n'y a nulle apparence que vous ne tiriez pas beaucoup d'utilité de ce mariage. J'en entretiendrai encore aujourd'hui M. de Barillon. Consultez-vous vous-même et tâchez de lui ôter de l'esprit[2] que je lui assure un douaire pendant ma vie ; pour après ma mort, ne m'en faites point compliment, car je n'y ai aucune peine. J'aimerois mieux encore donner une somme à votre premier enfant ; mais si elle s'opiniâtre au douaire, il en faudra passer par là. Pressez votre affaire à tout hasard ; vous en serez toujours le maître ; et si elle doit se faire, on ne sauroit trop tôt[3].

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. C'est-à-dire de l'esprit de la demoiselle Carellier.
3. Le projet de mariage avec mademoiselle Carellier n'eut pas de suite. D'Aubigné retourna à Belfort vers le mois de mai ; mais ses amis entamèrent un nouveau projet d'alliance avec une veuve assez riche, madame de Boudon.

[redacted]

LETTRE XCV

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre suivante faisant une allusion obscure aux relations du roi avec madame de Montespan, il est nécessaire de dire que ces relations étaient redevenues froides et embarrassées. Le roi était parti pour l'armée le 15 avril, madame de Montespan était restée à la cour. Voici ce qu'en dit madame de Sévigné, le 17 avril :

« Vous savez peut-être bien que madame de Montespan partit hier à six heures du matin pour aller à Clagny ou à Maintenon, car c'est un mystère; mais ce n'en est pas un qu'elle reviendra samedi à Saint-Germain pour en partir vers la fin du mois pour Nevers, en attendant les eaux. » — Et le 22 : « *Quantova* devait aller à Bourbon, mais elle n'ira pas, et cela persuade le retour de son ami solide encore plus tôt qu'on ne l'a cru. Son amie (madame de Maintenon) l'a menée dans son château passer deux ou trois jours : nous verrons quels lieux elle voudra honorer de sa présence. »

Enfin, au retour de Maintenon, elle partit pour Bourbon.

Quant à madame de Maintenon, son crédit augmentait même en l'absence du roi, pendant que celui de madame de Montespan diminuait. Voici ce qu'en dit madame de Sévigné le 6 mai :

« Mais parlons de l'*amie* : elle est encore plus triomphante que celle-ci : tout est comme soumis à son empire. Toutes les femmes de chambre de sa voisine sont à elle. L'une lui tient le pot à pâte à genoux devant elle, l'autre lui apporte ses gants, l'autre l'endort. Elle ne salue personne, et je crois que dans son cœur elle rit bien de cette servitude. On ne peut rien juger présentement de ce qui se passe entre son amie et elle. » (T. IV, p. 435).

[redacted]

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Saint-Germain, 2 mai 1676.

M. Le Ragois vous rendra compte de notre voyage de Maintenon qui n'a pas été bien long. Si on étoit sage, on ne se troubleroit de rien, et nous voyons par des expériences continuelles que les choses se tournent bien différemment de ce que nous avons cru [2]. Après cette petite réflexion, je commencerai par vous assurer que je suis très-fâchée de votre mal et que je voudrois de tout mon cœur le pouvoir diminuer. Je vous supplie, autant qu'il vous le pourra permettre, de me mander des nouvelles de Saint-Bazile [3]. Je la crois résolue de sortir de Port-Royal; mais je ne sais si les Hospitalières le sont à la recevoir. Je suis toute prête à l'y ramener, si vous le jugez à propos. Songez à cette pauvre fille, je vous en supplie, et ayez pitié d'elle; vous autres saints, vous êtes inhumains sur les maux de cette vie; cependant ils font quelquefois tourner la tête; et il faut aider notre foiblesse chacun tour à tour. J'attendrai de vos nouvelles là-dessus avec impatience par la pitié que j'ai de l'état où est cette pauvre fille.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Cette phrase obscure est sans doute relative à la froideur du roi pour madame de Montespan.

3. La sœur Saint-Bazile était aimée de madame de Maintenon qui l'avait connue aux Hospitalières de la Place Royale; de là elle alla à Port-Royal, puis elle retourna aux Hospitalières; elle mourut en 1715 et vit madame de Maintenon dans sa plus humble comme dans sa plus haute fortune.

[redacted]

LETTRE XCVI

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

Saint-Germain, ce 7 juin 1676.

Je ne sais si M. de Villette vous a mandé que son fils a été blessé légèrement à cette dernière occasion[2]; mais je sais bien que vous ne vous attendez pas au compliment que je vais vous en faire, qui est que j'en ai été ravie. Je l'ai fait savoir au roi et à madame de Montespan ; et quand le premier mouvement de tendresse sera passé, je suis sûre que vous penserez comme moi et que vous vous saurez bon gré d'avoir mis un petit héros au monde. Réjouissez-vous-en donc, ma chère cousine, puisqu'il est vrai sans flatterie que vous avez le plus joli et le plus surprenant enfant que l'on ait vu. Mes amitiés et mes compliments à la famille et n'oubliez pas madame de Mougon[3] que j'aime et que j'estime fort. Vous me ferez plaisir de me mander de leurs nouvelles, car, malgré l'oubli qui vous paraît souvent, je conserve

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. A la bataille d'Agosta, livrée le 22 avril 1676, et où Ruyter fut tué. Villette faisait partie de l'arrière-garde et eut affaire au vice-amiral hollandais Haën. « Cela se passa heureusement, raconte-t-il dans ses modestes Mémoires, car, encore qu'il eût vingt-quatre canons et deux ou trois cents hommes de plus que moi et qu'il m'eût tué bien du monde, il me laissa après une heure et demie d'un feu fort vif. » (*Mémoires* du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué, p. 37.)

3. Arthémise Sansas de Nesmond, mariée au sieur de Mougon. Voir la page 288.

[redacted]

beaucoup de tendresse pour mes proches. Vous savez que là-dessus vous n'êtes pas traitée en alliée.

LETTRE XCVII

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Saint-Germain, ce 16 juin 1676.

Vous m'avez écrit en partant[2] et je ne me souviens plus si je vous ai fait réponse; mais ce qui est bien vrai, c'est que je n'ai pas entendu parler de vous depuis que vous êtes à Belfort. Il ne faut pas se régler sur moi, car je ne suis pas maîtresse de mon temps. Vous avez vu quelques échantillons de ma servitude, et vous n'avez pas tout vu; il y a deux mois[3] que je demande à aller à Maintenon pour un jour et je ne l'ai pu obtenir; j'en suis dans une colère dont je ne puis revenir; j'y fais travailler, sans qu'il me soit possible d'y donner aucun ordre; c'est une passion que j'ai pour ce lieu-là et une nouvelle passion, jugez de ce que je souffre d'y être contrariée.

M. Rosteau m'a écrit et m'a envoyé une lettre qu'il a reçue de vous, où vous lui dépeignez fort bien le tort que vous a fait l'empressement de nos amis; il me mande que madame de Boudon a voulu le voir et croit que cette affaire dépendra de vous; je lui ai

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conchès.

2. De Paris où il était venu pour ses projets de mariage.

3. Madame de Maintenon exagère un peu ces deux mois, car elle y était allée à la fin d'avril avec madame de Montespan, mais elle n'y était restée que deux ou trois jours.

[redacted]

écrit que cette femme-là me plairoit fort, pourvu qu'elle vous assurât du bien ; que je croyois que vous en aimeriez mieux une plus jeune dans la fantaisie d'avoir des enfants, mais que l'on ne pouvoit pas trouver tout ensemble; que je le prie d'y penser et de travailler sourdement à votre mariage, soit pour celle-là, soit pour une autre, que je lui en aurai une extrême obligation et que je suis hors d'état de ménager ces occasions-là, étant aussi séquestrée que je le suis; voilà le sens de ma lettre. L'âge de madame de Boudon me fait peine à cause des enfants; mais son habileté à conduire votre maison, et cette terre à quatre lieues de Paris, me font envie.

J'ai été bien fâchée du maréchal de Rochefort[1]; madame sa femme ne se console point. Madame de Montespan est présentement à Fontevrault[2] et en reviendra à la fin de ce mois; son absence me donne un peu de repos et je m'en porte mieux. Les princes et princesses sont en parfaite santé. Je n'écris pas un

1. Henri-Louis d'Alvigny, maréchal de France en 1675, mourut le 23 mai, à Nancy, après une maladie de douze jours. Il était gouverneur de la Lorraine. Madame de Sévigné écrit à ce sujet : « C'est un beau sujet de méditation : un ambitieux dont l'ambition était satisfaite, mourir à quarante ans ! »

2. Madame de Montespan avait quitté Bourbon où elle s'était donné des airs de reine : « M. de La Vallière, écrit madame de Sévigné, avoit donné ordre qu'on la vint haranguer de toutes les villes de son gouvernement; elle ne l'a point voulu... » — « Elle partit de Moulins dans un bateau peint et doré que lui avoit fait préparer M. l'intendant, avec mille chiffres, mille banderoles de France et de Navarre... Elle attendra à Fontevrault le retour du roi, qui est différé par le plaisir qu'il prend au métier de la guerre. » (IV, 483.)

[redacted]

mot à M. de Louvois sans parler de vous. Je ne sais ce que mes lettres opéreront.

Adieu, mon cher frère, jouissez du repos en attendant mieux ; et pour vous consoler dans votre ennui, songez que je ne me couche ni ne lève, selon ma volonté, et que je n'aspire qu'à être seule, et à n'avoir rien à faire ; songez à Dieu qui est encore une meilleure consolation.

LETTRE XCVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 17 juin 1676.

J'ai donné la chanoinie à M. Duplessis, dès que vous m'avez assuré que je le pouvois en conscience, et il s'en est allé quérir les provisions à Maintenon ; je lui ai fait une très-belle exhortation.

Ne doutez pas que je ne fusse ravie d'avoir l'honneur de vous voir ; mais ma discrétion m'empêche de vous en presser, et d'autant plus que n'y venant que pour vous en retourner le même jour, je n'ai pas le temps d'en profiter. Je ne suis pas destinée au repos. J'aurois cru que demeurant ici sans madame de Montespan j'en aurois eu de reste ; cependant j'ai presqu'autant d'embarras que quand elle y est. Nous aurons bientôt M. Le Ragois qui me fera un plaisir et un soulagement. Je désire plus ardemment que jamais d'être hors d'ici, et je me confirme de plus

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

en plus dans l'opinion que je n'y puis servir Dieu; mais je vous en parle moins, parce qu'on m'a dit que vous dites tout à l'abbé Testu.

Voici un trait de ma sincérité naturelle, et je crois que vous vous en accommoderez bien mieux que d'un changement sur la confiance que j'avois en vous; je vous conjure donc qu'il ne sache plus de mes nouvelles par vous; il s'y intéresse peu présentement, et il a en tout ce qui regarde la cour des vues fort éloignées des miennes.

Je suis à merveille avec madame de Montespan, et je me sers de ce temps-là pour lui faire entendre que je veux me retirer; elle répond peu à ces propositions-là; il faudra voir ce que nous ferons à son retour.

Demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut[1].

LETTRE XCIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Saint-Germain, ce 19 juin 1676.

Vous traitez ce que je vous ai mandé trop solidement et je ne vous soupçonne point du tout d'avoir révélé ma confession à l'abbé Testu; mais comme il est très-curieux, j'ai cru qu'il tiroit plus de vous que je n'aurois envie qu'il sçut, et il m'est revenu

1. Voir les pages 194 et 261.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

qu'il avoit appris par vous le dessein formé que j'ai de sortir d'ici, que je ne lui avois jamais dit, et dont il ne savoit que des projets en l'air; voilà tout ce que je puis vous dire; ne vous en inquiètez pas davantage, je vous en supplie. Je ne changerai rien à ma confiance avec vous et je vous prie seulement d'être sur vos gardes avec lui qui est curieux et adroit. Quand tout ce qu'on m'a dit là-dessus seroit vrai, il n'y auroit pas grand inconvénient, et vous croyez bien que je ne doute pas de ce que vous me dites. Je serai très-aise de vous voir avec M. Le Ragois. Ayez la bonté de faire donner cette lettre à madame de Richelieu, et cette boëte à madame de Coulanges, et soyez bien persuadé, je vous en supplie, que rien ne peut diminuer l'estime que j'ai pour vous.

LETTRE C

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, ce 2 juillet 1676.

Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur la mer[2], a repassé par ici[3], et m'a conté des

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

2. La bataille de Palerme, gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin, sur la flotte hispano-hollandaise. C'est en effet, comme le dit madame de Maintenon, la victoire navale la plus complète que la France ait jamais gagnée. Villette, son fils et ses neveux s'y distinguèrent. Villette était *matelot* de l'arrière-garde commandée par Gabaret.

3. Le chevalier de Chaumont était allé en porter la nou

[redacted]

en plus dans l'opinion que je n'y puis servir Dieu; mais je vous en parle moins, parce qu'on m'a dit que vous dites tout à l'abbé Testu.

Voici un trait de ma sincérité naturelle, et je crois que vous vous en accommoderez bien mieux que d'un changement sur la confiance que j'avois en vous; je vous conjure donc qu'il ne sache plus de mes nouvelles par vous; il s'y intéresse peu présentement, et il a en tout ce qui regarde la cour des vues fort éloignées des miennes.

Je suis à merveille avec madame de Montespan, et je me sers de ce temps-là pour lui faire entendre que je veux me retirer; elle répond peu à ces propositions-là; il faudra voir ce que nous ferons à son retour.

Demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut[1].

LETTRE XCIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Saint-Germain, ce 19 juin 1676.

Vous traitez ce que je vous ai mandé trop solidement et je ne vous soupçonne point du tout d'avoir révélé ma confession à l'abbé Testu; mais comme il est très-curieux, j'ai cru qu'il tiroit plus de vous que je n'aurois envie qu'il sçut, et il m'est revenu

1. Voir les pages 194 et 261.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

qu'il avoit appris par vous le dessein formé que j'ai de sortir d'ici, que je ne lui avois jamais dit, et dont il ne savoit que des projets en l'air; voilà tout ce que je puis vous dire; ne vous en inquiètez pas davantage, je vous en supplie. Je ne changerai rien à ma confiance avec vous et je vous prie seulement d'être sur vos gardes avec lui qui est curieux et adroit. Quand tout ce qu'on m'a dit là-dessus seroit vrai, il n'y auroit pas grand inconvénient, et vous croyez bien que je ne doute pas de ce que vous me dites. Je serai très-aise de vous voir avec M. Le Ragois. Ayez la bonté de faire donner cette lettre à madame de Richelieu, et cette boëte à madame de Coulanges, et soyez bien persuadé, je vous en supplie, que rien ne peut diminuer l'estime que j'ai pour vous.

LETTRE C

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, ce 2 juillet 1676.

Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur la mer[2], a repassé par ici[3], et m'a conté des

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

2. La bataille de Palerme, gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin, sur la flotte hispano-hollandaise. C'est en effet, comme le dit madame de Maintenon, la victoire navale la plus complète que la France ait jamais gagnée. Villette, son fils et ses neveux s'y distinguèrent. Villette était *matelot* de l'arrière-garde commandée par Gabaret.

3. Le chevalier de Chaumont était allé en porter la nouvelle au

[redacted]

en plus dans l'opinion que je n'y puis servir Dieu; mais je vous en parle moins, parce qu'on m'a dit que vous dites tout à l'abbé Testu.

Voici un trait de ma sincérité naturelle, et je crois que vous vous en accommoderez bien mieux que d'un changement sur la confiance que j'avois en vous; je vous conjure donc qu'il ne sache plus de mes nouvelles par vous; il s'y intéresse peu présentement, et il a en tout ce qui regarde la cour des vues fort éloignées des miennes.

Je suis à merveille avec madame de Montespan, et je me sers de ce temps-là pour lui faire entendre que je veux me retirer; elle répond peu à ces propositions-là; il faudra voir ce que nous ferons à son retour.

Demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut[1].

LETTRE XCIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Saint-Germain, ce 19 juin 1676.

Vous traitez ce que je vous ai mandé trop solidement et je ne vous soupçonne point du tout d'avoir révélé ma confession à l'abbé Testu; mais comme il est très-curieux, j'ai cru qu'il tiroit plus de vous que je n'aurois envie qu'il sçut, et il m'est revenu

1. Voir les pages 194 et 261.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

qu'il avoit appris par vous le dessein formé que j'ai de sortir d'ici, que je ne lui avois jamais dit, et dont il ne savoit que des projets en l'air; voilà tout ce que je puis vous dire; ne vous en inquiètez pas davantage, je vous en supplie. Je ne changerai rien à ma confiance avec vous et je vous prie seulement d'être sur vos gardes avec lui qui est curieux et adroit. Quand tout ce qu'on m'a dit là-dessus seroit vrai, il n'y auroit pas grand inconvénient, et vous croyez bien que je ne doute pas de ce que vous me dites. Je serai très-aise de vous voir avec M. Le Ragois. Ayez la bonté de faire donner cette lettre à madame de Richelieu, et cette boëte à madame de Coulanges, et soyez bien persuadé, je vous en supplie, que rien ne peut diminuer l'estime que j'ai pour vous.

LETTRE C

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, ce 2 juillet 1676.

Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur la mer[2], a repassé par ici[3], et m'a conté des

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

2. La bataille de Palerme, gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin, sur la flotte hispano-hollandaise. C'est en effet, comme le dit madame de Maintenon, la victoire navale la plus complète que la France ait jamais gagnée. Villette, son fils et ses neveux s'y distinguèrent. Villette était *matelot* de l'arrière-garde commandée par Gabaret.

3. Le chevalier de Chaumont était allé en porter la nouvelle au

[redacted]

en plus dans l'opinion que je n'y puis servir Dieu; mais je vous en parle moins, parce qu'on m'a dit que vous dites tout à l'abbé Testu.

Voici un trait de ma sincérité naturelle, et je crois que vous vous en accommoderez bien mieux que d'un changement sur la confiance que j'avois en vous; je vous conjure donc qu'il ne sache plus de mes nouvelles par vous; il s'y intéresse peu présentement, et il a en tout ce qui regarde la cour des vues fort éloignées des miennes.

Je suis à merveille avec madame de Montespan, et je me sers de ce temps-là pour lui faire entendre que je veux me retirer; elle répond peu à ces propositions-là; il faudra voir ce que nous ferons à son retour.

Demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut[1].

LETTRE XCIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Saint-Germain, ce 19 juin 1676.

Vous traitez ce que je vous ai mandé trop solidement et je ne vous soupçonne point du tout d'avoir révélé ma confession à l'abbé Testu; mais comme il est très-curieux, j'ai cru qu'il tiroit plus de vous que je n'aurois envie qu'il sçut, et il m'est revenu

1. Voir les pages 194 et 261.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

qu'il avoit appris par vous le dessein formé que j'ai de sortir d'ici, que je ne lui avois jamais dit, et dont il ne savoit que des projets en l'air; voilà tout ce que je puis vous dire; ne vous en inquiètez pas davantage, je vous en supplie. Je ne changerai rien à ma confiance avec vous et je vous prie seulement d'être sur vos gardes avec lui qui est curieux et adroit. Quand tout ce qu'on m'a dit là-dessus seroit vrai, il n'y auroit pas grand inconvénient, et vous croyez bien que je ne doute pas de ce que vous me dites. Je serai très-aise de vous voir avec M. Le Ragois. Ayez la bonté de faire donner cette lettre à madame de Richelieu, et cette boëte à madame de Coulanges, et soyez bien persuadé, je vous en supplie, que rien ne peut diminuer l'estime que j'ai pour vous.

LETTRE C

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, ce 2 juillet 1676.

Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur la mer[2], a repassé par ici[3], et m'a conté des

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

2. La bataille de Palerme, gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin, sur la flotte hispano-hollandaise. C'est en effet, comme le dit madame de Maintenon, la victoire navale la plus complète que la France ait jamais gagnée. Villette, son fils et ses neveux s'y distinguèrent. Villette était *matelot* de l'arrière-garde commandée par Gabaret.

3. Le chevalier de Chaumont était allé en porter la nouvelle au

[redacted]

merveilles de M. de Villette, de son fils et de nos neveux; il m'a appris aussi que mon cousin a demandé son congé et qu'il l'aura au premier jour; ainsi vous pouvez compter que vous le verrez bientôt; je voudrois vous l'apprèndre, et ce me seroit un très-grand plaisir d'être la première à vous annoncer une nouvelle qui vous sera très-agréable; du moins sachez-moi gré de mon intention et comptez sur mon amitié, comme sur la chose du monde qui vous est la plus assurée. Sainte-Hermine doit porter une nouvelle au roi. Mille amitiés à mes trois cousines et à Poignette aussi; vous savez que la passion que j'ai pour elle ne finit point.

LETTRE CI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 9 juillet 1676.

Voilà ce que vous m'avez ordonné de faire pour madame de Saint-André, et une lettre qui ne gâtera rien, surtout dans la province.

Adieu, j'eus hier une violente migraine et j'en suis encore toute abattue, mais non pas moins vivement votre très-humble servante.

roi qui était en Flandre, et il repassait par Saint-Germain avant de retourner à Toulon.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

APPENDICE A LA LETTRE CI.

A la date de cette lettre si laconique, on était à la veille du retour de Louis XIV, et toute la cour était pleine d'anxiété sur la conduite qu'il tiendrait avec madame de Montespan. Il est assez étonnant que madame de Maintenon n'en dise rien à son intime confident; aussi La Beaumelle y a remédié en inventant une lettre écrite, dit-il, à madame de Saint-Géran, où Bossuet et le P. Lachaise se trouvent traités avec une irritation brutale, qui étaient loin des habitudes et du caractère de madame de Maintenon. D'ailleurs la religion n'était nullement intervenue dans la rupture de 1676; cette rupture s'était faite par lassitude, et la réconciliation se fit sans éclat.

Comme le fait de cette réconciliation est vrai, nous allons donner là-dessus quelques extraits de madame de Sévigné; puis nous donnerons sans commentaire la lettre fabriquée par La Beaumelle, et que Louis Racine annote ainsi : *inventée par l'éditeur*.

Le roi quitta l'armée le 4 juillet pour revenir à Saint-Germain. Il y arriva le 11. « Le *bon ami de Quanto*, dit madame de Sévigné, avoit résolu de n'arriver que lorsqu'elle arriveroit de son côté; de sorte que si cela n'étoit arrivé juste le même jour, il auroit couché à trente lieues d'ici : mais, Dieu merci! tout alla à souhait. La famille de l'*ami* alla au-devant de lui : on donna du temps aux bienséances, mais beaucoup plus à la pure et simple *amitié* qui occupa tout le soir. Hier on alla ensemble à Versailles, accompagnés de quelques dames; on fut bien aise de le visiter avant que la cour y vienne. » (T. IV, p. 525.)

Puis elle ajoute :

« L'*ami* de *Quanto* arriva un quart d'heure avant *Quanto;* et comme il causait en famille, on le vint avertir de l'arrivée : il courut avec un grand empressement et fut longtemps avec elle. Hier il fut à la promenade que je vous ai dit, mais en tiers avec *Quanto* et son amie : nulle autre

[redacted]

personne n'y fut admise, et la sœur en a été très-affligée. La *femme de l'ami* a fort pleuré. »

Elle écrit encore le 22 juillet :

« L'*amie* de madame de Montespan est mieux qu'elle n'a jamais été : c'est une faveur dont elle n'avoit jamais approché : ainsi va le monde. »

Mais si la faveur de madame de Maintenon augmente, il ne semble pas que celle de madame de Montespan diminue, car madame de Sévigné écrit le 29 juillet :

« Je fus samedi à Versailles... A trois heures, le roi, la reine, Monsieur, Madame, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, madame de Montespan, toute sa suite, tous les courtisans, toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la cour de France se trouva dans le bel appartement que vous connoissez... Sérieusement c'est une chose charmante que sa beauté; et sa taille, qui n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle étoit toute habillée de points de France, coiffée de mille boucles, les deux des tempes lui tomboient fort bas sur les deux joues; des rubans noirs sur la tête, des perles de la maréchale de Lhospital, embellies de boucles et de pendeloques de diamants de la dernière beauté, trois ou quatre poinçons, une boîte, point de coiffe, en un mot une triomphante beauté à faire admirer à tous nos ambassadeurs. Elle a su qu'on se plaignoit qu'elle empêchoit toute la France de voir le roi; elle l'a redonné, comme vous voyez, et vous ne sauriez croire la joie que tout le monde en a, ni de quelle beauté cela rend la cour. » (T. IV, p. 543.)

A la suite de tout cela, madame de Montespan devint enceinte pour la sixième fois.

Voici maintenant la lettre que La Beaumelle a inventée sur cette réconciliation : il confond celle de 1676 avec celle de 1675; il fait intervenir M. de Condom et le P. Lachaise dans une affaire où ils ne furent pour rien; il fait citer à madame de Maintenon les *Lettres provinciales*, etc. C'est tout un roman.

[redacted]

LETTRE CII (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Juillet 1676, à Versailles, lundi.

Je vous l'avois bien dit, madame, que M. de C... joueroit dans toute cette affaire un personnage de dupe! Il a beaucoup d'esprit, mais il n'a pas celui de la cour. Avec tout son zèle il a précisément fait ce que Lauzun auroit eu honte de faire. Il vouloit les convertir; et il les a raccommodés. C'est une chose inutile, madame, que tous ces projets; il n'y a que le père de La Chaise qui puisse les faire réussir; il a déploré vingt fois avec moi les égarements du roi; mais pourquoi ne lui interdit-il pas absolument l'usage des sacrements? Il se contente d'une demi conversion. Vous voyez bien qu'il y a du vrai dans les *petites lettres*. Le père de La Chaise est un honnête homme; mais l'air de la cour gâte la vertu la plus pure, et adoucit la plus sévère. Je vous envoie deux exemplaires des vers qui seront au bas du portrait du prince: ils sont pourtant de Boileau. J'ai dans la tête que Racine et Coulanges même auroient mieux fait.

LETTRE CIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 2 août 1676.

Je vous supplie de songer à écrire au séminaire d'Évreux, afin de savoir des nouvelles de M. Duples-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

sis, et s'il faut demander le démissoire qu'il désire. Mandez-moi aussi comment on fait chez les nouveaux convertis et s'ils prendroient un homme qui ne l'est pas encore, mais qui a grande envie de se faire instruire.

Je ne sais rien sur mon voyage[1]. Le baptême de M. de Chartres[2] recule, et je ne puis partir qu'il ne soit fait.

LETTRE CIV

A M. L'ABBE GOBELIN[3].

A Versailles, ce 7 août 1676.

Je crois partir après-demain pour Maintenon, mais j'y serai trop longtemps pour vous y mener, et j'ai un carrosse si plein de femmes que je vous dis fort librement que je ne pourrois vous y avoir. Si vous étiez homme à venir m'y faire visite, vous pourriez aisément vous joindre à quelques illustres qui doivent me venir marquer le jardinage[4]. J'instruirai M. Le Ragois à tout hasard, afin que si vous en aviez le courage, vous soyez averti du jour qu'ils partiront.

Vous faites deux articles du peintre et de l'homme qui veut entrer aux nouveaux convertis, c'est pour-

1. Un voyage à Maintenon où elle devait rester trois semaines.
2. Fils aîné de Monsieur. Il était né le 2 août 1674, et fut baptisé à Saint-Cloud le 10 octobre 1676.
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
4. L'un de ces *illustres* était Le Nôtre.

[redacted]

tant la même chose; il me mande qu'il a des affaires pour douze ou quinze jours et qu'après il viendra songer à se convertir.

Il y a déjà bien longtemps que je demande un petit bénéfice au roi pour un fils de madame de Montchevreuil qui a quinze ans, qui est tonsuré, qui étudie et dont toutes les inclinations vont à l'état ecclésiastique; cependant par une délicatesse de conscience madame de Montespan en fait scrupule, et sur ce que je l'ai extrêmement pressée, elle m'a dit de vous consulter. Je le fais donc et vous supplie de me répondre.

Nous irons le lendemain de la Toussaint à Saint-Germain, où nous serons treize jours sans la cour; j'espère que vous nous y viendrez faire quelques visites; je suis ravie d'aller chez moi essayer un peu de la solitude et de la vie dont vous avez le projet.

LETTRE CV

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, ce 9 août 1676.

L'état de votre santé m'afflige; Des Rolines vous envoyera l'avis de MM. les médecins; mais en essayant de leurs remèdes, soyez sage et sobre : c'est là ce qui vous sera le meilleur; ne faites point d'excès et ne vous chagrinez point, mettez-vous bien dans l'esprit qu'il y a du bon et du mauvais partout. Je sollicite

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

toujours M. de Louvois : Dieu veuille qu'il ne vous donne pas pis que ce que vous avez[1]; il arrive souvent que nous nous trouvons mal des changements; ce n'est pas que je ne sache très-bien que vous êtes fort tristement établi. Adieu, je m'en vais me *baigner* à Maintenon[2]; plût à Dieu que vous y fussiez! Nous y serons quelques jours; songez à Dieu, c'est tout ce qu'il y a de nécessaire.

LETTRE CVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, empreinte de tristesse, marque la situation d'esprit de madame de Maintenon à cette époque, situation qui avait pour cause non-seulement la mort du maréchal d'Albret, son ancien ami, mais la conduite scandaleuse du roi. Pendant qu'on le croyait tout à madame de Montespan, il avait des relations avec madame de Louvigny, mademoiselle de Théobon, madame de Soubise, « comme si, dit madame de Sévigné, les duels étant défendus, les rencontres étaient permises. » Madame de Montespan s'efforçait de regagner son empire, et quelquefois elle avait des retours éclatants. Comme madame de Maintenon ne précise rien, même dans ses lettres à l'abbé Gobelin, il est nécessaire d'éclairer ces intrigues par quelques fragments de madame de Sévigné. Elle écrit le 7 août :

« J'ai vu des gens qui sont revenus de la cour et qui sont persuadés que la vision de Théobon est entièrement ridicule, et que jamais la souveraine puissance de *Quanto* n'a été si bien établie. Elle se sent au-dessus de toutes choses et ne craint non plus ses petites morveuses de nièces que si

1. D'Aubigné demandait un autre gouvernement.
2. Elle y resta trois semaines. Voir la lettre suivante.

[redacted]

elles étoient charbonnées. Comme elle a bien de l'esprit, elle paroît entièrement délivrée de la crainte d'enfermer le loup dans la bergerie : sa beauté est extrême, sa parure comme sa beauté et sa gaieté comme sa parure. » (T. IV, p. 9, de l'édit. Hachette).

Elle ajoute le 21 août :

« Madame de Maintenon est allée à Maintenon pour trois semaines. Le roi lui a envoyé Le Nôtre pour ajuster cette belle et laide terre. »

Le 26 août :

« On écrit que *Quanto* est toute rétablie dans sa félicité : madame de Maintenon est toujours à Maintenon avec Barillon et La Tourte (mademoiselle de Montgeron). Elle a prié d'autres gens d'y aller; mais celui que vous disiez autrefois qu'il vouloit faire trotter votre esprit, et qui est déserteur de cette cour, a répondu fort plaisamment qu'il n'y avoit pas présentement de logement pour les amis, qu'il n'y en avoit que pour les valets. Vous voyez de quoi on accuse cette bonne tête. A qui se fier désormais? Il est vrai que sa faveur est extrême, et que l'ami de *Quanto* en parle comme de sa première ou de sa seconde amie. Il lui a envoyé un illustre pour rendre sa maison admirablement belle. On dit que Monsieur doit y aller; je pense même que ce fut hier avec madame de Montespan. » (T. V, p. 38.)

Le 2 septembre :

« La vision de madame de Soubise a passé plus vite qu'un éclair; tout est raccommodé. *Quanto*, l'autre jour au jeu, avoit la tête tout appuyée familièrement sur l'épaule de son ami; on croit que cette affectation étoit pour dire : je suis mieux que jamais. Madame de Maintenon est revenue de chez elle : sa faveur est extrême. » (T. V, p. 49.)

Le 8 septembre :

« Tout le monde croit que l'étoile de *Quanto* pâlit. Il y a des larmes, des chagrins naturels, des gaietés affectées, des bouderies; enfin, ma bonne, tout finit. On regarde, on observe, on imagine, on croit voir des rayons de lumière sur des visages que l'on trouvoit indignes, il y a un mois, d'être

[redacted]

comparés aux autres ; on joue fort gaiement, quoiqu'on garde la chambre. Les uns tremblent, les autres se réjouissent ; les uns souhaitent l'immutabilité, la plupart un changement de théâtre ; enfin l'on est dans le temps d'une crise d'attention, à ce que disent les plus clairvoyants. » (T. V, p. 56.)

Le 30 septembre :

« Tout le monde croit que l'*ami* n'a plus d'amour et que *Quanto* est embarrassée entre les conséquences qui suivroient le retour des faveurs et le danger de n'en plus faire, crainte qu'on n'en cherche ailleurs. Outre cela, le parti de l'amitié n'est pas pris nettement : tant de beauté encore et tant d'orgueil se réduisent difficilement à la seconde place... » (T. V, p. 82.)

Enfin le 15 octobre :

« Si *Quanto* avoit bridé sa coiffe à Pâques de l'année qu'elle revint à Paris, elle ne seroit pas dans l'agitation où elle est : il y avoit du bon esprit à prendre ce parti ; mais la foiblesse humaine est grande : on veut ménager des restes de beauté, et cette économie ruine plus qu'elle n'enrichit. » (T. V, p. 102.)

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT [1].

A Versailles, ce 7 septembre 1676.

Je ne devrois point vous écrire en l'humeur où je suis ; vous avez assez de chagrin, et vous prenez assez de part aux miens pour que je ne dusse pas vous les montrer ; cependant à qui me plaindrois-je plus à propos qu'à vous dans la perte commune que nous venons de faire ? M. le maréchal d'Albret est mort [2], et m'a écrit une heure avant d'expirer d'un style qui marque l'estime et l'amitié qu'il avoit pour moi ;

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Le 3 septembre 1676.

c'est une perte irréparable, et qui me donne une tristesse mortelle; il est mort comme un saint; mais que savons-nous s'il a eu assez de temps pour réparer tout le mal qu'il avoit fait[1]? Songeons à nous, mon cher frère, nous avançons en âge et devenons malsains. Aplanissons-nous par une bonne vie les horreurs de la mort qui sont terribles à ceux qui ont mal vécu. L'état de votre santé me fait trembler, et la paresse que je me trouve pour le service de Dieu me fait craindre que vous ne me ressembliez en cela comme en autre chose.

Je presse M. de Louvois, et on me promet toujours; tout viendra avec le temps, et nous serons assez bien ici-bas; il faut penser à l'avenir. J'ai été trois semaines à Maintenon[2], vous ne le reconnoîtrez pas; j'y avois M. de Barillon, mademoiselle de Montgeron, M. de Montchevreuil et mademoiselle de la Harteloire. M. de Guise m'y vint voir; le roi m'y envoya M. Le Nôtre, et madame de Montespan m'y faisoit tous les jours quelque présent. Je m'y suis baignée dont je me trouve très-bien; écrivez-moi quelquefois, et prenez patience. Vous mourez de langueur pour venir dans le monde, et moi je n'aspire qu'à en sortir. Voilà comme chacun a des peines dans son état; il faut les offrir à Dieu et le prier de

1. La Beaumelle ajoute de son invention : « J'écarte cette idée : je n'aime pas à douter du salut de mes amis. »

2. La Beaumelle, avec quelques mots pris à la fin de cette lettre, en fait une seconde, et après ces mots : J'ai été à Maintenon, il ajoute : « En entrant dans la galerie, la première chose que j'ai vue, c'est le portrait du maréchal : j'ai pleuré. »

[redacted]

nous conduire, il sait mieux que nous ce qui nous est bon.

Adieu, mon cher frère, j'espère que vous passerez l'hiver avec nous et qu'un peu de plaisir vous remettra mieux que les remèdes qu'on vous ordonne.

LETTRE CVII

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT[1].

A Versailles, ce 8 novembre 1676.

On ne m'a pas conseillé de demander votre congé que l'armée des ennemis ne fût séparée; on m'assure que ce retardement n'ira qu'à sept ou huit jours; je prierai seulement M. de Louvois de ne pas accorder de congé à M. de la Potterie, en cas qu'il le demandât.

J'arrivai il y a deux jours de Maintenon[2], où j'ai été trois semaines toujours au lit; je suis dans une langueur éternelle, et j'ai des maux dont je ne guérirai point. Il faut prendre patience, mon cher frère; tout est mêlé ici-bas pour nous porter à désirer ce qui seul sera bon : pensez-y, vous en serez plus consolé. Dites ou faites savoir à M. de Caumont[3] qu'il n'a qu'à demander son congé à M. de Monclar; j'ai entretenu M. de Saint-Pouanges sur ses intérêts; il m'a dit que l'on ne songeoit pas présentement à faire

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Elle y était retournée dans le mois d'octobre. Elle se trouvait dans la même situation d'esprit que le mois précédent.
3. L'un des fils de Caumont d'Adde.

[redacted]

des régiments; mais que l'on songera à lui quand il s'en présentera quelque occasion.

Bonsoir, mon cher frère; je suis plus touchée de vos chagrins que des miens, quoique j'en aie peut-être ici autant que vous en avez à Belfort.

LETTRE CVIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

20 décembre 1676.

J'arrivai hier de Maintenon, où j'ai passé huit jours[2] dans une douceur et un repos d'esprit qui me fait trouver ceci pis que jamais, et si je suivois autant mes inclinations que j'ai toujours fait, il n'y a pas de moment dans la journée que je ne demandasse à me retirer. Il est impossible que je soutienne longtemps la vie que je mène, je prends trop sur moi pour que le corps ou l'esprit n'y succombe pas, et peut-être tous les deux; il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu, et quand il en ordonnera. Je lui offre souvent mes souffrances bien ou mal fondées, et si sa volonté m'étoit connue, je la suivrois dans ce qu'il y a de plus opposé à mon humeur.

Quand vous pourrez venir ici, je serai fort aise de vous voir, et vous le pourrez commodément avec mille gens de votre connoissance qui y viennent, comme M. Viette, M. Lefèvre, Des Rolines, et mille autres gens, qui ne vous contraindroient pas et qui retour-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. C'est un troisième voyage.

[redacted]

nent le même jour. J'ai trois places à donner à des prêtres qui véritablement ne sont pas trop bonnes; mais qui sont pourtant assez briguées : il y a deux canonicats, et l'autre est pour être vicaire. Je voudrois de tout mon cœur avoir là des gens de bien qui trouveront un peuple très-bien disposé. M. l'abbé Testu, madame de Montespan et moi avons autrefois mis à Saint-Nicolas du Chardonnet un jeune ecclésiastique, nommé Mongras, qui est gentilhomme et dont on m'a dit depuis beaucoup de bien. Si vous vouliez vous informer de lui et de quelques autres, je serois fort en repos de les prendre de votre main. M. l'archidiacre de Chartres qui fait merveilles dans tout le diocèse m'en a écrit et je lui ai répondu que je vous consulterois là-dessus; pensez-y, s'il vous plaît, et me conservez une amitié dont je voudrois jouir un peu plus souvent que je ne fais.

LETTRE CIX

A M. D'AUBIGNÉ, A BELFORT [1].

A Saint-Germain, ce 22 décembre 1676.

Quand je demandai votre congé à M. de Louvois, il me dit qu'il n'y avoit aucun commandant où vous étiez et qu'aussitôt que le lieutenant de roi seroit de retour, que vous n'aviez qu'à le mander et que l'on vous enverra votre congé. J'avois chargé Des Rolines de vous le faire savoir et c'est ce qui m'a empêchée de

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

vous l'écrire. J'ai passé huit jours à Maintenon avec bien du plaisir; on y a fait des réparations qui l'ont fort embelli, mais qui me coûteront beaucoup; j'y avois mené M. et madame de Montchevreuil avec le bonhomme Viette. J'y retournerai au mois de mars et peut-être serez-vous de ce voyage-là. Je fais mon compte d'y être quinze jours. Je fais mes efforts pour vous tirer du lieu où vous êtes, et M. de Louvois me le promit encore hier au soir. Madame de Montespan en parla aussi au roi; je leur ai dit la même chose que vous me mandez qui est que vous ne prétendez point de grandes choses; mais que vous désirez seulement une condition sûre dans un lieu un peu moins désagréable. M. de Louvois me dit qu'il n'y avoit rien à faire pour les maladreries que dans deux ans. Il faut prendre patience, mon cher frère, et penser que tandis que vous vous plaignez de n'avoir point de plaisir, il y a des gens au monde qui n'ont pas un moment de repos, qui sont dans une servitude sans relâche, et font toute leur vie la volonté des autres. Que cette peinture ne vous afflige point et serve seulement à vous faire durer où vous êtes; surtout servez Dieu et songez que nous pouvons mourir à tout moment.

LETTRE CX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. 1, p. 94). Il est possible qu'elle soit vraie; Louis Racine n'y met aucune note; mais elle a

que vous la vouliez et que vous étiez amoureux, (
j'ai songé à votre bonheur. Elle est demoiselle, ell
est bien faite et je doute que vous trouviez mieux;
elle montre un peu de légèreté [1], mais sa famille lui
tourne la tête. Enfin j'ai donné jusqu'à dimanche
pour voir si elle reviendroit, et j'ai protesté que ce
jour-là passé je ne la recevrois plus. Voyez si vous
consentez à ce plan-là. Je mande à M. l'abbé Testu
de vous voir: il se mêle de cette affaire; portez-lui
mon paquet si vous m'en croyez et convenez du
reste; c'est votre affaire. Venez ici quand il vous
plaira et amenez mon cousin. Dites à M. de Lagny
qu'il ne faut point se faire une affaire de refuser cette
fille et que, si le mariage demeure rompu, les rieurs
ne seront point pour elle.

Adieu. Voilà l'ordonnance de vos appointements,
envoyez-la à M. Viette. Faites donner ma lettre chez
M. de Barillon en main sûre et priez mon cousin de
faire tenir celle de M. de Roquelaure.

LETTRE CXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 1677, le roi alla commander l'armée du 28 février au
mai. Madame de Maintenon passa tout ce temps, moins
e semaine, à Maintenon, d'où elle ne partit que pour aller
x Pyrénées. Elle avait à Maintenon madame de Montes-
, qui était enceinte de sept mois et cachait avec le plus

1 « Mais elle n'a de bourgeois que sa

[redacted]

été certainement arrangée, et c'est ce que prouvent les phrases courtes et hachées dont elle se compose, ainsi que les maximes et les lieux communs dont elle est remplie.

A M. D'AUBIGNÉ.

1676.

On n'est malheureux que par sa faute. Ce sera toujours mon texte et ma réponse à vos lamentations. Songez, mon cher frère, au voyage d'Amérique, aux malheurs de notre enfance, à ceux de notre jeunesse : et vous bénirez la providence au lieu de murmurer contre la fortune. Il y a dix ans que nous étions bien éloignés l'un et l'autre du point où nous en sommes aujourd'hui. Nos espérances étoient si peu de chose, que nous bornions nos vœux à trois mille livres de rente. Nous en avons à présent quatre fois plus ; et nos souhaits ne seroient pas encore remplis ! Nous jouissons de cette heureuse médiocrité que vous vantez si fort. Soyons contents. Si les biens nous viennent, recevons-les de la main de Dieu, mais n'ayons pas des vues trop vastes. Nous avons le nécessaire et le commode : tout le reste n'est que cupidité. Tous ces désirs de grandeur partent du vide d'un cœur inquiet. Toutes vos dettes sont payées ; vous pouvez vivre délicieusement sans en faire de nouvelles. Que désirez-vous de plus ? Faut-il que des projets de richesse et d'ambition vous coûtent la perte de votre repos et de votre santé ? Lisez la vie de saint Louis : vous verrez combien les grandeurs de ce monde sont au-dessous des désirs du cœur de l'homme. Il n'y a que Dieu qui puisse le rassasier. Je vous le répète : vous n'êtes malheureux que par votre faute. Vos inquiétudes détruisent votre santé, que vous devriez conserver, quand ce ne seroit que parce que je vous aime.

[redacted]

Travaillez sur votre humeur; si vous pouvez la rendre moins bilieuse et moins sombre, ce sera un grand point de gagné. Ce n'est point l'ouvrage des réflexions seules; il y faut de l'exercice, de la dissipation, une vie unie et réglée. Vous ne penserez pas bien tant que vous vous porterez mal; dès que le corps est dans l'abattement, l'âme est sans vigueur. Adieu. Écrivez-moi plus souvent et sur un ton moins lugubre.

ANNÉE 1677.

Cette année renferme trente-six lettres authentiques de madame de Maintenon et du duc du Maine, avec deux lettres apocryphes. Elle contient pour principaux événements, outre les projets de mariage de d'Aubigné, le deuxième voyage de madame de Maintenon aux eaux des Pyrénées, la continuation des amours du roi et de madame de Montespan, etc.

LETTRE CXI[1]

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

A Saint-Germain, ce 25 février 1677.

Madame de Saint-Bazile m'écrit et me fait une proposition pour vous, qui ne me déplairoit pas, si

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.— La Beaumelle fait avec cette lettre et trois autres du 12, du 14 et du 27 mai une seule lettre tout à fait méconnaissable.

2. D'Aubigné était revenu à Paris. On avait négocié pour lui un mariage avec une demoiselle de Floigny qui fut en projet pendant un an et à la fin ne réussit pas. En même temps, il venait d'être nommé, par le crédit de sa sœur, au gouvernement de Coignac; mais il n'en était pas complétement satisfait, à cause de quelques empiétements faits par la maison de Guise sur les droits de ce gouvernement.

[redacted]

les choses sont comme on me les dit. Une demoiselle avec cent mille francs, et dont l'humeur vous plaît, est à préférer à une bourgeoise avec cent mille écus; voyez donc avec nos amis ce qu'il y auroit à faire; si le bien de cette fille est effectif, qu'il n'y ait point de tache à sa conduite et qu'elle vous plaise, j'y donnerai mon consentement de tout mon cœur. M. de Montchevreuil et M. de Barillon sont de bon conseil; au moins, je ne ferois rien sans eux. N'ayez nul démêlé avec les gens de madame de Guise. Voyez tout doucement s'ils se sont emparés de ce qui est du gouvernement de Coignac et me le mandez; nous ferons ce qu'il faudra là-dessus.

Adieu, je suis lasse à mourir et accablée de petites affaires.

LETTRE CXII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Février ou mars 1677.

Il est désagréable de négocier pour les gens absents, car ne sachant pas leurs véritables sentiments, on craint toujours d'en faire trop ou trop peu. Je n'ai pourtant agi que sur ce que vous m'avez mandé; vous m'avez chargé d'examiner si cette fille avoit cent mille francs, et quand je vous ai envoyé un état de son bien qui ne se montoit qu'à vingt-cinq mille écus, vous l'avez bien voulu; ce procédé m'a fait croire

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que vous la vouliez et que vous étiez amoureux, et j'ai songé à votre bonheur. Elle est demoiselle, elle est bien faite et je doute que vous trouviez mieux; elle montre un peu de légèreté [1], mais sa famille lui tourne la tête. Enfin j'ai donné jusqu'à dimanche pour voir si elle reviendroit, et j'ai protesté que ce jour-là passé je ne la recevrois plus. Voyez si vous consentez à ce plan-là. Je mande à M. l'abbé Testu de vous voir : il se mêle de cette affaire; portez-lui mon paquet si vous m'en croyez et convenez du reste; c'est votre affaire. Venez ici quand il vous plaira et amenez mon cousin. Dites à M. de Lagny qu'il ne faut point se faire une affaire de refuser cette fille et que, si le mariage demeure rompu, les rieurs ne seront point pour elle.

Adieu. Voilà l'ordonnance de vos appointements, envoyez-la à M. Viette. Faites donner ma lettre chez M. de Barillon en main sûre et priez mon cousin de faire tenir celle de M. de Roquelaure.

LETTRE CXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 1677, le roi alla commander l'armée du 28 février au 31 mai. Madame de Maintenon passa tout ce temps, moins une semaine, à Maintenon, d'où elle ne partit que pour aller aux Pyrénées. Elle avait à Maintenon madame de Montespan, qui était enceinte de sept mois et cachait avec le plus

1. La Beaumelle ajoute : « Mais elle n'a de bourgeois que sa vanité sur la noblesse. »

[redacted]

grand soin sa grossesse. Elle s'était rapprochée d'elle avec beaucoup d'affection, parce que celle-ci était dévorée de chagrins, le roi l'ayant à peu près abandonnée pour madame de Ludres, qui fut presque ouvertement sa maîtresse pendant plus d'un an. Madame de Montespan accoucha à Maintenon, le 4 mai, d'un sixième enfant, mademoiselle de Blois, qui devint la femme du Régent. Mais madame de Maintenon, qui ne lui ménageait pas les exhortations et les remontrances, refusa de se charger de cette enfant, qui fut élevée secrètement par les soins de Louvois dans la maison de la rue de Vaugirard.

De Maintenon, elle écrivit plusieurs fois à son frère qui se disposait à partir pour Coignac.

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Maintenon, ce 17 mars 1677.

Je reçus hier au soir deux lettres de vous qui me donnent tant d'impatience d'y répondre que je ne puis remettre à demain, quoique j'aie la migraine; je me sers donc d'un secrétaire[2] en qui je me fie pour vous dire que je voudrois avoir tous les défauts que je vous ai reprochés et être capable d'en recevoir la réprimande de la manière dont vous avez reçu la mienne. Croyez, mon cher frère, que de l'humeur dont je suis, c'est la plus grande marque de tendresse que je vous aie jamais donnée. Ne vous affligez point, je vous en prie, jouissez du présent sans vous inquiéter de l'avenir; vous allez dans le plus beau lieu du monde, dans votre pays et où l'on vit presque

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. L'écriture de ce secrétaire est très-mauvaise et sans orthographe.

pour rien; ne songez qu'à vous y réjouir, à vous y faire aimer et à tâcher de vous y marier, afin que vous n'ayez plus d'opposition à votre salut. Je vous verrai au commencement de juin et, si vous voulez, nous vous ramenerons quand nous reviendrons[1].

J'ai reçu une lettre d'un gentilhomme d'auprès de Coignac; si j'avois pu lire le nom, j'y ferois réponse, je vous l'envoie.

LETTRE CXIV

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[2].

A Maintenon, ce 7 avril 1677.

Je ne sais si c'est vous ou moi qui faisons finir notre commerce; mais je sais bien que je pense souvent à vous et que je m'ennuie quand je suis longtemps sans apprendre de vos nouvelles. J'ai M. du Maine et madame de Montespan ici, il y a six semaines; ce qui me donne comme vous pouvez croire assez d'occupation. Nous nous en allons à Paris pour le jubilé, mais, selon toutes les apparences, nous reviendrons à Maintenon pour jusqu'au temps qu'il faudra partir pour Baréges; ce sera au commencement de juin; il ne tiendra pas à moi que notre rendez-vous ne soit plus juste que celui d'il y a deux ans; et j'espère que le gouverneur de Coignac nous aidera à nous joindre.

Je voudrois bien savoir au vrai l'état des affaires

1. En allant aux bains des Pyrénées avec le duc du Maine.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

que nous avons ensemble sur le damas de Messine : il y en a 95 aunes du beau et 88 aunes du petit; il vaut mieux vous dire encore, qu'il y en a quatre-vingt-quinze aunes du beau, que de se fier aux chiffres; le lit que je vous ai envoyé m'a coûté neuf cents francs; je voudrois savoir si vous en êtes contente, et après cela ce que je vous dois de reste et à quoi vous voulez que je l'emploie.

Adieu, ma chère cousine, je vous recommande madame de Mougon[1]. Vous êtes très-sage de ne vous pas commettre avec votre mari sur la religion; mais du moins devez-vous adoucir le plus qu'il vous est possible les persécutions que l'on lui fait[2]; j'espère que je ne lui serai pas inutile. Adieu.

LETTRE CXV

A M. D'AUBIGNÉ, GOUVERNEUR DE COIGNAC[3].

A Paris, ce 16 avril 1677.

Il y aura demain huit jours que nous sommes ici pour faire le jubilé, j'ai été bien fâchée de ne vous y plus trouver[4]. Votre favori Des Rolines m'a dit que

1. Arthémise de Nesmond.

2. Il est difficile de comprendre ce passage. M. de Villette était alors en Sicile, commandant un vaisseau sous les ordres de Duquesne.

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

4. D'Aubigné était parti pour Coignac au commencement d'avril et sans faire d'adieux à sa sœur, parce qu'elle était à Maintenon. Il n'était pas marié, mais le projet d'union avec mademoiselle de Floigny n'était pas entièrement rompu.

[redacted]

vous étiez parti en très-bonne santé; j'espère que l'air de Saintonge vous en donnera pour longtemps; j'ai bien de l'impatience de savoir comment vous vous y trouvez, et quelque irrégulière que je sois pour les réponses, vous me ferez un extrême plaisir de m'écrire souvent. J'ai envoyé une lettre de cachet à M. de Marillac[1] pour les affaires de madame de Mougon; je serois bien aise d'en savoir le succès.

Adieu, mon cher frère, rendez-moi compte bien exactement de votre établissement, et si vous aviez besoin de quelque chose, je vous le porterois en passant[2].

Voyez souvent madame de Miossens[3], je vous prie, c'est la plus honnête personne du monde; je ne sais si vous avez encore mademoiselle Martel; si cela est, vous n'êtes pas en mauvaise compagnie.

LETTRE CXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[4].

A Maintenon, ce 8 mai 1677.

Je suis bien surprise de ce que vous ne m'écrivez point votre arrivée à Coignac, et comment vous vous trouvez de ce nouvel établissement; je vous en avois prié, et j'y prends assez d'intérêt pour mériter d'en

1. Intendant du Poitou.
2. C'est-à-dire en allant aux Pyrénées.
3. C'était la sœur de madame d'Heudicourt, qui était mariée au frère cadet du maréchal d'Albret.
4. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

être instruite. Mandez-moi aussi, je vous prie, ce que c'est que l'aventure de madame de***[1]. Je l'apprends par tant d'endroits que je ne puis presque plus en douter, et j'en attends la confirmation par vous; si cela est vrai, je suis bien trompée à cette femme-là. Sa vertu m'avoit donné beaucoup d'amitié pour elle, et vous en pouvez juger par les soins que j'en prenois; apaisez tout le plus que vous pourrez; c'est toujours le parti le plus honnête et le plus sage, mais je ne veux point la voir. Je ne l'affecterois pas si je passois par Niort, de peur de la scandaliser; il ne faut pas aussi affecter de la faire trouver à Coignac et il vaut mieux que vous preniez cette peine pour celles qui le méritent mieux. Si vous voyez madame de Miossens, faites-lui, je vous prie, mes compliments, et à mademoiselle Martel aussi. Voilà une lettre pour votre maire.

J'ai toujours ici madame de Montespan[2] et M. du Maine; je m'en vais au premier jour quérir mademoiselle de Tours, et toute cette bonne compagnie y sera jusqu'à ce que nous partions pour Baréges, qui sera au commencement de juin.

1. Le nom est raturé complétement dans l'autographe.

2. Elle était accouchée depuis trois jours. Madame de Maintenon n'en parle pas à son frère, parce que la grossesse avait été tenue très-secrète. On trouve dans les *Souvenirs de madame de Caylus* (p. 98), sur la naissance de mademoiselle de Blois, une anecdote fort jolie, mais qui a été arrangée à plaisir par Voltaire : es dates sont tout à fait fausses.

[redacted]

LETTRE CXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Maintenon, ce 12 mai 1677.

J'écrirai à M. Colbert pour vos appointements; et je n'ai pas de peine à croire que vous en ayez besoin. Je vous ai mandé de ne vous faire aucune affaire avec madame de Guise, mais si ses gens vous en veulent faire, écrivez-moi et vous serez soutenu dans les droits du gouvernement avec tout le respect que l'on doit à ces gens-là. Vous ne me parlez point assez de votre établissement, et de la manière dont vous vous y trouvez; j'aimerois à en savoir jusqu'aux moindres choses.

Nous partirons pour Baréges le 4 ou 5 juin; nous séjournerons à Fontevrault, et ainsi nous vous verrons, le 18 ou le 20, selon les apparences. Je suis ravie de ce que vous avez fait amitié avec M. de Courpeteau, c'est un très-honnête homme. Ayez des amis, vivez bien avec ceux qui vivront bien avec vous, et ne vous plaignez point des autres; laissez ceux qui ne vous voient point. Enfin, mon cher frère, soyez sage sans bassesse : il n'est pas besoin de vous le recommander, car vous n'êtes que trop glorieux.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur; mais je voudrois savoir de vos nouvelles en détail.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

LETTRE CXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Maintenon, ce 14 mai 1677.

Je viens d'écrire à M. de Louvois et je lui ai envoyé la lettre de M. du Gros; vous saurez la réponse qu'il me fera; cependant je mets les autres papiers entre les mains de M. Viette qui les discutera, si le roi trouve bon que l'on soutienne son droit. Il faudra aussi que vous vous adressiez à lui pour la sollicitation de vos appointements; je lui laisserai des lettres les plus pressantes que je pourrai; c'est tout ce que je puis, étant prête à partir et ne devant point retourner ni à Paris ni à Saint-Germain. Mon cher frère, vivez le plus gaiement que vous pourrez : vous êtes dans le plus beau lieu du monde, vous êtes maître de vous; il y en a de plus misérables; mes chagrins me sont moins sensibles que les vôtres. Ne vous croyez point mal à la cour; nous y soutiendrons tout ce qui sera raisonnable; jouissez donc de ce que vous avez en philosophe. Je passerai sûrement par Coignac; vous nous manderez de bonne heure ce que nous aurons à faire; je ne crois pas que vous deviez songer à nous recevoir; mais mandez si vous avez de quoi nous coucher : nous avons nos lits, ainsi il ne nous faut que la place de les mettre.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

LETTRE CXIX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Madame de Montespan, depuis qu'elle était à Maintenon et surtout depuis qu'elle était accouchée, avait eu avec le roi une très-active correspondance, et celui-ci revenait en apparence aussi amoureux que jamais, ayant abandonné madame de Ludres et ses autres amours passagères. Il arriva à Versailles le 31 mai. Madame de Montespan était venue dès la veille. Elle aurait voulu que madame de Maintenon fût déjà partie pour les Pyrénées, mais celle-ci ne voulut s'en aller qu'après que le duc du Maine aurait vu le roi. Elle était très-mécontente de ce renouvellement de passion et le témoignait ouvertement. Le roi fit un tel accueil à madame de Montespan que madame de Sévigné écrivait le 11 juin : « Ah! ma fille, quel triomphe à Versailles! quel orgueil redoublé! quel solide établissement! quelle duchesse de Valentinois! quel ragoût, même par les distractions et par l'absence! quelle reprise de possession! Je fus une heure dans cette chambre; elle étoit au lit parée, coiffée; elle se reposoit pour la *media noche*. Je fis vos compliments; elle répondit des douceurs, des louanges; sa sœur en haut se trouvant en elle-même toute la *gloire de Niquée*, donna des traits de haut en bas sur la pauvre Io (madame de Ludres) et rioit de ce qu'elle avoit l'audace de se plaindre d'elle. Représentez-vous tout ce qu'un orgueil peu généreux peut faire dire dans le triomphe, et vous en approcherez. » (T. V, p. 17).

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

Maintenon, ce 27 mai 1677.

Le roi arrive lundi à Versailles, et nous y allons

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

dimanche, quoique l'on crût être défait de nous[1]. Vous croirez bien, vous qui nous connaissez, que l'on ne s'en défait pas si aisément[2]. Faites tenir mes lettres. Rien n'est si pitoyable que l'aventure de M. de Courpeteau. Quand nous aurons vu le roi, je vous manderai le jour que M. le duc du Maine partira et celui à peu près que je vous verrai.

LETTRE CXX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[3].

A Fontevrault[4], ce 12 juin 1677.

Nous partirons d'ici lundi, nous irons à Poitiers, et tout droit à Coignac, je ne me souviens plus com-

1. Madame de Maintenon avait cru au repentir et aux promesses de madame de Montespan, et elle se voyait jouée. C'est ce qui explique le dépit qu'elle témoigne dans cette lettre laconique. Cependant elle quitta madame de Montespan dans les meilleurs termes d'amitié, et elle lui écrivit souvent pendant son absence; mais on ne trouve aucun témoignage qu'elle ait été en correspondance avec le roi, encore bien qu'on sache que celui-ci lui écrivit au moins une lettre d'amitié.

2. La Beaumelle ajoute :

« Et Maintenon ne fera pas
Ce que le gros duc n'a pu faire.

Jugez combien ce pays-ci m'inspire de gaieté, puisqu'il m'inspire des vers. »

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

4. Madame de Maintenon était partie de Versailles le 8 juin. Elle s'arrêta à Fontevrault pour visiter l'abbesse, sœur de madame de Montespan. C'était une femme très-distinguée et très-savante, qui lisait Homère, traduisait Platon, et avec laquelle elle avait commerce de lettres. Nous pourrons en donner quelques-unes qui sont inédites.

[redacted]

bien il y a de journées; mandez-moi par avance comment vous voulez nous recevoir. Je vous conseille de ne vous en guère embarrasser. Nous avons un grand nombre de domestiques difficiles à contenter; mandez-moi si vous comptez que nous logions au château, c'est-à-dire le prince et moi; si l'hôtellerie est proche pour tout le train; ou s'il ne vaudroit pas mieux que nous y logeassions tous, et vous nous donneriez seulement à dîner le lendemain que je compte d'y séjourner. Enfin instruisez-moi bien de vos intentions; je vous écrirai de tous nos gîtes, afin que vous sachiez le jour et l'heure que nous arriverons; car il ne faut pas manquer de venir au-devant du prince, à une ou deux lieues de Coignac. Le prince et moi avons nos lits; ainsi ne vous embarrassez point sur les meubles. Il y a M. Fagon avec lui, M. Le Ragois qui est son précepteur, un aumônier, six valets de chambre, toutes sortes d'officiers et j'ai trois femmes; je vous conte ces détails pour que vous preniez vos mesures; le prince et moi couchons dans la même chambre. Je crois qu'en voilà assez sur ce sujet; j'ai une grande envie de vous voir.

LETTRE CXXI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Juin 1677.

Je suis bien fâché, madame, d'avoir quitté le roi et vous; je crois que je pleurerai de joie à mon re-

1. Cette lettre est tirée des *OEuvres d'un auteur de sept ans*. Ce

[redacted]

tour. Madame de Fontevrault a été bien aise de me voir; en entrant dans le couvent, je me suis dédit, car je l'ai trouvé fort grand. Ma belle madame, le commencement de ma lettre tiendra lieu de la fin.

LETTRE CXXII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 119; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 65.) Racine le fils l'annote : *m'est très-inconnue*. Je la crois entièrement fausse à cause de la phrase mystérieuse : *Je m'étois toujours bien doutée*, etc., qui se rapporte sans doute à Louis XIV, et que madame de Maintenon n'a pas écrite. D'ailleurs la date n'est pas exacte : le duc du Maine n'arriva à Coignac que le 20 juin.

A MADAME DE COULANGES.

Coignac, 16 juin 1677.

Je n'ai que le temps de vous dire deux mots : je suis aussi charmée d'avoir reçu cette lettre, que fâchée de n'y pouvoir répondre. Je vous remercie de l'avis, j'en profiterai : je m'étois toujours bien doutée de ses sentiments, et je voudrois m'être trompée. Mes compliments

livre a été imprimé par les soins de madame de Maintenon et de Racine. Il a été tiré à sept exemplaires, dont trois ou quatre existent encore : M. le duc de Noailles en possède un dans sa bibliothèque de Maintenon. Il ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, et renferme une dédicace à madame de Montespan, quelques fragmants des *devoirs* du duc du Maine, plusieurs lettres de lui, etc. Nous donnerons quelques-unes de ces lettres d'enfant pour qu'on ait une idée de l'esprit du duc du Maine et de l'éducation qu'il recevait de madame de Maintenon.

[redacted]

à M. de Coulanges, et puis à l'abbé, et puis à l'abbesse. Je serai toujours, etc.

LETTRE CXXIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, pleine de tristesse vague, témoigne que madame de Maintenon savait ce qui se passait à la cour. Or, voici où en étaient « les gens qui la retenaient avec douceur et amitié : »

« *Quanto* et son ami, écrit madame de Sévigné (2 juillet 1677) sont plus longtemps et plus vivement ensemble qu'ils n'ont jamais été : l'empressement des premières années s'y retrouve, et toutes les contraintes sont bannies, pour mettre une bride sur le cou qui persuade qu'on n'a jamais vu d'empire si bien établi. » — Et le 30 juillet : « Madame de Montespan étoit l'autre jour toute couverte de diamants : on ne pouvoit soutenir l'éclat d'une si brillante divinité. L'attachement paraît plus fort qu'il n'a jamais été : ils en sont aux regards. Il ne s'est jamais vu d'amour reprendre terre comme celui-là. »

Madame de Maintenon en fut découragée. Elle sembla abandonner ses projets de conversion sur Louis XIV, et elle reprit ses projets de retraite.

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Baréges, ce 30 juillet 1677.

Nous avons reçu votre solide et agréable livre ; je crois que vous êtes l'homme du monde qui avez fait les plus jolis présents à M. le duc du Maine, et Dieu veuille qu'il profite du dernier et qu'il n'aille pas à

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

la messe par grandeur et par coutume qui sont les raisons qui les y fait mener tous les jours si régulièrement. J'ai bien de l'impatience d'apprendre que vous fassiez votre voyage heureusement; car il est long pour un homme comme vous, et quelque éloignée que soit la fin de mes projets, je ne puis m'empêcher de vous regarder avec un grand intérêt.

Quand j'ai été mal à la cour, on me conseilloit de ne m'en point séparer en cet état-là, et à cette heure que j'y suis bien, je ne sais par où me prendre pour m'arracher des gens qui me retiennent avec douceur et amitié. Ces chaînes-là sont pour moi plus difficiles à rompre que si on l'exigeoit par violence. Mes affaires sont dans un état très-incommode, et il ne me paroît pas que l'on songe à les accommoder; toutes ces considérations m'agitent, mais elles ne me font point changer, et il m'est impossible de sacrifier pour toute ma vie, ma liberté, ma santé et mon salut; je vous parle sincèrement; cependant il n'en est pas temps présentement.

Je crois que M. Le Ragois vous mande des nouvelles de notre prince; pour moi je veux vous en dire des siennes; plus je le vois, plus je suis satisfaite du présent que vous nous avez fait : c'est le plus honnête et le meilleur homme du monde. Je ne crois rien de meilleur pour cet enfant que de l'avoir auprès de lui, et il est impossible qu'il ne profite pas de ses bonnes et droites maximes; je ne l'avois jamais tant vu que je l'ai fait dans le voyage et je l'en estime beaucoup plus.

Adieu, jusqu'à la fin d'octobre.

[redacted]

LETTRE CXXIV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre précédente est la seule que nous ayons datée de Baréges. La Beaumelle y ajoute (édit. de Nancy, t. 1, p. 120; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 65), une lettre qu'il prétend écrite à madame de Montespan et qu'il a fabriquée avec une anecdote trouvée dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr.* Aussi Racine le fils l'annote ainsi : *Le mot du prince est vrai, mais la lettre est fausse.* Voici d'abord l'anecdote des Dames de Saint-Cyr :

« Madame de Maintenon le reprenant un jour d'être haut et fier, elle lui dit : « Voyez le roi, personne à la cour n'est si poli que lui; il n'est point pointilleux comme vous. » « Ah ! dit le jeune prince, c'est qu'il est sûr de son rang, et je ne le suis pas du mien. » Voici maintenant la lettre que La Beaumelle a composée avec cette anecdote :

A MADAME DE MONTESPAN.

Baréges, samedi 1677.

Madame, je n'ai rien à ajouter au détail de M. Fagon. Le prince mérite bien que vous lui écriviez un billet : il assure que vos lettres sont aussi belles que vos yeux. Que je vous conte une réponse qui m'a fait plaisir, parce qu'elle m'a paru au-dessus de son âge : je le reprenois hier de quelques manières hautes : et je lui dis que le roi avoit plus de politesse que lui : « Cela lui est bien aisé, me répondit-il; il est si sûr de son rang ! et moi, j'ignore le mien. » Voilà comme il parlè quand il parle de lui-même [1]. Madame Dufresnoy m'écrit les choses les plus gracieuses. Je vous en re-

1. Dans l'édit. de Nancy, il y a : « Il dit cela d'un ton si ferme et si affligé que je ne pus retenir un soupir. »

[redacted]

mercie très-humblement[1], madame; et l'on ne peut être avec plus de reconnaissance et de respect, etc.[2].

LETTRE CXXV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[3].

A Bagnères[4], ce 22 août 1677.

Le prince est en bonne santé et moi aussi, il a fait plus de la moitié de ses remèdes, et j'espère qu'il s'en trouvera bien. Il n'a pas moins d'envie que vous de repasser à Coignac, et je crois que je me brouillerois avec lui et toute sa maison, si je donnois la préférence à Pons; je crois que je ne puis prendre une meilleure route que d'aller coucher de Blaye à Jonsac, si M. de Miossens veut bien nous y venir recevoir. Je suis bien aise que vous soyez content de ce que le roi a fait sur l'affaire que vous aviez avec madame de Guise. Je vous ai répondu sur mademoiselle de Floigny. Ayez les parentes que je vous ai demandées, madame de Miossens et rien de

1. Madame Dufresnoy était la femme du premier commis de Louvois et la maîtresse de ce ministre. Comment madame de Maintenon pouvait-elle remercier *humblement* madame de Montespan des choses gracieuses dites par cette dame? Il ne paraît pas qu'elle ait jamais eu la moindre relation avec elle, et pourtant nous verrons souvent son nom dans les lettres apocryphes de La Beaumelle.

2. Madame de Maintenon n'avait pas ces manières humbles et respectueuses avec madame de Montespan; on pourrait même dire : au contraire.

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

4. Les eaux de Baréges étant nuisibles au duc du Maine, on le mena à Bagnères.

[redacted]

plus ; ne nous faites nulle cérémonie ; faites semblant d'ignorer notre arrivée, nous serons avec vous le même temps que l'autre fois.

Je vous prie de faire tenir les lettres que je vous adresse. J'ai écrit à M. Viette de solliciter vos appointements, et de s'adresser à madame Colbert afin qu'elle lui facilite des audiences de son mari[1].

Je parlerai des affaires de Saint-Lazare dès que je serai à la cour.

Ce 28...

Depuis que j'ai écrit cette lettre que j'avois faite par provision, je me suis trouvé mal : ce ne sera rien, n'en soyez point en peine.

LETTRE CXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

De Bagnères, ce 4 septembre 1677.

Je vous réponds par un secrétaire comme vous m'avez écrit, et quoique je croie être bien moins malade que vous, j'ai la tête si foible que M. Fagon me défend d'écrire. Il n'importe de quelle façon M. Colbert vous paye, pourvu que vous soyez payé[3], et ce qu'il a répondu à M. Viette me paroît fort rai-

1. Voici comment La Beaumelle transforme cette phrase : « Pour avoir les audiences de M. Colbert, il faut s'adresser à sa femme : c'est elle qui les accorde ; mais c'est bien lui qui les donne. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conchès.

3. La Beaumelle ajoute : « On n'y regarde pas de si près avec un contrôleur général des finances. »

[redacted]

sonnable. Quand je serai à la cour, je tâcherai de faire ce que vous désirez. On doit vous adresser une caisse pour moi que je vous prie de garder sans que personne y touche. Je serai fort aise de trouver à Coignac toutes les personnes que je vous ai nommées, et surtout n'oubliez pas Poignette. Vous êtes plus gascon que tout ce que nous voyons ici de nous dire que vous fûtes surpris quand nous passâmes chez vous; je ne vous prie point de n'en point faire davantage, car je vous en défie; il m'est impossible d'y être plus d'un jour. Le prince meurt d'envie de vous voir, et toute sa suite se prépare avec un grand plaisir à boire de votre vin.

Adieu, mon très-cher frère, je suis fort en peine de votre santé; il me semble que tous les maux ne sont rien quand on n'a pas la fièvre.

Nous serons, je crois chez vous, le 24 de ce mois, vous serez averti des changements qui peuvent arriver [1].

LETTRE CXXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

A Bagnères, ce 7 septembre 1677.

J'ai appris par l'abbé Testu que vous étiez de retour de votre voyage; il me semble que j'aurois dû l'apprendre par vous et savoir des nouvelles de votre

1. Cela ne fut pas exécuté à cause de la mauvaise santé du duc du Maine. — La dernière phrase est de la main de madame de Maintenon.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

santé à laquelle je prends toujours le même intérêt. Nous voici sur le point de repartir, si M. le duc du Maine ne nous donne pas de nouvelles frayeurs. Vous savez qu'il tomba malade dès Amboise; il le fut encore ici et dès qu'il eut commencé à se baigner à Baréges, la fièvre quarte le prit dont il a eu quatorze accès; cela joint au peu d'effet des bains et à l'ennui du lieu ne me donnoit pas peu de chagrin. Nous sommes revenus ici où nous l'avons baigné longtemps sans en avoir de succès; enfin mes douleurs ont fini et je l'ai vu considérablement fortifié. J'en ai senti la joie deux jours, le troisième la fièvre quarte l'a repris, il n'en eut que deux accès; c'était le jour du troisième; et comme je goûtois le plaisir de le voir passé sans fièvre, nous nous aperçûmes que son mal au derrière se renouveloit. Me voici donc à envisager sa mort; car s'il est dans l'état où l'on le croit, il est presque impossible de le sauver; pour comble de désespoir, c'est la plus jolie créature du monde, et qui surprend vingt fois le jour par son esprit. Ces agitations ne sont pas les seules que je souffre : on me tourmente du côté de la cour par des éclaircissements continuels; notre duchesse[1] me persécute pour y demeurer; je meurs d'envie d'en sortir; mais je voudrois n'y être point brouillée; cela est difficile à accommoder, et je passe ma vie dans des troubles qui m'ôtent tous les plaisirs du monde, et la paix qu'il faudroit pour servir Dieu.

Voilà à peu près l'état où je suis, assez indifférente

1. La duchesse de Richelieu.

[redacted]

sur les événements; je crois que notre duchesse vous en entretiendra; je voudrois que vous puissiez tomber d'accord de quelque chose de positif.

Pour nouvelles du domestique, l'aumônier est fort malade, Ponta fait beaucoup de sottises et Marotte est fort malade. Ma conscience est au même état que vous l'avez toujours connue; mais je me sens souvent de grandes envies de servir Dieu, et de me préparer à bien mourir.

LETTRE CXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Baréges, 1677.

Je vous aime passionnément; je m'en vais vous dire des nouvelles de la maison. Je suis fort content de Ferrarois, et de même de M. Le Ragois; de madame de Maintenon au superlatif; nous sommes tous deux inquiets de votre retour.

LETTRE CXXIX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[2].

Baréges, 1677.

J'ai été fort aise, ma belle madame, quand j'ai vu que vous vous souveniez de votre petit mignon.

1. On trouve dans les *OEuvres d'un auteur de sept ans* des lettres du duc du Maine pendant son séjour à Baréges. Je vais en donner quelques-unes. Elles ne portent pas d'autre date que : *Baréges*, 1677.

2. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

Vous savez le goût que j'ai pour avoir des lettres, et je suis ravi d'en avoir une de votre belle main et toute pleine de caresses. Je m'en vais écrire au petit de Rochefort[1], mais j'ai commencé par vous, parce que mon cœur me dit beaucoup de choses pour vous. Je vous prie, madame, d'empêcher que le roi n'oublie le mignon.

LETTRE CXXX

LE DUC DU MAINE AU ROI[2].

Baréges, 1677.

J'ai été jaloux, Sire, de la lettre que vous avez fait l'honneur d'écrire à madame de Maintenon[3], car je suis si tendre aux marques de votre amitié, que je ne puis souffrir que vous en donniez à d'autres. Ce que la belle madame me mande m'excitera encore à soutenir la réputation que je me flatte d'avoir, n'ayant rien de plus précieux au monde que de plaire à Votre Majesté.

LETTRE CXXXI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[4].

Baréges, 1677.

J'ai reçu une lettre du roi dont j'ai été transporté de joie, elle est la plus obligeante du monde. Je ne

1. Fils de la maréchale de Rochefort.
2. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*
3. Il est douteux qu'il y ait eu une correspondance aussi active entre le roi et madame de Maintenon que pendant le voyage de 1675.
4. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

ferai pas comme vous, quand à Maintenon, vous en brûlâtes une de lui[1]; bien éloigné de cela, je la garderai toute ma vie, et je me trouve bien glorieux d'avoir une lettre de Sa Majesté dans ma cassette. Adieu, madame, je vous aime passionnément.

LETTRE CXXXII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[2].

Baréges, 1677.

Quoique le roi m'ait fait l'honneur de m'écrire, madame, je n'aurois pas laissé de lire votre lettre avec un fort grand plaisir. Je tâcherai d'augmenter la joie que vous avez sur ce qu'on vous mande de moi; et ce que vous m'écrivez m'encourage à bien faire, ne désirant rien si ardemment, madame, que d'être dans vos bonnes grâces. Au reste, je vous remercie très-humblement, ma belle madame, de la bonté que vous avez pour ma nourrice, je vous prie de la continuer, c'est une femme que j'aime fort. Madame de Maintenon m'a dit que vous l'avez menée à Fontainebleau, j'en suis bien aise, et je vous prie de ne la pas abandonner. J'ai encore une prière à vous faire, qui est qu'on ne me mette plus de jupes, j'en marche mieux, et je vous le demande, ma belle madame.

1. Voir la page 335.
2. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

LETTRE CXXXIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Baréges, 1677.

Je m'en vais écrire toutes les nouvelles du logis pour vous divertir, madame, et j'écrirai bien mieux quand je penserai que c'est pour vous. Madame de Maintenon passe tous les jours à filer, et si on la laissoit faire, elle y passeroit les nuits, ou à écrire. Elle travaille tous les jours pour mon esprit, elle espère bien d'en venir à bout, et le mignon aussi, qui fera ce qu'il pourra pour en avoir, mourant d'envie de plaire au roi et à vous. J'ai lu en venant la vie de César, celle d'Alexandre à Baréges, et je commençai hier celle de Pompée. Madame de Maintenon eut hier la migraine, et ne se leva que pour la messe. M. Le Ragois prend des eaux; elles ne passoient pas bien le premier jour, il en est content présentement. M. Fagon m'échauda hier au petit bain, j'espère qu'il sera plus modéré une autre fois, et que je n'y crierai pas tant. Je me baigne dans le bain les jours qu'il fait frais, et dans ma chambre, quand il fait chaud. La tartuferie de l'aumônier continue, et il vous divertira à son retour. Lutin est fort paresseux, et mal avec madame de Maintenon. Je suis fort content de Maraine; Valentin et des Aubiers sont fort assidus. J'ai donné mon amitié à Ance, parce qu'il a l'honneur d'avoir la vôtre. Clément est bien avec moi. Marotte

1. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

est une bonne fille et sert fort bien. Henaut est complaisante pour toutes les bagatelles que je veux. La Couture n'aime pas à me prêter les hardes de madame de Maintenon, quand je veux me déguiser en fille. J'ai reçu la lettre que vous écrivez au cher petit mignon, j'en ai été ravi, madame, et je ferai de mon mieux pour vous obéir.

LETTRE CXXXIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Baréges, 1677.

Ma belle madame, je suis transporté de joie, de ce que vous m'avez mandé dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le voyage; je vous supplie très-humblement de me mander quel jour il faut que je parte pour aller trouver la cour; je ne vous parlerai que de cela aujourd'hui, parce que cela me tient si fort au cœur que je trouve assez de pensées pour m'étendre.

LETTRE CXXXV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[2].

Baréges, 1677.

Ma belle madame, je ne cesse pas de penser au voyage; si vous saviez l'envie que j'ai de vous aller

1. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*
2. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

trouver, vous ne pourriez vous empêcher d'envoyer chercher votre petit mignon; car vous avez tant de complaisance pour moi, que je m'adresse à vous pour tout ce que je veux. Adieu, ma belle madame, je vous aime de tout mon cœur.

LETTRE CXXXVI

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Baréges, 1677.

Vous croyez bien, madame, que je serai dans une joie inconcevable en vous revoyant. Je vous demande pardon, madame, de vous écrire une lettre si courte, mais le chaud m'a tellement épuisé, que je n'en puis plus; il me reste pourtant encore assez de force pour vous supplier très-humblement, madame, de dire au roi que je suis le plus soumis de tous ses serviteurs.

LETTRE CXXXVII

MADAME DE MAINTENON A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

Baréges, 12 septembre 1677.

Nous allons mardi coucher à Tarbes, mercredi à Vic, jeudi à Aire, vendredi à Roquefort, samedi à Captioux, dimanche à Langon, et lundi 20 de ce mois à Bordeaux; nous y demeurerons le 21; nous

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

irons coucher à Blaye le 22, à Jonsac le 23, et à Coignac le 24 ; nous y séjournerons le 25 et en partirons le 26, ce seront des jours maigres ; il faudra que le prince mange à sa petite table tout seul en viande ; avertissez madame de Miossens pour qu'elle ne nous abandonne pas à Jonsac. Vous ne devriez pas venir plus loin au-devant de nous qu'à Jonsac ; car je ne puis vous voir à Bordeaux, où vous mourriez d'ennui.

Adieu, préparez-vous à nous donner quatre repas, trois maigres et un gras, et avertissez mes cousines ; je me porte fort bien, je vous en souhaite autant[1].

LETTRE CXXXVIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[2].

A Risque, ce 16 de septembre 1677.

Je partis de Baréges mardi, madame, pour aller coucher à Tarbes, et je vais aujourd'hui à Aire. Ma joie sera accomplie en vous voyant, madame ; mais j'en ai déjà un commencement. Je suis l'homme du monde qui vous aime le plus.

1. On ne trouve plus de lettres de madame de Maintenon jusqu'à son retour à Paris, le 10 ou le 12 octobre. D'ailleurs le voyage n'avait pas réussi ; car madame de Sévigné écrit le 15 octobre : « La santé de M. le duc du Maine apparemment n'est pas bonne : il est à Versailles où personne du monde ne l'a vu : on dit qu'il est plus boiteux qu'il n'était. » (T. V, p. 362 de l'édit. Hachette.)
2. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

LETTRE CXXXIX[1]

LE DUC DU MAINE A MADEMOISELLE DE VILLETTE[2].

A Coignac, ce 27 décembre[3] 1677.

Je n'oublierai jamais, mademoiselle, la marque d'amitié que vous m'avez donnée en partant de Coignac, et je vous pardonne le mal que m'a fait votre modestie. Je vous enverrai mon portrait, afin que vous ayez toujours votre amant devant les yeux.

LETTRE CXL

MADAME DE MAINTENON A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[4].

Ce 18 octobre 1677.

Je me suis presque toujours trouvée mal depuis que je suis ici, ce qui m'a empêché d'aller voir mademoiselle de Floigny qui m'a envoyé faire des compliments; il m'en revient beaucoup de bien. Je m'informe si les cent mille francs sont effectifs; j'ai mis M. de Mesmes dans l'affaïre Viette : nous verrons leurs réponses. J'ai bien envie de faire faire les noces à Maintenon si vous ne venez point cet hiver à Paris,

1. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*

2. Elle avait six ans. C'est la charmante enfant qui devint madame de Caylus. Le duc du Maine l'avait vue à Coignac.

3. L'enfant a mis décembre par erreur, c'est septembre.

4. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre, dans la collection de La Beaumelle, est presque entièrement méconnaissable. Elle commence ainsi :

« Point de santé depuis que je suis arrivée à l'inique cour. Je n'ai pu voir mademoiselle de Floigny, etc. »

[redacted]

vous épargneriez les dix mille francs que l'on veut vous prêter et ce seroit quelque chose.

Je donnerai votre mémoire à M. de Louvois.

Je parlerai à M. Colbert pour que vos appointements vous soient payés à Coignac.

J'ai reçu la lettre et le mémoire de M. de Courpeteau; j'en ferai le meilleur usage qu'il me sera possible.

Je vous prie de dire à madame la comtesse de Miossens que rien n'approche de son honnêteté de m'écrire sur la mort de feue madame la maréchale d'Albret [1], pouvant en cette occasion attendre ma lettre que je lui devois; il est vrai que j'en ai été fort surprise et fort touchée.

J'écris à M. de Meuns, jugez par là de l'intérêt que je prends à l'affaire de M. de Lalaigne; je me sens toute rattendrie pour mes parents, et si vous vous mariez, je me vais abandonner au plaisir de la famille. J'ai déjà fait porter des berceaux à Maintenon à votre intention.

Adieu, mon cher frère.

LETTRE CXLI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [2].

A Versailles, ce 25 octobre 1677.

Vous m'avez fait un grand plaisir de me conserver ce que vous m'aviez donné le jour de Saint-François;

1. Madame la maréchale d'Albret survécut à peine un an à son mari.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

je m'étois flattée que je n'y perdrois rien, et je suis ravie de ne m'être pas trompée. Je ne l'ai pas été non plus sur la douleur que vous me témoignez de madame la maréchale d'Albret; j'avois bien cru que vous y seriez sensible, et quoiqu'à mon grand regret je ne connoisse pas les liaisons que fait la charité, j'en ai une idée qui me persuade qu'elles ne sont jamais moins tendres que les autres, quoiqu'elles soient plus soumises à l'ordre de Dieu. J'ai eu bien du déplaisir de la mort de cette femme-là; vous savez qu'elle avait pour moi ce qu'elle était capable d'avoir de meilleur[1]; je l'avais vue à Coignac dans une parfaite santé et bien pleine de longs projets : Dieu lui fasse miséricorde!

Je serai ravie de vous voir, et il me semble que vous nous devez au moins une visite, quand nous arrivons et quand nous partons; ne perdez pas cette bonne coutume et venez de façon que vous arriviez de bonne heure afin que j'aie le temps de causer avec vous. Je suis dans une assez grande langueur, je me repose souvent, et je suis si peu dissipée en desseins, et en visites, que me renfermant entre le roi et madame de Montespan et M. le duc du Maine[2], j'ai du

1. « Madame la maréchale d'Albret était une femme de mérite sans esprit; mais madame de Maintenon, dont le bon sens ne s'égara jamais, crut qu'il valoit mieux s'ennuyer avec de telles femmes que se divertir avec d'autres. » (*Souvenirs* de madame de Caylus, p. 61.)

2. Madame de Sévigné écrit le 15 octobre :

« Madame de Montespan alla l'autre jour coucher à Maintenon, croyant n'aller, ce dit-on, qu'à la moitié du chemin au-devant de madame de Maintenon. Le roi monta en carrosse à minuit pour

[redacted]

temps pour mon repos. Dieu connaît le fond de mon âme, et j'espère qu'il rompra mes chaînes, s'il est nécessaire pour mon salut[1]; je vous supplie de le lui demander pour moi et de croire que je ne change point sur l'estime et l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE CXLII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 26 octobre 1677.

Je viens de recevoir une lettre de vous du 13 de ce mois; il faut que l'on me l'ait gardée longtemps. Je suis bien aise que M. de Meuns serve M. de Lalaigne; je lui en ai écrit. Vous ne paraissez avoir aucun naturel pour tous vos parents, je vous avoue que je ne suis pas de même, et que j'ai beaucoup de tendresse pour eux. Ils ont leurs défauts comme chacun a les siens; mais ils ont de l'esprit et de l'honnêteté. Vous auriez grand tort de rompre avec eux; outre qu'il ne faut jamais rompre avec personne, il y a des temps où il est nécessaire de vivre en famille. Pour moi, je m'accommoderois bien de tous ceux qui nous sont les plus proches.

aller au-devant d'elle; il reçut un courrier qui lui apprit qu'elle était à Maintenon; le lendemain elle revint; on a pris tout cela pour une bouderie comme il en arrive souvent. » (T. V, p. 363.)

1. Madame de Maintenon était revenue des Pyrénées avec les mêmes pensées qu'avant son départ, c'est-à-dire avec du découragement et l'envie de la retraite. L'abbé Gobelin continuait à lui conseiller de demeurer à la cour.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

M. de Louvois a répondu aux trois articles de votre lettre : qu'il fera payer ce que vous demandez, qu'il y a encore un an pour attendre l'affaire de Saint-Lazare, et que celle des ports de lettres ne vaut pas la peine de faire crier tous les commis. Je presserai M. Colbert pour vos appointements et tâcherai d'obtenir que vous soyez payé à l'avenir dans la province. Voilà vos commissions expédiées; venons à une plus importante.

Vous m'avez surpris fort agréablement en me parlant modestement de mademoiselle de Floigny; je l'ai trouvé fort belle et fort aimable ; mais je ne sais pas pourquoi vous me traitez cette négociation comme une chose à faire quand j'apprends que vous vous aimez tous deux; que vous êtes content sur toutes les conditions, et qu'il n'y a plus qu'à signer le contrat et aller à l'église. Vous lui parlez de vos enfants, vous lui faites le plan de vos noces, et il me paroît qu'elle veut tout ce que l'on voudra [1]; c'est donc à vous à prendre votre résolution et voir si vous la voulez. Il est constant que son bien vaut cent mille francs et plusieurs m'ont dit quarante mille écus; on m'assure qu'il n'y a rien à redire à sa conduite; vous devez connoître son humeur ; ordonnez donc ce que vous voulez. Je vous ai offert de faire la noce à Maintenon, cela dépendra de vous. Elle s'en va mardi à Floigny avec

1. La Beaumelle transforme tout cela ainsi : « Vous lui parlez de vos amours, des enfants que vous aurez d'elle, vous lui faites voir le plan de vos noces. Elle répond à tout : Que votre volonté soit faite ! etc. »

[redacted]

M. Quelin; ils y seront quinze jours; je comptois d'aller le 15 de décembre à Maintenon ou plus tôt, si vous le voulez; que vous y arriveriez le 17; que M. et madame Quelin et mademoiselle de Floigny y viendroient le 19 ou le 20; que l'on vous fianceroit le 21; marié le 22 à Chartres; remercier Dieu le 23; que M. et madame Quelin s'en retourneroient à Paris le 24, que nous demeurerions en famille les 25, 26 et 27, que vous partiriez le 28 pour Coignac, et moi le même jour pour revenir à Saint-Germain. Voilà mon projet, voyez s'il vous accommode; il vous sauveroit de la dépense; vous viendriez avec votre carrosse et vos laquais, un valet de chambre à cheval, et vous mettriez madame votre femme avec vous pour vous en retourner. Il ne vous faudroit de magnificence ni à l'un ni à l'autre, et l'hiver qui vient, nous prendrions une maison ensemble, et vous la meubleriez selon vos facultés. Tout cela en cas de noces; c'est à vous à les conclure, c'est pour vous; je ne la connois pas, vous la connoissez; ainsi par toutes sortes d'endroits, c'est à vous à décider. Je m'en suis fort informée, on ne m'en dit que du bien; elle a les manières bourgeoises, mais sa personne est aimable, et si elle a de la vertu et de la bonté, je vous trouverai heureux. Ou elle se croit un mauvais parti, ou elle vous aime passionnément, car elle souhaite ardemment cette noce-là, et ne s'en cache pas. Si vous la voulez, écrivez-lui tous vos desseins sincèrement. Je crois qu'il vous sera très-utile de la transporter à Coignac, non-seulement pour la dépense, mais pour lui ôter le goût et l'air

[redacted]

de l'Isle[1]; elle deviendra grosse et, l'hiver qui vient, aura oublié la moitié de ses connoissances. Cela me paroît bon à tout; si d'ailleurs vous la voulez, c'est une affaire à conclure promptement, elle est publique, et ainsi si on la veut, il faut la prendre plus tôt que plus tard. Ne vous tenez pas à votre style laconique, il faut s'expliquer nettement et amplement, car il y a loin d'ici à Coignac, et il vaut mieux écrire quelque chose d'inutile que de manquer à ce qui seroit nécessaire. Elle m'a dit que vous aviez perdu au jeu l'hiver passé douze ou quatorze mille francs; j'espère que vous ne jouerez plus si vous l'épousez, et je vous crois trop honnête homme pour vouloir vous marier dans le dessein de mettre une femme et des enfants à l'hôpital. Vous avez de l'argent comptant, et je le sais, quelque soin que vous ayez pris de me le cacher; mais il ne peut durer à la vie que vous faites, et pour moi, je ne me trouve pas d'humeur à m'incommoder pour vous faire au bout de l'an un présent de deux cents pistoles pour vous aider à vivre, quand je me souviendrai que, tandis que je m'épargnois le nécessaire pour meubler ma maison, vous jouiez mille pistoles, et dépensiez en un mois plus que je ne fais en un an. Au nom de Dieu, réglez-vous, et établissez de quoi passer votre vieillesse tranquillement; je vous le dis sans autre intérêt que le vôtre. Répondez-moi bien positivement sur ce mariage; il faudroit avoir la justice que, ne pouvant assurer le douaire, que vous la laissassiez maîtresse de son

1. De l'île Saint-Louis, c'est-à-dire, l'air parisien ou bourgeois.

[redacted]

bien. Il est vraisemblable que vous serez son maître, mais ainsi vous feriez une honnêteté qui ne vous coûteroit guère. C'est mon avis; si vous ne le suivez pas, nous n'en serons pas plus mal ensemble.

Adieu. Après tous ces discours de mère, croyez que j'en ai la tendresse, et que vous le verrez par toutes les actions de ma vie.

Je compte d'avoir à vos noces M. et madame Quelin, M. de Mongayac, si vous le voulez, madame de Saint-Bazile, mademoiselle Gommeau, M. et madame de Montchevreuil et Des Rolines; voilà de quoi emplir Maintenon.

Adieu, mon cher frère; je serai trop heureuse si votre famille se tourne agréablement pour moi, car je deviens si malsaine que je ne puis plus espérer d'autres plaisirs.

J'ai eu bien de la joie de ce que M. Le Tellier est chancelier[1], écrivez un compliment à M. de Louvois.

Si vous vous mariez, faites cette action-là si importante pour de bons motifs : ayez une forte résolution de faire votre salut et ne résistez pas aux mouvements que Dieu vous en donne : il vous bénira dans toute la suite, si vous commencez bien.

1. Michel Le Tellier, né en 1603, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre; il avait cédé en 1666 la survivance de sa charge à son fils, Louvois. Il fut nommé chancelier et garde des sceaux le 25 octobre 1677 et mourut en 1685.

[redacted]

LETTRE CXLIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 29 octobre 1677.

Je vous ai écrit une si grande lettre sur votre mariage, que je ne crois pas avoir à vous rien dire de nouveau, quoique je sois dans un très-grand embarras de le voir fait du côté de mademoiselle de Floigny, et que vous m'en écriviez avec une froideur et une indifférence qui me fasse craindre que vous ne refusiez cette fille à la vue de tout le monde; car c'est une chose publique. Je l'ai vue, elle m'a pressée de voir M. Quelin; je le dois voir demain; madame de Montespan veut la voir; et il n'y a plus qu'à conclure ou à rompre; on m'assure de tous les côtés que les cent mille francs sont réels et il ne me revient que du bien de sa personne. Madame de Montespan dit que votre froideur est affectée, que vous me craignez si fort que vous n'osez m'avouer les pas que vous avez faits avec elle, mais que vous serez ravi quand vous verrez l'affaire assurée. Je ne sais, en cas que cela soit vrai, par où je m'attire cette crainte : car je ne désire là-dessus que votre satisfaction[2], et si j'avois une créature avec cent mille écus que vous refusassiez, croyant être plus heureux avec mademoiselle de Floigny, j'y donnerois mon

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. La Beaumelle ajoute : « Je vous destine mon bien. Et je vous laisse le maître. On n'est point terrible avec ces procédés-là Si j'avois dans ma manche une fille, etc. »

[redacted]

consentement sans peine, ne voulant que votre bonheur et votre salut que je crois plus facile à faire avec une femme aimable qu'avec une qui vous réduiroit à en chercher d'autres.

Quand cette amie[1] voudroit vous prêter dix *mille* francs, il seroit de mauvais sens de les accepter, et je crois pour plus d'une raison que vous ne sauriez mieux faire que de vous marier à Maintenon, et vous en aller ensuite à Coignac. Je suis ravie que M. de Saint-Eugène soit de vos amis; je l'estime au dernier point et madame sa femme aussi; M. de Roquelaure m'a mandé qu'il lui avoit fait un plaisir à ma considération, je l'en ai remercié et recommandé de continuer. J'ai tant de gens à pousser dans la marine que je n'ose parler pour leurs enfants à M. de Seignelay; mais votre M. de Meuns peut faire ce que vous désirez, et s'il répond à la lettre que je lui ai écrite pour M. de Lalaigne, je lui écrirai pour le prier de servir ces deux enfants-là. Je m'en vais écrire à M. de Saint-Eugène, et je souhaite de tout mon cœur que tout ce que ces gens-là ont pour moi se répande sur vous.

Adieu, expliquez-moi vos intentions sur tout, et croyez que je ne négligerai jamais aucune occasion de vous faire plaisir.

1. Je ne sais de quelle amie madame de Maintenon veut parler.

[redacted]

LETTRE CXLIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

Ce 3 novembre 1677.

M. Quelin est allé à la campagne, et mademoiselle de Floigny est demeurée; j'ai fait entrer M. Viette dans ses affaires. Voilà le mémoire qu'il m'en a apporté ce matin; il prétend que son bien ne vaut que ce que vous y verrez; elle prétend qu'il vaut davantage; c'est à vous à voir ce que vous voulez, et à quel point vous plaît la personne. Pour moi, je voudrai toujours tout ce qui vous sera agréable, ne désirant rien là-dessus que votre bonheur; voyez et décidez promptement, car cette affaire est si publique que l'on ne sauroit trop tôt la rompre, ou la conclure; ne me demandez pas mon avis, car je ne vous le donnerai pas. La demoiselle me paroît vous aimer; on ne m'en dit que du bien; son procédé est franc et honnête; elle n'est pas riche; c'est à vous à prendre votre résolution.

LETTRE CXLV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [2].

Ce mardi au soir 3 novembre 1677.

Vous ne m'avez point écrit aujourd'hui comme vous me l'aviez promis, et comme il auroit été néces-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

saire; mademoiselle de Floigny me mande que vous rompez votre mariage, sur ce que vous voulez qu'elle vous donne tout son bien; cela seroit très-injuste; prenez un autre prétexte, et surtout finissez cette affaire avec honnêteté. Rien n'est si aisé, et M. Quelin vous en fournira tous les moyens; cette fille peut[1]... vous déplaire, mais son procédé a été si obligeant pour moi que je serois au désespoir de lui nuire[2].

LETTRE CXLVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[3].

A Versailles, ce 24 novembre.

La manière dont vous m'écrivez sur les intérêts de MM. de Cognac est si pressante que je n'ai pas cessé d'importuner M. de Louvois jusqu'à ce qu'il m'ait promis d'ôter la compagnie de cavalerie; j'espère que l'on en sera bientôt défait. Faites mes compliments, je vous prie, à M. le maire, et assurez-les tous que je serai toujours leur solliciteuse.

Adieu, je suis toute à vous.

1. Trois mots rayés et illisibles.

2. Le projet de mariage avec mademoiselle de Floigny traîna encore pendant deux mois, et à la fin fut rompu. Madame de Sévigné écrit le 22 décembre : « Voici les mariages : mademoiselle Hocquard se marie avec M. le frère de madame de Maintenon. » — Était-ce un nouveau projet pour d'Aubigné?

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

LETTRE CXLVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 9 décembre 1677.

Je croyois depuis huit jours le mariage de mon frère tout à tout assuré, mais je viens d'apprendre que M. Quelin a plus d'une proposition à me faire que je suis très-résolue de ne pas accepter; ainsi je ne sais quel en sera le succès; cependant j'ai peine à croire que l'affaire se rompe, car ils me paroissent avoir grande envie l'un de l'autre; il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu. Je voudrois avoir une aussi profonde indifférence sur tout le reste des choses du monde que je l'ai sur celle-là. Notre prince recevra fort agréablement les étrennes que vous lui destinez; je vous conseille d'y mettre peu d'argent : car c'est le perdre que d'en envoyer ici. Priez Dieu pour moi, puisqu'il ne permet pas que vous fassiez davantage, et croyez, s'il vous plaît, que je conserve toute l'estime que vous méritez et toute la reconnaissance de la sincère et solide amitié que vous me témoignez.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

[redacted]

TABLE

DU TOME PREMIER

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE Mme DE MAINTENON

PREMIÈRE PARTIE

(1635-1669)

Depuis la naissance de Françoise d'Aubigné jusqu'à l'époque où elle élève les enfants naturels de Louis XIV.

[redacted]

DEUXIÈME PARTIE

(1669-1684)

Depuis l'époque où Mme de Maintenon élève les enfants naturels du roi jusqu'à son mariage avec Louis XIV.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

II



[redacted]

[redacted]

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

MME DE MAINTENON

II

[redacted]

ŒUVRES DE Mme DE MAINTENON

Publiées pour la première fois, dans la *Bibliothèque-Charpentier*, d'après les textes originaux ou copies authentiques, avec un commentaire et des notes, par M. Théophile Lavallée.

Ces Œuvres se vendent séparément comme suit :

LETTRES ET ENTRETIENS sur l'Éducation des filles. . . . . . . 2 vol.
LETTRES HISTORIQUES ET ÉDIFIANTES adressées aux Dames de Saint-Cyr. . . . . 2 vol.
CONSEILS AUX DEMOISELLES qui entrent dans le monde. . . . 2 vol.

Sous presse :

MÉMOIRES SUR MADAME DE MAINTENON, contenant : 1° *Souvenirs de madame de Caylus*; 2° *Mémoires inédits de mademoiselle d'Aumale*; 3° *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*. . . . 2 vol.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE MADAME

DE MAINTENON

Publiée pour la première fois

SUR LES AUTOGRAPHES ET LES MANUSCRITS AUTHENTIQUES
AVEC DES NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

PRÉCÉDÉE D'UNE

ÉTUDE SUR LES LETTRES DE Mme DE MAINTENON
PUBLIÉES PAR LA BEAUMELLE

TOME DEUXIÈME

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-EDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

1865

[redacted]

[redacted]

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

Mme DE MAINTENON

DEUXIÈME PARTIE

(1669-1684)

(SUITE.)

ANNÉE 1678.

On trouve vingt-six lettres authentiques et deux apocryphes de madame de Maintenon pendant l'année 1678. Il n'y en a qu'une à l'abbé Gobelin; presque toutes sont écrites à M. d'Aubigné et relatives seulement à son mariage. Comme étude du caractère de madame de Maintenon et des mœurs de son temps, elles sont très-intéressantes; mais on n'y trouve presque point de nouvelles de la cour, et rien des relations de madame de Maintenon avec Louis XIV. De plus, le commentaire que fournit souvent madame de Sévigné nous manque pour cette année, cette dame étant restée vingt-deux mois sans écrire à sa fille.

LETTRE CXLVIII[1]

A M. DE VILLETTE, A PARIS[2].

A onze heures du matin, janvier 1678.

Il n'importe de voir M. Viette si vous faites convenir Gautier. Il faut envoyer chercher ce garçon

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.
2. M. de Villette se trouvait à Paris, revenant de la Sicile. Il

[redacted]

que vous vîtes ici, qui s'appelle Moran; s'il s'opiniâtre à vouloir autre chose que ce qui est sur mon livre, il faut remettre le tout entre les mains de M. Viette, car je suis résolue à plaider plutôt que d'être encore la dupe de ces gens-là [1].

M. de Louvois est parti pour Châville sans me rendre réponse de M. de Caumont : cette affaire-là est, je crois, immanquable.

Ne redites jamais un mot de nos conversations. Les gens dont je vous parle ne doivent pas être cités dans les moindres bagatelles [2]. Je ne vous parle point par fragilité; mon dessein est de vous marquer ma confiance et de vous divertir : ne me faites pas repentir ni de l'un ni de l'autre.

Mille amitiés à madame de Villette et à Poignette; je leur enverrai quelque chose à proportion de leurs dignités.

Je ne sais ce que le roi feroit pour vous si vous étiez converti, mais il me paroît en avoir envie et a une attention particulière là-dessus dont je n'ai pas osé lui demander la raison. Vous m'avez promis de voir M. de Condom [3]; venez donc ici quand vous vous porterez un peu mieux.

avait désarmé, à Toulon, *le Henri*, vaisseau de 84 canons qu'il commandait.

1. « En tout j'aime à savoir mon compte, » disait-elle souvent.

2. Il est évidemment question du roi et de madame de Montespan.

3. M. de Villette vit en effet M. de Condom; mais il ne se convertit qu'en 1686.

[redacted]

LETTRE CXLIX[1]

A M. DE LA GUTTÈRE, MÉDECIN A BAGNÈRES[2].

A Saint-Germain, ce 16 janvier 1678.

Je suis bien fâchée que ni vous ni M. Poque, ni personne de Bagnères, ne vous soyez plus souvenus de nous et que nous n'ayons reçu aucune de vos nouvelles. Je n'en ai pas fait de même : ma première affaire fut de solliciter que vous n'eussiez point de troupes[3] et de rendre compte au roi des marques d'affection que vous lui avez tous données en la personne de M. le duc du Maine. Il a eu, ces jours passés, la fièvre continue ; il est guéri présentement. Il a une fistule qui m'afflige au dernier point. J'ai vu l'accomplissement de toutes vos prophéties sur lui. Il a fait vingt pas tout seul avant que d'arriver et a marché tout à fait avant Noël. J'ai fort parlé pour vos eaux, et je vous envoie une lettre de M. le premier médecin qui vous fera voir qu'on en veut prendre soin[4]. Répondez-nous ponctuellement

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

2. M. de la Guttère était le médecin de Bagnères qui avait soigné le duc du Maine.

3. Le logement des troupes était alors une lourde charge pour les villes, qui cherchaient des protections à la cour pour l'éviter.

4. Bagnères n'était point alors la charmante ville de nos jours, et c'est la visite de madame de Maintenon qui mit ses eaux en renom. Une allée, aujourd'hui fort abandonnée, jadis très-touffue, porte encore son nom. C'était sa promenade ordinaire : on y jouit d'une vue délicieuse sur la vallée de l'Adour.

[redacted]

et mandez-moi les nouvelles de notre *charité*[1]. Mes compliments à M. de Cobons et à M. Poque, à mademoiselle de la Guttère[2] et à vos filles, et croyez qu'il n'y a rien que je ne fasse avec joie pour vous servir.

D'AUBIGNY MAINTENON.

LETTRE CL

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[3].

A Saint-Germain, le 7 février 1678.

Je suis inconsolable, madame, de vous avoir vue partir aujourd'hui. Le roi m'a fait l'honneur de me regarder quand il est sorti de la chapelle; j'ai été ravi du petit signe de tête qu'il m'a fait, mais affligé de son départ[4], et pour vous, madame, fort mal content de ce que vous ne paroissiez point affligée; vous étiez belle comme un ange. Adieu, ma belle madame.

LE MIGNON.

1. Association de bienfaisance que madame de Maintenon cherchait à établir dans tous les lieux où elle allait.

2. *Mademoiselle* de la Guttère est la femme de M. de la Guttère. On appelait *mademoiselle* les épouses des bourgeois.

3. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

4. Le roi était parti le 7 février avec la reine et une partie de la cour pour la campagne de 1678; le 4 mars, il fit investir Gand. Madame de Montespan était alors enceinte de cinq mois; mais elle tenait très-secrète sa grossesse; elle suivit le roi pendant un mois et revint à Clagny. Madame de Maintenon resta à Saint-Germain avec le duc du Maine.

[redacted]

LETTRE CLI

LE DUC DU MAINE AU ROI[1].

Ce 9 février 1678.

J'ai été fort touché, sire, de vous voir partir si tôt, et je n'oublierai jamais l'honneur que Votre Majesté me fit de me regarder en s'en allant. La cour du château est bien triste, et notre logement encore plus, à cause que vous n'y êtes pas; je souhaite ardemment que Votre Majesté revienne.

LE MIGNON.

LETTRE CLII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[2].

Février 1678.

Je m'acquitterai fort bien de la commission que vous me donnez d'avoir soin de vos vaches, parce que je suis bien aise de vous obéir sur toutes choses. Vous pouvez bien croire que je serai ravi d'aller à Maintenon; mais je serai encore plus aise de votre retour. Je n'ai que faire de me préparer à vous caresser, car mon cœur me fera agir, et je m'étudierai à faire tout ce qu'il me sera possible pour plaire au roi.

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*
2. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

LETTRE CLIII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Ce 12 février 1678.

Si vous saviez, madame, comme je suis affligée de ne plus faire d'*alpiou*[2] avec le roi et vous, vous ne pourriez résister à l'ennui de votre petit mignon; vous feriez une charité de m'envoyer chercher, ma belle madame, car je serois fort aise d'être toujours à la cour. Nous jouons tous les jours à ces petits jeux d'esprit qui sont de votre connoissance; votre grosse toutou en est; elle joue si tristement que l'on diroit qu'elle apprend l'espagnol. Adieu, ma chère enfant; je parie contre madame de Maintenon que vous en userez comme vous fîtes à Baréges sur la pendule de diamants, et que vous aurez la même complaisance en m'envoyant quérir. Je baise tes belles mains de tout mon cœur, ma belle madame.

A mon cher cœur.

LE MIGNON.

LETTRE CLIV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[3].

Le 17 février 1678.

Je tâcherai de mériter les louanges que le roi me donne en augmentant tous les jours l'estime que vous

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*
2. C'est un terme du jeu de la bassette.
3. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

dites qu'il a pour moi, et quand ce ne seroit que pour vous plaire, je ferois la même chose, vous aimant au superlatif.

LETTRE CLV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

20 février 1678.

Ma belle madame, je m'ennuie fort de votre absence; l'amitié me la fait trouver bien longue; on nous dit que vous revenez, mais je crois que cette nouvelle est fausse. Saint-Germain seroit fort honoré de votre retour. Il me semble que depuis quelques jours je trouve madame de Maintenon plus triste, je n'en sais pas le sujet; ce n'est pourtant pas son ordinaire de me céler ce qu'elle pense. Adieu, ma bonne madame; je vous prie d'être persuadée que je vous aime de tout mon cœur.

LETTRE CLVI

LE DUC DU MAINE AU ROI[2].

21 février 1678.

Je ferai tout mon possible, sire, pour mériter les louanges que Votre Majesté me donne, et elles m'exciteront de faire de mieux en mieux pour acquérir l'honneur de votre amitié. Je ne trouve rien sur la terre de plus précieux que d'être estimé par le plus grand homme du monde.

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*
2. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

LETTRE CLVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Ce 26 février 1678.

Ma belle madame, ce que vous me mandez sur le voyage me tient fort au cœur; depuis que vous m'en avez écrit, je persécute madame de Maintenon pour obtenir d'aller trouver le roi; je la fais souvenir toujours de marcher, et je crois que je l'obtiendrai d'elle parce que je me flatte d'avoir son amitié. Adieu, ma chère enfant.

LE MIGNON.

LETTRE CLVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de mariage avec mademoiselle de Floigny était à peine rompu, que d'Aubigné, à l'insu de sa sœur et par l'entremise de ses amis, en entama un nouveau. Il prit à peine le temps d'avoir des renseignements, arriva subitement à Paris et annonça à madame de Maintenon qu'il était engagé avec Geneviève Piètre, fille de Simon Piètre, médecin et conseiller du roi, et de Marguerite Leclerc de Chateau-du-Bois. Ni la naissance, ni la dot, ni la figure de l'accordée ne plaisaient à madame de Maintenon; mais elle n'eut qu'à approuver, et le mariage se fit le 23 février 1678. D'Aubigné avait alors quarante-quatre ans et sa femme en avait quinze. Aussitôt après le mariage, madame de Maintenon emmena sa belle-sœur passer quelques jours à Saint-Germain, et c'est de là qu'elle envoya à d'Aubigné la première

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

des lettres très-curieuses qu'elle devait lui écrire sur sa femme et son mariage.

Les autographes de ces lettres existent encore et appartiennent à M. Feuillet de Conches. Ils renferment de nombreuses lignes raturées et qu'il est impossible de lire. Ces ratures ont été principalement faites sur les passages relatifs à madame d'Aubigné dont madame de Maintenon ne ménageait pas les défauts. Elles sont de madame de Maintenon elle-même, car les soudures faites pour dissimuler ces ratures sont aussi de sa main. Elle les fit probablement lorsqu'elle donna ces lettres aux Dames de Saint-Cyr et pour ne pas blesser la duchesse de Noailles, fille de madame d'Aubigné, qui aurait pu, qui a dû les lire. Heureusement je possède une copie de ces lettres faite par les Dames de Saint-Cyr, où la plupart des passages raturés se trouvent rétablis, soit que ce manuscrit ait été fait avant la rature, soit que le copiste ait pu lire à travers la rature, qui n'était pas probablement aussi complète autrefois qu'elle l'est aujourd'hui. J'ai donc pu, grâce à cette copie, rétablir un grand nombre de passages raturés, et j'ai pris la précaution de les indiquer par cette marque [ ].

La Beaumelle n'a eu connaissance que d'une copie entièrement raturée. On ne trouve donc dans son édition aucuns des passages que je rétablis. Il fait d'ailleurs subir au texte tant de transformations et de falsifications, qu'il devient méconnaissable.

A M. D'AUBIGNÉ [1],

A L'HÔTEL D'ANJOU, RUE BETHISY [2], A PARIS.

A Saint-Germain, ce dimanche (fin février) 1678.

Votre femme auroit besoin d'un plus long séjour

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

2. Cette rue faisait suite à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, entre les rues de la Monnaie et de l'Arbre-Sec; elle n'existe plus et se trouve aujourd'hui absorbée par la rue de Rivoli.

[redacted]

ici, [car c'est une créature qui a été très-mal nourrie, et si vous ne soutenez les avis que je lui donne, vous vous en repentirez quelque jour, car elle ne sera pas propre aux honnêtes gens][1]; du reste, elle paroît douce, et je ne lui vois point encore de défaut qui ne vienne de [sa naissance et][2] de son éducation. Nous irons mardi à Paris; j'y suis si incommodée quand j'y couche et j'y incommode tant les autres que je reviendrai ici. Nous arriverons à midi à l'hôtel du Maine; trouvez-vous-y, s'il vous plaît, pour mener votre femme où il vous plaira. Je crois que vous ferez bien de la mener chez madame de la Barre et chez ses oncles. Vous la garderez si vous ne savez qu'en faire, sinon je la ramènerai ici pour tout le temps qu'il vous plaira, et je vous la remènerai la veille que vous voudrez partir. Jugez par mon style du peu de loisir que j'ai; il y a dans la chambre vingt personnes, trois enfants et six ou sept chiens.

Adieu jusqu'à mardi; envoyez prier madame de Richelieu de m'envoyer mardi à l'hôtel du Maine, à midi, un carrosse à deux chevaux; avertissez Nanon de se mettre dedans. Nous aurons mangé; ainsi ne vous mettez point en peine de nous.

1 et 2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

LETTRE CLIX

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Saint-Germain, ce 2 de mars 1678.

Puisque vous voulez que je vous renvoie madame d'Aubigné samedi, je voudrois bien vous la renvoyer vendredi au soir; nous irons, ce jour-là, lui montrer Versailles, et il me seroit plus commode de vous l'envoyer de là dans le carrosse de M. Bontemps; elle en sera ravie, car elle a des bagatelles à acheter, et elle ne le pourroit pas le dimanche. Songez à ses souliers; c'est à mon cordonnier que l'on en a commandé. Vous voyez par les *heures* que j'ai raison de vous conseiller de lui donner une somme; quand cela sera, elle ne mettra pas vingt écus pour avoir un livre couvert de vaisselle d'argent.

J'ai dit à Deslandes, votre maître d'hôtel, de vous aller trouver.

Adieu, je n'ai rien à vous dire, car je garde tout pour l'ouvrage que je vous ai promis, qui sera quelque chose de bon[2].

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Voir plus loin la lettre datée du 28 février.

[redacted]

LETTRE CLX

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MONTESPAN[1].

Ce 6 mars 1678.

Je voudrois bien savoir, ma belle madame, pourquoi vous m'écrivez des choses que je n'entends point et qu'il faille nécessairement m'expliquer[2]. Je te vais retrouver tout seul, ma belle madame; j'avoue que je serai affligée de quitter madame de Maintenon, mais j'oublierai mon affliction dès que je te verrai.

LETTRE CLXI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[3].

Ce samedi à midi, 6 mars 1678.

Je vous envoie mon instruction[4]; si elle n'est bonne, comptez l'intention et ne vous rebutez pas sitôt de votre femme; elle est d'un âge à donner encore de longues espérances sur sa correction. Elle a un dénigrement sur tout ce qu'on lui donne, qui me va être d'une grande épargne, car rien n'est plus triste que de donner ce qui n'est point compté. Je vous ai marqué ce que je crois que vous lui devez donner; je vous aurois conseillé mille francs, si elle n'en avoit pas dépensé quatre mille depuis huit

1. *OEuvres d'un auteur de sept ans.*
2. Elle lui avait mandé quelque chose qu'il fallait que madame de Maintenon lui expliquât.
3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
4. Voir la lettre ci-après.

[redacted]

jours. Il lui faut cet été deux ou trois habits de vingt pistoles les trois, et elle a la moitié de ce qui faut pour l'hiver qui vient; ainsi elle peut épargner les deux tiers de ce que vous lui donnerez cette année. Quand je lui parlai de robes de chambre unies pour cet été, elle me répondit : « Quoi ! sans or et sans argent ! » Il n'y a personne qui ne crut qu'elle en a été toujours couverte, et il y a huit jours qu'elle n'en avoit jamais mis. Mettez-la d'abord sur un bon pied, et profitez de l'éloignement où elle va être de ses parents. Si vous me faites savoir ce qui se passera entre vous, je lui donnerai mes conseils; je lui ferai de petits présents quand elle en usera bien; et je la gronderai et paroîtrai l'oublier quand elle fera mal : comme c'est un enfant, il la faut conduire en enfant. Vous devriez trouver bon que ses femmes me mandassent de ses nouvelles, afin que de tous côtés, nous travaillassions à en faire quelque chose; elle n'est pas d'un âge que vous puissiez jamais l'abandonner ni faire bande à part. Il ne faut pas compter de la rendre raisonnable en trois mois. Comme je suis en train d'éducation, je sais ce qu'il en coûte.

Dites, s'il vous plaît, à M. Viette de me faire savoir l'état de cette affaire de M. Truc, car si mon crédit ne suffisoit pas, je ferois agir de plus grosses cordes.

A l'égard du marquisat ou comté [1], je sais par mon expérience que l'on en donne pour faire plaisir; mais je sais aussi que quand on en empêche ses

1. C'est-à-dire du titre de marquis ou de comte.

[redacted]

amis et ses valets, que l'on en vient bientôt à bout.

J'aurai très-grand soin de votre affaire auprès de M. Colbert; j'en connois la justice et la nécessité. Il faut épargner pour pouvoir payer tout doucement les quinze cents livres que vous devez. Ne tranchez pas si vite sur la friponnerie de M. Pellet; il faudroit avoir vu ce qu'il a fourni pour juger de ses parties; mais vous avez une erreur fort grande, et fort ruineuse, qui est de vouloir toujours du plus cher. Comptez que vous avez des points de France plus beaux que ceux du roi, et que jamais les hommes ne les portent fins, à cause du continuel blanchissage. Ces fins-là sont pour les femmes qui mettent un mouchoir six mois sans le faire blanchir. Si vous consultiez quelqu'un sur vos emplettes, vous auriez eu deux douzaines de belles chemises pour la douzaine que vous a faite M. Pellet.

J'ai fait écrire à M. Arnaud par M. de Villette : pour peu que vous en tiriez, ce sera un secours pour payer vos dettes qui en effet ne sont pas exorbitantes pour la dépense que vous avez faite. Je ne puis conseiller à madame de la Chalonnière de vous donner sa fille, [vous la perdriez sûrement[1],] et l'âge de madame d'Aubigné ne la mettroit pas à couvert; je crois notre cousine fort sage, mais *elle* ne *le* seroit pas d'aller chez vous sans sa mère[2]...

1. Raturé sur l'autographe.

2. Il y a ici dix-neuf lignes raturées et devenues illisibles. On y distingue seulement : « Si cela est, pourquoi vous cachez-vous de moi sur tout? » — La copie des Dames que j'ai entre les mains ne rétablit pas ces dix-neuf lignes.

[redacted]

Adieu, mon cher frère, ne pensez qu'à vous divertir, à faire votre salut, et à vous régler, Dieu aura soin du reste[1]. Vous devez être sage, et vivre en paix; je suis bien trompée, ou votre femme seroit jalouse.

Je vous prie d'envoyer ma lettre chez M. de Barillon, et de dire à Nanon de revenir quand vous serez parti, si Hénaut continue à être malade.

L'ouvrage que je vous ai promis est égaré; si je le retrouve, je vous l'enverrai.

LETTRE CLXII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

Ce 28 février 1678.

L'amitié que j'ai pour vous me fait souhaiter que vous ne soyez pas marié simplement pour être marié, et que vous tâchiez de faire de votre femme

1. Encore une ligne rayée et illisible.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre est l'instruction que madame de Maintenon annonce à son frère dans les deux lettres précédentes. Elle fut commencée le 28 février, c'est-à-dire cinq jours après le mariage; mais elle fut achevée les jours suivants et ne fut envoyée que le 6 mars. — On voit que la *pédagogie* était le grand penchant de madame de Maintenon; car elle a à peine une belle-sœur, qui n'est à la vérité qu'une enfant mal élevée, qu'elle se met sur-le-champ à faire son éducation. On verra qu'elle le fait en termes peu mesurés et même fort durs; mais cela prouve sa sincérité et le désir qu'elle avait de voir son frère heureux. Il faut dire aussi que M. et madame d'Aubigné méritaient bien ce langage, la femme par sa sottise, le mari par sa légèreté, sa prodigalité et ses mauvaises mœurs.

[redacted]

une personne raisonnable; sa jeunesse me donne courage d'y travailler, et si vous voulez bien ne pas détruire ce que je ferai de près et de loin, j'espère que nous en ferons quelque chose.

Il me paroît que c'est une fille qu'on a gâtée comme fille unique, [et comme bourgeoise qui sont les gens qui élèvent le plus mal leurs enfants[1]]. Pour commencer par le plus essentiel, elle a de la piété, et vous devez la confirmer dans les bonnes impressions qu'elle a là-dessus. Votre intérêt est conforme en cela à celui de Dieu, et quoiqu'elle soit laide, elle trouvera à mal faire, si vous lui ôtez ce qui peut la retenir.

Ne l'empêchez donc par aucune raison d'être réglée : qu'elle ne se lève point tard, qu'elle entende la messe tous les jours, qu'elle ne sorte jamais seule; mais qu'elle ne fasse point la grande dame, et mettez-la dans un milieu qui ne l'abaisse point, et qui aussi évite le ridicule, où vous tomberez tous deux si vous le prenez sur un ton trop haut.

[Elle est d'une incivilité insupportable : c'est une suite infaillible de la basse naissance, et le séjour de Coignac l'achèvera, si vous ne[2]] tenez la main à la rendre honnête, et à ne pas recevoir à boire d'un laquais, quand ce n'est pas le sien, sans le remercier. A l'égard des femmes de qualité, vous savez bien qu'elle leur doit tout par toutes sortes de raisons.

Je l'ai fort priée de ne se pas attirer la familiarité des hommes; car elle est très-dangereuse en pro-

1 et 2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

vince où ils patinent et se mettent sur le lit d'une femme par grossièreté[1]; il faudroit éviter ces manières-là, et, si vous m'en croyez, vous la laisserez souvent auprès de madame de Miossens, qui pour l'amour de vous et de moi en prendra soin.

Elle est déréglée en tout : elle déjeune à onze heures, elle ne peut dîner; il lui faut des confitures à collation, du beurre à déjeuner. [Enfin c'est l'image de la bourgeoisie, et ce qui s'appelle une caillette de Paris[2].]

Elle parle [comme à la halle[3],] mais c'est le moindre inconvénient, car elle apprendra bien à parler français. Elle me paroît attachée à sa personne, [et ses sots parents sont tous propres à la croire belle; elle en est fort loin et je lui ai déjà dit; il faut lui persuader, afin qu'elle ne se donne aucun ridicule là-dessus[4].] Du reste, elle fait fort bien de s'ajuster; elle est d'un âge à se couvrir de vert et d'incarnat, et seroit très-mal, négligée; mais il ne faut pas qu'elle passe tous les matins deux ou trois heures au miroir.

[Elle a été nourrie fort mesquinement : cependant soit enfance, soit ignorance du prix de chaque chose[5],] soit qu'on lui ait donné une grande idée de nous, il me paroît qu'elle ne compte pour rien la dépense et elle envoye tous les matins me demander quelque chose, comme s'il étoit égal de lui donner

1. On sait que la langue du dix-septième siècle était moins chaste et moins prude que la nôtre. Les expressions dont se sert ici madame de Maintenon étaient celles de la société la plus polie; on les trouve d'ailleurs dans Molière.

2, 3, 4 et 5. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

un habit, ou une douzaine. Je crois que vous feriez bien, en attendant qu'elle se rende capable, de lui donner une somme pour s'entretenir. Elle apprendroit à la ménager, et verroit que, quand elle auroit acheté une jupe trop chère, qu'elle manqueroit de souliers et de rubans. Il nous en arriveroit encore un autre bien : c'est que quand l'envie vous prendroit et à moi de lui donner quelque chose, elle nous en sauroit gré; ce qu'elle ne fera pas tant qu'elle ne connoîtra pas la dépense et l'état de nos affaires; au contraire, elle trouvera toujours que nous ne lui en donnons pas assez. Si elle n'était pas habillée de neuf et en fond de toutes choses, je vous conseillerois de lui donner mille francs par an; mais étant habillée pour six mois, je crois que ce seroit assez de huit cents francs, et vous et moi lui ferons toujours quelque petit présent. Vous ne sauriez croire combien de pareilles précautions évitent de querelles; elle ne se trouvera jamais assez brave, elle voudra avoir quelque argent, et par ce marché-là, vous aurez le moyen de lui faire valoir tout ce que vous ferez de plus. Elle a des habits qui ne seront pas de saison à Coignac; il ne lui en faudra que de légers; je lui enverrai ce qu'elle me demandera, et je l'accoutumerai à me payer régulièrement ce que je ne voudrai pas lui donner, car je ne veux pas qu'elle me croie sa dupe.

Je suis fâchée qu'elle ait deux demoiselles : quand elles serviroient comme des servantes, ce qui n'arrive jamais, c'est un ridicule à cette petite femme d'avoir deux demoiselles. Il est trop tard pour rien changer là-dessus.

[redacted]

J'ai oublié de vous parler d'un homme qui a servi dix ans M. de Montchevreuil; il est très-fidèle, et propre à être votre maître d'hôtel; il est excellent officier et se mêleroit de tout pourvu qu'il eût quelque petit garçon sous lui à l'office; il a appris son métier chez feu madame de Montausier et a servi M. de la Bazinière.

[Si vous creyez pouvoir être heureux avec votre femme, songez à vous ménager et à ne vous en pas lasser; songez à ne pas la dégoûter par des grossièretés qui font leur effet; et empêchez-la aussi d'en avoir devant vous. Je vous conseillerois de ne pas coucher toujours ensemble; vous avez deux chambres bien commodes pour cela à Coignac. Laissez dire tout le monde : rien n'est habile que de se rendre heureux, de quelque manière qu'on s'y prenne[1].]

Madame d'Aubigné me paroît modeste : confirmez-la dans de si bonnes coutumes. Elle me parut embarrassée de voir prendre la chemise à M. du Maine; j'en fus ravie, et je vous prie de ne point souffrir qu'elle s'habille ou se déshabille devant des hommes, [et de ne vous point montrer à elle devant vos valets[2].]

Si elle est assez sage, et votre maison assez réglée pour que l'on pût faire la prière tous les soirs en public, comptez que l'on doit cet exemple à ses domestiques, que tout le monde le fait ici, et que Dieu vous bénira si vous le servez.

Madame de Lalaigne n'a pas grand esprit, mais

1. Raturé dans l'autographe.
2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

c'est une très-bonne femme, et ses filles sont de même âge que ma belle-sœur; vous devriez l'y laisser quelquefois avec une fille pour la servir. Ces petites absences vous fourniroient plus de plaisir à son retour et elle verroit la manière de vivre des autres; elle n'apprendra rien quand elle ne verra que sa maison.

[Madame de Villette est une lendore[1] qui ne lui apprendra pas à être habile; je voudrois que celle-là lui montrât à danser[2];] elle est très-agréable et très-raisonnable, et je ne comprends point que vous ne vous accommodiez pas de nos parents.

Ne souffrez pas, je vous prie, qu'elle voie souvent madame de Fontmort; elle lui feroit tourner la tête, ne lui parleroit que de la cour et la trouveroit malheureuse de n'être pas dame du palais.

M. et madame de Saint-Eugène me paroissent des gens à qui vous pouvez la donner quelquefois; mais quand vous la laisserez avec des femmes raisonnables, recommandez-leur de la traiter comme leur fille, car si vous ajoutez à ce qu'elle a déjà, que l'on la respecte par la considération que l'on a pour vous et pour moi, vous en ferez une très-impertinente femme, et qui ne sera pas supportable parmi les honnêtes gens.

Surtout ne la voyez point trop, de peur de vous en lasser; accoutumez-la à se passer de plaisir et à savoir demeurer dans sa chambre à lire de bons livres ou à travailler.

1. Une personne qui va ou parle lentement.
2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

Vous trouverez peut-être bizarre qu'une femme qui n'a jamais été mariée[1] vous donne tant d'enseignements sur le mariage; mais j'ose vous dire que la confiance que l'on a toujours eue en moi et mon expérience par tout ce que j'ai vu m'ont fait voir que l'on se rend souvent malheureux par des bagatelles qui, revenant tous les jours, font à la fin des grandes aversions. J'ai une extrême envie que vous soyez heureux; et il n'y a rien que je ne fisse pour y contribuer.

A l'égard de la dépense, réglez-la et comptez, mon cher frère, que ce n'est que notre vanité qui nous rend nécessiteux. Si vous ne vouliez qu'un bon lit, qu'autant à manger qu'il vous en faut, qu'être habillé selon votre condition, qu'un équipage pour ne pas aller à pied, vous et tous tant que nous sommes aurions assez de bien. L'état où vous avez été doit vous faire goûter celui ou vous êtes, et doit aussi vous mettre à couvert de la vanité dont je vous parle, car vous attirez déjà assez l'envie [de tout ce qui vous a vu misérable[2],] sans ajouter des dépenses et des airs de grandeur qui vous ont attiré mille ridicules; vous n'avez jamais été plus moqué que par les gens à qui vous donniez des repas magnifiques.

Je vous aiderai en tout quand vous ne mangerez que votre revenu, et votre famille me sera comme la mienne; mais elle me deviendra étrangère, dès que je vous verrai prendre un ton qui vous ruinera et

1. Il est impossible de dire plus clairement quelle sorte de mariage mademoiselle d'Aubigné avait fait en épousant Scarron.

2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

qui vous ridiculisera. J'aime encore mieux dépenser mon argent que de vous le voir dépenser mal à propos. Chacun a ses fantaisies, et je ne suis pas plus avare que vous; mais j'aurois cinquante mille livres de rente que je ne le prendrois pas sur le ton de grande dame, et que je n'aurois pas de valet de chambre comme madame de Coulanges, ni de lit galonné d'or; le plaisir qu'elle en a ne vaut pas les railleries qu'elle en essuie. M. le chancelier[1] son oncle n'en voudroit pas un pareil et est admiré pour sa modération.

Si vous revenez à Paris cet hiver, je prendrai une maison avec vous et je vous donnerai toutes les aides possibles.

Voyez bien clair dans votre dépense et sachez qui paye les hardes qu'elle a prises de tous les côtés. Madame de Lancosme en a bien fait aussi, et en use surtout bien obligeamment.

Souvenez-vous encore de ne jamais parler ni en bien ni en mal de votre femme; car on joue toujours un mauvais personnage là-dessus.

[Ne lui parlez jamais ni de vos bonnes fortunes, ni de votre bravoure; on n'est point sur ses gardes avec une oison comme elle, on aime à lui en faire accroire, et cependant ou elle le redit, ou il lui en échappe quelque chose qui est d'un grand ridicule; elle ne fut l'autre jour qu'un moment avec nous, et elle nous rapporta que vous iriez combattre les Anglais d'une façon risible[2].]

1. Michel Le Tellier.
2. Raturé dans l'autographe.

[redacted]

Vous ne craignez que moi en ces occasions-là, cependant les autres s'en moquent davantage ; et quand vous ne songez qu'à m'éviter et à vous cacher de moi, vous tombez en des mains assurément plus dangereuses.

Enfin tout ceci est fondé sur l'envie que vous soyez heureux et estimé ; que vous passiez votre vie doucement, et que vous répariez autant que vous le pourrez les injustices que l'on vous a faites ; du reste, si l'intérêt que j'y prends vous importune, comptez que je ne m'en mêlerai qu'autant et si peu que vous le voudrez ; j'en jugerai par la connaissance que vous me donnerez du dedans de votre famille ; mais ne vous contraignez pas, car je serai contente de tout, pourvu que vous le soyez [1].

LETTRE CLXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [2].

A Saint-Germain, ce 13 mars 1678.

Je vous envoie le bel ouvrage dont je vous ai parlé, et que je vous ai tant fait attendre ; je vous prie de le vouloir lire et d'en profiter, car, comme il est plus aisé de bien discourir que de bien faire, je crois qu'il est raisonnable.

1. Cette longue et curieuse lettre est étrangement falsifiée dans La Beaumelle. Il amplifie, retranche, transforme de telle sorte qu'il est impossible de comparer les deux textes. Il ajoute d'ailleurs à cette lettre le fond de quatre autres.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Nanon m'a dit que vous étiez fort touché de la marque d'amitié que je vous donne sur cet enfant[1]; si vous aviez plus de confiance en moi que vous n'en avez, vous me trouveriez sur tout de la même façon; mais vous me craignez trop, et ne pensez qu'à vous cacher de moi. J'aurois pourtant plus de complaisance que vous ne pensez, et je vous aurois bien épargné de l'argent. Votre confident Des Rolines est l'homme du monde le plus affectionné, et de la plus grande dépense; il faut connoître les gens à qui on a affaire et se servir d'eux, selon leurs talents. Nous verrons et j'en aurai soin. Songez seulement à vous régler sur la dépense et à y retenir votre femme. On dit qu'elle vous résiste fort; mettez-la sur un bon pied; vous ne pouvez la trop aimer, mais il faut que vous ayez dans les choses sérieuses l'autorité que le personnage de mari et la disproportion de l'âge vous doit donner. Je lui écris un mot. Ne l'accoutumez pas à voir toujours vos lettres, afin que je puisse quelquefois vous écrire avec liberté.

Adieu, mon cher frère, je suis toute à vous[2].

1. C'était un enfant naturel de d'Aubigné que madame de Maintenon voulait élever.

2. La Beaumelle a composé avec cette lettre et trois autres une lettre de sa façon qui ne ressemble pas même par le fond à celles qu'on trouve dans les autographes et les copies de Saint-Cyr.

[redacted]

LETTRE CLXIV

LE DUC DU MAINE AU ROI[1].

13 mars 1678.

Sire, si Votre Majesté continue à prendre des villes, il faudra que je sois un ignorant : car M. Le Ragois ne manque jamais à me faire quitter mon étude, quand la nouvelle en arrive; et je ne quitte la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire que pour aller faire un feu de joie.

APPENDICE A LA LETTRE CLXIV.

Cette lettre dans la collection de La Beaumelle (t. 1, p. 142 de l'édit. de Nancy; t. 1, p. 58 de l'édit. de Glascow) est intercalée dans une lettre à madame de Montespan, datée de *Maintenon*, 13 mars. Cette dernière lettre est *fausse*, dit Louis Racine. La date seule le prouve : le 14 mars, madame de Maintenon n'était pas à Maintenon, comme nous venons de le voir, mais à Saint-Germain; donc elle n'a pu recevoir à Maintenon son frère et sa belle-sœur.

Madame, vous ne pouviez m'annoncer une plus agréable nouvelle que la reddition de Gand : il y a apparence qu'à l'heure qu'il est la citadelle aura capitulé. Le roi va revenir à vous, madame, comblé de gloire. Je prends une part infinie à votre joie. Ma belle-sœur et mon frère arrivèrent ici hier, pénétrés de vos bontés : le prince se porte bien. Je vais joindre ici une copie d'une lettre qu'il a écrite au roi... (*Suit la lettre* CLXIV.)

Vous trouverez, madame, Maintenon bien changé.

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.* — Écrite à cause de la prise de Gand, qui capitula le 9 mars.

[redacted]

Mignard s'est surpassé : et ce portrait efface tous ceux des plus belles figures d'Italie. Je vous laisse, madame, rêver à loisir à votre conquérant. Si jamais passion fut pardonnable, c'est celle-là sans doute : mais, je le dirai toujours, il n'en est point de pardonnable devant Dieu, ni même devant les hommes.

LETTRE CLXV

LE DUC DU MAINE AU ROI[1].

Je ne puis exprimer ma joie de me voir fils d'un roi qui fait tant de conquêtes, et je trouve très-admirable qu'étant tout seul, Votre Majesté puisse résister à tant de gens réunis contre elle. Je prends plus de part à sa gloire que personne, parce que j'ai beaucoup de tendresse et de respect pour Votre Majesté.

LETTRE CLXVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre CLXV est la dernière de celles que nous empruntons aux *Œuvres d'un auteur de sept ans*. Nous la faisons suivre de l'Épître dédicatoire qui est en tête de ce volume. Cette épître a été longtemps attribuée à madame de Maintenon; mais Louis Racine écrit à la marge de son exemplaire des Lettres publiées par La Beaumelle : *Cette lettre a été faite par mon père.* « Elle est tournée, dit Bayle, de la manière la plus délicate : il semble qu'on n'y touche pas et

1. *Œuvres d'un auteur de sept ans.*

[redacted]

qu'on ne veuille qu'effleurer : cependant on loue jusqu'au vif et on va bien loin en peu de paroles. »

MADAME DE MAINTENON A MADAME DE MONTESPAN.

Madame, voici le plus jeune des auteurs qui vient vous demander votre protection pour ses ouvrages. Il auroit bien voulu attendre, pour les mettre au jour, qu'il eut huit ans accomplis : mais il a eu peur qu'on ne le soupçonnât d'ingratitude, s'il étoit plus de sept ans au monde sans vous donner des marques publiques de sa reconnoissance. En effet, madame, il vous doit une bonne partie de tout ce qu'il est. Quoiqu'il ait eu une naissance assez heureuse, et qu'il y ait peu d'auteurs que le ciel ait regardés aussi favorablement que lui, il avoue que votre conversation a beaucoup aidé à perfectionner en sa personne ce que la nature avoit commencé. S'il pense avec quelque justesse, s'il s'exprime avec quelque grâce, et s'il sait déjà faire un assez juste discernement des hommes, ce sont autant de qualités qu'il a tâché de vous dérober. Pour moi, madame, qui connois ses plus secrètes pensées, je sais avec quelle admiration il vous écoute : et je puis vous assurer avec vérité qu'il vous étudie beaucoup plus volontiers que tous ses livres. Vous trouverez dans l'ouvrage que je vous présente quelques traits assez beaux de l'histoire ancienne : mais il craint que dans la foule des événements merveilleux qui sont arrivés de nos jours, vous ne soyez guère touchée de tout ce qu'il pourra vous apprendre des siècles passés : il craint cela avec d'autant plus de raison qu'il a éprouvé la même

[redacted]

chose en lisant les livres. Il trouve quelquefois étrange que les hommes se soient fait une nécessité d'apprendre par cœur des auteurs qui nous disent des choses si fort au-dessous de ce que nous voyons. Comment pourroit-il être frappé des victoires des Grecs et des Romains, et de tout ce que Florus et Justin lui racontent? Ses nourrices dès le berceau ont accoutumé ses oreilles à de plus grandes choses. On lui parle comme d'un prodige d'une ville que les Grecs prirent en dix ans : il n'a que sept ans, et il a déjà vu chanter en France des *Te Deum* pour la prise de plus de cent villes. Tout cela, madame, le dégoûte un peu de l'antiquité. Il est fier naturellement : je vois bien qu'il se croit de bonne maison; et avec quelques éloges qu'on lui parle d'Alexandre et de César, je ne sais s'il voudroit faire aucune comparaison avec les enfants de ces grands hommes. Je m'assure que vous ne désapprouverez pas en lui cette petite fierté, et que vous trouverez qu'il ne se connoît pas mal en héros. Mais vous avouerez aussi que je ne m'entends pas mal à faire des présents, et que dans le dessein que j'avois de vous dédier un livre, je ne pouvois choisir un auteur qui vous fût plus agréable, à qui vous prissiez plus d'intérêt qu'à celui-ci. Je suis, madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

[redacted]

LETTRE CLXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce mercredi matin, mars 1678.

Ne parlez guère d'affaires avec les parents de madame d'Aubigné; on s'aigrit et ce n'est pas ce qui les avance; mais pressez Viette, et servez-vous du temps que j'ai du crédit pour les mettre à la raison, et pour vous tirer de leurs mains. Pourquoi dites-vous que vous êtes réduit à dix mille livres de rente? Quand cela seroit, comptez que l'argent que vous touchez du roi vous doit faire plus de profit que quinze mille livres de rente, et que je n'ai encore pu voir deux mille francs ensemble de Maintenon; mais ne faut-il pas que vous touchiez le revenu de votre femme tôt ou tard? Ne vous chagrinez point, je vous en conjure; vous avez une femme dévote, jeune, douce et qui vous aime; une plus riche vous auroit été moins soumise. Ouvrez-moi votre cœur avec plus de liberté sur son sujet, afin que je la traite plus ou moins bien, selon que vous en êtes plus ou moins content, et comme vous la connoissez mieux que moi, il faut que vous m'appreniez à quoi elle est sensible, afin de la punir ou de la récompenser comme un enfant. Vous croyez bien, je pense, que tous les petits plaisirs que je lui fais sont sur votre compte, et dans l'espérance qu'ils vous épargneront ce que je lui donne. Regardez tous les bons endroits de votre

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

mariage, puisqu'il est fait; Dieu l'a permis; songez à votre salut, réjouissez-vous, ne jouez point du tout, si vous m'aimez, et épargnez. Jouissez du loisir, du repos et de la liberté, et surtout, mon cher frère, opposez-vous à une mélancolie qui est votre pente naturelle. Venez ici quand vous voudrez; ou à Saint-Germain, s'il vous est plus commode; cela n'importe, vous ne manquerez point de gens qui vous présenteront. Si vous devenez chagrin, vous m'en allez donner, car je vous aime plus tendrement que je ne vous le dis, et je revins l'autre jour ravie de ce que je vous trouvai plus sain et plus gai. Songez, mon cher frère, en quel état nous sommes nés, et nous nous trouverons heureux [1].

Je meurs d'envie de faire plaisir à M. Legois; mais il voudroit que je fisse tout et je n'ai pas le temps de lui chercher condition; il faut qu'il me présente des moyens de le servir et je n'en négligerai aucun; c'est tout ce que je puis.

LETTRE CLXVIII [2]

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [3].

A Saint-Germain, ce 2 avril 1678.

Je trouvois bien mauvais de ne pas recevoir de vos

1. Les misères de son enfance avaient fait une si profonde impression sur madame de Maintenon qu'elle en garda toujours le souvenir.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. D'Aubigné était parti, à la fin de mars, pour Cognac avec sa femme : il y resta jusqu'au mois de novembre.

[redacted]

nouvelles, et j'étois inquiète de votre voyage; car ils sont bien fatigants dans la saison que vous l'avez fait. Je ne suis pas surprise de la maigreur de vos chevaux : vous êtes bien heureux qu'ils ne soient pas morts.

Ne vous mettez point en peine de madame d'Aubigné : elle est très-jeune et nous sommes les plus forts; ainsi nous la mettrons sur le pied que nous voudrons, pourvu que vous ne la gâtiez point et que petit à petit [[1] vous tâchiez de lui ôter de très-mauvaises habitudes que la mauvaise nourriture lui a données; je vous en ai marqué plusieurs dans ma lettre[2],] et vous travaillerez à votre repos et au bonheur de votre famille, si vous tâchez de la rendre raisonnable. Si vous jugez que j'y puisse contribuer, vous n'avez qu'à dire et ne me pas épargner; car il n'y a rien que je ne fasse. Menacez-la de moi : je gronderai, je lui ferai des présents; enfin il n'y a rien que je ne fasse. Elle me haïra peut-être; mais il n'importe, je serai contente, si elle est une honnête personne. Je suis ravie que ma lettre ne vous ait pas déplu; croyez-moi tous deux, et vous en serez plus heureux et plus estimés; l'expérience du monde vaut du bon sens, et j'ai tant vu de choses que, par cette raison-là, je crois pouvoir donner un bon conseil. Faites ce que je vous ai mandé à l'égard de la dépense : M. Scarron ne me donnoit que cinq cents francs. Elle a un fonds de hardes, et si vous lui donnez huit cents francs, elle en aura assez avec

1. Raturé sur l'autographe.
2. La lettre du 28 février.

[redacted]

les petits présents que vous et moi lui ferons, que nous réglerons selon qu'elle fera bien ou mal. C'est un enfant : il faut la gouverner en enfant, et les moindres choses que nous lui donnerons lui feront plaisir, quand elle aura son argent à gouverner, au lieu qu'elle sera toujours mal contente quand elle croira n'avoir qu'à désirer. Je suis fort de votre avis sur votre séjour à Paris, et si vous vous mettez sur le pied de ne pas donner à manger tous les jours, vous y vivrez pour beaucoup moins qu'à Coignac. Promenez-vous un peu cet été pour épargner; laissez votre femme avec une fille et un laquais à madame de Miossens; cela ne l'incommodera nullement. Quand vous voudrez revenir, mandez-le-moi, je vous chercherai une maison, et en payerai la moitié. Dites franchement le quartier que vous voudriez; car ils me sont assez indifférents. Si vous vivez avec règle, je vous ferai plaisir en tout ce que je pourrai; je donnerai mon carrosse à votre femme; il ne vous faudroit garder que quatre chevaux, un cocher et un postillon qui sût mener et qui serviroit de portier, quand elle ne sortiroit pas. Il faut lui mettre l'ouvrage en tête, et qu'elle ne s'accoutume point à courir les rues et à voir mauvaise compagnie. Enfin tout dépend de bien enfourner dès le commencement. Il n'y a qu'une chose qui m'embarrasse qui sont les meubles. Il ne faut pas que vous comptiez d'abandonner Coignac, on vous l'ôterait petit à petit; on commenceroit par le logement, et on viendroit aux appointements; vous y avez des profits qu'il ne faut pas perdre : il faut y laisser vos meubles. C'est une

[redacted]

ruine d'aller et venir, et que Deslandes ou la Vallée y allassent dans les temps, ramasser votre chauffage, votre foin, votre vin, qui vous serviroit bien dans les suites, ou le vendre si le temps étoit bon. Il faut passer un an ici ou dix-huit mois, aller passer là un été ou un hiver, afin d'en demeurer maître. Il ne faut pas grands meubles ici, une antichambre, une chambre et une garde-robe suffisent avec des lits de valets. Je vous aiderai sur tout ce que je pourrai. Je vous conseille pourtant d'apporter votre vaisselle, si vous le pouvez sans grands frais, ou du moins une partie; il en faut peu quand on mange tout seul, et aux occasions je vous en prêterois. Je vous parle sur tout ce détail, parce que j'ai plus de temps à cette heure que lorsque la cour sera ici [1]. Mandez-moi de votre côté tous les desseins pour votre ménage, et vous verrez que j'y entrerai avec amitié et plaisir. Que je sache ce que vous voulez mettre pour votre part à une maison, et surtout mettons-nous bien dans l'esprit que nous ne sommes tous incommodés dans nos affaires, que par notre vanité. Il y a peu de gens qui n'eussent de quoi fournir à manger pour la nécessité, à s'habiller chaudement en hiver et légèrement en été, et à avoir assez de valets pour nous servir dans nos besoins [2]. Croyez que tous les prônes que je vous fais ne sont que pour vous rendre heureux, et vous ne le serez jamais que vous ne soyez réglé. Je

1. Elle revint le 27 avril.

2. Le style concis de madame de Maintenon le rend quelquefois obscur. Elle veut dire : « Il y a peu de gens qui (sans les dépenses causées par la vanité) n'eussent de quoi fournir, etc. »

[redacted]

crois que vous devez vendre votre maison de Saint-Cloud, quand vous en trouverez l'occasion et mettre l'argent sur la ville.

L'affaire de M. Truc est accommodée. J'ai voulu mettre [votre enfant[1]] à Maintenon; mais on n'a jamais voulu le rendre; donnez ordre si vous voulez en être déchargé, je serai toujours prête à le prendre. Ne vous servez pas de Des Rolines dans les achats, c'est un homme ruineux, et, sur ma parole, nous ferons vos commissions à meilleur marché. Vous écrivez un peu trop succinctement pour un homme à qui je prends tant d'intérêt; j'aimerois à savoir un peu plus, et ce que vous pensez et ce que vous faites.

M. Colbert est dans une douleur qu'il faut laisser passer[2] et puis je lui parlerai.

Adieu, mon cher frère[3].

1. Raturé dans l'autographe.

2. A cause de la mort de sa belle-fille, la marquise de Seignelay, fille du marquis d'Alègre.

3. Voici comment La Beaumelle réduit et arrange cette lettre : « Nous sommes les plus forts. Nous en viendrons à bout. Elle me haïra peut-être. Peu m'importe, pourvu qu'elle devienne raisonnable. Je suis ravie que ma lettre ne vous ait pas déplu. Le jugement vaut de l'expérience. Et j'ai vu de près tant de ménages que je crois pouvoir parler du vôtre. Monsieur Scarron ne me donnait que cinq cents francs. Laissez à madame de Miossens votre femme. Quand vous voudrez revenir, écrivez-le-moi. Je vous chercherai une maison à Paris. Tous les quartiers me sont indifférents. Lequel aimez-vous le mieux ? Il ne faut point renoncer à Cognac. On vous l'ôterait insensiblement. M. Colbert est dans une douleur qu'il faut laisser passer, etc. »

[redacted]

LETTRE CLXIX

A M. DE VILLETTE, A NIORT[1].

2 avril 1678.

Je serai ravie de tout ce qui pourra mettre la paix dans notre famille, car je souffre de leur désunion par honnêteté et par vanité; l'honnêteté en est fort blessée et la vanité aussi, tous leurs procédés sentant bien plus les bourgeoises d'une petite ville que les demoiselles. Quant aux moyens de se revoir, vous avez trouvé des expédients dans des affaires plus difficiles, et je crois que vous ne demeurerez pas court sur celle-là. Si ma considération entre pour quelque chose, vous pouvez assurer celle qui fera le plus de pas que je lui en aurai le plus d'obligation. Ce seroit très-agréable de haïr, et si Dieu ne m'aidoit, je pourrois bien ne vouloir pas me raccommoder; mais si j'avois tant fait de m'y résoudre, je doute que je fisse des difficultés sur le plus ou sur le moins d'avances; je crois avoir assez montré combien je désire leur réconciliation pour n'avoir rien à dire de plus.

Adieu, mon cher cousin, j'embrasse la mère et tous les enfants. La cour arrive jeudi. Quand j'entendrai parler du voyage de Constantinople, je serai alerte[2]; soyez-le aussi et suppléez au peu de temps que l'on me laisse pour les affaires de mes proches ni pour les miennes.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Villette désirait avoir la mission de conduire notre ambassadeur à Constantinople.

[redacted]

Si madame de Villette voit madame d'Aubigné, je la prie de lui apprendre le menuet, à se tenir droite, et à marcher comme une autre; sa jeunesse me donne le courage de penser à la faire raisonnable, quoique je voie bien que le travail est grand et le succès incertain.

LETTRE CLXX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

Ce 27 avril 1678.

Vous passez trop légèrement sur l'article de madame d'Aubigné; je crois quelquefois que vous n'aimez pas que j'aie connoissance de vos affaires, et après, je crois que c'est que votre style est concis, et que vous n'avez nulle intention de vous cacher de moi. Éclaircissez mes doutes une fois pour toutes, et croyez que je m'accommoderai sans chagrin de tout ce que vous voudrez. Je ne veux que vous faire plaisir, et dès que ce vous en sera un que je ne me mêle de rien dans votre famille, je ne vous en parlerai jamais et ne vous en saurai point mauvais gré. Ce qui me fait vous demander ce que vous voulez là-dessus, c'est que je veux régler ma conduite de concert avec vous et la rendre différente selon votre goût. Vous ne me mandez point si vous êtes content de votre femme, si vous l'aimez, si elle se mêle de votre maison, si vous avez fait ce marché que je vous avois

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

conseillé pour son entretien, si vous êtes content de Deslandes; en un mot vous n'entrez dans aucun détail; et c'est ce que l'on veut des gens que l'on aime. [Madame de Miossens n'en use pas de même, et me rend un compte si exact de tout ce qui se passe chez vous que je crois y être. Tourmentez bien madame d'Aubigné sur son incivilité; c'est ce qui lui fera reprocher le plus sa basse naissance, et ce qui, en effet, la marque davantage; il ne faut pas la ménager là-dessus; c'est un petit inconvénient de fâcher une personne de quinze ans[1].] Je suis ravie de ce que vous songez à être homme de bien.

Ce 29. — Ma lettre a été interrompue, vous savez que je ne suis pas maîtresse de mon temps. Je n'oublie pas votre affaire auprès de M. Colbert, et j'espère en venir à bout. Je suis bien aise que celle du lieutenant général soit finie; j'en parlerai à M. de Crussol, car je ne crois pas être fort bien avec M. de Montausier. Je ne vous donne point de conseil sur passer cet hiver à Paris ou à Coignac; il faut que vos affaires vous règlent; mais quand vous y viendrez, je vous donnerai toutes les aides qui me seront possibles. Quand nous mettrons cinq cents écus à une maison, elle sera très-belle, et selon toutes les apparences, nous n'y serons pas souvent ensemble. Je ne sais si on a envoyé de l'ouvrage à ma belle-sœur; c'est une bonne habitude à lui donner, [et si elle va joindre le libertinage à la fainéantise d'une bourgeoise fille unique, ce sera un emplâtre insupportable[2].] Ne vous rebu-

1. Tout ce passage est raturé dans l'autographe.
2. Rayé dans l'autographe.

[redacted]

tez pas d'elle, quoi qu'elle fasse; elle est d'un âge qui nous doit donner courage. Il faudroit qu'elle m'écrivît plus souvent et plus amplement; j'aurai la complaisance de lui faire réponse, et si elle a du sens, elle en profitera pour apprendre à écrire. Vous voyez que je ne ménage rien, et que je suis en train d'éducation; on y seroit à moins et il paroît que je ne suis pas sans talent là-dessus.

Adieu, mon cher frère. Songez à votre salut et à vous réjouir; vous n'avez plus que cela à faire, et il y a bien des gens qui voudroient être de même.

LETTRE CLXXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

On ne trouve aucune lettre de madame de Maintenon du mois de mai au mois d'octobre 1678. Elle continuait à demeurer à la cour, mais elle était de nouveau en grande aigreur avec madame de Montespan. Celle-ci, enceinte pour la septième fois, accoucha secrètement d'un fils, le comte de Toulouse, le 6 juin 1678. Comme pour mademoiselle de Blois, le roi n'osa pas demander à madame de Maintenon de faire l'éducation de ce nouveau témoignage de sa faiblesse. Mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse furent cachés et nourris par la femme de l'intendant de M. Le Tellier. Ils furent légitimés en novembre 1681, et parurent à la cour en 1684.

Le comte de Toulouse fut le dernier enfant de madame de Montespan. A partir de cette naissance, le roi se lassa définitivement d'elle; mais son goût pour les femmes ne cessa point, et nous le verrons l'année suivante se passionner pour une nouvelle favorite, mademoiselle de Fontanges. Cependant Bossuet, Bourdaloue et les autres per-

[redacted]

sonnages du parti pieux ne cessaient pas leurs exhortations; madame de Maintenon, qui prenait de plus en plus de l'ascendant sur son esprit, ne ménageait pas les siennes; les désordres du prince étaient mêlés d'accès de dévotion, et l'on pouvait prévoir que les conseils de la piété et de la raison finiraient par l'emporter.

Il n'y a dans les lettres de madame de Maintenon, en 1678, rien qui se rapporte à tout cela : elle ne semble en ce temps occupée que de son frère et surtout de l'éducation de sa belle-sœur. D'Aubigné ne resta que six mois à Cognac, et dès le mois de novembre, il revint à Paris avec sa femme, avec l'intention d'y rester au moins un an. Il prit logement d'abord dans l'hôtel du Maine (voir page 41), ensuite dans la rue appelée alors *Saint-Père*, et que nous nommons aujourd'hui des Saints-Pères.

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

A Versailles, ce 6 octobre 1678.

J'ai donné le placet dont vous m'aviez chargée, lequel a été renvoyé par quatre raisons. La première est la difficulté que le roi fait pour les nouveaux établissements des maisons religieuses; la deuxième l'amortissement qu'elles demandoient; la troisième le droit de lods et vente de l'abbaye de Saint-Denis dont le roi ne peut disposer en conscience; et la quatrième le peu d'argent qui lui reste des économats que l'on emploie tous pour la conversion des huguenots.

Je crois même que cette dernière demande a nui aux autres; car il n'est guère raisonnable d'établir un hôpital pour lequel on demandât avant qu'il soit fait. Voilà, monsieur, ce qu'on m'a répondu. Je suis

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

fâchée d'avoir si mal réussi à une chose que vous désiriez et qui étoit pour une maison que vous savez que j'aime en général et en particulier. Vous avez aussi laissé passer la Saint-François sans vous souvenir de moi; ne croyez pas que rien me fasse oublier une négligence de vous; je ne laisse pourtant pas d'être votre très-humble servante.

LETTRE CLXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Maintenon, ce 29 octobre 1678.

Je vous écrivis hier en partant de Versailles; mais dans la crainte que ma lettre ne soit perdue, je vais vous redire à peu près ce qu'elle contient. On ne peut être plus fâchée que je le suis de la petite vérole de ma belle-sœur; et je souhaite de tout mon cœur que son teint puisse s'en sauver; je l'espère un peu sur sa grande jeunesse. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu; elle sera estimable et aimable tant qu'elle fera comme elle fait. Nous ne craignons pas tant la petite vérole que vous pensez et il n'y a rien à changer aux mesures que nous avons prises. Je vous recevrai ici quand vous y viendrez; faites-moi savoir le jour afin que je m'y rende; madame d'Aubigné y demeurera, si elle veut, sinon elle trouvera un appartement meublé dans le logis des princes[2];

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. C'est-à-dire à l'hôtel du Maine, à Paris.

[redacted]

ce lui sera un prétexte (qui n'est que trop bon) pour ne voir guère de monde, et pour se mettre d'abord sur le bon pied pour sa conduite; enfin elle fera ce qu'elle voudra, et toutes les fois que l'on me dit qu'elle n'aime que Dieu et vous, je suis si contente d'elle qu'il n'y a point de plaisir que je ne voulusse lui faire. Voici un fâcheux contre-temps pour vous; je suis bien fâchée de mon côté que vous voyez Maintenon en hiver, car il perd beaucoup de ses agréments; j'ai donné ordre au logis des princes pour que vos meubles soient reçus.

Adieu, je vous embrasse tous deux.

Votre laquais m'a dit que votre cuisinier est demeuré à Coignac. J'en ai un que je vous prêterai si vous voulez et qui n'a rien à faire; si dans les suites vous pouviez vous passer d'une femme, il y en a de bien habiles à Paris. Nous en parlerons à loisir. Je compte que vous pourrez être ici les premiers jours de décembre[1].

LETTRE CLXXIII[2]

A M. D'AUBIGNÉ, A L'HOTEL DU MAINE[3].

Ce jour de Saint-Thomas, décembre 1678.

Madame de Maintenon a la migraine si violente qu'elle ne peut vous écrire elle-même. Elle m'a

1. D'Aubigné arriva à Paris en novembre.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — La lettre paraît être de Nanon.

3. L'hôtel du Maine était situé dans la rue Saint-Thomas du

[redacted]

commandé de le faire pour vous mander, monsieur, qu'elle et madame de Montespan iront vendredi à Paris; elles vous prient de leur envoyer votre carrosse à onze heures précises du matin à la porte Saint-Honoré; elles iront chez vous à une heure après-midi; madame votre sœur vous prie de vous y trouver pour donner la main à madame de Montespan à la descente du carrosse; elle vous prie aussi qu'elles trouvent la maison vide, et que personne ne sache qu'elles vont à Paris. Elle ne croit pas que madame de Montespan hasarde de voir madame d'Aubigné, à cause de la petite vérole; qu'elle ne laisse pourtant pas de se mettre fort proprement avec quantité de cornettes dans son lit bien propre et la chambre aussi, car elle n'est pas sûre qu'elle ne l'aille pas voir.

Madame vous prie aussi de faire savoir à M. de Mortemart qu'elles iront à Paris vendredi, afin qu'il fasse tenir le dîner prêt pour une heure après-midi.

Madame a une manière de rhumatisme dans la tête et partout le corps qui la tient depuis hier au soir fort violemment.

APPENDICE A L'ANNÉE 1678.

A la fin de cette année on trouve encore dans les *éditions* de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 88; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 69) une fraude littéraire; c'est une lettre

Louvre. C'était l'hôtel de Longueville, si fameux du temps de la Fronde et de la duchesse de Chevreuse. Mesdames de Montespan et de Maintenon y demeuraient quand elles venaient à Paris. D'Aubigné et sa femme y prirent momentanément séjour. Cet hôtel est aujourd'hui détruit, ainsi que la rue où il se trouvait.

[redacted]

sans date qu'il dit adressée par madame de Brégy à madame de Maintenon. Cette lettre est tout simplement empruntée aux *Lettres et poésies de madame la comtesse de Brégy*, 1 vol. in-18, Leyde, 1666. Elle est dans ce volume, sans date, adressée à *madame la marquise de M...*, et une autre lettre témoigne que cette marquise est madame de Montausier, gouvernante du Dauphin. La Beaumelle n'en a pas moins l'assurance de donner cette lettre, *imprimée en* 1666, pour une lettre écrite à *madame la marquise de Maintenon*, laquelle n'a pris ce nom qu'en 1674. Madame de Brégy, née en 1619, morte en 1693, avait été l'une des dames de la reine Anne d'Autriche; elle ne connaissait aucunement madame de Maintenon. La lettre ne présente aucun intérêt : nous la donnons uniquement pour ne rien omettre des supercheries de La Beaumelle.

LA COMTESSE DE BRÉGY A MADAME DE MAINTENON.

En vérité, madame, l'on rachète si bien par l'ennui de votre absence le plaisir de vous avoir vue, que je ne puis vous être obligée de la visite que vous m'avez faite ici par la peine qu'elle me laisse. Et le monde se montre en vous d'un si beau côté, que j'ai pensé quitter ma solitude pour m'y en retourner, si je ne m'étois souvenue que de tous ceux qui le composent, il n'en est presque point qui vous ressemble. Cela m'a fait rentrer de bon cœur dans mon ermitage, avec dessein de me servir de la liberté de la solitude, pour penser souvent à vous, mais sans prétendre d'en être récompensée par la même chose, la cour ayant trop de personnes présentes, pour que les absents s'attendent à quelque place. Mais s'il m'arrivoit d'en avoir quelquefois dans votre souvenir, que ce ne soit jamais, madame, sans penser à moi, comme à la personne qui est le plus à vous.

[redacted]

ANNÉE 1679.

L'année 1679 renferme dix-huit lettres authentiques, la plupart écrites à d'Aubigné. Elles ne sont relatives qu'au ménage de ce seigneur et à sa conduite. Une seule renferme une allusion aux amours de Louis XIV; et cependant cette année est remarquable par le règne éphémère de mademoiselle de Fontanges.

La Beaumelle a rempli cette lacune dans la correspondance de madame de Maintenon, par *neuf* prétendues lettres à *madame de Saint-Géran*, lettres animées, pleines d'anecdotes dramatiques, faites pour exciter la curiosité, où tous les historiens ont puisé à plaisir, et qui portent pourtant des traces évidentes de fabrication. Elles sont entièrement romanesques; Louis Racine les déclare toutes *fausses;* les détails qu'elles renferment sont tout à fait de l'invention de La Beaumelle, et il n'y en a trace dans aucun écrit du temps; enfin il n'en est pas qui aient nui davantage à la mémoire de madame de Maintenon et qui aient donné à cette femme tant calomniée une apparence plus éloignée de son caractère et de sa conduite. J'ai mis ces neuf lettres à part, en les accompagnant de quelques notes qui démontrent leur fausseté.

LETTRE CLXXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Saint-Germain, ce lundi à sept heures du soir (janvier 1679.)

Je ne sais par qui vous m'avez écrit, mais on m'apporte dans ce moment une lettre de vous, datée du jour des Rois; je suis ravie d'avoir envoyé quelque chose à ma belle-sœur qui lui ait fait plaisir, mou-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

rant d'envie de lui en faire en tout, tant qu'elle en aura d'aussi honnêtes que ceux qu'elle prend.

J'ai dit à M. Bon de vous montrer tout ce que j'ai loué pour vous meubler un appartement, afin que vous vous serviez de ce que vous avez plutôt que de me dépenser de l'argent. J'ai prié madame de Lencosme de me faire faire un miroir; dès qu'il sera achevé, je vous prierai de le payer et de me le garder, jusqu'à ce que je vous le paye, et que j'en aie affaire. Songez donc à une maison pour le terme de Pâques; je n'avois emprunté celle où vous êtes que pour Noël; mais puisque vous n'en avez pu trouver, songez du moins à en avoir pour le temps que je vous marque; il ne faut point s'y rendre fort difficile, et pourvu qu'elle soit un peu sur ma route, c'est-à-dire vers le quartier de Richelieu, de Saint-Roch, des Petits-Champs, rue Traversière, rue Fromenteau, rue Saint-Thomas du Louvre[1], tout le tour du Louvre, et toutes les petites rues qui aboutissent de côté ou d'autre à la rue Saint-Honoré. Vous pourriez encore, si le pont Rouge est rétabli[2], vous étendre sur les quais, de côté ou d'autre. Vous aurez toujours assez de logement dans une maison, où il faut deux remises de carrosse et une écurie pour huit ou dix chevaux. J'ai reçu des nouvelles de M. de Mont-

1. Les rues Fromenteau et Saint-Thomas du Louvre n'existent plus. Consultez un plan de Paris avant 1852.

2. Le pont Rouge ou pont Sainte-Anne avait été bâti en 1642 pour joindre la rue du Bac aux Tuileries. Il était en bois et souvent impraticable dans les grandes eaux. Il fut emporté en 1684 et remplacé par le pont Royal qui existe encore.

[redacted]

chevreuil et M. Viette, et je leur réponds sur l'affaire de madame de Nogent.

M. Fagon est persuadé que madame d'Aubigné mange des vilainies, et qu'elle n'aura jamais de santé ni d'enfant, si par une longue suite de bonne nourriture, elle ne rétablit son estomac et purifie son sang.

Adieu, je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

Votre M. Legois est très-importun; il présente une figure triste, et non-seulement il veut que je le serve de mon crédit, mais il veut que je fasse mon application de chercher ce qui lui convient. Je lui ai offert de parler à qui que ce soit et à répondre de lui partout; véritablement je ne pensois pas que cela s'étendît aux ministres; car il parloit en ce temps-là d'être domestique dans quelque maison. On lui donna avis que le cardinal de Bouillon en cherchoit, et aussitôt je lui fis parler; ce qui ne se trouva pas vrai. On vous offre un emploi pour lui à Blaye, et il le veut à Bordeaux. Tout cela ne me dégoûtera pas de le servir quand je le pourrai, tant pour l'amour de vous que pour M. le maréchal d'Albret[1]; mais il faut qu'il me donne des choses toutes prêtes, et qu'il ne croye pas que je fasse ses affaires, dans un temps où je ne puis donner un moment aux miennes.

Bonsoir, je vais parler tout à l'heure à M. de Louvois.

1. C'est-à-dire pour le souvenir de M. le maréchal d'Albret, qui était mort trois ans auparavant. Ce Legois avait été l'un des serviteurs du maréchal.

[redacted]

LETTRE CLXXV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce vendredi, à dix heures (mars 1679).

J'avois si grande peur d'être connue ce matin que je ne songeai qu'à sortir vite de l'église; c'est ce qui m'a empêchée de vous remercier de toutes vos bontés que je n'ai point trouvées diminuées par le temps. Voilà les deux pistoles que vous m'avez ordonné de donner; je ne fais jamais d'aumône qu'à Maintenon; ainsi je les aurois peut-être mal appliquées, ne connoissant pas ceux qui en ont un véritable besoin. Vous savez si j'en ai que l'on prie Dieu pour moi : je vous le demande encore et de prier et faire prier pour le roi qui est sur le bord d'un grand précipice.

Je comprends bien, par les persécutions que l'on me fait, le chagrin que vous avez quand on s'adresse à vous pour m'aborder, mais il ne faut pas s'il vous plaît que vous poussiez la discrétion trop loin; et si, dans le nombre de ceux qui vous parlent, il y en a quelqu'un que vous ayez envie que je voie, vous pouvez disposer de moi avec une entière liberté, et je vous assure avec la sincérité que vous me connoissez que rien de tout ce qui me viendra de vous ne me fera de la peine. M. votre neveu sera le bien venu, je ne verrai que lui et je ne sortirai qu'à cinq heures. Je vous renvoie votre étui, et s'il est vrai

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

que j'aie dit à la maréchale de qui vous êtes le compère, la modestie de ne s'en être pas vanté est louable, mais ce n'est pas un grand mal que l'on le sache. Si je me remplissois aussi bien de Dieu que je vide ma maison de toute sorte de compagnie, vous seriez bien content de moi. Je ne vois que la marquise[1], et cette solitude-là m'est très-agréable.

APPENDICE A LA LETTRE CLXXV.

« Le roi est sur le bord d'un grand précipice. » Par ce cri d'alarme, madame de Maintenon annonce une rechute du roi qui vint encore renverser ses propres desseins. Il s'était épris tout à coup et d'une manière très-violente de mademoiselle de Fontanges. Le 22 mars, le marquis de Trichâteau écrivait à Bussy-Rabutin : « Madame de Montespan est partie brusquement le 15 de ce mois de Saint-Germain pour Paris. On dit qu'il y a quelque brouillerie dans le ménage et que cela vient de la jalousie qu'elle a d'une jeune fille de *Madame*, appelée Fontanges, dont le roi, dit-on, a déjà eu contentement. »

LETTRE CLXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

Mars 1679.

Quoique je vous aie vu depuis votre dernière lettre, je veux pourtant y répondre pour vous dire que quand vous voudrez aller à Maintenon, vous y aurez l'appartement bas pour y loger et toute la maison

1. La marquise de Montchevreuil.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

ouverte pour en jouir; que vous y trouverez de la vaisselle d'argent, du linge, de la salade, quelques fruits, Noëlle pour faire votre cuisine, et Charlot pour vous y divertir; que si vous voulez nourrir vos chevaux, il y a une écurie, et vous le feriez peut-être à meilleur marché que chez M. Friquet aussi bien que vos gens; cela se peut en mon absence, car si j'y étois, il seroit mal de les nourrir chez moi, et je suis bien aise que par votre exemple j'établisse de ne jamais nourrir ni valets ni chevaux. Je crois que nous sommes assez proches pour nous parler librement sur tout. Si cette petite diversité de lieu peut vous faire passer votre été plus agréablement, ne vous en contraignez pas, mais menez-y votre femme, car je ne vous conseillerai pas sitôt de la laisser de son chef; elle s'y ennuyera, mais se divertira-t-elle beaucoup mieux à Paris? Et de plus il faut que les femmes sachent s'ennuyer, ou pour mieux dire qu'elles sachent s'amuser de peu de chose. Mademoiselle de la Harteloire et mademoiselle de la Couture[1] sont d'aussi bonne compagnie que Catot, Lormie et Suzon. Il y a des cartes, des volans, un trou-madame, des quilles et un billard. En voilà assez sur Maintenon.

J'ai dit à Vantelon qu'il pouvoit nommer mon nom à M. Colbert toutes les fois qu'il le croira bon à quelque chose.

Nos amis ont tort de croire que je vous aime moins;

1. Ce sont des vieilles filles que madame de Maintenon logeait à Maintenon : Mademoiselle de la Harteloire, parente de Scarron, n'a pas cessé d'être à sa charge.

[redacted]

cela paroîtra pourtant toujours à ceux qui nous verront ensemble, parce que nous y avons été si peu qu'il est vrai que vous paroissez contraint avec moi; vous me voyez assez et je ne désire de vous que votre plaisir, votre bonheur et votre amitié.

Je vous envoie quinze pistoles que vous doit le prince, et dix pour moi. Si vous savez en quoi elles ont été employées, vous me ferez plaisir de me le mander, car vous savez que j'ai un bel ordre dans ma dépense, du moins pour l'écriture; et avancez-en pour moi à Aimée.

Je parlai bien rudement à madame d'Aubigné sur ses mauvaises habitudes. Vous ne vous en apercevez point, parce que vous la voyez tous les jours; je trouvai qu'elle avoit appris à parler du nez; qu'elle rit toujours sans en avoir envie et qu'elle se mignarde en parlant avec des airs et des minauderies qui faisoient contrefaire madame de Longueville qui les soutenoit pourtant avec l'esprit et le visage d'un ange. Au nom de Dieu, qu'elle parle naturellement, et aux gens à qui elle veut plaire, comme à son laquais; qu'elle ne rie point de commande et qu'elle se mette dans l'esprit qu'il vaut mieux être trouvée sérieuse et taciturne que d'être ridicule.

Adieu. Je fais un mauvais personnage auprès d'*elle* que celui de gouvernante; mais je ne le ferois pas si je l'aimois moins. Amenez-la ici quand elle voudra, nous lui trouverons un lit.

[redacted]

LETTRE CLXXVII

NOTE PRÉLIMINAIRE

A cette époque (mars 1679), le roi, partagé entre sa passion pour mademoiselle de Fontanges et des accès de dévotion, voulait rompre complétement avec son ancienne maîtresse et en même temps lui faire une position qui la maintiendrait à la cour. Il cherchait donc à lui donner la charge de surintendante de la maison de la reine, charge qui procurait certains priviléges attribués aux duchesses, et par laquelle il aurait été pour ainsi dire annoncé que madame de Montespan n'était plus la maîtresse du roi. Mais cette charge était possédée par la comtesse de Soissons. Voici comment le marquis de Trichâteau raconte à Bussy ce qui se passa à ce sujet dans la semaine sainte de 1679.

« Le roi a jeûné trois jours, a fait ses dévotions et a touché les malades. Madame de Montespan a eu beaucoup de conférences avec le P. César; elle a fait comme si ç'avoit été utilement; il y avoit déjà quelques jours qu'elle venoit souvent à Paris depuis que le roi étoit amoureux d'une fille de Madame, appelée Fontanges. Le mercredi (29 mars), elle retourna à Saint-Germain, où elle fut à ténèbres, toujours derrière la chaise du roi. La reine l'envoya quérir pour aller à la cour (30 mars). Le vendredi 31, elle alla à Maintenon, et le mardi (4 avril) elle retourna à Saint-Germain dans son appartement, et à l'ordinaire, sinon que le roi ne la vit qu'en présence de Monsieur. Mercredi, la comtesse de Soissons reçut ordre du roi de se défaire de sa charge entre ses mains. Cette princesse étoit à Chaillot dans une petite maison qu'elle y a. M. Colbert y fit beaucoup d'allées et de venues. Elle parla au roi le soir chez la reine, qui lui dit des merveilles sur le plaisir qu'elle lui feroit. Elle répondit avec toute la soumission possible, et enfin elle a pris deux cent mille écus, et madame de Montespan a été par là surin-

[redacted]

tendante de la reine et n'est plus maîtresse[1]. » (*Lettres de Bussy-Rabutin*, t. IV, p. 344.)

Madame de Montespan confirme ces faits dans une lettre au duc de Noailles dont nous laissons l'orthographe très-curieuse.

MADAME DE MONTESPAN AU DUC DE NOAILLES[2].

Ce jeudy 30 mars 1679.

Je suis sy convinquue de vostre amitié, et je vous ay veu prandre tant de part à ce qui me regarde, que je croy que vous serest bien èse de continuer à ann estre instruit. A mon retour, le roy me dist qu'ill avet anvoiié M. Colbert proposer à madame la contesse de se défaire de sa charge; elle dist qu'el viendret le trouver. Elle l'y vint ann efet hier, et luy dist les mesme chose qui luy avet mandée. Elle demanda un jour pour an parler à madame la prinesese de Carignan, et l'on n'a point ancore sa réponse. Du reste, tout est fort pésible yscy. Le roy ne vient dans ma chanbre c'aprest la messe et aprest soupey. Il vaut beaucoup mieus se voir peu avec dousœur, que souvant avec de l'anbaras. Madame de Maintenon est demeurée pour quelque lesgesre indisposision. Le duc du Maine est avec elle. Voilà toutte les nouvelle du logis. Je vous prie de faire mest complimant à madame la duchesse de Nouaille. Vous m'aubligeriés auscy de me chercher du velours vert pour un cas-

1. *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. IV, p. 344.

2. *Autographe* tiré des archives de la maison de Noailles, à la bibliothèque du Louvre.

[redacted]

rosse; mest je vousdrest bien qu'il ne fust pas sy cher c'à vostre ordinesre[1].

LETTRE CLXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

Saint-Germain, ce jeudi saint, 30 mars, à 10 heures du matin.

Je suis bien fâchée du mal de madame d'Aubigné, et de l'embarras que vous en avez. J'aurois souhaité qu'elle eût passé l'été avec moi soit à Barège ou à Clagny, et rien n'est plus dangereux pour elle que d'avoir passé de la mauvaise éducation à être sa maîtresse, à l'âge qu'elle a. Cependant il n'y a pas de remède, et tant que je serai où je suis, il ne faut pas compter sur moi. Il faudra voir ce que nous ferons d'elle; mais une femme de seize ans n'est pas d'un petit embarras; et je vous admire de vouloir aller courir le pays, et la laisser au hasard de ce qui en arrivera; nous aurons le temps d'y penser. Je parlerai à M. Fagon si vous voulez pour qu'il vous donne quelque médecin de sa connaissance, et auquel il put donner ses avis pour la santé de madame d'Aubigné, car pour lui il ne faut pas compter qu'il puisse aller souvent à Paris.

Madame de Montespan me paroît fort contente de vos soins et de votre procédé en tout.

1. Suscription : « Est pour madame (*sic*) le duc de Nouailles. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — La Beaumelle a fait de cette lettre et des deux suivantes une seule lettre qui n'a pas deux pages; c'est-à-dire qu'il a abrégé le texte de telle sorte qu'il en reste à peine le sens général.

[redacted]

Je verrai M. Colbert quand il le faudra; soyez en repos là-dessus.

Je ne vous dis rien encore sur notre voyage, ne sachant comment je le ferai; s'il n'y avoit que M. du Maine, on pourroit suivre la voiture; mais si les petits marchent, c'est un embarras qui ôte tout plaisir et toute commodité. Il y a du temps d'ici au 15 ou 20 de mai, et il n'en faut pas tant pour tout changer[1].

Bonjour, je vous plains tout à fait de voir toujours souffrir une personne que vous aimez.

LETTRE CLXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

A Saint-Germain, ce vendredi, avril 1679.

Il me semble que vous avez assez de loisir pour que je vous donne une commission; je vous prie donc de me chercher chez Gautier et chez Gayot un beau damas bleu; je ne le veux ni pâle ni turquin, mais fort et beau; il ne m'en faudroit que deux cents aunes; quand vous en aurez vu, envoyez m'en quelques échantillons, dont les morceaux soient un peu grands, afin que j'en puisse bien juger.

Je vous prie aussi de dire à Laleu, mon marchand de dentelles, de me faire un échantillon de campane bleue, blanche et noire, et un autre couleur d'or

1. Ce voyage n'eut pas lieu.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

blanc et noir; je ne veux pas de la soie plate et des houppes à la campane, il ne la faut que de quatre doigts de haut.

Si vous m'envoyiez un homme de confiance, vous auriez les vingt-cinq pistoles que je vous ai déjà annoncées; mais, quoi que vous en disiez, vous n'êtes sur la route de personne. Essayez à m'écrire par la poste; j'en ferai de même pour voir si par là nous pourrions avoir quelque commerce.

Quand madame d'Aubigné voudra venir, amenez-la un peu voir la cour; nous lui trouverons un lit. Comme elle est fort délicate, il faudroit qu'elle vînt vers le soir; qu'elle allât tout droit se coucher en arrivant et qu'elle vînt le lendemain à la messe du roi et dîner chez madame de Montespan; le soir, souper chez madame de Richelieu; et elle s'en retourneroit le lendemain à Paris.

Je me porte fort bien; et j'ai grande envie d'aller dans l'entre-sol : c'est un lieu charmant et les repas qu'on y fait sont excellents; la solitude en est délicieuse.

Adieu, je vous embrasse tous deux.

Ce samedi matin.

Vous verrez que je vous écrivois hier à peu près dans le même temps que vous le faisiez de votre côté, et à peu près aussi les mêmes choses. Il ne faut point que vous me laissiez madame d'Aubigné; je serois embarrassée de la renvoyer, et encore plus de la garder ici plus longtemps; si elle s'y plaît, il vaudra mieux l'y amener plus souvent. Vous ferez ce que

[redacted]

vous voudrez sur Maintenon; mais ne vous rebutez pas d'elle, quoiqu'elle ait de grands défauts; elle est si jeune qu'il faut espérer et tout essayer. Si j'étois en lieu d'y travailler, je le ferois de tout mon cœur pour l'amour de vous. Si elle est comme vous me la dépeignez, il ne la faut pas gâter et la laisser manquer de tout pour quelque temps, si elle ne sent pas ce qu'on lui donne. Je ne sais ce qui se passe entre vous pour sa dépense, mais pour moi je lui ai donné pour trois mille huit cent soixante-neuf livres de hardes, sans compter les bijoux dont je ne sais pas le prix, et en y joignant son carrosse : c'est bien près de deux mille écus qu'elle me coûte depuis quinze mois; je l'ai écrit pour pouvoir vous le dire en pareille occasion, et pour savoir ce que je fais de mon argent[1].

Il faudroit remettre une glace à mon miroir argenté, et en coupant celle qui y est dans l'endroit où elle est rompue, en faire refaire un miroir avec une bordure comme celle du vôtre pour mettre dans ma chambre de chez vous.

Il faut bien que madame d'Aubigné ait une fille pour l'habiller. Pontas ou madame Richina vous donneront un lit; vous choisirez; et je compte qu'elle ne couchera ici que deux nuits.

Adieu.

1. « En tout j'aime à savoir mon compte, » dit-elle dans une lettre aux Dames de Saint-Cyr.

[redacted]

Mémoire de ce que j'ai donné à madame d'Aubigné[1].

Une robe de chambre de peluche couleur de feu.	322 l.
Une jupe de satin violet en broderie. . . .	330
Une jupe de moire couleur de rose.	94
Un habit à fond blanc.	211
Une jupe de satin jaune.	227
Un corps couleur de feu.	38
Quatre paires de souliers et deux paires de mules.	40
Un carreau et un sac de velours cramoisi. .	330
Pour deux paires de draps de Hollande. .	150
Pour le festin de la noce.	500
Une garniture de point de France composée d'un peignoir, d'un tablier, une garniture de chemise, une cornette et deux bonnets.	650
Somme totale[2]. . .	2661 l.

Ce n'est ni pour vous le reprocher, ni pour vous le faire payer que je vous envoie un mémoire de ce que j'ai donné à madame d'Aubigné, mais pour lui faire voir que l'argent va vite, et que joignant cette somme-là à ce qui vous en coûte, vous verrez que la somme est forte pour des gens comme vous et qu'elle

1. C'est une suite de la lettre, mais écrite sur un papier à part.
2. Cette addition n'est pas exacte : le total est de 2902. Ce total ne concorde pas avec celui que madame de Maintenon donne plus haut : 3869.

[redacted]

doit conserver ce qu'elle a, et se contenter de ce que je vous ai mandé de lui donner. On lui a fait des chemises comme pour la reine, et homme vivant n'en a de si belles que vous; je passe ma vie à la cour faisant trois fois plus de dépense que je n'en ferois si je n'y étois pas, et je n'ai pourtant jamais rien eu de pareil ni n'en aurai. Pardonnez-moi les importunités que je vous fais là-dessus; mais assurément vous devez tous deux vous mettre sur un pied convenable à votre revenu.

Si ma belle-sœur a des commissions à donner, Nanon les fera, pourvu qu'elle reçoive avec plaisir ce que je voudrai lui donner, et qu'elle me paye régulièrement ce que je ne lui donnerai pas, et qu'elle croie que nous avons ici aussi bon goût que madame de la Barre.

Adieu; je vous embrasse tous deux. Je fais de mon mieux pour les parents dans leur affaire, et j'espère qu'elle ira bien.

LETTRE CLXXX

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Saint-Germain, mai 1679.

Je n'avois pas besoin du mémoire de M. Brillon pour me faire souvenir de son affaire; mais je suis bien aise de l'avoir pour être mieux instruite de ce qu'il est et de ce qu'il fait. J'en parlerai quand je croirai l'occasion favorable, et je vous ferai tomber

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

d'accord que je prendrai bien mon temps; je vous remercie de tous vos soins et je les reçois avec beaucoup de plaisir. Je ne puis vous rien dire sur notre convertie que je n'aie parlé à M. Pellisson; je ne comprends point pourquoi je ne la vois plus; il faut accompagner notre zèle de quelque prudence, et ne nous pas charger d'une fille dont nous pourrions être embarrassés.

J'espère vous voir du 15 au 20 de ce mois et faire de ces merveilleux soupers. Ma migraine se dissipa à Versailles; c'est un très-bon remède. Vous aurez dans peu notre cousin de Villette; faites-lui bien, je vous prie, et réparez par là les irrégularités qu'il trouva dans mon procédé. J'ai vu le bon homme Caumont[1]; il est moins chagrin dans la conversation que dans ses lettres, ou bien vous lui avez adouci l'esprit.

Adieu, vous aurez des commissions, puisque vous n'en êtes pas fatigué, mais je vous avoue que je voudrois bien vous voir logé dans un quartier plus commode pour moi; nous en parlerons à fond quand j'irai à Paris. J'embrasse votre petite femme; il faut qu'elle me vienne voir dès qu'elle aura une robe de velours[2].

1. Ce doit être le fils aîné de Caumont d'Adde ou Dadou, le gendre d'Agrippa. (Voir l'Introduction.)

2. La Beaumelle écrit : « Si elle est raisonnable, je lui permettrai de venir me voir avec sa robe de velours. »

[redacted]

LETTRE CLXXXI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce mardi 11 juillet 1679.

Je suis au désespoir de vous fâcher toujours; mais qu'est-ce qui vous parlera franchement que moi? M. Pellet m'a conté un procédé que vous avez eu avec lui qui n'est ni juste ni honnête : quand des parties sont arrêtées, il n'est plus question de rabattre et il n'y a qu'à payer; les marchands de Paris ne craignent point les violences, et se font payer des plus grands seigneurs. On n'a pas toujours une aussi grosse somme que celle que vous lui devez, mais on entre en payement par ce qu'on peut, et quand ils trouvent de la bonne foi, ils ne sont que trop faciles à prêter. Les vilains procédés se content par les maisons et font un grand tort à la réputation. Finissez celui-là, je vous en conjure et sans emportement, car il vous feroit plus de tort qu'à M. Pellet.

On a quitté le deuil, et si madame d'Aubigné veut venir faire une visite à la cour, il ne tiendra qu'à elle, mais je lui conseille d'attendre que madame la duchesse de Richelieu y soit, qui ne reviendra que vendredi. J'ai bien envie d'aller souper dans l'entresol; je ne crois pourtant pas que ce soit sitôt; au reste, je suis tout à fait rebutée de Maintenon, par le monde qui s'adonne à y venir. Ne perdez pas une occasion de dire que quand il y a une personne de plus que

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

je n'ai compté, je suis au désespoir, et que vous ne voudriez pas vous jouer à me surprendre. Je ne me soucie pas de passer pour bizarre, pourvu que l'on n'y vienne point.

Adieu. Mes compliments à madame votre femme; on dit qu'elle se porte fort bien; je n'en suis pas de même depuis mon retour de Maintenon; je ne suis pas sans maux de tête.

LETTRE CLXXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A 7 heures du soir, août 1679.

Je ferai ce que je pourrai pour ce que vous désirez de moi, et si j'y réussis, j'en aurai plus de joie que vous, sans même compter l'intérêt que j'y trouverai; mais pourquoi mettez-vous un écriteau à votre maison avant d'en avoir trouvé une? Il me semble que nous devrions nous tenir où nous sommes, jusqu'à ce que nous eussions trouvé quelque chose d'admirable; et pour cela il faudroit le chercher à loisir. Une maison vers l'hôtel de Longueville[2] nous seroit commode; je vis l'autre soir un écriteau à la porte qui est tout devant. Ce n'étoit que portion de maison, mais en voyant de plus près, et la louant un peu cher, on l'auroit peut-être entière. Si cette occasion-là manque, il s'en trouvera quelque autre, pourvu que l'on ne se presse pas. Après tout, faites comme

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Voir la note de la page 41.

[redacted]

vous l'entendrez; outre la complaisance que j'aurois pour vous, j'y suis si peu que vous devez ne guère penser à moi. Je n'ai pu aller à Paris, comme je vous l'avois dit, j'ai eu mille embarras qui seroient trop longs à vous dire. M. du Maine se porte bien; mademoiselle de Nantes a la fièvre; vous voyez *les* deux autres qui ne sont pas en bon état. Sachez, je vous prie, qui a fait faire les plumes de mon lit, afin que je sache à qui je les dois. Je suis bien fâchée de n'avoir pu mener madame d'Aubigné au camp [1]; je n'ai pas eu un moment pour y aller voir M. de Noailles qui m'en avoit conviée. Madame du Breuillac m'a dit qu'elle avoit voulu y amener ma belle-sœur; elle auroit bien fait d'y venir, et tout ce qu'elle fera avec madame du Breuillac sera bien : c'est une très-honnête femme et qui a de l'esprit [2]; il n'importe pas tant aux jeunes personnes d'aller avec des gens d'un bon air pour le monde que d'être vues avec des prudes; c'est là le principal. Je fus ravie de la trouver au cours avec madame de la Porte. Nous partons de demain en huit jours pour Fontainebleau; si madame d'Aubigné veut venir la semaine qui vient, elle le peut.

Adieu, mon ami.

1. Le camp de Houilles où le roi avait fait réunir les troupes de sa maison. Il était commandé par le duc de Noailles, capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps. Madame de Sévigné (t. V, p. 552) parle de la magnificence qu'on y déploya. Le roi y alla le 2 août.

2. Madame de Maintenon a longtemps eu auprès d'elle une fille de cette dame, et dans son testament elle lui laissa une pension de 300 livres. Voir dans les *Lettres hist. et édif.*, t. II, p. 271.

[redacted]

LETTRE CLXXXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Août 1679.

Le roi ne mène à ce voyage ici[2] que très-peu de dames et cinq ou six vieux seigneurs; on ne fera que chasser et se promener; voyez après cela ce que vous voulez, car cela dépendra de vous.

Je ne crois pas que vous ayez Blaye[3] à moins que le roi ne change de vues là-dessus.

Si, en effet, vous avez donné de bons avis, pourquoi ne demanderiez-vous pas quelque chose? M. de Pontchartrain peut tout là-dessus[4].

Je voudrois bien que vous fussiez content et homme de bien. Après cela, je n'aurois plus rien à désirer.

LETTRE CLXXXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[5].

Août 1679.

Je vous renvoie votre bail; nous en ferons un de

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. A Versailles. Il y allait pour montrer le château et les jardins au marquis de Los Balbasez, ambassadeur d'Espagne, qui était venu en France pour le mariage de Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, avec le roi d'Espagne. Ce mariage avait été stipulé le 2 juillet.

3. C'est-à-dire le gouvernement de Blaye après la mort du duc de Saint-Simon.

4. La Beaumelle ajoute : « Vous ne voudriez pas que j'entretinsse le roi de ces misères. »

5. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

vous à moi, si vous me donnez un appartement; je n'ai point lu cette chicane, car je n'y entends rien, je renvoie tout à M. Viette.

Madame d'Aubigné me parle de caisses de la part de madame de Saint-Eugène sans me dire ce que c'est; qu'elle me le mande avant de me les envoyer; et qu'elle fasse mille remercîments pour moi. M. Cabon est ici; je m'imagine que je le verrai demain matin. Je suis très-inquiète de M. de Montchevreuil; ne le soyez point de moi, mes maux sont peu considérables. Je crois passer mon été à Clagny.

Adieu, je vous embrasse tous deux et je voudrois bien vous voir.

LETTRE CLXXXV

A MONSIEUR D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Versailles, ce samedi soir (25 septembre 1679).

J'avois résolu d'aller voir aujourd'hui madame d'Aubigné, mais ce ne sera pas la dernière fois que je serai trompée dans mes mesures. Madame de Montespan a voulu aller à Noisy par le beau temps qu'il a fait; je pars demain au matin pour aller au Val; c'est une petite maison qui est dans le parc de Saint-Germain, où l'on met mademoiselle de Tours à cause de sa maladie; je la mènerai et y coucherai pour

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre si curieuse, si importante, est tout à fait tronquée dans La Beaumelle, qui la suppose adressée à madame d'Aubigné, ce qui est absurde et lui fait perdre sa valeur.

[redacted]

l'établir, et je serai lundi de bonne heure pour recevoir la cour à Saint-Germain. Je vais mander à Maintenon de m'envoyer Noëlle au plus tôt; c'est une fille que madame de Maintenon[1] a élevée, qui me sert fort bien, est de grand travail et que je ne fais que vous prêter, afin que vous tâtiez d'une servante qui fait fort bien la cuisine, qui frotte à merveille et qui nettoye mieux la vaisselle que qui que ce soit; vous n'en dépenserez que la nourriture; et si une femme vous accommode, vous aurez le temps d'en chercher une de connaissance. Je serois d'avis que la Vallée ou Aimée allassent au marché; car Noëlle est dépensière; il faut se servir des gens selon leurs talents, et compter qu'il n'y en a point de parfaits. Je vous ferai venir un laquais; vous avez bien raison d'en demander un grand; les petits ne sont bons à rien; si celui qui viendra ne vous accommode pas, il faut le renvoyer, et ne se pas lasser jusqu'à ce que vous en ayez un bon; et pour cela il faut faire serrer leurs haillons, afin de leur remettre sur le corps, et qu'il ne vous en coûte rien.

Vous avez très-bien fait, et vous ne pouviez trop tôt vous défaire de vos chevaux; ce qu'ils vous auroient coûté à nourrir vous en redonnera à Pâques pour les promenades et nos voyages de Maintenon; ma belle-sœur ne sortira guère cet hiver, et quatre chevaux vous suffiront. Mais pour en revenir aux laquais, j'en ai deux très-inutiles que je vous prêterai toutes les fois que vous en aurez besoin, tantôt

1. Femme du marquis de Maintenon, lequel avait vendu à madame Scarron la terre de Maintenon.

[redacted]

vous à moi, si vous me donnez un appartement; je n'ai point lu cette chicane, car je n'y entends rien, je renvoie tout à M. Viette.

Madame d'Aubigné me parle de caisses de la part de madame de Saint-Eugène sans me dire ce que c'est; qu'elle me le mande avant de me les envoyer; et qu'elle fasse mille remercîments pour moi. M. Cabon est ici; je m'imagine que je le verrai demain matin. Je suis très-inquiète de M. de Montchevreuil; ne le soyez point de moi, mes maux sont peu considérables. Je crois passer mon été à Clagny.

Adieu, je vous embrasse tous deux et je voudrois bien vous voir.

LETTRE CLXXXV

A MONSIEUR D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Versailles, ce samedi soir (25 septembre 1679).

J'avois résolu d'aller voir aujourd'hui madame d'Aubigné, mais ce ne sera pas la dernière fois que je serai trompée dans mes mesures. Madame de Montespan a voulu aller à Noisy par le beau temps qu'il a fait; je pars demain au matin pour aller au Val; c'est une petite maison qui est dans le parc de Saint-Germain, où l'on met mademoiselle de Tours à cause de sa maladie; je la mènerai et y coucherai pour

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre si curieuse, si importante, est tout à fait [illegible] Beaumelle, qui la suppose adressée à madame d'Au[illegible] est absurde et lui fait perdre sa valeur.

l'établir, et je serai lundi de bonne heure pour recevoir la cour à Saint-Germain. Je vais mander à Maintenon de m'envoyer Noëlle au plus tôt; c'est une fille que madame de Maintenon[1] a élevée, qui me sert fort bien, est de grand travail et que je ne fais que vous prêter, afin que vous tâtiez d'une servante qui fait fort bien la cuisine, qui frotte à merveille et qui nettoye mieux la vaisselle que qui que ce soit; vous n'en dépenserez que la nourriture; et si une femme vous accommode, vous aurez le temps d'en chercher une de connaissance. Je serois d'avis que la Vallée ou Aimée allassent au marché; car Noëlle est dépensière; il faut se servir des gens selon leurs talents, et compter qu'il n'y en a point de parfaits. Je vous ferai venir un laquais; vous avez bien raison d'en demander un grand; les petits ne sont bons à rien; si celui qui viendra ne vous accommode pas, il faut le renvoyer, et ne se pas lasser jusqu'à ce que vous en ayez un bon; et pour cela il faut faire serrer leurs haillons, afin de leur remettre sur le corps, et qu'il ne vous en coûte rien.

Vous avez très-bien fait, et vous ne pouviez trop tôt vous défaire de vos chevaux; ce qu'ils vous auroient coûté à nourrir vous en redonnera à Pâques pour les promenades et nos voyages de Maintenon; ma belle-sœur ne sortira guère cet hiver, et qua[illegible] chevaux vous suffiront. Mais pour en reveni[illegible] laquais, j'en ai deux très-inutiles que je vou[illegible] terai toutes les fois que vo[illegible] aurez besoin [illegible]

1. Femme du marquis de [illegible] quel avait ven[illegible] dame Scarron la terre de [illegible]

[redacted]

vous à moi, si vous me donnez un appartement; je n'ai point lu cette chicane, car je n'y entends rien, je renvoie tout à M. Viette.

Madame d'Aubigné me parle de caisses de la part de madame de Saint-Eugène sans me dire ce que c'est; qu'elle me le mande avant de me les envoyer; et qu'elle fasse mille remercîments pour moi. M. Cabon est ici; je m'imagine que je le verrai demain matin. Je suis très-inquiète de M. de Montchevreuil; ne le soyez point de moi, mes maux sont peu considérables. Je crois passer mon été à Clagny.

Adieu, je vous embrasse tous deux et je voudrois bien vous voir.

LETTRE CLXXXV

A MONSIEUR D'AUBIGNÉ, A PARIS [1].

A Versailles, ce samedi soir (25 septembre 1679).

J'avois résolu d'aller voir aujourd'hui madame d'Aubigné, mais ce ne sera pas la dernière fois que je serai trompée dans mes mesures. Madame de Montespan a voulu aller à Noisy par le beau temps qu'il a fait; je pars demain au matin pour aller au Val; c'est une petite maison qui est dans le parc de Saint-Germain, où l'on met mademoiselle de Tours à cause de sa maladie; je la mènerai et y coucherai pour

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre si curieuse, si importante, est tout à fait tronquée dans La Beaumelle, qui la suppose adressée à madame d'Aubigné, ce qui est absurde et lui fait perdre sa valeur.

l'établir, et je serai lundi de bonne heure pour recevoir la cour à Saint-Germain. Je vais mander à Maintenon de m'envoyer Noëlle au plus tôt; c'est une fille que madame de Maintenon[1] a élevée, qui me sert fort bien, est de grand travail et que je ne fais que vous prêter, afin que vous tâtiez d'une servante qui fait fort bien la cuisine, qui frotte à merveille et qui nettoye mieux la vaisselle que qui que ce soit; vous n'en dépenserez que la nourriture; et si une femme vous accommode, vous aurez le temps d'en chercher une de connaissance. Je serois d'avis que la Vallée ou Aimée allassent au marché; car Noëlle est dépensière; il faut se servir des gens selon leurs talents, et compter qu'il n'y en a point de parfaits. Je vous ferai venir un laquais; vous avez bien raison d'en demander un grand; les petits ne sont bons à rien; si celui qui viendra ne vous accommode pas, il faut le renvoyer, et ne se pas lasser jusqu'à ce que vous en ayez un bon; et pour cela il faut faire serrer leurs haillons, afin de leur remettre sur le corps, et qu'il ne vous en coûte rien.

Vous avez très-bien fait, et vous ne pouviez trop tôt vous défaire de vos chevaux; ce qu'ils vous auroient coûté à nourrir vous en redonnera à Pâques pour les promenades et nos voyages de Maintenon; ma belle-sœur ne sortira guère cet hiver [illegible]atre chevaux vous suffiront. Mais pour en [illegible]ux laquais, j'en ai deux très-inutiles qu[illegible]-terai toutes les fois que vous en aurez [illegible]oi[illegible]

1. Femme du marquis de Maintenon, lequel [illegible] dame Scarron la terre de Maintenon.

[redacted]

vous à moi, si vous me donnez un appartement; je n'ai point lu cette chicane, car je n'y entends rien, je renvoie tout à M. Viette.

Madame d'Aubigné me parle de caisses de la part de madame de Saint-Eugène sans me dire ce que c'est; qu'elle me le mande avant de me les envoyer; et qu'elle fasse mille remercîments pour moi. M. Cabon est ici; je m'imagine que je le verrai demain matin. Je suis très-inquiète de M. de Montchevreuil; ne le soyez point de moi, mes maux sont peu considérables. Je crois passer mon été à Clagny.

Adieu, je vous embrasse tous deux et je voudrois bien vous voir.

LETTRE CLXXXV

A MONSIEUR D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Versailles, ce samedi soir (25 septembre 1679).

J'avois résolu d'aller voir aujourd'hui madame d'Aubigné, mais ce ne sera pas la dernière fois que je serai trompée dans mes mesures. Madame de Montespan a voulu aller à Noisy par le beau temps qu'il a fait; je pars demain au matin pour aller au Val; c'est une petite maison qui est dans le parc de Saint-Germain, où l'on met mademoiselle de Tours à cause de sa maladie; je la mènerai et y coucherai pour

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Cette lettre si curieuse, si importante, est tout à fait tronquée dans La Beaumelle, qui la suppose adressée à madame d'Aubigné, ce qui est absurde et lui fait perdre sa valeur.

[redacted]

l'établir, et je serai lundi de bonne heure pour recevoir la cour à Saint-Germain. Je vais mander à Maintenon de m'envoyer Noëlle au plus tôt; c'est une fille que madame de Maintenon[1] a élevée, qui me sert fort bien, est de grand travail et que je ne fais que vous prêter, afin que vous tâtiez d'une servante qui fait fort bien la cuisine, qui frotte à merveille et qui nettoye mieux la vaisselle que qui que ce soit; vous n'en dépenserez que la nourriture; et si une femme vous accommode, vous aurez le temps d'en chercher une de connaissance. Je serois d'avis que la Vallée ou Aimée allassent au marché; car Noëlle est dépensière; il faut se servir des gens selon leurs talents, et compter qu'il n'y en a point de parfaits. Je vous ferai venir un laquais; vous avez bien raison d'en demander un grand; les petits ne sont bons à rien; si celui qui viendra ne vous accommode pas, il faut le renvoyer, et ne se pas lasser jusqu'à ce que vous en ayez un bon; et pour cela il faut faire serrer leurs haillons, afin de leur remettre sur le corps, et qu'il ne vous en coûte rien.

Vous avez très-bien fait, et vous ne pouviez trop tôt vous défaire de vos chevaux; ce qu'ils vous auroient coûté à nourrir vous en redonnera à Pâques pour les promenades et nos voyages de Maintenon; ma belle-sœur ne sortira guère cet hiver, et quatre chevaux vous suffiront. Mais pour en revenir aux laquais, j'en ai deux très-inutiles que je vous prêterai toutes les fois que vous en aurez besoin, tantôt

1. Femme du marquis de Maintenon, lequel avait vendu à madame Scarron la terre de Maintenon.

[redacted]

pour huit jours, tantôt pour un mois; ils ont vos livrées que j'ai prises exprès pour ces accommodements-là; ils ne vous coûteront qu'à nourrir; et il est de l'habileté de se servir ainsi les uns des autres et profiter des temps. Votre femme est malade et hors d'état de se montrer; il lui faut bon feu dans sa chambre, de la bougie, de la gelée et peu de train; l'été elle n'aura rien de tout cela; et il lui faudra des chevaux, et des laquais. Je vous dis tout ce qui me vient à la tête non pas pour que vous vous en contraigniez, mais pour que vous en preniez ce qui vous en paraîtra bon; dans ce même esprit, je vous envoie un projet de dépense, tel que je le ferois si j'étois hors de la cour et sur lequel on peut encore ménager. Il faut nous servir de tout et faire envisager à vos gens que s'ils vous servent bien, je le compterai comme s'ils étoient à moi. Je trouve que c'est trop de passer cinq cents écus pour une maison; songez que c'est pour vous tout seul, et que je n'y coucherai pas dix fois dans une année; qu'il ne faut que très-peu de logement et seulement deux remises de carrosse, s'il se peut, sans qu'il y en ait sous la porte. Tout le quartier de Richelieu, tout celui du Palais-Royal et du Louvre, tout celui de Saint-Honoré sont bien longs, et pour du temps ne vous pressez point; vous serez où vous êtes tant qu'il vous plaira. Je ne réponds point à vos compliments; et je serai récompensée de tout si vous vivez un peu réglé et guéri. Je suis ravie que vous ayez été dîner avec M. de Vaujour. M. d'Heudicourt compte aussi beaucoup sur vous; ne vous piquez point d'honneur de

[redacted]

leur en rendre; et mettez toutes les villenies sur moi.

Dépense par jour pour douze personnes (monsieur et madame, trois femmes, quatre laquais, deux cochers, un valet de chambre) :

Quinze livres de viande à cinq sous par livre	3 l.	15 s.
Deux pièces de rôti	2	10
Pour du pain	1	10
Pour du vin.	2	10
Pour du bois.	2	»
Pour du fruit	1	10
Pour de la chandelle.	»	8
Pour de la bougie	»	10
	14 l.	13 s.

Voilà à peu près votre dépense qui ne doit pas passer quinze livres par jour, l'un portant l'autre, la semaine 100 livres et le mois 500 livres. Vous voyez que j'augmente, car 100 livres par semaine, ce ne seroit que 400 livres par mois, mais y joignant le blanchissage, les flambeaux de poix, le sel, le vinaigre, le verjus, les épices et de petits achats de bagatelles, cela ira bien là. Je compte quatre sous en vin pour vos quatre laquais et vos deux cochers; madame de Montespan donne cela aux siens; et si vous aviez du vin en cave, il ne vous en coûteroit pas trois. J'en mets six sols pour votre valet de chambre et vingt pour vous qui n'en buvez pas pour trois; mais j'ai mis tout au pis. Je mets une livre de chan-

[redacted]

delle par jour : c'en sont huit; une dans l'antichambre, une pour les femmes, une pour la cuisine, une pour l'écurie; je ne vois guère que ces quatre endroits où il en faille; cependant comme les jours sont courts, j'en mets huit, et si Aimée est ménagère et sache serrer les bouts, cette épargne ira à une livre par semaine. Je mets pour quarante livres de bois que vous ne brûlerez que deux ou trois mois de l'année; il ne faut que deux feux, et que le vôtre soit grand. Je mets dix sous en bougie; il y en a six à la livre qui durera trois jours. Je mets pour le fruit trente sous; le sucre ne coûte qu'onze sous la livre, et il n'en faut pas un quarteron pour une compote; du reste, on fonde un plat de pommes et de poires qui passe la semaine en renouvellant quelques vieilles feuilles qui sont dessous et cela n'ira pas à vingt sous par jour. Je mets deux pièces de rôti, dont on en épargne une le matin, quand monsieur dîne à la ville et une le soir quand madame ne soupe pas, mais aussi j'ai oublié une volaille bouillie sur le potage. Tout cela bien considéré, vous verrez que nous entendons le ménage. Vous aurez le matin un bon potage avec une volaille : il faut se faire apporter dans un grand plat tout le bouilli qui est admirable dans ce désordre-là. On peut fort bien, sans passer les quinze livres, avoir une entrée de saucisses un jour, d'une fraise de veau, un autre, de langues de mouton, et le soir le gigot ou l'épaule avec deux bons poulets. J'ai oublié le rôti du matin qui est un bon chapon, ou telle autre pièce que l'on veut, la pyramide éternelle et la compote.

[redacted]

Tout ce que je vous dis là posé, et que j'apprends à la cour, votre dépense de bouche ne doit pas passer 6,000 livres par an, j'en mets 1,000 pour habiller madame d'Aubigné, et avec ce que je lui donne, elle en aura assurément de reste; elle a une année d'avance, et elle n'a rien acheté depuis qu'elle est mariée, au moins, si je n'en suis point la dupe. Je mets ensuite 1,000 livres pour les gages ou les habits des gens; 1,000 livres pour le louage de la maison, ce qui n'ira pas là; 3,000 livres pour vos habits et pour l'opéra et d'autres dépenses. Tout cela n'est-il pas honnête? et le reste de votre revenu ne peut-il pas suffire à certains extraordinaires que l'on ne peut prévoir, comme l'achat de quelque cheval, l'entretien de deux carrosses, un meuble, le payement de quelque petite dette? vous voyez que nous entrons en tout. Si de ce que je vous dis un mot peut vous être utile, je n'aurai pas de regret à ma peine, et du moins je vous aurai fait voir que je sais quelque chose sur le ménage.

Le mémoire de M. Legois sera donné, et j'ai autant d'envie de lui faire plaisir que vous. J'attends M. Fagon qui me dira des nouvelles de madame votre femme. Accoutumez-la à la solitude et à s'amuser dans sa chambre; il ne vous conviendroit point qu'elle fût dans le monde, et le repos de votre vie dépend de bien enfourner ce commencement ici. La petite vérole n'était pas à désirer; mais il faut s'en servir pour qu'elle ne voie que très-peu de gens.

Je suis ravie que vous soyez content de M. de Mortemart; offrez-lui votre carrosse, s'il n'en a point,

quand il sera en état de marcher; c'est le seul service que vous lui puissiez rendre et il peut vous être bon. N'envoyez pas quérir celui que j'ai donné à madame d'Aubigné sans m'en avertir, car vous croyez bien que je trouverai moyen de rendre cette voiture-là utile. Ne vous éparpillez point dans cette grande maison ayant si peu de gens; si j'étois à votre place, je ferois faire la cuisine dans ce petit trou qui est auprès de cet endroit où il y a un lit jaune que par parenthèse je trouvois fort abandonné, mais je n'en dis rien, parce que vous arriviez et que le désordre est excusable. Comme j'espère que nous avons quelque temps à vivre ensemble, apprenez à madame d'Aubigné et à ses femmes à me connoître; c'est-à-dire qu'en même temps que je prête tout avec plaisir, je ne compte pas que rien soit gâté ni rompu, et que j'ai donné ordre à Nanon de faire un mémoire depuis le lit de velours jusqu'à la crémaillère.

Legois m'a dit que vous avez acheté du linge de table; il faut le marquer et prendre garde que l'on ne le change au blanchissage. Il faut parler de toutes ces choses-là devant madame d'Aubigné: elle a un air d'emplâtre que je voudrois bien lui ôter.

Bonsoir, en voilà assez pour un jour. Je serois ravie si vous m'écriviez avec un pareil détail.

[redacted]

LETTRE CLXXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce 27 septembre 1679.

Dieu soit loué de la mort de M. d'Elbène qui a fini ses malheurs et qui a paru repentant de sa vie [2]; il m'a fait faire beaucoup de compliments sur les visites que vous lui avez faites. Je suis résolue à profiter de ce que vous me mandez dans votre dernière lettre, et de réparer par les aumônes le mal que je fais d'ailleurs. Employez, s'il vous plaît, l'argent qui vous reste à ce que vous jugerez à propos : il ne faut pas qu'un argent destiné à une bonne œuvre vienne à être mal employé. Vous ne pouvez venir trop tôt : vous savez si je suis aise de vous voir.

LETTRE CLXXXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (t. I, p. 153 de l'édit. de Nancy). Louis Racine l'annote : *elle m'est inconnue*. Elle est certainement inventée. Nous l'avons déjà dit, il n'existe aucune lettre authentique de madame de Maintenon à Ninon de Lenclos. D'ailleurs madame de Maintenon, depuis la mort de Scarron, n'avait gardé aucune relation avec Ninon de Lenclos. Enfin il est impossible d'imaginer, d'après les lettres que nous venons de lire, où elle presse si vivement d'Aubigné de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. C'était un ancien ami de Scarron très-débauché et couvert de dettes. Il en est souvent question dans ses ouvrages.

[redacted]

songer à son salut, qu'elle soit allée chercher Ninon de Lenclos pour donner de *bons conseils* à ce frère, si léger, si libertin, si prodigue! Il fallait que La Beaumelle comptât bien sur la crédulité de ses lecteurs pour insérer une lettre tellement dénuée de vraisemblance. Comment croire que la dévote madame de Maintenon ait jamais écrit : *Il a bien besoin des leçons de Léontium?* » Les leçons de *Léontium* étaient des leçons de libertinage! D'ailleurs il est très-probable qu'elle n'a jamais su ce que c'était que *Léontium!* Ce surnom n'a été donné qu'une seule fois à Ninon de Lenclos et par Saint-Évremond : il n'était nullement admis de son temps.

La phrase relative à madame de Coulanges est une preuve de plus de la fausseté de la lettre : madame de Coulanges était à cette époque à Versailles et non pas à Maintenon. Voici ce qu'en écrit madame de Sévigné le 24 novembre :

« Madame de Coulanges a été quinze jours à la cour; madame de Maintenon était enrhumée et ne la vouloit pas laisser partir. *Quanto* et l'enrhumée sont très-mal. Cette dernière est toujours très-bien avec le centre de toute chose, et c'est ce qui fait la rage. » (T. VI, p. 98.)

A MADEMOISELLE DE LENCLOS.

Versailles, 12 novembre 1679.

Continuez, mademoiselle, à donner de bons conseils à M. d'Aubigné. Il a bien besoin des leçons de Léontium. Les avis d'une amie aimable persuadent toujours plus que ceux d'une sœur sévère. Madame de Coulanges m'a donné des assurances de votre amitié qui m'ont bien flattée. Ce que vous entendez dire de ma faveur n'est qu'un vain bruit : je suis étrangère dans ce pays, sans autre appui que des personnes qui ne m'aiment pas, sans autres amis que des amis intéressés et que le souffle le plus léger de la fortune tournera contre moi, sans autres parents que des gens qui demandent sans cesse et qui ne méritent pas toujours.

[redacted]

Vous jouissez d'une liberté entière : je vis dans un esclavage continuel. Croyez-moi, ma belle mademoiselle, (car vous ne cesserez jamais de l'être) les intrigues de la cour sont bien moins agréables que le commerce de l'esprit. Mes compliments à nôs anciens amis : madame de Coulanges et moi nous célébrâmes hier votre santé à Maintenon[1] : et nous n'oubliâmes pas la chambre des élus. Continuez, je vous prie, vos bontés à M. d'Aubigné.

LETTRE CLXXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce 11 décembre 1679.

Ne vous effrayez pas ; ce billet n'est que pour vous prier de faire tenir mes lettres, et de faire habiller mes deux laquais pour le premier jour de l'an. Je ne vous escroquerai pas leurs habits comme je fis l'année passée, et ils vous seront payés avec les quatre cents livres que vous avez données à M. de Villette. Dites à madame d'Aubigné de me faire mander de ses nouvelles par quelqu'une de ses femmes ; elles paroissent d'un mérite à savoir écrire.

Bonsoir, mon cher frère. Il faut envoyer la lettre de M. de Barillon chez lui à madame sa mère.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

LETTRE CLXXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce vendredi 15 décembre 1679.

Ne grondez point la France, je l'ai retenu et je n'ai jamais pu vous faire réponse. Je ne suis point dame d'atour ; M. de Villette dit que je ne suis que dame d'honneur; quand la maison de madame la Dauphine sera déclarée[2], je vous le manderai ; jusque-là moquez-vous de tout ce que vous entendrez dire; car ce sont gens mal intentionnés qui font courir ces bruits-là.

Songez à votre mal et croyez que j'en sais plus que les médecins là-dessus : je n'ai été guérie que depuis que je ne fais plus de remèdes. Mangez beaucoup : il vaut mieux se donner une indigestion que d'être constipé; mais ne mangez rien de salé ni d'aigre ni poivré; gardez le lit quand vos hémorroïdes sont enflées; le carrosse y est pernicieux, et il n'y a que d'être couché qui soulage. Si les douleurs augmentoient, baignez-vous dans de l'eau tiède ; l'abbé Testu a une chaise très-commode où l'on n'a que le derrière dans l'eau et les entrailles. Si vous êtes constipé, prenez de la casse, sans aucune autre drogue, gardez-vous des lavements et de toutes les recettes que l'on vous proposera; tout ce qui est gras ou onctueux augmente l'inflammation. Guérissez-vous par

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Voir l'appendice de cette lettre.

[redacted]

ces soins-là; ce n'est point un mal qu'il faille traiter cavalièrement : il augmenteroit; mais il aura son cours et ne durera pas.

Adieu, mon cher frère; vous faites trop valoir le peu que je fais pour vous; ne songez qu'à vous réjouir et à vous guérir pour me venir voir.

APPENDICE A LA LETTRE CLXXXIX.

Le Dauphin allait épouser Marie-Anne de Bavière, fille aînée de l'électeur Ferdinand-Marie, et l'on formait la maison de la nouvelle princesse. « Nous saurons bientôt, écrit madame de Sévigné, le 13 décembre 1679, ceux qui sont nommés... Il y en a qui disent que madame de Maintenon sera placée d'une manière à surprendre; ce ne sera pas à cause de *Quanto*, car c'est la plus belle haine de nos jours; elle n'a vraiment besoin de personne que de son bon esprit. » Madame de Maintenon eut beaucoup de part aux nominations. La duchesse de Richelieu, qui ne s'accommodait pas d'avoir des rapports avec la nouvelle surintendante, de dame d'honneur de la reine devint dame d'honneur de la Dauphine; la maréchale de Rochefort fut nommée première dame d'atour, et une place de deuxième dame d'atour fut créée, contre l'usage, pour madame de Maintenon. C'était le roi qui avait imaginé cette place nouvelle pour fixer à la cour, dans une position indépendante, cette dame dont la présence et le *bon esprit* lui devenaient de plus en plus nécessaires. « Vous avez vu, écrit madame de Sévigné (5 janvier 1680), l'effet de ma prophétie sur la dame d'atour. Non, assurément, la personne qualifiée (madame de Montespan) ne partage pas avec la personne enrhumée (madame de Maintenon), car elle la regarde comme l'amie et la personne de confiance. La dame qui est au-dessus (la reine) en fait autant : elle est donc l'âme de cette cour. » Madame de Montchevreuil fut nommée gouvernante des filles d'honneur de la princesse, et ces filles furent choisies dans les plus

[redacted]

grandes familles. « Il convenoit à madame de Maintenon, dit madame de Caylus, de produire à la cour une ancienne amie, d'une réputation sans reproche, avec laquelle elle avoit vécu dans tous les temps, sûre et secrète jusqu'au mystère. »

LETTRE CXC

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [1].

Ce samedi au soir, décembre 1679.

L'abbé Testu est ici, je le prierai de vous envoyer sa chaise. Je ne perdrai pas un moment sur l'affaire de Brillon. Comptez que s'il m'arrivoit quelque chose de bon ou de mauvais, vous en seriez bientôt averti. Vous ai-je mandé que M. de Montchevreuil va être gouverneur de M. du Maine? Je serois tentée de donner de ces grandes casaques à mes laquais, mais je les voudrois rouges. Je compte sur leurs habits pour le premier jour de l'an.

Adieu, mon cher frère; votre lettre est d'un homme de bon esprit, nous en discourrons.

LETTRE CXCI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [2].

Ce vendredi matin, décembre 1679.

Mes *heures* sont parfaitement bien, et vous devriez ne vous pas inquiéter de mes commissions,

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

comme vous faites, si vous voulez être en repos. C'est pour ici que je vous demande le tableau de dévotion, le crucifix, et l'écran qui est dans ma chambre chez vous; j'ai un cabinet dont je suis un peu occupée. Je serai fort aise de vous voir dimanche; mais je trouve bien mauvais qu'on ne me dise pas un mot de madame d'Aubigné : il est vrai que j'ai reçu une lettre d'elle; dites-lui, s'il vous plaît, que j'ai donné celle de mademoiselle de Termes à madame de Montespan.

Adieu, mon cher frère.

LETTRE CXCII[1]

A MADAME DE QUIERJAN[2].

26 décembre 1679.

De toutes les lettres que j'ai reçues sur l'honneur que le roi m'a fait, la vôtre a eu le prix et j'ai reconnu avec beaucoup de plaisir ce style admirable qui m'en donnoit tant à la rue des Tournelles; quoiqu'il y ait quelques années que nous nous connoissions, il me semble que c'est là le temps où j'ai eu le plus de commerce avec vous. Croyez, madame, que je n'ai pas changé de sentiments et que je vous estime et vous honore beaucoup plus que je ne sais vous le dire.

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

2. Madame de Quierjan ou de Kerjan était une dame de Bretagne qui était séparée de son mari, retirée dans un couvent, et que madame de Maintenon avait connue dans sa jeunesse. Je n'ai point trouvé d'autres renseignements sur elle.

[redacted]

LETTRE CXCIII

A M. DE VILLETTE[1].

Saint-Germain, ce 28 décembre 1679.

Je charge M. de Guilleragues[2] de mille petits détails qu'il entend mieux que moi, et il parle à M. de Seignelay beaucoup plus aisément que je ne pourrois faire; il est son ami; il le voit tous les jours; il est le vôtre et le mien; ainsi je crois ne pouvoir mettre vos intérêts en meilleures mains; je ne me suis jamais aperçue de sa négligence pour vous, quoique je demeure d'accord de son irrégularité cependant.

Après ce long et véritable avant-propos, je vous dirai que je parle toujours moi-même dans les occasions; et que sachant que c'est à la fin de ce mois que l'on traite les affaires de la marine, j'eus hier une conversation avec M. de Seignelay, dont j'ai bien peur que vous ne soyez guère content; mais je vous traiterai en cette occasion comme je voudrois être traitée, aimant sur toutes choses à quoi m'en tenir. Je l'abordai donc en lui disant que je le priois de croire que ma discrétion n'étoit pas un effet de mon indifférence pour vous, que je prenois plus d'intérêt en vous que je n'en avois jamais pris, que je lui faisois parler fort souvent par M. de Guilleragues, parce que j'avois peu l'honneur de le voir; mais que dans ce temps ici j'étois bien aise de lui dire que je souhaite avec ardeur que vous avanciez dans le service et après

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Guilleragues venait d'être nommé ambassadeur à Constantinople.

[redacted]

vous MM. de Sainte-Hermine; que je n'osois lui rompre la tête de toutes vos différentes vues; que je me fiois à la parole qu'il m'a donnée de me dire lui-même ce que je puis prétendre et demander pour vous; mais que, désirant sur toutes choses d'être employé, vous croyez ne pouvoir mieux faire dans un temps de paix que de mener M. de Guilleragues à Constantinople; que je le priois de me dire s'il étoit possible que vous eussiez cet emploi et si je n'avois rien à faire là-dessus. M. de Seignelay, après des compliments inutiles à redire, me dit qu'il ne comprenoit pas ce que vous pouviez vouloir présentement, que l'on ne feroit point d'officiers généraux cette année, et que quand on en feroit il y en avoit quantité de plus anciens que vous; qu'à l'égard du voyage de Constantinople, vous aviez voulu être du (je ne me souviens plus si c'est département, ou autre mot[1]) mais enfin du côté de Rochefort, et que ce seront les vaisseaux de Toulon qui mèneront Guilleragues; que Duquesne s'en alloit en mer avec six vaisseaux, mais aussi de Toulon, que l'on n'en armeroit que trois du côté de Rochefort, et qu'il feroit son possible pour que vous en eussiez un; qu'il ne falloit pas que ma protection (ce sont ses termes) vous rendît injuste; que vous êtes traité à merveille; que vous avez eu un vaisseau avant vos anciens; que vous l'avez eu plus grand que les autres; que vous avez eu une pension beaucoup plus tôt que vous ne deviez, et en un mot je trouvai un homme qui croyoit que vous deviez

1. *Département* est le mot. Les côtes de France étaient alors partagées en trois départements : Brest, Rochefort et Toulon.

[redacted]

être content. Je lui parlai de mes neveux[1] de Sainte-Hermine; il me dit que ma considération l'avoit empêché de dire au roi que l'aîné ne fait rien qui vaille; je voulus le faire souvenir des bons témoignages que l'on en avoit rendus; mais il me répondit qu'il étoit paresseux, inhabile et inappliqué, et que les officiers généraux sous lesquels il a servi en sont très-mal satisfaits; tout cela finit donc par me trouver trop heureuse qu'il ne fît pas pendre votre neveu, par lui promettre de le bien quereller et par lui demander que le quatrième fût officier, et par le supplier que vous eussiez un des trois vaisseaux. C'est peu pour vous, mais nous ne sommes pas les plus forts. Vous avez une trop grande idée de la faveur en général et de la mienne en particulier. Vous savez pourtant qu'il n'y a pas de ma faute, et que je vous dis souvent le peu que je puis; tout mon crédit et toute mon application ont fait mon frère bourgeois de Paris, mais il est si philosophe qu'il n'y a pas moyen d'y avoir regret; je voudrois que vous pussiez voir les choses d'un peu plus près.

LETTRE CXCIV

A MADAME DE SCUDÉRY[2].

A Saint-Germain, ce dernier jour de l'année 1679.

Il est vrai, madame, que j'ai reçu beaucoup de

1. Ils étaient ses neveux comme madame de Caylus était sa nièce, neveux à la mode de Bretagne, fils de sa cousine-germaine.

2. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

[redacted]

compliments sur l'honneur que le roi me fait, mais vous ne sauriez croire que je ne distingue pas le vôtre, et que mille lieues de distance me pussent faire oublier une personne comme vous. Je vous ai toujours trop estimée et vous m'avez toujours donné trop de marques de votre bonté pour que je puisse jamais être insensible à celles que vous me donnez de votre souvenir. Comptez donc, madame, qu'il y a une personne à Saint-Germain qui vous honore infiniment et qui est

Votre très-humble et très-obéissante servante, etc.

APPENDICE A L'ANNÉE 1679.

Nous terminons l'année 1679 par les prétendues lettres adressées, suivant La Beaumelle, à madame de Saint-Géran, et que Louis Racine déclare *suspectes* ou *fausses*. Elles sont toutes relatives aux amours du roi avec mademoiselle de Fontanges et aux querelles de madame de Montespan avec madame de Maintenon. On peut affirmer qu'elles forment un roman historique tout à fait semblable à ceux qui ont été composés de nos jours sur les événements et les personnages du dix-septième siècle. Il n'y a de vrai dans ces lettres que les deux faits généraux que nous venons d'indiquer et qui leur ont servi de motifs. Ces faits sont accompagnés de détails vagues et énigmatiques, de scènes dramatiques, de mots passionnés, dont on ne trouve point la moindre trace dans les écrits du temps, *Lettres de madame de Sévigné*, *Souvenirs de madame de Caylus*, *Mémoires de l'abbé de Choisy*, *de Saint-Simon*, etc., enfin qui n'ont absolument pour garant que La Beaumelle.

Il faut ajouter que madame de Maintenon, dans ses conversations avec mademoiselle d'Aumale, avec madame de Glapion et les autres Dames de Saint-Cyr, a parlé quelquefois de

[redacted]

madame de Montespan, de mademoiselle de Fontanges, et a cité des anecdotes curieuses sur ce sujet ; or dans ces conversations, d'une confiance intime, il n'y a pas un mot qui rappelle les détails contenus dans les prétendues lettres à madame de Saint-Géran. Cependant tous les historiens, depuis La Beaumelle, et uniquement d'après les lettres publiées par lui, et qu'on croyait des documents historiques inédits, ont puisé dans ces lettres, sans examen et sans scrupule, les mots passionnés du roi et de madame de Montespan ; les scènes dramatiques entre cette dame et madame de Maintenon sont ainsi passées dans le domaine de l'histoire, et il est à craindre qu'elles n'en sortent plus. Le ton brutal et grossier qui domine dans ces lettres, leur style sans retenue et sans réserve, ces confidences débraillées et impossibles auraient dû suffire, à défaut d'autres preuves, pour démontrer leur invraisemblance. Enfin il ne faut pas oublier ce qu'était madame de Saint-Géran, à qui ces confidences sont faites. (*Voir* t. I, p. 224.)

LETTRE CXCV (La B.)[1]

La belle duchesse est inconsolable[2], et je le suis de ce qu'elle croit que madame de Montespan a agi par mes conseils ; je vous prie de la désabuser[3] : personne

1. Cette lettre ne porte pas de date : si elle pouvait être vraie, elle serait du mois de mars 1679. (Édit. de Nancy, t. I, p. 148 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 103.) Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.*

2. Quelle duchesse? Il ne peut être question que de mademoiselle de Fontanges ; or, elle ne fut déclarée duchesse qu'en avril 1680.

3. Dans toutes les lettres prétendues à madame Saint-Géran, celle-ci est supposée à Paris ou en province ; ici la voilà à la cour ; mais alors comment madame de Maintenon avait-elle besoin de lui écrire ?

[redacted]

ne l'aime plus que moi. Madame Dufresnoy[1] pourroit lui dire d'où part ce changement, et lui apprendre à se défier de ses amies. Madame de Montespan se plaint de ses dernières couches : elle dit que cette fille lui a fait perdre le cœur du roi[2]; elle s'en prend à moi, comme si je ne lui avois pas conseillé souvent de ne plus accoucher[3]. Elle se reproche de n'avoir pas suivi le roi en Flandre[4], comme si la chose avoit été possible. Elle jure que désormais il ne fera plus de campagne ; mais vous savez qu'il est encore plus à la gloire qu'à l'amour. Je plains madame de Montespan, en même temps que je la blâme : que seroit-ce, si elle savoit tous ses malheurs ? Elle est bien éloignée de croire le roi infidèle ; elle ne l'accuse que de froideur. On n'ose lui apprendre cette nouvelle passion : ce n'est plus un secret que pour elle[5].

1. Dans les lettres prétendues à madame de Saint-Géran, il est très-souvent question de madame Dufresnoy ; or, l'on ne trouve nulle part que madame de Maintenon ait eu le moindre rapport avec cette maîtresse de Louvois, et dans les lettres authentiques jamais son nom n'est prononcé.

2. Madame de Montespan était accouchée pour la dernière fois le 6 juin 1678, c'est-à-dire depuis près d'un an, et ce n'était pas d'une *fille*, comme le dit la lettre, mais d'un *fils*, le comte de Toulouse.

3. Il est difficile de croire que madame de Maintenon ait écrit ces crudités.

4. Le roi n'avait pu aller en Flandre cette année (1679), puisque la paix était faite dès l'année précédente ; et, s'il s'agit de ses deux voyages de 1678, madame de Montespan l'avait suivi dans le premier, et pour le second elle n'avait pu s'en inquiéter, puisqu'on ne parlait pas encore de mademoiselle de Fontanges.

5. Comment peut-on imaginer que madame de Maintenon écrive tous ces détails à une personne qui vit dans le même château et à quelques pas d'elle ?

[redacted]

LETTRE CXCVI (La B.)[1]

Le 1er avril 1679.

La paix est signée : madame de Montespan dit très-sérieusement que si elle tenoit M. le prince d'Orange elle l'étrangleroit de ses mains[2]. Elle m'accuse d'aimer le roi : je m'en suis moquée, et je lui ai dit qu'il ne lui conviendroit pas de me reprocher une faute dont elle m'auroit donné l'exemple. Mais, a-t-elle répliqué, ne vous mettez pas en tête qu'il aime une personne... Elle n'a pas fini : et c'est la première fois que je l'ai vue se modérer dans ses transports. Elle m'a dit que ma faveur ne dureroit qu'autant que la sienne. Je lui ai répondu avec fermeté qu'à mon âge on ne pouvoit faire ombrage à un esprit bien fait : que ma conduite dont elle avoit été témoin dix ans de suite démentoit tous ses soupçons : que j'avois si peu songé au dessein qu'elle me prêtoit, que je l'avois souvent priée de m'obtenir la permission de me retirer : que je ne souffrirois plus désormais ses hauteurs : que ses inégalités abrégeoient mes jours par les chagrins qu'elle me causoient.

1. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 145 de l'édit. de Nancy; t. II, p. 104, de l'édit. d'Amsterdam. Louis Racine l'apostille ainsi : *Elle m'est très-inconnue*. Elle est impossible. A cette date, et comme nous l'avons vu, madame de Montespan était uniquement occupée de sa jalousie à l'égard de mademoiselle de Fontanges. Sa haine contre madame de Maintenon était naturellement suspendue, et même, dit madame de Caylus, « elles semblaient les meilleures amies du monde ».

2. « La paix est signée, dit madame de Maintenon, et madame de Montespan voudroit étrangler le prince d'Orange. » Il ne peut donc être question que de la paix de Nimègue signée avec la Hollande; or cette paix est non pas du 1er avril 1679, mais du 10 août 1678.

[redacted]

Et qui vous retient ici ? m'a-t-elle dit. La volonté du roi, lui ai-je répondu, mon devoir, ma reconnaissance, et l'intérêt de mes proches[1]. Cette conversation n'a pas été poussée plus loin : je me suis retirée : et me voici seule à gémir sur mes peines, et à m'en consoler avec vous. Madame Dufresnoy[2] se venge sur moi de la diminution de son crédit. Rongée de soucis, je suis obligée de paroître gaie et contente : il faut que je dévore mes larmes. Oh! quand pourrai-je du moins pleurer en liberté?

LETTRE CXCVII (La B.)[3]

Ce 9 avril 1679.

Le prince de Marsillac sort de chez moi. C'est une chose inconcevable que l'empressement de cet homme à me rendre service. Je ne sais quel dessein ces artifices couvrent. Je reçois aussi froidement le père que le fils.

1. Toute cette conversation est un roman qui est imité des lettres à l'abbé Gobelin, en 1674, avec des différences marquées dans le style et le tour des idées. Jamais madame de Maintenon n'a fait de confidences de ce genre.

2. Que vient faire là madame Dufresnoy ? Elle n'était aucunement de la société de madame de Montespan et de madame de Maintenon. « M. de Louvois, dit Saint-Simon, fit créer pour elle une charge de dame du lit de la reine, qui a fini avec elle, parce que, avec l'usage de la cour, elle ne pouvoit être dame et ne vouloit point être femme de chambre. » (T. I, p. 93.) — Ceci est d'ailleurs un des procédés de fabrication de La Beaumelle : il jette à la traverse une personne connue, certain qu'on ne pourra démontrer que cette personne n'a pas figuré dans cette circonstance.

3. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 147 de l'édit. de Nancy ; t. II, p. 106 de l'édit. d'Amsterdam. — « *Elle m'est inconnue,* dit L. Racine, *et je la crois fausse.* »

[redacted]

On leur impute des choses horribles, à l'un des conseils, et à l'autre des démarches[1]. Le roi a passé deux heures dans mon cabinet[2]. C'est l'homme le plus aimable de son royaume. Je lui ai parlé du père Bourdaloue : il m'a écoutée avec attention[3]. Peut-être n'est-il pas aussi éloigné de penser à son salut que sa cour le croit : il a de bons sentiments, et des retours fréquents vers Dieu. Il seroit bien triste que Dieu n'éclairât pas une âme faite pour lui.

1. Ces phrases énigmatiques n'ont probablement aucune signification. Il paraît prouvé que le prince de Marsillac fut l'intermédiaire des amours de Louis XIV avec mademoiselle de Fontanges : une chanson du temps dit :

Sur l'océan de la faveur
Marsillac vogue à pleines voiles ;
Quoiqu'il ne soit pas grand chasseur,
Pour avoir mis la bête dans les toiles,
Le roi l'a fait son grand veneur.

Et madame de Montmorency écrit à Bussy-Rabutin : « Je suis bien fâchée de vous dire que Marsillac entre seul dans cette affaire dont le roi fait le dernier secret. » Mais si la part de Marsillac à ces intrigues paraît prouvée, il n'en est pas de même de la part qu'y aurait eue le duc de La Rochefoucauld, vieux, infirme, éloigné de la cour, ne sortant pas de chez madame de La Fayette, et qui mourut l'année suivante.

2. Pourquoi noter cela, puisque tous les jours il en était de même ? « Sa Majesté, dit madame de Sévigné, va passer très-souvent deux heures de l'après-dîner dans la chambre de madame de Maintenon. »

3. Bourdaloue n'avait pas besoin d'être recommandé à Louis XIV. Il parlait lui-même et très-sévèrement : « Il frappe toujours, dit madame de Sévigné, comme un sourd, disant ses vérités à bride abattue, parlant sur l'adultère à tort et à travers. »

[redacted]

LETTRE CXCVIII (La B.)[1]

4 mai 1679.

Le roi eut hier une conversation fort vive avec madame de Montespan ; j'étois présente. Diane en fut le sujet[2]. J'admirai la patience du roi et l'emportement de cette glorieuse. Tout finit par ces mots terribles : *Je vous l'ai déjà dit, madame, je ne veux pas être gêné*[3]. Madame de Montespan me demande mes conseils : je lui parle de Dieu, et elle me croit d'intelligence avec le roi. Elle s'emporte contre la pauvre fille, contre le père de la Chaise, contre M. de Noailles[4], elle exagère les dépenses, elle invente des calomnies : elle passe des heures entières avec M. de Louvois et avec madame de Thianges : elle déplore le sort des princes. L'habitude lui a attaché le roi. Je crains qu'il n'y revienne par pitié.

1. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. 1, p. 148 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 107. « *M'est très-inconnue, et je la crois fausse,* » dit L. Racine.

2. *Diane!* Mademoiselle de Fontanges se nommait Marie-Angélique.

3. Ces mots *terribles* ont été répétés par tous les historiens : ils n'ont pour garant que La Beaumelle. Nulle part on ne trouve de détails sur cette scène qui est possible, mais qui n'est pas vraie.

4. Il ne peut être question que du duc de Noailles ; or, ce seigneur était au contraire l'un des amis de madame de Montespan ; c'est ce que prouve la correspondance active qu'elle avait avec le duc et la duchesse et dont nous avons donné une lettre.

[redacted]

LETTRE CXCIX (La B.)[1]

Le 24 mai 1679.

Chaque jour de nouveaux embarras. Le roi fuit avec trop d'affectation madame de Montespan : elle s'est retirée à Clagny, toute la cour croit qu'ils sont brouillés sans retour. Le roi avoue qu'il l'aime encore, et plus qu'il ne voudroit. Le duc du Maine l'attache à sa mère : il ne peut le voir sans s'attendrir. Madame de Soubise est trop belle au gré de Mademoiselle, et trop vertueuse au gré de Monsieur[2]. Madame Dufresnoy est délaissée[3]. Elle a recours à moi, comme si je disposois de l'estime et de l'amitié du public. Nous nous sommes embrassées[4] : je lui rendrai service, quoique sûre de son ingratitude. Mon plus grand plaisir est de mettre à l'épreuve la reconnaissance de mes ennemis. Les entretiens fréquents dont le roi m'honore me donnent souvent occasion d'exercer ce sentiment. Votre fils est

1. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 149; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 107. L. Racine l'apostille : *N'est très-inconnue, et je la crois fausse.*

2. Cela n'a pas de sens, et La Beaumelle le savait bien. Il lui suffit d'étonner par ces antithèses impossibles. On peut voir dans les *Mémoires* de Saint-Simon les amours du roi avec madame de Soubise; mais on ne comprend pas comment elle pouvait être *trop belle au gré de Mademoiselle et trop vertueuse au gré de Monsieur.*

3. Encore madame Dufresnoy! Délaissée par qui? Délaissée par le roi? elle n'a jamais attiré ses regards. Délaissée par le public, semble dire la fin de la phrase. L'édition de Nancy met : *la Dufresnoy!* C'est le style du temps de madame de Pompadour.

4. Il est probable que madame de Maintenon n'a jamais embrassé madame Dufresnoy.

[redacted]

très-joli[1]. Conservez votre santé : c'est le premier des biens après la vertu.

LETTRE CC (La B.)[2]

14 juin 1679.

Nous sommes nés pour souffrir : chaque jour de ma vie est marqué par quelque peine nouvelle. Les bontés du roi ne me dédommagent point de la perte de ma tranquillité. Madame de Montespan veut absolument que je cherche à être sa maîtresse. Mais, lui ai-je dit, il en a donc trois ! Oui, m'a-t-elle répondu, moi de

1. Voici un mot qui démontre jusqu'à l'évidence la fausseté des lettres à madame de Saint-Géran. *Votre fils est très-joli !* Or madame de Saint-Géran n'a jamais eu de fils : elle n'a eu qu'une fille, dont elle accoucha dix ans après la date de cette lettre, au bout de vingt et un ans de mariage, en 1688. « Madame de Saint-Géran, dit madame de Sévigné (21 décembre 1688), est accouchée d'une petite fille : cela ne valoit pas la peine de s'y mettre. » Cette fille se fit religieuse, et en elle a fini la branche cadette de la famille de La Guiche de Saint-Géran.

2. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 150 ; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 108. « *Je ne doute pas qu'elle ne soit très-fausse*, » dit Louis Racine. C'est un roman qui n'a d'autre fondement que l'imagination de La Beaumelle. Il n'y a dans les écrits de madame de Maintenon, dans les mémoires du temps, même dans les pamphlets de la Hollande, pas un mot qui justifie cette scène. Il ne faut pas avoir étudié deux heures madame de Maintenon pour croire qu'elle fût capable d'avoir cette querelle, et dans quels termes ! encore moins qu'elle fût capable de l'écrire. D'ailleurs elle est impossible, et il faut répéter que, à cette époque, madame de Montespan était tout occupée de sa jalousie contre mademoiselle de Fontanges, et laissait madame de Maintenon en repos. Cette lettre, si étrange par la forme et par le fond, a pourtant été admise comme un document authentique par les historiens.

[redacted]

nom, cette fille de fait, et vous du cœur. Je lui ai représenté, en toute douceur, qu'elle écoutoit trop ses ressentiments : elle m'a répondu qu'elle connaissoit mes artifices, et qu'elle n'étoit malheureuse que pour n'avoir pas écouté ses ressentiments. Elle m'a reproché ses bienfaits, ses présents, ceux du roi, et m'a dit qu'elle m'avoit nourrie et que je l'étouffois; vous savez ce qui en est. C'est une chose étrange, que nous ne puissions vivre ensemble, et que nous ne puissions nous séparer [1]; je l'aime et ne puis me persuader qu'elle me haïsse. Je ne vis pas : je meurs à chaque instant.

LETTRE CCI (LA B.)[2]

1 août 1679.

Les jalousies ont cessé : la paix est faite; il étoit bien temps que le roi après l'avoir donnée à l'Europe

1. On trouve un mot analogue à cette phrase dans une lettre du 13 septembre 1674 à l'abbé Gobelin : « Elle est incapable d'amitié, et je ne puis m'en passer. » Cette phrase et le reste de la lettre démontrent que La Beaumelle, pour composer ces lettres de 1679, avait sous les yeux les lettres de 1674.

2. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 151; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 109. — Louis Racine l'annote : *Je ne doute pas qu'elle ne soit très-fausse.* Elle est évidemment inventée : un seul fait le démontre. La Beaumelle prétend que Mademoiselle (fille de Monsieur) embellit par la joie de son mariage avec le roi d'Espagne; or Mademoiselle témoigna ouvertement, publiquement sa profonde répugnance pour ce mariage. « La reine d'Espagne, écrit madame de Sévigné (18 septembre), crie toujours miséricorde et se jette aux pieds de tout le monde. Je ne sais comment l'orgueil d'Espagne s'accommode de ces désespoirs... Elle devient fontaine aujourd'hui. » — Et plus loin : « La reine d'Espagne va toujours criant et pleurant. » — Ce mariage, qui était une des conditions des traités de Nimègue, eut lieu le 31 août à Fontainebleau.

[redacted]

la donnât à sa cour. Madame de Montespan est plus brillante et plus adorée que jamais[1]; elle me flatte, me confie tous ses desseins, me consulte, et m'écoute. Le mariage du roi d'Espagne avec Mademoiselle est arrêté; voilà une belle alliance. On prépare des fêtes, et de toutes ces vanités auxquelles je suis depuis longtemps insensible et assujettie. La maladie de l'abbé Gobelin m'a alarmée; priez-le de se conserver, nous perdrions un ami bien solide. Mademoiselle embellit; c'est le mariage. Le roi lui a dit les choses les plus gracieuses : elle m'en a remercié comme si j'y avois quelque part.

LETTRE CCII (La B.)[2]

28 octobre 1679.

Je vous remercie de la belle robe que vous m'avez envoyée ; vous ne pouviez en choisir qui fût plus de mon goût ; je la mettrai dimanche à votre honneur et gloire. Le prince est l'idole du roi; plus sa tendresse pour le fils augmente, plus il semble que son amour pour la mère diminue : ce n'est plus que comme un premier goût[3]. Vous savez qu'il est homme d'habitude. Le roi est plein de bons sentiments; il lit quelquefois l'Écriture sainte, et il trouve que c'est le plus beau de

1. Cela n'est pas vrai. Le roi, depuis la naissance du comte de Toulouse, n'avait plus pour madame de Montespan que des attentions et de la politesse.

2. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 152; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 110. — *Je la crois fausse*, dit Louis Racine.

3. Le roi était épris de mademoiselle de Fontanges, et voilà pourquoi madame de Montespan était abandonnée.

[redacted]

tous les livres[1]. Il avoue ses foiblesses, il reconnoit ses fautes; il faut attendre que la grâce agisse. Il pense sérieusement à la conversion des hérétiques, et dans peu on y travaillera tout de bon[2].

LETTRE CCIII (La B.)[3]

28 décembre 1679.

Les brigues ont occupé la cour tout ce mois; les voilà finies; madame de Richelieu a été nommée dame d'honneur; les deux dames d'atour sont la maréchale de Rochefort, qui l'a vivement sollicité, et... votre amie qui n'y pensoit pas; cela mérite bien un compliment. Je vais me séparer de la surintendante; je serai délivrée de tous les chagrins attachés à cette malheureuse condition. Plus de querelles, plus de réconciliations. On dit que la princesse a beaucoup de douceur et de piété; c'est précisément l'opposé de madame de Montespan[4]. Elle m'a félicitée de façon à me faire en-

1. Tout cela est de l'invention de La Beaumelle : le roi ne lisait aucun livre.

2. C'est avec de telles phrases de roman que La Beaumelle a fait peser sur madame de Maintenon la responsabilité de la révocation de l'Édit de Nantes. La conversion des protestants a été la préoccupation constante du gouvernement de Louis XIV : on n'y a pas travaillé à une époque fixe, mais à toutes les époques.

3. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 155. *Cette lettre ne se trouve pas dans les autres éditions.* L. Racine l'annote : *Je la crois fausse.* C'est un roman fondé uniquement sur un fait, la nomination de madame de Maintenon comme dame d'atour. Il est impossible que cette dame ait écrit une telle nouvelle à madame de Saint-Géran qui était là.

4. Madame de Maintenon n'a pu faire ce singulier éloge de la future Dauphine.

[redacted]

tendre que je lui avois obligation de cette charge. Je sais pourtant, d'un homme qui ne ment jamais, que je ne la dois qu'à Dieu et au roi[1].

ANNÉE 1680.

Cette année est une des plus remarquables de la vie de madame de Maintenon. Pendant que mademoiselle de Fontanges voit finir son règne éphémère, que madame de Montespan, délaissée complétement, achève de se résigner, madame de Maintenon arrive au but qu'elle poursuivait avec tant de constance depuis six ans : elle parvient à arracher le roi à ses désordres, à le rapprocher de la reine, à lui faire connaître « un pays tout nouveau, dit madame de Sévigné, l'amitié sans contrainte et sans chicane. » Jamais femme n'obtint un triomphe plus singulier, plus flatteur, plus conforme à son caractère, à son naturel, et l'on peut assurer que les trois années qui s'écoulèrent depuis l'abandon de mademoiselle de Fontanges jusqu'à la mort de la reine sont les plus belles, les plus heureuses de sa vie.

« Le roi eut alors, dit mademoiselle d'Aumale, pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquels elle n'étoit pas accoutumée, et qui la rendoient plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été ; elle en fut touchée jusqu'aux larmes et disoit avec une espèce de transport : « Dieu a suscité madame de Maintenon pour me rendre le « cœur du roi. » Cette parole dut être pour Françoise d'Aubigné la récompense la plus distinguée de toute sa vie.

L'année 1680 renferme dix-sept lettres authentiques et dix lettres apocryphes. Nous mettrons à part ces dernières, les plus mensongères que La Beaumelle ait inventées, et qui ont eu la plus fâcheuse influence sur la mémoire de madame de Maintenon.

1. Madame de Maintenon n'a pu écrire cela, puisque c'était elle-même qui avait inspiré au roi les nominations.

[redacted]

LETTRE CCIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

Ce premier jour de l'an 1680.

Il faudra que madame d'Aubigné prenne l'habit dont vous parlez pour étrennes; car je n'ai rien cette année à lui envoyer qu'un *boucaro*[2] que la princesse d'Harcourt m'a apporté d'Espagne, et que je lui envoie.

Je vous prie de faire redorer ou changer mon étui : vous verrez bien qu'il est effroyable.

J'ai les clefs des coffres que l'on vous a envoyés de Maintenon.

Je crois que je changerai ma livrée; je vous le manderai promptement. Notre voyage est remis en février, ainsi nous avons du temps[3]. M. Fagon est déclaré premier médecin de madame la Dauphine; cette princesse-là ne sera pas environnée de malhonnêtes gens[4].

Vous êtes déraisonnable de vouloir que je demande au roi dans un temps où il m'accable de biens, d'honneurs et de toutes sortes d'agréments. Je ne lui demanderai jamais rien, et je ne songe plus qu'à le servir en la personne de ma maîtresse[5] avec un zèle,

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. *Boucaro*, sorte de vase espagnol. La Beaumelle fait de *boucaro* un *beau carreau*.

3. La maison de la Dauphine devait aller au-devant de cette princesse.

4. Madame de Maintenon s'était liée très-intimement avec Fagon pendant son voyage des Pyrénées.

5. Madame la Dauphine.

[redacted]

une fidélité et une assiduité qui lui marquent ma reconnoissance.

Je verrai M. Desmarets, et, si je puis, achèverai votre affaire. Vous êtes trop heureux, jouissez-en tranquillement. Madame d'Aubigné peut venir ici quand elle voudra ; il faut qu'elle choisisse un jour d'opéra ; qu'elle vienne en robe de chambre pour s'habiller ici ; je l'enverrai à l'opéra ; elle dînera le lendemain chez madame de Montespan, et s'en retournera ensuite. Quand j'aurai un appartement et un ordinaire, elle fera un plus long séjour. Je voudrois bien qu'elle me rendît le portrait de madame de Montespan.

Voici deux lettres pour deux dames qui logent au faubourg Saint-Germain ; je ne sais pas bien l'endroit, mais vous ne demeurerez pas pour cette petite circonstance.

LETTRE CCV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 8 janvier 1680.

Je vous envoie le mémoire de mes aumônes réglées afin que vous jugiez si elles sont bien appliquées. J'ai fait mademoiselle de Montchevreuil religieuse, et j'en ai encore une dont je paye la pension ; son père va se rétablir, mais il ne l'est pas encore. Outre ce que j'écris, j'en fais quelques autres dans les occasions : voilà ce qui concerne les aumônes. Quant à mes habillements, je vais les changer, et les prendre

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

pareils à ceux de madame de Richelieu. J'ai une indifférence là-dessus qui m'ôte tout scrupule; j'ai été vêtue d'or, quand j'ai passé mes journées en plaisirs avec le roi et sa maîtresse; je vais être à une princesse[1], je serai toujours en robe noire; si j'étois hors de la cour, je serois en tourière, et tous ces changements ne me font nulle peine. Du reste, j'y fais trop de dépense, parce que je suis naturellement propre et peu portée à l'avarice.

Mes journées sont présentement assez réglées et fort solitaires : je prie Dieu un moment en me levant; je vais à deux messes les jours d'obligation et à une les jours ouvriers; je dis mon office tous les jours, et je lis un chapitre de quelque bon livre; je prie Dieu en me couchant, et quand je m'éveille la nuit, je dis un *Laudate* ou un *Gloria Patri*. Je pense souvent à Dieu dans la journée, je lui offre mes actions; je le prie de m'ôter d'ici, si je m'y fais mon salut, et du reste, je ne connois point mes péchés. J'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal; j'ai un désir de plaisir et d'être aimée qui me met sur mes gardes contre mes passions; ainsi ce ne sont presque jamais des faits que je puis me reprocher, mais des motifs très-humains, une grande vanité, beaucoup de légèreté et de dissipation, une grande liberté dans mes pensées et dans mes jugements et une contrainte dans mes paroles qui n'est fondée que sur la prudence humaine[1]. Voilà à peu

1. Comme dame d'atour de la Dauphine. Le brevet de cette charge fut signé par le roi ce même jour. Voir à l'appendice.

2. Cette sorte de portrait ou d'examen de conscience est par-

[redacted]

près mon état : ordonnez le remède que vous y croirez le plus propre. Je ne puis vraisemblablement envisager bientôt une retraite ; il faut donc travailler ici à mon salut ; contribuez-y, je vous supplie, autant que vous le pourrez, et comme c'est le plus essentiel de tous les services, comptez aussi sur la plus entière reconnoissance.

APPENDICE A LA LETTRE CCV.

« Aujourd'hui huitième jour de janvier 1680, le roi étant à Saint-Germain en Laye, voulant former la maison de madame la Dauphine et remplir les principales charges de personnes dont le mérite lui soit connu et qui aient toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des fonctions qui approchent le plus près d'une personne qui lui doit être si chère, Sa Majesté a cru ne pouvoir jeter les yeux sur une personne plus digne de remplir la charge de seconde dame d'atour que la dame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dont la bonne conduite et autres qualités lui sont connues. C'est pourquoi Sa Majesté l'a aujourd'hui retenue et retient en l'état et charge de seconde dame d'atour de madame la Dauphine, pour ladite marquise de Maintenon, après qu'elle aura prêté le serment en tel cas requis entre les mains de madame la Dauphine, la servir en ladite charge et faire toutes les fonctions de dame d'atour en l'absence de la dame maréchale de Rochefort, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés et exemptions et appartenances, et aux gages, pensions et autres droits qui seront réglés par Sa Majesté, voulant qu'elle soit payée desdits gages, état et pension par le trésorier général de la maison de madame la Dauphine, sur ses simples quittances, en vertu du présent brevet qu'elle

faitement exact. Il répond à toutes les accusations portées contre madame de Maintenon et aux prétendues lettres à madame de Saint-Géran.

[redacted]

a signé de sa main et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances. »

« *Signé* : LOUIS. »

Et plus bas : « COLBERT. »

LETTRE CCVI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première des lettres écrites à M. de Montchevreuil et qui se reproduiront surtout dans l'année suivante. Ces lettres sont fort intéressantes et n'ont jamais été publiées. Les autographes existent encore : ils appartiennent à la famille de Mornay, qui me les a communiqués; j'en ai retrouvé une copie faite de la main des Dames, et j'ai collationné cette copie sur ces autographes. Malheureusement dans ces lettres il n'y en a aucune à madame de Montchevreuil[1]. Outre l'intérêt qu'elles présentent, elles peuvent être mises en comparaison avec les prétendues lettres à madame de Saint-Géran. On verra comment madame de Maintenon donnait des nouvelles de la cour à son ami intime.

Maintenant voici en quelles circonstances ces lettres furent écrites.

Le duc du Maine avait atteint sa dixième année, et M. de Montchevreuil venait d'être nommé son gouverneur, M. Le Ragois son précepteur, etc. On sait quelle affection maternelle madame de Maintenon portait à cet enfant : elle crut nécessaire, au moment où il sortait de ses mains, de donner cette instruction au meilleur de ses amis, qui allait se trouver chargé de son éducation.

A M. DE MONTCHEVREUIL[2].

Ce 23 janvier 1680.

Je vous ai promis une longue lettre, mais comme

1. Voir la *Préface*, p. XXXIV.
2. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.

[redacted]

j'ai la tête fort étourdie, je me sers d'un secrétaire pour la commencer.

Il me semble que je laisse le prince en bonne santé, et je vais vous dire ce que je crois nécessaire pour la conserver; on vous en empêchera quelquefois, mais il arrivera souvent que vous en serez le maître. Ne vous rendez point sur son sommeil et qu'il ne soit jamais moins de neuf heures au lit; c'est peu pour un enfant d'un tempérament aussi vif et aussi ardent que le sien. Ne le forcez point à manger le matin, quand il n'a pas faim, quoiqu'il paroisse bizarre de tenir un enfant à jeun jusqu'à deux heures après-midi; mais il soupe si tard qu'il est impossible que la digestion soit bien achevée, et il vaut mieux qu'il se réserve pour dîner. Vous n'avez rien à faire ni à dire quand madame de Montespan y est, mais en son absence, je vous conseillerois d'y assister le plus souvent qu'il vous sera possible.

Vous le trouverez accoutumé à manger plusieurs sortes de potages, et je l'ai toujours souffert, pourvu qu'il commençât par celui de santé; c'est un goût qu'ils tiennent tous du roi et qui est encore moins mauvais que de manger beaucoup de viande sans pain. C'est une erreur de la plupart des femmes qui sont auprès des enfants de crier contre les confitures : elles ne sont point malsaines après le repas, pourvu que l'on en mange peu, et le fruit cru est beaucoup plus mauvais. Il ne devroit jamais dîner aussi tard qu'il dîne, faire la collation qu'après six heures : Madame de Montespan veut qu'ils ne man-

[redacted]

gent que du pain sec, mais ils ont tous des dents si méchantes qu'ils aiment mieux ne point manger, et quand il n'a pas beaucoup dîné, ce qui lui arrive souvent, je vous conseillerois plutôt de le laisser bien manger à collation que de le crever de viande à onze heures du soir. Si vous en êtes le maître, donnez-lui du fruit cru, quand son ventre va bien, mais que ce soient des fruits pleins d'eau comme des poires de beurré, de bergamote; des pêches et des pommes même ne lui sont pas mauvaises. Je voudrois autant qu'il est possible le retenir sur le souper qui est le repas qu'il fait le plus grand.

Je n'ai jamais remarqué que le prince fût délicat pour les injures de l'air quand il est dehors; mais une porte ouverte dans la chambre ou un vent coulis ne manque point de l'enrhumer. Le soleil et le feu au derrière de la tête lui sont fort dangereux.

Il faut juger de la santé par les selles : ses valets de chambre s'y connoissent bien, et il faut les charger de vous avertir quand il y a quelque désordre. J'oublie le soin qu'il faut avoir d'empêcher qu'on ne lui donne des confitures ou qu'il n'en mette dans ses poches pour manger entre les repas. Faites-vous[1] de l'état de sa fistule et que l'on vous avertisse quand elle purge plus ou moins, pour en pouvoir rendre compte quand il faudra.

En voilà, ce me semble, assez pour le corps; venons aux mœurs. Je ne lui connois aucune mauvaise inclination; son défaut est la paresse et le découragement; il faut toujours le piquer d'honneur et vous

1. *Faites-vous instruire*, sans doute.

[redacted]

souvenir de lui parler en tout et partout comme s'il avait vingt ans.

Ne craignez point de vous familiariser avec lui et de le caresser autant que le respect et la bienséance le peuvent permettre ; il vous craindra assez dès que vous prendrez un visage sérieux.

Désaccoutumez-le, je vous prie, du badinage qu'il a avec ses valets de chambre en s'habillant ; et pour lui insinuer plus agréablement, proposez-lui de commencer par le soir ou par le matin et lui en donnez le choix.

Je crois qu'on vous demandera qu'il ne joue plus aux cartes ; vous êtes peu versé dans les jeux d'esprit ; en attendant que vous les appreniez, je voudrois tourner ses divertissements avec vous sur la guerre, où vous pourriez lui apprendre mille choses qui sont nécessaires.

Faites-lui prendre l'air le plus souvent que vous pourrez.

Je n'ai rien à vous dire sur les maximes de bonté, d'humanité, de libéralité, car là-dessus vous en savez plus que moi ; mais soyez appliqué à lui donner toujours le roi pour modèle ; vous ferez votre cour, et vous lui inspirerez un respect, une estime et une tendresse qu'il doit à son père, à son roi et à son maître.

Gardez-vous des longs prônes avec lui ; il faut lui dire les choses en quatre paroles, et à mesure qu'elles arrivent, sans qu'il paroisse aux étrangers qu'on le siffle, car le goût des gens à qui vous avez affaire est que tout paroisse naturel.

[redacted]

Je n'ai rien à vous dire sur ce qui me regarde; nous en avons déjà parlé; mais laissez-le agir par lui-même dans mon absence; ne l'empêchez ni ne le conviez de m'écrire; faites seulement tenir nos lettres à mesure qu'elles viendront; laissez-lui les cacher ou les montrer comme il voudra; s'il vous vient des ordres, vous les suivrez. Ignorez, en attendant, la moitié de l'aigreur qui est entre madame de Montespan et moi.

Que je sache la disposition de sa journée dès que vous le saurez.

Gardez-vous des longs discours et des compliments : vous avez affaire à des gens difficiles, toujours pressés et alertes pour trouver à redire à tout. Je connois leur goût mieux que vous, et c'est par là que je prends la liberté de vous parler comme je fais. Adieu, mon cher marquis, vous avez entre vos mains l'objet de ma tendresse; baisez les siennes pour moi, et me mandez souvent de ses nouvelles.

Lutin et Marcine peuvent vous être de quelque secours dans les commencements; ils ont vu naître leur maître, et savent comment je l'ai gouverné, mais quand vous leur parlerez, que ce soit en particulier.

Adieu.

J'ai rouvert ma lettre, parce que j'avois une feuille, et je m'en vais en faire un paquet; n'en soyez point en peine et relisez ce bel ouvrage de temps en temps.

On trouve, en effet, à la suite ce billet sur une feuille à part.

Soyez toujours sur vos gardes devant lui, il est

[redacted]

plein de discernement qu'il tient du roi, et de dénigrement qu'il tient des Mortemart[1]. J'aurois plus craint de dire ou de faire une sottise devant lui que devant qui que ce soit. Comptez sur un domestique, tant homme que femme, fort dangereux, curieux, bavard, insolent, ennemi de toute subordination, avec lequel il ne faut point se familiariser; en un mot, il est bon d'agir avec beaucoup de circonspection et garder un assez grand silence. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous dire que je ne vous commettrai pas sur ce que vous me manderez.

LETTRE CCVII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[2].

A Lunéville, ce 10 février 1680[3].

J'ai été si accablé de visites à Nancy que je n'ai pu vous écrire, quelque envie que j'eusse de vous remercier de vos soins, et de vous mander de mes nouvelles. Je me porte fort bien, grâces à Dieu, et je ne puis me trouver mal logée, quand j'ai mon lit; il

1. On disait proverbialement à la cour : l'esprit des Mortemart. C'était un mélange de raillerie, de finesse, de dédain et surtout d'orgueil. On peut voir dans les *Souvenirs* de madame de Caylus ce qu'elle dit des sœurs de madame de Montespan, et surtout de l'aînée : « Elle épousa, dit-elle, le marquis de Thianges, et elle lui apporta en dot le dénigrement qu'elle avoit pour tout ce qui n'étoit pas de son sang ni dans son alliance. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. Toute la maison de la Dauphine partit de Saint-Germain le 25 janvier pour aller au-devant de cette princesse qui devait arriver par Strasbourg.

[redacted]

ne m'a point encore manqué. J'ai laissé la moitié de mes hardes à Nancy, pour soulager les mulets; tout va bien, et si je demeure, ce ne sera pas manque d'argent. Remerciez-en bien M. Brillon, je vous prie, et lui dites de ma part de me conserver sa bonne volonté pour une autre fois, que je pourrai fort bien en avoir besoin. Il est vrai que je n'ai pu résister à la tentation d'emmener Nanon, quand je la vis ébranlée; elle s'en trouve fort bien, et j'espère que vous réparerez le tort que son absence me pourroit faire à Paris. Vous avez un mémoire assez exact, suivez-le, je vous prie. Je crois qu'il faudra préparer mon logement bientôt après que le roi sera en marche pour Châlons; il faudra que vous ayez la bonté d'y mener mademoiselle de la Harteloire, et de tout faire faire devant vous; ce sera un peu d'ennui dans la solitude où sera Saint-Germain; mais je suis persuadée que vous feriez quelque chose de plus difficile pour moi. Il me faut un feu doré et que la grille en soit très-grosse, car j'aime le grand feu préférablement à toute sorte de délicatesses; je vous demande aussi un miroir et de faire porter en même temps tout ce qui est chez vous, qui peut m'être bon à Saint-Germain[1]. Il seroit de mauvais sens d'acheter tout neuf partout, et d'avoir Maintenon et Paris meublés, où je n'irai guère. La maison dont M. Brillon nous parle me fait fort grand plaisir.

Je vous prie de faire mes compliments à madame de Coulanges et de lui dire qu'elle aura de mes nou-

1. Madame de Maintenon allait être obligée de recevoir, comme dame d'atour, et elle meublait son appartement.

[redacted]

velles quand j'aurai vu madame la Dauphine. Mille amitiés à madame d'Aubigné, et pour vous, monsieur, croyez que je suis persuadée que notre amitié doit être égale et que je crois qu'elle l'est aussi. Adieu.

APPENDICE A LA LETTRE CCVII.

Il n'existe point d'autres lettres de madame de Maintenon pendant le voyage qu'elle fit au-devant de la Dauphine. Voici ce que madame de Sévigné dit de ce voyage (14 février 1680) :

« Tout ce qui aura l'honneur de suivre madame la Dauphine est à Schelestadt. Madame de Maintenon et M. de Condom se sont séparés de la troupe ; ils sont allés à la rencontre de cette princesse tant que terre pourra les porter : ce sera peut-être trois ou quatre journées. Voilà une destination bien agréable et bien marquée. Si madame la Dauphine croit que tous les hommes et toutes les femmes aient autant d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée. C'est en vérité un grand avantage que d'être du premier ordre. » (Édit. Hachette, t. VI, p. 264.) Mais madame de Sévigné était mal informée : madame de Maintenon et M. de Condom ne se séparèrent point de la troupe : toute la maison de la Dauphine alla à sa rencontre jusqu'à une lieue en deçà de Strasbourg (cette ville n'appartenait pas encore à la France), et après la réception de cette princesse, elle se remit en route par Schelestadt, Nancy, Toul et Châlons. Le roi fut instruit de tout le voyage par madame de Maintenon, qui lui mandait que la princesse était aimable, sa taille parfaite, etc. ; il alla au-devant de la Dauphine jusqu'au delà de Vitry-le-François, et la reine jusqu'à Châlons. Dans la nombreuse cour qui les accompagnait, se trouvait mademoiselle de Fontanges. Voici ce qu'en dit madame de Sévigné (28 février 1680) :

« Il se trouva dans la cour de Saint-Germain, le matin, un très-beau carrosse tout neuf à huit chevaux, avec des chiffres, plusieurs chariots et fourgons, quatorze mulets,

[redacted]

beaucoup de gens autour habillés de gris, et dans le fond de ce carrosse monta la plus belle personne de la cour, avec Des Adrets (fille d'honneur de Madame) seulement, et des carrosses de suite pour leurs femmes. Il y a apparence que les soirs on ira voir cette personne, et voilà un changement de théâtre. » (T. VI, p. 283.)

Le roi et le Dauphin ayant rencontré la princesse à deux lieues au delà de Vitry, après les embrassements et les présentations, « montèrent ensemble en carrosse, dit la *Gazette*. Le roi fit mettre madame la Dauphine dans le fond, auprès de lui. M. le Dauphin se mit auprès d'elle à la portière. Monsieur se mit au-devant avec la duchesse de Richelieu et la maréchale de Rochefort, et la marquise de Maintenon se mit à la portière du côté du roi. » La cour s'arrêta à Villers-Coterets et y séjourna une semaine, pendant laquelle il y eut de grandes fêtes. Elle ne retourna à Saint-Germain que le 18 mars.

LETTRE CCVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

On ne trouve point de lettres de madame de Maintenon depuis le 10 février jusqu'au 30 juin 1680. Nous allons y suppléer par quelques extraits de madame de Sévigné :

20 mars. — « La faveur de madame de Maintenon augmente tous les jours. Ce sont des conversations infinies avec Sa Majesté qui donne à madame la Dauphine le temps qu'il donnoit à madame de Montespan; jugez de l'effet que peut faire un tel retranchement. » (T. VI, p. 317.)

6 avril. — « Madame de Fontanges est duchesse avec vingt mille écus de pension; elle en recevoit aujourd'hui les compliments dans son lit. Le roi y a été publiquement. Elle prend demain son tabouret et s'en va passer le temps de Pâques à une abbaye que le roi a donnée à une de ses sœurs. Voici une manière de séparation qui fera bien de l'honneur

[redacted]

à la sévérité du confesseur... Madame de Montespan est enragée; elle pleura beaucoup hier; vous pouvez juger du martyre que souffre son orgueil; il est encore plus outragé par la haute faveur de madame de Maintenon. Sa Majesté va passer très-souvent deux heures de l'après-dîner dans sa chambre à causer avec une amitié et un air libre et naturel qui rend cette place la plus souhaitée du monde. » (T. VI, p. 348.)

5 juin. — « La faveur de madame de Maintenon continue toujours : la reine l'accuse de toute la séparation qui est entre elle et madame la Dauphine. Le roi l'a consolée de cette disgrâce : elle va chez lui tous les jours et les conversations sont d'une longueur à faire rêver tout le monde. » (T. VI, p. 438.)

9 juin. — « La faveur de madame de Maintenon croît toujours, et celle de madame de Montespan diminue à vue d'œil. » (T. VI, p. 445.)

20 juin. — « On me mande que les conversations de Sa Majesté avec madame de Maintenon ne font que croître et embellir; qu'elles durent depuis six heures jusqu'à dix heures; que la bru y va quelquefois faire une visite assez courte; qu'on les trouve chacun dans une grande chaise, et qu'après la visite finie, on reprend le fil du discours. Mon amie (madame de Coulanges) me mande qu'on n'aborde plus la dame sans crainte et sans respect, et que les ministres lui rendent la cour que les autres leur font. » (T. VI, p. 475.)

Enfin, le 30 juin : « On me mande que le roi fut l'autre jour trois heures chez madame de Maintenon, qui avoit la migraine; que le père de la Chaise y vient; que madame de Fontanges pleure tous les jours de n'être plus aimée. » (T. VI, p. 497.)

A cette dernière date, madame de Maintenon se préparait à suivre le roi dans un voyage qu'il allait faire; elle savait fort bien tous les *déchaînements* que sa faveur produisait, et elle en avait pris son parti; c'est ce qu'elle dit à son frère dans la lettre suivante.

[redacted]

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Fontainebleau, ce 30 juin 1680.

Je veux des mulets à quelque prix que ce soit, et mon pis aller sera d'en prendre à Maintenon. Les charrettes versent et demeurent dans les défilés des chemins de Flandre, les mulets arrivent toujours.

J'ai encore fait un pas pour M. Brillon qui sera, je crois, aussi inutile que les autres.

M. de Bonrepaux sort de ma chambre qui prétend par quelque sous-ferme vous faire trouver quelque utilité; je lui ai dit que je ferois tous les pas qu'il voudra; vous ne pouvez trop le remercier.

J'ai perdu un mémoire de l'argent que je vous dois; faites m'en donner un autre afin que je vous paye, c'est le moins que je puisse faire.

Je vous envoie cent pistoles pour m'acheter des chevaux; ayez soin des miens de carrosse que vous allez avoir.

Comme je ne sais point ce que vous allez faire, je ne sais que vous proposer; si vous demeuriez à Paris, je vous demanderois à emprunter votre calèche; mais si vous allez à Coignac, vous en avez besoin. Faites visiter mon carrosse, je vous prie, il rompt à tout moment; et je ne sais si celui de madame d'Aubigné ne seroit pas encore plus sûr; ayez pitié de moi et donnez ce que vous croirez le meilleur, car si mes femmes demeuroient, je n'y résisterois pas.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Je n'ai point vu M. de Tracy ni entendu parler depuis l'affaire de M. de Caregret.

J'écris à M. Viette de ne plus agir dans mes affaires sans l'avis de M. le président Pelletier.

Vous me paroissez content de madame d'Aubigné; je voudrois de tout mon cœur que vous vécussiez mieux ensemble : Dieu vous béniroit l'un et l'autre; pour ce qui est de moi, je crois qu'elle en sera toujours contente; car elle me trouvera un procédé fort égal.

Adieu, mon frère. Il n'y a rien de nouveau dans les déchaînements que l'on a contre moi; comme je suis fort glorieuse, les premiers mouvements sont violents, mais je me dis ensuite ce qu'il faut, et ce que vous m'en écrivez est fort raisonnable et fort pieux[1].

LETTRE CCIX

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Au 30 juin 1680, nous trouvons la première lettre de madame de Maintenon à une correspondante, qui a été dans une grande intimité avec elle pendant plusieurs années : c'est une religieuse ursuline, madame de Brinon, qui a eu une très-grande influence sur la fondation de Saint-Cyr. Les lettres de madame de Maintenon à cette dame ne prennent réellement d'importance qu'en 1682. Voici la note que

1. La Beaumelle transforme ainsi ces deux lignes :

« Mais je me dis fort vite ce que la raison dit fort tard à ces sournois qui n'osent éclater, et ce que vous m'en écrivez est fort raisonnable et fort pieux. Toutes ces agitations sont calmées : calmez-vous aussi. »

[redacted]

l'on trouve en tête de la première dans les manuscrits des Dames de Saint-Louis.

« Cette dame avoit été obligée de sortir de son couvent, à cause qu'il était tombé dans une pauvreté extrême. On en sépara les religieuses, et madame de Brinon vint demeurer aux environs de Montchevreuil, où madame de Maintenon la vit et goûta son esprit et sa piété. Cette religieuse voulant s'adonner, suivant l'esprit de son institut, à l'éducation des filles, madame de Maintenon lui donna des pensionnaires, et pour l'avoir plus près d'elle, elle l'engagea à s'établir près de Paris. La religieuse s'étant associé deux ou trois autres du même ordre, établit sa pension près de Montmorency et la forma des filles que madame de Maintenon lui confioit. Au bout de deux ans, madame de Maintenon la trouvant trop éloignée, la transféra à Ruelles, afin d'être plus à portée d'aller visiter plus souvent cette école, et veiller à l'éducation qu'on y donnoit aux enfants. »

A MADAME DE BRINON, A MONTMORENCY [1].

A Fontainebleau, ce 30 juin 1680.

Je reçois toujours vos lettres avec plaisir, madame, quoique je n'y réponde pas aussi régulièrement que je le désirerois, et je me souviens très-souvent, et de votre mérite, et de l'amitié que vous avez toujours eüe pour moi. Nous en parlons avec vos amies qui sont ici, et qui y réussissent à merveille. La marquise (de Montchevreuil) a été malade, le marquis est en parfaite santé. Je vous supplie, madame, de vouloir recevoir les deux petites filles que je vous envoie, et de les instruire comme ayant à servir. Il faut, s'il vous plaît, qu'elles apprennent leur religion, à lire en françois, à écrire et à compter, et du reste à ser-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

vir à tout ce qu'il y a de plus grossier, autant que leur âge le peut permettre. Il me semble que vous m'avez dit que vous preniez cent francs de pension; je compte là-dessus, et vous en serez bien payée; j'aurois pu les mettre pour vingt écus à Maintenon, mais je les crois mieux chez vous, et je suis bien aise de partager le peu de charités que je puis faire. Adieu, madame, écrivez-moi quand vous le pourrez, faites prier Dieu pour nous, et croyez que l'on ne peut vous estimer et vous aimer plus que je le fais.

LETTRE CCX

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Fontainebleau, ce 3 juillet 1680.

Je parlerai à M. Colbert, quelque mal satisfaite que je sois de lui, et vous serez apparemment payé de vos appointements. Je vous plains plus d'avoir des procès que de tous vos autres chagrins ensemble, et crois que vous en êtes aussi embarrassé que je le serois. Si le meuble que vous avez à moi vous est bon ou pour Coignac ou pour Paris, je vous en fais présent de bon cœur. Vous aurez vu présentement M. de Bonrepaux. On m'achète des mulets à Maintenon. Prenez garde à vos discours, par rapport à moi, car on vous en fait faire de bien insensés[2]; du reste,

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Par les extraits de madame de Sévigné que nous avons donnés précédemment, on peut juger des bavardages de d'Aubigné.

[redacted]

je suis assez tranquille, on s'accoutume à tout, et il faut prendre le bénéfice avec les charges.

Madame la Dauphine est bien incommodée d'un mal de dents.

LETTRE CCXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le crédit de madame de Maintenon continuait à s'accroître, mais en même temps ses ennemis la dénigraient, et ses amis, jaloux aussi de tant de faveur, la défendaient mal contre les calomnies. « On est enragé contre moi, » dit-elle dans la lettre qu'on va lire. Il y avait surtout une lettre de madame de Coulanges qui courait Paris, et qu'on interprétait malicieusement pour les premiers temps de la vie de madame de Maintenon. « L'amie de mon amie est la machine qui conduit tout, écrivait madame de Sévigné (7 juillet). Mais croyoit-elle qu'on pût toujours ignorer le premier tome de sa vie? Et à moins de l'avoir conté avec malice, quel mal cela lui a-t-il fait? Vous verrez pourtant cette lettre. Celle de la Troche m'assure que la tiédeur est extrême pour celle qui va quatre pas derrière (madame de Fontanges), dont elle est inconsolable; la jalousie de celle qui va quatre pas devant (madame de Montespan) est plus vive sur la confiance et l'amitié qu'on a pour l'autre (madame de Maintenon) que pour cet éclair de passion qui fait voir un mérite et un esprit fort médiocre : on triompheroit de cela; mais sur l'esprit, la conversation, il faut mourir de chagrin; on a beaucoup de rudesse pour elle. » (T. VI, p. 510.)

Et le 17 juillet :

« Madame de Coulanges m'écrit au retour de Saint-Germain; elle est toujours surprise de la sorte de faveur de madame de Maintenon. Enfin nul autre ami n'a tant de soin et d'attention qu'il en a pour elle; elle me mande ce que j'ai dit bien des fois : elle lui fait connaître un pays nouveau, qui lui étoit inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de

[redacted]

la conversation sans contrainte et sans chicane : il en paroît charmé... Madame de Fontanges est partie pour Chelles... la belle perdant tout son sang, pâle, changée, accablée de tristesse, méprisant 40,000 écus de rente et un tabouret qu'elle a, et voulant la santé et le cœur du roi qu'elle n'a pas... » (T. VI, p. 534).

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Fontainebleau, ce 6 juillet 1680.

Vous me faites un extrême plaisir de me prêter votre petit carrosse; mais vous ne me mandez point quand vous partez pour Coignac; nous serons peut-être revenus pour vous le rendre. Je crois comme vous que par là vous sauvez la vie de mes chevaux. S'il n'y a point de coffre à cette calèche, il faut y en faire faire sans façon, et qui puisse seulement fermer, et porter ma toilette.

M. Colbert est parti; je le verrai à Saint-Germain.

Je mande à Viette de vous payer neuf cent quarante-neuf livres; vous n'êtes pas en état d'attendre. Vous seriez trop riche et trop heureux si vous pouviez quitter le jeu et vivre en tout régulièrement; quand les malheurs vous donneroient cette pensée, vous ne feriez que ce que tout le monde fait; nous nous piquons d'un sentiment contraire par vanité; mais il n'importe comment nous allions à Dieu.

Je vous défie de recevoir le meuble qui est chez vous d'aussi bon cœur que je vous le donne, mais je suis ravie que vous le receviez avec plaisir.

Je vous remercie de Champagne, et de la complai-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

sance que vous avez de me donner vos laquais, quand ils sont en état de vous servir, ayant la peine de les faire; je ne sais comment faire pour son habit, désirant qu'il ne soit habillé de neuf qu'en même temps que les autres. Faites comme pour vous.

Il faut donner la lettre de mademoiselle Martel à Beuvron ou l'envoyer à Vibrais; je suis si paresseuse que je serois fâchée qu'elle fut perdue après avoir eu la peine de l'écrire.

Ne parlez de ma faveur ni en bien ni en mal, et du reste, ne vous fâchez point; on est enragé contre moi, et comme vous dites, on se prend à tout pour me nuire; si on n'y réussit pas, nous nous en moquerons, et si on y parvient, nous le souffrirons avec courage.

Je serai bien aise de voir madame d'Aubigné pour une nuit ou deux[1]; il faudroit qu'elle pût s'accommoder du lit de mademoiselle de la Harteloire, que l'on feroit le plus propre que l'on pourroit. Il faut qu'elle vienne mercredi au soir ou jeudi; car dans les premiers jours, je ne pourrai quitter madame la Dauphine, parce que je serai seule[2]; les autres dames vont à Paris.

1. A Versailles, où elle se disposait à revenir avant de suivre le roi dans son voyage.

2. Madame de Maintenon aurait dû ajouter : *pour la peigner*. Elle racontait aux demoiselles de Saint-Cyr que le petit talent qu'elle avait pour peigner lui avait donné la faveur de la Dauphine, et que ce petit talent, elle le tenait de sa mère. « On fut tout étonné de me voir manier le peigne. Je commençois par démêler le bout des cheveux et j'allois toujours en avançant. Elle disoit n'être jamais mieux peignée que quand elle l'étoit par moi. Je le faisois fort sou-

[redacted]

Adieu, mon cher frère, songeons à l'état où nous étions pour nous trouver heureux de celui où nous sommes.

Ce n'est que vendredi prochain que je vous demande un laquais; je vous remercie de tous vos soins. Je pars demain; faites dire à la marquise de se trouver à trois heures après-midi à Versailles. J'ai mis votre ordonnance entre les mains de M. Viette. Adieu, si vous me venez voir, j'en serai fort aise; madame de Coulanges y viendra dans quinze jours. Adieu, je suis pressée pour la noce du vieux Lutin[1].

LETTRE CCXII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Pendant que tout le monde croyait Louis XIV occupé de ses amours avec mademoiselle de Fontanges, il continuait avec la plus vive sollicitude l'œuvre la plus remarquable de son règne, la fortification des frontières de la France (Voir sur ce sujet mon ouvrage : *Les frontières de la France*, chap. V). Voulant tout voir par lui-même, il avait résolu de visiter chaque année une partie de ces frontières, et il commença, cette année, par celle de Flandre. Il partit le 13 juillet et était de retour à Versailles le 30 août. Il emmena la reine, la Dauphine et une partie de sa cour : c'était dans les habitudes du temps; d'ailleurs cet appareil et cette pompe cachaient mieux ses desseins. Madame de Maintenon

vent, parce que les femmes de chambre ne le faisoient jamais si bien. On auroit été fâché de ne m'avoir pas tous les matins au moins pour cela. » (*Lettres et entretiens sur l'éducation*, t. I, p. 392.)

1. Domestique de madame de Montespan. La fin de cette lettre forme une feuille à part dans la lettre autographe, et il se pourrait qu'elle ne fût pas à sa place.

[redacted]

était du voyage, et elle écrivit plusieurs lettres à son frère; mais ces lettres renferment peu de détails sur les événements du temps.

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Calais, ce 22 juillet 1680[2].

Je ne sais pourquoi j'ai tant attendu à vous écrire, car il y a bien longtemps que j'en ai envie, et j'ai beaucoup plus de loisir dans le voyage que je n'en ai quand nous sommes établis. Je me porte à merveille et si cela continue, je m'en retournerai aussi grasse que j'étois au retour de Schelestat. Mon équipage va fort bien, les chevaux neufs sont en meilleur état qu'ils n'étoient en partant, et les mulets que l'on m'a achetés sont admirables. Je ne me lève point matin pour détendre mon lit, et je le trouve toujours arrivé avant moi. Je crois que voilà tout ce qu'on peut exiger de mieux. Je fais bonne chère et je suis gaillarde, mais assez mal vêtue[3], car il est arrivé de grands accidents au manteau feuille morte. J'avois dessein d'en demander un autre à Nanon, mais je crains ses reproches sur la dépense. Contentez-vous donc de lui faire des amitiés de ma part; et mandez-moi de vos nouvelles. Que je sache aussi si M. Colbert vous a payé, et s'il me reste quelque chose

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. La cour arriva le 16 juillet à Abbeville, le 18 à Montreuil, le 19 à Boulogne, le 20 à Ambleteuse où le roi fit creuser un port. Il visita toute la côte et arriva à Calais le 22.

3. La Beaumelle transforme ainsi cette phrase : « Je fais fort grande chère. Je suis gaie, désœuvrée, gourmande et fort mal vêtue. »

[redacted]

à faire là-dessus; si vous allez à Coignac, et en un mot tout ce qui vous regarde, car j'y prends autant et plus de part que si je vous le disois plus tendrement et plus souvent. J'embrasse madame d'Aubigné. Il n'y a point de nouvelles ici; mandez-moi celle que l'on dit à Paris.

LETTRE CCXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Saint-Omer, ce 24 juillet 1680[2].

Voilà l'ordonnance de M. de Louvois; vous serez, je crois, content de ma diligence et vous le serez toujours de ce qui sera en mon pouvoir. Si je pouvois vendre mon carrosse en n'y perdant que le tiers, je n'y hésiterois pas, car il me déplaît autant qu'à vous. Je vous ai déjà mandé, que mon équipage va à merveille et ma santé de même[3]. Je vous suis très-obligée d'en avoir été en peine; faites mes compliments

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. La cour alla de Calais à Ardres, puis à Saint-Omer. Le 25 on était à Aire, le 26 à Gravelines et à Dunkerque : on y resta trois jours; le roi y ordonna de grands travaux. De là on alla à Menin, Lille, Tournay, Condé, Le Quesnoy, Valenciennes, où l'on était le 8 août. On alla ensuite à Cambrai, Landrecies, Avesnes, Maubeuge, Philippeville, où l'on était le 14 août. Le 17 on arriva à Rocroy, le 18 à Mézières, le 20 à Sedan, le 22 à Montmédy et à Stenay.

3. La Beaumelle arrange cela ainsi : « Mon équipage va bien, ma santé comme mon équipage et mon enjouement comme ma santé. Rien de plus agréable que de se bien porter et de savoir qu'il y a des gens qui craignent qu'on ne se porte mal. »

[redacted]

à madame d'Aubigné; je prendrai soin de ses habits quand elle sera à Coignac.

LETTRE CCXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Stenay, ce 22 août 1680.

Je ne comprends pas M. Colbert, et je ne puis croire qu'il vous fasse encore attendre votre argent. Si vous voulez passer l'hiver à Coignac, vous ferez fort bien d'y envoyer madame d'Aubigné pendant qu'il fait beau, et de l'aller trouver six semaines après. Je n'en serois pas fâchée dans la conjoncture présente[2]. Je mande à M. de Montchevreuil ce que je veux sur mon carrosse. Mon équipage continue à merveille, et il n'y a personne à la cour qui soit mieux servie que moi. Deslandes est chargé de tout, et tout va bien. M. Bontemps prend soin de mon appartement de Versailles, ainsi je puis espérer que je le trouverai en bon état. Je me porte très-bien et je suis fort à vous. J'ai reçu deux lettres de madame d'Aubigné; j'y ferois réponse de bon cœur; mais ce ne seroit que des remercîments, dont vous voudrez bien vous charger, et des amitiés dont elle doit être persuadée[3].

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Madame de Maintenon était mécontente des bavardages de d'Aubigné, et elle l'avait engagé à retourner à Coignac.

3. D'Aubigné partit pour Coignac dans le mois de septembre.

[redacted]

LETTRE CCXV (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

A la date où nous sommes arrivés, nous devons placer dix lettres écrites, suivant La Beaumelle, à madame de Frontenac. Nous allons voir ce qu'elles sont.

La cour revint à Versailles le 30 août. Madame de Sévigné écrivait le 28 : « On me mande que la reine est fort bien à la cour, qu'elle a eu tant de complaisance et tant de diligence dans le voyage, allant voir toutes les fortifications sans se plaindre du chaud ni de la fatigue, que cette conduite lui a attiré mille petites douceurs. » En effet, c'est à cette époque que, d'après les avis et les prières de madame de Maintenon, le roi se rapprocha de son épouse, et ce rapprochement devait durer jusqu'à la mort de la reine. « La faveur de madame de Maintenon, écrit madame de Sévigné le 18 septembre, est toujours au suprême. Le roi n'est que des moments chez madame de Montespan et chez madame de Fontanges, qui est toujours languissante. » (T. VII, p. 71). Madame de Fontanges devait mourir au mois de juin de l'année suivante, et madame de Montespan était depuis près de deux ans complétement délaissée. Madame de Sévigné ajoute : « Les courtisans appellent tout bas madame de Maintenon *madame de Maintenant*. Cette dame passe tous les soirs, depuis huit heures jusqu'à dix heures, avec Sa Majesté. M. de Chamarande (premier maître d'hôtel de la Dauphine) la mène et la ramène à la face de l'univers. » Rappelons d'ailleurs ce que madame de Sévigné dit le 6 avril : « S. M. va passer très-souvent deux heures de l'après-dîner dans sa chambre à coucher avec une amitié et un air libre et naturel qui rendent cette place la plus souhaitable du monde... » Et le 17 juillet : « Elle lui fait connaître un pays nouveau, qui lui était inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation sans contrainte et sans chicane. » Ajoutons à ces témoignages si précis le portrait si

[redacted]

paisible que madame de Maintenon trace d'elle-même dans la lettre du 8 janvier 1680 : « Je ne me connois pas de péchés..., » portrait qu'elle complétera plus tard par ces mots: « Ma vie est tranquille et tout à fait conforme à mon humeur. »

Enfin madame de Caylus nous apprend très-nettement quels étaient les rapports de madame de Maintenon avec madame de Montespan, depuis qu'elle était dame d'atours. « Monseigneur fut marié en 1680, et madame de Maintenon, entrant en charge dans ce temps-là, n'eut plus rien à démêler avec madame de Montespan. Elles ne se voyoient plus l'une chez l'autre, mais partout où elles se rencontroient, elles se parloient et avoient des conversations si vives et si cordiales en apparence, que qui les auroit vues sans être au fait des intrigues de la cour, auroit cru qu'elles étoient les meilleures amies du monde. Ces conversations rouloient sur les enfants du roi pour lesquels elles ont toujours agi de concert. L'habitude et le goût qu'elles avoient l'une et l'autre pour leur esprit faisoient aussi qu'elles avoient du plaisir à s'entretenir quand l'occasion s'en présentoit. » (*Souvenirs*, p. 134, édit. de 1806.)

C'est à cette époque, de tous côtés si bien définie, dans une situation si bien indiquée et par les propres lettres de madame de Maintenon, et par les témoignages de madame de Sévigné et de madame de Caylus, que La Beaumelle place dix lettres ou fragments de lettres les plus fausses, les plus maladroites qu'il ait jamais inventées, et pourtant celles qui ont été le plus aisément admises et le plus souvent citées.

Nous venons de voir que madame de Maintenon et madame de Montespan sont complétement séparées, même par leurs charges, qu'il n'y a plus de sujet ni d'occasion de querelles entre ces deux dames, que la seconde est délaissée, abaissée, presque résignée, que la première est en plein triomphe, mais dans un triomphe calme, honnête, mesuré. Or les fragments de lettres consistent uniquement en gémissements, plaintes et pleurs de madame de Main-

[redacted]

tenon contre les persécutions de madame de Montespan; nulle part cette femme si froide et si maîtresse d'elle-même n'est tant agitée, tant tourmentée, plus désolée, plus larmoyante; ses prétendues lettres ne renferment que des mots à effet que nul contemporain ne répète, des détails qu'on ne retrouve nulle part, surtout des révélations sur ses mystérieux tête-à-tête avec Louis XIV. Enfin elles forment le plus complet contraste avec les lettres authentiques qui les précèdent ou qui les suivent, lettres si calmes, si modérées, si occupées de choses vulgaires. Deux seulement sont datées, du 19 et du 23 août : elles racontent une fabuleuse intrigue qui n'a pu se passer qu'à Saint-Germain ou à Versailles, madame de Montespan se ménageant un tête-à-tête avec Louis XIV, madame de Maintenon dans les transes, la Dauphine en prières, toute la cour dans l'anxiété, etc. Or, le 19 août, Louis XIV, la reine, les dames, la cour étaient à Mézières, le 23 à Stenay !

La Beaumelle fait précéder ces dix lettres de cette note: « Je n'ai pu recouvrer que des fragments de lettres à madame de F. » Cette note seule les rendrait suspectes. Louis Racine les qualifie nettement et l'une après l'autre : *très-fausse.* Nous avons dit ailleurs quel était le jugement qu'en portaient les savants Walkenaer et Monmerqué : « ce sont des pastiches habilement fabriqués, » écrit le premier; « c'est une œuvre de faussaire, » disait le deuxième [1].

Voyons maintenant quelle était la personne à qui madame de Maintenon aurait écrit ces lettres, et s'il est possible qu'elle les ait écrites.

Madame de Frontenac, née Anne de la Grange de Neuville, était d'une famille pauvre et fut attachée assez jeune à mademoiselle de Montpensier. Elle était jolie et spirituelle, et devint, avec la comtesse de Fiesque, pendant les guerres civiles, l'une des *maréchales de camp* de Mademoiselle. Il en est très-souvent parlé dans ses mémoires et en assez mauvais termes. Elle épousa en 1651 Louis de

1. Voir t. I, page 224.

[redacted]

Buade de Frontenac, mais elle vécut mal avec lui, eut pour amant l'un des libertins fameux de cette époque, le comte de Matta, et lorsque son mari fut nommé gouverneur du Canada, elle refusa de le suivre. Elle fut disgrâciée par Mademoiselle en 1657 et se retira plus tard à l'Arsenal, où elle vécut avec son amie, mademoiselle d'Outrelaise. « C'étoient, dit Saint-Simon, des personnes dont il falloit avoir l'approbation. Elles donnoient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la cour. On les appeloit les *divines.* » Madame de Frontenac était de la société de madame de Sévigné, mais on ne voit ni dans les mémoires de Mademoiselle, ni dans les autres mémoires du temps, non plus que dans les lettres authentiques de madame de Maintenon, qu'elle ait connu cette dame ni qu'elle ait eu le moindre rapport avec elle. C'est cependant cette madame de Frontenac, d'une vertu douteuse et d'une réputation équivoque, que, selon La Beaumelle, madame de Maintenon aurait choisie pour lui faire des confidences comme elle n'en a fait à personne.

A MADAME DE FRONTENAC[1].

19 août 1680.

M. de Louvois a ménagé à madame de Montespan un tête-à-tête avec le roi. On le soupçonnoit depuis quelque temps de ce dessein; on étudioit ses démarches; on se précautionnoit contre les occasions; on

1. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 160. édit. d'Amsterdam, t. I, p. 71. — Louis Racine l'annote : *M'est inconnue et me paraît très-fausse.* — Cette lettre forme, avec les deux suivantes, un petit roman. La date seule le prouve. Comme nous l'avons dit, la cour était en voyage et à Mézières, au moment où La Beaumelle suppose cette entrevue de madame de Montespan avec Louis XIV. Cette dame n'avait pas besoin qu'on lui ménageât un tête-à-tête et par tant de détours : le roi la voyait publiquement et tous les jours; il passait des heures dans sa chambre, et cela se fit pendant près de dix ans, sans que personne y vît qu'une marque de déférence pour la mère de ses enfants.

[redacted]

vouloit rompre ses mesures ; mais elles étoient si bien prises qu'on a enfin donné dans le piége[1]. Dans ce moment, ils en sont aux éclaircissements, et l'amour seul tiendra conseil aujourd'hui. Le roi est ferme ; mais madame de Montespan est bien aimable dans les larmes. Madame la dauphine est en prières ; sa piété a fait faire au roi des réflexions sérieuses ; mais il ne faut à la chair qu'un moment pour détruire l'ouvrage de la grâce. Cette princesse s'est fait un point de conscience de travailler à la conversion du roi[2] ; je crains qu'elle ne l'importune et ne lui fasse haïr la dévotion ; je la conjure de modérer son zèle ; elle m'admet quelquefois à ses exercices de piété : je vous assure qu'il n'est point de cœur plus à Dieu. Madame de la Vallière est un exemple bien frappant du pouvoir de la grâce ; le roi en parle volontiers[3], et je ne puis me persuader que Louvois et madame de Montespan effacent de son esprit ces saintes impressions. Mais encore un coup, l'esprit est prompt, et la chair est foible[4].

LETTRE CCXVI (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[5].

23 août 1680.

Cet éclaircissement a raffermi le roi ; je l'ai félicité de ce qu'il avoit vaincu une ennemie si redoutable ; il

1. Tout cela est absurdement inventé.
2. Il n'est pas dit un mot de cela dans aucun écrit du temps. C'est au contraire le roi qui fit tous ses efforts pour rendre la Dauphine plus sociable, moins sauvage, et il n'y réussit pas. (Voir les *Souvenirs* de madame de Caylus, p. 159.)
3. Au contraire, il évitait d'en parler.
4. Cette dernière phrase n'est pas dans l'édit. de Nancy.
5. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 162 ;

[redacted]

avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange ; mais c'est un homme nécessaire. Madame de Montespan a d'abord pleuré, ensuite fait des reproches, enfin a parlé avec hauteur. Elle s'est déchaînée contre moi selon sa coutume. Cependant elle lui a promis de bien vivre avec moi. Pour son honneur, elle devroit du moins sauver les apparences. La Feuillade s'est brouillé avec Colbert, et réconcilié avec Louvois. Le prince de Marsillac trompe toute la cour. La duchesse du Lude se tient au grand nombre[1]. Madame de Rochefort est entrée dans les pieuses intentions de madame la dauphine. Madame Dufresnoy[2] veut me persuader que le roi me trompe; et quel intérêt auroit-il à me tromper. Mes amis ne me laissent pas le temps de respirer; je suis plus contente de la discrétion de mes parents. Je vous attends après-demain à Maintenon[3].

édit. d'Amsterdam, t. I, p. 72. Louis Racine met en marge : *très-fausse*. Cette lettre est la suite du roman précédent : le 23 août, la cour, Louis XIV, madame de Maintenon étaient à Stenay !

1. Qu'est-ce que tout cela veut dire? C'est avec ces grands noms et ces mots énigmatiques que La Beaumelle abuse de ses lecteurs.

2. Encore madame Dufresnoy ! que madame de Maintenon ne connaissait pas et dont elle n'a jamais parlé. Il y a *la Dufresnoy!* dans l'édit. de Nancy.

3. Madame de Maintenon attend après-demain madame de Frontenac à Maintenon, et elle est alors en voyage et à Stenay avec la cour !

[redacted]

LETTRE CCXVII (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[1].

1680.

Je suis dévorée de chagrins : je m'étois flattée que madame de Montespan cesseroit de me persécuter[2], et que je pourrois enfin faire paisiblement mon salut auprès d'une princesse, qui donne à toute la cour un exemple bien admiré et bien peu suivi... Elle s'est raccommodée avec le roi[3]; Louvois a fait cela. Elle n'a rien oublié pour me perdre : elle a fait de moi le portrait le plus affreux. Mon Dieu ! que votre volonté soit faite ! Elle vint hier chez moi, et m'accabla de reproches et d'injures; le roi nous surprit au milieu d'une conversation qui a mieux fini qu'elle n'a commencé. Il nous ordonna de nous embrasser et de nous aimer; vous savez que ce dernier article ne se commande pas[4]. Il ajouta en riant qu'il lui étoit plus aisé de donner la paix à l'Europe que de la donner à deux femmes, et que nous prenions feu pour des bagatelles.

1. Édit. de Nancy, t. I, p. 163; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 73. — *Très-fausse*, dit L. Racine.

2. Tout cela est la suite du roman précédent; nous avons vu précédemment que madame de Montespan n'était plus en mesure de persécuter madame de Maintenon.

3. Dans la lettre précédente La Beaumelle vient de dire le contraire : « Cet éclaircissement a raffermi le roi. »

4. Tout cela est un roman emprunté aux scènes de 1674.

[redacted]

LETTRE CCXVIII (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[1].

1680.

Je ne puis vous voir. J'irai à Maintenon; le roi veut m'y surprendre un jour, et ce jour sera peut-être demain ou après-demain. Je n'ai pas un moment de repos; madame la dauphine est en retraite. Je ne serois plus ici, si sa dévotion ne m'y avoit retenue. Priez Dieu pour moi : je ne fus jamais si agitée ni si combattue[2].

LETTRE CCXIX (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[3].

10 octobre 1680.

Je reçois tous les jours de nouvelles grâces du roi[4]. Mais ma santé qui s'affoiblit tous les jours ne me permettra pas d'en jouir longtemps. Tout ce que j'acquiers en crédit, je le perds en tranquillité; cette vie m'est insupportable. Le roi se défie de moi et me craint; il me comble de biens pour me fermer la bouche : il aime la vérité, et ne veut pas l'entendre. Il vit dans une

1. Édit. de Nancy, t. I, p. 164; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 74. Louis Racine met à la marge : *très-fausse*.

2. Nous avons vu le contraire dans les lettres à d'Aubigné; d'ailleurs il n'y a qu'à répéter le mot de madame de Sévigné : « M. de Chamarande la mène et la ramène à la face de l'univers. »

3. Édit. de Nancy, t. I, p. 165; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 75. — *Très-fausse*, dit L. Racine.

4. Cela n'est pas vrai. Madame de Maintenon, depuis qu'elle était dame d'atours, n'avait reçu aucune grâce du roi.

[redacted]

habitude de péché mortel qui me fait trembler[1]. Je ne puis plus voir toutes ces choses; si cela continue, je me retirerai; il est sûr que c'est offenser Dieu que de vivre avec des gens qui ne font que l'offenser[2]. La piété contracte une certaine tiédeur, sans qu'on s'en aperçoive. Je serois déjà hors de ce pays[3], si je ne craignois que le dépit ne contribuât plus à m'en éloigner que le désir de mon salut. Je sacrifie à Dieu tout ce qui pourroit m'attacher ici; et je ne puis me résoudre à accomplir mon sacrifice. La piété de madame la dauphine me confirme dans mes bons sentiments, et en même temps détruit tous mes projets.

LETTRE CCXX (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[4].

1680.

Ses discours m'affligeroient bien plus vivement, si je ne savois par qui ils lui sont inspirés. Je n'eus jamais tant de plaisirs éclatants d'un côté, ni tant de chagrins de l'autre[5]. Je n'ai point de plan fixe, parce

1. Cela n'est pas vrai. Le 16 décembre 1680, Bussy-Rabutin écrit : « Le roi s'adonne à donner des frères au dauphin. La reine ne s'étoit pas trouvée il y a longtemps à cette fête. »

2. Madame de Maintenon aurait pu écrire cela en 1674, mais à cette époque, elle ne vivait plus avec madame de Montespan.

3. Cela n'est pas vrai. Madame de Maintenon, depuis qu'elle était dame d'atours, ne songeait plus à quitter la cour. « Je ne puis bientôt envisager une retraite, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, le 8 janvier 1680, il faut donc travailler ici à mon salut. »

4. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I. p. 167; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 76. Louis Racine la qualifie : *très-fausse*.

5. Cela n'est vrai ni pour les plaisirs éclatants ni pour les chagrins.

que mes mesures sont tous les jours dérangées. Je suis si malheureuse, je l'ai tant été jusqu'ici[1], qu'il y a espérance que la prospérité ne me gâtera pas.

LETTRE CCXXI (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[2].

1680.

Je n'ai jamais mieux reconnu combien je me faisois illusion : je suis encore bien loin du détachement où j'aspire. Mes chaînes ne furent jamais ni si pesantes ni si fortes[3]. Je ne sais que dire à l'abbé Gobelin[4] : je crains de lui ouvrir mon cœur, parce que je crains de me rendre coupable d'une obstination qui offenseroit Dieu; je suis une malade qui cache son mal par la crainte des remèdes[5].

1. A cette époque madame de Maintenon était loin de se trouver malheureuse : elle était tirée de la misère, elle était en grande faveur à la cour, enfin elle voyait son dessein secret et le plus cher en pleine voie de réussite.

2. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 166; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 76. — *Très-fausse*, met en marge Louis Racine.

3. La Beaumelle veut sans doute faire entendre que madame de Maintenon est amoureuse du roi. Est-ce qu'elle l'aurait jamais avoué ?

4. On verra plus loin qu'elle lui parle de tout autre chose, et de choses bien vulgaires.

5. Qu'on relise la lettre du 8 janvier 1680, et on verra si tout ceci a le moindre fondement : « Je ne me connois pas de péchés; j'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal, etc. »

[redacted]

LETTRE CCXXII (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[1].

1680.

J'obtiens tout, mais l'envie me le vend bien cher. Mon cœur est déchiré, et le sien n'est pas en meilleur état[2]. A quarante-cinq ans[3], il n'est plus temps de plaire; mais la vertu est de tout âge. Tout le bien que vous dites de mon esprit, on l'a dit autrefois de mon visage; ces louanges ne me séduisoient point : jugez si je ne résisterai point aux vôtres.

LETTRE CCXXIII (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[4].

1680.

Ruvigny est intraitable. Il a dit au roi que j'étois née calviniste et que je l'avois été jusqu'à mon entrée à la cour. Ceci m'engage à approuver des choses fort oppo-

1. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 167; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 77. — Louis Racine l'annote : *très-fausse*.

2. Toutes ces phrases sont calculées pour exciter la curiosité sans la satisfaire, et jeter du vague sur la nature des relations entre madame de Maintenon et Louis XIV. Ni le cœur de la dame ni le cœur du roi ne pouvaient être déchirés, car voici la nature de ces relations, et c'est madame de Sévigné qui nous l'apprend (17 juillet 1680) : « Elle lui fait connoître un pays nouveau, qui ui étoit inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation sans contrainte et sans chicane. »

3. Dans l'édit. de Nancy, il y a : *quarante ans!*

4. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 168;

[redacted]

sées à mes sentiments. Il y a longtemps que je n'en ai plus à moi. Que je serois heureuse, si c'étoit à Dieu que j'en eusse fait le sacrifice!

édit. d'Amsterdam, t. I, p. 77. — Louis Racine met en marge: *très-fausse.* — Ce fragment de lettre a fait plus de mal à madame de Maintenon que les pamphlets sortis de la Hollande. On a surtout relevé la phrase : « Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments; » on a appliqué cela à la révocation de l'Édit de Nantes, et l'on a dit que par ambition elle approuvait tout haut des persécutions qu'elle condamnait tout bas. Ce fragment de lettre, qui paraît placé par La Beaumelle en 1680, dans la supposition où il serait vrai, se trouverait mieux à sa place en 1685, car il semble se rapporter entièrement à la révocation de l'Édit de Nantes. En le supposant de cette époque, La Beaumelle aurait emprunté le mot de Ruvigny : *il a dit au roi que j'étois née calviniste*, à Louis XIV qui répondit, en 1685, à madame de Maintenon se plaignant des mauvais traitements faits aux calvinistes : « Je crains que le ménagement que vous voudriez que l'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste d'inclination pour votre ancienne religion. » Cette réponse démontre d'ailleurs que madame de Maintenon n'approuvait pas « des choses fort opposées à ses sentiments, » et la fausseté de la phrase que lui attribue La Beaumelle.

Quant au reste de la lettre : « Il y a longtemps que je n'ai plus de sentiments à moi : que je serois heureuse si c'étoit à Dieu que j'en eusse fait le sacrifice ! » Ceci veut dire, je pense, qu'elle a fait le sacrifice de ses sentiments au roi ; or elle n'a pu dire cela en 1685, car alors elle était mariée à Louis XIV : rien de plus naturel que de faire ce sacrifice à son époux. Le mot est aussi impossible si l'on place la lettre en 1680, car elle n'a pu le dire sans avouer aussi (et l'eût-elle jamais avoué ?) qu'elle avait pour le roi une affection illicite.

[redacted]

LETTRE CCXXIV (La B.)

A MADAME DE FRONTENAC[1].

1680.

Il n'y a que Dieu qui sache la vérité... Il me donne les plus belles espérances. Mais je suis trop vieille pour y compter[2]. Si madame de Montespan étoit[3]... Il y a longtemps que, dit-elle, elle ne s'est pas laissé aller à cette foiblesse, ce n'est pourtant point ici qu'on peut se faire une âme forte... Je le renvoie toujours affligé et jamais désespéré[4].

1. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 168 de l'édit. de Nancy; t. I, p. 68 de l'édit. d'Amsterdam. — L. Racine met en marge : *très-fausse*.— Voici enfin la dernière lettre à madame de Frontenac, et c'est la plus fameuse. Il est impossible d'imaginer que madame de Maintenon ait jamais écrit ces phrases hachées, sans suite, haletantes, qui semblent empruntées aux plus mauvais romans de Crébillon.

2. Ceci veut dire, je pense : « Il me donne les plus belles espérances de m'aimer toujours; mais je suis trop vieille... » Comment croire que madame de Maintenon ait fait confidence de cela à quelqu'un et surtout à madame de Frontenac?

3. ... Enceinte, sans doute... « Il y a longtemps qu'elle ne s'est pas laissé aller à cette foiblesse... » C'est du style de boudoir. D'après toutes les lettres que nous avons déjà lues, il est impossible de penser que madame de Maintenon ait jamais eu ce style. On peut remarquer d'ailleurs que dans l'édit. de Nancy, il y a une phrase toute différente : « Il y a longtemps que je ne me suis pas surprise dans cette foiblesse. »

4. Cette dernière phrase est fameuse : elle a été répétée par tout le monde, à commencer par Voltaire. On y a vu un motif très-clair d'accusation contre madame de Maintenon. Sa vie, a-t-on dit, n'a été qu'un mélange de coquetterie et de dévotion, d'excitations sensuelles et de pieuses exhortations. On a déjà vu cette phrase avec une légère variante dans une lettre de 1673, qui est aussi

[redacted]

APPENDICE A LA LETTRE CCXXIV.

Pour terminer les remarques que nous avons faites sur les lettres apocryphes à madame de Frontenac, nous devons citer une page des *mémoires de l'abbé Choisy*. Ce n'est pas que le témoignage de cet abbé soit complétement digne de créance, mais s'il n'écrit que sur des ouï-dire, les choses se sont passées de son temps, et il a connu tous les personnages dont il parle. « Madame de Montespan, dit-il, eut le chagrin de s'entendre prononcer l'arrêt de sa condamnation par une bouche qui lui étoit odieuse : madame de Maintenon lui avoit déclaré de la part du roi, en termes exprès, qu'il ne vouloit plus avoir avec elle aucune liaison particulière et qu'il lui conseilloit desonger de son côté à faire son salut, comme il y vouloit songer du sien. C'étoient de grandes paroles qu'elle n'avoit pas voulu porter légèrement; elle s'en étoit fait prier plusieurs fois en disant au roi qu'il auroit peut-être de la peine à les soutenir; mais il l'en avoit tant pressée, qu'à la fin elle l'avoit fait, et la paille étant une fois rompue, elle avoit eu le courage de l'en faire souvenir de temps en temps, de peur que la bonté de son cœur et une longue habitude ne le fît broncher. »

Comme on le voit, ceci contredit tout le roman des lettres à madame de Frontenac.

apocryphe : « Il s'en retourne désespéré, mais sans être rebuté. » (Voir t. I, p. 178) La seule critique qu'on en doive faire est dans ces mots de madame de Sévigné : « M. de Chamarande la mène et la ramène à la face de l'univers... Elle lui fait connoître un pays tout nouveau, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation. » — « Si ces paroles ont été écrites, ajoute Walkenaër, c'est dans un sens tout différent de celui qu'on leur prête, dans toute autre circonstance que celle qu'on suppose, puisque autrement elles impliqueraient que Françoise d'Aubigné, pour réussir dans ses ambitieux desseins, ne craignait pas de recourir aux artifices d'une coquette perfide ou d'une habile courtisane. »

[redacted]

LETTRE CCXXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lettres qui vont suivre sont relatives à la conversion des parents de madame de Maintenon, conversion opérée plutôt par séduction que par violence, quoi qu'en aient dit les protestants : c'est pourtant l'un des actes qui lui ont été le plus vivement reprochés.

Madame de Maintenon était, nous l'avons vu, extrêmement attachée à la famille de Villette, et elle aurait voulu lui rendre le bien qu'elle en avait reçu. Son crédit avait déjà été fort utile à son cousin; mais elle le savait capable et ambitieux et aurait voulu faire davantage pour sa fortune : l'obstacle était la religion, et elle ne cessait de l'exhorter à se convertir. Elle voulait de même faire la fortune de ses enfants et elle lui avait souvent demandé de les faire catholiques, pour qu'ils pussent avoir part aux bonnes grâces du roi. Madame de Maintenon croyait, comme tant d'autres personnes de son temps, que le calvinisme n'était qu'une secte politique qui avait fait son temps, qui se conservait bien plus par opiniâtreté que par conviction, et qu'on pouvait la ramener à l'unité par des raisonnements, des bienfaits, des faveurs, et même par des empêchements et des contraintes légitimes. Elle résolut de travailler à la conversion de toute la descendance féminine d'Agrippa, c'est-à-dire des familles de Villette, de Sainte-Hermine, de Caumont d'Adde, etc.

Elle fit donner par M. de Seignelay une mission maritime à M. de Villette, qui s'embarqua avec son fils cadet, laissant l'aîné sur l'escadre de M. de Château-Renaud. Aussitôt qu'il fut parti, ordre fut donné à M. de Château-Renaud de renvoyer à Versailles le jeune Villette, qui y arriva en effet au mois de novembre 1680. On l'adressa, comme nous allons le voir, à l'abbé Gobelin, qui l'endoctrina en quelques jours : il abjura sans peine. Peu de temps après, madame

[redacted]

de Maintenon se fit envoyer le jeune Sainte-Hermine, avec une de ses sœurs, puis mademoiselle de Caumont, enfin la fille unique de Villette, mademoiselle de Mursay, qui devint madame de Caylus. Pour les premiers, « c'étoient des personnes faites; on avoit conclu, dans le conseil des huguenots, que la famille devoit avoir la complaisance pour madame de Maintenon, qui les avoit demandées, de les lui envoyer, puisque d'ailleurs on n'avoit rien à craindre de leur légèreté[1]. » Quant à mademoiselle de Mursay, qui n'avait que neuf ans[2], madame de Maintenon agit de la même façon qu'en avait agi avec elle madame de Neuillant, et sans plus de scrupule :

« A peine mon père, raconte madame de Caylus, fut-il embarqué pour ce voyage de long cours dont j'ai dit le sujet, qu'une de mes tantes[3], qui s'entendoit avec madame de Maintenon, pria ma mère de la venir voir à Niort et de m'amener avec elle. Ma mère comptoit s'en retourner le même jour, car nous demeurions près de la ville; mais lorsqu'elle voulut s'en revenir, ma tante lui fit tant d'instances de me laisser au moins chez elle jusqu'au lendemain qu'elle y consentit avec peine; car quoiqu'elle fût catholique, elle n'étoit nullement dans la confidence des desseins qu'on avoit sur moi, parce qu'on vouloit la ménager par rapport à mon père. A peine ma mère fut-elle partie de Niort[4], que ma tante partit de son côté et me mena à Paris. Nous trouvâmes sur la route M. de Sainte-Hermine, une de ses sœurs et mademoiselle de Cau-

1. J'emprunte ceci aux *Souvenirs de madame de Caylus*, non pas tels qu'ils sont reproduits dans toutes les éditions de cet ouvrage, mais à un fragment de ces *Souvenirs* cité par les Dames de Saint-Cyr, et qui, à cause des différences qu'il présente, démontre que les *Souvenirs de madame de Caylus* ont été arrangés et corrigés par Voltaire.

2. D'après les registres de naissance des réformés conservés à Niort, elle était née en 1671. Toutes les biographies la font naître en 1673; et elle-même, dans ses *Souvenirs*, se rajeunit de deux ans.

3. Madame de Fontmort, sœur de M. de Villette.

4. Ce petit événement se passa le 15 décembre 1680.

[redacted]

mont, tous aussi étonnés qu'affligés de me voir, se doutant bien de ce qu'on vouloit faire de moi. Pour moi, je ne l'étois de rien, contente d'aller sans savoir où l'on me menoit... Nous arrivâmes ensemble à Paris, où madame de Maintenon vint me chercher aussitôt[1], et me mena seule à Saint-Germain, où la cour demeuroit en ce temps-là. Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrois tous les jours et que l'on me garantiroit du fouet. Ce fut là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis[2]. »

Voici maintenant les lettres relatives à ces conversions.

A M. L'ABBÉ GOBELIN[3].

Ce 14 novembre 1680.

J'ai chargé M. l'aumônier de vous prier de venir ici, et depuis cela je n'ai pas ouï parler de lui; voici ce que c'est.

J'ai un jeune gentilhomme de mes parents ici qui est huguenot[4], et que je voudrois bien convertir; c'est à vous à qui je m'adresse pour cela. Il n'a que quatorze ans et me paroît mauvais docteur; il est opiniâtre, cependant il n'est pas temps de se rebuter; je vous prie donc de venir ici lundi ou mardi commencer cet ouvrage; nous verrons ensuite ce que nous ferons; mais il faudroit du moins que vous couchassiez une nuit. Je vous rendrai compte de la commission de madame de Miramion.

Adieu, monsieur. Je vous importune souvent;

1. Ce fut le 21 ou le 22 décembre.
2. *Notes des Dames de Saint-Cyr.*
3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
4. C'est du jeune Mursay qu'il s'agit.

[redacted]

prenez-vous en à la confiance et à l'estime que j'ai pour vous.

LETTRE CCXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Ce 22 novembre 1680.

Celui qui vous rend ce billet est le jeune gentilhomme pour qui je vous ai écrit, et que je voudrois convertir; commencez, si vous le jugez à propos, et venez dès que vous le pourrez pour l'amour de Dieu, et ensuite pour moi. Voilà six vingt pistoles pour M. de Valzergues. Je me chargerai de son fils, et je ferai autre chose d'aussi bon cœur, s'il m'étoit possible. J'ai la migraine, et c'est ce qui rend mon billet un peu court.

LETTRE CCXXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

Ce 4 décembre 1680.

Je m'ennuie tout à fait de n'avoir aucun commerce avec vous, et, quoique l'aumônier me dise souvent de vos nouvelles, je voudrois vous voir ou du moins en savoir par vous-même. Je vous prie de me mander si vous êtes hors d'état de me venir faire une visite avant Noël, car si cela est, j'irai à Paris, et si vous vouliez bien me faire relier un nouveau Testament,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

vous me feriez plaisir; je voudrois pouvoir le porter dans ma poche, et si vous jugiez à propos de le mettre en plusieurs tomes, ils seroient, ce me semble, plus commodes; il les faut relier de chagrin avec des fermoirs d'acier, et une *Imitation* de Jésus-Christ, de même l'*Introduction à la vie dévote*, et votre livre pour la messe [1]. Ce sera là toute ma bibliothèque, ce qui ne tiendra pas grande place; il les faut tous en chagrin avec les mêmes fermoirs. Je vous demande pardon de tant de commissions, mais l'envie que j'ai de bien faire vous consolera de la peine que vous aurez. Je me porte fort bien; je suis contente et trop pour mon salut, car je ne sais quelle est ma croix [2]. Je me recommande à vos prières, et vous demande la continuation de votre amitié.

LETTRE CCXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [3].

A Saint-Germain, ce 9 décembre 1680.

Monseigneur est toujours mal, mais on espère que nous en serons quittes pour beaucoup de langueur tout l'hiver et qu'il n'y a aucun péril. Madame la Dauphine a eu un petit retour de fièvre qui jusqu'à cette heure ne paroît de nulle conséquence.

1. Voir t. II, page 196.
2. Au lieu de l'agitation et du trouble qui se trouvent dans les prétendues lettres à madame de Frontenac, on voit ici un calme parfait, une quiétude complète.
3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Si vous pouviez finir l'affaire du lieutenant général par la douceur, c'est toujours le meilleur parti; mais s'il continue à vous fâcher, écrivez à M. de Croissy; faites vos plaintes dans l'ordre général, et croyez que je solliciterai soigneusement.

La maladie de madame d'Aubigné m'a fâchée et surprise; elle paroissoit être en parfaite santé. Je lui envoie une boîte que j'adresse à M. de Xaintes, comme vous me l'avez mandé : il y a une robe, une jupe, des gants et des coiffes. Si vous et elle avez besoin de quelque chose, demandez-le-moi sans façon.

Notre petit neveu[1] est catholique; je l'ai chez moi; il fait fort bien sa cour; j'espère que le roi fera pour lui[2]; il est très-joli. J'attends Sainte-Hermine et je n'oublierai rien pour le convertir.

J'ai su que Mademoiselle a parlé au roi pour mademoiselle de Jarnac; on n'a rien conclu à cause des voyages, et il s'est répandu depuis quelques jours qu'elle est très-laide; voilà tout ce que j'en sais.

M. Berthelot vous fera volontiers le plaisir qu'il vous a promis; je l'en ferai souvenir.

Je parlerai à Viette; mais je suis très-persuadée de sa négligence pour vos affaires.

Mandez-moi souvent de vos nouvelles; les miennes sont très-bonnes en toutes façons. Réjouissez-vous, vivez en chrétien et en repos; vous avez trop bon esprit pour douter que tous les états n'aient leurs peines. Mille amitiés, je vous prie, à madame d'Au-

1. Le jeune Mursay. Voir la note préliminaire de la lettre CCXXV.
2. *Quelque chose*, sans doute.

[redacted]

bigné. Je ne puis vous écrire séparément; la première de mes lettres s'adressera à elle. Faites mes compliments à madame de Miossens[1]; et demandez-lui si je lui ferois plaisir de lui donner un portrait à mettre au bras du maréchal d'Albret. Adieu.

LETTRE CCXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Saint-Germain, ce 19 décembre 1680.

Je me joindrai à M. de Louvois pour l'affaire de Saint-Lazare, je ne sais si vous aurez encore quelque exclusion pour ce bienfait-là.

Vous vous passeriez bien de donner le fait aux dévotes en faisant le portrait de madame d'Aubigné. On ne peut avoir trop de soin de soi, quand d'ailleurs on fait son devoir.

Ne soyez jamais en peine de ma santé, quoi que vous entendiez dire; si j'étois malade un peu considérablement, vous le saurez par moi ou de ma part.

Il y a longtemps que le petit de Mursay est catholique; M. de Sainte-Hermine est arrivé aujourd'hui, qui, je crois, me donnera plus de peine; j'aurai dans peu de jours mesdemoiselles de Sainte-Hermine, de Caumont et de Mursay, j'espère que je n'en manque-

1. Nous avons déjà dit que madame de Miossens était mademoiselle de Martel, sœur de madame d'Heudicourt, et qui avait épousé le frère du maréchal d'Albret.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

rai pas une. Mais j'aime Minette[1] que j'ai vue à Coignac et si vous pouviez me l'envoyer, vous me feriez un extrême plaisir; il n'y a plus d'autre moyen que la violence[2], car on sera bien affligé dans la famille de la conversion de Mursay. Il faudroit donc que vous obtinssiez d'elle de m'écrire qu'elle veut *être* catholique. Vous m'enverriez cette lettre-là; je vous enverrois une lettre de cachet avec laquelle vous prendriez Minette chez vous, jusqu'à ce que vous trouvassiez une occasion de la faire partir; ce qui se trouve assez aisément, outre que vous, M. de Xaintes, M. de Marillac, M. de Tours, et enfin je trouverois des amis sur toute la route[3], et si on me l'envoyait à Richelieu, je ne serois pas en peine du reste. Travaillez à cette affaire, j'ai inclination pour cette petite fille, et vous m'obligerez en faisant une bonne œuvre. Quant aux autres conversions, vous n'en pouvez trop faire, mais ne corrompez pas les mœurs en prêchant la doctrine.

Adieu, mon cher frère ; mille amitiés à cette pauvre dévote; je suis fâchée de la continuation de ses

1. Minette était l'une des demoiselles Sainte-Hermine; elle devint la comtesse de Mailly et l'une des favorites de madame de Maintenon.

2. Ce mot a été amèrement reproché à madame de Maintenon : on l'a dénaturé de son sens et de sa place et on l'a appliqué à la révocation de l'Édit de Nantes. On voit qu'il s'agit d'un fait isolé, antérieur de cinq ans à la persécution des protestants, applicable seulement à l'enlèvement d'un enfant à qui l'on demande même un consentement.

3. Cette phrase est restée incorrecte, parce qu'on avait d'abord mis et on a rayé : « ... M. de Tours et autres personnes de nos amis se trouvent sur la route... »

[redacted]

maux. Vous ne me dites rien de madame de Miossens.

LETTRE CCXXX

A MADAME DE VILLETTE[1].

Saint-Germain, ce 23 décembre 1680.

Quoique je sois bien persuadée, madame, que vous me donnez votre fille de bon cœur et que vous avez une grande joie de la conversion de mon neveu, je ne laisse pas de croire que vous avez besoin de consolation et c'est pour y contribuer que je vous écris.

M. de Mursay fit hier ses dévotions, et le curé de Versailles qui l'a instruit et confessé en est fort content. Voilà le plus essentiel; du reste, je ne vois rien que de bon en lui et je ne lui ai encore découvert aucun défaut que de parler un peu trop. Je ne suis pas bien résolue encore sur ce que je ferai de lui; il me paroît qu'il a envie de quitter la marine, et bien des gens me le conseillent; quoi qu'il en soit, ne vous mettez pas en peine, j'en aurai les mêmes soins que s'il étoit mon fils. Je lui fais apprendre à danser et il faudra le faire monter à cheval, si nous le mettons sur terre. Le roi a mille bontés pour lui et j'espère qu'il lui donnera une pension. J'ai parlé pour faire messieurs de la Roche-Allart[2] enseignes; puisque les huguenots ne peuvent rien espérer, il faut demander

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. La mère de MM. de la Roche-Allart était la sœur de madame de Villette.

[redacted]

pour les catholiques. M. de Sainte-Hermine écoute et répond fort honnêtement à tout ce que je lui dis sur la religion, mais jusqu'à cette heure, il ne me donne nulle espérance. Je le menai samedi avec moi à Paris où j'allois voir madame de Fontmort et mes nièces[1]; je les trouvai toutes enlaidies, dont je fus bien fâchée, mais je ne reconnus en façon du monde mademoiselle de Sainte-Hermine; mademoiselle de Caumont est très-maigrie et votre fille jaune comme de la cire. Je l'emmenai avec moi; elle pleura un moment, quand elle se vit seule dans mon carrosse; ensuite elle fut quelque temps sans rien dire, et après cela, elle se mit à chanter. Elle a dit à son frère qu'elle avait pleuré, en songeant que son père lui dit en partant que si elle changeoit de religion et venoit à la cour sans lui, il ne la verroit jamais[2]. Elle s'attendrit dès que l'on vous nomme; du reste, elle est accoutumée à moi, et quand je l'assure qu'elle m'aimera, elle répond qu'elle m'aime déjà. J'ai passé le jour aujourd'hui à la faire lire et à lui apprendre à travailler en tapisserie; elle a un maître à danser qui me répond qu'elle dansera fort bien; elle trouve ma table meilleure que celle de madame de Fontmort, et en a conté des vilenies qui m'ont fort divertie et qui ne m'ont pas surprise. J'ai mandé à mes nièces de venir ici le plus tôt qu'elles pourront, et que leur visage ne reviendra pas tant qu'elles mour-

1. Elles venaient d'arriver, comme nous l'avons dit plus haut. Madame de Maintenon appelle ses *nièces* les filles de ses cousins-germains.

2. D'après cela M. de Villette s'attendait à ce qui arriva.

[redacted]

vront de faim. Madame de Fontmort étoit très-incommodée le jour que je la vis. Que je vous plains, ma chère cousine, dans l'agitation où vous êtes entre un mari et vos enfants! C'est avoir le cœur déchiré par les endroits les plus tendres; je le suis si fort pour ce que j'aime que je comprends mieux qu'une autre votre douleur; consolez-vous en Dieu et dans mon amitié. Je ne doute pas que l'enlèvement de votre fille ne fasse bien du bruit; je l'ai voulu ainsi pour vous tromper la première, ne craignant rien plus que de vous commettre avec votre mari. La petite de Mursay en souffre, car elle n'a pas une chemise, et nous sommes dans des fêtes qui retarderont beaucoup toutes les choses dont elle a besoin.

M. de Seignelay m'a dit aujourd'hui que M. de Villette seroit ici au mois de février; j'espère que la tendresse qu'il a toujours eue pour moi l'empêchera de s'emporter et qu'il démêlera bien au milieu de sa colère que tout ce que je fais est une marque de l'amitié que j'ai pour mes proches. Je ne me console point d'avoir manqué Minette[1]. Adieu, j'ai la main lasse et il est tard.

LETTRE CCXXXI

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[2].

A Saint-Germain, ce 25 décembre 1680.

Si vous aviez été de la même religion que M. votre mari; je vous aurois priée de m'envoyer votre

1. On la lui donna un peu plus tard et sans résistance.
2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

fille, et j'aurois espéré autant de complaisance qu'en ont eu M. et madame de Lalaigne, et M. de Caumont; mais j'ai eu peur que l'on ne vous soupçonnât d'avoir été bien aise de me la donner et de quelque intelligence avec moi sur la religion; voilà, ma chère cousine, ce qui m'a obligée de vous tromper; et pourvu que M. de Villette ne soit point mal content de vous, je me démêlerai bien du reste. J'espère qu'il ne prendra pas si sérieusement l'enlèvement de mademoiselle de Mursay, et qu'il consentira qu'elle demeure avec moi jusqu'à ce qu'elle soit en âge de dire sa volonté. Ne la plaignez point; elle se trouve fort bien ici, et je suis ravie de la voir; elle est jolie et aimable, et le talent que j'ai pour l'éducation des enfants sera tout employé pour elle.

Adieu, ma chère cousine, votre lettre me fait pitié, ou pour mieux dire, votre état. Mais enfin vous êtes catholique et il est impossible que dans votre cœur vous ne soyez bien aise de voir vos enfants dans le chemin où je les ai mis. Votre fils ne servira plus sur mer. Je suis sensiblement touchée d'affliger mes cousines par les marques les plus essentielles que je puis leur donner de mon amitié, car assurément je songe à leur témoigner dans la personne de leurs enfants, la reconnoissance et la tendresse que j'ai pour elles et que j'aurai toujours, quoi qu'elles puissent faire, quand même elles viendroient à me haïr.

[redacted]

LETTRE CCXXXII

DU CHEVALIER DE MÉRÉ A MADAME DE MAINTENON[1].

1680.

J'ai une extrême envie d'avoir l'honneur de vous voir, madame, et quand je vous rencontre, il me semble que vous ne me fuyez pas. Je fus tout hier à Saint-Cloud avec madame la maréchale de Clérembault. Nous y parlâmes de vous, à peu près comme vous l'eussiez pu désirer. Je vous louois sans flatterie, et de temps en temps, je vous blâmois sans médisance. Madame la maréchale enchérissoit volontiers sur les louanges que je vous donnois; et quand je trouvois quelque chose à redire en vous, elle tâchoit de l'excuser ou de l'adoucir. Enfin, elle me chargea d'aller vous prier, de sa part, de venir dîner demain chez elle.

Je m'étois levé fort agréablement pour m'acquitter de ma commission, et voilà que madame la maréchale me mande que Mademoiselle qui devoit aller ce matin voir la reine, a remis ce voyage à la semaine qui vient. Ce changement ne m'empêcheroit pas d'aller à Saint-Germain, s'il ne me venoit dans l'esprit que vous êtes quelquefois d'un abord assez

1. Nous terminons l'année 1680 par une lettre que La Beaumelle emprunte aux *Œuvres de M. de Méré*, t. II, p. 77, et qu'il dit adressée à madame de Maintenon. Il y a dans ce volume : A madame ***; et ce volume renferme une lettre ostensiblement écrite à madame de Maintenon. Rien n'indique la date de 1680.

[redacted]

difficile, et que si je vous demandois inutilement, cela pourroit vous faire tort et me nuire aussi. Car il est vrai, madame, que tout ce qu'on censure le plus dans votre procédé, c'est qu'on s'imagine que vous négligez vos anciennes connoissances. Et pour ce qui me regarde, je tiendrois à fort grand déshonneur qu'une personne si sage et de si bon goût donnât à penser qu'elle m'eût oublié après une si longue amitié. D'ailleurs, j'ai tant soit peu de cette humeur de fée dont on vous accuse, et je cherche ordinairement la solitude au milieu même de Paris. Ainsi, quelque estime, quelque inclination que nous ayons l'un pour l'autre, je ne crois pas qu'on nous rencontre souvent ensemble ; et j'en ai beaucoup de regret. Je crois pourtant qu'il ne tiendra qu'à vous d'en tirer un avantage qui n'est pas à mépriser. Car nous pouvons par là nous acquérir la gloire d'une extrême constance, si nous continuons toujours à nous aimer sans nous voir ni sans nous écrire. Pour moi, je vous estime tant, madame, que je ne cesserai de témoigner partout que je suis, avec une extrême passion, le plus respectueux de vos serviteurs, etc.

[redacted]

ANNÉE 1681.

Pendant les années 1681, 82, 83, madame de Maintenon témoigne d'un repos d'esprit qui contraste avec les lettres prétendues à madame de Frontenac. « Ma vie est tranquille, dit-elle, et en tout conforme à mon humeur. » Elle est arrivée à son but, au terme de son ambition (car pouvait-elle prévoir la mort de la reine?) : elle a l'amitié du roi, la confiance de la reine, l'estime des honnêtes gens : « elle est l'âme de la cour, » comme dit madame de Sévigné. Le roi est à jamais séparé de Montespan; madame de Fontanges est mourante : on verra bien poindre, dans les lettres de madame de Maintenon à M. de Montchevreuil, un commencement d'inclination pour une demoiselle de Doré, dont aucun historien n'a parlé; mais ce ne fut qu'un éclair, et définitivement le roi devait, pendant les deux ou trois années que vécut encore la reine, mener une vie régulière.

« Il s'étoit rendu, raconte l'abbé de Choisy, aux sages conseils de madame de Maintenon : elle avoit trouvé le bon moment pour lui faire sentir l'horreur d'un état presque semblable à celui de David, l'amant de Bethsabé... elle l'avoit fait entrer peu à peu dans les vues de l'éternité et s'étoit acquis par là auprès de lui une faveur d'autant plus solide que les intérêts humains n'y avoient aucune part. »

Tous les gens de bien, le pape, les évêques, applaudirent à la victoire de madame de Maintenon, et ils trouvèrent qu'elle avait rendu au roi et à l'État un signalé service. « Je suis trop glorifiée, disoit-elle, de quelque bonne intention que je tiens de Dieu. » En effet, Louis XIV était arrivé à l'âge de quarante-quatre ans, et l'on voyait avec effroi que ce prince ne sortait pas des désordres de sa jeunesse, qu'il devenait de plus en plus l'esclave de ses plaisirs, et qu'il s'acheminait vers une vieillesse honteuse où s'abîmerait sa gloire ainsi que la grandeur du pays. « Or, le roi n'était pas seulement le chef de l'État, il en était l'âme : c'était la pa-

[redacted]

trie incarnée, une sorte de providence visible et le lieutenant de Dieu sur la terre; c'était enfin l'homme ayant la charge du bonheur et du salut de vingt millions d'hommes, de la fortune et de l'avenir de la première nation chrétienne. Que deviendrait cette royauté d'essence divine et sa magnifique mission avec un prince contempteur de ses premiers devoirs, dont les passions s'étaient mises au-dessus des lois religieuses et humaines, entouré de femmes qui mendiaient un de ses regards, un de ses caprices, et de courtisans qui bâtissaient d'infâmes espérances sur les scandales futurs d'une fin de règne désordonnée? Que deviendrait la France si elle était affligée d'un Louis XV avant le temps, alors qu'elle allait entrer dans les difficultés et les périls enfantés par la révolution d'Angleterre et la succession de la monarchie espagnole? Madame de Maintenon tira Louis XIV de ce bourbier; elle le rendit à ses devoirs, aux soins assidus de son royaume, au bon exemple qu'il devait à ses sujets; elle dissipa les nuages de son orgueil et le fit descendre de son Olympe pour lui inspirer des sentiments chrétiens de repentir, de modération, de tendresse pour son peuple et surtout d'humilité; enfin, au moment où le malheur allait frapper cet homme gâté par quarante ans d'adulations et de prospérités inouïes, elle le mit à même de supporter ces coups avec une constance sans égale et de retenir la France sur le penchant de sa ruine. C'est en cela qu'a consisté le rôle politique de madame de Maintenon; ce fut là toute sa mission, la seule qu'elle se fût donnée, c'est là sa gloire[1]. »

Les lettres de 1681 sont au nombre de trente-trois authentiques, outre deux apocryphes de La Beaumelle. Parmi les premières, il faut remarquer celles qui sont écrites à M. de Montchevreuil : elles sont inédites. Madame de Maintenon y donne des nouvelles très-curieuses de la cour. On peut les comparer à celles de même genre que La Beaumelle a inventées.

1. *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 25.

[redacted]

LETTRE CCXXXIII (La B.)

A MADAME D'AUBIGNÉ[1].

Le 3 janvier 1681.

Je demande tous les jours à Dieu, ma très-chère enfant, qu'il vous conduise dans ses saintes voies. On ne fait pas ces vœux-là dans le monde. Je les fais au milieu de la cour, où il ne faut qu'être pour haïr le monde et ses plaisirs[2]. J'y éprouve bien que Dieu seul peut remplir le vide du cœur de l'homme[3]. Croyez, ma fille, que toutes les choses que vous vous figurez si délicieuses, et que vous m'enviez peut-être, ne sont que vanité et affliction d'esprit. La cour est comme ces perspectives qui veulent être vues dans l'éloignement[4]. Je ne puis vous y placer : et quand je le pourrois, je ne le ferois pas[5]. Aimez votre mari, et vous serez heureuse. Vous êtes indolente et malsaine : tournez ces inconvénients au profit de votre salut. J'approuve fort que vous

1. Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 171; édit. d'Amsterdam, t. I, p. 167). Elle n'est pas la même dans les deux éditions, ce qui la rend suspecte. Racine dit : *m'est inconnue et me paraît fausse.* Jamais madame de Maintenon n'a fait de sermons de ce genre, même aux Dames de Saint-Cyr. Elle n'avait pas ce ton pédant, doctoral, et pour ainsi dire puritain. La première phrase ressemble à l'entrée en scène de Tartufe.

2. Cette phrase n'est pas dans l'édit. de Nancy.

3. Il y a dans l'édit. de Nancy : « J'y éprouve bien la vérité de ces paroles de saint Bernard : Dieu seul peut remplir le cœur de l'homme. »

4. Cette phrase n'est pas dans l'édit. de Nancy ainsi que la suivante.

5. Cette phrase est imitée d'une lettre à d'Aubigné du 27 septembre 1684.

[redacted]

ne vous exposiez pas aux visites. Si le monde ne vous gâtoit pas, il vous ennuieroit[1]. Vous savez combien je vous aime : faites que je vous aime davantage. Ne voyez point madame de L..., cela n'est bon à rien. Ne faites pas de nouvelles liaisons[2]. Connoissez avant que d'aimer. Je suis votre sœur, votre mère, votre amie.

LETTRE CCXXXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN [3].

15 janvier 1681.

Voici un gentilhomme[4] mon parent au même degré que M. de Mursay, qui veut faire son abjuration entre vos mains et être instruit par vous. Je vous le recommande et de bien ménager son éducation huguenote, en ne lui disant que le nécessaire sur l'invocation des saints, les indulgences et autres points qui les choquent si fort. Ne vous verrai-je point avant que nous partions pour Compiègne ? J'en serois ravie, car plus je pense à Dieu, et plus je sens que votre commerce me seroit utile. Je vis hier notre ami Car-

1. Ces trois dernières phrases ne sont pas dans l'édit. de Nancy. Elles sont empruntées à une lettre à d'Aubigné du 12 juillet 1681 : « Si elle est paresseuse et malsaine, du moins profitez de ces inconvénients. J'approuve fort le dessein de ne pas exposer votre femme à beaucoup de visites. » (Voir page 192.)

2. Dans l'édit. de Nancy : « Cela fait tort dans le monde. Soyez circonspecte dans vos liaisons. »

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Ce doit être M. de Sainte-Hermine, fils d'une sœur de M. de Villette, donc d'une cousine germaine de madame de Maintenon. Voir les lettres précédentes.) On essaya inutilement de le convertir.

[redacted]

tigny; je ne me console point de voir son mérite si peu reconnu.

Adieu, monsieur; mandez-moi des nouvelles de votre santé, si vous ne pouvez venir ici.

LETTRE CCXXXV

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, 25 janvier 1681.

Si mademoiselle de Mursay vous envoie tous les brouillons qu'elle vous écrit, vous recevrez souvent de ses nouvelles; il y a longtemps que j'ai envie de vous en dire; mais je ne fais pas toujours ce que je voudrois. Je suis très-contente d'elle, et j'espère en faire une jolie personne. Je lui ai fait prendre de la poudre à vers, et de la tisane; elle en a bien meilleur visage, et est quelquefois fort belle; elle a les dents trop longues, mais elle est trop jeune pour y toucher. Tous ses cheveux tombent; je ne veux point la faire raser de peur qu'elle brunisse; je les couperai seulement fort courts, quand elle ira dans un couvent. Ce sera bien dans le même temps que nous irons à Bourbon; elle y est toute disposée et me paroît très-douce. Elle me craint et ne me hait pas; c'est de quoi en faire des merveilles; elle est de très-bon naturel et vous aime fort; elle me parla hier de la misère de sa nourrice avec des larmes qui me firent plaisir; elle devroit

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

la venir voir; nous en prendrions soin et de ses enfants[1].

Mursay est plus étourdi, mais il est joli; il s'en va à l'académie, et le roi lui donnera une pension quand il saura ses exercices; nous verrons à le placer pour le mieux. Croyez que je traiterai l'un et l'autre comme mes enfants, et que rien ne leur manquera. Que leur bonheur vous console de l'état où vous êtes et n'oubliez rien pour adoucir mon cousin; il est honnête homme, et il vous aime, ainsi j'espère que tout se passera avec douceur. Qu'il ne se prenne point à madame de Fonmort de ce qu'elle a fait; elle n'a pu le refuser ni à sa religion ni à mes prières; et je ne pouvois avoir votre fille sans elle. Je n'ai point voulu vous embarrasser entre votre mari et moi, et quoique je ne puisse croire que, dans le fond de votre cœur, vous n'ayez de la joie de ce que j'ai fait, je connois votre tendresse pour lui et l'importance d'altérer votre union. Recommandez tout à Dieu et écrivez-moi souvent.

LETTRE CCXXXVI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Saint-Germain, ce 28 janvier 1681.

Si j'étois à Paris, je vous verrois souvent, car je vous avoue que l'on ne peut être ni plus touchée ni

1. On voit par cette lettre et les autres de même genre que, si madame de Maintenon avait eu des torts dans cette affaire, elles les rachetait par une grande affection pour les enfants de Villette.

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

plus occupée de votre douleur que je le suis[1], et qu'il n'y a rien que je ne fisse pour la soulager. Je sais bien que votre résignation est le plus solide remède, mais s'il empêche de se plaindre et de murmurer, il n'empêche pas l'impression de la douleur, ni que le cœur se flétrisse dans une perte aussi grande que celle que nous venons de faire. Traitez-vous donc comme vous traiteriez un autre à qui vous conseilleriez la diversion, et croyez que je suis votre amie pour toujours et à toute épreuve. Plût à Dieu que ces assurances vous pussent être de quelque consolation, et que je pusse en quelque façon remplacer ce que Dieu a voulu nous ôter, et dont je vois la grandeur de la perte à tous les moments du jour.

LETTRE CCXXXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Saint-Germain, ce 5 février 1681.

Vous savez trop bien que je ne me mêle de rien pour croire que j'aie voulu mettre mademoiselle de R... auprès de Madame la Dauphine. Madame d'Albret en a eu le dessein et me l'a amenée dans ma chambre, où je l'ai reçue avec la considération et l'intérêt que je prendrai toujours à tout ce qui portera le nom

1. L'abbé Gobelin venait de perdre Le Ragois, son neveu. Cet estimable savant, qui avait de grandes qualités de cœur, fut très-regretté de madame de Maintenon. On lui donna pour successeur dans l'éducation du duc du Maine M. Chevreau, dont nous parlerons plus loin.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

de..... On dit qu'elle a un cancer au sein; c'est une assez grande exclusion pour la cour sans qu'il fût besoin de tout le mal que vous en dites.

Je croirois madame de Miossens comme un article de foi en toutes choses, excepté celles de la religion; mais je sais que, dans la sienne, on ne pardonne jamais à ceux qui la quittent. M. de Sainte-Hermine part dimanche avec ses sœurs; ils ont tous fait une belle résistance et font une belle retraite[1]; je suis persuadée qu'ils s'en repentiront. La petite de Mursay dit qu'elle les attend pour cela dans la basse-cour de Lalaigne. Je vous recommande madame de Fontmort qui n'a agi en cette occasion que pour Dieu et pour moi; elle va être exposée à la fureur de toute sa famille; soutenez-la, je vous en conjure, en tout ce que vous pourrez. C'est une très-bonne femme qui a de l'esprit et du courage, et dont les conseils vous seroient fort bons, et pour votre femme aussi.

Tout le monde est au ballet; et je suis dans ma chambre toute seule, où je passe une bonne partie de ma vie dans un repos, depuis quelques jours, qui me plaît fort.

Voilà une lettre de M. Viette qui vous fera voir qu'il songe à vos affaires et qu'il m'en rend compte.

Mursay s'en va au premier jour à l'*académie* chez Bernardy; après cela, le roi le mettra où il lui plaira.

Je mettrai sa sœur aux Ursulines de Pontoise,

1. On voit par là que madame de Maintenon n'avait employé aucune contrainte envers ses parents, et qu'elle rend justice à leur fermeté.

[redacted]

quand nous irons à Bourbon qui sera le 28 d'avril[1]. Mes compliments à madame d'Aubigné; je suis très-aise de recevoir de vos nouvelles et des siennes.

LETTRE CCXXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Saint-Germain, ce 2 mars 1681.

Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, tantôt par maladie, tantôt par trop d'occupation, et souvent par paresse; vous savez qu'il y a des gens que l'on aime qui sont négligés, parce que l'on ne veut pas se contraindre pour eux. J'ai été assez languissante quelque temps avant le carnaval. M. Fagon a trouvé à propos de me faire prendre des eaux de Sainte-Reine et je m'aperçois qu'elles me font du bien. Je ne fais point de carême, et je crois que vous ne doutez pas que je n'aie quelque soin de moi. Je jouis d'un grand repos, et madame d'Aubigné ne travaille pas plus en tapisserie que je fais[3]. Madame de Fontmort pourra vous dire de mes nouvelles, et la résolution que j'ai prise de ne plus voir personne. Je

1. Ce voyage ne se fit pas.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. — Voici comment La Beaumelle arrange le commencement de cette lettre, le reste est à l'avenant : « Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit. Tantôt migraine, tantôt occupation, souvent paresse. On aime les gens. On en est aimé. On en est sûr. On les néglige. On ne se contraint pas avec eux. Ils se plaignent. Un billet les apaise. Mon carnaval a été languissant, etc. »

3. On voit dans quelle situation d'esprit se trouve madame de Maintenon au commencement de l'année 1681.

[redacted]

me suis si mal trouvée de toutes les exceptions que j'ai faites, et il étoit si difficile de les soutenir, que j'ai mieux aimé prendre le parti de faire tout égal ; j'en essuierai quelques murmures, et on dira que la tête m'a tourné, mais cela est moins mauvais que les affaires que l'on me faisoit. On avoit parlé de quelques voyages pour ce carême, mais ils sont rompus. On doit aller passer huit jours à Saint-Cloud, et partir le lendemain de Pâques; après cela, on reviendra ici pour se préparer à aller à Bourbon; on partira le 28 d'avril; la cour y séjournera tout le mois de mai, elle reviendra à Versailles au commencement de juin; on y demeurera jusqu'à la fin de juillet, on ira passer le mois d'août à Chambord, et on reviendra passer septembre à Fontainebleau[1]. Voilà le projet de notre été qui pourroit être renversé si on y étoit assez heureux pour voir madame la Dauphine grosse; Monseigneur se porte à merveille. Il y a quinze jours que madame la duchesse de Richelieu est à Paris pour une fièvre tierce de monsieur son mari. Madame la maréchale de Rochefort est encore plus souvent malade que moi. Madame de Montchevreuil soutient la fatigue à merveille et a augmenté son troupeau[2] de la plus laide fille que l'on puisse voir, qui est votre mademoiselle de Jar-

1. Tout cela ne fut pas exécuté.

2. Le troupeau des filles d'honneur de la Dauphine; elle en était la gouvernante. « C'était peu pour elle, dit madame de Caylus; mais on y attacha de grandes distinctions : elle fut regardée comme une quatrième dame qui suivait et servait madame la Dauphine au défaut de la dame d'honneur et des dames d'atour. » (P. 150, édit. Renouard.)

[redacted]

nac[1]. Laval a triomphé dans les bals, mais elle est malade présentement[2]. Voilà les nouvelles de notre maison; je n'en sais guère d'autres. Apprenez-moi celles que l'on vous mande de moi. Faites mille amitiés de ma part à madame d'Aubigné, et croyez que je serai toujours pour vous tout ce qui me sera possible. Adieu.

LETTRE CCXXXIX[3]

A M. DE VILLETTE[4].

A Saint-Germain, ce 5 avril 1681.

Je viens de recevoir deux lettres de vous et je vois avec douleur que la moins douce est la dernière; cependant je ne m'en plains point, et avec tout autre que vous j'essuierois de plus grandes aigreurs. Je ne suis point trompée dans votre procédé, et quoi qu'on m'ait pu dire, j'ai soutenu que rien ne vous feroit emporter contre moi; je connois votre tendresse et

1. Voir la lettre du 8 décembre 1680. « Mademoiselle de Jarnac, dit madame de Caylus, laide et malsaine, ne tiendra pas beaucoup de place dans mes *Souvenirs*. Elle vécut peu et tristement. Elle avait, disait-on, un beau teint pour éclairer sa laideur. »

2. « Mademoiselle de Laval, dit madame de Caylus, avait un grand air, une belle taille, un visage agréable et dansait parfaitement bien. On prétend qu'elle plut au roi; je ne sais ce qui en est. Il la maria avec M. de Roquelaure et le fit duc à brevet. » Madame de Caylus ajoute une anecdote sur ce mariage.

3. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

4. Il était revenu en France au mois de mars et avait écrit, dit madame de Caylus, à madame de Maintenon des lettres pleines d'amertume et de reproches, « l'accusant d'ingratitude à l'égard de sa mère, d'injustice et de dureté par rapport à lui. »

[redacted]

votre raison ; c'est ce qu'il faut pour recevoir ce que j'ai fait de la manière dont vous le recevrez. Vous êtes trop juste pour douter du motif qui m'a fait agir ; celui qui regarde Dieu est le premier ; mais s'il eût été seul, d'autres âmes étoient aussi précieuses pour lui que celles de vos enfants et j'en aurois pu convertir qui m'auroient moins coûté ; c'est donc l'amitié que j'ai toute ma vie eue pour vous qui me fait désirer avec ardeur de pouvoir faire quelque chose pour ce qui vous est le plus cher. Je me suis servie de votre absence comme du seul temps où j'en pourrois venir à bout ; j'ai fait enlever votre fille par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré ; et j'ai trompé et affligé madame votre femme, pour qu'elle ne fût jamais soupçonnée par vous, comme elle l'auroit été, si je m'étois servi de tout autre moyen pour lui demander ma nièce. Voilà, mon cher cousin, mes intentions, qui sont bonnes et droites, qui ne peuvent être soupçonnées d'aucun intérêt, et que vous ne sauriez désapprouver dans le même temps qu'elles vous affligent. Comme je vous fais justice et que vos déplaisirs me touchent, faites-la-moi aussi, et recevez avec tendresse la plus grande marque que je puisse vous donner de la mienne ; puisque je fâche celui que j'aime et que j'estime, pour servir des enfants que je ne puis jamais tant aimer que lui et qui me perdront avant que je puisse connaître s'ils seront ingrats ou non. La lettre que vous avez écrite à votre fils, a fait pleurer tous les gens d'honneur et de sens à qui je l'ai montrée : elle est d'un caractère si tendre et si ferme que, quelque idée que je me fusse

[redacted]

faite de votre procédé, il va encore plus loin ; mais, pour parler comme vous, ne traitons jamais de controverse et gouvernons nos enfants de concert. Je m'en vais pour cela vous dire ce que j'en pense, afin que nos instructions soient conformes.

Votre fils a de l'esprit et du sens ; il est doux, bien né, plein de bonnes intentions, ambitieux, hardi, et, en un mot, je n'ai rien vu de mauvais en lui, qu'une grande présomption ; trop rempli de son mérite, toujours occupé de lui, jamais des autres ; questionnant toujours trop, grand parleur, inquiet, n'aimant pas la lecture, et enfin tous les défauts d'un homme qui a été admiré ; je l'ai poussé là-dessus, il s'en est corrigé si promptement, que je ne puis le comprendre. Je croyois l'affliger en lui proposant l'académie, et qu'il auroit de la peine à devenir écolier après avoir été officier sur sa bonne foi, et depuis homme de cour. Cependant, c'est où je vis son bon sens ; il en fut ravi, et il s'y conduit de façon que Bernardy me fait dire tous les jours qu'il n'a jamais eu de jeune homme si doux, si sage, et si appliqué que lui. Nous eûmes un petit démêlé sur ce que j'exigeai qu'il ne sortît que pour venir à la cour ; je sais la rigueur de cet ordre-là, mais je sais aussi que rien ne lui seroit meilleur pour ce pays-ci, et qu'il ne peut être trop sage s'il veut plaire au roi. M. de Fourbin[1] me l'amène toutes les semaines : cela lui est bon et plus utile que d'être avec un prince du sang. Nous le laisserons à l'académie tant que vous

1. Commandant de la compagnie des mousquetaires du roi, dont faisait partie le jeune Mursay.

[redacted]

le jugerez à propos; écrivez-lui souvent, exigez qu'il vous réponde; il écrit mal et est paresseux là-dessus, car du reste, il ne l'est pas. Il est un peu cru, mais il sera petit.

Votre fille est à peu près comme lui, hors que je la trouve encore plus appliquée à se corriger et à vouloir plaire; elle a aussi les mêmes défauts et se croit admirable, ne songeant qu'à sa personne; on l'a gâtée là-dessus par l'aveuglement des pères et des mères, car assurément elle n'est point belle et ne le sera pas[1]; du reste, j'en suis très-contente, et pense fort à en faire une personne de mérite; mais je vous conjure, mon cher cousin, que l'on ne veuille point la conduire de Poitou ni me faire des prières contre ce que je crois devoir.

Madame de Villette et madame de Fonmort m'accablent pour qu'elle n'aille point dans un couvent, et tout cela sur ce qu'elles la croient une merveille et que la cour en seroit charmée. Elles me prient de la faire suivre à Bourbon avec mes femmes; en vérité, elle seroit en bonne compagnie. Je suis tout le jour dans le carrosse de madame la Dauphine, où elle ne peut aller; j'arrive le soir, et vais en des lieux où je ne la puis mener, et elle passeroit sa vie sans rien apprendre et sans entendre une parole raisonnable. Laissez-moi faire, je vous en prie, je prétends la traiter comme si elle était ma fille; elle

1. Madame de Maintenon se trompait. « Jamais, dit Saint-Simon, un visage si spirituel, si touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille; jamais tant de grâce ni plus d'esprit; jamais tant de gaieté et d'agréments; jamais créature plus séduisante. »

[redacted]

sera auprès de moi dans les lieux de séjour, et j'emploierai ce temps-là à lui donner de l'esprit, de la raison et de la bonne grâce. Elle sera dans un couvent pendant les voyages, et elle apprendra à lire, à écrire, à prier Dieu, et à travailler, et, en un mot, ce que je ne puis lui montrer. Je l'ai mise aux Ursulines de Pontoise avec mesdemoiselles de Montchevreuil, pour qu'on l'instruistt à faire sa première confession. Je croyois aussi aller à Bourbon, mais le voyage étant rompu, je l'enverrai quérir à la fin de ce mois que nous irons à Versailles; elle y sera toujours, et retournera dans son couvent, quand on partira pour Fontainebleau et pour Chambord. Je ne réponds point à ces dames sur elle, car je crois que vous entendrez mieux raison et que vous comprenez mieux l'impossiblité et l'extravagance qu'il y auroit à la traîner dans des voyages où elle ne me verroit jamais, et coucheroit sur une paillasse avec mes femmes, au hasard de tomber malade et de demeurer en chemin, car la cour n'arrêteroit pas pour elle.

Ne veuillez point de mal à madame de Fonmort, mon cher cousin, et pardonnez-lui, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, une chose qu'il étoit difficile qu'elle refusât à sa religion et à notre amitié. Elle a cru en tout rendre un grand service à vos enfants; elle vous aime tendrement; achevez de tout faire de bonne grâce.

Je ne vous réponds point sur ce que vous me demandez votre fille; jugez vous-même si je dois vous la rendre, et si, ayant fait une violence pour

[redacted]

l'avoir, je ferois encore la sottise de la rendre; donnez-moi plutôt les autres par amitié pour eux, puisque aussi bien, si Dieu conserve le roi, il n'y aura pas un huguenot dans vingt ans. Je me chargerai de tous volontiers, et ne crois pas pouvoir rien faire qui marque plus la tendresse que j'avois pour ma tante, qu'en faisant à ses petits-enfants le traitement que j'ai reçu d'elle.

Je ne vous ai point rendu de mauvais offices auprès du roi, et plût à Dieu que vous n'eussiez pas pour le servir une exclusion insurmontable. Votre fils a été malade, il va mieux; votre fille est ravie de tout et m'écrit souvent. J'ai reçu la lettre de Marmande[1]; il écrit bien mieux que son frère en toute façon; mais je voudrois leur ôter cette manière de se tutoyer que je vois établir dans votre famille et qui n'est point noble du tout.

Adieu, mon cher cousin; mes compliments à madame de Villette et à madame de Sainte-Hermine; je n'écris qu'à vous, et vous voyez que c'est amplement. Je crois que vous aurez été bien aise de la promotion de M. le maréchal d'Estrées[2]. Il me dit beaucoup de bien de vous; mais je lui dis que je le connoissois, et qu'il me feroit plus de plaisir d'en dire au roi. Je ne comprends point pourquoi vous n'avez pas appris par moi la conversion de M. de Mursay; je vous l'ai mandé le jour qu'il fit son ab-

1. C'est le deuxième fils de Villette et qu'il avait emmené avec lui.

2. Jean d'Estrées, vice-amiral, promu maréchal de France le 25 mars 1681.

[redacted]

juration à Versailles, et je ne manquerai jamais à rien de tout ce qui pourra vous marquer la tendresse, l'estime, et la considération que j'ai pour vous[1].

LETTRE CCXL[2]

A M. DE MONTCHEVREUIL[3].

Saint-Germain, ce 27 avril 1681.

J'ai reçu deux de vos lettres, et je ne puis jamais en recevoir trop; elles sont très-bien écrites, et je les aime mieux longues que mieux peintes. Vous connoissez l'amitié que j'ai pour vous et le véritable intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde; vous connoissez aussi l'extrême tendresse que j'ai pour notre duc, et que le moindre détail de sa maison me touche plus que la plupart des plus grandes choses qui se passent ici; croyez donc que vous ne pouvez me trop instruire de sa santé, de ses études, de son esprit, et, en un mot, de tout ce qui se passe dans votre voyage.

1. Villette s'apaisa, laissa ses enfants à madame de Maintenon, lui donna même son deuxième fils, qui se fit aussi catholique, enfin il finit lui-même par abjurer le protestantisme en 1685.

2. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay. — Voir la note préliminaire de la lettre CCVI, p. 98.

3. M. de Montchevreuil était parti à petites journées avec le duc du Maine et sa maison pour aller à Baréges et à Bagnères. Ce voyage nous a valu quelques lettres de madame de Maintenon qui témoignent comment elle écrivait à ses amis, et qui sont la meilleure preuve de la fausseté des lettres à mesdames de Saint-Géran et de Frontenac. Elles témoignent aussi sa tendresse profonde pour le duc du Maine.

[redacted]

Vous avez très-bien fait de séjourner à Blois, et je ne dirai pas que ça a peut-être été pour aller voir les lieux où vous avez passé votre jeunesse et pour renouveler quelques vieilles connoissances; mais elle ne seroit (*sic*) pas dangereuse présentement. Ne soyez point doux pour M. Chevreau[1], s'il ne l'est pour le prince et sans aucune complaisance; faites sur ces choses-là ce que vous voudriez pour votre fils. Il faut prendre cet enfant-là par raison; j'ose dire qu'il y a été accoutumé dès le maillot, et il vaut mieux qu'il la connoisse que de savoir un peu plus de latin; c'est à vous qui êtes chargé de tout, à modérer ceux qui ne se soucient que de leur fait particulier; et si vous le ramenez en santé et tant soit peu soulagé, on sera assez content. Donnez-lui de bonnes maximes, de bons exemples; qu'il voie tout ce que l'on fait dans sa maison pour savoir la conduire avec raison; qu'il sache les présents et les aumônes qu'il fait, pour en comprendre la proportion, et qu'il paroisse tout faire; cela les accoutume à commander et à gouverner dans un temps où l'on peut les retenir, en cas qu'ils fassent des fautes. Pardonnez à mon zèle les avis que je vous donne : s'ils ne sont sensés, l'inten-

1. Urbain Chevreau, né à Loudun en 1613, avait succédé à l'abbé Le Ragois comme précepteur du duc du Maine. Il avait été secrétaire de la reine Christine de Suède, conseiller de l'électeur palatin, et avait préparé le mariage de la princesse palatine avec le frère du roi. Il a fait de nombreux ouvrages aujourd'hui oubliés : le principal est l'*Histoire du monde*, 5 vol. in-12. C'était un savant fort ennuyeux, et qui fut donné sur sa réputation à madame de Maintenon par la duchesse d'Orléans (princesse palatine).

[redacted]

tion en est bonne. La peinture que vous me faites de M. de Court[1], ou pour mieux dire de la vie qu'il mène, fait dresser les cheveux à la tête des ignorants comme nous; je serai bien trompée si jamais votre pupille dispose ainsi ses journées. J'ai été ravie de recevoir un mot de lui, et vous croyez bien qu'il aura réponse. Nous ne pouvons vivre à Saint-Germain, et la marquise et moi ne pouvons voir ce qui manque à la tribune[2] sans avoir le cœur serré; nous espérons vous oublier un peu plus aisément à Versailles.

Vous êtes encore trop instruit des démarches de la cour pour vous en rien apprendre; tout y va à l'ordinaire, et s'il y arrive des changements, vous les saurez. Mademoiselle de Jarnac joint à sa laideur une extrême délicatesse, et sans que ses joues s'en sentent, on la menace d'une enflure[3]. Madame de Montchevreuil est blessée dans l'endroit sensible, par quelque soupçon qu'on lui donne de la conduite de mademoiselle de Gontaut[4]; nous espérons pourtant que c'est à bonne intention, et pour en être éclairci, nous mettons en campagne le subtil Dumont, qui est le plus éveillé de son train.

1. Charles-Caton de Court, né à Pont-de-Vaux, était le secrétaire des commandements du duc du Maine. C'était un profond érudit et un fort honnête homme.

2. De la chapelle.

3. Voir la lettre du 8 mai.

4. Madame de Caylus dit : « Mademoiselle de Gontaut avait de la beauté, peu d'esprit, mais une si grande douceur et tant d'égalité d'humeur qu'elle s'est toujours fait aimer et honorer de tous ceux qui l'ont connue. Le roi la maria au marquis d'Urfé qu'il fit menin de Monseigneur. » (P. 153, édit. de 1806.)

[redacted]

LETTRE CCXLI

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[1].

A Versailles, ce 2 mai 1681.

Vous voyez l'interruption de ma lettre, et de l'air dont je la commençois, que j'avois dessein de la faire longue. Madame de Montchevreuil ne se porte pas trop bien, et je crois que l'esprit y a plus de part que le corps; elle est trop bonne pour ce pays-ci, et elle met de la bonne foi en tout; elle aime les filles[2] comme si elles étoient les siennes et entre aussi vivement dans leurs intérêts. Quand on en prend à tant de gens, on est souvent fâché. Je fais de mon mieux pour la consoler et pour la fortifier; mais les soins que vous aurez feront plus d'effet, car je crois que votre absence n'aide pas peu à faire trouver sa place mauvaise. Je ne sais rien de nouveau. Versailles est d'une beauté étonnante, et je suis ravie d'y être[3]; on y va goûter de toutes sortes de plaisirs : il y aura souvent bal chez le roi, comédie chez Monsieur, promenades partout, médianoches avec nous, et enfin, le roi veut que tout le monde se divertisse. Adieu, mon cher marquis, je vous prie de dire à M. de Court que j'ai une grande estime pour lui, et à M. de la Porte[4] que je serai toujours son amie. Je vous

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.

2. Les filles d'honneur de la Dauphine.

3. C'est réellement de cette année que date la résidence de la cour à Versailles. On y resta près de quatre mois, de mai à août; puis on y revint en novembre.

4. Valet de chambre du duc du Maine.

[redacted]

quitte pour écrire à votre pupille; qu'il ne se contraigne point pour moi, il est sûr de mon cœur, et je ne l'en aimerai pas moins quand il donnera ses soins ailleurs.

LETTRE CCXLII

A M. DE VILLETTE, A PARIS[1].

A Versailles, ce 4 mai 1681.

Je serois fort aise de vous voir, et si vous croyez être utile ici pour vos affaires, je ne veux point vous empêcher d'y venir; mais si le sujet de votre voyage roule sur le désir de voir vos enfants, je vous conseillerois d'attendre encore; vous serez suspect si vous les voyez souvent, et il vous seroit bien désagréable d'avoir quelque contrainte avec eux. Je suis très-satisfaite de l'un et de l'autre, ils ont de l'esprit et de bonnes inclinations; continuez à écrire souvent à monsieur de Mursay; vos lettres sont admirables. Votre fille vous aime tendrement.

Adieu, je suis pressée aujourd'hui.

LETTRE CCXLIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 8 mai 1681.

Il est vrai qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mais il me semble qu'il y a encore plus long-

1. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

temps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je n'ai rien de nouveau à vous répondre sur l'affaire que vous me proposez. Vous savez ce que je fis à Fontainebleau, et la passion que j'avois de réussir; les mêmes raisons subsistent, et plus on approche de près en ce pays ici et plus on est hors d'état de faire des affaires. Vous aurez quelque chose de celle des courtiers de Bordeaux, et si vous pouvez payer vos dettes, cela vous fera avoir un peu de patience. Ne croyez pas que je vous oublie ni que je perde une occasion de vous faire plaisir quand je la trouverai; et je n'en veux point désespérer. Je ne vois plus M. de Bonrepaux, ni qui que ce soit sans nulle exception.

Je serois ravie que vous pussiez raccommoder M. de Villette avec madame de Fontmort; je suis bien de votre opinion sur la douleur qu'il montre de ses enfants, et je le crois bien aise dans le fond de les voir avec moi; ils sont très-jolis et parfaitement bien nés. Si la petite de Mursay a deviné sur l'ennui de la basse-cour, je serai toujours prête à les aider[1].

Je ferai le meilleur usage que je pourrai de la lettre de votre saint.

Il faut bien que l'on s'accoutume à mon personnage[2]; ma vie est fort tranquille et très-solitaire, elle est en tout conforme à mon humeur.

Mille amitiés à madame d'Aubigné; elle ne m'écrit ni assez souvent, ni assez librement. La pauvre mademoiselle de Jarnac a de la peine à s'accoutumer à

1. Voir la lettre du 5 février précédent.

2. Ceci rappelle le mot de madame de Sévigné : « La place de madame de Maintenon est unique, etc. »

[redacted]

la fatigue de la cour : elle a les jambes enflées et l'on craint l'hydropisie.

Nous sommes dans l'espérance d'une grossesse de madame la Dauphine.

LETTRE CCXLIV

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[1].

A Versailles, ce 22 mai 1681.

Vos lettres sont bonnes et rares, mais je vous excuse bien plus que ne fait madame de Montchevreuil, parce que je connois tous les embarras où vous êtes; vous n'en aurez pas à Baréges, et c'est de là que j'attends un journal de votre vie. Je ne doute point que tout n'aille bien; vous faites grande chère partout; on vous fait la cour, et je ne vous plains point du tout.

J'ai été bien aise de ce que M. Chevreau a été à Loudun. Ce petit repos aura été admirable pour la fluxion de mon cher mignon; baisez-lui les mains de ma part, et parlez-moi de lui le plus que vous pourrez. Ne l'échaudez point dans les bains, et moquez-vous de tous ceux qui voudront prendre les remèdes dans l'excès, c'est-à-dire pour la qualité, car, pour la quantité, c'est là où il faut avoir une grande patience et faire en trois mois ce que les autres voudroient faire en un.

Madame de Montchevreuil a été incommodée, elle est mieux présentement. Nous sommes dans une

1. *Autographe* appartenant à la famille de Mornay.

[redacted]

agréable espérance de la grossesse de madame la Dauphine[1], mais nous craignons toujours de nous flatter.

M. d'Uzès fit l'autre jour une action de fierté au parlement où ils étoient pour la réception de M. de Châlons. Le premier président leur demande leur avis, le bonnet sur la tête, et les ducs se découvrent; M. le duc d'Uzès demeura couvert, et à son exemple, M. de Créqui; ce me semble, le duc de Villeroy et le duc de Coaslin se couvrirent. M. le premier président fut sage : il n'y eut point de bruit. M. d'Uzès revint triomphant; M. de Montausier le trouva digne d'être son gendre; la noblesse fut ravie, mais le roi ne dit mot. M. le Duc[2] se plaint de ce que les ducs veulent s'égaler par là aux princes du sang, et demande que, si on les élève, que l'on les hausse encore, afin que la disproportion demeure. Le premier président ne se plaint point, et dit qu'il est sûr de son fait, pourvu que le roi ne veuille rien ignorer[3]. Voilà, monsieur le marquis, l'état de l'affaire dont vous entendrez quelque suite.

M. de Condom est évêque de Meaux[4]. Je ne sais point de nouvelles; vous voyez d'où vous êtes la

1. Cette grossesse n'eut pas de suites.

2. Le duc de Bourbon.

3. On voit par ce récit, digne de Saint-Simon, que madame de Maintenon partageait toutes les idées de la noblesse, et que le roi « ne disoit mot. »

4. Bossuet avait donné sa démission de l'évêché de Condom, en 1671, quand il fut nommé précepteur du Dauphin; il avait été remplacé par M. Goyon de Matignac, mais il continua à signer : ancien évêque de Condom, et on ne cessa de le désigner ainsi jusqu'à sa nomination à l'évêché de Meaux.

[redacted]

vie que l'on fait ici : on se promène en cours séparées dans le plus beau lieu du monde ; quand tout le monde se rassemble, la foule est grande, et quand chacun va de son chef on s'ennuie, car vous savez qu'il n'y a qu'un chef ici qui anime tous les autres. Monsieur est à Saint-Cloud, croyant avoir la poitrine affectée, et prend pour cela du lait d'ânesse. Il est sûr que madame de[1]... s'y ennuie, y enrage. Les bals sont rompus, ou du moins, interrompus par le soupçon de notre grossesse. Je compte aller dans peu à Maintenon ; je ne ferai rien d'utile, puisque je ne vous y aurai pas. Adieu, mon cher marquis, réjouissez-vous, et réjouissez mon cher prince, et tout le reste ira bien ; faites de votre mieux, surtout ne vous inquiétez de rien : les gens à qui vous avez véritablement affaire sont la raison même[2].

LETTRE CCXLV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[3].

A Versailles, ce 19 mai 1681.

M. de Chasteau du Bois[4] me mit hier cent pistoles pour vous entre les mains ; ordonnez ce que vous voulez que j'en fasse.

1. Le nom est raturé dans l'autographe.

2. C'est-à-dire qu'il n'a pas réellement affaire à madame de Montespan, mais au roi. — La suscription de cette lettre est : *Pour monsieur le marquis de Montchevreuil, gouverneur du plus mignon des princes, ou du prince de tous les mignons.*

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

4. Oncle de madame d'Aubigné.

[redacted]

Je voudrois de tout mon cœur que votre capucin vous convertît, vous en seriez plus heureux en ce monde ici et en l'autre.

J'ai vu Charlot, il est admirable et tout à fait bouffon; il ne croît point du tout; je voulois le mettre au collége, mais il ne perd pas son temps à Maintenon, comme je le croyois.

Je m'en vais demain à Maintenon, où je ne coucherai qu'une nuit; ma principale affaire est de voir mes vieilles [1].

La grossesse de madame la Dauphine rompt tous nos voyages, excepté celui de Fontainebleau.

On parle de marier mademoiselle de Jarnac; je ne sais encore à qui [2].

Mademoiselle de Laval est depuis quinze jours à Paris, et a un mal d'œil considérable.

Le roi tomba avant-hier à la chasse; vous croyez bien que chacun fut fort alarmé, à proportion de son amitié ; il ne se fit aucun mal.

Vous aurez vu mon prince mignon [3], j'espère que vous m'en direz des nouvelles; la passion que j'ai pour lui ne diminue point.

Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents; il me paroît que tout le peuple se convertit [4].

1. La Couture et autres gardiennes de Maintenon.

2. Elle dit cependant dans la lettre précédente qu'elle est menacée d'une hydropisie.

3. Dans son passage à Coignac pour aller à Bagnères.

4. D'après la *Gazette*, M. de Bâville, intendant du Poitou, écrivait que de mars à juin 1682 il s'était converti 39,864 réformés. Ce

[redacted]

Votre mademoiselle de Ris me persécute pour que je la place; mandez-moi là-dessus l'avis de madame d'Aubigné.

La maréchale de Rochefort est malade, et je le serai bientôt, par conséquent n'étant pas propre à la fatigue; ne vous en mettez pas pourtant trop en peine; vous savez que je prends quelques soins de ma santé, ils sont encore bien augmentés.

Adieu. Je reçus hier une lettre de madame d'Aubigné, c'étoit à elle que je voulois écrire. L'argent de M. de Chasteau du Bois m'a engagé de m'adresser à vous; elle devroit bien visiter votre parenté, et faire quelque conversion de nos jeunes parents ou parentes.

LETTRE CCXLVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Maintenon, ce 23 mai 1681.

Vous avez bien fait de faire voir Bordeaux à madame d'Aubigné, et de faire voir mademoiselle de La Carte à Bordeaux, tout cela est raisonnable. J'écrirai à M. de Roquelaure sur tout ce que vous m'en mandez, et je n'aurai pas de peine à lui en témoigner beaucoup de reconnoissance.

Je suis bien de votre avis sur M. et madame de Saint-Eugène; ils m'ont toujours plu au dernier

sont ces conversions, en apparence si faciles, qui poussèrent le roi à la révocation de l'Édit de Nantes.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

point. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir leur marquer l'estime et l'amitié que j'ai pour eux.

Je suis ravie que vous soyez content de votre femme, et qu'elle ne perde pas sa piété dans un âge où elle a d'ordinaire peu de solides fondements, et dans la province où il y a peu de dévotion. Dieu la bénira en tout, et elle n'aura point fait une méchante affaire en vous épousant, si elle devient une personne raisonnable. Il faut que par honnêteté et par intérêt elle ménage ses parents. J'allai deux heures à Paris avant de venir ici, et je trouvai moyen de faire une visite à l'aveugle[1]. Si j'avois un peu plus de loisir, je vous mitonnerois bien cet homme-là. Vous viendrez à Paris, quand vous le jugerez à propos; mais vous me trouverez toujours disposée à vous y aider en tout ce que je pourrai. M. Viette a peu de loisirs, mais je ne le laisserai pas en repos sur vos affaires; il faut prendre patience, tout ira bien, et vendre votre maison de Saint-Cloud qui ne vous rapporte rien.

Je n'oublierai rien pour obtenir ce que vous désirez de M. Colbert; nous retournerons bientôt à la cour.

Je ne réponds point à tout ce que vous me dites sur la guerre et sur les emplois; la paix va finir tous ces projets-là[2], du moins on en a de grandes espérances.

1. C'était probablement un parent de madame d'Aubigné.

2. Louis XIV n'était alors en guerre ouverte avec personne, mais il faisait ses fameuses *réunions* qui mécontentèrent toute l'Europe, et le prince d'Orange, l'Empereur, les rois d'Espagne et de Suède se préparaient à faire une alliance pour le maintien des traités de Nimègue.

[redacted]

Ne vous chagrinez ni sur M. de Jarnac, ni sur d'autres matières; vous êtes né gentilhomme et sans un sol vaillant; vous êtes dans un lieu délicieux; vous avez douze ou quinze mille livres de rente; vous avez de l'esprit et de la réputation; vous pouvez venir à Paris et faire tout ce qui vous plaît; j'embellis tous les jours un beau château et une belle terre pour vous ou pour vos enfants. Vous avez fait votre devoir dans votre jeunesse; passez votre vieillesse en paix et en joie, jouissez de tout, soyez homme de bien et préparez-vous à la mort le plus gaiement que vous pourrez.

Adieu, vous ne m'avez jamais voulu répondre sur le marché que je vous avois conseillé de faire avec madame votre femme, pour sa dépense. Vous ne me dites rien de Deslandes. Vous êtes insupportable sur les détails, et je les aime tout à fait.

LETTRE CCXLVII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Maintenon, ce 26 mai 1681.

Sans compter les amitiés dont votre dernière lettre est remplie, vous ne m'en avez jamais écrit qui m'ait tant plu. Vous y entrez dans quelques détails, et c'est ce je demande. Deslandes est bon homme; tous les valets ont besoin d'être retenus sur la dépense; je ne trouve pas la vôtre mal réglée. Si vous me dites vrai,

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

vous avez toujours quelqu'un; je crois que vous dépenseriez moins à Paris, ne donnant pas à manger ordinairement. Si la bonne femme La Roche ne vous accommode pas, renvoyez-la bien honnêtement en lui payant ses gages et sa place au coche ou carrosse; à vous dire le vrai, je n'en serois pas fâchée, car on m'en a dit des choses qui ne me plaisent pas. Si vous vous en défaites, il faut que madame d'Aubigné en écrive quelque raison à madame de La Barre, de qui elle l'a reçue, car il faut autant que l'on peut éviter d'avoir tort et se consoler de tout le reste.

Je dois quatre cents francs à madame de Villette, je voudrois bien que vous lui payassiez si vous le pouvez, je vous en tiendrois compte; elle m'avoit demandé pour cela une tapisserie, mais je suis si peu en repos et si j'ai peu de loisir que j'oublie tout.

Je m'en vais faire tout mon possible pour obtenir de M. Colbert ce que vous désirez; la paix que l'on croit sûre le rendra peut-être de meilleure humeur. J'écris souvent à M. Viette pour vos affaires, et j'en aurai soin plus que des miennes; Nanon enverra des habits à madame votre femme, dès qu'elle lui aura expliqué ses intentions.

Après vous avoir répondu à tout, il faut parler de Maintenon, puisque vous le voulez. Je n'ai point fait de draps ni de serviettes cette année, mais j'ai des meubles que vous ne connoissez point et qui sont assez propres. On travaille aux jardins, on fait des canaux, et ce sera un aussi agréable lieu que l'on puisse voir. J'ai fort envie de vous y faire mauvaise chère, car il me coûteroit trop de vous

[redacted]

la faire bonne, et vous savez que j'ai toute honte bue là-dessus; vos gens seront au cabaret, et enfin vous me verrez continuer toutes les vilenies que j'ai commencées [1].

Notre *charité* va fort bien; madame de Montespan fournit à toutes sortes de dépenses, tant en aumônes qu'en ornements, pour le dehors et pour le dedans.

LETTRE CCXLVIII

A M. DE MONTCHEVREÜIL, A BARÉGES [2].

Versailles, le 27 mai 1681.

On dit, monsieur le marquis, que vous ne recevez pas nos lettres; la perte seroit médiocre, mais je n'aimerois pas que vous crussiez que je vous ai oublié, il n'y a que trop d'endroits qui m'en font souvenir. Celui de mon dîner passe la raillerie; je suis maigrie de la moitié depuis que vous êtes parti; mes repas se passent tête à tête avec mademoiselle de Mursay, en silence ou en réprimandes; ni l'un ni l'autre n'excitent l'appétit, et si vous ne revenez bientôt, je deviendrai étique. On dit que M. votre chirurgien, car dans ce moment j'ai oublié son nom, veut baigner mon mignon à Bagnères, parce que Baréges n'est pas encore accessible: c'est une étrange raison et à la-

1. La Beaumelle ajoute et invente : « Et dont vous avez l'imbécillité de rougir. Mais aussi vous verrez un hôpital bien entretenu, des manufactures florissantes, nos *vieilles* bien vêtues et notre école de charité qui va fort bien. Madame de Montespan habille les pauvres et les autels. »

2. *Autographe* communiqué par madame de Mornay.

[redacted]

quelle je crois que vous ne vous rendrez pas. Il faut assurément commencer par fondre et amollir, qui sont les effets de Baréges, et fortifier et resserrer ensuite, qui est ce qu'on attend de Bagnères et dont on pourroit mieux se passer que des autres, la nature le pouvant faire toute seule. Regardez avec attention, je vous prie, tout ce qui sort de la fistule, et ne vous en fiez à personne, afin d'observer si les sérosités ou pus changeront, par l'usage des bains, comme elles ont fait l'autre fois qu'elles s'épaissirent visiblement. On prétend que c'est une très-bonne marque, et l'effet de la chaleur des eaux qui cuit cette humeur en rappelant des esprits dans cette cuisse presque paralytique. Du reste, ne vous pressez point, laissez murmurer tout un domestique dont une grande partie n'a pas le sens commun; l'autre est impatient de revenir dans un lieu où ils espèrent leurs plaisirs et leur fortune; et l'autre ne connoît ni le mal ni le remède. Je suis consolée de la maladie du bonhomme[1], dans l'espérance que mon mignon aura plus de repos, et M. de Court et vous plus de temps à lui inspirer des sentiments que je lui souhaite préférablement au latin. J'attends avec impatience les longues lettres que vous me faites espérer; vous aurez pourtant moins de loisir que vous ne pensez : quand on est dans son devoir d'aussi bonne foi que vous, on a peu de temps de reste. Empêchez que mon cher prince ne m'oublie, je vous en prie, vous voyez combien je suis occupée de lui, et vous ne pouvez croire combien je l'aime.

1. Le précepteur Chevreau.

Mademoiselle de Nantes est toute languissante et n'embellit pas; mademoiselle de Tours est très-jolie[1]; madame de Montespan et moi avons fait aujourd'hui un chemin ensemble, nous tenant sous le bras, riant beaucoup; nous n'en sommes pas mieux pour cela[2]. Le roi vient d'aller à Chantilly; il alla il y a quelques jours à Sceaux. Madame la Dauphine a la fièvre tierce, et est grosse jusques à cette heure au grand contentement de Monseigneur. Madame votre femme vient de partir pour Orsay, dont elle revient demain. J'ai été à Maintenon : mon nouveau jardinier fait des merveilles, et les jardins ne sont pas connaissables. Adieu, monsieur le marquis, je suis certainement la meilleure amie que vous ayez, et, de plus, votre très-humble et très-obéissante servante.

1. Il est probable que la plume aura mal mis ce que veut dire madame de Maintenon. C'est mademoiselle de Tours qui devait être languissante, car elle mourut au mois de septembre suivant, et mademoiselle de Nantes qui devait être jolie, car elle devint la charmante duchesse de Bourbon.

2. On trouve dans madame de Caylus l'anecdote suivante : « Je me souviens qu'elles se trouvèrent embarquées à faire un voyage de la cour dans le même carrosse, et je crois tête à tête. Madame de Montespan prit la parole et dit à madame de Maintenon : Ne soyons pas la dupe de cette affaire-ci; causons comme si nous n'avions rien à démêler; bien entendu, ajouta-t-elle, que nous ne nous en aimerons pas davantage, et que nous reprendrons nos démêlés à notre retour. » (P. 135, édit. de 1806.)

[redacted]

LETTRE CCXLIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Versailles, ce 27 mai 1681.

Mettez le petit de Valzergues[2] en pension, je vous prie ; le plus tôt possible est le meilleur. Nanon vous donnera ce que vous demandez pour le premier quartier, et on les payera toujours par avance : on l'habillera quand vous le jugerez à propos, et il ne manquera de rien tant que je le pourrai ; mais recommandez, je vous supplie, que l'on l'éveille un peu par quelques coups de fouet, car je soupçonne qu'il n'en a jamais eu et qu'il en a grand besoin[3].

Voici une autre affaire. J'ai un petit garçon de douze à treize ans[4], d'assez bonne famille, dont je me suis chargée par charité ; il n'est ni bien ni mal fait, mais il a toutes les mauvaises inclinations possibles : il est menteur, jureur, ivrogne, voleur, et quoique j'aie essayé des châtiments et de la douceur, je n'ai pu jusqu'à cette heure en rien faire ; il est vrai aussi que je ne suis pas en état d'y donner une grande application, et c'est ce qui m'oblige à vous prier de

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Voir la lettre du 21 novembre 1680.
3. Les *coups de fouet* étaient dans les usages du temps. M. Léon Aubineau a publié des fragments des *Mémoires* de Dubois, valet de chambre du dauphin, fils de Louis XIV. On y peut voir les traitements barbares qu'avait à subir journellement le jeune prince de la part de Montausier et même de Bossuet. Madame de Maintenon se distingua dans l'éducation de Saint-Cyr en supprimant presque entièrement les châtiments manuels qui étaient en usage partout.
4. Je ne sais de quel enfant il est ici question.

me donner votre avis là-dessus et de me chercher quelque endroit où je pusse le mettre. J'avois pensé aux *capettes*[1], et madame Delafonde, nièce de mademoiselle Scarron, s'en étoit informée à ma prière, mais j'apprends, par sa réponse, que c'est un collége à l'ordinaire, et je le voudrois dans un lieu, du moins pour quelque temps, où il fût rigoureusement puni. J'attends votre réponse, et je vous assure que je ne vous manquerai jamais.

Mandez-moi toujours quand vous voudrez venir ici, afin que vous ne passiez jamais mal votre temps.

LETTRE CCL

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[2].

Versailles, ce 20 juin 1681.

Il y a douze jours que j'ai écrit à M. de la Porte dans le dessein d'accompagner sa lettre d'une pour vous, et, voulant la faire un peu longue, je n'en ai pu trouver le moment. Depuis ce temps, madame la Dauphine est toujours malade et nous oblige par conséquent à beaucoup d'assiduité; j'ai un grand nombre

1. On appelait ainsi les étudiants du collége Montaigu. « Dans le commencement, dit Jaillot (*Recherches historiques sur Paris*), ils allaient aux Chartreux recevoir avec les pauvres le pain que ces religieux faisaient distribuer à la porte de leur monastère. Jamais ils ne mangeaient de viande et ne buvaient de vin; ils jeûnaient continuellement; leur habillement consistait en une cape de gros drap brun, ce qui les faisait appeler les pauvres *capettes* de Montaigu. »

2. *Autographe* communiqué par M. Feuillet de Conches.

[redacted]

de parents en ce pays ici, et les jours se passent sans que j'aie un quart d'heure à moi. Après ce long préambule dont je crois n'avoir pas grand besoin avec vous, il faut entrer en matière.

Je suis fâchée que vous ne receviez ni mes lettres ni celles de madame de Montchevreuil qui sont très-fréquentes, car je suis persuadée que vous n'êtes pas indifférent à entendre parler de nous; du reste, je suis bien persuadée que vous êtes en grand repos, et toutes les peines domestiques n'approcheront point de celles que l'on a ici; voilà comme tout est mêlé. Après cette petite moralité, je vous dirai que, quoi que l'on fasse, mon mignon sera un ignorant, et que si on lui apprend quelque chose malgré lui, il l'oubliera ou fera semblant de l'avoir oublié, quand il n'agira plus par la crainte. Cependant comme madame de Montespan a d'autres vues, il faut aller son chemin; mais attachez-vous aux maximes de l'honneur, de la probité, du christianisme; voilà ce qui lui demeurera et qui est meilleur que le latin de Chevreau. Je suis ravie de tout ce que vous me mandez de M. de Court : c'est un trésor auprès de lui, et une grande consolation pour vous dans un lieu où vous n'avez point de société, car je compte pour peu madame et même mademoiselle de Castelmoron à la description que vous m'en faites. Baignez le prince, sur ma parole, le plus souvent que vous pourrez, et finissez par la douche qui est si violente que toute la patience s'y épuise, ainsi il n'en reste plus pour rester dans le bain. C'est un mauvais parti de dire que si la douche ne fait pas

[redacted]

son effet on en viendra au bain, puisque l'on perdroit bien du temps à cette épreuve, outre que les effets de Baréges ne paroissent que longtemps après et que pendant l'usage le prince s'en trouvera affoibli; cela étant, par où jugeroit-on si la douche lui fait du bien? Il faut le laisser tremper dans l'eau le plus longtemps et le plus souvent que vous pourrez, et lui donner la douche quand il est près de sortir du bain. C'est là ce qu'on a toujours fait et le reste lui seroit moins utile, car pour sa descente elle est en aussi grand péril de paroître par les cris et la violence de la douche que par le relâchement que l'on craint du long séjour dans l'eau; outre qu'il n'est pas impossible de faire tremper sa cuisse toute seule; cette longueur que je prêche rappelle les esprits à sa cuisse et la chaleur qui est nécessaire pour la nourriture, et par conséquent pour la force. J'en ai vu les effets, mais non pas sur l'heure.

Je ne suis point surprise de sa paresse pour écrire; il est hors de ce train-là et il est tout d'habitude; quand il étoit entre mes mains, ces choses-là lui tenoient lieu d'étude : ainsi il s'y portoit avec moins de répugnance, mais ce ne sera pas des lettres qui le feront honnête homme; et quand je lui en faisois faire, la complaisance pour les gens y a eu plus de part que la conviction que cela lui fût très-bon. Il est sûr qu'il écrira bien parlant comme il parle. Je suis ravie de ce que vous me mandez qu'il fait avec ses gardes; j'en ferai bien sa cour; voilà sa pente et il faut en profiter pour lui mettre en tête un métier qu'il faudra qu'il fasse. Vous ne pouvez,

[redacted]

mon cher marquis, me parler trop de lui; vous savez l'intérêt que j'y prends; il est encore redoublé pour celui que vous y avez. Je ne suis pas en peine sur vos soins; je vous exhorte seulement à penser à vous et à traiter votre bras avec application. Baignez-vous tout à fait; Baréges ne peut jamais faire de mal et vous en reviendrez avec une vigueur de vingt-cinq ans, mais, pour en profiter, il faut le prendre avec de certaines précautions.

Dites au vieux Lutin que j'ai tenu son fils avec Bontemps; c'est madame de Montespan qui l'a voulu, et je ne lui ai obéi que par amitié pour Lutin, trouvant d'ailleurs quelque chose de ridicule de tenir les enfants des domestiques des princes et de madame de Montespan.

Je ne doute pas que vos gens n'aiment mieux les montagnes de loin que de près; faites provision de patience, et même d'opiniâtreté contre la rage qu'ils auront pour le retour, et croyez que si vous pouvez espérer quelque chose des remèdes, ce sera par leur long usage, en y mêlant des intervalles de repos. Baisez les mains de mon cher prince pour moi; que je sache s'il aura mangé l'omelette au lard de Grippes [1], s'il a des fraises à sa collation, s'il se souvient de moi, et s'il se divertit autant qu'il a accoutumé dans ces voyages-là, car pour lui les lieux m'ont paru assez égaux, et il porte la joie partout. Il m'est revenu de

1. Le vallon de Gripp ou Grippes mène de la vallée de Campan, où se trouve Bagnères, à la vallée de Bastan, où se trouve Baréges.

[redacted]

Pons et de Bordeaux qu'il avait paru plus spirituel que jamais et j'en ai été ravie.

Adieu, il n'y a de nouvelles que le retour de M. de Luxembourg[1]. Madame de Montchevreuil vous écrit, je crois, tout ce que je pourrois vous dire. Je prends autant de soin d'elle qu'il m'est possible, mais moins que je ne voudrois; elle a quelquefois des vapeurs, et tous ses maux n'ont point d'autre cause que ses chagrins; ils ne sont que trop bien fondés, et c'est à vous et à moi à les adoucir le plus que nous pourrons. Adieu, mon cher marquis, vous savez comme je suis pour vous.

LETTRE CCLI

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[2].

A Versailles, ce 27 juin 1681.

On n'a jamais passé les montagnes de si bonne heure[3], et vous devez profiter de votre diligence en demeurant longtemps à Baréges avec quelques intervalles. Je suis ravie de la machine que vous avez trouvée, et je n'en suis point surprise; il n'y a rien dont on ne soit capable avec de l'application et de l'amitié. Je l'ai éprouvé, moi dont le génie est fort au-dessous du vôtre. J'écrirai amplement à mon

1. Il avait été compromis dans l'affaire des poisons et resta en prison pendant quatorze mois. Il revint à la cour à cette époque. Voir la lettre de Bussy-Rabutin du 4 juillet 1681.

2. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

3. Les Pyrénées n'étaient abordables à cette époque que dans les mois de juillet et d'août.

[redacted]

beau prince. Je suis ravie d'avoir sa lettre; elle me paroît de lui tout entière et c'est ainsi que je les aime; je l'ai montrée au roi et j'ai fait sa cour tout de mon mieux. La nôtre est toujours triste par les continuelles maladies de madame la Dauphine : elle a encore eu aujourd'hui un accès très-violent. La marquise est plus dans le monde que moi; je crois qu'elle sait aussi plus de nouvelles. Adieu, mon cher marquis; j'ai ma maison pleine de parents et par conséquent d'importunités. Je ne vous fais point de compliments; ils seroient indignes de notre amitié.

LETTRE CCLII

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[1].

A Versailles, ce 4 juillet 1681.

Je vois la satisfaction que vous avez de votre machine; j'y prends part en toute façon, et j'espère que les bains tels que vous me les représentez ne sont point inutiles; ne vous rebutez point quoi que l'on vous puisse dire, ils ne sauroient faire de mal; mais mettez des intervalles de deux ou trois jours avant que le prince paroisse échauffé, et, après cela, poussez votre séjour le plus loin que vous pourrez. Je ne crois point qu'il s'en trouve mal dans sa santé; Baréges a une chaleur très-douce, et vous devriez vous baigner régulièrement; c'est un trésor que vous n'aurez pas toujours, et vous vous repentirez de l'avoir négligé.

1. *Autographe* communiqué par madame de Mornay.

[redacted]

Les sueurs vous sont très-bonnes, et je vous réponds que vous vous en trouveriez très-bien, pourvu que vous les prissiez comme il faut; c'est-à-dire que vous vinssiez du bain vous mettre au lit sans souffrir le moindre air en passant. J'écris une grande lettre au prince. Je me suis avisée de deux nouvelles à la fin qui ne lui seroient pas indifférentes, s'il pouvoit en être témoin.

Madame la Dauphine nous fait faire une vie assez mélancolique; il y a aujourd'hui six semaines qu'elle est malade et dans un très-grand chagrin; elle ne souffre que Bessola et madame de Richelieu. Madame de Montchevreuil et moi ne paroissons pas en faveur[1]. J'entends dire que l'on va donner une

1. Madame de Caylus va nous en donner l'explication : « Madame de Richelieu n'aima madame de Maintenon que dans la mauvaise fortune et dans le repos d'une vie oisive. La vue d'une faveur qu'elle croyoit mériter mieux qu'elle l'emporta sur le goût naturel, l'estime et la reconnoissance. La première place dans la confiance du roi parut à ses yeux un vol qu'elle ne put pardonner à son ancienne amie ; mais, désespérant d'y parvenir, elle se tourna du côté de madame la Dauphine, et par des craintes, des soupçons et mille fausses idées, elle contribua à l'éloignement que cette princesse eut pour le monde. Madame la Dauphine voyoit la nécessité d'être bien avec la favorite pour être bien avec le roi son beau-père ; mais la regardant en même temps comme une personne dangereuse dont il falloit se défier, elle se détermina à la retraite où elle étoit naturellement portée, et ne découvrit qu'après la mort de madame de Richelieu, dans un éclaircissement qu'elle eut avec madame de Maintenon, la fausseté des choses qu'on lui avoit dites. »

Bessola était une femme de chambre de la Dauphine, que celle-ci avait amenée avec elle en France et qui fit, sans le vouloir, beaucoup de mal à sa maîtresse. Elle fut cause que cette princesse ne s'accoutuma jamais à son nouveau pays, vécut dans la retraite et mourut de chagrin.

[redacted]

gouvernante aux princesses, et que mesdames de Montespan et de Thianges ont de la peine à vivre ensemble; les disputes sont fréquentes. Madame de Montespan est grossie d'un pied depuis que vous l'avez vue; elle est étonnante. Vous savez sans doute la mort de madame de Fontanges[1]; elle laisse pour cent mille francs de dettes par delà ses meubles et ses pierreries; le roi a pris tous les effets et payera toutes les dettes. On espère aller bientôt à Fontainebleau; le roi en a envie et madame la Dauphine n'a que de très-petits accès qui font espérer qu'ils finiront bientôt. Mademoiselle de Laval est revenue plus noire qu'elle n'étoit. La princesse de Conti embellit tous les jours[2]. Adieu, mon cher marquis, je suis toujours la même pour vous.

1. Elle mourut le 28 juin. — La Beaumelle, à propos de cette mort, a inséré dans l'édition de Nancy une prétendue lettre de Louis XIV à madame de Maintenon, qu'il n'a pas reproduite dans les autres éditions, tant la fausseté en est évidente :

« Oui, madame, j'ai plus aimé Fontanges que Dieu même; je reconnois ma faute; je vous remercie de vos sages conseils; je les ai relus trois fois. Louvois vous dira mes résolutions; prenez une entière confiance en lui. Promettez à la reine que désormais je m'occuperai davantage des affaires et moins de mes plaisirs. Adieu, ma chère madame de Maintenon. »

2. « Elle étoit belle, dit madame de Caylus, comme madame de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père. »

LETTRE CCLIII

MADAME DE MONTESPAN AU MARQUIS DE MONTCHEVREUIL [1].

Ce 4 de juillet 1681.

J'ai eu tant d'affaires hier et aujourd'hui qu'il m'est impossible de vous écrire en détail ni même au duc, ce sera pour une autre fois. J'ai bien de la joie que les remèdes se passent si doucement; il faut espérer qu'ils feront du bien, puisqu'ils commencent par ne pas faire de mal.

La grande confiance que j'ai en vous me rassure sur ce chapitre qui me touche si vivement par lui-même. Mais vous devez aussi, monsieur, être persuadé que si vous avez pour M. du Maine les soins et l'attachement que l'on peut attendre d'un homme de votre qualité et de votre probité, j'ai aussi de mon côté une application continuelle à le faire connoître au roi, qui est, je crois, ce qui doit vous être le plus agréable, et si je savois quelque chose de mieux, je vous assure que je le ferois de même.

LETTRE CCLIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [2].

De Maintenon, ce 12 juillet 1681.

Je vous écris d'ici espérant le faire avec plus de loisir que de Saint-Germain; j'y ai pourtant bien du

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

monde : M. et madame de Montchevreuil y sont, madame de Lencosme, mademoiselle de Mongeron, M. de Fontenay et M. de Lalaigne à qui j'ai voulu faire voir Maintenon. Il m'en paroît assez content, et j'espère que, malgré la disposition que vous avez à le dénigrer, vous n'en serez pas mal satisfait. Si vous continuez dans la résolution de venir passer l'hiver à Paris, je viendrai ici au-devant de vous vers la Toussaint qui est, ce me semble, à peu près le temps que vous devez vous mettre en chemin; car le voyage est long pour le faire plus tard. Si ce rendez-vous ne vous déplaît pas, prenons nos mesures; nous sommes tous deux ponctuels; et je suis assurée que nous serons justes à l'heure dont nous conviendrons.

Je ne manque pas d'occasions pour parler à M. Colbert; mais il trouve ce que vous demandez aussi difficile que je le trouve raisonnable; ainsi je retournerai encore à la charge. Je crois que votre revenu va bien à ce que vous dites, et si vous vivez avec règle, vous en avez suffisamment. Comme vous m'avez laissé le choix du quartier, j'aurois quelque envie que ce fût vers celui de la rue Saint-Honoré; c'est-à-dire ou vers le Palais-Royal ou la porte de Richelieu ou la rue Saint-Honoré; votre femme seroit un peu plus dépaysée de ses parents qui vous accableront. Vous irez aux opéras commodément, qui est presque votre seul plaisir; et quand j'irai à Paris, je ne perdrai point deux heures qu'il me faut pour aller et revenir de la rue Saint-Honoré au Marais. Si, après cela, vous n'en êtes pas d'avis, comptez que je ne m'en soucie point, et que je serai ravie

[redacted]

que vous ne vous contraigniez point. Je compte y meubler un appartement avec mon meuble de velours et que vous vous en servirez tant qu'il vous plaira.

Ne vous inquiétez point sur madame d'Aubigné; il faut la mettre sur un bon pied, et vivre d'abord très-obscurément; faire dire souvent que vous n'y êtes pas; qu'elle travaille, qu'elle aille voir ses parents plutôt que de les recevoir chez elle. Madame de la Barre est une honnête femme qui peut la mener faire des visites de leurs proches, et à des dévotions. Il faut qu'une fois la semaine elle y aille le matin; qu'elle y passe la journée et en revienne le soir. Madame de Montchevreuil l'amènera aussi quelquefois où je lui dirai, vous la mènerez à quelque opéra ou comédie; voilà assez de plaisirs pour une jeune femme; et le reste du temps, elle peut garder sa maison; elle y sera seule dans les commencements, et après avoir évité la foule de ceux qui iroient pour me faire plaisir, elle y verra deux ou trois honnêtes femmes que nous lui marquerons. On fait à Paris la vie que l'on veut et la conséquence est de bien enfourner. Mettez-vous sur le pied de ne pas donner un verre d'eau chez vous; et dans la suite vous enverrez prier un jour un parent de votre femme par honnêteté, un autre jour un de vos amis; et de cette façon, vous n'en serez jamais importuné, puisque vous ne les aurez que le jour que vous serez en humeur de les avoir. Si vous voulez me laisser conduire votre femme, elle aura le procédé d'une honnête personne. Si elle est paresseuse, et mal-

[redacted]

saine, du moins profitez de ces inconvénients[1]; et qu'elle ne coure pas les rues depuis le matin jusqu'au soir. Pour son incivilité, nous l'en traiterons, et je la verrai quelquefois. Je relis votre lettre et j'approuve fort le dessein que vous avez de ne pas exposer votre femme à beaucoup de visites[2], cela dépendra de vous, en faisant d'abord ce que je vous mande. Je suis ravie de la règle et de la religion qui est dans votre maison. Songez à votre salut et à vous réjouir, mon cher frère; jouissez de l'état où vous êtes, qui est fort différent de celui où vous étiez; ne vous cachez point de moi, et croyez que plus vous y aurez de confiance, et plus vous trouverez de secours, de complaisances, de consolation. Je vous embrasse tous deux, vivez en paix et Dieu vous bénira.

LETTRE CCLV

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[3].

A Versailles, ce 18 juillet 1681.

Je voulois vous écrire une fort longue lettre et vous n'aurez qu'un mot : ce sera pour le premier ordinaire. Cependant moquez-vous de tout ce qu'on vous dit sur Baréges : il ne peut jamais faire de mal au prince, et peut lui faire de grands biens *dont* même vous ne vous apercevrez point; il est impossible qu'il ne rappelle les esprits et par conséquent la

1. Voir la lettre apocryphe du 3 janvier 1681.
2. Voir la lettre apocryphe du 3 janvier 1681.
3. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

[redacted]

nourriture à sa mauvaise cuisse. Nous savons par expérience qu'en même temps il cuit l'humeur qui sort de temps en temps de sa fistule, et l'on peut espérer qu'en mettant les chairs en état de faire la coction, le fond en étant bon, elle pourroit guérir toute seule par la force de la chaleur naturelle qui sera augmentée par celle des eaux de Baréges qui est douce et bénigne, qui ne l'allume que pour un moment, qui ne l'empêche point de dormir et qui en un mot ne sauroit lui nuire. Baignez-le donc en dépit de tous ceux qui s'ennuient, et ne le tenez dans le bain que tant que sa raison et sa patience peuvent l'y faire demeurer, car quand l'inquiétude le prend et la soif violente, son sang s'échauffe plus que son bain ne lui profite. La Guttère[1] se moque de dire qu'il le faut cesser si l'on n'en voit le succès dans un mois; on n'envoie à Baréges que pour des maux visibles, comme des calus à fondre, des plaies à rouvrir, ou des membres retirés que le bain amollit; mais le mal de M. du Maine est d'une autre nature : il faut le fortifier en rappelant la chaleur dans une partie qui a été presque paralytique, et en fondant les empêchements qui s'y peuvent trouver. Tout cela se passe en dedans, et bien loin de le fortifier, il doit l'affoiblir un peu. Si, malgré ce raisonnement, vous le voyez se fortifier, croyez que ce n'est pas par Baréges, mais seulement l'effet de la règle où il vit présentement : il se couche de bonne heure, il dort bien, il mange sainement; il est d'âge à se fortifier tous les jours, et

1. Médecin de Bagnères. Voir la page 3 de ce volume.

[redacted]

en quelque lieu qu'il fût, en vivant comme il vit, on le trouveroit en meilleure santé et par conséquent un peu plus vigoureux. Puisque vous voulez mes conseils, les voici : je le baignerois à Baréges juqu'au quinze d'août en le reposant souvent ; je le baignerois à Bagnères dans le bain de Saint-Roch et puis dans le petit bain quinze jours tout au plus, sans y comprendre les jours de repos ou de préparation, c'est-à-dire quinze bains en tout ou vingt tout au plus, car ces eaux-là ont une chaleur bien différente des autres ; elles échauffent et le font suer toute la nuit. Il dort mal et sera déjà un peu épuisé par les longues sueurs de Baréges ; ainsi vous pourrez revenir le 8 ou le 10 d'octobre ; voilà ce que je ferois s'il n'arrive rien de nouveau. Vous avez du sens, vous avez de l'amitié et prendrez bien votre parti, mais comptez que les mieux intentionnés de vos gens se laissent prévenir par l'ennui. J'ai passé par là et j'ai vu tout ce que vous me dépeignez. On dit que mademoiselle de Tours est à Bourbon et que ce voyage détermine à donner une gouvernante. Adieu ; il faut que je finisse ; j'embrasse votre prince et je l'aime tendrement.

LETTRE CCLVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 27 juillet 1681.

Les fermes furent adjugées hier[2], et par consé-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Nous allons voir quel intérêt y avait d'Aubigné.

[redacted]

quent, l'affaire de M. de Rouvières est consommée; je suis trop récompensée de la violence que je me suis faite si vous en êtes plus content; car je puis vous assurer avec vérité que je désire votre bonheur comme le mien. Legois m'a dit que vous vouliez venir ici au mois d'août; si c'est pour ce que je crois, vous ne pouvez mieux faire que de prendre le temps de l'absence de la cour pour y être incognito; je voudrois savoir si vous le ferez et quand vous y serez, afin d'être informée du succès de vos remèdes, et avertie de tout ce qui pourroit vous arriver. Il me semble que la Vallée seroit propre à être notre homme de confiance.

Je serois ravie que votre santé fût meilleure, votre union plus grande avec madame d'Aubigné, et que vous eussiez des enfants; il faut recommander tout à Dieu qui sait mieux que nous-mêmes ce qui nous est bon. Vous ne direz plus que je moralise bien à mon aise, car vous êtes plus riche que moi, et pouvez plus aisément vous régler.

Nous partons demain pour Fontainebleau[1]; le changement de lieu n'en apporte guère à la disposition des journées. Madame la Dauphine se porte bien; il n'y a plus à lui désirer qu'une heureuse grossesse[2]. Adieu, j'embrasse ma belle-sœur.

1. On y resta jusqu'au 30 septembre.
2. La première n'avait pas réussi.

[redacted]

LETTRE CCLVII

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[1].

A Fontainebleau, ce 5 août 1681.

On me mande que le prince a des élevures ou des rougeurs aux joues; j'ai peur qu'il ne rapporte quelque gale, comme il fit la dernière fois; si cela continue, il faudroit lui laisser un intervalle un peu plus long, et ne le guère baigner à Bagnères, quoi qu'en puisse dire La Guttère qui est bien aise d'avoir le prince.

Je suis accablée de vapeurs mélancoliques depuis que je suis ici; je ne suis jamais venue sans y en avoir, mais je n'en ai jamais eu de si violentes. Je ne sais que vous dire, parce que je suis persuadée que la marquise vous mande tout; je la trouve un peu plus calme depuis quelques jours; peut-être aussi me cache-t-elle ses maux pour mieux traiter les miens, car rien n'approche des soins qu'elle a eus de moi dans cet accès ici; j'en suis un peu mieux à l'heure qu'il est. On dit que madame de Montespan étouffe de son côté.

Vous trouverez une grande augmentation dans le logis; il est vrai que vous connoissez déjà mademoiselle d'Oré : elle fit samedi *médianoche* avec le roi; on dit qu'elle a une sœur plus belle qu'elle; ce n'est

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay. — Cette lettre est fort importante : elle témoigne les craintes qu'on avait que le roi ne retombât dans de nouvelles amours; madame de Maintenon en témoigne une sorte de découragement.

[redacted]

pas là nos affaires[1]. Je suis persuadée que vous conduisez bien les vôtres, et que vous n'appréhendez pas les espions. C'est où vous êtes qu'il faut se servir d'une maxime de Plutarque un peu dure à la vérité, mais nécessaire, qui est de vivre avec tout ce que vous voyez sur le pied qu'ils seront vos ennemis. Je crois que cela ne sera pas général et vous connoissez le démérite de quelques particuliers.

Adieu, mon cher marquis, il fait ici un chaud insupportable; on dit que le roi partira le quinze d'août pour Chambord[2]; il en sera ce qui lui plaira : les lieux me sont aussi indifférents que les personnes me le sont peu. Je vous souhaite tous les jours et mademoiselle de Mursay aussi qui n'a pas bu de vin depuis qu'elle ne vous a plus[3]. Adieu, mon cher marquis, je compte sur votre amitié, et je la crois éternelle comme le sera la mienne.

Mes compliments aux deux honnêtes gens de chez vous, il n'est pas besoin que je les nomme.

1. Mademoiselle d'Oré ou de Doré, qui causait les vapeurs mélancoliques de madame de Maintenon et les étouffements de madame de Montespan, était attachée à celle-ci, je ne sais en quelle qualité; elle devint, en 1685, fille d'honneur de la duchesse de Bourbon. Les attentions du roi pour cette personne jetèrent l'alarme dans le parti pieux; mais on prit soin de n'en point parler, de sorte que cette inclination nouvelle ne fit pas de scandale. Elle n'eut d'ailleurs pas de suites; aucun historien n'en a parlé, et on ne la connaissait pas avant cette lettre de madame de Maintenon.

2. Ce voyage n'eut pas lieu : il fut empêché par l'expédition de Strasbourg.

3. Madame de Maintenon ne buvait que de l'eau.

[redacted]

LETTRE CCLVIII

A MADAME DE BRINON, A MONTMORENCY[1].

Vendredi 20 août 1681.

J'ai trouvé M. Barberet comme vous me le représentez, et j'en suis aussi satisfaite que vous. Je l'ai remercié autant qu'il m'a été possible, et je compte assurément ce qu'il fait pour vous comme si c'étoit pour moi. Il m'a fait une description si magnifique de notre maison, que je ne comprenois pas où nous prendrions de quoi la louer, et j'ai été surprise très-agréablement en voyant le bail[2]. Prenez garde seulement à ces réparations où vous vous engagez, et qu'il ne vous en coûte pas deux fois ce que vous croyez; c'est le seul endroit qui pourroit vous embarrasser, et sur lequel vous ne pouvez trop vous éclaircir. Je meurs d'impatience que vous y soyez, et je ne serai pas assurément vingt-quatre heures à Versailles ou à Saint-Germain sans vous aller voir. Je crois que Fanchon Devaux fera une grande figure dans le déménagement, car elle m'a paru fort active.

Adieu, madame. Je n'ai nullement désapprouvé que vous ayez reçu madame d'Ambleville. Il est vrai que j'aime les Ursulines, et que je serois ravie qu'elle en

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.* — Voir la première lettre à madame de Brinon, t. II, p. 110.

2. Madame de Maintenon avait résolu de transporter le petit établissement de madame de Brinon de Montmorency à Rueil, qui était près de Saint-Germain et de Versailles. Elle devait payer le loyer de la maison. M. Barberet était l'homme d'affaires de madame de Brinon.

[redacted]

prît l'esprit; car je m'imagine que nous allons avoir bien des pensionnaires. Je vous ai écrit pour vous en donner une grande, qui est une fille à moi. Mes compliments à toutes vos dames. Je n'ai pas vu notre marquise depuis que j'ai reçu votre lettre, et j'espère que M. Barberet vous dira que je l'ai expédiée assez promptement.

LETTRE CCLIX (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici encore une lettre prétendue à madame de Saint-Géran, et qui est entièrement l'œuvre de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 175; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 111). Louis Racine l'annote : *très-fausse.* Le fait sur lequel elle repose en démontre seul la fausseté. On se rappelle, au mois de décembre 1680, l'enlèvement de mademoiselle de Mursay et sa conversion, qu'elle raconte elle-même en finissant ainsi : « Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique à condition que je l'entendrois tous les jours et que l'on me garantiroit du fouet. Ce fut là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. »

Avec ce fait que La Beaumelle a trouvé, presque dans les mêmes termes, dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr,* il a composé une lettre qu'il date du 24 août 1681, pendant que le fait s'était passé le 21 décembre 1680 ! Cela lui a donné occasion de prêter à madame de Maintenon des idées qui n'étaient nullement les siennes et que tout le monde a admises, parce qu'elles ont une certaine vraisemblance. C'est le cas de redire avec Louis Racine : « Les faits sont vrais, mais ils n'ont jamais été écrits par madame de Maintenon. »

[redacted]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Versailles, 24 août 1681[1].

Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets[2]: si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume : c'est le sentiment de M. de Louvois; et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion[3]. La petite fille a beaucoup pleuré; c'est une chose inconcevable que les chimères que ces gens-là mettent dans l'esprit des enfants; mais elle a trouvé la messe du roi si belle, qu'elle m'a promis de se faire catholique, pourvu que je lui promette de lui faire entendre tous les jours la messe du roi. Cette naïveté m'a fort réjoui; mais je gémis de ce que les autres conversions ne me seront pas si faciles. M. de Villette a résisté à cette éloquence de M. Bossuet à laquelle personne ne résiste. Dieu veuille qu'à son retour il soit plus traitable et plus docile[4] ! Il me semble qu'il ne manque à mon bonheur que la conversion de ma famille. M. de Ruvigny veut que je sois

1. En supposant la lettre vraie, madame de Maintenon n'a pu la dater de Versailles, car elle était, le 24 août, à Fontainebleau.

2. Voilà de ces phrases malheureuses par lesquelles La Beaumelle fait croire que la conversion du roi et la conversion des hérétiques étaient confondues dans l'esprit de madame de Maintenon.

3. Ceci a été répété par tout le monde : c'est uniquement du La Beaumelle.

4. Ceci démontre encore la fausseté de la lettre. Le retour de M. de Villette, que madame de Maintenon redoute, était un fait accompli, nous l'avons vu : M. de Villette était revenu dès le mois de mars.

[redacted]

encore calviniste dans le fond du cœur[1]; il est aussi entêté de sa religion qu'un ministre.

LETTRE CCLX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

Fontainebleau, ce 2 septembre 1681.

Je ne sais si M. Legois vous en fait autant accroire qu'à moi; mais je puis vous dire sans aucun reproche que votre affaire me donne des peines et des chagrins qui me vont confirmer pour le reste de mes jours à n'écouter jamais aucune proposition. Vous m'avez fait parler pour un homme insolvable[3]; la tête lui a tourné dès les premières avances qu'il a fallu faire; et il y a huit ou dix jours qu'il est perdu sans que personne sache ce qu'il est devenu. Legois n'a pas pris son parti si brusquement; il a encore le courage de me proposer un homme un peu moins accrédité que M. de Rouvières; mais je ne serai pas sa dupe une seconde fois. J'ai mis l'affaire entre les

1. Cette phrase se trouve déjà dans les prétendues lettres à madame de Frontenac.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. M. de Rouvières, qui, par le crédit de madame de Maintenon, avait soumissionné une partie des fermes générales et devait donner un *pot-de-vin* à M. d'Aubigné. On voit que madame de Maintenon, pour enrichir son frère, entrait dans des affaires financières qui nous semblent peu dignes, et se faisait auprès du roi et de Colbert une solliciteuse fort empressée. Cela était sans doute dans les mœurs du temps, et le désintéressement qu'elle a montré dans sa grandeur témoigne qu'elle n'était point elle-même cupide; cependant il est certain que, de 1672 à 1682, on aimerait mieux la voir moins occupée d'affaires d'argent.

[redacted]

mains de M. Colbert et de M. Brunet[1] qui la tourneront d'une façon moins avantageuse pour vous selon les apparences et cependant plus solide; car ils seront eux-mêmes cautions des conditions que l'on fera, et vous n'auriez jamais touché que la première année et quelques pistoles sur les autres à force de menaces. Ne croyez pas avec ce que je dis là que je me plaigne du Gois : c'est un homme que l'autre a trompé, et qui est plus à plaindre qu'à blâmer; tout ce que j'aurois à vous dire seroit de tourner utilement l'argent que vous allez avoir. On donne les terres en Poitou et la désolation des huguenots en fera encore vendre : Surimeau, Saint-Pompin et plusieurs autres vont être en décret[2]; et si vous joigniez à une année de cette pension la somme que vous toucherez, à ce que l'on croit, bientôt, du bien de votre femme, vous pourriez aisément entrer dans une terre et vous établir en Poitou très-agréablement.

1. L'un des fermiers généraux.

2. L'intendant du Poitou, par l'ordre de Louvois, essayait les *conversions par logement* qui devinrent plus tard les *dragonnades*. Les protestants, pour éviter ce commencement de persécution, vendaient leurs biens. On a vivement reproché à madame de Maintenon le conseil qu'elle donne à son frère, et on l'a appliqué mal à propos aux violences qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes. On voit que la lettre de madame de Maintenon est antérieure de quatre années à l'ordonnance de révocation, et ne peut s'appliquer à des violences qu'elle fut la première à réprouver. D'ailleurs cela ne saurait justifier son odieux conseil, et il n'y a qu'un mot qui l'atténue, *Surimeau*, ce bien tant disputé par Jeanne de Cardilhac, arraché aux d'Aubigné, que madame de Maintenon avait toujours regretté. Cependant Surimeau ne fut pas vendu, et d'Aubigné aima mieux, au lieu de le racheter, dissiper l'argent des fermiers généraux en plaisirs et au jeu.

[redacted]

N'ayez là-dessus aucune soumission pour mon avis; mandez-moi le vôtre, et croyez que je vous conseille sincèrement et par rapport à ce que je crois le meilleur pour vous.

Adieu; je me porte fort bien. Nous allons à la fin du mois à Chambord. J'embrasse madame d'Aubigné.

LETTRE CCLXI

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[1].

Fontainebleau, ce 2 septembre 1681.

Qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mon cher marquis, et que je m'ennuie de votre longue absence et de celle de mon cher mignon ! Ne revenez que lorsque madame de Montespan l'ordonnera, mais ne le baignez plus, et très-peu à Bagnères, car je me meurs de peur qu'à la fin on en fasse trop; ne vous laissez aller à aucune complaisance pour La Guttère qui voudra vous retenir dans sa ville, et croyez qu'un bain de Bagnères, excepté celui de Saint-Roch, échauffe plus que dix de Baréges. Vous me mandez que notre prince commence à s'ennuyer; j'en suis au désespoir, car je ne puis lui savoir les moindres peines sans souffrir pour le moins autant. Quand on vous verra résolu à ne le plus baigner, on vous fera revenir bien vite : il est impossible que l'on n'ait pas impatience de le voir.

Vous êtes bien à plaindre, si vous avez dans vos

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

[redacted]

montagnes le chaud que nous sentons dans les roches de Fontainebleau; pour moi, j'en suis désespérée. Le roi ne va pas à la chasse, parce qu'on ne peut soutenir les rayons du soleil; mais on s'enferme tous les jours pour la comédie, où l'on dit que l'on meurt. Madame de Thianges prend le soin souvent d'orner un échafaud de toute la beauté que fournit sa famille; on y mêle quelques étrangers qui ne servent qu'à faire voir l'avantage que le sang de Mortemart emporte sur ce qu'il y a de plus beau ici[1]. On dit que madame de Montespan a souvent des vapeurs; je ne l'ai rencontrée qu'une fois depuis un mois. Toutes choses sont comme vous les avez laissées. Madame de Montchevreuil et moi nous nous voyons souvent; elle est assez bien présentement pour le corps et pour l'esprit; je suis mieux aussi de mes vapeurs et, si je vous avois à dîner, je me trouverois fort contente.

Adieu. Mes compliments à mon petit duc; je l'aime toujours : dites-lui qu'il me fera mourir de douleur s'il trompe les espérances que le roi a sur son mérite; il n'a pas de grand ragoût en tout ce qui l'environne[2]; plût à Dieu que notre prince le

1. « Quant à sa personne, dit madame de Caylus, elle se regardait comme un chef-d'œuvre de la nature, non tant pour la beauté extérieure que pour la délicatesse des organes qui composoient sa machine; et pour réunir les deux objets de sa folie, elle s'imaginoit que sa beauté et la perfection de son tempérament procédoient de la différence que la naissance avoit mise entre elle et le commun des hommes. » (P. 118, édit. Renouard.)

2. Cela était vrai. Le Dauphin était un homme fort médiocre, et les princes du sang n'avaient rien qui les distinguât.

[redacted]

pût consoler de tout ce qui manque aux autres, et qu'il le trouvât son fils en toutes façons. Il me semble qu'il a du courage, de la gloire, et un désir d'être estimé qui est la source du mérite. Inspirez-lui bien, je vous conjure, de vouloir être au-dessus de tout ce qu'il voit par les bonnes qualités, en même temps qu'il leur cédera par la naissance ou pour mieux dire, parce qu'il est le plus jeune[1]. Adieu, mon cher marquis, mes compliments à M. de Court et à M. de la Porte; pour vous, je crois que vous n'en voulez point.

LETTRE CCLXII

A M. DE MONTCHEVREUIL, A BARÉGES[2].

A Fontainebleau, ce 17 septembre 1681.

Vous aurez su ce qui se passe ici et la perte de cette jolie princesse[3] : le roi en a été touché, et je remets à vous dire ce que je sais de la douleur de madame de Montespan. Je crois que nous l'aurons bientôt. J'écris au prince sur la mort de sa sœur; s'il l'ignore, comme on le dit, ma lettre sera perdue et ce ne sera pas un grand dommage; j'ai de la peine à

1. On voit que madame de Maintenon, comme tout le monde, ne faisait aucune distinction entre les enfants naturels et les enfants légitimes du roi. On voit aussi quelles espérances Louis XIV établissait sur le duc du Maine, espérances qui furent si complétement déçues.

2. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

3. Mademoiselle de Tours, fille du roi et de madame de Montespan, morte à Bourbon le 6 septembre 1681. Elle était née en 1674.

[redacted]

comprendre pourquoi on la lui cache, car on ne doit pas craindre qu'il soit assez touché pour s'en trouver mal. Je voudrois qu'il le sût et qu'il écrivît au roi que, connaissant l'extrême tendresse dont il honoroit mademoiselle de Tours, il croit devoir lui témoigner la part qu'il prend à sa douleur, outre celle qu'il sent lui-même pour la perte de sa sœur; qu'il lui demande la part qu'elle avoit dans ses bontés et qu'il l'assure qu'il fera tout ce qu'il lui sera possible pour le mériter. Il est aisé de lui inspirer cette lettre-là, tête à tête, et qu'il croie l'avoir faite tout seul.

Il est ridicule que vous soyez toujours à Baréges, et madame de Montespan, qui se mèle de décider sur l'usage d'un remède qu'elle ne connoît pas, mériteroit que les neiges vous y assiégeassent. J'espère que l'on vous pressera bientôt de revenir, et que le conseil que je vous donne de le baigner très-peu à Bagnères arrivera trop tard. Je le souhaite de tout mon cœur, et madame de Montchevreuil et moi avons un extrême besoin de vous; elle et moi sommes très-vaporeuses; quand nous sommes malades alternativement, nous faisons des merveilles, mais par malheur, nous souffrons quelquefois en même temps, et la conversation en est moins douce. Je crois que votre absence et le voyage que nous allons faire[1] lui font voir les choses tristement.

Adieu, mon cher marquis; je vous souhaite et ce cher enfant aussi; mes compliments aux honnêtes gens de chez vous, ils ne s'étendront pas bien loin.

1. Le voyage de Strasbourg. Voir page 209.

[redacted]

Ne plaignez-vous pas très-fort cette pauvre Saint-Just? Sa douleur me fait mal à imaginer.

Faites brûler la lettre que j'écris au prince, qu'il la voie ou non.

LETTRE CCLXIII

M. D'AUBIGNÉ A M. DE VILLETTE[1].

Coignac, 21 septembre 1681.

J'ai reçu votre lettre à mon retour d'un voyage. Elle m'afflige, puisque vous êtes dans un état désagréable et que l'on ne peut pas vous obliger autant qu'on le souhaiteroit[2]. Dans le temps qui court, vous prenez d'extrêmes résolutions, et il est fâcheux que votre opiniâtreté vous oblige à les prendre : cela empêchera ma sœur de vous accorder sa protection et elle ne vous sauroit servir contre sa conscience. Je vous en dis quelque chose la dernière fois que je vous ai vu; mais je n'osai vous parler plus franchement de peur de vous fâcher. Tout ce que je puis vous conseiller, c'est que vous ne fassiez rien de précipité : l'on se repent à loisir de ce que l'on fait à la hâte. Enfin sans une longue controverse, vous devriez

1. *Autographe* communiqué par M. Fillon (de Fontenay).

2. M. de Villette continuait à montrer la même répugnance pour se convertir; mais il avait déjà pardonné à madame de Maintenon, et loin de reprendre ses enfants, il lui avait donné son deuxième fils qui s'appelait M. de Marmande, et qui abjura aisément (voir la lettre suivante). Il est curieux de voir le libertin d'Aubigné se mêler aussi de conversions.

[redacted]

songer à vous convertir ; vous en seriez mieux en ce monde et en l'autre.

D'AUBIGNÉ.

LETTRE CCLXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Fontainebleau, ce 27 septembre 1681.

Vous ne saurez jamais les peines que j'ai eues pour votre affaire ni les difficultés que j'y ai trouvées : M. Legois ne sera point chef de mon conseil. Du reste, je suis trop bien récompensée de vous avoir fait plaisir et de songer que vous toucherez cent huit mille livres [2]. Vous ne pourriez mieux faire que d'acheter une terre en Poitou ou aux environs de Coignac ; elles vont s'y donner par la désertion des huguenots. Pour votre voyage de Paris, c'est une affaire de rien et que vous ne devez pas manquer. Il est impossible que vous vous portiez bien après ce que nous avons vu. J'ai donné votre ordonnance à M. Ber-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. C'est-à-dire que les fermiers généraux, ayant fait avec le roi un bail de six ans, faisaient à d'Aubigné une pension de dix-huit mille livres par an, ce qui produisait un total de cent huit *mille* livres. Ces pensions faites par les fermiers généraux aux personnes de la cour qui les avaient aidées ou protégées dans leur affaire, se faisaient publiquement et étaient regardées comme des gratifications royales. C'était dans les usages du temps ; personne n'y voyait rien contre la probité ; cela n'en est pas moins fâcheux pour l'époque, fâcheux pour madame de Maintenon, qui aurait dû être au-dessus de ces gains, et qui ne s'y prêtait que par amitié pour son frère.

[redacted]

thelot. Je voudrois pour l'affaire que je viens de faire pour vous que vous me permissiez d'employer les cent pistoles que je vous dois, en habits pour madame d'Aubigné.

J'ai bien de la joie de la conversion de M. de Vaux ; je vous prie de lui en faire mes compliments. Poignette est bonne catholique; M. de Marmande l'est aussi ; M. de Souché fit abjuration il y a deux jours; on ne voit que moi dans les églises conduisant quelque huguenot. Ne soyez point en peine de ma santé, elle est souvent délicate, mais je n'ai jamais de vraie maladie.

Nous partons mardi ; on dit aujourd'hui que c'est pour Metz [1] ; vous savez avec quelle tranquillité je me dispose aux voyages; j'ai mon équipage tout prêt et j'espère qu'il ira gaiement; je serois bien aise que vous vinssiez chez Turbier pendant notre absence.

Adieu; personne ne songe à vous brouiller avec moi, ni ne pourroit en venir à bout. Madame d'Aubigné ne m'écrit guère; je l'embrasse de tout mon cœur.

LETTRE CCLXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

De toutes les lettres que j'ai eu à étudier pour faire la correspondance de madame de Maintenon, nulle ne m'a plus étonné que celle qu'on va lire : c'est un témoignage bien

1. La cour allait partir pour l'Alsace. Le roi, à la tête d'une petite armée, devait faire son entrée dans Strasbourg, qui venait d'être acquise à la France par négociation ou par corruption.

[redacted]

étrange des mœurs et des idées de la cour de Louis XIV. Il faut répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : tout le monde était complice des adultères du grand roi ; nul ne faisait de distinction entre ses enfants légitimes et ses bâtards ; ses maîtresses, loin de rougir de leur position, s'en glorifiaient ouvertement et l'expliquaient naïvement à leurs enfants.

Il s'agit d'une lettre de madame de Montespan au duc du Maine, sur la mort de mademoiselle de Tours et sur le désir qu'avait témoigné le jeune prince, âgé alors de onze ans, de suivre le roi à Strasbourg.

MADAME DE MONTESPAN A M. LE DUC DU MAINE [1].

A Fontainebleau, ce 28 septembre 1681.

Si j'étois capable de ressentir quelque mouvement de joie, j'en aurois eu de voir la manière dont le roi a reçu la proposition que vous faites d'aller à la guerre [2] ; il en a été si content, qu'il en parloit à tout le monde, et je ne doute pas que, si vous eussiez été ici, qu'il ne vous eût mené avec lui. Pour moi qui aime votre réputation par-dessus toutes choses, j'aurois consenti sans peine à vous voir entreprendre un voyage où votre santé auroit été fort hasardée, pour jouir du plaisir de vous entendre louer de tout le monde, et de vous voir faire quelque chose qui marque un courage et une ambition fort convenable au fils d'un héros. Je ne vous parle point des autres endroits dont vous pourriez tenir de pareils sentiments, mais il est pourtant bon que vous sachiez que vous

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

2. Le roi marchait à la tête d'une armée comme pour une conquête.

[redacted]

êtes heureusement sauvé du mélange du sang qui arrive d'ordinaire aux gens de votre espèce, et que, de quelque côté que l'on vous regarde, on vous trouvera la noblesse, du courage, et de l'esprit; c'est une singularité bien avantageuse, mais qui vous engage aussi à en bien profiter[1].

Je ne vous parle point de ma douleur; vous êtes de trop bon naturel pour ne l'avoir pas ressentie par vous-même; pour mademoiselle de Nantes[2], elle a été touchée comme à vingt ans et a reçu les visites de la reine, de madame la Dauphine et toute la cour d'une grâce merveilleuse; tout le monde l'admiroit; mais j'avoue que j'ai payé trop cher ces louanges pour les avoir ressenties; tous les lieux ici où j'ai vu cette pauvre petite me touchent si sensiblement que je suis bien aise d'entreprendre un voyage qui par lui-même est le plus désagréable du monde, dans l'espérance que la dissipation me diminuera un peu les vapeurs qui ne me quittent point depuis la perte que nous avons faite.

1. D'après madame de Caylus, madame de Thianges n'admettait que deux maisons nobles en France, les Mortemart et les La Rochefoucault; « et si elle ne disputoit pas au roi l'illustration, elle lui disputoit quelquefois l'ancienneté, parlant à lui-même. » Voilà comment le duc du Maine se trouvait « sauvé du mélange du sang qui arrive d'ordinaire aux gens de son espèce; » de sorte que le double adultère du roi et de madame de Montespan n'était qu'une sorte de mariage de la main gauche, dont elle et ses enfants n'avaient qu'à s'honorer. Comment pouvait-on dire tout cela à un enfant de onze ans, et comment pouvait-il le comprendre?

2. Mademoiselle de Nantes était la sœur de mademoiselle de Tours qui venait de mourir. Elle avait huit ans. Toute la cour lui fit une visite de condoléance, la reine aussi!

[redacted]

Je crains bien que cet éloignement ne retarde encore l'arrivée de vos lettres.

Je mande à M. le marquis, qu'il peut prendre ses mesures pour votre retour selon qu'il jugera à propos, mais je crois que vous en serez un peu moins pressé quand vous saurez que le roi ne sera de retour que dans six semaines. En cas que vous reveniez devant, vous trouverez l'hôtel de Longueville[1] en état de vous recevoir.

LETTRE CCLXVI[2]

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[3].

Ensisheim, ce 20 octobre 1681[4].

Quoique je croie avoir raison dans ce que je fais, et dans ce que j'exige de vous, je ne laisse pas de voir qu'il paroît quelque chose de fort dur à la conduite que j'ai, et à l'éloignement où je vis avec ce que j'ai de plus proche; et c'est par cette raison que je tâche à vous la faire entendre par ce que je crois les plus honnêtes gens de ceux qui peuvent entrer dans notre confiance. Vous savez l'estime que nous avons pour M. de Saint-Eugène et j'ai cru ne rien hasarder en lui ouvrant mon cœur; je suis ravie de la manière

1. Voir la note 3 de la page 41.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
3. D'Aubigné était venu à Paris pour toucher les 18,000 francs qu'il avait obtenus sur les fermes générales.
4. La cour était partie pour l'Alsace le 30 septembre; elle entra à Strasbourg le 23 octobre et était de retour à Saint-Germain le 16 novembre.

[redacted]

dont vous avez reçu ce qu'il vous a dit et je souhaite très-vivement que vous passiez votre vie heureusement.

M. Brunet me dit en partant que vous ne toucheriez votre pension qu'au bout de l'an; je crains que vous n'ayez compté sur autre chose, et que ce retardement ne vous incommode. A l'égard de votre conscience, vous avez raison de dire qu'il vous reste assez de temps pour vous convertir; il ne faut qu'un bon moment, et si Dieu vous fait cette grâce, vous serez parfaitement heureux. Je ne comprends point les gros présents que prétend madame d'Aubigné : je crois vous avoir demandé pour elle tout ce qu'il y a de plus juste qui est un peu plus d'aisance dans sa dépense, et quelques habits qui lui feront grand plaisir. Pour M. Legois, vous ne lui devez que de la pitié de sa mauvaise conduite. Il ne faut plus regarder ce que j'ai fait pour vous comme un effet de ses soins et de son application; tout s'est terminé à la banqueroute de M. de Rouvières; vous m'avouerez bien que si l'affaire en étoit demeurée là, qu'il ne vous demanderoit rien. Pourquoi donc prétend-il quelque chose à la bonté que le roi a eue pour nous, qui est aussi indépendante de l'affaire de Rouvières que le seroit toute autre gratification de Sa Majesté? Soyez en repos là-dessus; vous n'avez rien à faire qu'à lui continuer vos bons traitements; mais ce n'est point à vous à réparer tout le malheur qui lui est arrivé, ni toutes les sottises qu'il a faites.

Je ne sais ce que vous voulez dire quand vous rebattez souvent dans vos lettres qu'il y a des gens qui

[redacted]

veulent vous brouiller avec moi, et d'autres qui disent que nous ne sommes pas trop bien : j'en ai toujours usé de la même manière, je vous traite souvent de mauvais ménager, et d'autres fois je vous cite comme un exemple du peu de commerce que je puis avoir avec mes proches pour me défaire de leurs plaintes et de leur importunité; il n'y a rien en tout cela qui doive vous fâcher. Moquez-vous de tout ce qu'on vous dit; réjouissez-vous honnêtement et travaillez à tout ce qui peut vous rendre heureux en ce monde ici et en l'autre.

J'ai lu avec plaisir tout ce que vous me mandez de Maintenon. Charlot est très-joli; si vous aviez envie de l'avoir, vous savez que vous en êtes le maître; si vous me le laissez, je le mettrai bientôt au collége. J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé touchant l'affaire de Rouvières. Je ne connois aucun chirurgien que Clément[1] avec qui vous n'êtes pas fort bien; je ne crois pas que Turbier vous trompe[2]...

Adieu, mon cher frère, je me porte fort bien et je vous verrai avec joie si vous êtes à Paris encore le 20 de novembre. Dites à M. de Saint-Eugène que je ne puis écrire au procureur général; mais que je mande à madame la duchesse de Richelieu de lui recommander son affaire de ma part. S'il veut lui porter un placet, elle le donnera, et je suis assurée qu'il sera content de sa visite.

1. C'était l'accoucheur de la Dauphine.
2. Trois lignes rayées, illisibles.

[redacted]

LETTRE CCLXVII

A M. D'AUBIGNÉ[1].

A Pont-à-Mousson, le jour de la Toussaint 1681.

Je ne suis point surprise que vous ayez commencé par manger les dix-huit mille livres que vous devez toucher à la fin de l'année[2], mais je le suis que vous croyiez que les fermiers généraux vous doivent payer par avance, c'est ce qu'ils ne feront pas, et vous ne devriez point le désirer. Cette affaire ici est grande et ne vous mettra pas plus à votre aise que vous n'étiez. Je suis au désespoir de vous dire des choses désagréables, mais comment puis-je être sincère et m'en empêcher? Il me semble qu'après ce que je viens de faire pour vous, on ne peut dire de longtemps que vous soyez brouillé avec moi; on ne le croit pas à la cour où ce qui s'est passé à Fontainebleau a fait grand bruit : il a fallu une bonté bien grande au roi pour passer par-dessus toutes les difficultés qui naissoient à tout moment dans votre affaire. Il n'ordonneroit assurément pas à ces messieurs de vous payer par avance, et il seroit bien étonné de vous voir demander un bienfait avec l'empressement et le chagrin dont on peut exiger une dette. Je ne

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.* — La suscription porte : A M. Viette, à l'hôtel des Ursins, derrière Saint-Denis de la Chartre, pour faire tenir à M. d'Aubigné, à Paris. — L'hôtel des Ursins et Saint-Denis de la Chartre étaient dans la Cité. (Voir mon *Histoire de Paris*, t. II, p. 15 et 17.)

2. On voit l'usage que d'Aubigné faisait de l'argent obtenu pour lui par sa sœur, et avant même de l'avoir touché.

[redacted]

puis donc en cette occasion que prier M. Brunet, comme mon ami particulier, de vous faire plaisir s'il le peut, mais vous allez si loin sur la dépense que je crains que la somme entière ne soit dépensée, et je ne crois pas que personne vous l'avance.

Adieu, nous serons le 17 à Saint-Germain. Je vous dirai que je vous y verrois avec plaisir si je pouvois vous y voir content; mais j'avoue que mes proches sont si peu sensibles à ce que je fais, et le sont tant sur ce que je ne puis faire que leur commerce ne me donne que du chagrin; il ne m'empêche pas de vous aimer et je vous en donnerai toujours toutes les marques qui me seront possibles.

LETTRE CCLXVIII

NOTE PRÉLIMINAIRE

D'Aubigné n'attendit point le retour de sa sœur. Dès les premiers jours de novembre, il était revenu à Coignac, non pour y rester, mais pour se préparer à revenir à Paris avec sa femme. Celle-ci était cependant malade et enceinte. Les deux époux devaient venir par Maintenon, et madame de Maintenon alla les y attendre deux fois au commencement de décembre; mais ils passèrent par Orléans et arrivèrent à Paris vers la fin de décembre. Leur séjour ne fut pas long; madame d'Aubigné ayant fait une fausse couche, ils retournèrent à Coignac vers la mi-février.

A M. D'AUBIGNÉ, GOUVERNEUR A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 17 décembre 1681.

J'arrivai hier de Maintenon, où j'avois été une se-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

conde fois vous attendre, et dont je me serois dispensée si M. Viette avoit été aussi exact à me faire tenir vos lettres que vous l'êtes à m'écrire. Je le chargeai en partant de vous mander que, puisque je ne saurois plus avoir la joie de vous recevoir chez moi, je vous conseille de venir tout droit par Orléans, le chemin de Chartres n'étant bon qu'en été. Je n'apprends rien qui ne me confirme dans cette pensée, et l'état où est madame votre femme me fait souhaiter avec impatience de vous savoir à Paris; l'air lui en sera bon; elle y verra ses proches; et M. Fagon la gouvernera; venez donc à petites journées le plus tôt que vous pourrez; et qu'elle se mette au lit en arrivant dans toutes les hôtelleries. J'espère que l'envie qu'elle a d'être à Paris lui donnera du courage pour y venir; je vous plains autant qu'elle de vous trouver dans de tels embarras; le violent accès qu'elle a eu au quatrième me fait espérer que sa fièvre finira par le cinquième, au moins cela arrive souvent. La volonté de Dieu soit faite! Deslandes est dans un déplaisir de son mal, et dans une frayeur que vous ne le preniez, qui augmente fort l'amitié que j'avois pour lui. Il est à Maintenon; mais si je ne reçois de vos lettres bientôt par lesquelles vous me mandiez que vous partez pour venir à Maintenon, je lui manderai de venir vous attendre à Paris.

Adieu, mon cher frère, ne vous laissez point abattre; tout le monde essuie des contre-temps; songez aux plus misérables; j'embrasse madame d'Aubigné.

[redacted]

LETTRE CCLXIX

A M. D'AUBIGNÉ[1].

Versailles, ce lundi au soir 1681 (fin décembre).

M. Fagon m'a dit des nouvelles de madame d'Aubigné : il croit qu'elle a toujours la fièvre, mais on viendra à bout de tout, si elle veut joindre au repos un régime fort exact; mais il faut se conduire en personne raisonnable, sans avoir égard à ses dégoûts ni à ses envies; il faut boire de l'eau de chiendent, et point de limonade; il faut prendre des bouillons, des potages, des panades, de la gelée, peu de viande, et mettre une distance réglée entre ses repas; elle devroit manger un potage vers la fin de son accès qui est, ce me semble, vers onze heures ou midi, manger une panade sur les trois ou quatre heures, un potage à huit heures du soir, quelques cuillerées de gelée dans les intervalles des repas et bien boire dans son accès; huit jours de cette conduite lui feront voir du changement à sa santé, et rien ne peut tant contribuer à avoir des enfants que de se purifier le sang par la privation de toute méchante nourriture. Vous me ferez plaisir de me faire savoir de ses nouvelles, et vous en trouverez de fréquentes occasions.

Voilà des lettres que j'ai reçues pour vous et celle que je vous écrivois à Fontevrault.

Je vous prie de voir M. de Lagny et de lui dire que je le prie de concerter avec M. de Guilleragues

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

tout ce que nous aurions à faire pour M. de Courpeteau auprès du comte d'Estrées; on n'a qu'à me faire ma leçon, je suis prête à tout ce qui me sera possible.

Envoyez, s'il vous plaît, cette lettre à Nanon.

Je suis ravie de vous sentir à Paris et souhaite de tout mon cœur que vous y fassiez une vie douce et tranquille. Il faudra vous montrer ici quand vous le pourrez; voyez M. de Louvois, quoique vous n'ayez plus besoin de lui, et marquez-lui de la reconnoissance; il faudra aussi dans les suites voir M. Colbert. Je voudrois que vous fissiez quelque petite amitié avec le marquis de Mortemart; il est sage comme un homme de trente ans.

ANNÉE 1682.

Cette année renferme trente-neuf lettres vraies et deux apocryphes. Les plus importantes sont celles qui sont adressées à madame de Brinon.

Nous allons voir madame de Maintenon, alors âgée de quarante-cinq ans, dans son personnage vrai et naturel, c'est-à-dire uniquement occupée d'éducation, de piété, d'œuvres de charité. L'éducation des enfants du roi n'avait fait que développer chez elle le talent et la passion qu'elle avait pour élever les enfants. Cette occupation et ce plaisir venant à lui manquer, elle en chercha ailleurs et en trouva dans la petite communauté formée par madame de Brinon, et qui fut le berceau de Saint-Cyr. Nous allons voir que cette vie était réellement la sienne, et qu'elle présente plus d'intérêt, malgré les détails, souvent fastidieux, où elle entre avec tant de plaisir, que sa vie d'intrigues de cour et de querelles avec madame de Montespan. Elle y est touchante, naïve, vraie,

[redacted]

passionnée, supérieure. On la trouve là dans son centre; on voit qu'elle se complaît avec les enfants, qu'elle se délecte dans leur compagnie, que rien d'eux ne lui répugne et ne la dégoûte : l'institutrice de Saint-Cyr commence sa tâche; elle ne la finira qu'avec la vie.

Il faut remarquer qu'au moment où elle l'entreprend, elle est au sommet de la considération, aimée du roi, estimée de la reine, vénérée de tous : « elle est l'âme de cette cour, » comme dit madame de Sévigné. Et c'est précisément à cette époque qu'elle s'échappe avec bonheur de toute cette vie d'honneurs et de splendeurs, pour aller dans une étable de Rueil soigner de petites paysannes, les peigner et leur faire le catéchisme.

Madame de Brinon avait quitté Montmorency; avec l'aide de madame de Maintenon, elle avait loué une maison à Ruelles ou Rueil, et s'y était installée avec une quarantaine de pauvres filles venues de la terre de Maintenon, auxquelles on apprenait à lire, à filer et à prier Dieu. On les appelait les *petites sœurs*. Madame de Maintenon y ajouta dix ou douze *demoiselles* pauvres, ou filles de nouveaux convertis, dont elle payait les pensions et auxquelles on donna une éducation un peu plus élevée. Madame de Brinon était aidée d'une cousine, madame de Saint-Pierre, de trois autres ursulines et de quelques dames pauvres de ses amies qui avaient trouvé un asile dans cette maison.

La Beaumelle a eu connaissance de ces lettres, ou du moins d'une copie très-fautive et très-abrégée; il les a mutilées selon sa coutume, et les a arrangées de telle sorte que souvent de six lettres de vingt pages il en fait une seule de vingt lignes. La copie dont je me suis servi principalement a été faite par les Dames de Saint-Louis, s'est trouvée dans les papiers ayant appartenu à mademoiselle d'Aumale, et m'a été donnée par Monmerqué.

[redacted]

LETTRE CCLXX

A MADAME DE BRINON[1].

Premier de l'an 1682.

Je vous donne le bonjour, madame, à votre chère cousine et à toute votre maison, et je souhaite de tout mon cœur que nous fassions tout le bien qu'il nous sera possible; je ne puis que vous en fournir les sujets, et c'est vous qui donnez votre vie pendant que la mienne est trop agréable et inutile.

Ne nous rebutons point de nos *petites sœurs;* nous serions trop heureuses si elles nous croyoient, et elles seroient trop parfaites. Vous faites bien de faire faire leur linge chez nos pensionnaires, et pour elles il ne faut pas les laisser respirer sur le rouet; ces gens-là ne sont capables du bien que par l'habitude, qui ne se contracte qu'avec bien du temps. Je ne dis rien devant elles dont elles se puissent prévaloir, si ce n'est qu'elles aient leur soûl de pain, et j'en charge encore votre conscience; du reste, punissez, ordonnez, vous êtes la maîtresse.

Les poires m'ont passé par les mains, et vos présents sont plus comptés que jamais, car je vais être mon maître d'hôtel: le mien fait une dépense qui m'a excitée à une si grande colère, que je n'en ai pas dormi. Je ne veux pas thésauriser, mais je hais le désordre, et j'aime mieux nourrir mademoiselle de Saint-Hubert[2] que de crever mes laquais.

Vous n'aurez point le Saint-Sacrement, et c'est le

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. Une de ses pensionnaires.

[redacted]

roi qui ne le veut point[1]. M. l'archevêque vouloit ôter votre croix et le chant de l'office; je n'ai pas voulu vous le dire, de peur de vous fâcher, mais je veux que vous sachiez que je fais ce que je puis.

Vos opéras[2] seront toujours tournés en ridicule par les gens du monde, mais ils me divertissent, et j'entre fort bien dans l'utilité dont ils sont pour les petites filles.

C'est le temps qui me manque; je suis seule avec madame de Montchevreuil auprès de madame la Dauphine, et les jours sont si courts qu'effectivement je ne sais comment envoyer mademoiselle de Mursay; elle n'est pas capable de mes diligences, il lui faut une fille, et pour cela que je m'en passe, et tout cela pour revenir à la nuit; mandez-moi après tout cela, si vous la voulez, le jour des Rois.

Madame de Montchevreuil vient de me faire voir une lettre qui mande que sa fille religieuse est à l'extrémité des vapeurs qu'elle a; je lui offre Rueil avec votre permission pour que nous puissions juger de son état.

Je sais les chagrins de M. Pellisson entre nous, et nous en parlerons si je puis parvenir à vous voir[3].

1. Madame de Brinon, qui était entreprenante et aimait la représentation, avait ouvert une chapelle dans sa maison de *Rueil*, et voulait y faire dire la messe. Le roi et l'archevêque de Paris s'y opposèrent; mais, à force d'instances, elle finit par l'obtenir.

2. Madame de Brinon avait la manie de faire des vers et des comédies sur des sujets religieux; nous n'avons pas la force de l'en blâmer, car ces opéras, dont madame de Maintenon se moquait, sont l'origine éloignée d'*Esther* et d'*Athalie* (Voir *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 72).

3. Madame de Brinon était liée avec la plupart des écrivains de

[redacted]

LETTRE CCLXXI

A M. DE VILLETTE[1].

Saint-Germain, 16 janvier 1682.

Je me suis trop plainte de vos enfants quand j'ai cru en avoir sujet, pour ne m'en pas louer quand il m'en revient de bons témoignages. M. de Fourbin, qui se mêle de leur argent et de leurs exercices, en est content; M. l'abbé Gobelin, qui a soin de leur conscience et qui est un homme de sens, est très-satisfait de leur conduite; M. de Nesmond s'en loue fort; ils voient quelquefois M. le duc de Bourbon, qui a un gouverneur d'un grand mérite et qui est des amis de mes neveux. Mademoiselle de Mursay est embellie, et bien plus sage qu'elle n'étoit; nous n'avons pas eu le moindre démêlé depuis qu'elle est revenue de Pontoise; je ne doute pas qu'elle ne vous fasse part de sa joie. J'ai voulu vous en donner en vous apprenant de leurs nouvelles; comme vous en ferez part à madame de Villette, je ne lui écris point et je vous assure tous deux ensemble qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour vous voir dans un état qui vous permît de profiter de la bonté du roi, et de l'estime qu'il a pour vous.

cette époque, Pellisson, Scudéry, etc. Madame de Maintenon connaissait aussi ces personnages, les ayant vus dans la société de Scarron. Pellisson avait d'ailleurs des rapports particuliers avec elle, étant chargé des secours ou pensions que le roi donnait aux nouveaux convertis. C'était lui qui lui envoyait les filles des gentilshommes protestants qu'elle faisait élever à Rueil.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

LETTRE CCLXXII

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Saint-Germain, ce 3 février 1682.

Il faut que l'on en veuille à mademoiselle de Mursay à la poste, ou que l'on n'y puisse lire le dessus de ses lettres, car j'en ai vu qu'elle vous a écrites et même fort longues; ce n'est pourtant pas grande perte. M. de Fourbin m'a encore rendu de si bons témoignages de vos enfants que je l'ai prié de me les amener samedi pour passer les trois jours gras avec moi; ils verront la différence des traitements que je leur fais quand ils font bien ou mal. J'avoue que ma tendresse suit mon estime, et que j'ai une impatience de les voir que je n'avois jamais eue. Mademoiselle de Mursay alla, il y a trois jours, à Ruelles qui est mon couvent : elle s'y confessa hier avec plus d'instruction et de repos qu'elle n'auroit fait ici; elle en est revenue aujourd'hui; je voudrois que son esprit fût aussi heureux que son humeur. Elle est ravie de tout; ce sont les filles d'honneur qui l'ont été quérir; elle aime passionnément mademoiselle de Biron.

Adieu, ma chère cousine, je souhaite de tout mon cœur que vous vous aidiez utilement du petit secours que je vous ai procuré.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

[redacted]

LETTRE CCLXXIII

A MADAME DE BRINON[1].

Samedi, à quatre heures (février 1682).

Je suis fâchée que vous m'ayez prévenue en me parlant du succès de notre assemblée, car je voulois vous mander que j'en espérois beaucoup.

Je fus charmée selon le monde, et très-édifiée selon Dieu, de la docilité que je trouvai dans toutes nos mères, et je reconnus plus que je n'avois jamais fait la vertu de vos saintes dans leur soumission pour tout ce que l'on désira d'elles.

J'apprends avec plaisir que nos petites sœurs travaillent, et je serai ravie si je vois leur journée et leurs repas avec une règle qui sente un peu la communauté.

Si la fille qui donne si bien le fouet a le moindre talent, nous sommes trop heureuses de l'avoir pour conduire en chef tout l'ouvrage et en rendre compte à madame de Saint-Pierre; car tant qu'elle entrera dans le détail, rien n'ira bien (je dis madame de Saint-Pierre), n'étant pas possible qu'ayant toutes les affaires de la maison, elle visite la cornette de l'une, le chausson de l'autre; et en un mot, il me semble qu'elle devroit charger notre fille du déluge de l'ouvrage, et qu'elle lui rendît[2]; si on ne l'en trouve pas capable dans les suites, il faudra y mettre Marianne,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. Qu'elle lui rendît (*compte*).

[redacted]

et Marie-Madeleine feroit la même chose sur les pensionnaires.

N'ayons point regret à une personne de plus ou de moins; si nous réussissons, notre argent aura été bien employé, et jamais nos pauvres ne feront bien si on ne les garde à vue et si on ne les accoutume à un travail continuel sans jamais les détourner, sous quelque prétexte que ce soit. Si vous approuvez ce que je vous propose, traitez un peu bien cette fille, afin de la garder, et faites servir les pauvres jour par jour, afin qu'elles ne sortent jamais de l'ouvroir : ce seroit une maîtresse qui, sous madame de Saint-Pierre et vous, nous soulageroit du soin de cette maison-là.

Quant aux pensionnaires, j'aurois le même zèle que vous, et j'en aime la quantité; mais vous êtes peu pour en avoir tous les soins nécessaires, et c'est pour cela que j'en désirois l'autre jour d'un peu grandes pour avoir soin des petites. Louison avoit une chemise la dernière fois qui me fit pitié et mal au cœur. Si la fille du déluge nous demeure, je crois qu'il faudroit charger Marianne des hardes de toutes les pensionnaires, c'est-à-dire d'une vue générale, car j'aime fort que les plus grandes soient chargées des plus petites, pourvu que l'on ne s'y fie pas entièrement. Il faut prendre de mademoiselle de la Harteloire[1] tout ce qu'elle nous voudra donner, mais elle est dans un état bien incertain. J'ai

1. Parente de Scarron dont nous avons déjà parlé, et qui était à moitié aveugle.

[redacted]

bien consulté pour elle, assurez-la que je ne l'oublie pas.

Je ne puis vous dire à quel point je fus contente et surprise de l'extrême douceur et complaisance de madame de Saint-Pierre, qui me confirma ce que je vous disois un moment auparavant, qui est que les gens dont l'esprit paroît le plus brusque et le plus ferme sont souvent les plus doux.

Vous êtes admirable de vous louer de tout ce qui vous environne; je ne laisserois pas de vous plaindre si vous ne souffriez pour Dieu, et si vous n'aviez une compagne qui me paroît connoître tout votre mérite. Vous êtes persuadée du sien et contente de son amitié : voilà de quoi se consoler de tout. Dites-lui que j'ai son peloton et un dé d'argent; je reporterai l'un et l'autre le plus tôt que je pourrai. Je la prie de m'envoyer la dépense qu'ont faite mes pauvres depuis le mois de janvier, c'est-à-dire depuis que nous les avons : car il faut faire tout en ordre et compter tous les mois. Je lui demande quelque régal mardi pour nos sœurs de la charité, et d'avoir un *campos* toute l'après-dînée, à condition que mercredi, après avoir pris des cendres, elles commenceront un carême régulier en tout. Je crois que madame de Saint-Pierre a songé à des fèves et à des pois qui cuisent.

[redacted]

LETTRE CCLXXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Saint-Germain, ce 7 février 1682.

La lettre que je vous envoie vous fera voir ce que je désire pour l'image; j'en fais cas pour les reliques qu'elle a touchées. J'ai bien envie d'avoir l'honneur de vous voir et vous me ferez plaisir de venir dès que vous le pourrez, sans pourtant quitter la moindre de vos affaires; car ce que je vous veux dire n'est pas pressé. Si vous me vouliez marquer le jour que vous viendrez, vous me mettriez l'esprit en repos.

Je crains que vous ne veniez un jour que je serai à Ruelles ou à Versailles.

LETTRE CCLXXV

A MADAME DE BRINON[2].

Ce 13 février 1682.

Il y a longtemps que je vous aurois fait réponse si je n'avois toujours eu l'intention de vous aller voir; mais le froid excessif qu'il fait depuis quelques jours m'a rendue si paresseuse qu'il m'est impossible de sortir, et je dépenserois plus en bois à madame de Saint-Pierre qu'elle n'a dépensé pour nourrir mes petites filles. Je la prie et vous aussi de voir le plus nettement qui se pourra à quoi cela ira par mois;

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

mais je vous demande qu'elles aient leur soûl de pain. Je vous envoie du beurre pour elles, cela sera d'un grand secours. Voilà aussi l'argent que je dois de reste du mois passé, et quelque avance pour celui-ci. J'ai une grande impatience de voir leur travail, et si l'ordre est établi dans l'ouvroir. J'ai des tabliers pour elles, mais je veux leur donner moi-même, et voir si elles ont bien du potage, car je vous dirai librement que je ne leur ai jamais vu la moitié de ce qu'il leur en faut, et que j'ai quelque soupçon qu'elles meurent de faim. J'ai trouvé leur nourriture bien ordonnée sur le mémoire que vous m'avez envoyé, et une épargne qui me ravit; mais les ouvriers de Ruelles me paroissent ruineux.

J'envoie chercher mademoiselle de Mursay; à cette heure je la crois un peu reposée. Je vous prie de dire à mademoiselle de la Harteloire que je ne l'oublie point, et que je consulte souvent son mal. Je l'enverrai quérir aussitôt que le temps sera un peu plus doux. Présentez ces six pots de confitures à madame Hatte[1], je vous prie, de ma part, et mandez-moi bien des nouvelles du logis. M. de Riau, procureur du roi à Paris, m'a fait demander de mettre avec vous une sœur ursuline qu'il a, dont il paye la pension, et il me fait espérer qu'il me feroit donner des amendes, si nous lui faisions ce plaisir-là. Je n'ai rien répondu, voulant vous en parler, et ne désirant que ce qui peut vous être agréable et utile à nos petits desseins.

Adieu, madame, je suis assurément fort à vous et à votre chère amie.

1. L'une des ursulines.

[redacted]

LETTRE CCLXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Saint-Germain, ce 20 février 1682.

Les affaires de madame d'Aubigné vont leur train, et je fais là-dessus tout ce qu'on me demande : j'avois choisi un excellent rapporteur, mais on l'envoie en Poitou, et j'en ai demandé un autre. Je n'ai rien fait pour mademoiselle des Coyeux ; elle n'a nul besoin de moi, étant parente de M. de Montausier. Je vous prie de dire à madame d'Aubigné que je lui écrirai à son tour, mais je ne puis vous séparer en rien ; je me réjouis avec elle de votre retour, car il m'avoit paru qu'elle le désiroit, et je ferai toujours des souhaits pour tout ce qui lui sera agréable, ayant bien de l'amitié pour elle. J'ai vu madame de Jarnac à votre intention, quoique je ne voie personne, et j'ai fait beaucoup de compliments à monsieur son mari. La grossesse de madame la Dauphine est très-heureuse ; elle n'a point la moindre incommodité, et n'a point encore senti son enfant ; elle sera bientôt à quatre mois et demi. On ira à Saint-Cloud après Pâques pour y passer huit ou dix jours, ensuite on s'établira à Versailles pour y faire les couches de madame la Dauphine ; elle en relèvera en fin d'août. On ira passer le mois de septembre à Fontainebleau, et octobre à Chambord ; de là on reviendra passer novembre à Versailles, et tout l'hiver ici ; je crois

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

que ces projets s'accompliront pour cette année[1]; car il n'y a pas tous les ans Strasbourg à prendre[2]. Nos filles[3] vivent toujours dans une régularité qui étonne toute la cour. Madâme d'Heudicourt est ici malade et plus caduque que l'on ne l'est d'ordinaire à soixante ans[4]; toute le reste va à l'ordinaire et je suis très-heureuse[5].

Je souhaite de tout mon cœur que vous viviez content. Charlot m'écrit souvent, il montre beaucoup d'esprit. Les enfants de M. de Villette font merveilles et profitent de leur bonheur. Adieu.

LETTRE CCLXXVII

A MADAME DE SCUDÉRY[6].

Ce 3 de mars 1682.

Je connois les livres que vous m'avez envoyés et je les aime fort; souffrez donc que je vous les rende; vous en ferez un meilleur usage que moi et j'en ai un

1. En effet tout cela s'effectua à peu près.

2. La prise de Strasbourg avait empêché l'année précédente le voyage de Chambord.

3. Les filles d'honneur de madame la Dauphine.

4. Madame d'Heudicourt se ressentait de son exil. « Le chagrin la rendit si malade, dit madame de Caylus, qu'elle fut plusieurs fois à l'extrémité... Je ne l'ai vue qu'à son retour, si changée qu'on ne pouvoit s'imaginer qu'elle eût été belle. » (*Souvenirs*, p. 187, édit. Renouard.)

5. « Je suis très-heureuse. » Aurait-elle écrit cela si elle eût été dans la situation d'esprit et de cœur qu'indiquent les prétendues lettres à madame de Frontenac?

6. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

[redacted]

qui contient les trois et qui même a des fermoirs, tant je compte de le garder toujours. Je charge celui qui vous rend ma lettre de vous mettre quelque argent entre les mains. Il ne sait point ce que c'est. Recevez-le comme une chose que vous attendiez, et croyez, madame, que je suis bien persuadée qu'il y a plus de mérite et de peine à en recevoir qu'à en donner et que je suis sensiblement touchée de vos malheurs.

LETTRE CCLXXVIII

A MADAME DE BRINON[1].

Ce 7 mars 1682.

Je suis en peine de votre migraine et de la continuation du mal de madame de Montchevreuil; mandez-moi, je vous prie, s'il ne change point les mesures que vous avez prises pour votre voyage de Pontoise, et s'il ne seroit point à propos de mener M. Fagon chez vous. Je ne me porte point bien. Adieu, ma très-chère, conservez-vous et n'allez point à Maubuisson si vous êtes malade. Mon carrosse sera toujours prêt, quelque jour que vous le veuillez, et j'ai peur du désordre pour nos infirmes si vous quittez.

Je vous envoie un pot de beurre pour vous et huit de confitures; je vous prie d'en donner deux à mademoiselle de la Harteloire, deux à mademoiselle de Rivière, et un à Manette et à Jaquette de ma part, le

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

tout à condition que les pots reviennent à madame de Saint-Pierre. Je vous supplie de dire à vos pensionnaires que je songe à leurs chapelets, pourvu qu'elles soient plus sages qu'elles ne le furent lundi à l'heure de l'ouvrage. Adieu, madame, je voudrois fort que tout allât chez vous selon votre désir et votre capacité.

LETTRE CCLXXIX

A MADAME DE BRINON[1].

Ce 7 avril 1682.

Votre messager m'a fait peur que la fièvre n'eût repris à votre joufflue; vous m'avez inspiré de la tendresse pour elle.

Je ne suis point surprise du soin de M. le duc de Richelieu et de toutes ses honnêtetés.

Vous aurez demain du linge à faire; ce n'est que manque de voiture si vous ne l'avez pas eu plus tôt.

Madame de Saint-Pierre recevra aujourd'hui une douzième fille pour la *charité*. Je ne suis point surprise de leur dissipation, et plus elle durera, plus vous aurez de la peine à les remettre à l'ouvrage. Je n'aurois pas grande envie de les mettre à la dentelle, dans la vue que j'ai d'établir une manufacture de toile à Maintenon; et ce seroit les faire changer souvent d'ouvrage. Il faudroit faire encore une tentative pour voir si on ne peut avoir quelque lingère de

1 *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Paris qui voulût nous fournir de quoi travailler. Si nous n'en trouvons point, j'aime mieux qu'elles fassent de la dentelle que de ne rien faire; mais comptez que celles de Montchevreuil ne réussissent point, et que j'en ai fait faire dont il m'a été impossible de me servir. Mais pour essayer de tout et ne nous reprocher rien, et plus que tout cela pour les occuper, mettez-en quatre à la dentelle, quatre qui demeureront pour coudre, et quatre que je vous prie de faire faire des bas cet hiver; car pour traîner dans le logis, je n'y ai jamais consenti que par complaisance, et c'est ce qui leur est le plus mauvais par des raisons que je vous aurois dites si dans ce moment on ne m'interrompoit.

Si on obtient la dispense dont vous me parlez, ce sont des affaires de vingt mille livres; mais je ne veux jamais rien demander. Adieu.

LETTRE CCLXXX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Saint-Germain, ce 8 avril 1682.

Alnes et Saujon qui sont les deux terres que M. le duc de Richelieu avoit en Saintonge ne sont plus à lui; et pour les acheter, vous auriez affaire à madame la duchesse d'Aiguillon qui est toute remplie de difficultés et de chicanes. Cependant je voudrois de tout mon cœur que vous eussiez quelque terre;

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

je crois que vous toucherez bientôt l'argent de M. Truc; voilà vingt mille francs que le roi vous donna hier, et vous en auriez de M. Brunet, tout cela feroit une somme considérable[1], et que vous auriez un grand intérêt à ne pas dissiper. Faites mille amitiés pour moi à madame d'Aubigné, je vous prie; je voudrois bien qu'elle se sentît un peu de l'argent qui vous vient, et je ne puis vous pardonner de m'avoir refusé d'employer les cent pistoles que j'avois à vous, en hardes qui lui auroient été agréables; je ne lui en envoie plus, parce que vous êtes plus riche que moi, et que j'aime mieux nourrir des pauvres que d'en être la dupe.

Adieu, mon cher frère, je suis toujours la même pour vous, et quoi que l'on vous puisse dire, si vous me connoissiez, vous seriez persuadé que je ne change point. Je me porte bien à quelques migraines près que le printemps rend un peu trop fréquentes.

LETTRE CCLXXXI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, 14 mai 1682.

J'ai reçu une lettre de vous pleine de compliments et de remercîments que je ne veux point; je suis

1. L'argent de M. Truc provenait de la dot de madame d'Aubigné; celui de M. Brunet était la pension des fermiers généraux; quant aux 20,000 francs du roi, c'était sans doute quelque gratification obtenue par madame de Maintenon. Je répète qu'il y a trop d'argent dans toutes ces lettres à d'Aubigné, et qu'elles ont besoin d'avoir à côté d'elles les lettres à madame de Brinon.

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

contente pourvu que vous soyez content et que vous fassiez un bon usage de tous les biens qui vous arrivent; ils ne sont pas inépuisables, et tout en cela peut finir comme vous savez[1]. J'ai votre ordonnance de vingt mille francs payable, ce me semble, à la fin de juillet; vous me ferez savoir ce que vous voulez que j'en fasse. J'ai fait un petit voyage à Maintenon où j'ai des desseins merveilleux pour le bien public[2]. Charlot est embelli et a tout à fait de l'esprit; il écrit mieux que moi et je l'admire depuis que nous avons son baptistère; je le croyois plus vieux qu'il n'est. L'idée que vous vous faites de Ruelles est assez juste; c'est un lieu admirable, et où je me divertis fort : Dieu bénit tout ce qui s'y fait par un succès qui passe nos espérances; la police féminine y triomphe et vous n'en seriez pas étonné.

L'on ne parle ici que de guerre; pour moi je ne la crois point, parce que je ne la désire pas et que j'ai l'humeur assez heureuse. MM. de Mursay et leur sœur réussissent fort bien et profiteront, je crois, de leur bonheur. Je suis fâchée qu'aucun Sainte-Hermine ne l'ait partagé, car j'aime leur mère et leur nom. Je ne sais point de nouvelles; ma santé est bonne, et mon visage mauvais, parce que la machine se dément.

Adieu, mille amitiés à madame d'Aubigné, je lui souhaite toute sorte de bonheur, et il n'y a rien que

1. La Beaumelle ajoute : « C'est un ruisseau que le moindre temps de sécheresse peut tarir. »

2. Cela sera expliqué plus loin.

[redacted]

je ne fisse pour y contribuer; je suis très-aise quand je reçois de ses nouvelles et des vôtres[1].

LETTRE CCLXXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 28 mai 1682.

J'ai fait connoissance avec M. le marquis et M. l'abbé d'Aubigné de Tigny[3] depuis peu; ils m'ont instruite de notre maison : c'est apprendre bien tard qui on est; mais cela n'est jamais indifférent et je n'ai pu voir sans plaisir une généalogie de quatre cents ans très-bien suivie par des contrats de mariage et l'endroit où nous sommes séparés. Ces messieurs m'ont appris que la terre d'Aubigné est à vendre[4]; celle de Sainte-Jesme qui étoit l'aînée de la maison et celle de la Jousselinière dont ils sont sortis. Il me semble que si vous aviez à faire quelque emploi de votre argent, ce seroit une chose raisonnable et agréable de

1. Au lieu de ces lignes, La Beaumelle met : « Vous m'apprenez de singulières nouvelles de ma faveur. Les nouvellistes en savent plus que la favorite. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

3. Le marquis d'Aubigné de Tigny, depuis maréchal de camp et gouverneur de Saumur; l'abbé d'Aubigné de Tigny, depuis évêque de Noyon, archevêque de Rouen. Ils descendaient, comme Agrippa et les siens, de Thibaut d'Aubigné, seigneur de la Jousselinière et de la Touche, qui vivait en 1450. Il sera souvent question de ces deux personnes dans les lettres de madame de Maintenon, qui a eu une longue correspondance avec l'archevêque de Rouen.

4. Cette terre d'Aubigné ou d'Aubigny était située dans l'Anjou, près du Lude.

[redacted]

rentrer dans quelqu'une de ces terres qui seront à bon marché. Ils prétendent que vous auriez les deux premières pour quarante mille écus. Mandez-moi si vous avez d'autres vues ou si vous voudriez que je suivisse celle-là. L'argent que vous devez toucher à la fin de l'année, les vingt mille francs que j'ai à vous, et le bien de madame d'Aubigné qui ne sauroit être mieux remplacé, vous feroit entrer aisément en possession; car l'argent comptant n'est pas commun.

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles ni de celles de madame votre femme. Je me porte à mon ordinaire, souvent la migraine et jamais d'autres maux. Il n'y a rien de nouveau ici, si ce n'est que M. le duc du Maine a eu le gouvernement de Languedoc par la mort de M. de Verneuil[1] dont on prend le deuil dimanche pour quelques jours. On dit que nous passerons l'hiver à Versailles, Saint-Germain n'étant pas prêt.

LETTRE CCLXXXIII

A MADAME DE BRINON[2].

Mai 1682.

Que l'on m'envoie tout le chanvre qu'on aura filé, quand toutes fileront du lin, et qu'Andrée y apporte un grand ordre, afin qu'il n'y ait rien de perdu.

1. M. de Verneuil était un fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil; il mourut le 28 mai 1682, âgé de 81 ans. Le duc du Maine fut en effet nommé gouverneur du Languedoc le 4 juin, avec le duc de Noailles pour lieutenant.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Je vous prie d'entreprendre la fille de notre paysanne pour la bien instruire sur la religion et sur la morale, car je voudrois pouvoir la renvoyer avec sa mère. En l'instruisant tout haut, les autres en profiteront. Vous m'avertirez quand vous jugerez qu'il faudra les renvoyer, car auparavant, je veux faire une épreuve de ce qu'elles pourront gagner. Si la grande Dosy se tourne à bien, elle pourra vous soulager; la ressemblance de sa mère me fait peur. Je n'ai pas encore reçu de réponse sur la petite de Sourches. Si la fille de mademoiselle de Scudéry étoit telle qu'on vous la représente, on seroit trop heureux de l'avoir. Je crains que vous ne fassiez votre maison trop grande; elle roule tout entière sur vous, et si vous étiez huit jours malade, il n'y a point de petite fille que l'on ne dût retirer. Voilà mes craintes; faites du reste ce que vous jugerez à propos.

La nourriture des pauvres va fort bien ce mois ici, pourvu qu'elles aient mangé leur soûl; je vous prie qu'on leur fasse du pain plus bis, et qu'elles en aient assez, non-seulement pour vivre, mais pour croître.

J'enverrai au premier jour mon carrosse pour amener la Bonne[1] et mademoiselle de la Harteloire; l'une pour passer huit jours ici, l'autre pour faire traiter son œil.

Le désordre de votre horloge me fit revenir l'autre jour de deux heures plus tôt que je ne le voulois.

Adieu. M. le duc du Maine a le gouvernement de Languedoc[2], et j'espère qu'il en reviendra quelques

1. Je ne sais quelle est la *Bonne*.
2. Voir la lettre précédente.

[redacted]

avantages aux Montchevreuil. N'en dites rien, ils ne le savent pas eux-mêmes. Adieu, ma très-chère, ne vous rebutez point de m'écrire, je répondrai quand je le pourrai.

LETTRE CCLXXXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Versailles, ce 2 juin 1682.

Le plaisir de voir à la messe le roi très-chrétien et très-aimable ne sauroit vous manquer, non plus que celui de la simplicité de ma chambre; plût à Dieu qu'il y en eût autant dans mon cœur, et que sans compter ce que je n'y connois point, je n'y découvrisse pas des replis qui peuvent gâter tout ce que je fais. Je suis ravie de ce que le monde loue ce que fait le roi[2]. Si la reine avait un directeur comme vous, il n'y a point de bien qu'on ne dût espérer de l'union de la famille royale; mais on eut toutes les peines du monde à persuader sur la *media noche* son confesseur, qui la conduit par un chemin plus propre, selon moi, à une carmélite qu'à une reine.

Vous serez le bienvenu lundi, je vous donnerai à

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Il est probable que madame de Maintenon ne veut parler que de la vie régulière du roi et de sa piété. La Beaumelle invente et ajoute ce qui suit : « Je voudrois bien qu'il en rapportât la gloire à Dieu seul. Vous entendrez bientôt parler d'un nouvel établissement fort utile à la pauvre noblesse. Un Flamand a donné le dessin d'une machine pour Marly qui sera une des merveilles du monde. » Il n'y a pas un mot de cela dans les lettres autographes.

[redacted]

dîner. J'ai su que l'on trouve à redire au dernier bienfait que vous avez reçu du roi ; mais ce qui me fâche, c'est la sensibilité que vous avez eue pour ce blâme, que je crois mal fondé ; je voudrois que votre tranquillité ne fût jamais troublée et que vous fussiez aussi heureux que vous le méritez. J'ai un dessein qui roule sur vous, et dont M. le duc du Maine profiteroit : je voudrois que vous fissiez un petit extrait, recueil, je ne sais comment l'appeler, mais enfin des maximes sur les devoirs d'un prince, qui lui donneroient l'idée qu'il doit avoir de la religion, et une pratique de dévotion courte et solide pour l'emploi de ses journées.

Travaillez sur ce projet, je vous prie, tout embrouillé qu'il est, et croyez que je mérite l'amitié que vous me témoignez par tous les sentiments que j'ai pour vous.

LETTRE CCLXXXV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

Versailles, 22 juin 1682.

Je n'ai garde de vous dire si je penche à Aubigné ou à Sainte-Jesme, puisque je ne connois ni l'une, ni l'autre, et que je ne puis que vous conseiller d'acheter l'une des deux, si l'on vous en fait un marché raisonnable. Quant à l'argent, j'ai compté que l'on ne paye pas une terre dès que l'on l'achète ; qu'il faut un décret, et que vous avez vingt mille francs d'une part,

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

dix-huit mille francs de l'autre pour commencer; que ce ne seroit pas une chose impossible pour un bon emploi de vous faire avancer une année de dix-huit mille francs par M. Brunet; que vous venez de vendre la maison de Saint-Cloud neuf mille francs, et que cela est plus qu'il ne faut pour entrer en négociation; du moins, sais-je bien qu'ayant mon argent tout prêt, j'ai été trois ou quatre ans à payer Maintenon, et encore ai-je fait le dernier payement si mal à propos, que je le ferai encore une fois. Voilà ce que j'ai pensé sur vos affaires. Si j'ai eu tort, il n'y a encore rien de gâté.

Vous auriez la tête bien près de tourner, si vous comptiez pour quelque chose ce que l'on vous redit de vos proches; ils sont peu instruits de mes projets, et je n'en ai aucun; ne vous faites point de peines sur toutes ces imaginations-là; faites ce que vous voudrez; mon humeur est de ne me contraindre que le moins que je le puis et de ne jamais contraindre les autres. Je vous enverrai un cachet, mais je désapprouve fort l'affectation que vous avez de mettre les armes de la maison de votre grand'mère; car c'est de là que sont les hermines.

Adieu, je voudrois de tout mon cœur que votre acquisition fût faite; vous vous en occuperiez peut-être, et ce sont des plaisirs de tout âge; je sais celui que Maintenon m'a donné, quand j'ai pu y penser.

[redacted]

LETTRE CCLXXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 2[illegible] juin 16[illegible].

J'ai reçu votre triste lettre, mais je [illegible] trop bien les vapeurs pour m'en effrayer; [illegible] le plus ordinaire est de faire envisager une mort prochaine[2]. Je ferois pourtant scrupule de vouloir vous en effacer entièrement la pensée, car il est bon de s'y préparer, et surtout quand on a de grands comptes à rendre; c'est là ce qui doit nous occuper, et non pas ce qui se passera après nous. Mes migraines ne méritent pas l'inquiétude que vous en témoignez; je n'ai jamais que ce mal-là, et c'est en être quitte à bon marché.

J'ai toutes les connoissances possibles et certaines de notre maison; je vous en enverrai la généalogie dès qu'elle sera en ordre. Je voudrois que vous eussiez cette terre, et je vous ferois bien avancer de l'argent pour un emploi de cette nature; vous devriez vous en informer, car la terre d'Aubigné vient d'être vendue à un chapitre, et il n'y a qu'un temps pour pouvoir la retirer. Il faudroit aussi que ce chapitre ne sût pas que vous en avez envie; il seroit à craindre qu'il ne s'en prévalût.

M. de Caumont et son fils[3] feront, je crois, leur

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. La Beaumelle ajoute : « Mais cet effet est corrigé par la propriété qu'elles ont de la faire envisager longtemps. »

3. Fils et petit-fils de Caumont d'Adde et de Madeleine Mério-

[redacted]

abjuration demain, ici; j'en ai une grande joie, car c'est un très-bon gentilhomme et qui a du service. Si mademoiselle de Caumont se trouvoit ébranlée de l'exemple de son père, j'en aurois un très-grand plaisir.

Adieu, mon très-cher frère, j'embrasse madame votre femme; écrivez-moi de vos nouvelles et tâchez de vous divertir; c'est le seul remède pour les vapeurs.

LETTRE CCLXXXVII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

« Vous aurez appris l'heureux accouchement de madame la Dauphine, » dit madame de Maintenon dans une lettre du 18 août 1682. De cette ligne, La Beaumelle a tiré l'occasion d'une lettre à *madame de Saint-Géran,* laquelle était à la cour et n'avait nul besoin qu'on lui apprît des choses qui se passaient sous ses yeux. Louis Racine l'apostille : *M'est inconnue et je la crois fausse.*

A MADAME DE SAINT-GÉRAN[1].

Ce 7 août 1682.

On est ici dans la plus grande joie. Le roi a fait un fort beau présent à madame la Dauphine : il a eu un moment entre ses bras le petit prince : il a félicité

deau. Ils n'étaient aucunement parents de madame de Maintenon ; malgré cela ils se disaient ses cousins et avaient recours à son crédit. Voir l'ouvrage : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.*

1. Collection de La Beaumelle, édit. de Nancy, t. I, p. 183; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 112.

[redacted]

Monseigneur comme un ami; il en a donné les premières nouvelles à la reine; enfin tout le monde dit qu'il est adorable[1]. Madame de Montespan sèche de notre joie : elle meurt de jalousie; tout lui déplaît, tout l'importune, et elle prétend que les couches des autres lui sont aussi funestes que les siennes[2]; elle en veut surtout au père de La Chaise qui ne fait que son devoir, mais qui le fait mieux que jamais[3]. Nous vivons avec toutes les apparences d'une sincère amitié. Les uns disent que je veux me mettre à sa place, et ne connoissent ni mon éloignement pour ces sortes de commerces, ni l'éloignement que je voudrois en inspirer au roi[4]. La plupart s'imaginent que je conspire avec elle; quelques-uns croient que je veux le ramener à Dieu; je le souhaiterois bien, mais je ne l'espère pas. Il y a un cœur bien mieux fait, sur lequel j'aurois de plus grandes

1. Tout cela est de l'invention de La Beaumelle. Le roi ne fit pas de présent à la Dauphine; il ne tint pas le petit prince dans ses bras; il ne félicita pas Monseigneur comme un ami; il ne donna pas les premières nouvelles à la reine, car la reine était là, etc. Voir les détails les plus circonstanciés sur l'accouchement de la Dauphine dans l'ouvrage : *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, etc.*, par M. Leroy, p. 30.

2. Ceci est absurde. Comment madame de Montespan pouvait-elle être jalouse des couches de la Dauphine? Comment les couches des autres lui étaient-elles aussi funestes que les siennes?

3. Ceci est encore absurde. Comment madame de Montespan en voudrait-elle au P. de La Chaise de faire son devoir, à propos des couches de la Dauphine? Madame de Maintenon n'a jamais dit : « Il le fait mieux que jamais. » Au contraire elle se plaignait de la faiblesse trop indulgente du P. de La Chaise, et madame de Montespan appelait crûment le confesseur du roi *une chaise de commodité*.

4. Cette phrase, bien imaginée et habilement dite, a été répétée partout. D'après tout ce que nous avons vu de la conduite de madame de Maintenon à l'égard du roi, elle est impossible.

[redacted]

espérances. Adieu, madame. Ne dites rien de tout ceci : on en devine assez, et on en dit toujours trop.

LETTRE CCLXXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 18 août 1682.

J'ai reçu deux lettres de vous à peu près en même temps, l'une du 6, l'autre du 9. Pour y répondre par ordre, je vous dirai que je n'ai pas ouï parler du prêtre Chandelier, que je ne sais ce que c'est, et qu'ainsi je ne puis vous donner de conseil ; tout ce que je vous puis dire, en général, est de ne rien commencer que vous ne puissiez soutenir, et d'éviter surtout le ridicule.

Il faut que la lettre dont vous me parlez soit perdue, car je vous aurois répondu sur ce que vous me mandez des terres d'Anjou ; il est vrai que je serois ravie que vous retirassiez d'Aubigné du chapitre d'Angers qui vient de l'acheter ; ils me l'ont fait offrir fort honnêtement ; il vous convient d'avoir une terre sans maison à entretenir, vous n'en pouvez avoir une plus belle que Coignac.

Je suis bien aise que M. de Rulles ait mis ses enfants dans les nouvelles compagnies que le roi vient de faire[2] : c'est un grand soulagement pour la no-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Les compagnies de *cadets* que Louis XIV avait instituées dans certaines places pour y élever les fils de la noblesse. Elles ne durèrent que peu de temps.

[redacted]

blesse, et il n'y a point d'état ni de condition qui ne doive son bonheur au roi.

Il faut prendre patience sur madame de Caumont, il n'y a rien que le temps n'adoucisse.

Je suis fort aise du bateau que vous avez, et je n'ai rien à vous dire de meilleur sur les vapeurs, que de vous conseiller de vous divertir; de n'être jamais seul, de manger peu et souvent, de vous promener à cheval, en carrosse et en bateau, de marcher peu, d'éviter toute sorte d'épuisement, soit de corps, soit d'esprit, et de ne point vous appliquer par aucune lecture et surtout de ne point rêver couché dans une grande chaise comme je crois vous voir.

Je vous remercie de l'éclaircissement que vous me donnez, sur la maison de notre grand'mère[1], j'en ai de reste présentement; mais je voudrois bien savoir qui étoit M. de Cardilhac[2], car c'est ce que je trouve le plus obscur.

Je crois que l'usage des eaux vous seroit fort bon, et vous ne devez rien négliger là-dessus.

J'ai peine à croire que M. de Villette se convertisse; je le voudrois de tout mon cœur.

Vous aurez appris l'heureux accouchement de madame la Dauphine; jamais on n'a vu tant de joie que l'on en a témoigné à Paris et dans toute la cour[3].

1. La maison de Montalembert.

2. M. de Cardilhac était d'une très-bonne maison du Languedoc. Voir mon ouvrage : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon*.

3. « A la naissance de M. le duc de Bourgogne, on devint presque fou : chacun se donnoit la liberté d'embrasser le roi. La foule

[redacted]

Adieu. Vous ne me dites rien de madame d'Aubigné; vous ne serez jamais heureux ni bien avec Dieu si vous ne vivez bien ensemble.

LETTRE CCLXXXIX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

Ce 9 septembre 1682.

J'ai appris que messieurs les échevins de Coignac ont un petit démêlé avec les dames de la Charité pour l'emploi d'un fonds destiné aux pauvres; ce n'est point à moi à le juger, mais je vous prie, mon cher frère, d'être autant qu'il vous sera possible dans les intérêts des dames de la Charité; elles sont établies par messieurs de la Mission[2], qui sont les gens du monde les plus zélés et les plus capables pour toutes sortes de bonnes œuvres; ils ont une si grande application et tant d'expérience sur ces matières-là, qu'ils pourroient mieux décider que personne de l'utilité des emplois que l'on veut faire pour le bien du prochain. J'ai tant d'estime pour leur maison en géné-

le porta depuis la surintendance, où madame la Dauphine accoucha, jusqu'à son appartement. Il se laissoit embrasser à qui vouloit. Le bas peuple paroissoit hors de sens; on faisoit des feux de joie partout... A Paris les boutiques furent fermées trois jours durant; toutes les rues étoient pleines de tables où les passants étoient conviés, etc. » (*Mémoires de Choisy*, p. 275.)

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Les prêtres de Saint-Lazare, congrégation fondée par saint Vincent de Paul. Madame de Maintenon avait tant d'estime pour ces humbles prêtres, qu'elle leur confia plus tard le service spirituel de Saint-Cyr.

[redacted]

ral, et pour quelques particuliers, que je vous recommande cette affaire de tout mon cœur.

LETTRE CCXC

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

Versailles, ce 15 septembre 1682.

J'ai reçu une lettre de madame de Miossens, sur l'état où vous êtes; il me fait une grande peine, quoiqu'il n'y ait aucun danger; mais vous souffrez, et quand l'esprit est attaqué par les vapeurs, c'est le plus grand mal que l'on puisse souffrir. Je le connois, et par mon expérience et pour en avoir beaucoup vu; réjouissez-vous le plus qu'il vous sera possible, je vous l'ai déjà mandé; promenez-vous à cheval et en carrosse; ne vous appliquez à rien; marchez peu; ne soyez jamais seul; allez à l'air; voyez les terres d'Anjou : tout cela vous est bon, si vous ne prenez pas l'avis de M. Fagon, qui vous envoyoit dès cette année à Vichy. Voici une lettre de M. le duc du Maine, qui est d'un style assez gai et la signature assez magnifique[2]; il conserve toujours beaucoup d'amitié pour vous.

La cour part lundi prochain[3] pour Chambord;

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Le duc du Maine a une signature prétentieuse : il met en gros caractères : *Louis Auguste de Bourbon*, et accompagne la fin de sa lettre d'un signe imité de celui qu'employait madame de Maintenon, et qui figure un L et un A entrelacés.

3. Elle partit le 21 septembre et resta à Chambord jusqu'au 10 octobre.

[redacted]

madame la Dauphine demeure ici, n'étant pas encore en état de marcher, au grand regret de toute sa maison. J'aurai l'honneur d'aller avec la reine[1], et j'espère que nous retrouverons madame la Dauphine à Fontainebleau.

Je me porte fort bien, et l'air de Versailles m'ôte la moitié de mes migraines. Madame d'Aubigné me fait une belle et bonne relation de vos plaisirs, sur la naissance de notre jeune prince; je suis assurée qu'elle dansa de fort bonne grâce, au moins, j'ai vu qu'elle s'y prenoit fort bien.

Adieu, mon cher frère, mes compliments à vos dames de la Charité, elles m'ont fait bien des remercîments de ce que vous avez fait pour elles.

LETTRE CCXCI

A MADAME DE BRINON[2].

17 septembre 1682.

Je vous ai envoyé mademoiselle de Mursay, sans pouvoir vous écrire ni lui dire un mot[3]. J'avois à la gronder d'une chose que j'ai sur le cœur contre elle; la voici : elle a laissé passer la dernière fête de la Vierge sans penser à faire ses dévotions, parce que je

1. Il est assez remarquable que la Dauphine restant à Versailles, madame de Maintenon, qui est dame d'atour de cette princesse, accompagne la cour et a « l'honneur d'aller avec la reine. »

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

3. La cour se disposait à aller à Chambord, et madame de Maintenon, pendant ce voyage, laissait mademoiselle de Mursay à Rueil.

[redacted]

ne faisois pas les miennes; j'ai remis à Chartres où nous allons[1], et elle n'avoit pas la même raison, outre qu'elle est en meilleur état que moi pour approcher des sacrements.

Je vous prie qu'elle lise ses livres espagnols; qu'elle joue de la guitare et du clavecin, et surtout que les petites filles ne gâtent pas ses instruments. Ne vous relâchez point, je vous prie, sur leur instruction et sur leur travail; les objets de nos peines sont bas, mais peut-être que Dieu y sera plus glorifié que dans des sujets plus éclatants.

Mademoiselle de Mursay viendra peut-être à Fontainebleau. Écrivez-moi souvent; vous n'avez qu'à envoyer vos lettres à M. Bontemps[2] ou à madame de Montchevreuil : ils seront l'un et l'autre ici.

Je serois très-aise de plaire à madame de Bonnevaut, car je l'estime et je suis persuadée de son bon goût; assurez-la bien que la cour ne contente pas plus pleinement que la philosophie, et qu'un jour bien passé, par rapport à Dieu, est plus délicieux que ceux qui le paroissent tant à ceux qui le voient de loin.

Que n'aurois-je point à dire à madame Savary[3], sur la galante et spirituelle lettre qu'elle m'a écrite? Je voudrois y répondre par mon esprit comme je fais par mon cœur; mais, ma très-chère, je suis accablée de soins, de visites et de préparatifs de voyages. Ré-

1. La cour devait passer par Chartres pour aller à Chambord.
2. Valet de chambre du roi et son homme de confiance.
3. Mesdames de Bonnevaut et Savary étaient des amies de madame de Brinon qui avaient cherché un asile à Rueil.

[redacted]

pondez donc de moi et pour moi et croyez que je vous aime et que je vous estime comme vous le méritez.

LETTRE CCXCII

MADAME LA DAUPHINE A MADAME DE MAINTENON [1].

Septembre 1682.

J'ai reçu votre lettre, dans laquelle je vois avec beaucoup de plaisir que tout se porte bien, et vous particulièrement; vous m'avez fait aussi un fort grand plaisir de me faire toute la description de ce qui se passe là, et j'avoue qu'elle m'a divertie autant que je puis prendre de plaisir dans cette conjoncture. Mon plus grand plaisir est, à cette heure, quand je puis espérer de voir bientôt le roi et vous aussi, et d'entendre de ses nouvelles : pour les miennes, elles sont en fort petit nombre et fort tristes. Pour vous le dire, pourtant, je fis hier mes dévotions à la chapelle où je vis mon fils, lequel je trouve fort gras et grand. J'ai mis aujourd'hui un corps, et j'espère de prendre un peu l'air en carrosse. Vous voyez bien que si le roi veut bien avoir la bonté de venir bientôt à Fontainebleau, je suis toute prête, et je le souhaite de tout mon cœur, car je me meurs de chagrin de ne point le voir. J'espère pourtant toujours que vous me tiendrez votre promesse, qui est de lui parler quelquefois de moi, car vous ne sauriez m'obliger

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

davantage ; faites aussi, je vous supplie, que la reine ne m'oublie point tout à fait, et vous, songez aussi quelquefois à moi, et croyez que l'on ne sauroit avoir plus d'amitié que j'ai pour vous. A la description que vous me faites de Chambord, je ne doute point qu'il ne soit fort commode et aimable ; et puis, s'il ne l'avoit point été, je l'aurois trouvé tel, le roi et la reine y étant. Bessola[1] vous fait bien des compliments, et vous prie de la tenir toujours un peu dans votre souvenir. Adieu, ma chère madame de Maintenon.

LETTRE CCXCIII

A MADAME DE BRINON[2].

A Chambord, ce 29 septembre.

J'ai reçu votre lettre, celle de mademoiselle de Mursay, et les beaux étuis qu'elle m'a envoyés. Je suis fort contente d'elle, si vous l'êtes; j'espère la voir bientôt à Fontainebleau, et j'aurai beaucoup de plaisir d'apprendre par elle de vos nouvelles.

On doit vous avoir mené trois filles de Maintenon. Je pensai vous envoyer Marie Fauveau, car je n'ai jamais vu une personne si triste : je n'eus pas le temps de m'instruire de ses chagrins, je sais seulement que l'on couroit après elle dans les rues, parce qu'elle est bien vêtue.

Il faut que madame de Saint-Pierre songe à les ha-

1. Voir la lettre du 4 juillet 1681.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

biller chaudement; la classe que vous leur destinez sera très-bonne: il faut peu d'air pour que le fil soit bon; mais je vous prie qu'Andrée les presse davantage; elles ne filent pas assez. J'ai ordonné que l'on vous envoyât du lin: il devoit partir mercredi dernier. Si vos prières ont obtenu le beau temps que nous avons, la cour vous est fort obligée, car nous avons voyagé fort agréablement.

Dites aux petites filles que j'ai déjà donné ordre pour les prix: je ne sais si elles songent à les mériter. Adieu, madame, croyez que, en quelque lieu que je sois, je ne vous oublie point, et que j'ai pour vous toute l'estime et toute l'amitié que vous méritez.

LETTRE CCXCIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Chambord, ce 6 octobre 1682.

J'ai reçu une lettre de vous par M. de Saint-Denis, que j'ai remercié de tout ce qu'il a fait pour vous; j'ai tenu sa fille avec M. de Chevreuse. J'ai trouvé madame de Saint-Denis telle que vous me la représentez.

Je suis fâchée que vous n'ayez pu aller aux eaux, elles vous sont absolument nécessaires; mais en attendant leur saison, croyez les avis que je vous ai donnés; car j'ai tant vu de vapeurs, que je m'y connois fort bien. Je crains le goût que vous avez

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

pour la solitude; c'est ce qu'il y a de plus contraire à votre mal, et il est meilleur d'être importuné par la plus mauvaise compagnie. On m'a fait voir la déclaration de la terre d'Aubigné; elle est de peu de conséquence par le revenu; les droits en sont beaux. Il y a Sainte-Jesme que l'on pourroit avoir, qui est encore de la maison, et on en trouveroit à retirer pour plus d'argent que vous n'en avez à employer; mais il faudroit que vous allassiez faire un tour sur les lieux et prendre là votre résolution avec M. de Tigny, qui est un fort honnête homme. Les voyages vous sont admirables, et je ne connois guère de meilleur remède pour vous que l'exercice en carrosse, le changement d'air et de lieu et un peu d'occupation. Quant à Cursay, je vois bien que l'affaire seroit bonne, mais la prière qu'il faudroit faire à M. Douilly me paroît bien injuste et bien incivile.

M. Viette n'abandonne pas tout à fait les affaires de madame votre femme, et nous y faisons de notre mieux. M. Truc fait tout ce qu'il peut pour ne pas payer.

Le roi a été reçu à Maintenon par Nanon et la Couture[1]; elles s'en acquittèrent fort bien; j'en partis deux heures avant qu'il y arrivât. Il le trouva fort joli, et le revit, en effet, en meilleur état que vous ne l'avez vu : le jardin commence à s'accommoder, les arbres et les palissades sont assez grands,

1. Cette course du roi à Maintenon a précédé le voyage de Chambord. Il était accompagné de la reine et avait voulu surprendre madame de Maintenon qui était depuis quelques jours dans son château.

[redacted]

et sans les inondations de l'hiver, le potager serait beau; mais j'y fais une manufacture qui me divertit fort, et, outre quantité de Normands que j'y ai fait venir pour faire la toile, il vient d'arriver vingt-cinq Flamands pour le linge ouvré, comme celui de Courtray, d'où nous avons débauché des ouvriers[1].

Charlot est si embelli et si sage que je ne le reconnus pas; il a beaucoup d'esprit et la mémoire de sa race. La reine lui demanda qui il étoit; il répondit : Un petit gentilhomme que madame de Maintenon fait élever.

Adieu, mon cher frère, je me porte fort bien à Chambord, et je m'y plais tout à fait. Nous en partons lundi, 12 de ce mois, pour Fontainebleau, où je suis toujours accablée de vapeurs; j'y passe les jours à pleurer et à étouffer, et à me trouver la plus malheureuse personne du monde. Mes compliments à madame d'Aubigné. J'ai pris notre lion herminé, quand j'ai vu que ce sont nos véritables armes : il faut que vous fassiez de même.

1. Nous n'avons pas d'autres détails sur cet établissement, singulier pour le temps, et qui témoigne des goûts charitables et éclairés de madame de Maintenon. « Il vaut mieux, disait-elle, assister les pauvres en les faisant travailler que de les assister pour rien. » Elle voulait donc, par sa manufacture de Maintenon, soulager les habitants de sa terre et donner un métier à leurs enfants. C'était pour cette manufacture qu'elle faisait filer les petites sœurs de Ruelles. Elle y dépensa beaucoup d'argent; mais l'établissement tomba, au bout de trois ou quatre ans, par la paresse de ceux qu'on voulait aider.

[redacted]

LETTRE CCXCV

A MADAME DE BRINON [1].

A Fontainebleau, ce 19 octobre 1682.

Voici le premier moment que j'ai eu de libre depuis que je suis ici; je vais m'en servir pour répondre aux deux lettres que j'y ai reçues de vous.

Vous avez trop de bonté pour mademoiselle de Mursay, et je serois très-fâchée qu'elle vous empêchât de faire ce que vous jugez nécessaire. Elle sera toujours bien quand elle demeurera dans votre maison. Elle est bien malsaine, et je suis très-fâchée de tous les embarras qu'elle vous fait dans mes absences; mais l'amitié que vous avez pour moi me fait espérer que vous ne vous en lasserez point. Elle m'a conté toutes les peines que vous avez eues pour la petite vérole de vos enfants. Vous avez pris le bon parti de les séparer et de ne les point voir; il faudroit seulement y ajouter une garde, si le mal étoit plus grand.

J'ai bien du chagrin de l'accident de M. Barberet, et je souhaite de tout mon cœur qu'il s'en tire heureusement.

Le *point* de Paris est utile pour savoir faire des brides; car, d'ailleurs, c'est l'ouvrage de tous qui le seroit le moins.

Je ne sais pourquoi vous ôtez nos sœurs de la charité de la grange où elles étoient si bien, et je ne saurois croire qu'elles ne souffrent dans l'écurie, par

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

l'humidité, l'obscurité et la puanteur. Je vous les recommande comme la meilleure œuvre que nous fassions, et qui, selon les apparences, aura d'heureuses suites. Ne vous en lassez point, je vous prie, et de tirer du service d'Andrée. Il faut que l'on commence à veiller et à les faire filer le plus qu'il est possible, et le plus fin. Il faut les habiller chaudement et leur faire faire du linge, je sais qu'elles en ont besoin. Si la grande Thoinette a un mal incurable, il faut la rendre à sa mère, et je lui donnerai quelque chose; si elle peut guérir en la purgeant, il faut faire cette charité.

Ne soyez point embarrassée de m'avoir demandé de l'argent, mais songez que vous avez une grande communauté sur les bras, et toujours des visites qui vous mangent. Vous auriez eu plus de repos à n'avoir que mes filles, mais je n'ai pu en décider ni me charger devant Dieu de vous empêcher d'étendre le talent que vous avez pour le gouvernement de la jeunesse [1].

La pauvre madame Savary est bien à plaindre, et trouvera peu de ressource dans les avis qu'on lui proposera. Je ne puis vous dire si celui que vous m'envoyez est bon, ou s'il ne l'est pas; je ne m'y connois point, mais comptez que sa grandeur nous met hors d'état de la servir.

Je n'ai point reçu de lettre de madame de Saint-Pierre, ni le mémoire de la dépense du mois de septembre.

1. Madame de Brinon prenait des pensionnaires d'autres personnes que madame de Maintenon, mais cela dura peu de temps.

[redacted]

Vos mères sont les plus sottes créatures que j'aie jamais vues[1].

Il est vrai que la Reine me fit l'honneur de me donner son portrait le jour de Saint-François[2]. Je ne mérite pas ce que vous me mandez là-dessus, et je ne crains point le dessein dont vous me parlez. Je serai à la cour tant que Dieu le voudra.

M. Dabancour m'a appris la mort de M. Gaudart, et m'assure que c'est le mieux qui nous pût arriver. Il faut l'informer à qui nous aurons affaire pour prendre les devants.

Je voulois écrire à mademoiselle de la Harteloire, pour la remercier de toutes les amitiés qu'elle me fait dans ses lettres; mais vous avez pris tout mon temps, et je vais me faire saigner par précaution.

LETTRE CCXCVI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

« Il est vrai que la reine me fit l'honneur de me donner son portrait le jour de Saint-François. » Cette ligne a fourni

1. Ce sont les ursulines que madame de Brinon avait amenées avec elle.

2. Ce fut pendant le voyage de Chambord. Il faut répéter ce que dit en cette occasion mademoiselle d'Aumale : « Le roi avoit alors pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquelles elle n'étoit pas accoutumée, et qui la rendoient plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été; elle en fut touchée jusqu'aux larmes, et elle disoit avec une espèce de transport : Dieu a suscité madame de Maintenon pour me rendre le cœur du roi. Elle lui en témoigna sa reconnoissance et marqua ouvertement à toute la cour l'estime qu'elle faisoit d'elle. » (*Mémoires inédits.*)

[redacted]

à La Beaumelle l'occasion d'une lettre qu'on trouve avec des variantes dans l'édit. de Nancy, t. I, p. 187, dans l'édit. d'Amsterdam, t. II, p. 113. Racine le fils y met cette apostille : *m'est inconnue et je la crois fausse.* La date seule le prouve : au 1er novembre, madame de Maintenon n'était pas à Maintenon, mais à Fontainebleau, où la cour resta du 15 octobre au 16 novembre.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Maintenon, 1er novembre 1682.

La famille royale vit dans une union tout à fait édifiante : le roi s'entretient des heures entières avec la reine. Le don qu'elle m'a fait de son portrait est tout ce qu'il y a eu de plus agréable pour moi depuis que je suis à la cour; c'est dans mon esprit une distinction infinie[1]. Madame de Montespan n'a jamais rien eu de semblable[2]; je passerai encore quinze jours ici; cette solitude me délasse des fatigues de la cour : je n'y vois personne, et je jouis seule de mon petit empire[3]. On me déchire de tous côtés : vous ne m'apprenez rien de nouveau[4]. Le temps éclaircira toutes choses. Je vous prie de ne point me défendre : cela ne fait qu'aigrir mes ennemis. Madame de Miramion a un zèle indiscret : on sert mieux ses amies de sang-froid. Je mène une vie tissue d'infirmités et de chagrins[5]. On me croit

1. Au lieu de ce mot d'orgueil : « C'est une distinction infinie, » madame de Maintenon dit dans la lettre précédente : « Je ne mérite pas ce que vous me mandez là-dessus. »

2. Madame de Maintenon n'a pu dire cette sottise.

3. Dans l'édit. de Nancy : « Je suis avec mes ouvriers : c'est mon empire. » Et elle était à Fontainebleau, s'occupant dans ses loisirs des petites sœurs de Rueil !

4. N'est pas dans l'édit. de Nancy.

5. Elle est loin de dire cela dans ses lettres à madame de Brinon.

[redacted]

dans la plus belle place du monde[1], et je n'ai pas de plus grand plaisir que de m'en éloigner et de vivre dans la solitude[2]. J'envie bien le sort de mon fermier Dites à d'Aubigné[3] qu'il ne se laisse pas aller à son indolence; avec trois cent mille livres de rente, il ne seroit pas plus heureux : son malheur est dans son sang.

LETTRE CCXCVII

MADAME LA DAUPHINE A MADAME DE MAINTENON[4].

25 octobre 1682.

J'ai reçu votre lettre par laquelle je vois avec grand plaisir que tout se porte bien et que vous ne m'oubliez pas tout à fait, mais que vous désirez me revoir, ce que je souhaite bien de même; et ma joie est extrême de voir que ce sera bientôt. Je vous prie, faites toujours, en attendant, souvenir quelquefois de moi notre très-cher et grand roi, afin qu'il ne m'oublie pas tout à fait; car c'est ma seule consolation quand je puis me flatter de cela. Vous savez bien que je n'ai rien de caché pour cette personne à qui vous me mandez que vous vouliez montrer ma lettre; ainsi vous avez fort bien fait, mais je crains bien qu'elle n'ait beaucoup ennuyé la personne que vous

1. « Le plus beau poste, » dans l'édit. de Nancy.

2. Elle était en plein à la cour et ne désirait nullement en sortir.

3. Ceci est absurde. Comment madame de Saint-Géran, qui est à la cour, dirait-elle cela à d'Aubigné qui est à Cognac ?

4. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

savez en la lisant. Pour les sentiments que vous me mandez que vous avez pour moi, je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent tels que vous le dites, car je sais bien que vous avez trop d'esprit et de probité pour les avoir autrement; ainsi je crois que Bessola peut fort bien s'engager à être votre caution, car elle pense la même chose. Vous me faites tort de me mander que je ne vous réponds point de peur de m'ennuyer, car je vous assure que je me sens un fort grand plaisir quand je vous écris, et vous pouvez le voir par là, puisque mes lettres sont bien plus longues qu'à mon ordinaire ; mais je crains bien que la remarque que vous avez faite de cela ne soit une méchante marque, et que vous ne l'ayez trouvée mauvaise et ennuyante. Je ne saurois vous mander autres nouvelles, sinon que mon fils profite tous les jours et que je me porte bien. J'attends M. le Dauphin demain avec beaucoup d'impatience, mais encore plus de voir le Roi, et d'avoir en même temps l'occasion de pouvoir vous assurer moi-même de l'amitié que j'ai pour vous. Je compte de me divertir comme il faut à Fontainebleau, et pourvu que l'on veuille répondre à mon envie, il ne manquera pas à moi de le faire, car je m'ennuie beaucoup; notre chère duchesse[1] est ma seule consolation, quand je puis jouir de son agréable conversation. Bessola vous fait ses compliments, et vous prie de ne la pas tout à fait oublier.

1. Madame la duchesse de Richelieu.

[redacted]

LETTRE CCXCVIII

A MADAME DE BRINON[1].

Fontainebleau, octobre 1682.

Je n'ai pu encore vous témoigner la joie que j'ai d'être rapprochée de vous, l'envie que je sens de vous voir et ma reconnoissance du beau présent que vous me faites pour ma fête. Je comptais d'abord de vous renvoyer saint François, aimant mieux parer votre autel que ma chambre; mais depuis que j'ai appris que c'étoit une rareté, et même une relique, j'ai résolu de le garder toujours et de le quitter le moins que je pourrai. J'ai écrit à Maintenon pour du lin, et j'ai une grande impatience de me trouver dans cette étable. Je suis ravie de ce que l'on m'aime chez vous plus que l'on ne me craint, et je verrai nos enfants avec un grand plaisir.

Quand vous auriez cherché partout et avec toutes sortes de dépenses, vous ne m'auriez pu donner rien de plus agréable que vos sachets; ils sont admirables, et pour leur propreté et pour leur parfum, auquel je ne trouve rien à redire. Vous avez bien fait d'en exclure le funeste taffetas que je vous avois donné. J'embrasse madame de Saint-Pierre, et je lui porterai de l'argent au premier jour. Il me semble qu'il n'y a guère que je vous ai payé toutes les pensions, cependant nous touchons au premier jour de l'an. Tout cela conclut que le temps passe vite. Adieu,

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

madame, je ne sais quand je vous verrai, mais je sais bien que ce ne sera pas sitôt que je le désire.

LETTRE CCXCIX

A MADAME DE BRINON[1].

A Fontainebleau, 6 novembre 1682.

Je suis malade depuis deux jours, et ne saurois vous écrire de ma main.

Vous m'embarrassez tout à fait par ce que vous me mandez touchant le Saint-Sacrement. Vous savez mes sentiments là-dessus, qui n'ont pas changé un moment. Je vous ai toujours dit que je serois ravie que vous l'eussiez, parce que vous le désirez, mais que je ne ferois jamais de pas pour cela, m'y étant engagée dès le commencement et ne le trouvant pas trop raisonnable. Agissez donc là-dessus indépendamment de moi, et croyez que je souffre plus que vous quand je vous refuse quelque chose.

Écrivez à la Couture[2] pour avoir du lin, renvoyez-lui le fil, et ne laissez pas manquer nos fileuses. Je suis ravie que cette malade revienne, je songeois déjà à vous l'ôter. Sainte-Perrine ne se corrige point : il faudroit la coucher sur la paille, et si cela dure encore longtemps, la renvoyer.

Quand je vous propose d'ôter Marie Chéron, c'est pour presser son instruction. Je ne me souviens point

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. L'une des *vieilles* de Maintenon.

[redacted]

si elle a communié, et il n'en faut point ôter qu'elles n'aient fait plusieurs communions chez vous.

Je me souviens fort bien que je n'ai pas payé la pension de mademoiselle de la Harteloire : ce sera pour la fin de l'année.

Nous n'avons point de quoi acheter votre maison où vous êtes, mais il seroit toujours bon de savoir à quelle condition on pourroit l'avoir. Vous ne m'avez point envoyé la dépense d'octobre : j'espère beaucoup dans le ménage de madame de Saint-Pierre.

Mandez-moi en confidence qui vous croyez qui gagnera mes prix, afin que je les proportionne ; j'en garderai le secret.

Je compte bien de vous voir souvent cet hiver, pour peu que les chemins soient praticables.

Adieu, madame, faites seulement une réflexion sur tout ce que vous me demandez, qui est que votre maison roule sur votre tête et la mienne, qui sont très-mortelles.

LETTRE CCC

A MADAME DE BRINON [1].

19 novembre 1682.

J'ai le temps de vous écrire, et quand cela est, je n'en donne point la commission à Lafrance.

Je vous avoue que j'ai beaucoup de peine à donner un rendez-vous à votre princesse[2] ; c'est pour n'en

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. Bénédicte-Henriette, fille d'Édouard, comte palatin, épouse

[redacted]

point voir que je vais à Ruelles, et par-dessus cette raison elle est si excessivement flatteuse et affectueuse, que ma froideur en est outrée. L'autre raison est que je ne suis pas maîtresse de moi d'un moment à l'autre, et que je trouverois ridicule de manquer à un rendez-vous que je lui aurois donné. Je crois aller demain vous voir, mais ce ne sera que pour un moment et par complaisance pour vous. Je retournerai samedi à Ruelles où vous la ferez venir. Ménagez seulement cela de la sorte que le respect qui lui est dû soit gardé.

Je suis bien scandalisée de l'ignorance de Manette, et assurément vos saintes sont bien incapables. Je crains que le travail du *point* ne l'emporte sur tout autre exercice, ou, pour mieux dire, que leur peu d'esprit ne prévale sur vos talents; car si elles en avoient, tout se pourroit accommoder.

Donnez à l'Hôtel-Dieu ce que vous jugerez à propos, en considérant que personne ne leur donne rien.

Je vous recommande toujours La Grange, car je

de Jean-Frédéric de Brunswick-Hanovre, duc de Kalemberg, l'un des fils de Georges, duc souverain de Brunswick. Cette princesse, après la mort de son mari, qui s'était fait catholique, se retira en France (1679) avec ses deux filles, et y vécut assez retirée, mais protégée par Louis XIV, qui lui faisait une pension, à la considération de sa sœur, mariée au duc de Bourbon. Elle aimait fort madame de Brinon, et par son entremise chercha à gagner la faveur de madame de Maintenon. Pour lui faire sa cour, elle demanda à mettre l'une de ses filles dans la maison de madame de Brinon, et n'éprouva qu'un refus. Cette fille, qui ne put trouver une place auprès des *petites sœurs* de Rueil, fit une grande fortune : elle épousa l'empereur Joseph.

[redacted]

voudrois bien les voir toutes en état de gagner leur vie. Adieu, madame, jusqu'à demain et après dîner.

LETTRE CCCI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, le 1er décembre 1682.

J'ai à répondre à une lettre de vous du 7 de novembre, à une de M. de Tigny, et à celle de M. de Vieufourneaux; et pour le faire avec ordre, je commence par la vôtre.

Je suis ravie de ce que l'Anjou vous plaît et de ce que vous n'avez nulle répugnance à acheter la terre de Sainte-Jesme ou celle d'Aubigné. Vous savez que je trouve ces acquisitions-là plus raisonnables que celles que vous pourriez faire ailleurs; et que sans avoir une vanité ridicule, on peut trouver plus naturel d'acheter une terre de votre nom que de quelque étranger. Si j'avois été aussi bien instruite là-dessus que je le suis présentement, je ne crois pas que j'eusse acheté Maintenon. Mais pour venir à votre affaire, j'approuve donc que vous songiez à l'une de ces terres, c'est à vous à examiner celle qui vous convient le plus. J'avois regardé comme une chose avantageuse que le château d'Aubigné fût détruit, étant fort aise que vous achetassiez du revenu, sans maison à entretenir, et vous trouvant d'ailleurs la plus belle habitation du monde, qui

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

est celle de Coignac. Cependant je vois par ce que m'écrit M. de Vieufourneaux, que vous n'en êtes pas content, et que vous croyez que cet air est trop subtil pour vous; quoi qu'il en soit, voyez et déterminez ce que vous voulez, et agissez là-dessus sans vous en remettre à moi : je suis incapable de penser à mes propres affaires; j'ai perdu un procès pour ne l'avoir pas sollicité; en un mot, par cent raisons trop longues à vous dire, je ne puis suivre la moindre chose; vous avez plus de loisir, et l'action vous est bonne; vous êtes sur les lieux, je suis assurée que vous trouverez plus de facilité qu'un autre à ce que vous entreprendrez. Si vous voulez Aubigné, il faut voir le marché de messieurs du chapitre, et le prendre. Ce droit d'amortissement, qu'ils me prient de demander, est sans raison : ce seroit leur procurer un très-grand avantage pour les payer de vous laisser rentrer dans une terre de votre maison, et avec cette circonstance elle deviendroit plus chère que toute autre. Il ne faut ni grâce, ni faveur, quand on veut agir avec justice. Si l'année de leur achat n'est pas finie, vous pouvez par le droit du nom rentrer dans la terre : si vous ne le pouvez par droit, il faut savoir s'ils vous veulent faire ce plaisir, mais il ne le faut point acheter. M. de Tigny, M. d'Autichamp et M. de Vieufourneaux peuvent vous aider à ce marché; voyez à quoi il va : s'il faut payer toute la somme à la fois, s'il ne suffiroit pas de la payer quand ils auroient trouvé à en faire le remplacement, en un mot, toutes les conditions, et voir ensuite si elles vous accommodent. Si vous aimiez mieux Sainte-Jesme, je ferois demander

[redacted]

à M. de La Rochefoucault s'il veut la vendre. Mais ne faisons de pas qu'à mesure qu'ils seront nécessaires; je ferai ceux qu'il faut faire ici, mais déterminez-vous et instruisez-vous sur les lieux. Ce n'est pas tant le bon air d'Anjou qui vous a fait du bien, que c'est l'exercice et l'occupation; vous avez une paresse et vous laissez aller à une mélancolie qui devroit vous avoir donné des vapeurs plus tôt. Vous faites fort bien de garder M. de Vieufourneaux; je lui ferai réponse pour l'engager encore à vous tenir compagnie; c'est un homme qui vous seroit bon à plus d'une chose et que vous devez attirer chez vous. Je ne vous réponds point sur M. Arnaud, vous savez que je ne suis jamais entré dans ces sortes de procédés. Vous ne pouviez mieux faire que de laisser madame d'Aubigné chez madame de Miossens : c'est une très-bonne compagnie; il ne faut pas se lasser de travailler à sa conversion.

Il est vrai que la reine me fit l'honneur de me donner son portrait à Chambord[1]. Je n'aime point à parler de ces choses-là, et la faveur, à mon gré, ne sied pas mieux que la modestie. Ne vous faites point de peine sur ce que je ne vous mande rien; vous entendez assez parler de moi, et je ne serai jamais paresseuse, quand il s'agira de vos intérêts. En répondant à votre lettre, il me semble que j'ai répondu aux deux autres, qu'elles ne sont que pour l'acquisition de l'une de ces terres; il n'y a qu'une chose à changer, qui est de me charger de détails, car j'en

1. Voir plus haut, page 259.

[redacted]

suis incapable; j'en ai acheté une sans avoir eu le loisir de l'aller voir.

Adieu, mon cher frère, mandez-moi souvent de vos nouvelles, et ne soyez jamais seul si vous voulez éviter que la tête vous tourne. Je me porte fort bien, grâce à Dieu.

LETTRE CCCII

A MADAME DE BRINON [1].

14 décembre 1682.

Je vous prie que personne ne sache que j'irai demain dîner chez vous; je vous prie en ma faveur que l'on fasse quelque petit régal à nos sœurs de la charité, et que je les voie dîner en bon ordre. Vous savez que je vous ai toujours demandé que l'on ne dérangeât rien pour moi, et que l'on ne s'aperçoive pas que j'arrive. J'irai tout droit faire le catéchisme; n'y venez que quand vous n'aurez plus rien à faire, et traitez-moi en tout comme une personne de la maison. Je porterai ma poularde que nous mangerons ensemble. J'ai la migraine aujourd'hui, et j'en suis ravie, car c'est une espèce de sûreté de ne l'avoir pas demain.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

ANNÉE 1683.

Pendant les huit premiers mois de l'année 1683, madame de Maintenon mène une vie très-calme, même solitaire, occupée uniquement de dévotions, de charités, de ses petites filles de Ruelles. Si la reine eût continué de vivre, il est probable que le personnage de madame de Maintenon se fût terminé là et que sa vie serait allée se perdre dans un couvent. Mais la reine vint à mourir presque subitement, et une nouvelle destinée s'ouvrit pour madame de Maintenon. Il est probable que, peu de jours après cette mort si imprévue, Louis XIV proposa à la femme qu'il aimait depuis longtemps un mariage secret. Ce mariage fut accepté. Comme on le pense bien, nous n'avons aucun document sur cet événement; mais on trouve dans les lettres de madame de Maintenon, pendant les cinq derniers mois de 1683, quelques mots, quelques lignes qui y font allusion. Nous verrons que ce mariage eut lieu dans les premiers mois de 1684.

L'année 1683 renferme trente-sept lettres vraies et trois apocryphes.

LETTRE CCCIII

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Ce 7 janvier 1683.

Je garderai toujours la croix que vous m'avez envoyée, et tout ce que vous m'en mandez, joint à ce qu'elle vient de vous, me la fait recevoir avec plaisir. Je voudrois de tout mon cœur en faire l'usage que vous me conseillez; mais j'avance peu dans ce chemin-là, et j'aurois plus de besoin que jamais de vos con-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

seils et de vos prières. Il y a bien longtemps que vous n'êtes venu ici : je m'en prenois aux sermons de l'Avent et aux dévotions de Noël; je suis fâchée que ce soit la goutte, et je vous prie de croire que, quand vous pourrez venir, je vous recevrai avec joie.

LETTRE CCCIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 8 janvier 1683.

Je ne m'opposerai jamais à aucun bien, et s'il ne tient qu'à mes vieilles jupes que vous ne preniez cette demoiselle, je lui en donnerai de bon cœur; je souhaite qu'elle ne trouble pas l'union qui doit être chez vous.

Dès que vous serez déterminé entre Aubigné et Sainte-Jesme, je ferai les diligences nécessaires. J'ai mis votre argent entre les mains de M. Brunet.

J'espère que les eaux vous feront du bien, et vous ne sauriez mieux faire que d'y mener madame d'Aubigné; j'avoue que je ne puis regarder Coignac comme une solitude affreuse, l'idée qui m'en reste y est bien opposée; mais votre imagination est blessée là-dessus, et vous devez faire tout ce qui la peut satisfaire.

Adieu. Par la connoissance que j'ai des vapeurs, je vous conseille d'y faire peu de remèdes en attendant les eaux, et de vous divertir le plus qu'il vous sera possible.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

LETTRE CCCV

A M. DE VILLETTE, A NIORT[1].

Ce jeudi matin 14 janvier 1683.

Il n'y a ni affaire ni paresse qui puisse m'empêcher de me presser de vous dire une bonne nouvelle, et si vous voyiez ma joie, je m'assure que vous m'en sauriez bon gré. Voilà le billet de M. de Seignelay[2]. Croyez, mon cher cousin, que je n'aurois pas plus de plaisir d'un bien qui me seroit venu directement. Mes compliments à madame votre femme et à ce prodige dont on parle ici à tous moments; mille amitiés à madame de Lalaigne : son fils a plus obtenu que nous espérions; mais on a oublié le second, il faut prendre patience. J'attends le damas; vous savez que les meubles m'occupent bien autant qu'autre chose.

Je n'avois pas bien lu le billet de M. de Seignelay, il n'a oublié personne, et a donné sur tous les articles plus que l'on ne demandoit.

1. *Autographe* du cabinet de M. le duc de Noailles.

2. M. de Villette recevait l'ordre de prendre le commandement du vaisseau *l'Excellent*, de 60 canons, et d'aller croiser sur la côte d'Espagne à la recherche d'un vaisseau génois; il devait ensuite rejoindre la flotte de Duquesne devant Alger. Voir les *Mémoires* de Villette publiés par Monmerqué.

[redacted]

LETTRE CCCVI

A M. DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Versailles, ce 30 janvier 1683.

Je vous écrivis l'autre jour bien succinctement, étant pressée et ne voulant pas manquer à vous répondre sur le fils de madame de Caumont, que vous ne devez pas emmener : vous avez bon esprit et avez fort bien prévu que vous vous feriez une affaire. Tout ce que vous montrez de raisonnable dans toutes les occasions, augmente mon déplaisir de vous voir si propre à tant de choses, et d'être exclu de tout. Le bien que je fais à vos enfants ne me console point de celui que je ne vous fais pas; je travaille à les faire honnêtes gens sans espérance de jouir jamais de leur mérite, et le vôtre qui est à peu près de même date que le mien me seroit plus propre. Songez à une affaire si importante; humiliez-vous devant Dieu et demandez-lui d'être éclairé; convertissez-vous avec lui, et sur la mer où vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance; enfin convertissez-vous de quelque manière que ce soit. Je ne puis me consoler de votre état et je vois en cela que je vous aime plus que je ne le croyois encore.

Adieu, mon cher cousin, j'aime toujours les eaux de senteur et je n'aime aucune bête; voilà ce que vous avez mandé à mademoiselle de Mursay de vous

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

faire savoir. Elle est fort occupée avec ses maîtres; ce n'est pas que j'en veuille faire une virtuose; mais c'est un temps qu'elle emploie que je ne pourrois l'avoir auprès de moi et elle apprendroit des sottises avec des femmes de chambre; les instruments lui donneront quelque goût pour la musique; la danse lui donnera de la grâce, et elle parlera mieux français d'avoir appris les règles d'une langue[1]. Elle croît fort et on me la demande tous les jours en mariage[2]; quand ce sera tout de bon, vous en entendrez parler. Elle dit qu'elle veut être religieuse, mais elle ne dit pas vrai. Je ne vous parle pas des garçons, je vous crois mieux instruit que moi d'eux. M. de Fourbin en est content et j'en ai très-bonne opinion.

LETTRE CCCVII

A M. DE VILLETTE, A NIORT[3].

Versailles, ce 13 février 1683.

Non-seulement j'approuve le voyage de madame de Villette, s'il est nécessaire pour sa santé, mais je l'y exhorte, car elle trouvera plus de secours ici que dans la province. Je suis fâchée qu'elle soit obligée de loger chez des huguenots, parce que je n'oserai lui envoyer ses enfants aussi souvent, et pour aussi longtemps que je ferois ailleurs. Je crains aussi

1. La Beaumelle met : « Son maître de français lui apprendra la valeur des mots et le pourquoi des phrases. »

2. Mademoiselle de Mursay n'avait que douze ans.

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

qu'elle ne vienne dans un temps qu'ils seront tous éloignés; et pour qu'elle soit avertie des projets de la cour, je vais lui apprendre ce que j'en sais. On dit donc que le roi part pour Compiègne le 4 mars, qu'il reviendra ici le 20 du même mois; qu'il en partira le 15 de mai pour aller voir camper ses troupes sur la Somme; qu'il sera de retour ici le 15 de juillet; qu'il en partira le 15 de septembre pour Chambord, et qu'il reviendra le 15 d'octobre à Fontainebleau, qu'il y sera jusqu'au 15 de novembre, et que l'on reviendra passer l'hiver ici[1]; pendant ces voyages-là, votre fille est dans un couvent, et vos mousquetaires seront au camp.

Voilà les instructions que je puis donner à madame de Villette; si elle vient dans les temps que je serai ici, et que sa santé lui permette d'y venir, je la verrai avec beaucoup de joie.

Adieu, mon cher cousin, je suis tout à vous.

LETTRE CCCVIII

A MADAME DE BRINON[2].

Février 1683.

Le roi donna hier une pension de deux mille francs à mademoiselle de Scudéry[3]; vous y prenez trop d'intérêt pour n'en être pas avertie des premières. Je

1. Tout cela ne fut pas exécuté.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

3. Madeleine de Scudéry, née en 1607, morte en 1701, auteur d'*Artamène*, de *Clélie*, etc. C'était l'un des beaux esprits qui fré-

[redacted]

vous prie d'en faire mes compliments à ma sœur Lefèvre.

Manette est chez madame de Montchevreuil depuis deux jours; elle commence à s'accoutumer.

Je fus fâchée hier de ne pas recevoir de vos nouvelles, et les suites de cette petite vérole.

En entrant chez moi, j'ai trouvé dans mon antichambre mademoiselle de Rivière chargée de présents qui ne me font que de la peine, haïssant fort de recevoir de ceux à qui je ne puis faire plaisir; j'étois lasse de la matinée, que j'avois passée chez madame la Dauphine, et il étoit l'heure du dîner, ma chambre pleine de gens qui m'attendoient. Ainsi je ne pus l'entretenir; je lui envoyai mademoiselle de Mursay pour la mener

quentaient la maison de Scarron, et madame de Maintenon avait la plus grande estime pour cet écrivain si célèbre pendant sa vie, et depuis sa mort tant décrié et livré au ridicule. La *Clélie* parut en 1658; elle renferme un très-exact et très-beau portrait de madame Scarron, alors âgée de vingt-trois ans. Ce fut à la demande de madame de Maintenon que Louis XIV donna une pension de 2,000 livres à mademoiselle de Scudéry. « Sa Majesté, dit le *Mercure galant*, a été fort applaudie d'avoir donné cette pension, tout le monde ayant une estime particulière pour mademoiselle de Scudéry qui nous a donné tant de beaux ouvrages. Un peu avant que la cour partît pour Compiègne, cette illustre fille en alla faire ses remercîments au roi. » (Nº de mars 1683, p. 27.) Madame de Sévigné écrivait à ce sujet à la comtesse de Gontaut, 5 mars 1683 : « ... Vous savez comme le roi a donné 2,000 livres de pension à mademoiselle de Scudéry : c'est par un billet de madame de Maintenon qu'elle apprit cette bonne nouvelle. Elle fut remercier Sa Majesté un jour d'appartement; elle fut reçue en toute perfection; c'étoit une affaire que de recevoir cette merveilleuse muse. Le roi lui parla et l'embrassa pour l'empêcher d'embrasser ses genoux. Toute cette petite conversation fut d'une justesse admirable; madame de Maintenon étoit l'interprète... »

[redacted]

dans sa chambre, comptant qu'elle dîneroit avec mes femmes; elle me manda qu'elle s'en iroit dès qu'elle m'auroit parlé; je lui fis demander si elle avoit quelque chose à me dire, elle répondit que non et s'en alla; ainsi je n'eus point à la coucher. Votre bonté et le séjour de la campagne vous fait croire que c'est une chose qui ne se peut refuser que l'hospitalité; cependant ces manières-là ne sont ni du goût ni de la coutume de ce pays-ci; on n'y a ni place ni lits de reste, et ce que j'ai de meubles chez moi est pour mes neveux qui vont et viennent. Ainsi il faut du moins que les personnes que je voudrois excepter, m'avertissent, pour qu'on ne se trouve point trop de gens à la fois.

J'attends le porteur d'eau de Ruelles, pour voir s'il m'apportera quelque chose où il faille répondre.

LETTRE CCCIX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

Versailles, ce 27 février 1683.

Il est vrai que rien n'est plus difficile que de traiter sûrement avec des communautés et que par là j'aimerois mieux Sainte-Jesme, si on vous en faisoit un marché raisonnable.

On dit que vous vous promenez fort; c'est un très-bon remède pour les vapeurs. Personne ici ne s'est sauvé des rhumes; j'en ai eu un, mais très-léger.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de mademoiselle

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

d'Escoubleau qui me prie de la prendre, et quelques excuses de n'être pas arrivée ici, parce que la petite vérole l'en a empêchée[1]; elle feroit une terrible sottise de venir; empêchez-l'en et la prenez; je lui enverrai des habits.

Laissez dire M. de Fontenay; on parle des plus grands princes du monde; je vous souhaite là-dessus autant de tranquillité que j'en ai pour tout ce que peut dire M. de Fonmort[2].

Je vous prie de dire à madame d'Aubigné que, si la lettre que j'ai reçue d'elle en même temps que la vôtre est purement de son style, il faut qu'elle se soit formé l'esprit autant qu'elle a formé ses caractères. On ne peut écrire avec plus d'esprit ni avec plus de tendresse; la mienne en redouble pour elle.

Adieu, monsieur, réjouissez-vous, et songez à votre salut. Il n'y a que cela de bon à faire.

LETTRE CCCX

A MADAME DE BRINON[3].

Mars 1683.

Voilà le premier médecin de la reine et le plus habile qui soit en France[4], qui marche pour Jaquette,

1. Nous allons voir que la petite vérole sévissait dans la maison de Ruelles.

2. Madame de Maintenon veut parler des bavardages qu'on faisait sur le roi et sur elle.

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

4. C'est Fagon que madame de Maintenon désigne ainsi, et elle ne fait qu'exprimer le sentiment public.

[redacted]

servez-vous de l'occasion et prenez ses avis, qui, joints à votre bon sens, vous feront bien gouverner nos enfants. Je serois d'avis que vous meublassiez cette chambre que vous vous êtes réservée chez le jardinier; il y faudroit mettre deux lits avec des pavillons pour les plus malades, et commencer par y envoyer Jaquette. La jardinière seroit peut-être bien aise de gagner ce que vous donneriez, et il faudroit faire un marché une fois pour toutes, afin de n'avoir à compter que les journées, et la servante du logis porteroit leur nourriture. Vous avez raison de croire que nos anges se communiquent, car vous me répondîtes à ma dernière lettre une heure après que je l'eus écrite, et sept ou huit avant que je l'eusse fait partir.

Les provisions données à Andrée, les hardes des pensionnaires visitées, et en un mot tout ce qui se passe là-dessus me fait un très-grand plaisir. Je suis flattée autant que je le dois de penser comme vous, et je n'aimerois pas tant de vous voir agir par déférence. Prenez courage, élevons des enfants qui multiplieront après nous votre bonne éducation. Il ne me reste plus qu'à vous demander de ne rien troubler quand j'arrive, et que je me range aux occupations des autres plutôt que de leur faire quitter. Voilà un tablier pour Andrée, que je vous prie de lui donner de ma part.

J'ai lu la moitié de ce que vous m'avez envoyé pour mademoiselle de Mursay : cela est digne de vous, et fort au-dessus d'elle. Je tiendrai la main pour qu'elle le lise souvent. Dieu veuille qu'elle profite

[redacted]

de son bonheur ! Vous l'aurez trois semaines de suite ; j'espère quelque chose de ce temps-là. J'ai parlé encore aujourd'hui à M. Félix [1] : il ne veut traiter mademoiselle de la Harteloire qu'au mois d'avril.

Non-seulement j'approuve que mes pauvres assistent au catéchisme, mais je voudrois de tout mon cœur arriver ces jours-là.

Mes compliments, je vous prie, à madame de Saint-Pierre ; l'économie qu'elle a établie sur mes petites filles m'en fera ajouter deux après Pâques, et ce seront les siennes, puisqu'elles subsisteront de l'épargne qu'elle fait sur les autres. Dressons Andrée pour nous soulager là-dessus, afin que nous puissions faire des merveilles de nos pensionnaires. M. l'abbé Gobelin est ravi, édifié et engoué de notre communauté. J'ai bien envie de vous voir là-dessus. Adieu, ma très-chère, je vous aime de tout mon cœur.

LETTRE CCCXI

A MADAME DE BRINON [2].

Mars 1683.

Je suis au désespoir de cette petite vérole, et elle me jette de mon côté dans un fort grand embarras pour mademoiselle de Mursay. La Couture jure que celle qui l'a eue étoit debout et alloit à la veillée de-

1. Premier chirurgien du roi.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

puis plus de quinze jours. Mais il n'est pas question du passé, ce qui est fait est fait, et vous en avez la peine, dont je suis très-fâchée.

Manette est dans une tristesse si désagréable, que si elle continue je changerai mon projet en vous la renvoyant, et gardant Villemoyen, dont le visage et l'humeur me donnent de la joie. L'autre est comme une vilaine convalescente de l'hôpital, et se plaint incessamment du mal de tête.

La lettre de la reine de Suède est admirable, je vous la renvoie. Adieu, je n'ai pas de temps.

LETTRE CCCXII

A MADAME DE BRINON [1].

Mars 1683.

J'attendois de vos nouvelles avec une grande impatience, dans le chagrin où je suis de notre maison. La peine que vous en aurez me touche plus que toute autre raison, et ensuite l'embarras où je me trouve pendant notre voyage. Après cela, je compte beaucoup de voir le bon ordre interrompu; je compte encore de n'oser vous aller voir, et, en un mot, de quelque côté que je me tourne, je suis affligée de ce malheur. Vous le recevez avec un courage qui ne me surprend pas, mais qui m'édifie beaucoup. Assurez bien la bonne femme que Dieu la récompensera si elle assiste nos petites sœurs comme elle voudroit

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

qu'on l'assistât, et que je la prendrai certainement si vous êtes contente d'elle. Vous avez raison de songer au feu, c'est le meilleur remède pour ce vilain mal, et l'eau tiède pour étuver leurs yeux. Je ne serois point d'avis que vous laissassiez chez vous celles de vos pensionnaires à qui le mal prendroit : il faudroit préparer, à tout hasard, une chambre dans la même maison, et s'assurer d'une garde, quoi qu'elle coûte ; on seroit tant de gens à la payer, que chacun n'en porteroit guère. Je vous envoie deux bouteilles de vin vieux, et une de vin d'Espagne rouge ; ce sont de bons cordiaux, surtout pour les paysans, qui n'y sont pas accoutumés.

Ne trouveriez-vous point à propos d'envoyer Armande chez sa mère, Bénédicte chez madame de Brunswick, Fanchon où j'ai dessein de la mettre à Pâques, la petite Saint-Hubert chez son père, le tout pour un mois? Je vous marque celles qui ont un asile, car vous en avez dont on ne sauroit se défaire, et dont il faut prendre le hasard. Si le mal prenoit chez vous, ce seroit toujours en avoir quatre de moins, et deux que j'ai font six, et s'il ne prend pas, elles reviendroient quand vous l'ordonneriez. Je pense à ce qui peut vous soulager, car je sens votre peine comme si j'étois à votre place.

Manette est un peu moins triste, et m'assure qu'elle se porte fort bien.

Voici la lettre de la reine de Suède, qui est merveilleuse.

Voilà quelques citrons, qui, piqués avec du clou de girofle, préservent du mauvais air. Voilà des

fants du dedans. Je le souhaite de
Adieu.

Il y a six citrons, quatre grosse
petite de Portugal.

LETTRE CCCXI

A MADAME DE BRINO

Je suis tout affligée du désordre
vérole dans une maison qui alloit
quelque temps; mais Monfort[2] me f
l'abandon où elle est me paroît effi
petites sœurs, elles sont toujours
seroient à l'hôpital; faites-les trav
courent les champs.

Je voudrois bien que vous euss
avec madame Chéron[3], qui fût
ment de moi, tant pour l'argen

[redacted]

que vous en tirassiez, que pour lui envoyer le fil. Un sac de lin a traîné huit jours dans mon antichambre, au milieu de tous les flambeaux, qui le pouvoient embraser, et le paquet de fil dans la crotte et dans l'eau. Il ne faut pas compter que mes gens puissent être plus réguliers; tout contribue ici au désordre, et on en a tant soi-même, que l'on ne peut en gronder les autres. Le fourgon de Maintenon passe toutes les semaines pour aller à Paris, et repasse à vide pour retourner à Maintenon. Un suisse de la porte de Sertory lui donne ce qu'on lui envoie de chez moi; votre porteur d'eau pourroit lui porter tout droit, ou tous les huit jours, ou les quinze, ou tous les mois, ce que l'on auroit filé, et rapporter le lin et l'argent que madame Chéron enverroit. J'ai dans la tête que vous touchiez de son argent, que nos sœurs le voient, que vous leur amassiez, et que, jugeant elles-mêmes de leurs gains, elles s'excitent à travailler. Il faut mettre tout en usage pour en faire quelque chose de bon.

Manette, Gabrielle et mademoiselle de Mursay sont affligées de Monfort. J'ai annoncé à la première que je la mènerois en voyage : elle en paroît assez contente; elle m'a montré aujourd'hui une tendresse pour madame Hatte, dont je lui sais bon gré.

Je suis au désespoir de ce que mon beurre vous manque, et de n'avoir pu vous apprendre à faire du mil. N'oubliez rien pour que je puisse vous voir le 25 de mars. Je prendrai soin de vous le reste du carême.

Mon mal de dents a été peu de chose, et une per-

[redacted]

sonne plus accoutumée au mal ne l'auroit pas compté. Je me porte fort bien présentement.

J'ai fait habiller Manette de mes livrées; c'est son linge que je demande. Elles ont toutes la taille gâtée de leurs corps mal faits; j'en ferai faire à mon retour à toutes les miennes.

Je comprends parfaitement la peine que l'absence de Fanchon vous fait, mais elle ne pourroit être mieux qu'à votre chambre, jusqu'à ce que l'on l'ôte tout à fait, et quand on ne les voit plus, la peine en est moins grande. Ne vous faites point cette violence, je vous en prie, vous avez assez à souffrir sans vous tourmenter dans ce qui n'est pas absolument nécessaire. Elle s'accoutumera à travailler quand elle sera en lieu où elle ne verra que travailler, comme elle aime à courir avec de petites filles qui ne font que courir.

Ce seroit un infâme procédé à madame de Saint-Pierre de me compter huit livres de lard, qui sans doute étoit rance, et six andouilles vraisemblablement maigres, dans la même semaine que je lui envoie cinquante fromages et cinquante bouteilles vides. Je suis très-contente de la dépense de nos sœurs, et je lui recommande Jaquette sur la tapisserie, mais encore plus sur la lecture et sur l'écriture; elle ne se vante de rien sur l'éducation des enfants, et vous savez même que je croyois qu'elle gâtoit Armande. Cependant j'en vois qui ont passé par sa chambre, qui sont très-intelligentes pour leur âge. Ayez la bonté de lui faire mes compliments et mes adieux, en l'embrassant pour moi.

Sur la prière de madame Fieubert et sur toute au-

[redacted]

tre, servez-vous de mon nom pour refuser tout ce qui ne vous plaira pas, et recevez tout ce que vous voudrez. Bonsoir, madame, j'attends à demain à fermer ma lettre, pour voir si je ne recevrai pas quelque chose de vous.

Je vais écrire à madame Chéron pour fonder un commerce plus réglé avec elle, et la gronder de ses irrégularités. Votre mal d'yeux auroit besoin de n'écrire de quelques jours : que j'aie pourtant de vos nouvelles pendant le voyage. Il faut envoyer vos lettres à Paris chez M. Bontemps. Je meurs de peur que nos petites sœurs n'aiment mieux l'occupation du dehors que de se renfermer dans la salle.

Je donne au porteur les quatre-vingt-sept livres du mois de mes pauvres. Adieu, madame. J'envoie Villemoyen à Paris. J'ai peine à la remettre dans un lieu où est la petite vérole, et Nanon ne lui laissera pas perdre son temps.

Qui est le secrétaire de Fanchon Chéron? C'est un terrible style.

LETTRE CCCXIV

A MADAME DE BRINON [1].

Mars 1683.

La migraine m'a prise cette nuit et m'a empêchée de vous voir, dont j'ai très-grande envie. Il faut, s'il vous plaît, nous envoyer Fanchon avec ce qu'elle a

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

de linge; le temps de l'obliger[1] est venu; il faut, pour achever la charité, mettre ces enfants-là en état de se passer de nous; après cela, il faudra obliger Jaquette; je vous prie dans cette vue-là de la presser sur l'écriture; il me semble qu'elle doit communier à Pâques.

Je sais que madame de Toligny est veuve, je vous prie de lui en faire mes compliments; vous devriez lui demander une de ses filles, que nous mettrions à la place de Fanchon, et à qui vous donneriez une éducation qu'elle n'aura pas ailleurs[2]. Vous savez que je compte d'en avoir toujours dix chez vous, et de remplir toujours celle que j'ôterai; mais si vous faites ce que je vous propose, je vous prie que ce soit sur votre compte, sans que j'y sois nommée. Elle auroit les soins que je donne à Fanchon et vous tireriez quelque chose de sa mère pour son entretien. Avez-vous établi ce commerce que je vous avois prié avec madame Chéron? et le porteur d'eau ira-t-il tous les mois à Sertory prendre le lin et porter le fil? Madame Chéron prétend que vous ne lui avez pas accusé la réception de l'argent et du lin qu'elle vous a envoyés.

Le secours que madame de Richelieu nous a donné est bien venu à propos; Dieu aura soin de nous; il n'y a qu'à bien faire; j'en ai plus envie que jamais. Madame de Saint-Pierre n'oubliera pas le mois de

1. C'est à-dire de la placer.

2. Une des filles de cette dame fut, en effet, élevée successivement à Rueil, à Noisy, à Saint-Cyr, et fit profession dans un couvent de Normandie.

[redacted]

mars dans les derniers jours, pour que mes comptes soient bien nets. Je m'attends à un terrible extraordinaire.

Voilà un beau temps pour filer. Je suis inconsolable de ne pouvoir aller voir nos petites sœurs; il faudroit, à cette heure qu'il fait beau, faire ce dortoir sur cette autre étable dont vous m'aviez parlé, car je les trouve pressées la nuit, et j'aurois plus d'envie de les augmenter que de les diminuer; il n'y a qu'à Rueil qu'elles puissent bien faire.

On me demande des garçons pour notre manufacture, et il n'est pas possible d'en avoir de Maintenon; nous sommes obligés d'en prendre aux environs, et il y en a bien cent qui demandent l'aumône dans la cour du château. Cependant, il ne faut point nous rebuter : il faut sauver leurs corps et leurs âmes, malgré eux. Conservez-vous-y, je vous en conjure, et travaillons pour notre salut. Nos saintes[1] continuent-elles à bien faire? Si cela est, faites-leur mes compliments.

J'envoie une jupe à mademoiselle de la Harteloire; je serai toujours ravie de lui faire plaisir, et je l'exhorte de tout mon cœur de nous aider à donner une éducation à nos petites filles, qui leur est plus nécessaire que la vie. Adieu, madame, j'embrasse votre cousine et Armande[2] pour lui faire ma cour.

1. Les compagnes de madame de Brinon.

2. Une nièce de madame de Brinon, laquelle en avait quatre, qu'elle parvint à marier ou à placer, grâce au crédit de madame de Maintenon. Celle-ci devint religieuse dans un couvent de Melun.

[redacted]

LETTRE CCCXV

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 7 avril 1683.

Je ne suis point surprise du mal d'Armande : on ne peut guère se jouer des enfants impunément, et il leur arrive toujours quelque contretemps.

Je suis ravie de savoir mes petites sœurs à la grange.

Madame de Montchevreuil vient de me prendre le seul temps que je pouvois vous donner. Adieu, je tremble qu'Armande ait la petite vérole.

Vous n'avez ni compris, ni par conséquent fait comprendre au porteur d'eau ce qu'il faut qu'il fasse. Voici le fait : Provost, maître du fourgon de Maintenon, vient toutes les semaines à Paris; il passe le jeudi à Sertory en venant, et le lendemain vendredi il y repasse en s'en retournant; je voudrois donc que vous convinssiez avec madame Chéron qu'elle vous envoyât tous les premiers jeudis du mois tant de livres de lin; Provost les laisseroit le jeudi à Sertory; le porteur d'eau les trouveroit chez le suisse, et laisseroit par le même voyage le fil que les filles auroient filé, que Provost y reprendroit le lendemain en repassant pour Maintenon.

Cela étant ainsi réglé, vous n'auriez commerce avec madame Chéron qu'une fois par mois, et le porteur d'eau n'y feroit qu'un voyage; elle recevroit

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

le fil et vous le lin sans qu'il ait passé par ici, où il est souvent gâté. Vous auriez réponse positive sur tout, et votre argent tous les mois.

J'ai écrit à madame Chéron de nous mander si, quand elle envoie de mauvais lin, il faut le filer gros ou lui renvoyer.

Je vous prie de me mander quand la quarantaine de nos sœurs finira, j'ai impatience de les revoir.

Madame de Montchevreuil est engouée de Manette; je souhaite que cela continue. Je vous demande Gabrielle aussitôt qu'elle aura communié, si son doigt est guéri.

Ayez la bonté de faire habiller Meriodeau [1].

LETTRE CCCXVI

A MADAME DE BRINON [2].

Avril 1683.

Je vous renvoie la lettre et l'argent de madame Chéron. M. Delpech croit qu'il vous seroit plus commode que vous envoyassiez votre fil chez lui à Paris, et qu'il vous enverroit le lin à Nanterre. Il prétend qu'il y a un coche qui y passe tous les jours, et que c'est si près de Ruelles que cela vous incommoderoit moins que d'envoyer à Sertory : choisis-

1. C'est sans doute une parente de ce procureur dont M. de Caumont d'Adde avait épousé la fille en deuxièmes noces. Voir l'ouvrage : *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon.*

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

sez, car tout m'est bon, pourvu que notre filage aille bien, et que vous n'ayez que les peines nécessaires.

Si Lafrance m'obéit, il vous envoie d'étranges choses; mais tout est bon aux enfants, et je suis bien contente des distributions. Je crains toujours l'économie de madame de Saint-Pierre et qu'elle garde tout; plus je vis, plus je me confirme dans l'opinion de ne rien amasser. J'aurai samedi vingt tirelires.

Il est vrai que je fis jeudi mes pâques après une nuit pleine de trouble et de beaucoup de larmes, mais je ne sais que trop qu'elles ne peuvent être précieuses. Je compte d'aller demain dîner avec vous, mais je n'en suis pas encore tout à fait assurée. Donnez-moi de bon potage, je porterai du rôti.

Si je vais demain à Ruelles, j'espère que je ramènerai Gabrielle et la petite Dardiville pour la faire habiller. Tout ce que vous m'avez mandé de la misère de nos petites sœurs me fâche tout à fait contre Andrée. J'ai toujours dans la tête que vous l'occupez, et si notre veuve vouloit être leur supérieure, *je* vous donnerois Andrée tout à fait. Ces enfants-*là* sont trop souvent malades pour qu'il n'y ait pas un manque de choses nécessaires.

J'espère en madame de Saint-Pierre quand la petite vérole lui permettra de les rapprocher. Je vous avoue que je me sens un grand attachement pour cette œuvre-là, et que, si nous étions aidées, nous pourrions la multiplier. Il ne faut guère plus de peine pour trente que pour vingt, si on y mettoit un bon ordre, et que quelqu'un s'en occupât uniquement. Je vous conjure de penser à leurs lits et à de

[redacted]

petits draps, afin qu'elles soient propres et couchées séparément. Le petit logis demeurera pour le noviciat de celles qui arriveront de Maintenon, et elles n'iront au dortoir qu'après avoir été nettoyées et reblanchies. Si Andrée n'entre dans nos vues avec piété, il est impossible qu'elle y fasse bien; car il n'est pas délicieux de passer sa vie à tuer des poux, à graisser de la gale, à faire laver les pieds, à marquer le fil de chacune, à distribuer le lin et à ne leur pas laisser un moment. Si elle passoit le jour de cette sorte, vous ne leur seriez nécessaire que pour les coups d'autorité et pour examiner leur conscience. Il me semble que je ferois fort bien ce que je désire d'Andrée. En voilà beaucoup sur ce chapitre, vous savez que c'est mon sensible.

Vous connoissez la lenteur naturelle de madame de Montchevreuil; elle y joint une extase continuelle et peu de santé. Je crois que vous aurez bientôt sa fille. Si vous aviez un prétexte pour ne la point mettre dans la même chambre que madame Bacheville, je crois que ce seroit un bien; car c'est une fille qui l'obsède, et qui paroît étourdie.

LETTRE CCCXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A VICHY [1].

Ce 29 avril 1683.

Il est vrai qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit; mais il y a longtemps aussi que je n'ai reçu de

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

vos nouvelles; je crois que vous savez fort bien que je vis encore, et même avec plus de santé que jamais. Je ne sais qui va à Vichy; madame de Montespan devoit aller à Bourbon, mais son voyage est rompu.

Vous avez bon esprit pour vous conduire avec qui que ce soit : il faut écouter, ne guère parler, éviter les airs de grand seigneur, et se jeter plutôt dans l'autre extrémité. M. l'abbé d'Aubigné négocie l'affaire de Sainte-Jesme, sans que vous y paroissiez; si vous voulez acheter une terre, celle-là me paroît belle et bonne et d'un prix convenable : point de maison, qui est ce qui vous faut, une forêt, de beaux droits, et sortie de votre famille.

Notre été se passera en voyages; nous partons le 26 de mai pour aller en Bourgogne, et traverser toute l'Alsace; nous allons à Belfort et pour la troisième fois à Strasbourg; nous serons de retour ici le 24 juillet; nous y passerons le mois d'août, et nous irons dans celui de septembre à Chambord, en octobre à Fontainebleau et en novembre on reviendra ici pour y passer l'hiver[1]. Madame la Dauphine ne vient point : elle est grosse, dont tout le monde est ravi. Mademoiselle de Laval sera bientôt mariée; je ne sais encore à qui, mais le roi s'en mêle et vous savez qu'il est accoutumé à réussir[2]. M. du Maine est toujours fort honnête homme et sera du voyage. Madame de Montchevreuil est très-languissante et j'en suis en peine. Ma vie est fort douce et solitaire. Cette ma-

1. Tout cela s'effectua avec ponctualité, excepté la fin, qui fut dérangée par la maladie de la reine.

2. Voir la lettre suivante.

[redacted]

demoiselle d'Escoubleau n'est point notre parente, je m'en suis informée.

Adieu, prenez les eaux bien sagement et faites-nous savoir comment vous vous en trouverez, en m'envoyant une adresse pour vous répondre.

LETTRE CCCXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A BOURBON[1].

A Versailles, ce 23 mai 1683.

J'ai su de vos nouvelles par votre médecin; sa lettre a été rendue à M. Fagon et je lui en ai envoyé la réponse par madame la duchesse de Noailles, n'ayant point d'adresse pour Vichy, et craignant qu'elle ne fût perdue. M. Delpech étoit à Maintenon; il est revenu, et vous fera tenir mes lettres. J'espère que les eaux vous feront du bien et à madame d'Aubigné; vous ne doutez pas que je ne le souhaite.

Nous partons mercredi pour le voyage, et on reviendra le 24 juillet; je crois vous avoir déjà mandé la disposition de tout l'été, et que madame la Dauphine le passera ici par une raison qui plaît à tout le monde. Mademoiselle de Laval épousa hier M. de Roquelaure que le roi fait duc comme étoit son père[2]. Je ne sais si vous avez su que M. de Montchevreuil s'est cassé un bras, et qu'il ne pourra aller

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Voir les *Souvenirs* de madame de Caylus, p. 151, édition de 1806.

[redacted]

avec M. du Maine. On ne dit point encore qui aura la place de mademoiselle de Laval[1]; on parle de mademoiselle d'Hamilton, d'autres disent mademoiselle de Levestin, nièce de M. de Strasbourg[2]; voilà les nouvelles que je sais. Vous me feriez plaisir de m'instruire des vôtres, tant que vous serez dans l'usage d'un remède dont j'ai très-bonne opinion. M. Fagon estime fort le médecin qui vous conduit; ainsi tout est à souhait, si vous y joignez la tranquillité qui est encore plus nécessaire que les eaux.

Je voudrois faire un voyage avec vous pour vous faire avouer que toutes les femmes ne sont pas implacables sur les montagnes et sur les vallées, et qu'elles se tirent quelquefois d'affaire assez gaiement; la description que vous me faites de l'embarras de la vôtre m'a fait rire et je l'ai cru voir.

LETTRE CCCXIX

A M. DE VILLETTE[3].

A Versailles, ce 23 mai 1683.

J'ai reçu votre lettre qui ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant l'envie que vous auriez de faire quelque chose qui pût plaire au roi; je connois votre zèle et votre mérite. Plût à Dieu qu'il n'y

1. Comme fille d'honneur de la Dauphine.
2. De Lœwestein, qui devint madame de Dangeau. Nous aurons longuement à en parler.
3. *Autographe* du cabinet de M. de Noailles.

[redacted]

eût pas un endroit qui empêchât que l'on ne fît valoir les autres. J'espère que Dieu qui vous a donné tant de bonnes qualités vous tirera d'un état qui les rend inutiles pour ce monde ici et pour l'autre.

Madame de Villette a fait un voyage ici auquel elle n'aura pas regret : elle se porte à merveille, et a vu ses enfants; pour moi elle n'en a guère joui, car j'ai peu de temps dont je puisse disposer, et elle a essuyé tous mes chagrins et toutes mes lassitudes. L'admiration qu'elle a pour ses enfants lui a attiré quelques petites aigreurs de ma part; car j'avoue qu'ils ne me paroissent pas tels, et que la passion que j'aurois pour qu'ils fussent admirés un jour fait que je ne les admire point présentement. Votre fils aîné est honnête homme, et je l'aime tendrement; il a le cœur bien fait et de bonnes intentions; sa personne est contrainte et de mauvaise grâce.

Marmande est bien fait et adroit; il a du cœur et de l'esprit; je ne le crois pas si bon que l'autre.

La petite devient plus raisonnable; elle croît et embellit; son naturel est lent, et elle a des ressemblances avec madame de Fonmort qui me désespèrent; il y a grande presse à l'épouser et on me la demande tous les jours; je ne la marierai pas peut-être à votre fantaisie, car je suis modérée pour elle comme pour moi et je compterai pour beaucoup le mérite acquis ou apparent; cependant, comme je la marierai mieux qu'elle ne le seroit en Poitou, laissez-moi faire, et à tout hasard, envoyez-moi une procuration; car c'est une affaire à expédier en vingt-quatre heures, quand j'en trouverai l'occasion. Je la

[redacted]

laisse à Versailles; et au lieu de la donner à madame la maréchale de La Mothe qui me la demande, elle demeurera chez Bontemps, enfermée avec des maîtres; je fais pour elle ce que je ferois pour ma fille; elle m'en saura bon gré quelque jour[1].

LETTRE CCCXX

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le roi, accompagné de la reine, du Dauphin, de Monsieur, de Madame et d'une grande partie de la cour, était parti le 26 mai de Versailles pour visiter la Franche-Comté et l'Alsace. Il faut remarquer que la Dauphine resta à Versailles à cause de sa grossesse, et que cependant madame de Maintenon fut du voyage. Après avoir traversé lentement la Bourgogne, on s'arrêta pendant huit jours au camp de Bellegarde, sur la Saône, où étaient réunis 18,000 hommes de cavalerie. On arriva à Besançon le 15 juin et on y resta jusqu'au 19, à Belfort le 22, à Colmar le 24, à Strasbourg le 26. Le roi n'y entra pas, visita seulement la citadelle et les fortifications, et arriva le 30 à Bouquenon, où était un camp d'infanterie composé de 28 bataillons et commandé par le duc de Villeroy. Il y resta jusqu'au 6 juillet à faire des manœuvres et des attaques de forts, où les dames assistaient à cheval; de là il visita le camp de Saarbruck, les fortifications de Saarlouis, et il prit sa route de retour par Metz, Verdun et Châlons. Il arriva à Versailles le 30 juillet.

1. La Beaumelle ajoute et invente : « Comptez que je ne suis point engagée. Elle est encore trop jeune et trop délicate. Je voudrois que la paix fût faite pour demander au roi quelque chose avec bienséance. Je pourrois me prévaloir de mon crédit, et la marier sans dot. Mais c'est une injustice que je ne ferai pas. »

[redacted]

A M. D'AUBIGNÉ, A BOURBON[1].

A Malatour[2], ce 11 juillet 1683.

Le père de La Chaise me donna une lettre de vous qu'il y avoit près d'un mois qui étoit écrite, ainsi je ne compte point les nouvelles qu'elle m'apprenoit, et j'ai grande envie d'en savoir depuis que vous avez pris les eaux; elles doivent vous soulager de vos vapeurs, et je le voudrois de tout mon cœur, car je connois ce qu'elles peuvent faire sur un homme aussi chagrin et aussi taciturne que vous. Je suis bien fâchée que madame d'Aubigné n'en sache pas là-dessus autant que moi; elle vous seroit bien utile, et dans ces occasions-là, on tire plus de secours des autres que de soi-même. Je ne sais que lui mander sur ce que vous me dites; une réprimande en l'air ne profite guère, et c'est à vous comme le plus sage à supporter ses défauts et à tâcher de l'en corriger; elle est assez jeune pour changer. Il n'y a personne qui soit parfait et pour excuser ce qu'elle a de mauvais, il faut songer à ce qu'elle a de bon. J'ai affecté de ne point paroître dans l'affaire de Sainte-Jesme, parce que tout se seroit passé en civilités sans conclusion, et je trouve qu'il les faut toujours traiter de Turc à Maure. M. l'abbé d'Aubigné négocie; nous verrons à mon retour en quel état seront les choses.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. La localité que madame de Maintenon, ainsi que les gazettes du temps, appellent *Malatour* est *Mars la Tour*, bourg qui avait alors un vieux château fort, et qui est situé sur la route de Metz à Verdun.

[redacted]

Nous venons de faire un grand voyage dont je me porte très-bien et où je n'ai pas essuyé le moindre accident, excepté la maladie de Champagne que vous m'avez donné : il reçut le viatique à Molzheim et je l'ai laissé à l'extrémité à Bouquenon. J'ai été à Belfort où j'ai vu des restes de l'amitié qu'on y a eu pour vous ; il y avoit des gens qui ne voulurent jamais prendre un sou des miens quand ils surent que j'étois votre sœur ; la mère de Garé me vint voir, à qui je donnai l'argent que vous aviez envoyé à cette pauvre créature [1].

Charlot est toujours à Maintenon en parfaite santé, plus petit et plus spirituel que vous ne l'avez jamais vu ; il faudra bientôt le mettre au collége, et ensuite dans les cadets qui sont merveilleux, surtout les Poitevins ; ils ont emporté le prix pour l'exercice [2].

Adieu, mon cher frère. Ce voyage ici m'a fait plus de peine que les autres à cause du chaud, vous savez que je le crains ; le bon homme Lafrance va aux *lo-*

1. Sans doute la mère de Charlot.

2. Madame de Maintenon veut parler des compagnies de cadets que « le roi entretient dans les places frontières et qu'il fait instruire dans les exercices militaires. » Pendant son voyage, le roi passa la revue de trois de ces compagnies : à Besançon, où la compagnie était forte de quatre cents gentilshommes ; à Colmar, où se trouva celle de Brisach, forte de six cents gentilshommes ; à Strasbourg, forte de six cents gentilshommes. « Ils s'en acquittèrent, dit la *Gazette*, avec beaucoup d'adresse et de grâce. S. M. en choisit trois des plus jeunes et leur ordonna de faire faire l'exercice aux autres en faisant les commandements. Ils s'en acquittèrent très-bien, et le roi pour les encourager leur fit donner à chacun une épée. » (*Gazette* du 26 juin 1683.)

[redacted]

gements et est d'une grande caducité. Je ne puis après tant de services lui refuser un habit gris.

Écrivez-moi de vos nouvelles et de celles de madame d'Aubigné ; n'aura-t-elle point d'enfants après Vichy?

APPENDICE A LA LETTRE CCCXX.

La cour était à peine revenue du fatigant voyage dont nous venons de parler, que la reine tomba malade et, après quatre jours de souffrances, elle mourut presque subitement le 30 juillet 1683, âgée de quarante-cinq ans.

« Cette princesse, dit madame de Caylus, perdit la vie dans le temps que les années et la piété du roi la lui rendoient heureuse. Il avoit pour elle des attentions auxquelles elle n'étoit pas accoutumée ; il la voyoit plus souvent et cherchoit à l'amuser ; et comme elle attribuoit cet heureux changement à madame de Maintenon, elle l'aima et lui donna toutes les marques de considération qu'elle pouvoit imaginer. Je me souviens même qu'elle me faisoit l'honneur de me caresser toutes les fois que j'avois celui de paroître devant elle... Le roi fut plus attendri qu'affligé de la mort de la reine... ; la cour fut en peine de sa douleur. Celle de madame de Maintenon, que je voyois de près, me parut sincère et fondée sur l'estime et la reconnaissance. La reine expirée, madame de Maintenon voulut revenir chez elle ; mais M. de la Rochefoucauld la prit par le bras et la poussa chez le roi en lui disant : « Ce n'est pas le temps de quitter le roi, il a besoin de vous. » Ce mouvement ne pouvoit être dans M. de la Rochefoucauld qu'un effet de son zèle et de son attachement pour son maître, où l'intérêt de madame de Maintenon n'avoit assurément pas de part. Elle ne fut qu'un moment avec le roi et revint aussitôt dans son appartement, conduite par M. de Louvois... Le roi alla à Saint-Cloud, où il demeura depuis le vendredi que la reine mourut jusqu'au lundi qu'il en partit pour aller à Fontainebleau... Madame de Maintenon suivit la Dauphine et parut aux yeux

du roi dans un si grand deuil, avec un air si affligé, que lui, dont la douleur étoit passée, ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. »

La Beaumelle a inventé des lettres à l'occasion de la mort de la reine (édit. de Nancy, t. I, pages 188 et 189), mais il n'a pas osé les reproduire dans les éditions postérieures à celles de Nancy. Il suppose que Louis XIV écrivit à madame de Maintenon.

« Dieu me punit, madame; je me soumets à ses volontés. Je lui ai donné bien des sujets de mécontentement, à cette belle âme. Ne vous éloignez pas, ma chère madame de Maintenon; j'ai besoin de consolation. Vous pourrez vous retirer, quand vous vous lasserez de me dire la vérité. »

Fausse! met en marge Louis Racine.

Puis La Beaumelle suppose que madame de Maintenon répondit au roi :

« Sire, la reine n'est pas à plaindre; elle a vécu, elle est morte comme une sainte. C'est une grande consolation que l'assurance de son salut. Vous avez, sire, dans le ciel une amie qui demandera à Dieu le pardon de vos péchés et la grâce des justes. Que Votre Majesté se nourrisse de ces sentiments. Madame la Dauphine se porte mieux. Soyez, sire, aussi bon chrétien que vous êtes grand roi. »

Louis Racine apostille ainsi cette lettre : *Fausse. Comment lui auroit-elle écrit? Elle ne le quitta pas à la mort de la reine.*

Revenons à Fontainebleau.

« Pendant ce voyage, dit mademoiselle d'Aumale, la faveur de madame de Maintenon devint encore plus grande. Le roi ne pouvant se passer d'elle, la fit loger dans l'appartement de la reine; les conseils se tenoient dans sa chambre, et le roi y faisoit une grande partie de ses affaires, sur lesquelles il la consultoit souvent. Elle se fit un plan de vie

[redacted]

très-chrétienne, se levoit matin pour prier Dieu, alloit à la messe de bonne heure, y faisoit souvent ses dévotions, et revenoit s'habiller pour être prête quand le roi venoit chez elle ou pour d'autres occupations utiles à la gloire de Dieu ou au bien du prochain. C'est ainsi qu'elle tâchoit de se tenir plus près de Dieu pour être plus en état de servir au salut du roi, car elle étoit persuadée que c'étoit pour cela que Dieu avoit conduit les choses où elles en étoient. »

« Pendant ce voyage, dit madame de Caylus, je vis tant d'agitation dans son esprit, que j'ai jugé depuis qu'elle étoit causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes, de ses espérances ; en un mot son cœur n'étoit pas libre et son esprit fort agité. Pour cacher ces divers mouvements et pour justifier les larmes que nous lui voyions répandre, elle se plaignoit de vapeurs et alloit, disoit-elle, chercher à respirer dans la forêt avec la seule madame de Montchevreuil ; elle y alloit même quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs se passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin du voyage. » — « Mes agitations sont finies, écrivoit-elle le 20 septembre à l'abbé Gobelin, du moins dans les apparences... Ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur. » Madame de Caylus ajoute qu'avant la mort de la reine, on voit dans les lettres de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin une femme dégoûtée de la cour et qui ne cherche qu'une occasion de la quitter ; mais, après la mort de la reine, cette même femme ne délibère plus ; le devoir est pour elle marqué et indispensable d'y demeurer ; et dans ces temps différents, sa piété est toujours la même.

Il est très-probable, et nous en allons voir quelques preuves, que, dès Fontainebleau, le mariage était résolu.

LETTRE CCCXXI

NOTE PRÉLIMINAIRE

Il n'y a que huit jours que la cour est à Fontainebleau, et déjà madame de Maintenon s'exprime, dans ses lettres à son frère, en termes si mystérieux, que l'on pressent un grand changement dans sa vie. Ce frère si indiscret, si étourdi, si embarrassant par ses bavardages et ses prétentions, est à Vichy ; mais il peut tout à coup venir à la cour et compromettre les projets de sa sœur. Celle-ci lui fait entendre qu'il ne peut la voir, qu'elle ne peut avoir de commerce avec lui, qu'il doit demeurer à Coignac, « le plus beau lieu du monde, » dit-elle : *la raison qui vous empêche de me voir est si utile et si glorieuse que vous n'en devez avoir que de la joie.*

Ces mots si remarquables témoignent que madame de Maintenon a dû écrire des lettres plus explicites à son frère et que ces lettres auront été détruites. D'ailleurs elle va changer de style et de manières avec son frère, tout en conservant pour lui une grande affection.

A M. D'AUBIGNÉ, A VICHY[1].

A Fontainebleau, ce 7 août 1683.

L'affliction où tout le monde est ici et la mienne particulière ne m'empêchent pas de répondre à votre lettre, puisque vous attendez ma réponse pour vous déterminer et que je ne manquerai jamais à ce que je croirai nécessaire.

M. Fagon n'est point ici pour le consulter sur Bagnères ; mais je connois assez bien ces eaux-là pour vous dire qu'elles ne sont pas bonnes à boire et que

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

leur grand mérite est pour les maux extérieurs. Barèges amollit et Bagnères fortifie; il me semble que cela n'a rien de commun avec vos vapeurs.

Ce sont les mêmes vapeurs qui vous font voir les choses aussi tristement. Le malheur de n'avoir point d'enfant est très-médiocre pour le monde; et je vous crois trop raisonnable pour vous soucier que votre nom périsse. Quant à l'estime et à l'amitié que vous avez pour moi, j'en suis très-persuadée et très-aise. La raison qui vous empêche de me voir est si utile et si glorieuse que vous n'en devez avoir que de la joie : il ne me convient point d'avoir aucun commerce, et je vous ai conseillé, par l'intérêt que je prends à vous, de demeurer dans le plus beau lieu du monde, où l'on vit avec le plus d'abondance, et où ce que vous avez est plus considérable que si vous en aviez une fois autant à Paris, où vous êtes libre sans affaires, au milieu de vos proches et en un mot dans un état que je choisirois de préférence à beaucoup d'autres. Si vous en jugez autrement, je ne prétends point vous contraindre en vous empêchant de venir à Paris; mais il me semble qu'il vous sera plus désagréable d'être près sans me voir, que d'être éloigné avec un commerce avec moi. Faites sur tout cela ce qui vous conviendra sans me compter; et n'allez pas réveiller vos anciens chagrins. Si le roi ne vous a pas fait justice, et que vos ennemis vous aient fait du mal, c'est un malheur bien ordinaire; vous êtes vieux [1], vous n'avez point d'enfants; vous êtes mal-

1. Il était né en 1634 et n'avait donc que 49 ans; mais comme

[redacted]

sain, que vous faut-il que du repos, de la liberté et de la piété? Tous ces biens-là sont entre vos mains, et j'y contribuerai avec plaisir dans tout ce qui me sera possible.

Si vous voulez acheter une terre, il me paroît que Sainte-Jesme est une bonne affaire; si vous aimez mieux manger votre revenu à Coignac, ne vous en contraignez pas; enfin vous avez plus de trente mille livres de rente pour six ans. Après cela, si j'y suis encore au monde, nous en aurons d'autres, et si je n'y suis plus, vous aurez Maintenon.

LETTRE CCCXXII

A MADAME DE BRINON [1].

A Fontainebleau, 12 août 1683.

Je n'ai guère vu une plus mauvaise bibliothèque que celle dont vous m'envoyez le mémoire, et dans quelque envie et besoin que je sois de me remplir de quelque chose de bon, je ne puis vous demander que: L'Introduction à la vie dévote; les Méditations de sainte Thérèse sur le *Pater;* cinq tomes du Nouveau Testament; les Psaumes de David.

De tout le reste, je ne vois que les livres de M. de Condom [2] qui méritent d'être gardés. Je lis et lirai

on le voit, il était malade, chagrin, et, pour tout dire, un peu fou.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Bossuet était évêque de Meaux depuis 1681. Madame de

[redacted]

les livres que vous m'avez envoyés, et suis plus occupée que je ne l'ai jamais été de l'envie de faire mon salut. Je suis très-fâchée d'être éloignée de vous et de ne pouvoir vous soulager dans l'embarras que vous avez. Ils sont inévitables dans une aussi grande maison.

Je souffre de l'absence de Gabrielle, car madame de Montchevreuil ne me rend point Manette, et j'aime à voir travailler. Je ne vous la redemanderai pourtant pas qu'elle ne sache lire, écrire et l'orthographe comme nous.

Je suis touchée de saint Candide[1], et je vous prie de ne vous point lasser de faire prier pour le roi; il a plus besoin de grâce que jamais pour soutenir un état contraire à ses inclinations et à ses habitudes[2].

La pauvre madame de Brunswick[3] me fait grande pitié, et d'autant plus que je n'y vois point de remède. Sa fille vous auroit occupée et embarrassée, je crois que vous avez très-bien fait de la refuser, et sur le voyage du Rivey pareillement. Donnez-vous toute à Dieu : votre maison est assez grande pour vous occuper et bien utilement.

Maintenon lui donne son ancien titre par habitude ou parce que les livres le portaient.

1. C'étaient des reliques d'un saint martyr que le pape Innocent XII avait envoyées à madame de Maintenon le 30 avril 1680. Quand madame de Brinon eut obtenu qu'on dît la messe dans sa chapelle de Rueil, ces reliques furent exposées publiquement.

2. Il est évident que madame de Maintenon entend par là l'état où le roi se trouvait par suite de la mort de la reine, ayant, depuis près de trois ans, cessé tout commerce avec ses maîtresses.

3. Voir la note de la lettre du 19 novembre 1682.

[redacted]

Ne soyez point en peine de mon insomnie, je reviens dans mon naturel, et j'espère que je tirerai quelque fruit de ma douleur[1].

Envoyez-moi des reliques de saint Candide en plusieurs paquets, car je serai bien aise d'en donner. Ne dites jamais un mot de la permission qui vous est venue d'avoir le Saint-Sacrement; prenez patience, Dieu tournera les choses pour le mieux.

Je ferai pour madame de Saint-Pierre tout ce qu'elle désirera; faites-le-moi savoir. Vous ne m'avez pas dit un mot de mes petites sœurs.

LETTRE CCCXXIII

A M. DE VILLETTE[2].

Fontainebleau, jeudi 14 août 1683.

Je vous renvoie l'acte que vous me demandez, je le crois bien et je l'ai signé. Je suis bien aise de ce que M. de La Roche Allart est sauvé, et fort en peine des fatigues de madame de Villette. Les nouvelles que vous me mandez sont fausses : le roi n'a point de galanterie; vous pouviez le dire sans craindre de passer pour mal instruit[3].

1. « Elle fut très-sensiblement affligée, dit mademoiselle d'Aumale, et sa douleur parut des plus vives. Nous lui avons entendu dire qu'elle avoit pleuré cette mort très-amèrement parce qu'elle aimoit véritablement la reine. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Cette phrase est remarquable, surtout à cause du ton assuré dont elle est écrite. Elle confirme ce que nous venons de dire que, dès Fontainebleau, le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV était résolu.

[redacted]

L'action de votre ingénieur me paroît mauvaise, mais Ducouteau me fait grand pitié.

Je ne suis point d'avis que M. de Murçay vienne ici; je ne puis le loger, et il dépenseroit beaucoup s'il étoit ailleurs; qu'il employe bien son temps et se laisse conduire. Mademoiselle de Murçay a souvent la fièvre et est d'un libertinage étonnant[1]. J'ai peu de santé à Fontainebleau : l'air m'y donne des maux que je ne connoissois point et augmente mes migraines.

Adieu, mon cher cousin, croyez que je suis bien fâchée de ne pouvoir vous rendre heureux; le plus grand obstacle vient par vous, et vous faites un grand sacrifice qui, je crois, ne sera pas reçu[2].

LETTRE CCCXXIV

A MADAME DE BRINON[3].

A Fontainebleau, ce 17 août 1683.

La mort de la reine m'attire tant de lettres et de visites, que je n'ai pas le temps de respirer, et je vous fais écrire présentement dans la violence d'une des plus grandes migraines que j'aie jamais eues.

1. C'est-à-dire d'une *légèreté*...

2. La Beaumelle invente et ajoute ceci : « Il est bien étonnant que ni l'exemple de tant de vos amis qui abjurent, ni votre respect pour le roi, ni votre amitié pour moi, ni les raisonnements de tant d'habiles théologiens, ni les conseils de votre ambition ne vous ébranlent pas. Doutez du moins. Examinez. Instruisez-vous. Et croyez. »

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

Je suis fâchée de la maladie de la maîtresse de l'ouvrage, et encore plus de celle de madame votre sœur.

Je suis ravie de la dévotion que l'on a à saint Candide, et du plaisir que vous en avez.

J'ai vu le fragment que vous m'avez envoyé : il n'y a sur cela qu'à prier Dieu, qui saura bien faire ce qui sera le meilleur. Je serai toujours bien aise de savoir ce que vous entendrez dire sur cette matière-là[1].

J'ai reçu les livres que vous m'avez envoyés, et je lis ceux que vous m'avez prêtés avec un grand plaisir. Dieu veuille que j'en profite !

J'ai de la peine à croire que l'on ait songé à aucune lésine sur la pompe funèbre de la reine; j'en ai toujours vu donner les ordres conformes à ce que l'on fit pour la reine-mère; mais il peut bien être que l'on aura voulu éviter les voleries qui s'y firent.

Je suis ravie que mes petites filles filent bien; nous aurons toujours beaucoup fait quand elles seront instruites de leur religion, et accoutumées à travailler depuis le matin jusqu'au soir.

M. Bontemps est ici et s'en va aujourd'hui; je le prierai de vous envoyer des suisses pour garder votre chasse.

Je ne donnerai des reliques que vous m'avez envoyées qu'à ceux qui en feront autant de cas que nous.

1. Dès la mort de la reine, le bruit s'était répandu du projet de mariage entre Louis XIV et madame de Maintenon. Il est probable que le *fragment* envoyé par madame de Brinon parlait de ces projets.

[redacted]

Vous aurez de mes lettres toutes les fois que je le pourrai. Villemeyen aura la tête bien dure si elle ne devient habile, puisque vous vous en mêlez.

Je n'ai point compté de mettre Colin ni Chasseaux dans le nombre de mes pensionnaires. J'ai payé pour douze dont Nanon vous a envoyé les noms, et je n'en prendrai point davantage qu'il n'y ait des places vacantes. J'ôterois Jaquette si elle savoit bien lire et bien écrire.

Je vous enverrai au premier jour de quoi payer le maître d'école et la pension du petit Reidot.

Ne dites pas un mot de la permission que vous avez d'avoir le Saint-Sacrement; il faut mettre la conclusion de cette affaire à notre retour.

M. l'abbé Gobelin est ici; je lui donnerai plein pouvoir pour madame de Saint-Pierre. Si après cela, elle aime mieux une lettre de moi, vous n'avez qu'à ordonner.

Quoique je ne vous écrive pas régulièrement, comptez que je suis toujours bien aise de recevoir de vos lettres.

Je ne sais où nous en sommes pour la pension d'Andrée, ni ce que madame Chéron veut faire de la nièce; pour moi qui n'aime point qu'on m'embarque, je ne paierai rien pour elle; vous pouvez lui mander cela franchement, et vous défaire entre Andrée et elle de la plus inutile; car il suffit d'une personne pour gouverner nos petites sœurs.

En passant à Châlons[1], je vous ai acheté de l'é-

1. Pendant le voyage d'Alsace.

[redacted]

toffe pour vous habiller toutes, je vous l'envoie pour la distribuer comme il vous plaira. J'en ai pris pour vous quatre. J'espère sur cela quelques prières de nos révérendes mères.

LETTRE CCCXXV

A MADAME DE BRINON[1].

A Fontainebleau, ce 22 août 1683.

Je ne manque pas de bonne volonté pour les bonnes œuvres en général et pour mademoiselle de Ris en particulier; mais je suis sans commerce, et passe fort bien trois mois sans voir les gens que l'on croit que je vois tous les jours. Je ferai pourtant ce que je pourrai pour elle. Vous aurez au premier jour la pension d'Andrée et celle des petits garçons, sur lesquels je vous prie d'avoir quelque inspection.

Je suis ravie d'avoir fait plaisir à nos révérendes mères; assurez-les que je n'en perdrai pas les occasions, et que je ne veux point être remerciée.

Je n'ai jamais rien donné à ma sœur Lefèvre: sachez bien finement ce qui lui feroit le plus de plaisir.

J'aurois voulu de tout mon cœur cacher le présent que j'ai reçu de Rome[2] : car je suis si glorifiée en ce

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. Madame de Maintenon a reçu de plusieurs papes des brefs, des reliques, des chapelets, etc.; j'ignore quel présent elle reçut de Rome à cette époque; mais cette phrase témoigne que le chef de l'Église catholique prenait, comme la plupart des évêques de

[redacted]

monde de quelques bonnes intentions que je tiens de Dieu, que j'ai sujet de craindre d'être humiliée et confondue dans l'autre[1].

Il n'y a rien à répondre sur l'article de *Louis et Françoise*, ce sont des folies. Je voudrois seulement savoir pourquoi elle ne le voudroit pas; car je n'aurois jamais cru que l'exclusion sur cette affaire fût venue par elle[2].

Voyez mademoiselle de Scudéry, et mandez-moi tout ce qui vous reviendra de bon et de mauvais. Voici une nouvelle scène qui réveille tout le monde[3]. J'attends la dépense des trois mois, vous l'insérerez dans celui-ci.

Je n'ai pas douté que vous gardassiez Andrée et ne vous défissiez de la nièce. Mais, madame, on ne peut avoir trop de soin que nos petites sœurs filent fin, et le plus qu'elles pourront; car rien n'est pareil à ce qui se fait à Maintenon : nos toiles, nos

France, le plus vif intérêt à la mission que s'était donnée madame de Maintenon, la conversion du roi.

1. « Glorifiée en ce monde de quelques bonnes intentions que je tiens de Dieu... » C'est une allusion fort claire à toute sa conduite vis-à-vis du roi et au projet de mariage.

2. Ceci est encore une allusion fort claire au projet de mariage. Il faut croire que madame de Brinon, qui fut peut-être dans la confidence de toute cette affaire, avait témoigné le doute, connaissant le caractère de madame de Maintenon, que celle-ci voulût consentir à épouser Louis XIV. Malgré ce mot : *ce sont des folies*, il est très-probable que le mariage était décidé.

3. Mademoiselle de Scudéry étant répandue dans les principales sociétés de Paris, madame de Maintenon savait par son entremise ce que l'on disait d'elle. La *nouvelle scène qui réveille tout le monde* est l'affection respectueuse que le roi lui témoignait publiquement.

[illegible] et notre blanchissage réussissent à merveille.

Je suis ravie des miracles de saint Candide; vous avez vu que je suis pour lui. Je demeurai de ses reliques à [illegible] et à la marquise.

Adieu, madame; mes compliments à madame de [illegible] et à mademoiselle de la Harteloire. J'ai donné bien pouvoir à M. [illegible] pour tout ce que pourra désirer madame de Saint-Pierre.

LETTRE CCCXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COGNAC[2].

A Fontainebleau, ce 24 août 1683.

Vous avez raison de croire que je suis affligée de la mort de la reine: personne n'en a plus de raisons et je les sens toutes fort vivement. La douleur du roi est une terrible augmentation à la mienne; aussi en ai-je été longtemps très-incommodée; je commence à revenir dans mon naturel.

On dit que madame d'Aubigné est grosse, j'en aurois bien de la joie. J'ai fait ce que vous m'avez ordonné sur M. Berthelot. Réjouissez-vous, c'est le meilleur remède pour vos vapeurs et croyez que je vous aime de tout mon cœur. J'ai vu M. l'abbé Hervé;

1. Il est assez étrange de voir madame de Maintenon occupée dans la même lettre de ses petites filles de Rueil, de ses fabriques de Maintenon et de son mariage avec Louis XIV.

2. [illegible] communiqué par M. Feuillet de Conches.

[redacted]

faites de bonnes œuvres, mon cher frère; il faut se sauver et il n'y a que cela qui ne passera point.

LETTRE CCCXXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Fontainebleau, ce 7 septembre 1683.

Vous aurez sans doute appris qu'avant d'être consolés de la perte de la reine, nous avons eu à trembler pour le roi, et que nous lui avons cru le bras cassé [2]; il n'a été que démis et grâces à Dieu, il est si bien remis qu'il n'y a nulle suite à craindre. Cet accident l'a fait voir aussi ferme dans la douleur que dans toutes ses autres actions, et il y a eu peu de différence de son sang-froid à celui qui disoit : Je vous avois bien dit que vous me rompriez la jambe. Comme je tiens de vous ce trait d'histoire, je vous le rends, et vous jugerez par ma bonne humeur que la santé du roi n'est pas mauvaise.

M. Colbert est mort [3] et M. le président Lepelletier va remplir sa place [4]. Vous l'avez vu prévôt des marchands. Le roi ôte la charge des bâtiments à

1. *Autographe communiqué par M. Feuillet de Conches.*

2. « Le 2 de ce mois, le roi étant à la chasse au cerf, son cheval tomba et S. M. crut avoir le bras cassé. Mais il s'est trouvé que ce n'étoit qu'une dislocation au coude que les chirurgiens ont très-bien remis. » (Gazette du 4 septembre 1683.)

3. Le 6 septembre 1683.

4. Comme contrôleur général des finances et conseiller au conseil royal.

[redacted]

M. Dormois[1] à qui il donne cinq cent mille francs, et M. de Louvois aura la charge[2]. On ne sait plus si on ira à Chambord; cela dépend de l'état où le roi trouvera son bras; mais madame la Dauphine n'ira pas, étant trop avancée de sa grossesse.

Je me suis informée de tout sur la mairie de Bordeaux[3], cela ne se vend jamais et ainsi il n'y a rien à dire de plus; mais je vous conjure encore de tourner votre vie commodément, de manger tous les ans les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons faite; quand ce temps-là sera venu, nous en ferons quelque autre.

Allez à Bordeaux, si l'air en est meilleur pour vous que Coignac; il n'y a que pour son salut qu'il faille se contraindre. Je vous aime plus que je n'aimerai vos enfants; et de plus ils auront mon bien. Plus je vis, et plus je me désabuse des soins et des projets à venir; Dieu les renverse presque toujours, et comme ils ne se font presque jamais par rapport à lui, il ne les bénit pas. Je deviens une vieille[4] bien

1. C'était le quatrième fils de Colbert.

2. « De surintendant des bâtiments de S. M., arts, manufactures et commerce de France. »

3. D'Aubigné, qui s'ennuyait de n'être pas à la cour avec quelque grande charge, et à qui sa sœur interdisait de venir à Paris, avait voulu acheter la charge de maire de Bordeaux, qui ne se vendait point.

4. Madame de Maintenon n'avait que 48 ans. Pour une femme qui avait en perspective un mariage avec Louis XIV, voilà de la philosophie bien vulgaire, des réflexions chrétiennes bien communes, des idées bien éloignées de l'esprit d'intrigue et d'ambition qu'on lui a prêté : la vraie madame de Maintenon, dégagée des inventions de La Beaumelle, est très-simple et un peu prosaïque.

[redacted]

relâchée et bien douce; ne vous contraignez donc point par rapport à moi; mangez votre revenu qui va à près de trente mille francs; faites-en part à votre femme; vivez heureux et en paix; Dieu pourvoira à tout pourvu que vous le serviez. Préparez-vous à la mort sans en être plus triste, et mandez-moi souvent de vos nouvelles. Vous savez que Lafrance a quitté la livrée : il devroit vous mander toutes les semaines ce qu'il sait de nouvelles; cela vous divertiroit.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse et votre femme aussi; il y a trop longtemps qu'elle ne m'a écrit.

LETTRE CCCXXVIII (La B.)

A MADAME DE SAINT-GÉRAN [1].

Fontainebleau, le 10 septembre 1683.

Le roi se porte bien et ne sent plus qu'une légère douleur. La mort de M. Colbert l'a affligé, et bien des gens se sont réjouis de son affliction. C'est un sot discours que les desseins pernicieux qu'il avoit, et le roi lui a pardonné de très-bon cœur d'avoir voulu mourir sans lire sa lettre pour mieux penser à Dieu. M. de Seignelay a voulu envahir tous ses emplois, et n'en a

1. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 195 de l'édition de Nancy; et t. I, p. 116 de l'édit. d'Amsterdam. Cette lettre a été composée à plaisir avec les faits. Louis Racine l'annote : *m'est inconnue*. Il suffit de la lettre précédente pour démontrer la fausseté de celle-ci. On a vu que madame de Maintenon y expose très-simplement la manière dont fut distribué l'héritage de Colbert.

obtenu aucun[1] : il a de l'esprit, mais peu de conduite; ses plaisirs passent toujours devant ses devoirs[2]. Il a si fort exagéré les qualités et les services de son père, qu'il a convaincu tout le monde qu'il n'étoit ni digne ni capable de le remplacer. On a parlé de notre ami pour la surintendance des bâtiments, mais seulement deux minutes; et M. de Louvois l'a eue sans la demander. Je fonde de grandes espérances sur M. Le Pelletier, et je vois avec un extrême plaisir que la cour est contente de ce choix; le roi l'estime. Madame de Rochefort sauve du moins les apparences; on m'attribue sa conversion, et moi, je ne puis souffrir qu'on m'attribue l'hypocrisie de personne; madame la Dauphine ne s'accoutume point à elle[3]. Nous sommes ici fort tranquilles; Madame de Montespan s'est jetée dans la plus grande dévotion; il est bien temps qu'elle nous édifie. Je ne songe plus à me retirer[4].

LETTRE CCCXXIX[5]

A MADAME LA MARQUISE D'HUXELLES[6].

De Fontainebleau, ce 13 septembre 1683.

Il me semble, madame, que vous avez fort bien

1. Cela n'est pas vrai : il eut les fonctions dont il avait la survivance, c'est-à-dire la marine, le commerce, la maison du roi, etc.
2. Cela n'est pas vrai.
3. Cela n'est pas vrai; d'ailleurs nous allons voir qu'à cette époque, madame de Rochefort était dangereusement malade.
4. Dans l'édit. de Nancy, La Beaumelle ajoute : « Le roi m'a fait promettre de ne point le quitter. »
5. *Autographe* de la Bibliothèque impériale, supp. français, Ms. n° 376.
6. La marquise d'Uxelles, fille d'un président du Parlement de

[redacted]

fait de m'écrire, puisque le roi a vu avec beaucoup de plaisir ce que vous m'avez mandé pour lui, et qu'il m'a ordonné de vous en remercier. Si, après un tel compliment, j'osois vous parler de moi, je vous dirois que j'ai été ravie de cette marque de votre souvenir, que j'ai conservé pour vous toute l'estime que vous méritez et l'inclination que vous attirez de ceux qui ont le goût bon, et que je serois trop heureuse et très-glorieuse si, en vous déclarant pour le mérite, j'avois quelque part à l'honneur de vos bonnes grâces.

LETTRE CCCXXX

A MADAME DE BRINON[1].

Ce 16 septembre 1683.

Je ne suis plus si contente de mes voyages de Ruelles, car je suis toujours si pressée par le temps, que je ne puis vous entretenir.

Voilà ce que je vous ai promis. Je serois bien fâchée d'avoir été cause que Jaquette n'eût pas été si bien vêtue que les autres.

Je vous conjure que mes petites sœurs soient bien prêchées ces fêtes qu'elles ont du temps pour écouter et point de rouet pour rompre la tête. Vous voyez que la maladie du pays les tient, il faut les prendre par cet endroit-là, et se servir de tout pour leur faire

Paris, veuve en premières noces du marquis de Nangis, et en deuxièmes noces de Louis du Blé, marquis d'Uxelles, fut la mère de Nicolas du Blé, maréchal de France.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

du bien, même malgré elles. Songez à perfectionner nos rouets, et prenez notre filerie aussi à cœur que moi, je vous en prie. Il faut aussi ménager Andrée : nous aurons de la peine à trouver mieux dans une paysanne.

Il y a dans les poches de l'habit des heures et un chapelet vert pour Monfort; je lui porterai un tablier la première fois que j'irai.

Il faudroit savoir de mademoiselle de la Harteloire si elle veut se mettre entre les mains de Félix; car voici le temps, et je la mettrois à ma maison de la ville.

Adieu, madame, vous avez besoin d'autant de vertu que vous en avez pour conduire une aussi grande maison avec si peu de soulagement. La mère des anges est méchante cuisinière, aux œufs que je vis hier; mais la propreté et la règle des petites me fit plaisir. Faites filer Villemoyen auprès de madame d'Ambleville, je vous prie, quand vous aurez du lin, et le plus fin qu'elle pourra. J'embrasse la pauvre *Bonne* de tout mon cœur.

LETTRE CCCXXXI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Fontainebleau, ce 19 septembre 1683.

Je vous ai répondu sur la mairie de Bordeaux qui ne se vendra pas; mais je voudrois bien un mémoire de vos plaintes contre le lieutenant général de Coi-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

gnac, et que vous y ajoutassiez ce que vous désireriez pour votre satisfaction, et si vous faites garder la chasse par droit, ou pour votre plaisir. Vous croyez bien que je suis fort aise de la grossesse de madame d'Aubigné; les femmes en savent plus là-dessus que les médecins, et le moins de façons qu'elle pourra y faire sera le meilleur. Il faut s'habiller bien large pour qu'un enfant se place à son aise; il faut manger de bonnes choses pour qu'il se porte bien, et, si on a des fantaisies, les contenter, mais avec le plus de modération que l'on peut.

J'ai ordonné à Lafrance de vous écrire souvent; il m'en a paru transporté de joie; c'est un garçon qui fera quelque chose.

Adieu, mon très-cher frère; je voudrois bien vous savoir heureux, car je vous aime plus que ma sécheresse ne me permet de vous le dire.

LETTRE CCCXXXII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la seule lettre à l'abbé Gobelin, que nous ayons trouvée pour le séjour de Fontainebleau après la mort de la reine. Il est probable qu'il y en eut d'autres qui auront été détruites. D'ailleurs l'abbé Gobelin fit plusieurs visites à madame de Maintenon, et il fut témoin et troublé lui-même des agitations de cette dame ainsi que de celles de madame de Montchevreuil. Cette lettre concorde parfaitement avec les récits de mademoiselle d'Aumale et de madame de Caylus : elle témoigne que le calme revint quand le mariage fut résolu. *Je suis dans une paix dont je prendrois plus de plaisir à*

[redacted]

vous entretenir que des troubles que nous vous communiquâmes. Enfin cette lettre se termine par cet élan d'effusion qui est rare dans la correspondance de madame de Maintenon, et qui exprime si bien l'état de son âme : *J'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur.*

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Fontainebleau, ce 20 septembre 1683.

Ne vous alarmez jamais de mes maux, je vous en prie; j'ai assez de confiance dans votre amitié pour vous faire savoir si j'en avois de considérables, et on fait souvent du bruit de peu de choses, parce que je suis sur le théâtre. J'ai eu des vapeurs, et tout ce que j'ai souffert depuis quelque temps a un peu troublé ma santé; outre que je ne me porte jamais si bien à Fontainebleau qu'ailleurs. Toutes ces raisons me font souffrir de petites incommodités qu'une personne plus courageuse que moi ne compteroit pas. Je vous suis très-obligée de votre inquiétude, mais je n'aime point à vous donner de la peine, et je m'accommoderois mieux de toute autre marque de votre amitié. J'ai grand regret à la dernière visite que vous m'avez faite. Ce temps-là fut mal employé, et vous fit sentir une partie de mes agitations; elles sont finies du moins dans les apparences, et je suis dans une paix dont je prendrois plus de plaisir à vous entretenir que des troubles que nous vous communiquâmes. On dit que nous ne serons plus ici que trois semaines; mais on ne sait encore si nous irons à

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

Chambord ou à Versailles. Le roi est, grâce à Dieu, en parfaite santé.

Adieu, monsieur; ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur.

LETTRE CCCXXXIII

A M. DE MONTCHEVREUIL [1].

Ce 25 septembre 1683.

Le roi a reçu votre lettre et m'a commandé de vous faire répondre de sa part pour vous dire qu'il est bien aise de ce que vous êtes content de M. de Vermandois[2] et qu'il vous exhorte à le faire profiter de tout ce qu'il voit; je lui ai rendu compte aussi de la lettre que vous écrivez à madame de Montchevreuil où vous marquez qu'il voit les officiers et s'en fait aimer. Cet endroit-là a plu, et on me charge de vous mander de faire là-dessus toute la dépense que vous jugerez à propos. Vous voilà donc autorisé à tout ce qui vous plaira et bien à votre goût de voir votre prince prendre celui de son métier et passer sa vie avec des hommes. Cela est meilleur pour lui que le jardin de Diane, et je vous conjure de lui dire de ma part que pour pouvoir badiner sans honte, il faut montrer que

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.
2. Fils légitimé de Louis XIV et de madame de La Vallière, né en 1667. Le roi l'avait envoyé, sous la direction de M. de Montchevreuil, dans l'armée du maréchal d'Humières qui allait assiéger Courtray. C'était un jeune homme fort débauché.

l'on est capable d'autre chose; ajoutez à ce petit mot de gouvernante tous les compliments respectueux que je lui dois; faites-en d'un peu plus familiers au chevalier de Montchevreuil et rendez-lui vingt pistoles que je lui dois. Adieu, mon cher marquis, ma complaisance pour vous ne peut aller jusqu'à désirer la guerre; j'aime mieux avoir à reprocher à M. de Vermandois qu'il n'a pris que les vaches de madame de Lillebonne. Il ne peut mieux faire que de voir et se faire approuver par Chamlay[1]. Je fus hier bien malade de vapeurs, mais je me porte fort bien aujourd'hui, et je suis pour vous comme vous le savez.

LETTRE CCCXXXIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Fontainebleau, ce 28 septembre 1683.

J'ai montré au roi ce que vous m'avez écrit sur sa blessure ou, pour mieux dire, son accident; il l'a reçu comme vous pouvez le désirer; il quitte l'écharpe aujourd'hui et est, grâce à Dieu, en parfaite santé.

Voici la réponse de M. Lepelletier qui vous renvoie votre lettre à cause du *monseigneur* qu'il ne veut recevoir de personne; il montre une sagesse et

1. Le marquis de Chamlay était, comme nous dirions aujourd'hui, le chef d'état-major de Louis XIV. Ce fut lui qui traça les marches et les cartes de la plupart de ses campagnes. (Voir mon ouvrage : *les Frontières de la France*, page 61 et la note de la page 283 du tome IV du *Journal de Dangeau*.)

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

une modération admirables, et tout le monde est ravi de le voir où il est; Dieu veuille qu'il en use bien!

M. Brunet me demanda hier s'il étoit possible que je consentisse que vous mangeassiez votre bien; je lui dis que je vous l'avois mandé et que je vous aimois mieux que vos enfants; il doit vous envoyer dix-huit mille francs dans le mois d'octobre. Réjouissez-vous, mon cher frère, mais innocemment; songez à l'autre vie et préparons-nous à y passer avec le plus de confiance que nous pourrons. Faites de bonnes œuvres; mais songez qu'il faut remplir ses devoirs, et que le vôtre est d'aimer et de supporter en tout la femme que Dieu vous a donnée. Lisez saint Paul, il vous dira que les forts doivent supporter les foibles; et que vous n'êtes qu'un, votre femme et vous; enfin vous lui devez de l'amitié, de la complaisance et beaucoup de patience. J'ai bien envie que vous soyez heureux en ce monde ici et en l'autre, et vous pouvez compter que je ferai tout mon possible pour y contribuer, vous aimant plus que je ne vous le montre.

Je crois que la reine a demandé à Dieu la conversion de toute la cour; celle du roi est admirable [1], et les dames qui en paroissoient les plus éloignées ne partent plus des églises. Madame de Montchevreuil, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, la princesse d'Harcourt, et en un mot, toutes nos dévotes n'y sont pas plus souvent que mesdames de Montespan, de Thianges, la comtesse de Gramont, la du-

1. On voit que madame de Maintenon était arrivée à son but.

[redacted]

chesse du Lude et madame de Soubise; les simples dimanches sont comme autrefois les jours de Pâques.

Mandez-moi si vous avez des livres et si vous n'en voudriez pas quelques-uns.

M. de Louvois expédie un peu plus que ne faisoit M. Dormois : Versailles, qui n'auroit pas été prêt à Noël, le sera à la fin de ce mois. Madame la Dauphine part d'ici le 6 octobre et va en trois jours; et je demeure ici pour m'en aller le 7 avec le roi, Madame, Monseigneur et la princesse de Conti[1].

La maréchale de Rochefort est dangereusement malade.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur; écrivez souvent, j'y répondrai quand je pourrai.

LETTRE CCCXXXV

A MADAME DE BRINON [2].

Fontainebleau, ce 2 octobre 1682.

Ne soyez point en peine de moi, je vous en prie : je n'ai que les petits maux que vous me connoissez; mais quand on est sur le théâtre, tout est su et exagéré. Croyez que si j'avois quelque chose de considérable, vous en seriez avertie.

Je suis bien aise que M. Bontemps n'abandonne pas notre pauvre suisse, qui m'a toujours paru un

1. Madame de Maintenon n'est pas encore mariée, et elle ne marche plus qu'avec le roi et sa famille. Quoique dame d'atour de la Dauphine, elle n'accompagne plus cette princesse.
2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

bon homme. Il ne tiendra qu'à vous de faire porter à votre portier la livrée du roi.

J'ai bien de la joie de ce que M. Gobelin est mieux.

Je suis très-contente de Pontbriant[1], mais comme les services de mademoiselle de Chanteloup[2] sont un peu plus importants et plus pénibles, j'ai été plus pressée de vous en rendre un meilleur témoignage. Mes femmes sont présentement ici. Je vais demain faire une novice à Moret qui est un très-pauvre couvent de Bénédictines.

Adieu, ma chère madame, ne m'oubliez pas dans vos prières, je vous conjure.

LETTRE CCCXXXVI

A MADAME DE BRINON[3].

Versailles, ce 11 octobre 1683.

J'ai reçu vos lettres, et je meurs d'envie de vous voir, mais je ne puis vous dire quand ce sera ; je n'ai pas encore eu le temps de me reconnoître, et ce moment ici est pris sur mon sommeil et sur ce que l'on n'a pas encore entré dans ma chambre.

Je vous envoyai hier une petite fille de Fontainebleau; j'amenai encore une sœur de dix-huit ans,

1. Demoiselle élevée à Ruelles, qui avait accompagné madame de Maintenon à Fontainebleau.

2. L'une des nièces de madame de Brinon qui avait suivi madame de Maintenon à Fontainebleau.

3. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

mais je la mets en métier, parce que cela lui sera meilleur et que vous n'aimez pas les grandes filles.

Je vous paierai pour la nièce de madame Chéron.

Je reviens plus assottée que jamais de nos petites sœurs.

Quand j'accompagne mes refus de raisons qui vous paroissent dures, c'est pour aller au-devant des choses qui nous peuvent altérer. Si je vous aimois moins, je ne répondrois rien à ces articles-là, et c'est ce que je sais faire par beaucoup de pratiques; mais je voudrois vous guérir de l'envie de faire plaisir aux autres dans ce qui ne dépend pas de vous. Nous ne sommes obligés qu'à ce que nous pouvons. Mais après cela, dites et grondez-moi tant que vous voudrez, je ne m'en fâcherai pas, et je n'en désirerai pas avec moins d'empressement de vous embrasser.

J'ai trouvé le muscat de M. Duché meilleur que celui de Languedoc.

LETTRE CCCXXXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Versailles, ce 16 octobre 1683.

Je vous ai écrit de Fontainebleau pour vous remercier de l'inquiétude que vous avez eue de mon mal : il ne m'a pas paru que vous eussiez reçu ma lettre. Je fis dire au laquais qui m'apporta la vôtre mardi que je vous attendrois jeudi à dîner et vous ne vîntes point. Mandez-moi ce qui vous a empêché, et

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

venez quand vous voudrez, si vous êtes en bonne santé. Je vous prie de me faire acheter les *Essais de morale*, 8 l. 10 s.; l'*Imitation de Jésus-Christ*, 4 l.; le *Nouveau Testament*, 12 l.; l'*Introduction à la vie dévote*, 5 l.; le *Catéchisme de M. Fleury*, 5 l. : le tout en veau[1].

Adieu, monsieur, j'ai fort envie de vous voir.

LETTRE CCCXXXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 16 octobre 1683.

Je crois qu'à la fin je vous fatiguerai de mes lettres; mais je veux répondre aux vôtres quand je le puis.

Jamais choix n'a été mieux reçu que celui de M. Lepelletier.

Faites-vous une pénitence et une pratique de vertu de souffrir de madame d'Aubigné; c'est Dieu qui vous a joints.

Vous pouvez faire sur M. Arnaud ce que vous voudrez, et il sait si peu à quoi s'en tenir avec moi qu'il m'a écrit pour le recommander à M. Lepelletier, ce que je ne ferai pas assurément que vous ne soyez content de lui. Si vous m'en croyez, faites agir M. de Lagny, car il n'y a pas d'apparence que la cour sorte d'ici de six mois.

1. Ces livres étaient destinés à d'Aubigné.
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

J'aurois cru sur la lettre que vous m'avez envoyée de votre intendant que l'on ne pourroit mieux faire que lui renvoyer votre affaire du lieutenant général; mandez-moi ce que vous voudriez, et s'il est possible, je le ferai.

Vous me faites un grand plaisir de me mander que vous êtes content, et mon bonheur n'est pas parfait quand je vous crois du chagrin; encore une fois ne songez qu'à vous réjouir, et à vous sauver; cela n'est pas incompatible, et enferme tout ce qu'il y a de bon.

LETTRE CCCXXXIX

LE ROI AU MARQUIS DE MONTCHEVREUIL[1].

4 novembre 1683.

M. le marquis de Montchevreuil, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du camp de Courtray; je suis très-satisfait de ce que vous me mandez de mon fils le comte de Vermandois; mais je ne suis pas moins en peine de ce que le sieur d'Aquin m'a dit que la fièvre était tournée en continue. Vous avez pris le bon parti de le mener à Lille[2]; il y peut demeurer autant qu'il sera besoin pour sa santé, mais aussitôt

1. *Autographe* communiqué par madame la marquise de Mornay.

2. Le comte de Vermandois n'eut pas le temps d'être mené à Lille. Il mourut à Courtray le 18 novembre, « d'une fièvre continue, dit la *Gazette*, dont il avait senti les premières attaques pendant le siége : ce qui ne l'avait pas empêché d'aller à la tranchée. » Il avait la charge d'amiral de France, qui fut donnée au comte de Toulouse.

[redacted]

qu'elle lui permettra de se mettre en chemin, je serai bien aise qu'il revienne ici ; n'ayant autre chose à ajouter, sinon que je suis toujours fort content de votre conduite. Je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Montchevreuil, en sa sainte garde.

LOUIS.

LETTRE CCCXL (LA B.)[1]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

13 novembre 1683.

Que dites-vous du maréchal de Humières ? Le roi en est enchanté ; la reddition de Dixmude met le comble à sa joie[2] ; on comptoit ici sur une plus longue défense. Madame de Montespan paroît insensible à toutes ces nouvelles, et uniquement occupée de son salut ; nous ne nous voyons point en particulier, et cela est mieux pour l'une et pour l'autre. Je sais qu'elle a dit au roi que je m'étois mis en tête de le gouverner, et je sais aussi qu'elle n'a pas eu lieu d'être contente de la réponse du roi ; c'est l'homme de sa cour qui a le plus de sens, et qui donne le moins dans ses piéges[3]. On n'auroit jamais osé espérer que toutes ces conversions fussent si aisées. M. Pellisson fait des prodiges ; M. Bossuet est plus sa-

1. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 199 de l'éit. de Nancy. — Racine l'annote ainsi : *m'est inconnue*. La fin seule démontre qu'elle est inventée : Madame de Maintenon prie madame de Saint-Géran de dire à sa belle-sœur que..., que... ; or madame de Saint-Géran était à Versailles et madame d'Aubigné à Coignac !

2. Le maréchal d'Humières, après s'être emparé de Courtray, s'était porté devant Dixmude, qui se rendit le 10 novembre sans résistance.

3. Tout cela est du roman.

[redacted]

vant, mais lui, il est persuasif[1]. Dites, je vous prie, à ma belle-sœur, qu'elle me donnera dix années de sa vie, si elle veut se défaire de ses humeurs; dites-lui que si elle m'aime, elle supportera plus patiemment celles de son mari; dites-lui encore, que si elle aime l'enfant qu'elle porte en son sein, elle craindra de lui former un mauvais tempérament. Citez-lui madame la Dauphine : c'est quelque chose d'admirable que sa tranquillité et ses précautions dans sa grossesse.

LETTRE CCCXLI

A MADAME DE BRINON [2].

15 novembre 1683.

Vous avez très-bien fait, puisque Marguerite Desgranges a commencé à servir, de la donner à madame Duché. Il ne faut pas donner les autres, car comme vous dites, ce ne sera que par une longue habitude que l'on les accoutumera à servir Dieu et à travailler. Il faut les presser là-dessus le plus que l'on pourra, les faire vivre à leurs dépens pour les éprouver, et quand nous serons à Noisy [3], nous verrons si nous les remettrons en communauté.

Gardons Andrée jusqu'à Noisy, que nous verrons à donner une forme admirable à notre maison.

1. C'est une raillerie indigne de madame de Maintenon, et qu'elle n'a jamais faite. Cette phrase est pourtant citée partout !

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. L'établissement de Rueil devait être transféré à Noisy dans une maison que le roi avait donnée à madame de Maintenon (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 45).

[redacted]

Mandez à votre religieuse que vous ne pouvez prendre personne au hasard, et que si elle veut venir dès demain vous trouver sur le pied d'une visite qui durera jusqu'au mercredi des cendres, que vous essayerez l'une de l'autre. Mettez-la en fonction dès le jour même. Je vous donne ce conseil pour qu'il ne paroisse nulle légèreté dans notre conduite de Noisy.

Je ne puis rien vous répondre sur madame de Bonnevaut; vous la verrez quelquefois, mais je ne serois pas maîtresse de la garder; je vous en parlerai la première fois que je vous verrai.

Je ne sais où prendre la sacristie, vous êtes loin de tout ce côté-là. Il ne faut rien gâter à la symétrie du dehors. Je pourrois donner une chambre de mon côté, mais tout cela est loin de vous. Je crois pourtant que nous ne trouverons pas mieux que de mettre les ornements et mademoiselle de la Harteloire dans mon appartement; elle aura soin de tout, et nous lui donnerons une petite fille pour la rassurer la nuit. On ne peut faire d'appentis en dehors qui ne fût très-vilain, et il ne faut rien gâter.

Bénédicte est d'un âge et d'une beauté très-embarrassante ; je contribuerai à tout ce que l'on voudra faire pour elle, mais je ne puis m'en charger : la maison de sa princesse est un couvent, si on ne peut l'y garder, où sera-t-elle en sûreté?

Mes femmes me font enrager, ma très-chère, et ne peuvent sortir de leurs chambres, de sorte que je suis toujours seule dans mon grand logement. Mademoiselle de Mursay est avec ses maîtres, et m'est très-inutile. Prêtez-moi une de vos petites filles pour

[redacted]

suivre mes pas et faire mes messages; que le porteur d'eau me l'amène dès demain, que ce soit celle que vous voudrez, et qu'elle ait des chemises. M. de Vermandois est très-mal : faites prier notre grand saint pour lui.

LETTRE CCCXLII

A MADAME DE BRINON [1].

3 décembre 1683.

Je ne me suis point pressée de répondre à vos dernières lettres, parce que vous étiez à Paris.

Il ne faut rien faire avec M. Deville et attendre tout en ce pays de l'occasion, sans qu'il paroisse que l'on songe à s'aider.

Je ne vois jamais M. le contrôleur général, et je ne puis lui demander ce que vous me proposez. Si M. Barberet, en se présentant à lui, se renommait de moi, et qu'il m'en parlât ensuite, je lui en dirois ce que je connois : c'est tout ce qu'il m'est possible.

Madame la Duchesse passa hier l'après-dînée dans ma chambre, et nous causâmes pour longtemps.

Il n'y a rien de bon que Noisy et une entière solitude qui nous rende à nos devoirs et nous mette dans l'indépendance. Je suis si frileuse que je n'ose hasarder d'y aller, et je n'en sais point de nouvelles.

Madame Chéron prétend que nos fileuses filent à merveille, et qu'il leur faut cent livres de lin par mois;

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

elle trouve qu'elles souffrent beaucoup du froid, donnez-y quelque remède, je vous prie.

Prétendez-vous garder la cousine de madame Cheron et Andrée? Pour moi, je n'en veux payer qu'une, et je crois que la dernière nous seroit plus utile que l'autre, surtout à Noisy, où nous verrons si souvent nos pauvres que vous pourrez tirer mille secours d'Andrée.

Qu'est-ce que les deux filles de condition dont vous m'avez écrit? quel âge ont-elles et où sont-elles? Je voudrois le savoir.

Je vous prie d'envoyer Jaquette chez Nanon vers le quinze de ce mois ou plus tôt s'il est possible; elle la mettra en métier. M. de Montchevreuil ne se porte pas bien; il arrive aujourd'hui à Paris[1]; sa femme y est allée le trouver.

4 décembre.

Jugez de mon loisir par ce qui est arrivé de cette lettre que je n'ai pas eu le temps de cacheter.

M. l'archevêque parla hier au roi de la religieuse; nous aurons l'obédience. Je vous conjure de ne parler qu'à moi de cet *homme-là*[2] sans nulle exception.

Je meurs d'envie de vous voir, ne vous rebutez point de m'écrire.

M. de Montchevreuil est arrivé, je veux lui donner à dîner avec madame de Saint-Pierre. On travaille très-fort à Noisy.

1. Il revenait de Flandre.

2. Ce mot est souligné dans le manuscrit des Dames de Saint-Cyr, avec la note : *le roi*.

[redacted]

LETTRE CCCXLIII (La B.)[1]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

20 décembre 1683.

Un dauphin, un duc de Bourgogne, un duc d'Anjou[2], voilà qui est bien consolant. Le roi s'est abandonné à toutes les tendresses de père et de grand-père. La religion n'éteint pas ces sentiments. Madame la Dauphine a peu souffert : cela est regardé ici comme un heureux augure. Le roi m'a fait l'honneur de me voir ce matin, que j'étois encore à ma toilette[3]; vous voyez bien que je rajeunis, et mon petit prince me l'a dit fort agréablement. Votre abbé de Fénelon est fort bien venu ici; tout le monde ne lui rend pourtant pas justice : on le craint[4], et il voudroit être aimé avec tout ce qu'il faut pour l'être. M. de Seignelay ne se console point; l'ambition le dévore : le roi est bien heureux d'avoir des ministres

1. Collection de La Beaumelle, t. I, p. 201 de l'édit. de Nancy. — Louis Racine l'annote : *m'est inconnue.* Elle est inventée. Les détails qu'elle renferme ne se trouvent nulle part; ils n'ont donc pour garant que La Beaumelle.

2. La Dauphine accoucha le 19 décembre 1683 d'un deuxième fils, le duc d'Anjou, qui devint Philippe V.

3. Ce tableau de boudoir est de l'invention de La Beaumelle. Le roi n'assistait pas à la toilette de madame de Maintenon, et madame de Maintenon ne l'eût pas raconté.

4. Ceci démontre la fausseté de la lettre. Fénelon avait alors 32 ans; il occupait un emploi obscur, celui de supérieur des Nouvelles Catholiques, et il ne commença à être connu que deux ans après, quand il fut désigné par Bossuet à Louis XIV pour les missions du Poitou. Il n'était pas encore connu de madame de Maintenon, n'était pas bien venu à la cour, et en tout cas n'était nullement en position d'y être craint.

[redacted]

prêts à se sacrifier par dépit au bien de son service[1]. Chacun songe à ses affaires, et moi à mon salut. On est fort content du père de la Chaise : il inspire au roi de grandes choses. Bientôt tous ses sujets serviront Dieu en esprit et en vérité[2]. Vous savez mon dessein d'élever avec la petite de Mursay quelques demoiselles de parents huguenots et pauvres ; ce sera une bonne œuvre[3]. Le roi a donné un bénéfice à l'abbé Gobelin.

LETTRE CCCXLIV

A MADAME DE BRINON[4].

Décembre 1683.

J'ai bien du regret de ne vous avoir pas vue dans les premiers mouvements de l'agréable vision que vous eûtes dans ma chambre. Je crois que votre vivacité et celle de madame de Saint-Pierre m'auroient donné du plaisir.

On me fit voir hier le plan de Noisy. Les réparations ne peuvent être faites que pour ce carême. Je n'y perdrai pas de temps, car la complaisance que vous avez pour moi en cette occasion et le détache-

1. L'édit. de Nancy ajoute : « Louvois commence à le fatiguer et ne le sent point. »

2. Encore une de ces phrases inventées par La Beaumelle et qui ont fait croire que madame de Maintenon avait inspiré la révocation de l'Édit de Nantes.

3. Nous avons vu que cela se faisait depuis près de deux ans, et voilà madame de Maintenon qui en parle comme d'un *dessein*. Les demoiselles de Rueil n'étaient point élevées avec mademoiselle de Mursay.

4. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr*.

[redacted]

ment que je vous trouve pour le monde, ont si fort augmenté mon amitié et mon estime, que je meurs d'impatience de vous avoir et de servir Dieu avec vous. On a trouvé la disposition que nous avons faite pleine d'esprit et de discrétion. Nous aurons le Saint-Sacrement et saint Candide. Conservez bien tout ce que vous avez pour l'autel, car j'ai dit que nous ne voulions point que l'on en fît, et que nous arrangerions les dedans à notre fantaisie. Je connois ces messieurs : ils nous accommoderoient de la façon du monde la plus régulière et la plus incommode.

Ne perdons pas le moindre banc et la plus petite chaise de paille : tout nous servira et nous en demanderons moins, qui est pour moi le souverain bonheur. Adieu, souvenez-vous des serviettes que vous vîtes hier pour redoubler le filage.

Je viens de recevoir votre lettre. Je ne souffre aucun mal pourvu que je sois au lit; j'y demeurerai pour tâcher de me guérir. Vous êtes trop bonne d'être en peine de moi, et je vous en suis très-obligée.

LETTRE CCCXLV

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [1].

1683.

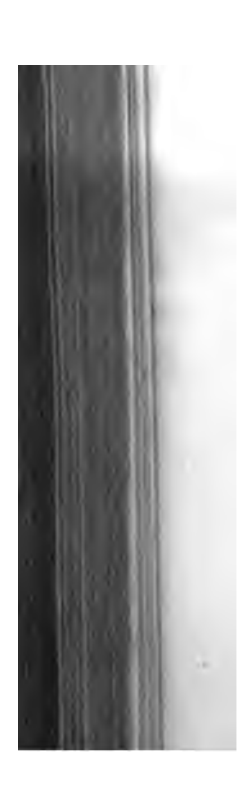
J'ai grande peur que, pour ne me point lasser, vous me laissiez rouiller. Il ne falloit pas commencer notre commerce pour le discontinuer si tôt. Je tâ-

1. *Autographe* tiré des archives du château de Mouchy. — Le duc du Maine avait alors treize ans.

cherai de me corriger des fautes que vous avez trouvées dans ma première lettre. Je vous prie de m'excuser si celle-ci n'est pas encore à votre gré. Je crois que j'aurai quelque peine à éviter les grandes phrases; j'y ferai pourtant ce que je pourrai. J'ai pris ce moment pour vous écrire, qui est entre les mathématiques et une lecture de la Bible et un voyage de Glatigny[1] où j'ai vu avec grand plaisir Roland, Commère, Rodrigue, Noiron, Médée, Jason, Hébée, Cyrus, Nigaud, Nanon, Finette, Morette, Charmant, et Belle-Face. Vous voilà à cette heure mieux informée de mon chenil que de mon esprit, dont je crois que vous ne serez pas contente aujourd'hui.

1. Hameau situé dans le parc de Clagny, près du château de madame de Montespan.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.



[redacted]



TROISIÈME PARTIE

(1684-1697)

DEPUIS LE MARIAGE DE MADAME DE MAINTENON AVEC LOUIS XIV
JUSQU'A LA PAIX DE RYSWICK.

ANNÉE 1684.

NOTE PRÉLIMINAIRE

C'est à l'année 1684, où nous sommes arrivés, qu'il faut placer le mariage de madame de Maintenon avec le roi. Louis XIV, à cette époque, était dans tout l'éclat de sa prospérité et à l'apogée de sa grandeur : c'était le temps où, en face de ses ennemis terrifiés et immobiles, il agrandissait et construisait les frontières de la France, conquérait Strasbourg, bombardait Gênes et Alger, venait habiter définitivement Versailles, enfin était la terreur de l'Europe et l'admiration de ses sujets. C'est pourtant cette heure culminante de sa vie et de son règne, celle où il était dans toute la plénitude de ses facultés et de sa gloire, que le grand roi choisit pour se limiter et se tempérer lui-même, faire un mariage de raison et chercher près d'une de ses sujettes le repos domestique et un intérieur tout bourgeois[1].

1. *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 32. — « Il ne vouloit pas se remarier, dit l'abbé de Choisy, par tendresse pour son peuple. Il se voyoit trois petits-fils et jugeoit prudemment que des princes d'un second lit pourroient dans la suite des temps causer des guerres civiles. D'un autre côté, il ne pouvoit se passer de femme. Madame de Maintenon lui plaisoit fort : son esprit doux et insinuant lui promettoit une conversation agréa-

[redacted]

Ce mariage se fit certainement dans les six premiers mois de l'année 1684, mais il nous est impossible d'indiquer précisément le jour. Les Dames de Saint-Cyr disent que ce fut moins d'un an après la mort de la reine; les lettres de madame de Maintenon à son frère y font une allusion très-obscure le 7 avril, une allusion très-claire le 18 juin, enfin elles arrivent presque à un aveu solennel le 27 septembre. D'après ce que madame de Maintenon dit à madame de Brinon (12 août 1683), de l'*état* du roi, de ses *inclinations* et de ses *habitudes*, la date la plus rapprochée de la mort de la reine serait la meilleure, et il faudrait prendre celle de Saint-Simon qui dit : « Ce qui est très-certain et bien vrai, c'est que quelque temps après le retour du roi de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, le père de La Chaise dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles, etc. » Saint-Simon, il est vrai, n'avait que neuf ans à cette époque, mais l'on sait qu'il a écrit ses mémoires principalement avec des ouï-dires de valets et de courtisans, et le secret du mariage de madame de Maintenon a dû être un des grands mystères qu'il aura voulu pénétrer, et sur lequel il aura cherché les renseignements les plus précis. D'après ce qu'il dit, le mariage aurait eu lieu *au plus tôt*, vers la fin de janvier 1684, c'est-à-dire six mois après la mort de la reine; d'après les allusions renfermées dans les lettres de madame de Maintenon, ce mariage était fait au commencement de juin de la même année, c'est-à-dire au retour d'un voyage en Flandre dont nous allons parler, et il est probable qu'il avait eu lieu avant ce voyage, c'est-à-dire vers le mois d'avril : « Ce voyage m'afflige, écrit-elle à son frère, le 7 avril, parce que nous ne serons pas longtemps avec le roi... Je n'aime point à me déchaîner contre personne et *moins à cette heure que jamais*[1]... »

ble et capable de le délasser des soucis de la royauté. La personne étoit encore aimable, et son âge la mettoit hors d'état d'avoir des enfants. » (*Mémoires*, liv. V, p. 90.)

1. Il est assez remarquable que le *Journal* de Dangeau com-

[redacted]

Quoi qu'il en soit de ces indications très-vagues, il est certain que dans l'une des nuits des premiers mois de 1684, sept personnes se réunirent mystérieusement dans l'un des cabinets du roi, à Versailles : c'étaient, outre Louis le Grand et Françoise d'Aubigné, le père de La Chaise qui dit la messe, l'archevêque de Paris (Harlay) qui donna la bénédiction, les marquis de Louvois et de Montchevreuil qui furent les témoins, et le valet de chambre, Bontemps, qui prépara l'autel et servit la messe. Aucun acte ne fut dressé de ce mariage.

Madame de Maintenon, insoucieuse de sa renommée, voulut que la postérité restât dans l'incertitude sur son état : elle détruisit elle-même, nous l'avons dit, toutes les lettres qui auraient pu le témoigner; elle garda sur ce sujet le secret le plus parfait, excepté avec ses confesseurs, le cardinal de Noailles et madame de Montchevreuil; enfin, dans ses entretiens intimes avec les Dames de Saint-Cyr, elle laissa à peine échapper quelques paroles à ce sujet. Cependant nous allons en trouver certaines preuves dans les lettres à d'Aubigné; celles de l'évêque de Chartres nous fourniront des mots aussi convaincants; enfin il y a dans les *Mémoires* des Dames de Saint-Cyr de nombreux passages qui prouvent le mariage aussi clairement que si nous en possédions l'acte. Ainsi le principal auteur de ces Mémoires, madame du Pérou, dit :

« Quoiqu'il n'y ait rien d'apparent qui puisse prouver juridiquement qu'elle ait été mariée au roi, l'intime confiance avec laquelle elle vivoit avec lui, et d'ailleurs sa conduite si pieuse ne permettent pas d'en douter; elle a toujours gardé sur cela un secret inviolable. Cependant un jour que j'avois l'honneur d'être avec elle, elle me dit en

mence précisément à la même date, le 1er avril 1684. Ce n'est pas qu'il dise un mot ou fasse la moindre allusion au mariage, mais j'ai peine à croire que le hasard seul ait fait coïncider cette date importante avec le mémorial si complet, si curieux des faits et gestes du grand roi, surtout quand on songe à ce qu'était Dangeau, le serviteur le plus dévoué, le plus fidèle, le plus constant de Louis XIV et de madame de Maintenon.

[redacted]

parlant de madame de Montespan et des autres maîtresses du roi, qu'il y avoit bien de la différence de l'amitié du roi et de celle qu'il avoit pour ces dames, que *c'étoient des liens sacrés.* »

Les *Mémoires* manuscrits de mademoiselle d'Aumale et les *Notes* inédites des Dames de Saint-Cyr entrent dans de plus grands détails :

« Dans une visite que l'abbé de Brisacier, supérieur des missions étrangères, dans lequel madame de Maintenon avait une grande confiance, fit à Saint-Cyr, sur la fin d'août 1732, madame du Pérou, ancienne supérieure de cette maison, l'entretint quelque temps. Elle lui demanda si M. Tiberge et lui n'avaient rien écrit sur madame de Maintenon; il répondit que non.—Mais, lui dit-elle, ne sauriez-vous rien de positif sur le mariage que l'on croit vraisemblablement qu'il y avoit entre le roi et elle? Il répondit : Il est sûr qu'elle étoit mariée avec lui. N'avez-vous point entendu dire, dans un certain temps, que le bruit se répandoit dans Paris qu'on alloit déclarer son mariage? — Oui, répondit madame du Pérou, quoique je ne doutasse pas de son mariage par la manière dont madame de Maintenon vivoit, nous crûmes tous que cette prétendue déclaration étoit de ces faux bruits sur lesquels on ne doit pas faire de fonds. — Il répondit que celui-là n'étoit pas si faux, et que le roi et madame de Maintenon l'avoient fait courir exprès, parce qu'il leur étoit revenu par bien des gens qu'on ne la croyoit pas mariée, et que l'amitié qui existoit entre le roi et elle n'étoit pas hors de soupçon; sa conscience en fut alarmée. Craignant de causer du scandale, elle en parla au roi qui, ne voulant pas scandaliser et ayant de fortes raisons pour ne pas faire de déclaration publique, assembla un conseil de gens doctes et capables de porter un jugement équitable sur cette affaire. On agita les raisons pour et contre, et après les avoir bien pesées, on crut qu'il n'y avoit pas de nécessité de déclarer le mariage, parce que, à la cour, on n'en doutoit pas, et que s'il y avoit quelques personnes qui en doutassent, elles étoient persuadées qu'il n'y avoit pas de

[redacted]

mal entre eux, et qu'ainsi le roi désirant par de fortes raisons que la chose demeurât sous silence, il n'y avoit nulle obligation de faire une déclaration authentique; ce qui fut cause que cela n'alla pas plus loin que le bruit que l'on fit courir, ce qui ne laissoit pas que de faire entrevoir au public ce qu'on ne jugeoit pas à propos de déclarer hautement. Mademoiselle d'Aumale, qui était alors avec madame de Maintenon, se souvient bien que ce bruit se répandit dans les provinces et qu'on lui écrivit pour lui en faire compliment.

« Je n'ai jamais douté en mon particulier, ajouta M. Brisacier, que madame de Maintenon ne fût réellement et légitimement mariée, et je puis assurer qu'elle m'a dit de certaines choses qui m'ont fait conclure avec une espèce de certitude qu'elle étoit engagée dans cet état. Du reste, elle ne m'a jamais rien dit sur ce qu'elle auroit désiré qu'on fît sur son état; mais il a passé pour constant que la consultation a été faite. Je n'ai pas été du nombre de ceux qui ont été consultés, non plus que M. Tiberge. Je crois que feu M. Bossuet, évêque de Meaux, et feu M. le cardinal de Noailles ont été les principaux qui ont été choisis pour décider de cette affaire, mais je n'en ai nulle preuve. »

D'autres *Notes* des Dames de Saint-Cyr disent que le pape lui-même fut consulté, et que, si l'on faisait des recherches à la chancellerie du Saint-Siége, on trouverait une correspondance de Louvois et de Louis XIV à ce sujet. « Il n'a jamais paru, écrivait une Dame de Saint-Louis, il n'a jamais paru qu'elle ait eu le moindre désir d'être déclarée reine : l'attirail de la majesté lui auroit déplu; la jalousie et la haine des princes auroient été pour elle un plus grand tourment encore; enfin, c'étoit sa vie humble et cachée qui faisoit sa puissance [1]. » Mais ce mariage ne fut douteux pour personne, à voir la familiarité respectueuse de Louis XIV avec madame de Maintenon, les soins assidus

1. Notes d'une Dame de Saint-Louis adressées à La Beaumelle (Voir ma *Préface* page XXXIII).

[redacted]

et particuliers de cette dame pendant les maladies du roi, la vie pieuse des deux personnages. Le roi lui donna en particulier toutes les prérogatives qui ne pouvaient appartenir qu'à son épouse, ne l'appelant que *madame*, sans nom ni titre, la traitant avec des égards, une déférence qui ressemblaient à de la soumission. Le Dauphin, tous les princes de la famille royale ne lui parlaient, ne lui écrivaient qu'avec une affection respectueuse, la consultant sur tout, implorant sa bienveillance, s'adressant à elle et au roi comme *aux chefs de la famille*. Toute la cour était à ses pieds, sollicitant un mot, un regard d'elle : « des parlements, des provinces, des villes, des régiments s'adressoient à elle comme au roi; tous les grands du royaume, les cardinaux, les évêques, ne connaissoient pas d'autre route[1]. « Les monarques étrangers lui écrivaient pour lui demander son amitié, les petits princes pour solliciter ses bonnes grâces, le pape pour mettre les nonces sous sa protection, l'autoriser à se mêler des affaires de l'Église, et la prier « d'accorder son assistance à tout ce qui concerne la religion. » Mais en public, dans les cérémonies, dans les réceptions officielles, elle n'avait aucun rang, et se perdait parmi les autres dames de la cour. « Je l'ai vue à Fontainebleau, dit Saint-Simon, en grand habit chez la reine d'Angleterre, cédant absolument sa place, et se reculant partout pour les femmes titrées, pour les femmes même d'une qualité distinguée, polie, affable, parlant comme une personne qui ne prétend rien, qui ne montre rien, mais qui en imposoit beaucoup. » Point de distinctions, point de dignités, point de maison, point de grands biens, dans cette cour pompeuse où l'on se disputait avec passion titres, honneurs et pensions. « Je ne suis pas grande, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, je suis seulement élevée. »

Les lettres les plus importantes de l'année 1684 sont adressées à d'Aubigné. Elles sont remarquables par leur simplicité, leur modération, leur humilité, et renferment

1. *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

des allusions fort claires à sa nouvelle et extraordinaire position. Madame de Maintenon y est moins occupée d'affaires d'argent ; elle a de la dignité, de la solennité, en même temps elle montre plus de grâce ; on la voit sourire. A part ces allusions à d'Aubigné, les autres lettres ne révèlent d'aucune façon son changement d'état, et celles à madame de Brinon sont de plus en plus remplies de détails vulgaires et de ménage.

L'année 1684 renferme vingt-sept lettres vraies et deux apocryphes.

LETTRE PREMIÈRE

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Versailles, ce 5 janvier 1684.

Vous m'avez écrit une lettre merveilleuse ; ce qui fait voir que vous avez plus d'un style ; vous m'avez envoyé un Saint-François qui est au chevet de mon lit, où je n'ai de marques de dévotion que celles que vous m'avez données ; j'ai de plus reçu une bourse magnifique et une corbeille qui la paroissoit : je vous rends mille grâces de tous ces présents dont il ne me falloit point faire d'excuses ; car je reçois tout ce qui me vient de vous avec plaisir. Pour la lettre que vous m'avez écrite pour madame Menillet, je n'en fis point d'autre usage que de la lire au roi qui a une très-grande estime pour vous et qui ne croiroit pas aisément que vous demandassiez une injustice. Madame de Montchevreuil m'a dit que vous avez la goutte, j'en suis très-fâchée, mais vous en ferez un

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

bon usage[1]. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure ; je meurs d'envie de faire mon salut ; mais l'orgueil et la paresse me donnent bien de la peine ; mandez-moi comment il se faut prendre à combattre de tels ennemis. Je voulois vous écrire plus longtemps, cependant il faut que je finisse ; car on me parle comme si je n'écrivois pas, et ma tête commence à s'en sentir.

LETTRE II

A MADAME DE BRINON[2].

A Versailles, ce 23 janvier 1684.

Celui que j'avois envoyé à Noisy m'a rapporté que tout seroit prêt la semaine après celle où nous entrons. Je crois qu'il vaut mieux attendre que de vous mêler parmi des ouvriers. L'ouvrage à faire seroit de déménager le lendemain de Notre-Dame, et on auroit pour cela le jeudi, vendredi et samedi.

Êtes-vous bien résolue de faire coucher vos petites filles au troisième étage ? Si vous les environnez des bonnes mères et de vos dévotes, tout cela sera bien loin de vous et bien semé dans cette grande maison, car pour l'indécence du Saint-Sacrement, il y en a

1. La Beaumelle invente et ajoute : « Et vous aurez le plaisir de souffrir. Je me porte bien, et voilà comme tout est partagé bizarrement : ma santé est bonne et je suis inutile au monde ; vous lui êtes nécessaire, et vous êtes cloué sur un lit. Et cependant tout cela est bien dans l'ordre de la Providence. » — Pour mettre ces belles phrases, La Beaumelle retranche la fin de la lettre.

2. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

moins à coucher au-dessus qu'à y courir et jouer aux heures de récréation. Prenez votre résolution là-dessus, et que ce que je vous dis ne vous fasse rien; car après vous avoir dit ce que je pense, faites tout ce que vous voudrez. Je ne voudrois mettre dans le troisième étage que les choses et les personnes inutiles. Si vous jugez à propos que nous y allions encore une fois pour faire les logements, je vous manderai quand je le pourrai. Il faut attendre que vous y soyez établie pour y mettre le Saint-Sacrement, et je m'imagine que dans cette vue-là vous dressez vos petites filles à chanter l'office comme des anges. Si Andrée et nos petites sœurs déménagent les premières, vous croyez bien que je ne me tiendrai pas de les aller voir. Je vous demande pour elles et pour les pensionnaires huit jours de *campos* en faveur du déménagement; elles emploieront ce temps-là à nettoyer et à s'établir. Je suis en peine de la manière dont vous voulez faire porter saint Candide.

LETTRE III

A MADAME DE BRINON[1].

Janvier 1684.

Je suis ravie de la joie que vous avez de venir à Noisy, et celle de madame de Saint-Pierre m'a paru telle que vous me la représentez. Si elle y peut joindre la complaisance de n'avoir point de ménage et de se renfermer aux enfants et à moi, nous ferons

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

des merveilles, et vos servantes, n'étant chargées que raisonnablement, vous en serviront mieux. On me presse de décider ce que je veux de jardin, je ne puis répondre sans vous, ainsi il faudra que vous veniez encore une fois à Noisy avec votre jardinier, pour qu'il voie ce qu'il peut entreprendre.

Je compterois que le jardinier qui y est demeurât aux gages du roi, chargé du reste des jardiniers; qu'il eût des vaches, des cochons, des poules, et que vous eussiez un marché fait pour tout, le lait, les œufs, les poulets, et en un mot tout ce que vous voudriez; car ce n'est pas l'épargne que je cherche, c'est la perte du temps que je veux éviter, et établir une règle qui ne fût jamais interrompue.

Je voudrois que vous eussiez quelques petites filles de condition, afin que vos merveilleux talents ne fussent pas tous renfermés à des gueuses. Voyez ce que vous pourrez là-dessus, car de l'autre côté il faut éviter les visites et les importunités qui nous viendroient de leurs parents.

Je compte sur vos grilles, bancs et cloisons, car je veux que nous accommodions le dedans à notre fantaisie.

Je serois très-fâchée d'avoir contristé nos saintes, mais il faut leur faire voir qu'il ne faut me compter pour rien quand j'arrive chez vous.

Vous faites très-bien de dire un adieu éternel à vos amis, cela n'empêchera pas que vous ne voyiez quelquefois ce que vous aurez envie de voir; mais ce sera vous qui les en prierez, vous ne serez jamais surprise; et ils vous seront aussi obligés de les en-

[redacted]

voyer chercher qu'ils sont scandalisés quand vous les refusez.

Je vous conjure que nos sœurs ne manquent jamais de potage. Andrée n'a pas trop d'affaires, et si elle veut demeurer avec nous, elle n'a qu'à bien faire, car nous y regarderons de près à Noisy. Adieu, madame, je me porte fort bien et je voudrois être au mercredi des cendres.

LETTRE IV

A MADAME DE BRINON[1].

Janvier 1684.

Tout ce que vous me proposez pour le déménagement me paroît raisonnable, et je vais parler à M. Bontemps pour qu'il envoie des charrettes et les carrosses coucher à Ruelles mercredi au soir.

Nous parlerons à loisir de votre princesse : la fille est encore moins propre qu'elle à ce pays-ci.

Je suis tout à fait fâchée de ce que madame Hatte ne veut pas suivre notre destinée : il me semble que sa vertu nous portoit bonheur.

Pour madame de Bonnevaut, si je me conduisois pour moi seule, je la désirerois avec nous sur ce que j'en ai vu et sur ce que vous m'en avez dit en mille occasions, mais le goût de ceux à qui nous avons affaire est fort différent du nôtre, et vous ne leur plairez jamais que renfermée uniquement avec Dieu et les enfants[2].

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*
2. C'est du roi qu'elle veut parler.

[redacted]

On a une idée très-austère de la dévotion quand on ne la pratique pas[1]; on ne comprend point qu'il faille respirer, et qu'après avoir passé tout le jour à faire la maîtresse d'école, on soit bien aise de trouver à parler à une personne raisonnable. Outre cela il faut savoir l'histoire de madame de Bonnevaut, pourquoi elle n'est pas avec son mari, quelles sont ses connaissances, et en un mot tant de choses à essuyer que, moitié dévotion, moitié dépit, on aime mieux renoncer à tout. Mais après cela, ne croyez pas lui dire adieu pour jamais : il arrive bien des choses que nous ne pouvons prévoir, et non-seulement elles peuvent changer, mais il est presque assuré qu'elles changent.

Nous montrerons Noisy à votre chère amie, et c'est votre tendresse qui vous fait regarder un château dans le parc de Versailles comme les déserts de la Thébaïde. Venez gaîment, et comptez que vous ne perdez rien. Ne vous confondez point en regrets inutiles, et laissez-moi faire le reste. Faites-lui mille compliments et mille amitiés pour moi, et croyez que des gens plus éloignés se rencontrent. Remettons-nous à Dieu de tout, il nous conduira bien.

Je fus interrompue hier au soir par bonheur pour vous, car je vous aurois peut-être importunée par mes moralités.

J'ai parlé ce matin à M. Bontemps; il ne veut pas faire marcher ses voitures le jour de la fête[2], et il me

1. C'est encore du roi qu'elle parle.
2. La fête de la Purification.

[redacted]

répond qu'elles seront à Ruelles à six heures du matin. Il faut se laisser conduire aux gens dont on a besoin, et c'est en effet assez tôt.

Je suis ravie de vous sentir rapprochée de moi, et j'en aurai beaucoup plus de regret de quitter Versailles pour aller à Compiègne. Cependant vous en profiterez, et vous passerez ce temps-là à mettre la maison de la communauté en bon ordre. Il n'y faut rien oublier, car nous serons épiées par gens bien et mal intentionnés.

Je voudrois qu'à mon retour nos petites sœurs fussent toutes habillées de même. Si le ménage nous empêche la dépense qu'il y auroit à donner tant d'habits neufs, on pourroit seulement leur trouver une coiffure pareille, des mouchoirs pointus ou colerettes de même façon, des tabliers noirs ou verts pour bien filer, et le dessous étant gris, cela suffiroit pour leur donner un air d'uniformité qui sied fort bien aux communautés. Assemblez encore votre conseil là-dessus et m'en faites part.

Je trouve les tabliers noirs bien lugubres, donnons-leur de serge bleue ou verte : le bleu seroit à l'intention du roi, le vert est ma couleur et bon pour la vue; décidez.

Je serai inconsolable jeudi si je ne suis pas à Noisy à neuf heures et demie; à tout hasard gardez-moi un cordelier jusqu'à onze heures pour me dire la messe, et si je ne vais point, payez-le un écu, c'est la taxe que je fais pour toutes celles qu'ils me viendront dire chez vous.

Adieu, ma très-chère, j'ai une grande envie de

[redacted]

vous embrasser, et j'espère que nous allons faire du bien ensemble.

Soit que j'aille jeudi à Noisy ou que je ne puisse y aller, j'y enverrai mes gens pour aider à tout ce que vous leur ordonnerez. N'y souffrez aucune liberté ni gaîté, et remettons-les quand nous serons bien enfermées. Adieu.

LETTRE V

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 1er jour de mars 1684.

En donnant permission à mes gens de vous mander de mes nouvelles, je n'ai point résolu de ne vous plus écrire; mais il est vrai que je vous ai cru moins inquiet sur ma santé. L'hiver s'est passé avec tant de plaisirs, et mes migraines m'ont si fort tourmentée que j'ai toujours été ou souffrante dans mon lit ou dans les appartements du roi, quand je l'ai pu. Il n'y a pourtant pas longtemps que je vous ai écrit une très-longue lettre que je serois fâchée qui fut perdue[2].

La layette doit être arrivée qui n'est pas magnifique : vous savez que je me vante d'être dans l'autre extrémité. J'attends avec impatience la nouvelle de l'accouchement de madame d'Aubigné et je me trouve assez indifférente sur le sexe; j'ai mes raisons pour cela. Je suis très-contente de Manceau, et s'il conti-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Nous n'avons point cette lettre.

[redacted]

nue, nous serons longtemps ensemble[1]; Lafrance me sert aussi fort bien et vous m'avez fait là deux très-bons présents.

La guerre m'afflige et nous ôtera d'ici tout l'été, du moins une partie. Le roi doit partir[2] pour l'armée le 10 d'avril[3]; madame la Dauphine a déclaré qu'elle veut aller sur la frontière pour être plus près des nouvelles; et je trouve qu'elle a raison; mais ces petites consolations-là ne m'empêchent pas de voir la guerre comme un grand malheur; il faut en tout vouloir ce que Dieu veut.

Le sac que j'ai envoyé à madame d'Aubigné est peu de chose et est seulement très-propre à une femme grosse; comme on m'a dit qu'elle est grande, je crois qu'elle avoit bonne mine avec cet habillement-là.

Adieu, écrivez-moi souvent et croyez que saine, malade, négligente ou soigneuse, je suis toujours la même pour vous, et que je ne changerai jamais. Charlot est un vrai original, je le mettrai bientôt au collége; il ne croît point et a beaucoup d'esprit. M. du Maine me fit hier une visite où il ne me parla que de vous.

1. Manceau devint l'intendant de madame de Maintenon, son homme de confiance pour toutes ses affaires temporelles, et il demeura avec elle pendant toute sa vie.

2. Le roi devait se mettre à la tête d'une armée qui couvrirait le siége de Luxembourg.

3. La Beaumelle ajoute : « Cela est encore bien éloigné, mais mon attachement pour lui me le rend présent. »

[redacted]

LETTRE VI

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Versailles, ce 8 mars 1684.

Le roi a trouvé bon que les dames de la cour établissent une *charité* à Versailles pour y prendre le même soin des pauvres que l'on fait dans les paroisses de Paris; madame la duchesse de Richelieu en est la supérieure, et vous n'en aurez pas plus mauvaise opinion de notre dessein. Nous prétendons pourvoir à toutes sortes de nécessités; mais nous nous trouvons chargées d'un certain nombre de personnes dont nous ne savons que faire : ce sont quelques estropiés hors d'état de gagner leur vie et qui chargent leurs pauvres familles; il y a aussi de ces innocentes qui courent les rues, et font offenser Dieu à beaucoup de gens. Toutes nos dames m'ont chargée de supplier M. le procureur général du parlement[2] de vouloir bien les faire mettre à l'hôpital[3]. Si j'allois quelquefois à Paris, j'aurois été l'en prier, très-aise de trouver cette occasion d'avoir l'honneur de le voir. Il sait que je les ai toujours cherchées; et j'en connois si bien le prix que je ne saurois vous faire d'excuses de la prière que je vous fais d'aller chez lui le plus tôt qu'il vous sera possible.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. M. de Harlay.
3. A l'*hôpital général* ou à la *Salpêtrière* qui avait été fondé par Louis XIV en 1656 et en 1662. Il renfermait cinq mille pauvres, aveugles, estropiés, etc. (Voir mon *Histoire de Paris*, t. II, p. 292.)

[redacted]

J'attends votre réponse pour en rendre compte à notre première assemblée, et sans vos sermons, je vous prierois de me venir la faire vous-même. Je suis tourmentée de grands maux de tête et si persuadée de votre amitié que je vous prie de ne vous point alarmer de ce que vous en entendrez dire[1].

LETTRE VII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[2].

A Versailles, ce 6 avril 1684.

Ma migraine m'empêche de vous écrire de ma main la prière que j'ai à vous faire. Le curé de Maintenon se meurt de la poitrine et ne peut plus aller que bien peu de temps; il est curé et chanoine; je dois présenter à l'évêque un de mes chanoines pour la cure; je n'en ai aucun que je juge capable pour remplir cette place-là. Ainsi je voudrois que vous me donnassiez quelque honnête ecclésiastique que je ferois chanoine et curé. Ces deux bénéfices iroient à sept ou huit cents francs. Je voudrois un homme de bien qui ne fût pas fort jeune et aidât avec zèle et intelligence au peu de bien que je fais en ce lieu-là; c'est assez vous en dire pour vous obliger à me faire ce plaisir-là, s'il vous est possible.

J'espère que vous ne me laisserez pas partir[3] sans me venir dire adieu.

1. A la place de ces six lignes, La Beaumelle met : « Vous entendrez parler de moi; ne vous en alarmez point. »

2. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

3. Madame de Maintenon se disposait à suivre le roi en Flandre.

[redacted]

LETTRE VIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

Versailles, ce 7 avril 1684.

Consolez-vous du retardement des couches de madame d'Aubigné; les héros sont dix mois tout au moins dans le ventre de leur mère; j'ai pourtant de l'impatience de la savoir quitte d'une affaire qui est toujours dangereuse. Vous m'avez fait de trop grands remerciements de la layette; elle est composée de tout ce qui est nécessaire, et je n'ai pas cru en devoir faire davantage pour vous.

Il n'est point vrai que je dis que je suis contente de M. Arnaud. Madame de Lencosme a voulu me faire entrer en plusieurs choses pour lui que j'ai toutes refusées; mais je n'aime point naturellement à me déchaîner contre personne et moins à cette heure que jamais [2]. Je vous promets pourtant de lui faire revenir que je ne puis être contente de lui que vous ne le soyez. Je verrai votre gentilhomme converti quand il plaira à Manceau qui est dans l'affliction de ce que sa femme se meurt.

Nous partons le 22 de ce mois pour aller en Flandre; vous savez que les voyages ne m'embarrassent pas, mais celui-ci m'afflige, parce qu'il est pour la guerre et que nous ne serons pas longtemps avec le roi.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. C'est une allusion assez vague à la situation de madame de Maintenon; mais le mariage était-il fait, ou allait-il se faire?

[redacted]

Je crois que madame votre femme aura été affligée de la mort de madame de Jarnac; j'en ai été fort touchée par les bontés dont elle l'honoroit, par la douleur qu'en aura madame de Miossens; je vous prie de lui faire mon compliment là-dessus.

Adieu, mon cher frère, vous ne pouvez trop compter sur mon amitié. Je n'ai pas besoin de votre argent et je vous suis très-obligée des offres que vous me faites là-dessus. Vous allez toucher celui de M. Truc; il me paroît que l'avis de M. le contrôleur général seroit de le mettre en rentes sur la ville au denier 18; il croit ce parti meilleur que la caisse des emprunts.

Mes compliments à la femme grosse ou en couche.

LETTRE IX

A MADAME DE BRINON [1].

Avril 1684.

J'ai recommandé à M. de Louvois l'affaire du brodeur. On est à l'appartement du roi : tout le monde s'y divertit, et je suis enfermée pour vous écrire.

Réduisez vos filles tout doucement à une chemise et à un bonnet blanc pour tout linge. Les cornettes à dentelles coûtent à blanchir, et toutes les choses superflues sont à charge. N'oublions rien pour que notre communauté soit le modèle des autres, non pour en attirer des louanges, mais pour donner en-

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

vie de les multiplier. Si mademoiselle Nangest, qui a fait l'école cinq ans durant aux externes, ne se tourne à être maîtresse, elle nous sera à charge avec les yeux qu'elle a.

Comptez que votre maison est réglée comme si elle étoit établie depuis un an, et qu'il n'y a pas de jour que je n'en voie le progrès. Je suis bien fâchée de ne pouvoir demeurer assez tard pour être au catéchisme.

N'avez-vous point de pâtissier à Noisy ou à Bailly pour leur faire gagner quelque chose, quand on veut donner la collation à vos enfants?

LETTRE X

NOTE PRÉLIMINAIRE

Pendant que madame de Maintenon ne paraît occupée que de son frère, de l'accouchement de madame d'Aubigné et de choses vulgaires, la grande affaire de sa vie était arrivée à son dénoûment. En même temps Louis XIV continuait *le règlement des places de la frontière* (voir l'ouvrage : *les Frontières de la France*, p. 70), au moyen de ses fameuses chambres de réunion, et au mois de mai 1684 il résolut de s'emparer de Luxembourg. Il ordonna au maréchal de Créquy d'assiéger la place, et pour empêcher que le prince d'Orange n'essayât de la secourir, il se porta lui-même sur l'Escaut avec 40,000 hommes. Il avait amené, suivant sa coutume, une partie de sa cour, madame la Dauphine, la princesse de Conti, madame de Maintenon, etc. Il laissa les dames d'abord à Condé, puis à Valenciennes, et alla, à diverses reprises, visiter ses troupes qui étaient établies entre Condé et Mariembourg.



A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Condé, ce 5 mai 1684.

Je n'ai appris l'accouchement de ma belle-sœur[2] que par madame la comtesse de Miossens; et il y avoit quinze jours que je le savois quand j'ai reçu votre lettre. Je sens déjà quelque chose de fort tendre pour ma nièce et je vous prie qu'elle ne demeure pas unique, afin que je puisse l'avoir quand quelqu'autre pourra vous amuser. On dit que vous en êtes assez occupé et que vous allez plus d'une fois par jour dans sa chambre; c'est très-bien fait; ne la tuez pas par vous en trop jouer; laissez-la dormir et dans son berceau le plus qu'il se pourra; prenez garde à ses yeux et qu'il ne lui arrive point d'accident dans la figure. Pour moi, j'aimerois mieux qu'elle mourût que d'avoir quelque difformité. On me mande qu'elle est bien faite; il faut la tenir le moins que l'on pourra; les enfants ne sont jamais si droits ni si bien que dans leur berceau surtout dans les premiers trois mois qu'ils ne se jouent pas encore. Le seul soin d'elle présentement est celui de sa nourrice qu'il faut bien traiter et laisser un peu vivre à sa mode et avec liberté.

Je ne me tire pas si bien de ce voyage ici que des autres. J'ai eu l'honneur d'être dans le carrosse du roi[3], et cela est toujours accompagné de quelque con-

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. Madame d'Aubigné était accouchée d'une fille le 15 avril.
3. Avec la Dauphine, la princesse de Conti et la maréchale de

[redacted]

trainte. L'esprit est inquiet, car je voudrois la paix et nous voilà à la guerre; toutes ces raisons m'ont donné mille maux dont il n'y en a pas un de considérable. J'ai eu un grand déplaisir de la mort de M. de Fourbin[1].

J'ai écrit et je vais écrire encore à madame de Lencosme, comme vous le pouvez désirer sur l'affaire de M. Arnaud. Vous ne pouvez mieux placer votre argent qu'en rentes sur la ville.

Mes amitiés à votre accouchée; elle ne sauroit avoir trop de soin d'elle; la santé des femmes dépend des maux que l'on évite dans les couches par ne se pas trop presser de se mettre sur pied; dites à la nourrice que c'est mon héritière qu'elle nourrit.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

APPENDICE A LA LETTRE X.

La Beaumelle, dans l'édition de Nancy, t. I, p. 205, a placé, vers cette époque, une prétendue lettre de madame de Maintenon au roi. Il l'a empruntée à un absurde pamphlet du temps: *les Amours de madame de Maintenon*, qui a été imprimé vingt fois, de 1686 à 1706, et réimprimé même de nos jours. Il a retranché cette lettre dans les autres éditions. Mais les Dames de Saint-Cyr y ont été trompées, et je l'ai retrouvée dans leurs *notes* copiée de leurs mains, et en apparence étant authentique. A mon tour, je m'y suis laissé prendre, et

Rochefort. La duchesse de Richelieu, dame d'honneur, ne fut pas du voyage, étant mortellement malade.

1. Capitaine de la compagnie de mousquetaires où avaient servi les fils de M. de Villette. Il avait un grand soin de ces jeunes gentilshommes. Il mourut le 2 mai et venait d'être nommé lieutenant général.

[redacted]

je l'ai reproduite en partie dans la deuxième édition de la *Maison royale de Saint-Cyr*, p. 31. Voici cette lettre :

« Sire, un jour d'absence de Votre Majesté m'est un siècle. Je suis persuadée de vos sentiments, mais je ne puis vivre tranquille loin de vous. Je mets tout mon bonheur, tous les plaisirs de ma vie à voir Votre Majesté : qu'elle juge de mon inquiétude. Après tant de biens et tant d'honneurs que j'ai reçus de vous, je ne sais pas encore quelle sera ma destinée, mais je tremble et suis dans les plus vives agitations en écrivant ce billet à Votre Majesté, et Dieu veuille que ce ne soit pas des pressentiments de ce que j'appréhende le plus au monde! la mort me seroit mille fois plus douce. Vous m'avez promis, sire, un retour sincère et constant vers Dieu ; je compte entièrement sur votre parole. Je suis rassurée; je me reproche mes soupçons, ma crédulité; mais si... (le reste manque). »

Voici maintenant la lettre qu'on trouve dans *les Amours de madame de Maintenon* (t. II, p. 202 de l'édition Poitevin, Paris, 1857) :

« Sire, un jour d'absence de Votre Majesté m'est un siècle. Je suis persuadée que lorsqu'on aime on ne peut vivre tranquillement sans voir la personne aimée. Pour moi, sire, qui fais consister tout mon bonheur et les plaisirs de ma vie à voir Votre Majesté, qu'elle juge dans quelle inquiétude et dans quelle peine je suis, dès que je la perds de vue. Je puis vous assurer que votre absence me coûtera la vie, car après les honneurs que j'ai reçus de Votre Majesté, je ne sais pas encore quelle sera ma destinée ; mais je tremble et suis dans de continuelles émotions en écrivant ce billet à Votre Majesté, et Dieu veuille que ce ne soit pas des pressentiments de ce que j'appréhende le plus au monde! la mort me seroit mille fois plus douce et plus agréable que la nouvelle de... »

[redacted]

LETTRE XI (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici encore une lettre à madame de Saint-Géran : elle serait fort importante, si elle était vraie; mais la date seule démontre qu'elle est, comme le dit Louis Racine, *inventée*. C'est du château de Maintenon que madame de Maintenon l'écrit, c'est de Maintenon et de Noisy qu'elle parle avec détail; or, à cette époque, elle était avec le roi, avec la cour, à l'armée de Flandre, à Condé ou à Valenciennes!

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Maintenon, 4 juin 1684.

Nous attendons ici des nouvelles du roi; et nous ne les attendons pas tranquillement. Il n'y a rien à craindre[1], je crains pourtant; et la raison ne me guérit pas de cette folie[2]; il a bien voulu partager avec M. de Créqui l'honneur de cette conquête. Je ne respire qu'après la paix; je ne donnerai jamais au roi des conseils désavantageux à sa gloire; mais si j'en étois crue, on auroit moins d'ambition, on seroit moins ébloui de l'éclat d'une victoire; et l'on songeroit plus sérieusement à son salut. Mais ce n'est pas à moi à gouverner l'État; je demande tous les jours à Dieu qu'il en inspire et qu'il en dirige le maître, qu'il lui fasse connoître la vérité, qu'il lui donne des sentiments de paix : il me semble que j'aime le roi de la même manière que j'aime mon frère; je voudrois les voir parfaits afin qu'ils fussent sûrs des jugements de Dieu. Le roi m'a fait l'honneur

1. Il y a dans l'édit. de Nancy : « Pour sa vie, pour sa santé. ni pour sa gloire. »
2. Dans l'édit. de Nancy : « Il couvre le siége de Luxembourg. »

[redacted]

de m'écrire deux billets fort affectueux; j'y ai répondu en chrétienne[1]. Noisy m'occupe beaucoup et fort agréablement; je veux contribuer aussi de mon côté au grand ouvrage de la conversion de nos frères séparés[2]. Ces pauvres filles m'en auront une obligation infinie et en ce monde et en l'autre; il y en a de fort aimables, et ce ne sont pas toujours les plus jolies. Le Nôtre fera de mon jardin un lieu charmant. Madame la Dauphine s'y promena hier[3], et fut toute ravie. J'avois espéré d'y mourir; et je n'aurai pas seulement le plaisir d'y vivre.

LETTRE XII

NOTE PRÉLIMINAIRE

Voici la première lettre de madame de Maintenon où l'on trouve une allusion fort claire au mariage. Elle conseille à son frère de ne pas venir à la cour : « *Il seroit bizarre,* lui dit-elle, *que vous fussiez à portée d'un grand commerce avec moi et que vous n'en eussiez pas.* » Nous avons déjà dit que d'Aubigné était ébloui de la grandeur inespérée de sa sœur et aurait voulu en profiter. — « *Nos états sont différents,* ajoute-t-elle; *le mien est éclatant, le vôtre tranquille... Dieu m'y a mise... il sait que je ne l'ai pas cherché; je ne m'élèverai jamais davantage, et je ne le suis que trop.* » Tout cela est parfaitement clair, même les derniers mots qui expriment nettement le refus de la déclaration du mariage.

Ces phrases solennelles et si justement vraies, on les a

1. Cette phrase a été répétée par tous les historiens; elle n'a pour garant que La Beaumelle, et elle est certainement de son invention. D'ailleurs, à cette époque, cette phrase hypocrite n'était plus de saison : le mariage était fait.

2. Il suit de là que Noisy n'aurait été fondé que pour l'éducation des filles de nouveaux convertis : ce qui est faux.

3. Madame la Dauphine était aussi à Valenciennes !

[redacted]

appliquées absurdement au refus que madame de Maintenon fit à cette époque de la place de dame d'honneur de la Dauphine, place devenue vacante par la mort de la duchesse de Richelieu. Le roi, pour mieux cacher son mariage, avait offert cette place à madame de Maintenon, qui aurait pu l'accepter sans inconvénient, puisqu'elle garda celle de dame d'atours. Elle la refusa « noblement et généreusement, » dit Dangeau. Et madame de Caylus, qui n'avait alors que douze à treize ans, ajoute : « Ce refus fit beaucoup de bruit à la cour; on y trouva plus de gloire que de modestie, et j'avoue que mon enfance ne m'empêcha pas d'en porter le même jugement. Je me souviens que madame de Maintenon me fit venir à son ordinaire, pour voir ce que je pensois; elle me demanda si j'aimerois mieux être la nièce de la dame d'honneur que la nièce d'une personne qui refuseroit de l'être. A quoi je répondis sans balancer que je trouvois celle qui refusoit infiniment au-dessus de l'autre; et madame de Maintenon, contente de ma réponse, m'embrassa. » (*Souvenirs*, p. 145 de l'édit. de 1806.)

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 18 juin 1684.

J'étois si malade à Valenciennes quand je reçus la lettre où vous me proposiez de venir à Paris que je n'y pus répondre, mais je chargeai Manceau de vous mander que vous pouviez, et dans l'absence de la cour et dans tous les temps, faire ce que vous voudriez. Je vous ai conseillé de ne vous pas établir à Paris, parce qu'il me paroît qu'il seroit bizarre que vous fussiez à portée d'un grand commerce avec moi, et que vous n'en eussiez pas[2]; mais un conseil n'est

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.
2. La Beaumelle a, comme de coutume, transformé ce pas-

[redacted]

pas une défense, et outre que ce n'est point à moi à vous en faire, je serois bien fâchée d'exiger de vous la moindre contrainte. Comptez là-dessus une fois pour toutes; et que je désire votre bonheur plus ardemment que le mien. Nos états sont différents; le mien est éclatant, le vôtre tranquille, et peut-être que des gens de bon sens le trouveroient aussi bon. Dieu m'y a mise; il faut s'en tirer le mieux que je pourrai; il sait que je ne l'ai pas cherché; je ne m'élèverai jamais davantage, et je ne le suis que trop. Si ma famille en pâtit d'une façon, Dieu la bénira d'une autre, si c'est sa volonté; enfin je fais ce que je crois devoir faire et mes intentions sont bonnes.

J'aime déjà votre fille et j'aimerois assez qu'elle demeurât héritière; mais puisque madame d'Aubigné a commencé à en avoir, elle n'en demeurera pas là. Je suis sensiblement touchée de madame de Richelieu[1]. Dieu l'a voulu, et nous la suivrons bientôt; il n'est pas permis aux chrétiens d'être fort affligés; et je ne trouve plus rien d'important que de se préparer à bien mourir.

J'ai écrit et dit à madame de Lencosme tout ce que vous pouvez désirer sur M. Arnaud, et je lui ai déclaré que je ne voudrois pas entendre parler de lui que vous ne fussiez content.

Adieu, je vous embrasse du meilleur de mon

sage : « ...... Le mien est éclatant et agité, le vôtre obscur et tranquille. Le sage préférera toujours votre médiocrité à mon élévation, etc. » D'ailleurs il abrége, ou tronque, ou supprime plus de la moitié de la lettre.

1. Elle était morte le 27 mai.

[redacted]

cœur, ma belle-sœur et vous; nous serons ici jusqu'au 13 de septembre; on ira à Chambord, et on reviendra ensuite à Fontainebleau jusqu'au 15 de novembre; voilà les projets de la cour et de passer l'hiver ici quoique Saint-Germain soit achevé.

Mandez-moi souvent de vos nouvelles et de celles de ma nièce; je vous répondrai quand je le pourrai, mais je suis toujours très-aise d'en avoir.

LETTRE XIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 25 juin 1684.

Vous avez très-bien fait d'aller voir M. le maréchal d'Estrées, et vous faites très-bien de faire tout ce qui peut vous divertir; vous n'avez nulle occupation, et ce n'est pas un grand malheur; réjouissez-vous et faites votre salut, et vous serez plus habile que ceux qui se donnent beaucoup de peine. Ne vous servez jamais du terme d'*ordonner;* il faudroit que je fusse sotte pour en user ainsi avec vous[2]. Je vous ai conseillé de demeurer à Coignac, et je vous en ai dit les raisons, mais encore une fois venez à Paris quand vous voudrez, et croyez que je serois très-fâchée de vous contraindre. Je ne sais ce que vous voulez dire sur la *beauté de la cause*[3]. Si vous voulez,

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. Ces mots témoignent que d'Aubigné traitait sa sœur en reine.

3. D'Aubigné avait sans doute rappelé à sa sœur ce qu'elle lui

je vous manderai encore tout ce que je vous ai dit et écrit là-dessus, et vous prendrez votre parti. Je voudrois bien vous persuader, et pour rien au monde je ne voudrois vous forcer.

Je serois bien fâchée que vous vissiez M. Arnaud; il seroit difficile qu'un procédé tel que le sien ne vous échauffât, et ce temps ici n'est pas propre aux violences; outre que les affaires qui roulent sur l'argent ont toujours quelque chose de sale[1]. Je lui ferai parler avant de vous conseiller de vous adresser au contrôleur général; car s'il n'entre pas dans vos intérêts, qui ne sont pas dans les formes ordinaires, votre affaire sera perdue sans ressource.

J'avois espéré qu'un enfant vous réuniroit, votre femme et vous; j'apprends avec douleur que son humeur vous choque : c'est au plus fort à supporter le plus foible; votre esprit et votre âge doivent vous rendre patient; Dieu vous l'a donnée, vivez bien avec elle; considérez sa jeunesse, donnez-lui des plaisirs honnêtes et ne la laissez pas dans la solitude où on dit qu'elle est; elle pourroit avoir toujours quelqu'une de nos parentes ou amies avec elle qui l'amuseroit; et vous devez avoir ces complaisances-là. Les hommes, avec votre permission, sont un peu tyranniques; ils aiment toutes sortes de libertés et n'en laissent aucune; ils enferment pendant qu'ils courent, et croient une femme trop heureuse de les

écrivait de Fontainebleau le 7 août précédent : *La raison en est si utile et si glorieuse.*

1. Madame de Maintenon se montre maintenant dans son vrai caractère de désintéressement.

[redacted]

recevoir quand il leur plaît de revenir [1]. Cela est hasardeux avec la plupart et imprudent avec toutes; vous les trouvez de très-mauvaise humeur quand elles se sont ennuyées tout le jour, et pour moi je ne songerois pas à divertir celui qui n'auroit nulle attention à mon divertissement. Votre femme est d'une vertu et d'une soumission, de l'aveu de tout le monde, qui devroit vous obliger à toutes sortes de complaisances [2]. Essayez de mes conseils, mon cher frère; comme j'ai été plus dans le monde que vous, j'ai plus d'expérience, et j'ai tant connu le fonds de plusieurs familles que je sais très-bien comment il faudroit vivre les uns avec les autres pour avoir la paix. Je vous la souhaite, parce qu'il n'y a rien de meilleur pour ce monde ici et pour l'autre.

Je me porte bien depuis que je suis à Versailles, et la sûreté où nous croyons être de la paix avec les Hollandais me donne une grande joie [3]; celle d'Espagne finira bientôt, et on n'aura plus les inquiétudes de la guerre et de ses malheureuses suites. La cour est fort gaie et fort belle; madame la Dauphine n'est plus enfermée; elle se donne au public autant qu'on le veut; elle a pour le roi toutes les complai-

1. La Beaumelle ajoute : « Ils exigent mille complaisances et n'en ont que pour leurs maîtresses. »

2. La Beaumelle ajoute : « Quand vous rentrez chez vous, faut-il être surpris des restes de l'ennui dont votre absence l'a accablée ? »

3. Le 29 juin, Louis XIV signa avec les Provinces-Unies un traité par lequel il s'obligeait à cesser les hostilités dans les Pays-Bas. Le 30 août suivant fut signée avec l'Espagne et l'Empereur la trêve de Ratisbonne.

sances qu'elle doit ; il en est content et il y a une grande union dans la famille royale.

Madame d'Arpajon[1] fait très-bien dans sa charge. La chambre des filles de madame la Dauphine va être complète ; les étrangères auront l'avantage sur les Françaises, car la nièce de M. de Strasbourg[2] que l'on vient de prendre et la nièce de la comtesse de Gramont[3] que l'on va nommer, sont plus jolies que les autres.

Mademoiselle de Mursay devient assez bien faite et dansera des mieux ; ses frères sont fort honnêtes gens ; mais en faisant tout ce que je fais pour eux, je sens qu'une petite fille de deux mois me touche de plus près et que je pense très-souvent au plaisir que j'aurai de la marier, si ma vie et ma faveur durent encore douze ans. Ne pouvant lui rendre d'autres services, j'ai fait remercier M. de Lagny de ce qu'il a fait pour le mari de la nourrice, et vous pouvez l'assurer que je la regarde comme nourrissant ma fille ; qu'elle se réjouisse bien pour que son lait soit bon. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et je vous aime plus tendrement que vous ne le pouvez croire.

1. Henriette d'Harcourt, sœur du marquis de Beuvron, mariée au duc d'Arpajon en 1659. Madame de Maintenon l'avait fait nommer dame d'honneur de la Dauphine.

2. Mademoiselle de Levœstein, qui devint madame de Dangeau. Madame de Caylus dit que sa beauté, sa taille de nymphe, sa sagesse et sa vertu causèrent à la cour une juste admiration. Elle devint l'une des principales amies de madame de Maintenon.

3. La comtesse de Gramont était Elisabeth Hamilton.

[redacted]

LETTRE XIV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 11 juillet 1684.

Je ne sais où vous prenez que je vous ai écrit une lettre mélancolique; je n'ai aucun sujet de l'être, et personne aussi ne l'est moins. Je vous ai parlé sur la mort, parce que j'y pense souvent et que je ne crois rien de bon à faire que de s'y préparer; mais je le fais avec gaieté, et comme la tendresse que j'ai pour vous va plus loin que votre vie, je voudrois que vous songeassiez à votre salut et que vous fussiez aussi chrétien que philosophe.

Je vous ai mandé que le roi ira à Chambord le 15 de septembre, et de là à Fontainebleau jusqu'au 15 de novembre; vous pouvez prendre ce temps-là, si vous le voulez, pour venir à Paris faire quelque séjour; mais je compte bien avec beaucoup de plaisir vous voir en allant ou en vous en retournant. J'aimerois mieux que ce fût à Fontainebleau qu'à Chambord, où vous seriez très-incommodé et où j'aurois moins de temps à vous donner. Réjouissez-vous, mon cher frère, et ne vous laissez aller ni à votre mélancolie naturelle, ni aux sots discours de nos envieux; je fais de mon mieux en tout et je ne me reproche rien sur vous; songez à votre état passé pour vous trouver heureux d'avoir trente mille livres de rente, et que mon état présent n'empoisonne point le

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

vôtre, puisque *c'est une aventure personnelle qui*, comme vous dites fort bien, *ne se communique point* [1]. Vous avez du bien et du repos, c'est ce qu'il y a de meilleur pour ce monde, et nous envions souvent des places dont nous ne nous accommoderions pas [2]. Vos enfants auront mon bien, si je meurs bientôt, c'est leur pis-aller; et si je vis assez pour marier ma nièce, j'espère qu'elle le sera bien. Écrivez-moi toujours de ses nouvelles et de toute votre famille. Je suis fort contente de Manceau, et je vous embrasse tous deux de tout mon cœur. Si vous ou madame d'Aubigné aviez besoin ou envie de quelque chose, mandez-le-moi librement et avertissez-moi de la première dent pour que je fasse un présent à la nourrice. Vous ne me parlez point du baptême de votre fille; est-elle nommée? qui l'a tenue? comment s'appelle-t-elle? Je voudrois qu'elle eût un joli nom [3].

1. D'Aubigné regrettait de ne point profiter de la faveur suprême de madame de Maintenon, et dans l'amertume de son ambition déçue, il lui avait écrit ce mot très-juste : « C'est donc une aventure personnelle qui ne se communique point! » Ce mot indique clairement le mariage.

2. La Beaumelle ajoute : « Tout le reste n'est qu'un jouet d'enfant. Après ceux qui ont les premières places, je ne connois rien de plus malheureux que ceux qui les envient : si vous saviez ce que c'est! »

3. On la nomma Françoise-Amable.

[redacted]

LETTRE XV

A M. DE VILLETTE[1].

A Versailles, ce 16 juillet 1684.

Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, et j'ai ouvert celle que vous écrivez à votre fille, qui lui a attiré une grande réprimande sur ce que j'ai vu qu'elle vous écrit peu. C'est une paresse insupportable et que rien ne peut animer : elle vous aime et ne peut vous écrire; elle a le toucher admirable pour le clavecin et ne peut jouer; elle a très-bonne grâce pour la danse et ne peut se remuer; elle a la prononciation très-bonne pour l'espagnol, et ne parle point; enfin c'est un prodige que son insensibilité et son manque de courage; vos enfants ne vous ressemblent point, ils n'ont rien pris de votre esprit ni de votre gloire; du reste, ils sont sans vices. J'ai la fille toujours auprès de moi; je l'accable de présents, de plaisirs et de caresses, afin d'essayer de tout; elle devient bien faite, sa taille se forme un peu; elle danseroit à merveille si elle vouloit, mais jusqu'à cette heure elle ne montre de goût que pour l'ajustement. Elle n'écrit pas plus à sa mère qu'à vous, et cet endroit-là me fait peur pour son cœur. Qu'en peut-on attendre si elle vous manque d'amitié? Son frère aîné a le cœur fait comme vous; il iroit loin si l'esprit et le courage étoient de même; il a pourtant plus de désir de plaire que les autres, et

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

seroit plus capable de vaincre sa paresse naturelle. Il écrit fort mal. Nous les verrons cette semaine bien affligés de la paix; le cadet est très-délicat et trop occupé de sa personne; du reste ils sont de très-bonnes mœurs et aimés de tous ceux qui les connoissent. J'aime l'aîné tendrement. Écrivez-moi souvent, et croyez que je suis incapable de vous oublier, car je suis toujours pour vous comme à Mursay. M. de Seignelay meurt d'envie de vous servir, et tout seroit bien disposé pour votre élévation, si vous leviez une occasion insurmontable; nous serions trop heureux si Dieu vous touchoit.

Je crois que vous savez que mon frère a une fille; j'en ai été ravie, et je voudrois qu'il n'en eût point d'autre pour la marier en héritière, si les bontés dont le roi m'honore durent encore douze ans. On me demande tous les jours votre fille; je ne m'éblouirai pas pour elle et je la marierai suivant mon goût, puisque vous me l'avez donnée. Je suis inconsolable de n'en pouvoir faire une personne que très-ordinaire; mais il faut s'accommoder de ce qu'il plaît à Dieu. J'ai donné votre lettre au roi; il vous estime autant que vous pouvez désirer [1], et vous pourriez bien le servir si vous vouliez; vous manquez à Dieu, au roi, à moi et à vos enfants par votre malheureuse fermeté : je le prie de vous éclairer.

J'ai été très-aise de la promotion de M. l'abbé de Lusignan. On croit madame la Dauphine grosse. La cour n'a jamais été plus grosse ni si occupée de

1. La Beaumelle met : « Il vous estime autant qu'il peut estimer un hérétique. »

[redacted]

se divertir; la paix nous en va laisser le loisir. Je serois à souhait si je pouvois jouir de mon bonheur avec vous; on ne peut dîner ni y avoir le moindre commerce sans déplaire; on pousse trop loin l'aversion de votre religion, et vous poussez trop loin aussi les préventions de votre enfance.

LETTRE XVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 16 juillet 1684.

Je n'ai plus rien à vous dire sur votre voyage de Paris; il me semble que je vous ai tout dit sur ce chapitre, c'est sur celui de M. Arnaud que je veux vous parler. Il a pris l'alarme sur ce que je dis à madame de Lencosme que je ne voulois plus entendre parler de lui : il m'a fait offrir par elle deux mille écus pour vous, en protestant qu'il ne vous doit rien et qu'il a satisfait à toutes les choses dont vous étiez convenus. J'ai répondu à madame de Lencosme que je ne voulois point entrer dans une affaire où il s'agit d'argent, et que si elle vouloit vous servir, elle sût de vous ce que vous prétendez de cet homme, et sur quel fondement. C'est une femme très-bien intentionnée et qui ne songe qu'à me faire plaisir; ainsi je vous conseillerois de terminer cette affaire par elle, afin d'éviter le bruit qui est toujours fâcheux.

Je ne vous dirai rien de plus pour aujourd'hui; il y

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

a longtemps que j'écris, et je crains pour ma tête, qui est un peu délicate. Je me porte pourtant fort bien et je deviens un peu grasse, mais cela sied mieux à la vieillesse que l'étisie. M. de Montausier m'a donné une lettre que lui écrit le père Chavrand, qui fait votre panégyrique; je l'ai lue avec grand plaisir et d'autant plus qu'il roule sur les vertus chrétiennes; car pour les autres je vous les connois il y a longtemps. Je ne suis point dévote, mon cher frère, mais je veux l'être, et je suis persuadée que c'est la source de tout bien pour le présent et pour l'avenir.

LETTRE XVII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 28 juillet 1684.

Il faut faire tenir votre fille avec quelqu'un de nos proches, et non pas attendre M. de Barillon; cela seroit trouvé ridicule, et avec raison. Je la tiendrai avec grand'joie et je lui souhaite toute sorte de bénédictions.

Mandez-moi ce que vaut votre chauffage et ce que l'on veut vous en donner, après cela j'agirai plus hardiment. Je ne suis pas surprise que M. le contrôleur général n'ait rien répondu sur M. Arnaud; il est impossible que l'on entre dans une affaire de cette nature, et vous n'en tirerez que ce que la crainte qu'il aura de moi lui fera donner.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

Je n'oublie rien pour qu'il se croie très-mal avec moi; c'est tout ce que je puis faire. Je mets une grande différence entre Manceau et Lafrance : l'intérêt ronge le dernier, et en passe de faire sa fortune, il s'arrache les yeux avec une servante pour avoir les cendres de ma chambre.

On ne parle que trop de moi, soit en bien ou en mal : j'ai toujours ouï dire que les femmes doivent désirer d'être oubliées ; Dieu en a disposé autrement : il faut faire le moins mal que l'on peut.

Il est vrai que je me porte fort bien depuis que je suis à Versailles ; l'air y est admirable ; on a de bonne eau, et c'est ce qui faisoit tant de maladies. Je crois que vous entendrez parler des mariages de mademoiselle de Mursay ; vous en serez pourtant le premier averti ; elle n'a encore que treize ans et trois mois[1].

LETTRE XVIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 208; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 120). Louis Racine l'annote : *Je la crois inventée.*

Nous approchons de la révocation de l'édit de Nantes, et l'on ne trouve presque rien sur ce sujet dans les lettres authentiques et les conversations de madame de Maintenon. On ne saurait douter qu'elle ne fût de l'opinion de Louis XIV et de ses ministres sur la nécessité de détruire l'hérésie qui divisait la France depuis un siècle et demi : c'était l'opinion

1. Elle était née le 19 avril 167[illegible].

[redacted]

de tout le monde, clergé, parlements, universités, corps de métiers; c'était l'opinion des esprits les plus doux et les plus éclairés, de Bossuet, de Fénelon, de madame de Sévigné, de la Fontaine, de la Bruyère, etc.; pour que madame de Maintenon ne la partageât pas, il aurait fallu qu'elle ne fût ni catholique ni de son temps. « Elle ne pressa pas la révocation de l'Édit de Nantes et ses suites, dit Voltaire, mais elle ne s'y opposa point[1]. » Elle n'a rien écrit sur ce sujet, du moins avant la révocation[2], et La Beaumelle avait besoin d'une lettre sur cette question brûlante; il l'a inventée. Tous les détails qu'il donne dans cette prétendue lettre à madame de Saint-Géran viennent entièrement de son imagination et témoignent une grande ignorance. Comme ils ont pour base la part que madame de Maintenon aurait eue à la révocation de l'Édit de Nantes, comme ils sont cités partout, nous allons mettre en avant de cette lettre un *mémoire* écrit en 1700 par le duc de Bourgogne sur les conférences et les conseils qui précédèrent la révocation : le nom de madame de Maintenon n'y est pas même prononcé, et l'on y voit que son influence sur cet acte funeste a été nulle, ou du moins n'a pu être déterminante.

« Quoique le roi, dit le prince, sût assez que les huguenots n'avoient pour titres primordiaux de leurs priviléges que l'injustice et la violence; quoique leurs nouvelles contraventions aux ordonnances lui parussent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avoient envahie en France les armes à la main, Sa Majesté voulut néanmoins encore consulter avant de prendre un dernier parti : elle eut des conférences sur cette affaire avec les personnes les plus instruites et les mieux intentionnées du royaume; et dans un conseil de conscience particulier dans lequel furent admis deux

1. « Pourquoi, écrit-il à M. Formey, pourquoi dites-vous que madame de Maintenon eut beaucoup de part à la révocation de l'Édit de Nantes? Elle toléra cette persécution, mais certainement elle n'y eut aucune part, c'est un fait certain. »

2. Il y a un Mémoire de sa main en 1696, et je l'ai publié dans les *Mémoires de Languet de Gergy*, p. 260. Nous en reparlerons.

[redacted]

théologiens et deux jurisconsultes, il fut décidé deux choses : la première que le roi, pour toutes sortes de raisons, pouvoit révoquer l'Édit de Henri IV ; la seconde, que si Sa Majesté le pouvoit licitement, elle le devoit à la religion et au bien de ses peuples. Le roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laissa mûrir encore son projet pendant près d'un an, employant le temps à en concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorsque Sa Majesté proposa dans le conseil de prendre une dernière résolution sur cette affaire, Monseigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adressé la veille, représenta qu'il y avoit apparence que les huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit, qu'il y avoit peut-être à craindre qu'ils prissent les armes, comptant sur la protection des princes de leur religion ; et que supposé qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortiroient du royaume, ce qui nuiroit au commerce et à l'agriculture, et par là même affaibliroit l'État.

« Le roi répondit qu'il avoit tout prévu depuis longtemps et pourvu à tout, que rien au monde ne lui seroit plus douloureux que de répandre une seule goutte du sang de ses sujets ; mais qu'il avoit des armées et de bons généraux qu'il emploieroit dans la nécessité contre les rebelles qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération qui rendroit à la religion sa splendeur, à l'État sa tranquillité et à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu d'un sentiment unanime pour la révocation de l'Édit de Nantes. »

Après ce document si concluant, nous allons voir les absurdités que La Beaumelle met dans la bouche de madame de Maintenon.

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

13 août 1684.

Le roi a enfin pris des mesures pour avoir la paix ; ses ministres à Ratisbonne ont ordre de signer une trêve de vingt ans ; et il gardera tout ce qu'il a pris depuis la

paix de Nimègue; ce traité paroît fort avantageux; au moins le roi en est fort content[1]. Il a dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques[2]; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf[3], où l'on voudroit me persuader que je ne serois pas de trop[4]. M. de Chateauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas; il ne faut point précipiter les choses; il faut convertir et non pas persécuter. M. de Louvois voudroit de la douceur; ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir finir les choses[5]; le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette

1. Le roi ne signa qu'à regret la trêve de Ratisbonne : il en sentait tout le danger et aurait voulu un traité définitif.

2. La révocation de l'Édit de Nantes n'est pas un acte isolé du règne de Louis XIV, c'est l'œuvre de tout le règne. Pendant trente ans on n'avait cessé de travailler à la destruction de l'hérésie par des restrictions, des empêchements et des persécutions sourdes : dès 1680, l'émigration des protestants, nous l'avons vu, avait commencé; en 1683, il y avait eu des soulèvements à main armée dans le Languedoc. Il est donc absurde à La Beaumelle de faire dire à madame de Maintenon, en 1684 : « Le roi a dessein de travailler, etc. »

3. M. de Châteauneuf était le secrétaire d'État pour les affaires de la religion réformée.

4. Dans l'édit. de Nancy, La Beaumelle met crûment : « Où je ne suis pas de trop. » — Cela ferait supposer que madame de Maintenon assistait au conseil des ministres. Il n'en est rien. Louis XIV, surtout vers la fin de son règne, a consulté souvent madame de Maintenon sur les affaires de l'État, et l'on ne peut douter qu'il ne lui ait parlé de la conversion des calvinistes; mais ce ne fut jamais officiellement. Nous venons d'en donner la preuve.

5. Il y a dans l'édit. de Nancy : « Avec son caratère bouillant et impétueux. » Pourquoi ces variantes, si La Beaumelle copiait des lettres originales? — Quant à Louvois, qui « voudroit de la douceur, » à cette époque il inventait la *mission bottée*, les *dragonnades*.

[redacted]

entreprise le couvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes; il aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Église; et il aura détruit l'hérésie, que tous ses prédécesseurs n'ont pu vaincre[1]. Je n'ai pu conserver l'amitié de madame de la Fayette; elle en mettoit la continuation à trop haut prix; je lui ai montré du moins que j'étois aussi vraie et aussi ferme qu'elle. C'est le duc[2] qui nous a brouillées. Nous l'avons été autrefois pour des bagatelles.

LETTRE XIX

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[3].

A Versailles, ce 18 août 1684.

Un capucin m'a écrit en faveur d'une demoiselle convertie, qui auroit envie d'être religieuse. J'ai brûlé sa lettre, ne croyant pas pouvoir rien faire sur ce qu'il me demandoit. Cependant j'ai pensé depuis que si c'est une fille de mérite, et qu'elle voulût être à Noisy, nous pourrions l'y mettre. Il est assez bizarre, sans vous en dire davantage, de vous prier de me faire trouver ce capucin ou de lui dire ma réponse, mais peut-être le connoîtrez-vous par le com-

1. Tout cela est emprunté aux milliers d'éloges adressés à Louis XIV sur la destruction de l'hérésie. (Voir Bossuet, *Oraison funèbre de Le Tellier*, les lettres de madame de Sévigné et de Bussy-Rabutin, etc., etc.)

2. Il ne peut être question que du duc de la Rochefoucauld; or celui-ci était mort en 1680! D'ailleurs il n'y a trace nulle part de cette rupture, qui paraît inventée pour donner de la vraisemblance à la lettre.

3. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

[redacted]

merce qu'il a avec moi; il me semble que c'est le même qui m'a adressé les Meliodots[1], qui, sans reproche, sont de mauvais sujets.

Je vous dis en confidence que je prends des demoiselles à Noisy dont le roi paye les pensions; je ne veux pas le dire plus hautement, parce que nous en serions accablés[2]. Je voudrois bien pourtant que mon pays eût part à ce bienfait; et ainsi si naturellement on vous parloit de quelque misérable créature, convertie ou non, mandez-le-moi en m'instruisant de son nom, de sa race, de son âge et de l'état de sa famille.

Je viens d'envoyer M. Chandellier à Noisy voir si madame de Brinon voudroit le prendre; on n'en veut point et je vous le renvoie. Il est incompatible d'être curé et aumônier; mais en vérité votre revenu est assez gros pour en nourrir un et lui donner deux cents francs de gages, si vous en avez besoin.

1. Probablement les Mériodeau. (Voir *la Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon*, p. 31.)

2. L'établissement de Noisy avait pris de l'extension, et le roi en ayant entendu faire l'éloge par les dames de la cour, il voulut le voir par lui-même et vint un jour presque seul et sans qu'on l'attendît. Il le visita et fut si content de ce qu'il vit, qu'il se sentit pressé de faire quelque chose de plus grand et de plus solide. Il en parla à madame de Maintenon, qui lui représenta le pitoyable état de sa noblesse, « que ce seroit une œuvre digne de sa piété et de sa grandeur de faire un établissement qui fût l'asile des pauvres demoiselles de son royaume. » Le roi fut touché de ces raisons, et le jour de l'Assomption 1684 il décida que la fondation serait faite, et qu'en attendant on élèverait à Noisy cent demoiselles dont il payerait les pensions. (Voir *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 50.)

[redacted]

Adieu, je ne puis vous en dire davantage à cette heure.

LETTRE XX

A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY, A PARIS[1].

A Versailles, ce 19 août 1684.

Quoique je ne vous remercie point des lettres que je reçois de vous et de ce que vous y joignez quelquefois, croyez, mademoiselle, que j'en fais tout le cas que je dois, que j'en fais l'usage que vous désirez, qu'elles font l'effet que vous en devez attendre, et que vous êtes fort estimée de celui dont vous faites le panégyrique. Il a entendu lire de tous les côtés vos dernières *Conversations*[2], qu'il trouve aussi utiles qu'agréables. Je n'ose après cela rien dire de moi, si ce n'est que je suis absolument à vous.

LETTRE XXI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

A Versailles, ce 5 septembre 1684.

Vous faites fort bien de vous promener et de faire tout ce qui peut vous divertir; vous seriez trop heu-

1. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

2. *Conversations sur divers sujets; Conversations morales*, etc. Ces ouvrages, qui comprenaient dix volumes, furent composés de 1680 à 1690. Les deux derniers étaient destinés aux demoiselles de Saint-Cyr.

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

reux si vous étiez occupé de votre salut, et pour moi qui vois les choses de près, je ne puis regretter que vous soyez sans emploi. Je suis bien fâchée des mauvais offices qui vous ont donné l'exclusion, et j'ai de la peine à les pardonner; mais cela étant fait, je ne puis vous trouver mal de jouir de trente mille livres de rente et de n'avoir rien à faire, étant avancé en âge et assez malsain; car, encore une fois, vous êtes le maître d'aller où vous voudrez, je ne vous interdis rien; et je me trouverois bien injuste de me servir de ma faveur pour tyranniser mon frère aîné, à qui naturellement et vraisemblablement je dois toute sorte de respects. Il ne me convient pas de vous voir souvent, et par cette seule raison, je vous ai cru mieux en province, avec un grand commerce avec moi, qu'à Paris, me voyant rarement [1]. Voilà ce que je vous ai dit cent fois et que je redirai toutes les fois que je verrai dans vos lettres des traits de chagrin et d'aigreur là-dessus. Faites donc ce que vous voudrez et croyez que je vous aime, que mes intentions sont bonnes sur tout et que je ne puis que ce que je fais.

Mandez-moi ce que l'on a réglé, il ne faut jamais se vouloir tirer des règles générales.

J'entends dire à tout le monde que votre fille est belle : je voudrois savoir si elle a la bouche aussi grande qu'elle doit l'avoir, de quelque côté qu'elle puisse tenir. Je serois bien fâchée que madame d'Aubigné eût une mauvaise santé; mais j'aimerois assez que ma nièce fût une héritière.

1. Ceci confirme ce que nous avons dit précédemment.

Mademoiselle de Mursay ne sera pas mariée que l'on ne vous en donne part; elle profitera moins de ma faveur qu'elle n'auroit fait si j'étois d'une autre humeur; mais elle sera toujours mieux mariée qu'elle ne devroit l'être naturellement; ses frères sont fort bien nés, et je suis heureuse qu'ils soient tous de bons sujets.

Adieu, mon très-cher frère, je vous ai écrit sur les pauvres demoiselles dont je prends soin; nous vieillissons, songeons à mourir, mais sans chagrin; car ce n'est pas un malheur quand on est chrétien.

LETTRE XXII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 7 septembre 1684.

Il n'y a que deux jours que je vous ai écrit, mais comme on m'interrompt souvent, j'oubliai un des principaux sujets de ma lettre. C'est pour M. Arnaud qui, pour finir toutes choses, vous donnera mille pistoles; cela est meilleur qu'un procédé qui ne peut jamais être agréable, quand il s'agit d'argent. Madame de Lencosme m'a fait cette proposition; faites-lui réponse ou à moi; et si vous venez à Paris, n'ayez nulle affaire avec cet homme : elle seroit mauvaise pour lui et pour vous.

Adieu, mon très-cher frère, je suis toute à vous.

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Couches.

[redacted]

LETTRE XXIII

A MADAME DE BRINON [1].

Ce 9 septembre 1684.

J'ai bien de la joie du bon état de Marie Chéron, mais il ne faut pas la renvoyer de sitôt par plusieurs bonnes raisons. Si Marie Fauveau n'est pas prête demain, ce sera pour la semaine qui vient; il faudra l'envoyer ici le mardi, afin que je la voie habillée le lendemain et le jeudi. C'est le vendredi que le fourgon passe.

Madame la Dauphine est si incommodée de son lait, qu'elle ne pourra aller à Chambord, dont toute la cour est affligée. Le roi partira toujours le 21 de ce mois.

Puisque rien ne peut retenir votre libéralité pour moi, je vous prie, si vous avez des herbes fines, de me faire quelques sachets composés de marjolaine, de thym, de lavande et d'œillets. Il faut que la marjolaine y domine et que le tout soit bien sec.

Mes petites sœurs songent-elles que quatre prix les attendent vers le 20 novembre?

J'espère vous envoyer mon carrosse dimanche au soir, car j'ai plus de loisir au commencement de la semaine qu'à la fin. Assurez cependant madame de Bonnevault que j'ai autant d'estime pour elle que je souhaite qu'elle en ait pour moi. J'embrasse madame de Saint-Pierre avec vous pour ne vous jamais séparer.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

LETTRE XXIV[1]

A M. DE HARLAY[2].

A Versailles, ce 10 septembre 1681.

Je vous supplie, monsieur, de vouloir écouter madame Le Fèvre et de recevoir, s'il est possible, les sujets qu'elle vous proposera pour l'hôpital général. Je ne suis pas fâchée de me fournir des occasions de vous assurer de temps en temps que personne ne vous honore tant que moi.

LETTRE XXV

NOTE PRÉLIMINAIRE

Malgré les recommandations de sa sœur, d'Aubigné vint à Paris, sous prétexte de quelques affaires, résolu peut-être à faire quelque éclat. Madame de Maintenon lui écrivit alors une lettre pleine de dignité, qui démontre le mariage sans réplique, et qu'on ne peut lire sans admiration. Les héros de Corneille ne s'expriment pas avec plus de grandeur et de vérité. Il est remarquable que, le même jour, madame de Sévigné écrivait à sa fille : « La place de madame de Maintenon est unique : il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais. » (T. VII, p. 289.)

Cette déclaration si importante n'a pas été comprise même des contemporains. Madame de Caylus elle-même la rapporte au refus que fit madame de Maintenon de la place de dame d'honneur. (*Souvenirs*, p. 144, édit. de 1806.) Ce refus, déjà passé depuis quatre mois, ne méritait pas tant

1. *Autographe* de la Bibliothèque impériale.
2. Procureur général au Parlement de Paris. Il fut plus tard nommé premier président. C'est celui que Saint-Simon a tant décrié dans ses *Mémoires*.

[redacted]

de solennité, et il est impossible d'imaginer que madame de Maintenon ait pu y faire allusion en comparant la place de dame d'honneur à celle de connétable.

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[1].

A Chambord[2], ce 27 septembre 1684.

Je souhaite de tout mon cœur que vous soyez satisfait de votre voyage, et surtout que vous n'ayez aucun procédé avec M. Arnaud, car, encore une fois, ils sont toujours désagréables de part et d'autre, quand il s'agit d'argent. Je ne doute point de tous les sots discours que l'on vous fait : on voudroit vous exciter contre moi, et peut-être aussi vous faire faire quelque extravagance. Je ne pourrois vous faire connétable quand je le voudrois ; et quand je le pourrois, je ne le voudrois pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout, et que je n'ai pas voulu qu'il fît pour moi-même une chose au-dessus de moi. Ce sont des sentiments dont vous pâtissez peut-être ; mais peut-être aussi que si je n'avois pas l'honneur qui les inspire, je ne serois pas où je suis.

Quoi qu'il en soit, vous êtes heureux si vous êtes sage, et nous devons songer que tout ne se termine pas à cette vie-ci, et qu'il faut songer à une autre. Je suis très-aise de tout ce que l'on me dit de votre

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conchés.

2. A ce voyage de Chambord, voici comment on était placé dans le carrosse du roi : « Le roi et madame la Dauphine au derrière, Monseigneur à une portière, madame de Maintenon à l'autre, et dans le devant, madame la princesse de Conti, Mademoiselle et madame d'Arpajon. » (*Journ. de Dangeau*, t. I, p. 55.)

[redacted]

fille, et je sens déjà une amitié pour elle qui est une marque de celle que j'ai pour vous. Je serai très-aise de vous voir à Fontainebleau, et encore une fois comptez que vous êtes libre de faire tout ce qui vous plaira, et que je ne vous interdis Paris que par conseil, croyant que le séjour ne vous en seroit avantageux d'aucune manière. L'homme de Coignac m'a mandé que son voyage ici ne seroit pas inutile.

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent; je me porte fort bien, grâces à Dieu, à quelques migraines près que je ne compte pas. J'ai bien envie de savoir comment vous aurez été content de Charlot.

LETTRE XXVI

A MADAME DE VILLETTE, A NIORT[1].

A Chambord, ce 5 octobre 1684.

Votre fille est aux Ursulines de Pontoise par punition; comme M. de Villette doit venir en ce pays-ci, et que je crois qu'il a son congé, il vous dira ce qu'elle a fait; en attendant, ne vous inquiétez point. Je vous prie de faire tenir ma lettre à M. de Souché.

Vous aurez peut-être entendu dire que je prends cent demoiselles à Noisy, dont le roi payera les pensions; madame de Saint-Palais m'a demandé des places pour ses nièces, filles de M. de Montbrun; mandez-moi, en vérité, si elles sont bien pauvres et bien nobles : car nous n'en voulons point d'autres.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

[redacted]

C'est pour cela que j'écris à M. de Souché qui me veut donner deux filles de sa femme; instruisez-moi de ce que c'est, et comme vous feriez si Dieu vous le demandoit; car c'est ôter la place à celles qui ont besoin, de la faire donner à celles qui peuvent s'en passer[1]; et il ne faut avoir égard là-dessus ni à ses haines, ni à ses amitiés.

Vos enfants sont à Orléans, avec les mousquetaires; je compte qu'ils en sortiront quand nous serons à Fontainebleau[2].

Adieu. Vous m'écrivez trop rarement, et quoique je ne puisse pas toujours vous répondre, je suis très-aise de recevoir de vos nouvelles.

LETTRE XXVII

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[3].

A Chambord, ce 8 octobre 1684.

Je suis ravie que vous soyez content de mes établissements: la manufacture[4] et Noisy sont les endroits favoris, et vous ne pouvez mieux faire votre cour qu'en louant bien l'un et l'autre. Quant à

1. La Beaumelle transforme tout cela et ajoute : « Mettre des bourgeoises où le roi ne veut que des demoiselles, c'est tromper les intentions du roi. »

2. On lit dans la *Gazette* du 3 décembre 1684 : « Le roi a donné au marquis de Mursay une des deux cornettes que S. M. a créées depuis quelque temps dans la compagnie des chevau-légers de sa garde. »

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

4. De Maintenon.

Maintenon [1], il est un peu abandonné, et il est difficile de s'occuper avec plaisir d'une maison où l'on ne va jamais. Elle ne sera point mauvaise pour votre héritière, et si, en effet, madame d'Aubigné en demeure là, ce ne sera pas un mauvais parti. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu.

Combien serez-vous à Paris? mandez-moi de vos nouvelles et tous vos projets. Nous serons ici jusqu'au 12 de ce mois et à Fontainebleau jusqu'au 15 de l'autre. On se divertit fort bien à Chambord. Le temps est très-beau et la cour fort gaie. Le roi est à la chasse tous les jours, et le soir on a d'autres plaisirs; madame la Dauphine fait merveille, et tout le monde est content. On mange toujours avec le roi, et cela fait une familiarité très-agréable. Il y a un jour bal, et un autre comédie. Tout cela ne me console point d'être loin de Noisy, car c'est le lieu de délice pour moi, et il le deviendra bien encore plus par le gouvernement des cent demoiselles qui y seront bientôt. Je vous avois écrit pour que vous fissiez ce plaisir-là à quelques-unes, et vous ne m'avez fait aucune réponse; les places sont remplies présentement.

Adieu, mon cher frère, je serai ravie de vous voir et de vous embrasser. Soyez vêtu modestement et de bon air, quand on vous verra; car je crains pour vous le trop grand ajustement. Voyez comment sont les autres et n'en croyez ni les tailleurs ni les marchands. Adieu.

1. C'est-à-dire, quant au château.

[redacted]

LETTRE XXVIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[1].

Ce dimanche, novembre 1684.

Je ne puis avoir une plus grande joie que de savoir que vous en ayez et que vous rendez justice à mon amitié; elle a toujours été égale pour vous, et je ferai toute ma vie ce qui me sera possible pour rendre la vôtre heureuse. Ne pensez qu'à votre salut et à vous divertir; soyez bon mari, bon père et bon gouverneur, comme vous le dites, car c'est là le portrait d'un honnête homme; soyez avant tout bon chrétien, et vous serez tout le reste, par conséquent. Je vous promets de vous écrire tous les mois. Ne vous mettez point en peine sur Maintenon, le dédommagement passera le dommage, et royalement [2].

Faites mille amitiés à madame d'Aubigné, je vous prie, et assurez mademoiselle de mes très-humbles services; mandez-moi bien de ses nouvelles; je ne puis en trop savoir, et je sens déjà une grande tendresse pour elle. Vous aurez votre ordonnance et de l'argent. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur, mon très-cher frère, en vous remerciant de ne m'avoir point dit adieu [3].

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

2. On avait conçu le projet merveilleux d'amener les eaux de l'Eure à Versailles par une suite de canaux et d'aqueducs ayant vingt-cinq lieues de développement. Le principal de ces aqueducs devait traverser le vallon de Maintenon, presque devant le château. Nous en reparlerons plus loin.

3. D'Aubigné était reparti de Paris sans voir sa sœur. Pourquoi

LETTRE XXIX

A MADAME DE BRINON [1].

Décembre 1684.

Je vous vois souvent, mais je ne vous parle guère; c'est pourquoi je me sers de ce moyen ici pour vous dire qu'il est fort question présentement de l'établissement de Saint-Cyr [2]. Je vous prie donc de vouloir, le plus tôt que vous pourrez, en faire un projet, sans rapport, par complaisance, à ce que vous m'avez vu penser là-dessus, mais tel que vous le feriez si c'étoit vous seule qui en fussiez chargée. Ne le faites point en idée, et entrez dans tous les détails.

Savoir : si ce sera des religieuses ou des séculières qui les gouverneront; combien vous jugez qu'il faut de personnes pour le gouvernement; quelles charges vous voulez remplir; si en subalternes dans les charges, vous vous aiderez des demoiselles, ou si vous voulez des religieuses partout?

ces précautions, si l'on n'eût craint ses indiscrétions et ses extravagances? Il revint à Paris au printemps suivant. Nous verrons pourquoi.

1. *Manuscrits de mademoiselle d'Aumale.*

2. La fondation d'un établissement où l'on élèverait les pauvres demoiselles du royaume ayant été décidée, il s'agissait de savoir où il serait placé, car Noisy ne pouvait convenir. Louvois choisit, vers le mois de décembre, le village de Saint-Cyr pour y faire l'établissement projeté. Les travaux commencèrent le 1er mai 1685. (Voir pour les détails *la Maison royale de Saint-Cyr*, ch. III.)

Si la règle des religieuses peut compâtir à vivre par rapport aux demoiselles sans avoir ni retraite, ni office particulier, ni réfectoire, en un mot, comme il faut dans notre maison; si on y mettra la clôture entière comme dans un couvent; si on aura des servantes ou des sœurs; de quelle manière les prêtres seront, et si un suffit?

A quel âge vous voudriez vous défaire des demoiselles? en cas que vous ne vouliez point de couvent, de quelle manière on pourroit arrêter des demoiselles; si des vœux simples peuvent les arrêter suffisamment pour que l'on puisse établir le gouvernement temporel et spirituel sur elles.

Si vous voulez un couvent, de quelle manière le faire? combien de religieuses faudroit-il pour Saint-Cyr? combien en faudroit-il pour Versailles? quelle différence ou quelle communauté faudroit-il pour le temporel? comment s'accommoderoit-on d'avoir le couvent de Versailles sous l'archevêque de Paris, et Saint-Cyr sous Chartres? Voyez même si vous ne feriez point deux projets, un pour des religieuses, et un pour former une communauté de nos demoiselles.

Il est très-inutile de vous dire de faire cet ouvrage devant Dieu, sans penser à votre intérêt, sans songer à placer nos demoiselles, et aussi sans oublier vos talents. Adieu, ma très-chère, voilà ce qui m'occupe et qui en vaut la peine : car, si nous nous abandonnons entièrement aux autres, je ne crois pas que les choses en aillent mieux.

LETTRE XXX

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Décembre 1684.

M. de Louvois a été à Saint-Cyr ; il a ordonné à Mansard d'examiner la situation, l'air, la facilité d'y avoir de l'eau, et toutes les autres choses nécessaires pour prendre avec sûreté la résolution d'un aussi grand dessein. Je crains que M. de Louvois ne veuille économiser, et que le roi ne veuille dépenser trop. La situation des Bénédictines est agréable du côté du couchant [2]; cette acquisition nous épargneroit bien des travaux et des longueurs; mais est-il permis d'envier le bien de son prochain? On leur fera des propositions raisonnables; mais pour être sensées, en seront-elles mieux reçues? Je pense tout l'attachement que des propriétaires doivent avoir pour leur maison, et cet attachement augmente bien quand ils voyent que des étrangers en connoissent le prix.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. On eut d'abord l'intention de prendre pour l'établissement de Saint-Cyr une abbaye de Bénédictines dite de Notre-Dame des Anges, et qui se trouvait dans ce village de temps immémorial. On fit aux religieuses des propositions de cession qu'elles n'acceptèrent pas. (Voir *la Maison de Saint-Cyr*, ch. III.)

[redacted]

ANNÉE 1685.

On ne trouve que deux lettres de madame de Maintenon pendant les premiers mois de 1685. Elle fut malade pendant presque tout ce temps, et on lit dans les mémoires du marquis de Sourches :

22 janvier 1685. — « Madame de Maintenon fut saignée pour un rhumatisme qui la tourmentoit depuis quelques jours, le roi témoignant en être fort en peine et alloit chez elle deux ou trois fois par jour. »

Mars 1685. — « Au commencement de ce mois, madame de Maintenon eut quelques accès de fièvre, lesquels n'eurent pas de suite fâcheuse et servirent seulement à faire connoître l'affection du roi, qui alloit trois ou quatre fois par jour chez madame de Maintenon. »

Dangeau ne parle pas de ces maladies, et la seule mention qu'il fait de madame de Maintenon est celle-ci :

3 janvier 1685. — « Le régiment des dragons de la reine fut donné au cadet des Mursay, neveu de madame de Maintenon. Elle n'avoit pas tant demandé au roi pour lui; il servoit dans les mousquetaires depuis un an. »

Comme pour l'année précédente, les lettres de 1685 sont rares : il n'y en a que douze, et la première est du mois d'avril. Madame de Maintenon aura détruit cette partie de sa correspondance qui était voisine de son mariage. Cette année est pourtant fort importante : c'est celle de la révocation de l'Édit de Nantes. On sait que les ennemis de madame de Maintenon, surtout les protestants, ont voulu faire coïncider ces deux événements, et on lit partout que cette dame avait persuadé à Louis XIV d'expier les péchés de sa jeunesse par la destruction de l'hérésie : il n'y a pas à réfuter cette calomnie; les dates et les faits parlent d'eux-mêmes.

La deuxième lettre de 1685 est du mois d'avril et s'adresse à d'Aubigné. Celui-ci était revenu à Paris, vers cette époque, pour remercier le roi d'une pension de deux mille écus qu'il ve-

[redacted]

nait de lui donner. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 6 avril 1685 (t. I, p. 149) :

« J'appris que le roi avoit donné ces jours passés deux mille écus de pension à M. d'Aubigné, frère de madame de Maintenon. Son gouvernement de Coignac lui vaut douze mille francs, et il en a dix-huit, cinq ans durant, des fermiers généraux. Il est reparti pour Coignac. »

Les autres lettres à d'Aubigné sont curieuses et intéressantes ; madame de Maintenon y change de ton avec son frère ; elle est ouverte, enjouée ; elle donne des nouvelles de la cour ; enfin elle se sent sûre d'elle-même.

LETTRE XXXI

A M. L'ABBÉ GOBELIN [1].

Mars 1685.

Je serois très-fâchée que cet établissement [2] commençât par une usurpation. Les actes de piété sont aujourd'hui assez exposés à la malignité publique sans donner aux mondains de nouveaux sujets de raillerie. Le roi ne forcera point les Bénédictines. M. de Louvois lui a dit qu'on leur donneroit de leur maison tout ce qu'elles en demanderoient. Si elles continuent à demander 500,000 francs, commme elles ont déjà fait, on fera faire une estimation. M. de Louvois a alarmé les pauvres religieuses : elles ont eu recours à moi, et se sont plaintes d'être obligées de déloger dans quinze jours. On voiture actuellement les matériaux. Au fond, cette maison, si commode pour ces dames,

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. L'établissement de Saint-Cyr.

[redacted]

sera peu utile à celles qui doivent l'habiter. Les réparations des vieux bâtiments consommeront de grandes sommes, et l'édifice n'aura pas de proportion. Quelque chose qu'on y fasse, ce sera toujours une maison très-mal tournée. On m'a dit que les bonnes dames ne s'occupent que de jeûnes, de neuvaines, de prières pour détourner le coup qui les menace. Dites à M. l'abbé de Saint-Jacques [1] qu'elles peuvent être tranquilles [2].

LETTRE XXXII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [3].

A Versailles, ce 7 avril 1685.

Vous voulez une lettre tous les mois, voici celle d'avril, et je compte de ne pas manquer à ce soin-là, car ce que vous exigez est raisonnable et proportionné au peu de temps que j'ai.

Les voyages de Noisy sont plus fréquents que jamais; les révérences y sont plus réglées, les fontanges tout à fait établies, et les promenades du soir commencées : jugez de mon plaisir, quand je reviens le long de l'avenue, suivie de cent-vingt-quatre demoiselles qui y sont présentement.

1. Parent de la supérieure de Notre-Dame des Anges, du nom d'Aligre.

2. On acheta, au lieu du couvent des Bénédictines, un petit fief qui appartenait à M. de Saint-Brisson-Séguier, et c'est là qu'on fit l'établissement. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, ch. III.)

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

On distribua le premier d'avril cent habits, cent buscs, cent lacets, cent peignes, cent brosses, cent paires de gants, cent milliers d'épingles, cent bonnets, cent fontanges, etc.

On distribuera samedi cent vingt-quatre jupes de toile, autant de manches de toile, autant de manches de taffetas, et autant de bas pour l'été.

J'y porte aujourd'hui cent vingt-quatre papiers pleins d'exemples, les uns attachés d'incarnat, les autres de vert, les autres de jaune et les derniers de bleu, avec des bourses de jetons de quatre couleurs.

Je compte, la veille de Pâques, leur porter des œufs des quatre couleurs; vous jugerez, par ce détail, de mon divertissement; et je suis sûre que tout cela ne vous déplaît pas [1].

M. de Louvois arriva hier au soir de Maintenon dont il prend un soin très-utile, et, en attendant un dédommagement royal, il fait rebâtir le château du Parc [2] et mille choses qui seroient trop longues à dire, qui embelliront votre terre. M. de Montchevreuil et vous n'aurez plus de peur sur le pont, car on le fait grand et solide.

Noëlle a quelquefois quarante personnes chez elle; on loge jusque dans les greniers; six mille paysans travaillent [3]; l'argent y roule, et on commence à en convenir.

1. La Beaumelle remplace ces quatre alinéas par ces mots : « Je m'amuse à pourvoir à tous leurs besoins. »

2. C'était un petit château dépendant de Maintenon.

3. Les travaux de l'aqueduc de Maintenon pour conduire les eaux de l'Eure à Versailles étaient commencés.

La blanchisserie est pleine sans qu'il y ait un pouce de la prairie qui soit découvert.

Vous pourriez bien m'avoir écrit et je vous avoue que j'ai grande envie de savoir des nouvelles de votre famille et d'entendre dire que vous êtes bon mari et bon père.

J'ai donné votre brevet et ordonnance à Manceau, c'est de l'argent comptant.

Adieu, mon très-cher frère, ne doutez jamais de mon amitié, car vous feriez une injustice; je me porte assez bien présentement.

LETTRE XXXIII

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC [1].

A Versailles, ce 9 juin 1685.

Ce n'est point mes dévotions qui m'ont attiré un rhume, mais le vent du nord que je hais presqu'autant que fait M. Fagon; cependant je me porte assez bien présentement.

Je crains qu'un temps aussi fâcheux ne redouble vos incommodités; je vois peu de santés à l'épreuve du froid hors de saison que nous essuyons.

J'ai bien de la joie de ce que ma nièce se tire heureusement de ses grosses dents; vous ne pouvez la sevrer qu'au mois de septembre au plus tôt, et en cas qu'elle soit avancée pour les dents, mais si vous ne la sevrez pas au commencement de l'automne, il

1. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

faudra attendre au printemps, ne devant pas l'être dans l'hiver.

Je vous assure que j'ai autant d'envie de la voir que vous en pouvez avoir de me la donner; mais je sens une grande peine de celle qu'aura madame d'Aubigné en perdant tout son plaisir et son amusement; je voudrois bien qu'elle fût en état d'en espérer une autre.

Je prendrai certainement mesdemoiselles de Montalembert et de Lestang[1], et quand il vous plaira; je connois leur nom, et leur âge me convient fort.

Mademoiselle de Saint-Osmane est sortie de Noisy et va être religieuse.

Le père Chavrand est à Maintenon pour y établir un hôpital général; je me suis lassée d'y donner beaucoup et d'entendre toujours crier que l'on y mouroit de faim; je verrai au moins clair à leur dépense. Vous ne doutez pas, par les gens du lieu, qu'il ne trouve des difficultés dans son chemin; il m'en a déjà coûté une maison de mille francs qu'il a fallu que j'aie achetée pour les pauvres, M. le prieur d'Ouarville ayant tout saintement tenu le pied sur la gorge pour profiter de l'occasion.

M. de Bonrepaux et vous, vous encensez à qui mieux mieux; il écrit de vous à peu près ce que vous me mandez de lui, et je le montre à celui à qui il est bon de plaire. Réjouissez-vous, mon très-cher frère,

1. Pour les élever à Noisy. Mademoiselle de Montalembert, qui était cousine de madame de Maintenon, devint religieuse de Saint-Louis, et ensuite quitta Saint-Cyr pour se faire capucine. Quant à mademoiselle de Lestang, elle fut mariée à M. de Colombe.

[redacted]

en faisant votre salut, et comptez sur mon amitié aussi tendre que vous pouvez la désirer par toute celle que vous avez pour moi.

Je fais toujours la même vie que vous avez vue; je vais à nos chambres un jour, à Noisy un autre qui va à merveille. Je vais à Saint-Cyr qui avance d'une manière incroyable : on a commencé vers le 15 de mars [1] et on couvrira mon appartement à la fin de ce mois; tous les autres corps de logis sont élevés; le réfectoire est presque fait; je vous parle sur cela, parce que vous possédez notre plan; et si vous voulez, je vous l'enverrai pour vous divertir, étant persuadée que vous prenez intérêt à tout ce qui m'occupe.

M. le marquis de Marsilly[2] me désole, et cela sans vouloir parler à la mode. Il est ici assiégeant ma porte; on ne veut rien faire pour lui; il veut que je lui donne de l'argent; je n'ose lui en donner peu et je n'en ai point beaucoup.

Le roi est en parfaite santé et fort gai; il chasse le plus souvent qu'il peut, mais vous savez que ses plaisirs ne vont qu'après ses affaires.

Madame la Dauphine se promène tous les jours, et va faire collation à la Ménagerie [3].

Monseigneur chasse tous les jours et fort souvent

1. Cela n'est pas tout à fait exact : la première pierre fut posée le 25 avril et les travaux commencèrent le 1er mai 1685. (Voir *la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 53.)

2. C'est le père de mademoiselle Deschamps de Marsilly qui fut élevée à Saint-Cyr, et dont il sera question plus tard.

3. Maison située dans le parc de Versailles, à mi-chemin de Saint-Cyr.

à Saint-Léger; le cerf le mènera un de ces jours à Maintenon.

M. de Louvois en revint hier charmé des facilités qu'il trouve pour son aqueduc[1]. Vauban m'a dit qu'il iroit plus vite et coûteroit moins que l'on n'avoit cru, mais qu'il avoit été deux mois sans comprendre que l'on pût jamais en venir à bout.

Le Parc est un fort beau château, les vitres y brillent comme à Versailles; on y en a mis pour cent écus; j'espère que les choses se tourneront d'une manière utile pour nos héritiers; vous devriez en avoir encore un sur ma parole.

Maintenon m'a fait faire une digression aux nouvelles : revenons à la maison royale.

Monsieur est ici en meilleure santé qu'il croit devoir à l'usage des remèdes d'une madame Malet.

Madame[2] est très-affligée de la mort de son frère[3]

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, le 8 juin : « M. de Louvois revint de la rivière d'Eure où il était allé voir les travaux; il y aura près de 1,600 arcades aux aqueducs que l'on fait, desquelles il y en aura quelques-unes plus hautes deux fois que les tours Notre-Dame. » Dangeau exagère : le triple rang d'arcades superposées qui devait traverser le vallon de Maintenon, dans une largeur de 4,600 mètres, en comprenait 632, dont 47 pour le premier rang, 195 pour le deuxième, 390 pour le troisième : leur hauteur totale devait être de 72 mètres. (Voir *l'Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II, ch. II, où se trouve exposé dans ses détails ce gigantesque travail, digne de Vauban et de Louis XIV.)

2. *Madame*, c'est-à-dire la duchesse palatine d'Orléans.

3. Charles, électeur palatin, fils de Charles-Louis, et qui lui avait succédé en 1680. Il mourut le 18 mai 1685, sans postérité, et l'électorat passa, en vertu des traités de Westphalie, à la branche très-éloignée de Neubourg.

[redacted]

et de ce que l'électorat est hors de sa maison; on croit que madame sa mère viendra ici. Monsieur lui a offert, après en avoir demandé la permission au roi.

Mademoiselle[1] me voit toujours fort souvent quand elle est ici; mais elle y séjourne moins qu'à l'ordinaire.

Madame de Guise est à Alençon pour six mois.

M. le Prince, M. le Duc, madame la Duchesse[2] et toute leur maison sont dans la joie du mariage du duc de Bourbon avec mademoiselle de Nantes[3], que le roi accompagne de tout ce qu'ils peuvent désirer d'utile et d'agréable.

Madame de Langeron est dame d'honneur de madame la duchesse de Bourbon et madame de Moreil le sera de madame la duchesse; on ne le sait pas encore.

Madame de Montespan me voit souvent et m'a menée à Clagny. Jeanne ne m'y croyoit pas en sûreté.

1. Mademoiselle de Montpensier.

2. *M. le Prince*, c'est le grand Condé. On appelait son fils *M. le Duc*.

3. Le duc de Bourbon était le fils de M. le Duc et le petit-fils de M. le Prince. Nous savons que mademoiselle de Nantes, née le 1er juin 1673, était fille de madame de Montespan. Le mariage eut lieu le 23 juillet 1685. « Le roi, dit madame de Caylus, n'auroit jamais pensé à élever si haut ses bâtards, sans l'empressement que les deux princes de Condé avoient témoigné pour s'unir à lui par ces sortes de mariages... Condé crut effacer par là l'impression que le souvenir du passé auroit laissée de désavantageux dans l'esprit du roi... Son fils, dans cette occasion comme dans toutes les occasions de sa vie, marqua le zèle et la bassesse d'un courtisan qui vouloit faire sa fortune. » (*Souvenirs*, p. 168, édit. de 1806.)

[redacted]

Le roi fait quelques fois des promenades particulières avec la princesse de Conti, moi et quelques dames. Cette princesse-là se tourne tout à fait au bien [1].

Le doge [2] s'en est retourné charmé du roi et de la France; je ne le vis que par ma fenêtre, mais il y passa si souvent que nous en étions à nous rire d'intelligence.

Je vous conjure de dire à madame de Miossens que j'ai parlé au roi de ce qu'elle m'a fait l'honneur de me charger; mais qu'il m'a répondu qu'il n'avoit rien fait que de concert avec M. de Marsan.

Madame de Roquelaure vient rarement ici : son mari ne brilla pas le jour du Carrousel ; je compte que les créatures que vous avez ici vous en envoyent le livre et vous mandent les nouvelles [3]. Manceau est à Maintenon, car c'est mon homme de confiance.

Adieu, mon très-cher frère, jusqu'à la lettre de juillet, car je ne manquerai pas à ce que vous m'avez prescrit.

Savez-vous que M. de Mursay fut bien près de gagner le prix et que le roi me dit qu'il est un des plus adroits, ce que je ne croyois point ?

J'ai la main très-lasse; mille amitiés à madame d'Aubigné.

1. Fille du roi et de madame de la Vallière. Madame de Maintenon va en parler autrement.

2. On sait que le doge de Gênes, après le bombardement de cette ville, avait été forcé de venir à Versailles.

3. Le carrousel donné par le Dauphin les 5 et 6 juin. Voir les détails dans le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 184, et dans les *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 129.

[redacted]

LETTRE XXXIV

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Versailles, juin 1685.

Vous serez le bienvenu ici quand vous voudrez et nous prendrons jour pour le voyage qu'il est nécessaire que vous fassiez à Noisy. Je vous écrirois souvent si mes lettres étoient capables de faire des bons effets sur votre joie et votre santé, car personne ne vous en désire tant que moi ni n'est plus véritablement à vous. Venez donc jeudi ou vendredi si vous vous portez bien.

LETTRE XXXV

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 5 août 1685.

Il est difficile de vous bien conseiller de si loin sur votre fille. Il y a toujours quelque danger à sevrer les enfants quand ils n'ont pas toutes leurs dents; mais aussi il seroit bien long de faire têter ma nièce jusqu'au mois de mars; sa nourrice auroit de la peine à la pousser jusque-là, et il seroit fâcheux que quelque accident nécessitât de la sevrer en hiver; ainsi je crois que vous prendrez le parti de le faire en automne. Je la prendrai quand vous voudrez, et vous êtes le maître de tout ce qui dépend de moi.

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*
2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

J'ai bien du déplaisir de vous voir si peu satisfait d'une personne avec qui il faut que vous passiez votre vie, et que Dieu vous a donnée; c'est une occasion continuelle de mériter envers lui et qui est plus essentielle que de donner tout son bien aux pauvres; [je conviens avec vous qu'il y a une grande bassesse dans le cœur des bourgeoises; cependant][1] il faut s'en consoler par ses bons endroits et lui prescrire une vie qui ne la fasse guère connoître; nous en parlerons quand il sera temps.

Je ne trouve d'inconvénient à passer par Maintenon[2] que d'essuyer de mauvais chemins si la pluie continue, et s'il faisoit beau, vous ne pourriez mieux faire que de vous y reposer un peu. Vous pourriez même si vous le jugiez à propos y laisser madame et mademoiselle d'Aubigné jusqu'à ce que vous eussiez préparé la maison; enfin faites de Maintenon en ce temps-là comme en tout autre ce que vous voudrez; il pourra vous servir de maison de campagne à cette heure que vous serez tout à fait établi à Paris.

Il est vrai que le roi donne souvent des fêtes et que je m'y trouve le moins que je puis. Je ne saurois veiller sans être fort incommodée, et je ne veux pas que mademoiselle de Poitiers me puisse dire ce qu'elle a dit à madame d'Heudicourt à Sceaux, qu'elle appela *beau visage de fête*[3].

1. Ces deux lignes sont rayées dans l'autographe.

2. D'Aubigné venait à Paris.

3. Dans une fête que M. de Seignelay donna au roi dans le château de Sceaux, le 16 juillet de cette année. « Ce fut, dit Dangeau, la plus belle fête qu'on ait jamais donnée au roi. » Mademoi-

[redacted]

Vous aurez appris aussi que les plaisirs ont été mêlés depuis quelques jours de plusieurs disgrâces. Le roi ayant voulu savoir ce qui obligeoit MM. les princes de Conti[1] d'envoyer incessamment des courriers, en a fait arrêter un; on a pris toutes ses lettres et on en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très-grandes impiétés et de sentiments pour le roi bien contraires à ce que tout le monde lui doit et bien éloignés de ceux que devroient avoir les enfants de gens comblés de bienfaits et d'honneurs; ceux de M. de la Rochefoucault sont les plus criminels; M. d'Alincourt y est pour sa part. Le cardinal de Bouillon est chassé pour plusieurs raisons trop longues à déduire; il vouloit être égal en tout aux princes du sang; il est peu plaint de sa disgrâce, parce qu'il est peu estimé[2].

Marly est fort à la mode; on y passa hier tout le jour et j'en revins quand le spectacle alloit commencer, aimant mieux mon repos que le plaisir.

J'oubliois de vous dire qu'on a trouvé des lettres de la princesse de Conti qui ont fait voir au roi quel-

selle de Poitiers était fille d'honneur de la Dauphine. Dans une querelle avec madame d'Heudicourt, qui était devenue fort laide, elle lui dit : *Vous êtes un plaisant visage de fête.* Madame de Sévigné raconte aussi ce mot. (Voir la lettre du 22 juillet 1685, t. VII, p. 429.)

1. Les princes de Conti, dont l'aîné avait épousé une fille de madame de la Vallière, étaient allés à la guerre de Hongrie malgré les ordres du roi, et avaient été suivis d'une partie de la haute noblesse, le duc de la Roche-Guyon, le duc de Liancourt, tous deux fils de M. de la Rochefoucauld, le marquis d'Alincourt, petit-fils du maréchal de Villeroy, etc.

2. Voir sur ce personnage Saint-Simon, t. II, p. 180.

que petite ingratitude pour lui et beaucoup de crainte de moi; cela ne m'empêchera pas d'aller toujours mon train ordinaire[1].

1. Les Mémoires du temps sont pleins de détails sur cette aventure. Voici d'abord ce que racontent les Dames de Saint-Cyr :

« Après que le roi eut quitté madame de Montespan, madame de Maintenon fit ce qu'elle put pour que le roi trouvât du plaisir dans sa famille et pour qu'il fût amusé innocemment; pour cela, dès qu'il y avoit quelque promenade à faire, quelque jeu ou quelque autre amusement, elle disoit au roi : « Envoyons chercher la princesse de Conti. » Et l'on vit dans ce temps-là même des lettres de cette princesse qui furent interceptées avec beaucoup d'autres, où elle mandoit : « Le roi se promène souvent, et je me trouve entre madame de Maintenon et madame la princesse d'Harcourt; jugez combien je me divertis. » Cette jeune princesse fut extrêmement honteuse et affligée de cette découverte, et alla faire ses excuses à madame de Maintenon en pleurant beaucoup, sur quoi madame de Maintenon lui dit : « Pleurez, madame; madame, pleurez; car il n'y a pas de plus grand malheur que de n'avoir pas un bon cœur. »

Maintenant voici le récit de madame de Caylus :

« Madame la princesse de Conti en fut quitte pour la peur et la honte de paroître tous les jours devant son père et son roi justement irrité, et d'avoir recours à une femme qu'elle avoit outragée pour obtenir son pardon. Madame de Maintenon lui parla avec beaucoup de force, non pas sur ce qui la regardoit, car elle ne croyoit pas, avec raison, que ce fût à elle à qui l'on eût manqué; mais en disant des vérités dures à madame la princesse de Conti, elle n'oublioit rien pour adoucir le roi, et comme il étoit naturellement bon et qu'il aimoit tendrement sa fille, il lui pardonna. » (Édit. de 1806, p. 219.)

Le marquis de Sourches entre dans plus de détails. Il dit qu'on avait trouvé dans les lettres que la princesse écrivait à son mari « qu'elle avoit pris une nouvelle fille d'honneur sans consulter le roi, parce qu'elle appréhendoit qu'on ne lui en donnât une d'entre les filles de Noisy, qui étoient les cent demoiselles que le roi faisoit élever à ses dépens, et dont madame de Maintenon prenoit le soin. Ce discours avoit déplu au roi, qui ne

[redacted]

Madame de Miossens m'écrit des merveilles de votre fille; je meurs d'impatience de la voir. J'ai mis à Noisy les deux vilaines parentes que vous m'avez envoyées, surtout... seroit-il possible que vous l'eussiez trouvée jolie? Cela me fait trembler pour ma nièce; je ne me soucie pas qu'elle soit fort belle, mais j'avoue que je voudrois qu'elle ne fût pas laide.

Il faudroit faire toutes sortes d'efforts pour convertir madame de Miossens[1]; il me semble que ce seroit une femme propre à réussir ici.

LETTRE XXXVI

A M. D'AUBIGNÉ, A COIGNAC[2].

A Versailles, ce 17 août 1685.

Je crois que vous prenez le parti le plus sûr en ne faisant venir la petite qu'au printemps et après avoir été sevrée; recommandez-la à quelque femme plus habile que madame d'Aubigné tant pour la sevrer que pour ce qui peut lui arriver en six mois que vous serez sans la voir. Je suis assurée que ma-

vouloit pas qu'on mît madame de Maintenon en jeu en quelque occasion que ce pût être. »

Voir aussi le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 203.

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, le 30 janvier 1686 : « Madame la comtesse de Miossens, sœur aînée de madame d'Heudicourt, fit son abjuration dans la chapelle de Versailles, entre les mains de M. de Meaux. »

2. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches.

[redacted]

dame de Miossens auroit bien la bonté de la voir souvent.

Il est difficile de donner ses avis de si loin sur la manière de la sevrer; il faut un peu croire là-dessus l'usage du pays. Ordonnez seulement qu'elle ne mange qu'à ses repas, et qu'ils se fassent toujours à la même heure.

Je suis tout à fait fâchée du peu de satisfaction que vous donne madame d'Aubigné; il faut, comme vous dites, prendre patience, car il n'y a point de remède.

Nous partons le 30; je vais coucher à Maintenon avec le duc du Maine, et M. et madame de Montchevreuil; le roi couche à Gallardon, et viendra le lendemain voir Maintenon; il ira coucher à Chartres et moi aussi; on y séjournera le lendemain pour les dévotions, et pour que le roi voie encore quelques travaux[1]; on ira ensuite coucher à Châteaudun et le lendemain à Chambord.

On met l'ardoise à Saint-Cyr et le parquet à mon appartement. Ce sera un beau déménagement dont j'espère que vous serez témoin et qui se fera, s'il plaît à Dieu, au mois de mai[2].

M. de Richelieu part à peu près comme la cour; vous ne sauriez mieux faire que de l'aller voir et d'y demeurer plus ou moins selon que vous vous y trouverez. M. Fagon vous sera utile et j'espère que vous aurez plus de santé ici.

1. Les travaux de l'aqueduc de Pontgouin.
2. Il ne se fit qu'au mois de juillet.

[redacted]



Adieu, mon cher frère, croyez que je vous aime bien tendrement.

LETTRE XXXVII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

A Chambord, ce 27 septembre 1685.

Vous m'abandonnez trop de ne m'avoir pas écrit une seule fois pendant que j'ai été ici. Je vous avois fort prié d'aller à Noisy; et j'avois chargé Nanon de vous y conduire plus d'une fois. Votre visite y seroit nécessaire, et quelque bon esprit que puisse avoir madame de Brinon, elle et les autres ont besoin de conseils. Je vous prie de me mander s'il est d'un nécessaire absolu de faire un noviciat avant de pouvoir être reçu dans notre communauté, je dis présentement, qu'il en faut former une toute nouvelle, car je sais bien que dans la suite les filles feront un an de probation, et deux si on le juge plus à propos; mais à l'heure qu'il est qu'il n'y a point de corps, doivent-elles faire leur noviciat? sous qui le feront-elles? peut-on le commencer avant que la maison soit établie? Instruisez-moi là-dessus, je vous en prie, et si vous ne possédez pas ces matières-là comme vous faites beaucoup d'autres, voyez des gens de communauté et me mandez leur avis.

Je crois que vous voulez que je vous dise des nouvelles du roi; il se porte très-bien, grâces à Dieu, et se réjouit. Les courriers, qui arrivent, nous ap-

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

[redacted]

prennent des millions de conversions[1]. Madame de Montchevreuil a une joie plus mélancolique que la tristesse des autres, quelques sujets qu'elle ait eus depuis peu de se réjouir. Je me porte fort bien et j'ai pour vous beaucoup d'estime et d'amitié; je crois que voilà à peu près les personnes et les choses où vous prenez le plus d'intérêt à Chambord.

LETTRE XXXVIII

A M. JASSAULT, MISSIONNAIRE [2], A VERSAILLES [3].

A Chambord, ce 17 septembre 1685.

Vous m'avez fait grand plaisir d'aller à Noisy et je suis ravie que vous en soyez content. Je crains bien, à vous parler confidemment, que l'on ne s'y relâche un peu pendant mon absence et comme il est plus aisé de bien dire que de bien faire, il est certain que

1. On lit dans le *Journal de Dangeau*, 2 septembre : « On apprit que tous les huguenots de la ville de Montauban s'étoient convertis par une délibération prise en la maison de ville. » — 6 septembre : « Le roi apprit qu'il y avoit plus de 50,000 huguenots convertis dans la généralité de Bordeaux. » — Le 5 octobre : « On apprit que Montpellier et tout son diocèse s'étoient convertis. » — De même pour Nîmes, Uzès, Lyon, etc., etc. Ce sont ces conversions en masses qui décidèrent le roi à signer la révocation de l'Édit de Nantes. On croyait que le calvinisme n'existait plus.

2. *Autographe* communiqué par M. Fouque (de Châlon-sur-Saône) au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, et publié dans le *Bulletin* de ce comité.

3. Nous n'avons point de renseignements sur ce missionnaire, qui fut consulté souvent par madame de Maintenon, à défaut de l'abbé Gobelin. D'ailleurs elle demanda, avant de fonder Saint-Cyr, des instructions de tous les côtés.

[redacted]

l'on m'y craint beaucoup et que j'y veux un grand ordre, quoique je ne fasse pas de même pour moi.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le projet que vous m'envoyez; je n'y vois rien que je n'approuve, sans avoir même besoin de la déférence que j'aurois pour vos conseils.

Je suis tout à fait de votre avis sur la douceur de leur état; mais je ne sais comment disposer leur journée, car toute la dévotion se révoltera contre moi si je ne leur donne un office à dire, une oraison à faire, des jeûnes, des coulpes, un chapitre, des retraites et en un mot tout ce qui se pratique à peu près dans les communautés[1].

Envoyez-moi, je vous prie, un projet de la manière dont vous voudriez que leur journée se passât. Vous entendez bien que tout ce que je vous dis est pour celles qui feront des vœux, car pour les enfants je les réglerai bien et je n'ai de talent que pour eux.

Madame de Brinon a fait des *constitutions;* je vous les montrerai pour avoir votre avis.

En continuant de lire votre dessein, j'ai trouvé que vous leur marquez tout ce qui ce qui se peut faire dans un couvent; ainsi je ne vous demande plus que la règle de leur journée.

Le roi fondera la maison solidement et magnifiquement.

Je suis de votre avis encore sur les habillements: je voudrois que les dames fussent en noir, comme les

1. Madame de Maintenon n'avait pas d'abord l'intention de faire de la *maison de Saint-Louis* une communauté régulière.

demoiselles sont en gris, et que les unes et les autres s'accommodassent à l'usage du temps, en y gardant la simplicité et la modestie.

Je suis bien fâchée de ce que vous ne m'écrivez pas là-dessus tout ce que vous pensez; mon temps ne peut être mieux employé qu'à chercher tout ce qui pourra rendre cet établissement agréable à Dieu, et puisqu'il paroît que sa volonté est que je m'en mêle, je regarde cette affaire-là comme celle qui doit le plus m'occuper.

Madame de Brinon m'a sacrifié madame de Saint-Pierre, j'espère qu'elle en sera plus occupée de ses obligations; elle a tous les défauts que vous avez remarqués, mais elle veut faire son salut. Elle nous est absolument nécessaire dans les commencements, et si elle ne fait dans la suite ce que Dieu demande d'elle, il faudra chercher autre chose, car je suis persuadée que je dois uniquement chercher le bien de la maison[1].

Examinez bien les personnes dont vous me parlez, pour me les faire voir dès que je serai à Versailles. Mais quoi qu'il arrive d'elles, il ne faut pas que madame de Brinon sache jamais qu'elles viennent de vous. Elle appréhende tout autre esprit que le sien et ne veut aucun commerce de directeur. Elle est sujette à se prévenir et me donnera de la peine à la réception des filles, mais j'espère que Dieu m'assistera dans les bonnes intentions que j'ai et dans la soumission

1. Madame de Maintenon prévoyait les embarras que lui causerait le caractère de madame de Brinon.

[redacted]

que j'aurai toujours pour les avis des gens qui ont plus de vertu et d'expérience que moi.

Songez donc, je vous conjure, à m'aider de vos lumières. Dieu a permis que je vous aie consulté; vous entendez les communautés ; la nôtre est toute nouvelle; nous ne sommes obligés à aucune imitation : il la faut par rapport à l'instruction des jeunes filles, les autres ne sont que pour elles; il ne faut jamais ni charger cet institut, ni rien ajouter; c'est l'intention du roi et mon avis est de se renfermer à une seule obligation pour s'en mieux acquitter.

Je vous conjure de prier Dieu pour moi et de lui demander que je sois plus occupée de mon salut, car je me partage en tant de différentes choses que j'en ai du scrupule, quoiqu'il n'y en ait pas une de mauvaise.

Je ne vous dis rien, monsieur, sur l'estime que j'ai pour vous, croyant vous l'avoir prouvée par ma confiance.

LETTRE XXXIX

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Chambord, ce 7 octobre.

J'ai promis à M. de la Maisonfort[2] de prendre sa troisième fille en lui disant que je me trouvois si bien

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Gentilhomme du Berry qui avait, grâce à l'abbé Gobelin, placé deux de ses filles à Noisy : l'aînée, chanoinesse de Poussay, et dont il va être question dans la note suivante ; la cadette, qui figura dans les représentations d'*Esther*, et qui se fit ursuline.

[redacted]

des deux premières, j'en prendrois encore s'il en avoit; mais je n'ai pas entendu par là être engagée à recevoir la fille de sa femme, et il me semble que c'est quelque soulagement de le décharger de toutes les siennes.

Votre demoiselle, fille d'un avocat, m'a ravie : c'est une manière de persuader la noblesse de sa naissance assez nouvelle; mais il n'est plus question de rien examiner, les cent places sont remplies, et je souffre autant à refuser toutes celles qui se présentent que j'ai eu de plaisir à prendre celles que nous avons.

Vous m'avez fait un bon présent en me donnant la Maisonfort[1]; jusques à cette heure elle fait des merveilles. Écrivez-moi quand vous le pourrez, je suis très-aise d'avoir à montrer des choses qui excitent à bien faire; mes intentions sont bonnes; mais je me trouve plus occupée du salut des autres que du mien. Priez Dieu pour moi, je vous prie, et comptez sur mon amitié pour toujours. Nous partons d'ici le 12, nous serons à Fontainebleau le 14 et à Versailles le 15 de novembre; je serai fort aise de vous y voir.

Je me porte très-bien, grâces à Dieu.

1. Marie-Françoise-Sylvine de la Maisonfort, Dame de Saint-Louis en 1694. (Voir sur cette dame, qui a joué un grand personnage dans la maison de Saint-Cyr, mon histoire de cette maison, p. 183 et suiv.; deuxième édition.)

[redacted]

LETTRE XL (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre, datée du 9 octobre et adressée de Versailles à madame de Saint-Géran, ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 220); elle est fausse, et les preuves abondent. Madame de Maintenon dit : « L'abbé Gobelin est ici : il se chargera de cette lettre. » Or, le 9 octobre, la cour n'était pas à Versailles, mais à Chambord; et l'on a vu que l'abbé Gobelin lui-même n'y était pas, puisque madame de Maintenon lui écrivait le 7 octobre de Chambord. La lettre d'ailleurs est composée de faits vrais, connus, pour ainsi dire vulgaires : ils prennent quelque chose de piquant, parce qu'ils ont l'air d'être dits par madame de Maintenon. Racine annote cette lettre : *m'est inconnue.*

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

9 octobre 1685.

Ce m'est un bien agréable spectacle de voir deux cents[1] jeunes filles élevées par mes soins. La manse abbatiale de Saint-Denis sera réunie à Saint-Cyr, et le roi donnera trente mille livres jusqu'à ce qu'il ait assigné un fonds sur les fermes[2]. Je sais bien ce qu'on dit du voisinage de la cour, mais puis-je empêcher mes ennemis de causer?

Le voyage de Chambord n'a pas été inutile[3]. On en verra dans peu le fruit et ceux qui disent que le roi ne s'occupe que de fêtes et de plaisirs seront confondus[4].

1. Ce n'était pas deux cents, mais cent vingt-quatre.

2. Tout cela est inexact ou faux. Voir la note 3 de la page 427.

3. Il semble donc que le voyage de Chambord soit passé, or on resta dans ce château jusqu'au 12 octobre.

4. La Beaumelle sous-entend par là la révocation de l'Édit de Nantes.

[redacted]

Je ne me mêle d'aucune affaire, si vous en exceptez celle de Noisy; mais cela m'est permis; c'est mon ouvrage.

M. de Villette a pris enfin le bon parti [1] et a assuré le roi que c'étoit la seule chose qu'il ait faite sans avoir le dessein de lui plaire [2].

L'abbé Gobelin est ici; il se chargera de cette lettre.

LETTRE XLI

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS [3].

A Chambord, le 10 octobre 1685.

Il ne tiendra qu'à vous de voir mon appartement meublé, et je vous conseille de demeurer à Paris jusqu'à ce que vous soyez las d'y être, puisque vous y êtes tout porté. Mais où êtes vous-logé? Vous deviez prendre une chambre chez mademoiselle Roydot, mère de mes femmes, qui aurait eu de grands soins de vous, et il vous en auroit moins coûté qu'ailleurs. Vous y auriez une des mes amies qui assurément vous divertiroit beaucoup. Si tout cela vous tente, vous n'avez qu'à aller trouver Nanon, elle vous l'expliquera. Vous avez trop de goût pour ne pas admirer Versailles; il est dans un grand désordre présentement. Nous partons d'ici après-demain, au grand regret des courtisans, et au

1. Ceci est encore une preuve de la fausseté de la lettre. On ne connut l'abjuration de M. de Villette que le 9 décembre.

2. « Mon père répondit avec trop de sècheresse que c'étoit la seule occasion de sa vie où il n'avoit point eu pour objet de plaire à S. M. » (*Souvenirs de madame de Caylus*, p. 276.)

3. *Autographe* appartenant à M. Feuillet de Conches.

mien; je m'y porte à merveille et je me trouve toujours mal à Fontainebleau. J'ai été bien aise de voir la lettre de madame d'Aubigné; elle marque une grande union entre vous. Madame de Miossens m'a mandé des merveilles de votre fille; je la prendrai quand elle sera sevrée, quand vous voudrez; vous en êtes le maître comme de tout ce qui est en mon pouvoir, car je vous assure, avec vérité, que je vous aime tendrement et peut-être n'en êtes-vous pas plus heureux [1]; je m'expliquerai plus clairement quand nous serons ensemble. Cependant, mon très-cher frère, comptez que la Providence, qui règle jusqu'aux moindres de nos actions, ne vous a point amené à Paris pour voir l'opéra : cherchez-y quelque homme de bien qui vous conduise à Dieu; voyez M. l'abbé Gobelin : s'il vous plaît, demeurez-en là; sinon, voyez le père Bourdaloue; nous avons tous besoin de secours; il y a peu de gens éclairés dans les provinces; vous voilà à la source, profitez-en, et vous trouverez le bonheur de cette vie ici et de l'autre.

Adieu; écrivez-moi le plus souvent que vous pourrez..

1. Cela est vrai, parce que d'Aubigné aurait voulu profiter de la grandeur de sa sœur, et celle-ci était sagement résolue à ne rien faire pour cet homme désordonné.

[redacted]

LETTRE XLII

A M. L'ABBÉ GOBELIN[1].

Chambord, ce 10 octobre 1685.

Je suis bien aise que vous soyez content de ce que vous avez vu à Noisy, et vous me ferez très-grand plaisir d'y retourner avant que le froid vienne, mais je voudrois que vous confessassiez, ou du moins que vous entretinssiez en particulier toutes celles qui veulent entrer dans notre communauté. J'ai mandé à madame de Brinon de les examiner toutes, et de ne rien commencer pour le noviciat qu'à mon retour; j'ai plusieurs raisons pour cela : elle ne leur donne pas assez de liberté pour la conscience, et la crainte bien fondée qu'elle a de l'abus des confesseurs fait qu'elle les réduit à un seul cordelier qui ne leur dit jamais un mot. Elle croit que les filles n'en souffrent pas parce qu'elles n'osent s'en plaindre; mais, comme elles sont fort libres avec moi, elles me montrent leurs peines.

Je compte bien à l'avenir de ne recevoir que des filles élevées à Noisy; mais il faut quelques autres présentement; toutes celles que nous avons sont des enfants qui de longtemps ne pourront gouverner. Il est grand dommage que la chanoinesse[2] n'ait pas de vocation, car ce seroit un excellent sujet. Nous

1. *Manuscrits des Dames de Saint-Cyr.*

2. Madame de la Maisonfort, qui était chanoinesse de Poussay. (Voir *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, ch. x.)

[redacted]

ne recevrons à l'avenir que des demoiselles; il est vraisemblable que l'on en trouvera suffisamment dans la maison.

Quand vous irez, je vous prie de faire quelques exhortations familières à toute la communauté.

J'approuve comme vous que les filles fassent un an d'épreuve; mais il me semble qu'elle seroit bien plus utile, si, au lieu de les enfermer dans le noviciat à s'instruire de leur règle et à ne savoir leurs obligations qu'en spéculation, elles passoient cette année en fonction des charges qu'elles auront, et surtout dans le gouvernement et l'instruction des enfants, qui est le fondement de leur institut.

Je sais bien qu'il ne faudroit pas aussi les y assujettir si entièrement qu'elles n'eussent le temps des prières, oraisons, silence, actes et conférences; mais on pourroit faire un mélange qui feroit connoître et aux autres et à elles-mêmes de quoi elles sont capables. Occupez-vous de cette affaire-là, je vous prie, puisque vous espérez qu'elle pourra être utile, et que Dieu et le roi m'en ayant chargée, vous devez m'aider à m'en bien acquitter.

Vous ne pouvez trop en public et en particulier prêcher à nos postulantes l'humilité, car je crains que madame de Brinon ne leur inspire une certaine grandeur qu'elle a; et que le voisinage de la cour, cette fondation royale, les visites du roi, et même les miennes, ne leur donnent une idée de chanoinesses, ou de dames importantes qui ne laisse pas d'enfler le cœur et qui s'opposeroit fort au bien que nous voulons faire. Le reste va, ce me semble, fort bien,

[redacted]

et il y a une très-solide piété dans cette maison-là ; mais nous avons à prendre un milieu, entre la superbe de notre dévotion et les misères et petitesses des couvents que nous avons voulu éviter. Je ne sais encore de quel nom on les appellera. Si vous avez lu les constitutions, vous aurez vu que madame de Brinon les appelle les *Dames de Saint-Louis*, ce qui ne peut être, car le roi ne se canonisera pas lui-même, et c'est lui qui les nomme en les fondant [1]. Il me paroît aussi qu'elle les veut appeler les Dames pour les distinguer des demoiselles; mandez-moi vos avis là-dessus.

Quant à leurs habits, ils seront noirs, de la forme approchant de l'usage, et sans cheveux, ni aucun ajustement, et tels, je crois, que saint Paul les demande aux veuves chrétiennes.

Adieu, écrivez-moi, je vous prie, quand vous le pourrez sans vous incommoder.

LETTRE XLIII (La B.)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette lettre ne se trouve que dans la collection de La Beaumelle (édit. de Nancy, t. I, p. 223; édit. d'Amsterdam, t. II, p. 121). Louis Racine l'annote ainsi au commencement : *m'est inconnue et me paroît fausse;* et à la fin : *cette lettre paroît composée par l'éditeur, qui est calviniste.*

L'ordonnance de révocation de l'Édit de Nantes est du

1. Ce nom resta, et avec raison, quoi qu'en dise madame de Maintenon, puisque saint Louis fut donné pour patron à la maison.

[redacted]

18 octobre 1658. On ne trouve rien dans les lettres de madame de Maintenon qui se rapporte à cette révocation ; mais La Beaumelle ne pouvait laisser passer en silence un événement aussi important, et il a inventé cette lettre où les faits sont vrais ou vraisemblables, mais où ils prennent dans la bouche de madame de Maintenon une solennité et un intérêt contraires à la vérité. Comment imaginer qu'elle puisse écrire sur des matières si délicates de pareils détails, de telles réflexions, et qu'elle les adresse à madame de Saint-Géran, qui est auprès d'elle à Fontainebleau ? Nous lisons en effet dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 15 octobre : « Le roi monta dans sa calèche avec madame et mademoiselle de Bourbon, *mesdames de Maintenon et Saint-Géran.* » Et pourtant tout ce roman est devenu de l'histoire ! Dans quel ouvrage ne voit-on pas ces lignes qui restent stigmatisées sur la figure de madame de Maintenon :

« Je crois bien, avec vous, que toutes ces conversions ne sont pas également sincères : mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité : ils en ont les signes de commun avec les fidèles. »

Nous verrons tout à l'heure à qui La Beaumelle a emprunté cette phrase ou ce raisonnement ; mais il n'est jamais sorti de la bouche de madame de Maintenon. On lit, en effet, tout le contraire dans une de ses lettres authentiques (4 septembre 1687) : « Je suis indignée contre de pareilles conversions : l'état de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme. »

Comme nous n'avons pas de lettre de madame de Maintenon sur la révocation de l'Édit de Nantes, nous allons emprunter une page des *Notes des Dames de Saint-Cyr*, où son opinion sur cet acte si funeste à la France et sa conduite dans les tristes événements qui le suivirent sont nettement exprimées.

« En ce temps le roi crut qu'il ne manquoit à sa gloire que l'extirpation d'une hérésie qui avoit fait tant de ravages

[redacted]

dans son royaume. Les moyens que l'on prit furent un peu rigoureux, auxquels madame de Maintenon n'eut nulle part, quoique les huguenots se soient imaginé le contraire; car en désirant de tout son cœur leur réunion à l'Église, elle auroit voulu que ce fût plutôt par la voie de la persuasion et de la douceur que par la rigueur; et elle nous a dit que le roi, qui avoit beaucoup de zèle, auroit voulu la voir plus animée qu'elle ne lui paraissoit, et lui disoit à cause de cela : « Je crains, madame, que le ménagement que vous voudriez que l'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste de prévention pour votre ancienne religion. » Elle en étoit bien éloignée, car on peut dire que personne ne pouvoit être plus ferme qu'elle dans les sentiments de la foi catholique, et qu'elle avoit une extrême aversion de tout ce qui lui étoit contraire. Mais à l'égard de la persécution que l'on faisoit aux huguenots, elle eût souhaité plus de modération, pensant que ç'auroit été plus conforme à l'esprit de Dieu pour les ramener. Le roi, par ses dispositions naturelles, étoit assez porté à la douceur, mais on lui avoit fait entendre que pour extirper cette hérésie, il falloit de la violence; et qu'après tout si cette violence ne faisoit pas de bons catholiques, elle feroit au moins que les enfants des pères que l'on auroit ainsi forcés le deviendroient de bonne foi [1]. Il consentit donc que l'on fît passer dans les villes les plus huguenotes un régiment de dragons; l'ayant assuré que la vue seule de ces troupes porteroit les esprits à écouter plus volontiers la voix des pasteurs qu'on leur enverroit. On passa ses ordres; on fit à son insu des cruautés qu'il auroit punies si elles étoient venues à sa connaissance, etc. »

On voit par cet extrait quelle confiance on doit avoir dans la lettre du 25 octobre 1685, donnée par La Beaumelle. Nous allons avoir d'autres preuves de sa fausseté.

1. On reconnaît ici le raisonnement que La Beaumelle a mis dans la bouche de madame de Maintenon, et qu'on lui a tant reproché.

[redacted]

A MADAME DE SAINT-GÉRAN.

Ce 25 octobre 1685.

Il est vrai que madame la Dauphine prétend d'être grosse; mais c'est sans preuves[1]. M. Fagon l'a dit au roi. La manse de Saint-Denis produisoit au cardinal de Retz cent mille livres[2]. On nous a donné quelque chose sur le domaine de la généralité de Paris; cela est réglé[3], l'expédition portera exemption de tous droits. Je suis accablée de sollicitations. Il nous vient de tous côtés des sujets, mais peu de bons[4]. Le roi veut que je sois fort difficile dans les commencements, parce que la communauté une fois bien établie, les choses iront d'elles-mêmes. M. Le Tellier est à l'extrémité; depuis qu'il avoit scellé l'édit, il se portoit mieux. La fièvre l'a repris avec violence; on en désespère[5]. Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église. Le père de la Chaise

1. Ceci est une invention de La Beaumelle. Madame la Dauphine ne pouvait prétendre, le 25 octobre, qu'elle était grosse, car le 4 du même mois elle avait fait une fausse couche. (Voir le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 227.)

2. La manse de Saint-Denis ne fut donnée à la maison de Saint-Cyr que le 2 mai 1686.

3. Non, et madame de Maintenon ne peut pas le dire, car cela ne fut fait que six mois après. Voici la vérité que La Beaumelle dénature et transforme. On donna à la maison de Saint-Cyr en dotation : 1° la terre de Saint-Cyr, rapportant seulement 1,600 liv. de revenu ; 2° une somme de 50,000 liv. assignée sur les domaines de la généralité de Paris, et qui dut être employée en fonds de terres; 3° la manse abbatiale de Saint-Denis, rapportant 124,000 liv.

4. Cela n'est pas vrai. Voir : *la maison royale de Saint-Cyr*, chap. III.

5. Il mourut le 30 octobre.

a promis qu'il n'en coûteroit pas une goutte de sang; et M. de Louvois dit la même chose[1]. Je suis bien aise que ceux de Paris aient entendu raison; Claude[2] étoit un séditieux qui les confirmoit dans leurs erreurs; depuis qu'ils ne l'ont plus, ils sont plus dociles. Je crois bien, avec vous, que toutes ces conversions ne sont pas également sincères; mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité; il en ont les signes de commun avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous; le roi n'a rien plus à cœur. M. du Quesne n'ira ni en Hollande ni en Angleterre. M. de Schomberg est moins utile et plus opiniâtre.

LETTRE XLIV

A M. D'AUBIGNÉ, A PARIS[3].

A Fontainebleau, ce mercredi 25 octobre 1685.

Si vous aviez pu voir la surprise et le chagrin que j'ai eus en recevant votre lettre, vous ne croiriez pas que j'eusse voulu me défaire de vous; et il me semble que je vous dis assez et assez sincérement que je ne vous conseille point de demeurer en ces

1. Louvois n'a pu dire cela (voir le *Mémoire* cité page 379). On s'attendait à de la résistance, et on y avait pourvu.

2. Ministre de Charenton, qui disputa contre Bossuet.

3. *Autographe* du cabinet de M. Feuillet de Conches. Cette lettre est relative à une des incartades les plus étranges de d'Aubigné: étant venu à Fontainebleau pour voir sa sœur et faire sa cour au roi, il en était reparti une heure après, en lui écrivant une lettre.

[redacted]

pays ici pour que vous eussiez pu concerter avec moi quand vous en auriez voulu partir; ce sont ces disparates-là qui me font vous craindre; et, en vérité, vous n'êtes pas excusable, ayant autant d'estime que vous en montrez pour moi, de ne vous pas conduire par mes conseils dans un lieu que je parois connoître mieux que vous. Cependant c'est une chose faite; et il ne faut songer qu'à la réparer. Je dirai que vous vous êtes trouvé mal cette nuit, et que n'étant pas logé commodément, vous avez voulu regagner Paris; il faut que vous reveniez dans cinq ou six jours, que vous en soyez autant ici à faire votre cour et à me voir; qu'ensuite vous retourniez nous attendre, et que vous veniez encore faire un voyage à Versailles; vous verrez la cour et ses appartements dont on parle tant. Cette conduite paroîtra naturelle, au lieu que celle que vous projetez paroît chagrine ou folle; car, qui peut s'imaginer que, m'aimant, ayant été cinq ans sans me voir, vous veniez m'envisager un quart d'heure, et puis, sans en avertir, vous enfuir, ne m'ayant pas seulement parlé? Conduisez-vous donc à ma fantaisie durant ce peu de temps; je vous le demande au nom de votre amitié. Soyez sur vos gardes à Paris comme à la cour, ne voyez guère M. de Montespan, ni M. de Lauzun; on dira que vous cherchez les mécontents. Allez à l'opéra, allez voir Saint-Basile, voyez M. de Lusignan, divertissez-vous; ne jouez guère; voyez le père Bourdaloue et M. Gobelin, confessez-vous et venez passer la Toussaint ici, vous entendrez le père Bourdaloue, vous verrez le

[redacted]

roi faire ses dévotions, ce qui en donne [1] aux plus libertins.

Adieu, je me faisois un plaisir de vous faire voir aujourd'hui une cavalcade de toutes les dames après-dîner et le bal ce soir; si vous vouliez me croire, votre vie seroit assez agréable et j'ose vous dire encore que vous n'avez pas assez de confiance en moi.

Voyez M. de Villette, je vous prie, et dites-lui de venir ici. J'ai plus de temps pour l'entretenir que je n'en aurai à Versailles et il est bon que je lui parle promptement.

LETTRE XLV

A M. JASSAULT, MISSIONNAIRE, A VERSAILLES [2].

Fontainebleau, ce 29 octobre 1685.

Ne doutez pas que vous ne me faites un fort grand plaisir en m'envoyant tout ce que vous écrivez qui pourra être utile à l'établissement de Saint-Cyr.

L'impatience que madame de Brinon a de voir quelque chose de commencé l'a obligée de faire faire une retraite; je ne m'y suis pas opposée, parce que cela ne peut faire que du bien et que j'ai été bien aise qu'elle fît connoissance avec M. l'abbé Gobelin que je voudrois que nous eussions pour supé-

1. *De la dévotion*. On a pu voir que madame de Maintenon emploie souvent cette forme de langage.

2. *Autographe* publié par M. Fouque dans le *Bulletin* du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

[redacted]

rieur : c'est un bon homme, savant, pieux et sans cabale.

Je n'ose établir une grande communauté sur mes seules lumières; je consulte de tous les côtés et je trouve une différence d'avis qui jusqu'à cette heure ne sert qu'à m'embarrasser. Les uns ne veulent point de vœux; les autres prétendent qu'il en faut de simples; les uns disent qu'ils engagent comme les autres; les autres soutiennent que l'évêque en peut dispenser; les uns veulent que la clôture soit établie, les autres n'en veulent point. Il y en a qui veulent que les dames ne renoncent point à leurs biens, et je voudrois qu'elles n'eussent point cette raison de tourner encore les yeux vers le monde. Les uns veulent douze années d'épreuve, les autres six, les autres deux; les uns veulent qu'elles ne puissent faire des vœux qu'à vingt ans, les autres à dix-huit, M. Gobelin à seize. Enfin je ne sais plus où j'en suis, sans compter les contradictions du dedans, car madame de Brinon a aussi ses volontés et veut que l'on y défère. Elle a dans la tête de former une communauté de filles de quinze ans, pour n'en avoir pas une seule qui n'ait été formée par elle; je lui ai mandé que je voulois absolument en mettre deux de dehors et cela dans la vue d'essayer de celles que vous m'avez proposées; mais il ne faut pas qu'elle sache qu'elles viennent de vous; mandez-moi ce que c'est et si je les aurai quand je voudrai.

J'ai fait dire à mademoiselle de Brinon, qui est gouvernante de la petite princesse d'Harcourt[1], que

1. Fille de Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, et de

[redacted]

je lui conseillois de se confesser à vous; je vous la recommande; c'est, je crois, une bonne fille, mais toutes ces parentes de madame de Brinon m'ont donné de la peine en voulant des distinctions que je n'admets point dans cette maison et que je refuse à celles qui me sont proches.

Voilà les *constitutions* que je vous envoie; lisez-les, je vous prie, avec attention, pour m'en dire votre avis; j'y vais joindre les règles des journées et la manière dont je voudrois les charges et tout l'ordre de la maison.

Dites-moi votre avis librement sur tout; j'ai gardé ce que vous m'avez écrit à Chambord, pour m'en servir en temps et lieu.

Je crois que nous serons à Versailles le 14 de novembre; en attendant, priez Dieu pour moi, je vous prie, je n'en eus jamais autant de besoin.

LETTRE XLVI

A M. JASSAULT, MISSIONNAIRE, A VERSAILLES [1].

Le jour de la Toussaint 1685.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'écrire et je recevrai toujours tout ce qui viendra de vous avec beaucoup de soumission et de reconnoissance. Je conviens avec vous que Dieu a fait beaucoup pour

Françoise de Brancas; sa mère était l'une des amies de madame de Maintenon.

1. *Autographe* publié dans le *Bulletin* du comité de la langue, etc.

[redacted]

moi et que je n'ai encore rien fait pour lui ; mais j'ai bien envie de lui donner tout le temps qui me reste, et tout ce que vous croyez que je dois faire pour cela sera fait moyennant sa grâce, pourvu que ce soient des choses possibles. Il y en a bien qui ne me le sont pas et je ne puis donner que des maximes générales. Quand vous voudrez vous expliquer plus clairement, je vous dirai mes raisons, et quoi qu'il arrive, je vous serai toute ma vie obligée de l'attention que vous avez pour mon salut. Comme c'est la plus importante de mes affaires, ou plutôt la seule importante, ma reconnoissance est proportionnée à la grandeur de l'obligation.

Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

LETTRE XLVII

LE DUC DU MAINE A MADAME DE MAINTENON [1].

1685.

Je suis bien aise, madame, de voir que ma réputation ne vous est pas indifférente; ayant une personne d'un aussi extraordinaire mérite que vous dans ma confidence, j'espère que je ne pourrai jamais faire de fautes, pourvu que vous ayez les mêmes sentiments que vous avez toujours eus pour moi, et que votre lettre me témoigne. Je ne pourrai jamais manquer tant que vous me conduirez, car j'ai déjà

1. *Autographe* tiré des archives du château de Mouchy. — Le duc du Maine avait alors quinze ans.

éprouvé la manière dont vous cachez le mal et pu
bliez le bien. Je suis persuadé que si vous n'avie
point quelquefois trompé le public, en cachant le
opiniâtretés et les petites colères auxquelles j'éto
sujet dans mon enfance, je n'aurois pas une aus
grande réputation que les flatteurs et autres me d
sent que j'ai; encore un autre avantage, c'est qu
l'on est prévenu en ma faveur, dès que l'on sait qu
c'est vous qui m'avez élevé. Je ne veux point fair
votre éloge, car je suis trop jeune pour entreprendr
un si grand ouvrage, mais je dirai seulement pou
donner quelque teinture de vous, que vous avez su
accorder la faveur du plus grand roi du monde av
l'amitié de tous ses sujets, ce que d'ordinaire l'envi
ne permet pas.

LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME

DEUXIÈME PARTIE

(1669-1684)

(suite.)

[redacted]

TROISIÈME PARTIE

(1684-1697)

Depuis le mariage de Mme de Maintenon avec Louis XIV jusqu'à la paix de Ryswick.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Paris.—Imprimerie P.-A BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

[redacted]



